REVUE AFRICAINE

VOLUME 82 ANNÉE 1938

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1938

REVUE AFRICAINE

NUMERO 82

ANNEE 1938

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

Vol. 82



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

BUREAU

Président : M. Gustave MERCIER, délégué financier.

Vice-présidents : MM. G. MARÇAIS, directeur du Musée Stephane-Gsell.
LESPÈS, docteur ès lettres, professeur honoraire au Lycée d'Alger.

Secrétaire général : M. G. ESQUER, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général.

Secrétaire : M. BRUNSCHVIG, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.

Trésorier : M. BERQUE, administrateur principal de commune mixte, détaché à la direction générale des Affaires Indigènes.

Membres : MM. RIVIÈRE, directeur du Cabinet du Gouverneur Général.
Général MEYNIER, directeur honoraire au Gouvernement général.
ALAZARD, directeur du Musée National des Beaux-Arts d'Alger.
CANARD, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
LESCHI, directeur des Antiquités de l'Algérie.
VIARD, professeur à la Faculté de Droit d'Alger.
A. BASSET, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
DESPOIS, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.
Th. FAYOLLE, receveur des Postes et Télégraphes en retraite.
IBNOU ZEKRI, professeur à la Médersa d'Alger.

MEMBRES A VIE

MM. Le Général AZAN, 37, rue Général-Foy, Paris (VIIIe).

BOULOGNE, conseiller de Gouvernement honoraire, 14, rue du Général-Foy, Paris (VIIIe).

BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit, rue du Panorama, Alger.

HERBER (Docteur), 10, rue des Postes, Sète (Hérault).

PALLARY (Paul), naturaliste, 1, rue Marie-Feuillet, Eckmühl (Oran).

POINSSOT, directeur des Antiquités Tunisiennes, 75, rue de l'Eglise, Tunis.

RICARD (Robert), professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

SERGENT (Docteur Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin-d'Essai, Alger.

SERRES (Jean), Consul de France, Tétouan (Maroc Espagnol).

MEMBRES

MM. Général ABD EL WAHAB, gouverneur de Nabeul (Tunisie).

ABOUDOU, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).

ALAZARD (Jean), directeur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, au Musée (Jardin-d'Essai), Alger. *Membre du bureau.*

ALCOCER (R. P. Raphaël), 81, rue Bernardo, Madrid (Espagne).

Mlle ALLAIS, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.

MM. AMADY SOALIHY M'KOUDOU, commerçant-libraire à Tanambao, Diégo-Suarez (Madagascar).

ARCHIVES départementales, Constantine.

ARCHIVES départementales, Oran.

ARCHIVES et BIBLIOTHÈQUE municipales d'Arles en Provence (Bouches-du-Rhône).

ARNAUD (Robert), Gouverneur honoraire des Colonies, Alger.

ASHER, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.

AUBRY (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine d'Alger.

AVERSENG (Pierre), El-Affroun (Alger).

AYMARD (A.), professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.

BARBÈS (L.), contrôleur des Contributions directes, 6, rue Lys du Pac, Alger.

BASSET (André), professeur à la Faculté des Lettres, 58, Télemly, Alger. *Membre du bureau.*

BATAILLON (Marcel), professeur à la Sorbonne.

BAUDOUIN (Robert), administrateur adjoint, M'Sila (Constantine).

BEL (Alfred), correspondant de l'Institut, directeur honoraire de la Médersa, Tlemcen (Oran).

BEL (Georges), commerçant, avenue de la République, Batna (Constantine).

BERGÉ (A.), directeur d'Ecole, 14 ter, rue Rochambeau, Alger.

BERNARD (Augustin), professeur honoraire à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

BERQUE (Augustin), administrateur principal de commune mixte, détaché au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger. *Trésorier.*

BERQUE (Jacques), contrôleur civil adjoint, Fès (Maroc).

BERTRAND (René), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger, rue Hoche, Alger.

BESSIÈRE (Lucien), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée d'Alger.

BIBLIOTHÈQUE municipale, rue Général Boissonnet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE Nationale, rue Emile Maupas, Alger.

BIBLIOTHÈQUE de l'Université, rue Michelet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.

BIBLIOTHÈQUE municipale, Bône (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE municipale, Marseille.

Bibliothèque municipale, Tlemcen (Oran).

Bibliothèque de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (VIIe).

Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure, 65, rue d'Ulm, Paris (V^e).

Bibliothèque de l'Université, La Sorbonne, rue des Ecoles, Paris (V^e).

Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

Bibliothèque générale du Protectorat, Rabat (Maroc).

Bibliothèque de la Résidence générale de France, Tunis.

M. Boudeville (A.), ingénieur, 122, rue Michelet, Alger.

Mlle Boulbès, professeur à l'E.P.S., avenue Pasteur, Alger.

Mme Bourgarel-Musso, parc Gatliff, Alger.

MM. Bourlon (Henri), chef de gare, La Mare-d'Eau (Oran).

Bouzar (Mohamed), interprète judiciaire, Orléansville (Alger).

Braudel, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, Paris.

British Museum, Londres (Angleterre).

Brulard, instituteur à Guettar-el-Aïch (Constantine).

Brunot (L.), chef de bureau à la direction de l'Enseignement, Rabat.

Brunschvig, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 20, rue Auber, Alger. *Secrétaire.*

Cabinet civil du Résident Général de France, Rabat (Maroc).

Canard (M.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 104, boulevard Saint-Saens, Alger. *Membre du bureau.*

Cantineau, professeur à la Faculté des Lettres.

Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres, 155, Télemly, Alger. *Membre de bureau.*

Carbonel (Jules), imprimeur-éditeur, 8, rue Victor-Hugo, St-Eugène (Alger).

Cardonne (P.), ingénieur agronome, Tlemcen (Oran).

Cathrin, 14, rue Lamoricière, Hussein-Dey, Alger.

Cauvet, Chef de Bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger).

Cavazza (Conte professore Filippo), direttore di colonizatione, Tripoli.

Ceccaldi (Charles), contrôleur général de l'armée de l'Air, 32, rue Charles-Floquet, Paris (VIIe).

Cercle militaire, Fort-National (Alger).

Chambre de Commerce de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Charles (Raymond), substitut du Procureur de la République, Le Havre (Seine-Inférieure).

Christofle (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, Palais d'Hiver, Alger.

Cobb (Humphrey M.), Vaverley place, New-York City (U. S. A.)

Cochain (Lucien), 41, rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine).

Cockenpot, inspecteur d'Académie, Évreux (Eure).

Coco (J.), 23, rue Duc des Cars, Alger.

Cognard, 4, place des Vosges, Paris (IVe).

Mlle Cohen-Bacrie (Blanche), 4, rue Contencin, Constantine.

M. Colas (G.), interprète assermenté près la Cour d'Appel d'Alger.

Mlle Colle, professeur au lycée de Jeunes Filles, Alger.

Collège de garçons, Bône (Constantine).

Collège de jeunes filles, Bône (Constantine).

Collège de garçons, Philippeville (Constantine).

Collège de garçons, Sétif (Constantine)

Collège de garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).

Collège franco-musulman Moulaï Idriss, Fez (Maroc).

Commune d'Er-Rahel (Oran).

Commune mixte d'Aflou (Oran).

Commune mixte d'Aïn-Bessem (Alger).

Commune mixte d'Aïn-el-Ksar, El-Mahder (Constantine).

Commune mixte d'Aïn-M'lila (Constantine).

Commune mixte d'Ammi-Moussa (Oran).

Commune mixte d'Aumale (Alger).

Commune mixte de l'Aurès, Arris (Constantine).

Commune mixte du Bélezma, Corneille (Constantine).

Commune mixte de Beni-Mansour, Maillot (Alger).

Commune mixte des Bibans, La Medjana (Constantine).

Commune mixte du Cacherou Palikao (Oran).

Commune mixte de Châteaudun-du-Rhummel (Constantine).

Commune mixte du Cheliff, Orléansville (Alger).

Commune mixte du Djebel-Nador, Trézel (Oran).

Commune mixte du Djurdjura, Michelet (Alger).

Commune mixte de l'Edough, Bône (Constantine).

Commune mixte des Eulma, St-Arnaud (Constantine).

Commune mixte de Fedj-Medzala (Constantine).

Commune mixte de Fort-National (Alger).

Commune mixte de Frenda (Oran).

Commune mixte de Géryville (Oran).

Commune mixte de Guergour (Constantine).

Commune mixte de La Calle (Constantine).

Commune mixte de la Mekerra, Sidi-bel Ab[illegible]

Commune mixte de La Mina (Oran).

Commune mixte des Maadids, Bordj-bo[illegible]ustantine).

Commune mixte de Morsott, Tébessa (C[illegible]

Commune mixte de Nedroma (Oran).

Commune mixte de l'Oued-Cherf (Constan[illegible]

Commune mixte de l'Oued-Marsa (Constantine).

Commune mixte d'Oum-el-Bouaghi (Constantine).

Commune mixte de Palestro (Alger).

Commune mixte de Renault (Oran).

Commune mixte de Saïda (Oran).

Commune mixte de Sebdou (Oran).

COMMUNE MIXTE de Sedrata (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Sidi-Aïssa (Alger).
COMMUNE MIXTE de Tébessa (Constantine).
CONSUL GÉNÉRAL de Grande-Bretagne, boulevard de France, Alger.
M. CONTENCIN, juge au Tribunal mixte, 4 bis, rue Bou-Chnack (Tunis)
CONTROLE CIVIL de Béja (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Bizerte (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Djerba (Tunisie)
CONTROLE CIVIL de Gabès (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Gafsa (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Grombalia (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Kairouan (Tunisie).
CONTROLE CIVIL Le Kef (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Medjez-el-Bab (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Mactar (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Sfax (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Souk-el-Arba (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Sousse (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Tabarka (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Teboursouk (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Thala (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Tozeur (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Tunis (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Zaghouan (Tunisie).
MM. CORTÈS, rédacteur à la Direction générale des Affaires indigènes du Gouvernement général, Alger.
COUNILHON, professeur agrégé, 14, rue Rochambeau, Alger.
COUR, docteur ès lettres, place Négrier, Constantine.
COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES, Blida (Alger).
COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES, Philippeville (Constantine).
COURTOIS, professeur agrégé au Lycée, 117 [1er], rue Michelet, Alger.
CROUX (R.), 15, boulevard Pasteur, Constantine.
Mlle CUVELIER, étudiante à la Faculté des Lettres, 22, rue Mogador, Alger.
MM. DALET, professeur d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.
DARBÉDA, Architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie de Beaumont, Alger.
DARIMONT, 15, rue des Saints-Pères, Paris (VIe).
DENY (G.), professeur à l'Ecole des langues orientales, 88, boulevard St-Michel, Paris (VIe).
DERENDINGER (Général), 20, quai de Passy, Paris (XVIe).
DESPARMET (J.), professeur honoraire au Lycée, 14, rue Berthelot, Alger.
DESPOIS, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger. *Membre du bureau.*
DESSUS-LAMARE, conservateur au Musée Stephane-Gsell, rue Fontaine-Bleue, Alger.

MM. DESTAING, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 61, rue de Chalons, L'Hay-les-Roses (Seine).
DI LUCCIO, inspecteur de l'enseignement primaire, 27, rue Emile-Alaux, Alger.
Le DIRECTEUR de *La Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (VIIe).
Mme La DIRECTRICE du Cours professionnel des institutrices, Jardin-d'Essai, Alger.
MM. DOLCEMASCOLO (Docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).
DOUËL (Martial), inspecteur général des Finances, 14, rue Wilhelm, Paris (XVIe). *Membre correspondant.*
DOURNON (A.), directeur de la Médersa, Constantine.
DUMAS (Charles), inspecteur général de l'Enseignement des Indigènes, Alger.
ECOLE NORMALE, Bouzaréa (Alger).
ECOLE NORMALE DE JEUNES FILLES, Constantine.
ECOLE NORMALE DE JEUNES FILLES, Miliana.
ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS, Oran.
ECOLE NORMALE DE JEUNES FILLES Oran.
MM. EISENBETH, grand rabbin, 62, rue de Constantine, Alger.
EMERIT, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
ESQUER (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général, 12, rue Emile Maupas, Alger. *Secrétaire général.*
ESSEMIANI (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).
ESTAUNIÉ, secrétaire de commune mixte, La Mekerra, Sidi-bel-Abbès (Oran).
FABREGOULE, Directeur des Services Economiques au Gouvernement Général.
FABRY (de), inspecteur général des Finances, au Trésor, Alger.
FAYOLLE (Th.), receveur des Postes en retraite, rue Ernest-Feydeau, Alger. *Membre du bureau.*
FRANC (J.), docteur ès lettres, professeur au Lycée Janson de Sailly, rue de la Pompe, Paris (XVIe).
GARTEISER (Commandant), 113, quai d'Orsay, Paris (VIIe).
GASSER (Docteur), conseiller général, Saint-Denis-du-Sig (Oran).
GAUDEFROY-DEMOMBYNES, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 9, rue Joseph Barra, Paris (VIe).
GAUDISSART, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (XVIe).
Mme GAUDRY-BOAGLIO, avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.
MM. GAUTHIER, administrateur adjoint, Sidi-Aïch (Alger).
GAUTIER (E.-F.) professeur honoraire de l'Université, 11, rue Médicis, Paris.
GERBIER, administrateur principal de la commune mixte, Cherchell (Alger).
GERNET, doyen de la Faculté des Lettres, Dar el Coudia (parc Gatlif), Alger.
GIACOBETTI (R. P.), des Pères Blancs, Saint-Cyprien (Alger).
GLÉNAT (Jean), conservateur au Musée des Antiquités, Alger-Mustapha Supérieur.

Mlle GRAF, professeur au Lycée Armand-Fallières, Tunis.

MM. GRANDCHAMP (Pierre), chef de service honoraire à la Résidence Générale, 20, avenue Garros, Tunis.

GRELLET (Ch.), propriétaire, 9, rue Edmond-Adam, Alger.

HARVARD Collège library, Cambridge, Massassuchets (U. S. A.).

HATINGUAIS, ingénieur, 77, rue d'Isly, Alger.

HEURGON, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 220, rue Michelet, Alger.

HILBERT, vétérinaire, 4, rue de l'Artillerie, Oran.

HIRTZ, administrateur-adjoint, Trézel, Commune mixte du Djebel Nador (Oran).

HOGNON, Lieutenant-Colonel au 3e régiment de Spahis, Batna (Constantine).

HORLUC, vice-recteur honoraire, 10, rue d'El-Biar, Alger.

HOWARD (E. L.), Hôtel Beauséjour, Alger.

IBNOU ZEKRI, professeur à la Médersa d'Alger. *Membre du bureau.*

IMMARIGEON, proviseur du Lycée Gouraud, Rabat (Maroc).

INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE, Palais Azem, Damas (Syrie).

INSTITUT des Belles-Lettres Arabes, 12, rue Djmaa-el-Haoua, Tunis.

INSTITUT des Hautes Études Marocaines, Rabat (Maroc).

INSTITUT ORIENTAL, Prague (Tchécoslovaquie).

ISNARD (H.), professeur à l'E. P. S., 5, rue Pirette, Alger.

JOGERST, antiquaire, 91, rue Michelet, Alger.

JULIEN (Ch.-André), Secrétaire Général du Haut Comité Méditerranéen, 1, square de Port-Royal, Paris (XIIIe).

KEHL, avocat, 17, rue de la Paix, Oran.

KEST (Docteur), 12, rue Richelieu, Alger.

KONGELIGE BIBLIOTHEK, Copenhague (Danemark).

LABANDE, archiviste départemental, Alger.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Jacques), professeur à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des Sciences Politiques, 20, rue Vaneau, Paris (VIIe).

LAHERRE, professeur agrégé des lettres au Lycée, Alger.

R. P. LAPEYRE, directeur du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

MM. LAURENS (Docteur), Aïn-Bessem, Alger.

LAVAYSSE, administrateur détaché à la Sous-Préfecture, Mascara (Oran).

LEBAR (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.

LESCHI (L.), Directeur des Antiquités de l'Algérie, 87, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Membre du bureau.*

LESPÈS (René), docteur ès lettres, 123, rue Michelet, Alger. *Vice-Président.*

LESTRADE-CARBONEL, administrateur de commune mixte, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

LÉVI-PROVENÇAL (E.), professeur à la Faculté des Lettres, 146, Télemly, Alger.

M. LÉVI-PROVENÇAL (H.), notaire à Aïn-Temouchent (Oran).

Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.

MM. LIARAS (docteur), 20, boulevard Bugeaud, Alger.

LLABADOR (Francis), docteur en pharmacie, Nemours (Oran).

LOVICHI, préfet honoraire, 2, rue Altairac, Alger.

LUNG (Frédéric), conseiller du commerce extérieur, 1, rue Littré, Alger.

LUTHEREAU, officier interprète, Tiznit, par Agadir (Maroc).

LYCÉE DE GARÇONS, Alger.

LYCÉE DE GARÇONS, Constantine.

LYCÉE DE GARÇONS, Oran.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Constantine.

LYCÉE DE JEUNES FILLES, Oran.

MAGLIONE et STRINI, libraires, 88, via due Macelli, Rome.

MAHDI SADOK, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala (Constantine).

MAÏZA (docteur), Sétif (Constantine).

MANGION, professeur à l'Ecole primaire supérieure, Alger.

MARÇAIS (Georges), directeur du Musée Stéphane-Gsell, professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Vice-Président.*

MARÇAIS (Philippe), professeur à la Médersa d'Alger.

MARÇAIS (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (XVIIe).

MARCY, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.

MASSIERA, principal du Collège Colonial, Sétif (Constantine).

MASSIGNON, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (VIIe).

MATHIEU, professeur agrégé des Lettres au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

MAURY (E.), directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général, Alger.

MAZARD (Jean), substitut du Procureur de la République, Le Havre (Seine-Inférieure).

MÉGNIN (Docteur), médecin de colonisation, Sidi-Aïssa (Alger).

MERCIER (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, vice-président du Conseil Supérieur, délégué financier (parc Gatlif), Alger. *Président.*

MERLIN (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, Paris.

MEYNIER (Général), directeur honoraire au Gouvernement Général, Dar el Saïdji, Miramar, Saint-Eugène (Alger). *Membre du bureau.*

MIGON, secrétaire de commune mixte détaché au Gouvernement général, Alger.

MILLON (Gabriel), missionnaire protestant, 15, rue Danton, Alger.

MONTALAND (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.

MONTANIÉ (Jean), 29, boulevard Carnot, Alger.

MUSÉE DEMAEGHT, Oran.

MUSÉE des Antiquités algériennes, rue Michelet, Alger.

MUSÉE des Beaux-Arts, Jardin d'Essai, Alger.

MM. Nessler, boulevard de l'Industrie, Oran.

Nick, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture, Bône (Constantine).

Noël (Jean), professeur à la Médersa, Constantine.

Parker (J.), libraire, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).

Comte Pellati, inspecteur général des Antiquités, Rome.

Pérès, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 175, Télemly, Alger.

Perrin, avocat à la Cour d'appel, 77, rue Michelet, Alger.

Pestemaldjoglou, archiviste départemental d'Alger.

Philippar, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (1er).

Piédallu (lieutenant-colonel pharmacien), parc d'Hydra (Alger).

Pignon, professeur au Lycée Carnot, Tunis.

Pitaud, fabricant de tapis, Tlemcen (Oran)

Rahmani Slimane, instituteur, 2e groupe H. B. M., lettre J, Champ-de-Manœuvre, Alger.

Rattier, inspecteur général des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (xvie).

Ravenet, Djenan es Skina, chemin Buknal, El-Biar (Alger).

Le Résident général de la République Française, Rabat (Maroc).

Rey (Rodolphe), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.

Reygasse (Maurice), directeur du Musée d'Ethnographie, le Bardo, rue Michelet, Alger.

Riggio (A.), avenue de Madrid, Tunis.

Rivière, directeur du Cabinet du Gouverneur Général. *Membre du bureau.*

Roffo (Docteur), rue de Polignac, Le Ruisseau (Alger).

Rohrbacher, administrateur de commune mixte, Nédroma (Oran).

Rols (Denys), sous-chef du Cabinet du Gouverneur Général, Alger.

Romanelli (Dr Prof. Pietro), 2, Viale Tito Livio, Rome (Italie).

Roussier-Théaux, agrégé à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée Reclus, Alger.

Rouvier (Paul), professeur à la Médersa d'Alger.

Rozis (A.), Maire d'Alger.

Sabatié (P.), inspecteur de l'Enseignement primaire, Alger.

Sabatier (J.), secrétaire général du Crédit municipal, 16, rue des Blancs Manteaux, Paris (ive).

Sacerdoti (Dr A.), Padoue (Italie).

Sagot (François), docteur ès lettres, 26, rue Pasteur, Dijon (Côte-d'Or).

Salenc, ancien directeur du Collège musulman de Fès, 11, rue du capitaine Lelièvre, Oran.

Samboeuf (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.

Section historique du Maroc, 4, rue de Lille, Paris (viie).

Service des affaires indigènes et du personnel militaire, Gouvernement général, Alger.

Simon, professeur au Lycée, 107, boulevard Saint-Saens, Alger.

MM. Socard (Tony), architecte de la Régie foncière de la Ville d'Alger.

Société des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.

Soualah (M.), docteur ès lettres, Alger.

Stotz, ancien directeur de l'Institut Agricole de Maison-Carrée, Chessy (Rhône).

Supérieur de la Société des Missionnaires d'Afrique, Maison-Carrée, Alger.

Syndicat agricole et viticole, Tlemcen.

Tailliart (Charles), recteur honoraire, Nice (Alpes-Maritimes).

Mlle Teboul (Henriette), 2, rue Sainte, Alger.

MM. Torki (Général), directeur du Protocole et 1er interprète de S. A. R. le Bey de Tunis.

Torrès Balbas, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).

Tresserre, juge de paix suppléant, Bou-Saada (Alger).

Truillot, secrétaire honoraire de commune mixte, villa Suzanne, Sousse (Tunisie).

Université, Sao Paulo (Brésil).

University of Witwatersrand, Johannesburg (Afrique du Sud).

Valat (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Vâlet (René), chef de bureau, Service du contentieux, Gouvernement général, Alger.

Vallois, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).

Viard, professeur à la Faculté de Droit, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*

Viel, administrateur-adjoint, Direction générale des Affaires indigènes, Alger.

Mme Vincent, 14, boulevard Sébastopol, Oran.

MM. Voitelier, administrateur adjoint, Sedrata (Constantine).

Vonderheyden (Maurice), docteur ès lettres, directeur de la Médersa, Tlemcen.

Vrolyck, Secrétaire adjoint du Haut Comité Méditerranéen, Paris.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 23 Janvier 1938

La Société Historique Algérienne s'est réunie en Assemblée Générale le dimanche 23 janvier 1938, dans la Bibliothèque du Gouvernement Général, sous la présidence de M. Gustave MERCIER, Président, assisté des membres du Bureau. M. le Gouverneur Général s'était fait représenter par M. CHAPOUTON, chef-adjoint de son Cabinet.

Le Président a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs et Chers Confrères,

« L'année 1937 a vu s'éloigner plusieurs membres de notre Bureau, auxquels nous attachaient des liens d'amicale estime, liens que l'absence ne saurait heureusement distendre, et encore moins rompre.

« Notre Vice-Président d'Honneur, M. le Recteur HARDY, a été désigné, sur sa demande, pour diriger la grande Université de Lille. M. HARDY sait allier en sa personne les qualités du colonial, formé à la dure école des réalités dont il a mesuré toutes les difficultés en Afrique Occidentale, au Maroc, en Algérie, à celles de l'homme de pensée, dont la haute culture et l'envergure permettent de trouver les solutions adéquates, d'ouvrir les voies nouvelles et de préparer l'avenir. Alliance bien rare à notre époque, où tant de coloniaux en chambre compromettent par des vues utopiques, des conceptions chimériques ou prématurées, les destins mêmes qu'ils prétendent sauvegarder. A ces qualités, M. le Recteur HARDY

joint celles d'une inlassable activité et, par-dessus tout, celles d'un véritable initiateur dont le passage est signalé par des créations durables, à certaines desquelles il a été donné à notre Société de prendre une part importante. Telle, cette Fédération des Sociétés Savantes groupant les activités intellectuelles et scientifiques de l'Afrique du Nord, qui affirme chaque année sa vitalité par un congrès de grand intérêt, et nous reparlerons dans un instant de celui qui s'est tenu en avril 1937 à Constantine. Telle encore, la création à l'Université d'Alger d'un Institut d'Etudes Orientales dont l'importance due à la valeur de ses membres autant qu'à l'objet de ses études, va restituer à notre grande Université ce rôle éminent qui doit être le sien, dans une branche de nos connaissances où la France africaine et la France tout court sont également intéressées; tel encore, le Centre de colonisation comparée qui groupe sur un plan presque international les compétences les plus diverses, et qui fut l'occasion de communications nombreuses et importantes ; tel enfin, l'Institut d'Etudes Sahariennes qui va centraliser des travaux concernant une des régions du globe les plus vastes et les moins connues. M. HARDY s'éloigne, mais ne nous quitte pas. Nous avons l'assurance que nous le reverrons ; trop de liens permanents s'attachent à nous pour que sa collaboration et ses conseils nous fassent jamais défaut. En votre nom, je lui adresse dans sa nouvelle résidence, avec les vœux que dicte l'amitié, l'assurance de notre souvenir fidèle et reconnaissant.

« A son successeur, M. le Recteur MARTINO, qui n'a jamais cessé d'être des nôtres et qui veut bien accepter la Vice-Présidence d'Honneur de notre Société, j'adresse nos souhaits de très cordiale et déférente bienvenue. Je n'ai pas à rappeler ici des titres littéraires de premier ordre, ni même à marquer les grandes étapes d'une carrière brillante, qui le ramène au sommet de cette Université algérienne où il fit ses premiers débuts. Je dirai

simplement que M. le Recteur Martino, pénétré du rôle particulier dévolu à la grande Université française d'Afrique, a depuis longtemps compris l'intérêt de la participation que peut prendre notre vieille Société historique, et qu'elle prend effectivement, dans la réalisation du but commun : l'étude toujours plus complète de ce continent où la France est appelée à occuper une place prépondérante. M. Martino ne nous a jamais ménagé les marques de sa bienveillance. Qu'il veuille bien recevoir ici l'assurance de notre attachement reconnaissant.

***

« L'année 1937 a encore éloigné de nous d'autres collaborateurs infiniment précieux. Notre premier Vice-Président, M. Yver, professeur à la Faculté des Lettres, atteint par la retraite, s'est fixé à Nice. M. Yver, Secrétaire général de la Société Historique Algérienne de 1908 à 1926, Vice-Président après cette date, a apporté sous forme d'articles et de comptes rendus à la *Revue Africaine*, une collaboration abondante et de qualité. Historien de l'Algérie française, il n'a cessé, au cours de sa longue carrière, de publier des documents intéressants et des études de détail ou d'ensemble, dont quelques-unes fort importantes, sur le premier siècle de notre conquête africaine. Citons entre autres, dans la Collection des Documents inédits relatifs à l'Histoire de l'Algérie : la *Correspondance du Capitaine Daumas, consul à Mascara* ; — les *Documents sur le Traité de la Tafna* ; — la *Correspondance du Général Damrémont*; — dans le *Recueil des Mémoires publié en l'honneur du 14e Congrès des Orientalistes*, tenu à Alger en 1905 : la *Commission d'Afrique* (1833).

« Il a rédigé : l'*Algérie française* dans « l'Histoire de l'Algérie », publiée en collaboration avec Gsell et M. Georges Marçais ; — l'*Afrique du Nord française*, dans « l'Afrique du Nord dans l'Histoire », publiée en collaboration avec MM. Albertini, Georges Marçais et Lespès ; — l'*Histoire moderne et contemporaine de l'Algérie*, dans « l'Encyclopédie coloniale », en cours de publication ; enfin de nombreux articles d'Histoire et de Géographie dans « l'Encyclopédie de l'Islam ».

« Nous conservons l'espoir de la collaboration de M. Yver à la *Revue Africaine*, car sa retraite n'est nullement une mise en non activité ; en votre nom, je lui adresse dans sa nouvelle résidence, nos vœux les plus sympathiques et notre souvenir fidèle.

« M. le Préfet Chevreux, Directeur du Cabinet de M. le Gouverneur Général, a été nommé Directeur à la Sûreté Nationale, à Paris. Ancien élève de l'Ecole des Chartes, esprit cultivé et hautement distingué, M. Chevreux s'intéressait à toutes les questions relatives à l'Afrique du Nord, et spécialement aux questions historiques. Il a toujours été pour nous un ami bienveillant, et son départ n'a laissé chez nous et dans le bureau dont il était membre, que d'unanimes regrets. M. le Préfet Rivière, qui lui succède comme directeur du Cabinet, accepte également de le remplacer au Bureau de la Société Historique. Profondément sympathique à tous, doué des plus belles qualités d'intelligence et de cœur, M. Rivière a compris les services que rendait notre Société et ne lui ménagera pas son appui.

***

« M. Larnaude, chargé de cours à la Faculté des Lettres, a été nommé professeur à la Sorbonne, où il est appelé à recueillir la succession de ce maître de l'Histoire Africaine qu'est M. Augustin Bernard. Géographe éminent, M. Larnaude est l'auteur de divers articles et comptes rendus publiés notamment dans les *Annales de Géogra*

phie et la *Revue Africaine*, ainsi que de « l'Introduction géographique » du *Guide bleu* de l'Algérie. Malgré les regrets très vifs que nous cause son départ, nous applaudissons au bel avenir qui s'ouvre devant lui dans les milieux scientifiques de la Capitale.

« Le Bureau vous propose, pour remplacer MM. YVER et LARNAUDE : comme 1er Vice-Président, M. Georges MARÇAIS ; comme 2e Vice-Président, M. LESPÈS, auteur de tant de travaux remarquables sur le développement, la démographie et l'urbanisme de nos grandes villes algériennes ; comme membres du Bureau, en remplacement de MM. LESPÈS et LARNAUDE, MM. CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, et DESPOIS, chargé de cours à cette Faculté.

« Tous ces départs successifs, en partie compensés par des arrivées, nous laisseraient sur le sentiment mélancolique de l'instabilité des choses humaines. D'autres événements, que nous pouvons accueillir avec un contentement sans mélange, ont heureusement marqué l'année qui vient de finir. Notre Vice-Président, M. Georges MARÇAIS, dont les beaux travaux ont justifié les plus hautes distinctions de l'Institut qui se l'est annexé comme membre correspondant, a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur. Notre Trésorier, M. Auguste BERQUE, a reçu également la Croix de Chevalier, et l'ordre National peut être complimenté à son tour pour ces deux choix que ratifiera l'unanimité des suffrages. M. BERQUE qui vient de faire paraître un très beau livre : « L'Algérie, terre d'art et d'histoire », voit aussi sa carrière administrative s'affirmer par une promotion au poste éminent de sous-directeur des Affaires Indigènes pour lequel il est si justement qualifié. A tous deux, j'exprime en votre nom notre satisfaction profonde, nos vives et affectueuses félicitations. Notre reconnaissance va également à M. le Gouverneur Général LE BEAU, qui est à l'origine de ces désignations si justifiées, et qui veut bien, ainsi que son

éminent collaborateur M. MILLIOT, marquer à nos travaux un intérêt du plus haut prix pour nous, et leur accorder un appui effectif sans lequel ils ne sauraient être diffusés.

***

« Le troisième Congrès annuel de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, s'est tenu au cours de 1937 dans la capitale de la Numidie, l'antique Cirta, sous le patronage de la Société Archéologique de Constantine et de son Président, mon ami M. Eugène VALLET. Il constituait la première manifestation du centenaire de l'entrée de cette vieille cité dans la Patrie française : manifestation toute pacifique, et qui marquait avec éclat le caractère d'une conquête plus spirituelle encore que matérielle, et dont les indigènes sont appelés à être les premiers bénéficiaires. De très importantes communications ont été faites, tellement nombreuses qu'il nous était matériellement impossible d'en assurer la publication intégrale, malgré leur grand intérêt. Fort heureusement, la Société Archéologique s'offrit à partager avec nous la charge de cette publication, et la Ville même de Constantine, qui tint à honneur de recevoir les congressistes, eut la généreuse pensée d'accorder à cet effet au Congrès une aide effective. Que son distingué Maire, M. le Docteur LIAGRE, M. VALLET, Président, M. André BERTHIER, Secrétaire général de la Société Archéologique, M. RAIMBAULT, Président de l'Université Populaire, qui offrit dans ses vastes locaux l'hospitalité au Congrès, et tous leurs collaborateurs, veuillent bien recevoir ici l'expression de nos remerciements reconnaissants pour leur délicat accueil.

« Pendant deux journées bien remplies, les discussions les plus intéressantes s'instituèrent dans les sections sur les communications échangées, et les préhistoriens en particulier se signalèrent par l'ardeur de leurs convictions

étayées sur des découvertes nouvelles dont la *Revue Africaine* vous donnera la primeur. Je n'aurais garde d'oublier la délicieuse conférence de notre confrère et ami, M. Leschi, sur Cirta, capitale numide et romaine. Une excursion aux ruines d'Announa, l'antique Thibilis, aux sources thermales de la région si curieuse d'Hammam Meskoutine, enfin, un voyage de trois jours dans les vallées aurasiennes, par Batna, Arris, les gorges de Tiranimin, le cañon de Roufi, Mechounech, Biskra et El-Kantara, suivirent le Congrès. Excursion et voyage mériteraient mieux qu'une brève mention. On doit cependant se borner ici à signaler que l'organisation en fut parfaite, ce qui ne saurait surprendre de la part de celui qui en assuma la direction, M. Gabriel Esquer, Secrétaire Général de la Fédération, confirmé pour trois nouvelles années dans les fonctions qu'il remplit à la satisfaction de tous, M. Esquer organise actuellement, en liaison avec nos correspondants marocains, le prochain Congrès qui se tiendra à Rabat, à Pâques 1938. Ainsi s'affirmera la liaison morale et intellectuelle qui existe entre nos possessions nord-africaines. Le Congrès de Rabat s'annonce déjà comme devant être particulièrement brillant. Il permettra à beaucoup de nos collaborateurs et amis de renouer des relations précieuses. Permettez-moi d'émettre le souhait que les membres de la Société Historique s'y retrouvent nombreux.

***

« A l'heure où les activités s'orientent vers la prise de possession économique du continent Africain et la mise en valeur plus complète des immenses territoires réservés à la France ; à l'heure où le Sahara vaincu par l'automobile et l'avion est journellement sillonné par des service publics ou des excursions touristiques ; au lendemain de la création du Comité Algérie-Afrique dont

l'action doit permettre l'intensification des relations économiques et culturelles entre la France méditerranéenne et la France noire, votre Bureau ne pouvait oublier l'histoire de cette pénétration saharienne dont les héros ont pour la plupart inscrit leur nom dans un martyrologe trop oublié aujourd'hui, bien qu'il soit d'hier et qu'il constitue un des plus beaux titres de la France à la souveraineté de ces territoires. L'année 1940 marquera le centenaire de l'un des plus célèbres explorateurs du Sahara, Duveyrier. Aucun témoignage public de reconnaissance n'a jamais été donné à tous ces vaillants dont on ne saurait, sans ingratitude, laisser perdre le souvenir. Votre Bureau a pensé qu'une manifestation nationale s'imposait, et il a suggéré la constitution d'un comité provisoire chargé de préparer, pour le centenaire de Duveyrier, l'érection à Alger d'un monument aux héros de la pénétration saharienne, qui pourrait être placé au centre de l'esplanade à laquelle doit aboutir le boulevard Laferrière. Les patronages de MM. le Gouverneur Général de l'Algérie, des Résidents Généraux de la Tunisie et du Maroc, du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale, de l'Institut, de la Ville d'Alger, des Chambres de Commerce d'Alger, Marseille et Bordeaux, de plusieurs grandes Sociétés Savantes ont été acquis d'emblée à cette œuvre, et la présidence effective du Comité a été offerte à un grand saharien, le Général Gouraud. Nous avons la confiance que les ressources nécessaires seront accordées au Comité par les grandes collectivités nationales intéressées, ainsi que par une souscription publique, et que la manifestation projetée donnera à tous les Français, avec le sentiment de leur gloire passée, celui des réalités présentes et des possibilités quasi indéfinies qui s'ouvrent à notre pays.

« Malgré les difficultés inhérentes à une époque d'instabilité, non seulement politique, mais plus encore économique, nos travaux s'intensifient et c'est un symptôme réconfortant que de voir avec quel élan le grand public, et à sa tête les élites, se tournent avec un zèle désintéressé vers l'étude des problèmes scientifiques et des questions historiques. Nos collaborateurs n'ont jamais été plus nombreux, les mémoires qui nous sont adressés aussi importants et à plus d'un titre remarquables ».

Après avoir rappelé les études publiées en 1937 dans la *Revue Africaine*, le Président énumère ceux qu'elle publiera en 1938 : *La frontière algéro-marocaine*, par M. Monchicourt. — *Etude des parlers de l'arrondissement de Philippeville*, par Mme Ostoya-Delmas. — *Incidence psychologique de notre enseignement en Tunisie*, par Mme Carroi. — *Les entreprises de fondation des villages dans le Sahel d'Alger*, de 1843 à 1854, par M. Isnard. — *Le parler des Larbas*, par M. Dhina. — *Une source de l'Histoire de la colonisation, la série M des Archives départementales d'Oran*, par M. Pestemaldjoglou. — *La polarité religieuse, sociale et magique en Afrique du Nord*, par le docteur Herber. — *Le Moniteur algérien, note de bibliographie*, par M. Hermann Fiori, et aussi des articles d'archéologie ; enfin les actes des Congrès, dont vous avez déjà pu apprécier l'importance.

« Vous ne serez pas surpris que les charges de nos publications multiples, considérablement accrues par la hausse des prix du papier et de l'impression deviennent vraiment écrasantes. Nous avons jusqu'ici bénéficié de concours puissants, gagnés à notre cause par l'intérêt même de nos études. On me permettra d'adresser des remerciements, outre ceux déjà formulés à l'égard de M. le Gouverneur Général et de ses collaborateurs, aux Délégations Financières qui ont maintenu à leur budget annuel, malgré les difficultés du moment, un crédit

affecté aux publications intéressant l'Algérie ; et de remercier plus particulièrement encore la Caisse des Recherches scientifiques, qui, sur la proposition de M. Coville, Membre d'Honneur de la Société Historique, a accordé à celle-ci une subvention pour la publication des Actes et Communications du Congrès de Tlemcen.

« Ces concours, ces appuis sont réconfortants et constituent pour nous le plus bel encouragement à persévérer dans notre œuvre. Inlassablement, nos collaborateurs s'efforcent de déchiffrer, un à un, les feuillets du passé, accomplissant ainsi une mission de vérité qu'ils se sont à eux-mêmes donnée. Insoucieux de la parole de Fontenelle, qui disait : « Si j'avais la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir », ils croient, eux, que la vérité qu'ils servent peut être ouverte à tous, sans danger aucun, car, chacun n'y puisera que des raisons nouvelles, de vivre et d'agir, avec une conscience plus complète du chemin parcouru. »

M. Esquer, Secrétaire général, a ensuite donné lecture de son rapport :

« Depuis sa dernière Assemblée générale, la Société Historique Algérienne a été éprouvée par la mort d'un de ses membres anciens et fidèles, Charles Monchicourt, contrôleur civil honoraire, décédé à La Goulette le 20 août 1937.

« Il était né en 1873, avait passé ses premières années à Milan, puis était revenu en France pour faire ses études secondaires et supérieures. Ses goûts le portaient vers l'enseignement de l'histoire. Licencié ès lettres et en droit, diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie, l'état de sa santé l'obligea à renoncer à préparer l'agrégation. A la fin du siècle dernier, il entra dans l'Administration des Contrôles civils de la Tunisie où sa carrière s'est déroulée toute entière.

« Ses fonctions ne l'empêchèrent pas de continuer ses

travaux. En 1913, il obtenait le doctorat ès lettres avec une thèse sur la *Région du Haut-Tell en Tunisie*, qui le classait parmi les hommes les plus avertis des choses de l'Afrique du Nord.

« Pendant plus de trente ans, il n'a pas séparé l'étude de l'exercice de l'Administration et a publié de nombreux articles d'histoire et de géographie tunisiennes, ainsi que des monographies sur les coutumes indigènes. Documentés, conduits suivant la bonne méthode, ces travaux sont d'un homme chez qui la connaissance du passé apporte un fondement solide à l'observation de la vie courante, tandis que celle-ci contribue à éclairer celle-là.

« Il avait une connaissance profonde des problèmes qui, au lendemain de la guerre, se posèrent en Tunisie, compliqués par des secousses morales, économiques, politiques, dont on ne peut dire qu'elles se sont calmées. En 1921, il commençait à publier sous le pseudonyme de « Rodd Balek », puis sous celui de « Cave » des articles sur le peuplement français, la question des étrangers, les réformes indigènes, la souveraineté française en Tunisie, la question maltaise, la question italienne, le fascisme et la Tunisie.

« Fruits d'une expérience acquise au contact de la réalité, ces articles nets et solides rendent parfois un son prophétique. Certains ont, paraît-il, taxé l'auteur de pessimisme. Nul n'a pu mettre en doute ni sa clairvoyance, ni sa volonté de servir les intérêts de la France et de la Tunisie.

« Ses préoccupations allaient plus loin que ce dernier pays. Pour lui la Tunisie, l'Algérie, le Maroc étaient les trois parties indissolubles de l'Afrique du Nord française. Les Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes auxquels il prit une part active lui furent l'occasion de lancer l'idée d'un nom qui exprimerait l'unité géographique, politique, intellectuelle de cet ensemble réalisé

sous la souveraineté de la France. Cette idée développée par Monchicourt avec sa netteté habituelle souleva des mouvements divers, provoqua des discussions qui n'altérèrent pas sa bonne humeur et qui furent pour les Congrès de Tlemcen et de Constantine, une source d'animation.

« La mort l'a surpris en pleine activité intellectuelle. Du moins laisse-t-il une œuvre scientifique qui durera. »

Le Secrétaire général parle ensuite de l'avancement de l'impression de la *Revue Africaine* et des *Actes du Congrès de Constantine*. Il donne des renseignements sur le programme du quatrième Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord qui aura lieu à Rabat à Pâques prochaines. En dehors des séances de travail qui se tiendront à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, ce programme comprend : avant ou pendant le Congrès, la visite de Fès, Volubilis, Moulay Idriss, Meknès, Salé, Chella, et après le Congrès une excursion dans le sud de Rabat, à Marrakech, Tinmel, Tizi N'test, Taroudant, Agadir, Mogador, Safi, Mazagan, Casablanca. On ne saurait trop remercier MM. Boudy, président de la Fédération, Henri Terrasse, et le secrétaire du Congrès, Jean Marçais, auxquels est dû ce programme, remarquablement étudié et au point.

M. Esquer conclut ainsi :

« Je ne doute pas que la Société Historique ne prenne à ce Congrès une part aussi active qu'aux précédents. A 83 ans (c'est l'âge qu'elle atteindra cette année) elle ne demande qu'à continuer. Elle est forte de la fidélité de ses membres qui se manifeste en toute occasion avec une régularité sans défaillance : ainsi le dernier relèvement de la cotisation a été accepté par tous. Cette fidélité est pour le bureau de la Société le meilleur encouragement.

« Encouragement que nous apprécions d'autant plus

que la vie n'est pas devenue pour nous plus facile que pour les autres. Nous avons réalisé les économies possibles en adoptant un papier et des procédés d'illustration moins coûteux que par le passé, mais il nous est impossible d'en envisager d'autres, puisque la Société Historique Algérienne n'a pas de frais de personnel.

« Nous avons fait ce qui dépendait de nous. Pour le reste, l'appui du Gouvernement Général, celui du Conseil de l'Université se sont toujours manifestés de façon trop efficace pour que votre Secrétaire général ne soit pas convaincu que notre Société ne traversera pas cette crise comme elle en a traversé d'autres. »

M. Berque, trésorier, présente ensuite son compte rendu financier pour l'exercice 1937 :

Solde de l'Exercice 1936		39.879 90

RECETTES

Subventions du Gouvernement Général	29.699 50	
Subvention de la Caisse de la recherche Scientifique pour l'impression des Actes du Congrès de Tlemcen	8.000 »	
Subvention de la Société Archéologique de Constantine pour l'impression des Actes du Congrès de Constantine (1er versement)	2.250 »	
Cotisations	11.436 45	
Achat d'une collection et de numéros de la *Revue Africaine*	5.848 70	
		57 234 65
Total des recettes		97.114 55

Report des recettes		97.114 55

DÉPENSES

Frais d'impression de la *Revue Africaine* et des Actes du Congrès de Tlemcen	64.216 25	
Dépenses d'administration. Frais de correspondance et d'envoi des fascicules de la *Revue Africaine*	855 90	
Total des dépenses		65.072 15
Excédent des recettes		32.042 40

Il faut également tenir compte des fonds déposés à la Caisse d'Epargne (77 fr. 29), au Crédit Lyonnais (510 frs), au compte caisse (271 fr. 50) et des éléments du portefeuille de la Société Historique déposés au Crédit Lyonnais d'Alger et dont la valeur boursière au 19 janvier 1938 est de 8.379 francs. D'où un total de 9.237 fr. 79 qui, s'ajoutant à l'excédent des recettes, donne un actif de 42.280 fr. 19.

La Société Historique doit encore à son imprimeur un reliquat de 35.040 fr. 75 (Actes du Congrès de Tlemcen) qui sera payé par à-comptes.

Par contre, il reste à rentrer 7.630 francs de cotisations arriérées.

Le Trésorier ajoute : « Comme vous le voyez, Messieurs, notre situation financière comporte d'assez sérieuses réserves et nous ne pourrons l'équilibrer cette année qu'au prix d'économies sévères. J'adresse à cet égard l'appel le plus instant au représentant de M. le Gouver-

neur général, en lui demandant d'examiner la possibilité de majorer autant que possible, les subventions qui nous sont allouées. »

*
* *

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau pour 1938. Ont été élus :

Président : M. Gustave MERCIER.

Vice-Présidents : MM. G. MARÇAIS et R. LESPÈS.

Secrétaire Général : M. ESQUER.

Secrétaire : M. BRUNSCHVIG.

Trésorier : M. BERQUE.

Membres : MM. RIVIÈRE, Général MEYNIER, J. ALAZARD, M. CANARD, [illegible] VIARD, A. BASSET, R. CAPOT-REY, J. DESPOIS, TH. FAYOLLE, IBNOU ZEKRI.

Membre correspondant : M. DOUËL.

La Frontière Algéro-Tunisienne dans le Tell et dans la Steppe (1)

Le trapèze nord-africain qui va de Tanger à Tunis et d'Agadir à Gabès et que nous avons proposé, en 1936, de désigner à l'avenir sous le nom d'Altuma (2), s'offre comme un palais muni d'une longue façade et de deux ailes en retrait. La façade (Algérie) donne sur la Méditerranée Occidentale. L'aile de l'Est (Tunisie) ouvre sur le bassin oriental de la même mer, tandis qu'à l'Ouest le Maroc regarde sur l'Océan Atlantique.

Il est visible que l'aile du Levant ne présente ni le même agencement, ni la même élévation que le corps de bâtiment. Mais où se dissimule dans la maçonnerie le mur commun d'attache, comment s'y emboîtent les assises successives et où se manifeste le décrochement ?

I. LA FRONTIÈRE SOUS LES TURCS (1574-1830). — Examinons le phénomène durant la dernière phase historique. Au XVIe siècle, l'Etat hafside qui englobait Constantine, Bône, Tunis et Tripoli, est le théâtre et l'enjeu

---

(1) Communication faite au 3e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord (Constantine, 1937).

(2) Le mot comprend les premières syllabes des noms des trois colonies, ces syllabes étant assemblées dans l'ordre de l'entrée des trois pays dans l'Empire français. *De la nécessité d'adopter pour la triade Algérie-Tunisie-Maroc un nom propre d'ensemble*, in *Deuxième Congrès de la Fédération des Soc. Sav. de l'Afrique du Nord tenu à Tlemcen*, 14-17 avril 1936. Publié par la *Soc. Hist. Alg.* (tome II¹, Alger, 1936, pp. 217-226).

de la lutte hispano-ottomane pour l'hégémonie de la Méditerranée. Au cours du conflit, il s'effondre au bénéfice du Sultan Osmanli. Les Turcs se logent à Constantine en 1535, à Tripoli en 1550, à Kairouan en 1573 et à Tunis en 1574, cependant que la région intercalaire devient indépendante. Un Etat maraboutique y naît, celui des Chabbia (3), d'où sort ensuite dans la région de Mellègue un Etat bédouin, amalgame assez lâche de tribus vassales, d'une tribu suzeraine, celle des Hanencha. Groupement trop faible comme structure pour constituer un Etat tampon. La partie se joue à leurs dépens entre Constantine et Tunis. Les chefs des deux villes emploient le dernier quart du XVIe siècle et les XVIIe et XVIIIe siècles à grignoter, chacun de leur côté, cette masse amorphe. Les Turcs de Constantine mettent garnison à Tébessa vers 1650 (4). Ceux de Tunis construisent au Kef une Kasba en 1612 et possèdent, au même moment, un bordj avec 60 soldats au Cap Roux. Au Sud ils tiennent Gafsa et le Djérid où ils ont, en 1608, durement châtié Tozeur révolté (5). Les deux concurrents poussent leurs avantages, se heurtent assez vite au sein de la matière molle des peuplades intermédiaires et alors ils se mordent cruellement, chiens déchaînés sur la même pitance (6). Le Bey de Constantine s'empare de Tunis en 1756. Quant aux Tunisiens, ils investissent deux fois Constantine, en 1700, du temps de Mourad III Bou Bala, et en 1807, du temps de leur grand bey Hamouda.

(3) Cf. ce que nous avons dit de cet Etat dans nos *Etudes Kairouanaises*, III. *L'Etat et le Gouvernement Chabbi* (*Rev. Tun.*, 1933, pp. 57-92).

(4) Féraud, *Notes sur Tébessa* (*Rev. Afric.*, 1874, p. 441). Sur la confédération des Hanencha, voir ce que nous avons écrit dans notre ouvrage sur *la Région du Haut Tell en Tunisie*. Paris, 1913, p 273.

(5) Roberto Elliatta, *Descritione del Regno di Tunesi*, 1615. (Ms. Bibliot. Palatine de Parme. Fonds Parmense, n° 988, folios 2 et 3.

(6) En 1694, le dey d'Alger, Chabane, avait pris Tunis pour y installer un dey à sa dévotion.

Dans le Tell, des traités constatent les rencontres des deux antagonistes et les arrêtent l'un en face de l'autre. Dès 1614, une frontière commune est acceptée depuis le Cap Roux jusqu'au pays actuel des Fréchich. Elle est jalonnée par le Dj. El-Hafa, le Dj. Gloub Et Tsirane, le Dj. El-Ahaïrech, l'Oued Mellègue et l'Oued Sarrath (7). En 1624, un envoyé de Venise, Salvago, observe que les deux Régences ont des « confins délimités » (8). Le traité d'Es Settara de 1628 (9) corrobore l'arrangement de 1614. On notera que tous deux négligent d'étendre la démarcation dans la steppe où les peuplades sont plus mobiles, plus pauvres et plus récalcitrantes. D'ailleurs, il s'agit moins d'attribuer des territoires en toute propriété que de déterminer des zones au sein desquelles chacune des deux Régences essaiera de percevoir, dans sa sphère, des redevances sur les tribus, en attendant d'arriver un jour à agréer ou désigner leurs caïds et à lever des impôts véritables.

En 1807, après une période de quasi-vassalité d'un demi-siècle, le bey Hamouda secoue le joug algérien. Bien mieux, il reporte vers l'Ouest la ligne de 1614-1628. Passent dorénavant sous la prépondérance de Tunis la région de la Regba, les tribus Ouargha, Charen, O. Bou Rhanem et le village de Qalaat-Senane (10). La paix con-

(7) Le Dj. El Hafa الكعب reste à rechercher. Le Dj. El Ahaïrech s'élève en Tunisie tout près et au Nord-Ouest de Souk-el-Arba. Les oueds Mellègue et Sarrath sont connus.

(8) « *Africa, overo Barbaria* ». *Relazione al Doge di Venezia sulle Reggenze di Algeri e di Tunisi del Dragomanne Gio. Batta Salvago* (1625). Introduction et notes de Sacerdoti, Padoue, 1937, p. 90.

(9) On lira le texte de cette convention dans le travail de B. Roy, *Deux Doc. inéd. sur l'expéd. alg. de 1628 contre les Tunisiens* (*Rev. Tun.*, 1917, pp. 202-204).

(10) C'est à ce moment que plus au Sud, Tamerza et Nefta seraient définitivement entrées dans le giron de Tunis, si l'on en croit certains souvenirs des gens du Souf et de Nememcha recueillis par Berbrugger, *Des frontières de l'Algérie* (*Rev. Afr.*, 1860, p 407) et par Féraud, *Notes sur Tébessa*, *loc. cit.*, p. 463.

clue en 1821, sous les auspices du Sultan de Constantinople entre Mahmoud, successeur d'Hamouda, et le dey d'Alger, clôt la période des hostilités algéro-tunisiennes (11). Elle consacre les acquisitions d'Hamouda et c'est cette situation que la France trouve et adopte lorsqu'elle conquiert Alger en 1830 et Constantine en 1837.

En somme, l'expansion vers l'Ouest des Turcs de Tunis avait progressé pendant une quarantaine d'années pour se figer à environ 160 kilomètres de la côte orientale. Elle reprend deux cents ans plus tard sous le bey Hamouda. L'annexion d'une bande d'une quarantaine de kilomètres d'épaisseur porte la pénétration totale à quelque 200 kilomètres. Distance qui se vérifie sensiblement d'Hammamet à Ghardimaou et de Sousse au Dj. Bou Jaber pour croître un peu dans le Sud et atteindre 225 kilomètres sur le parallèle Sfax-Majen-Sidi-Abbès et sur celui Gabès - extrémité du Chott Rharsa. Chiffres auxquels se mesure la puissance d'extension dans l'intérieur des influences issues de la mer du levant.

2. De la prise d'Alger a l'établissement du protectorat tunisien (1830-1881). — La frontière de 1807 n'était pas sans offrir, en 1830, pour des esprits comme les nôtres et pour des besoins comme ceux d'un Etat moderne, l'inconvénient de points douteux ou controversés (12), faute d'entente explicite entre voisins ou de bornage sur le terrain.

Le principal dissentiment avait pour objet Tabarca ou plutôt son île, car en face de cette dernière, sur la terre ferme il n'y avait au XIXe siècle que le fortin tunisien de Bordj Djedid. Malgré que cette île dépendît nettement de Tunis, le fait qu'elle était, du XVIe au XIXe siècle, en la

(11) Cette paix dont Rousseau (*Annales Tunisiennes*, Alger, 1864, p. 343), n'a pu se procurer le texte, est placée par lui au 14 mars.

(12) Berbrugger, *Des Frontières de l'Algérie* (*loc. cit.*, p. 406-407), expose quelques-unes de ces contestations.

jouissance des Génois, puis en celle des Français, pour les commodités de la pêche du corail, lui imprimait un caractère équivoque. On la regardait parfois en Barbarie comme un morceau de Chrétienté, à telles enseignes qu'un esclave racheté qui touchait à Tabarca était considéré par les corsaires comme susceptible d'être capturé de nouveau, tout comme s'il avait regagné son pays (13).

D'autre part, les gens de l'île, exploitant les fonds marins aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, payaient souvent redevance tant à Alger qu'à Tunis (14), ne fût-ce que par simple prudence. De là à transformer cette lezma en sujétion proprement dite, il n'y avait qu'un pas. Une lettre du dey d'Alger, Chabane, du 5 juin 1693, admet Jean Nicolas Speroni, gouverneur de Tabarca et ses successeurs, à pêcher du cap Rosa au cap Serrat contre le versement annuel de 1.600 écus d'or (15).

Plus tard, les traités de 1830 et 1832 confirment sur l'île nos prérogatives. Nous les oublions jusqu'au jour de 1873 où notre Ministre de la Marine songe à les troquer contre l'autorisation du bey d'ériger à nos frais en cet endroit, dans l'intérêt de tous les navigateurs, un phare où veilleraient des gardiens français. Projet qui naufragea sur les insinuations de l'entourage anglais du Premier Ministre Khaznadar (16). Quelques mois après, deux officiers de notre garnison de La Calle ayant cru licite de se livrer à un pique-nique dans l'île, on en mena grand bruit à Tunis. Les deux téméraires furent sévèrement punis (17).

(13) Salvago (*op. cit.*, p. 95).

(14) *Id.* (*ibid.*), p. 89.

(15) Berbrugger (*op. cit.*, p. 408-409), reproduit intégralement cette épître.

(16) Lettre de notre ministre des Affaires Etrangères, Decazes, à notre consul à Tunis, de Vallat, du 9 janvier 1874 (*Arch. Résid. Générale de France à Tunis*).

(17) Lettre du même consul de Billing, du 20 octobre 1874 (*ibid*

Ainsi, nous n'osions pas exiger, conformément au traité de 1830 (art. V), la restitution de nos « propriétés, édifices, bâtiments et constructions diverses » situés sur ce roc insulaire (18) ni même y aventurer un pied. Scrupuleux respect du domaine du Bey jusqu'à la veille de l'occupation.

En revanche, ce prince n'était pas, dans la première moitié du XIXe siècle, sans revendiquer la partie de l'Algérie proche de Tabarca. Il réclamait notamment la tribu des Nehed et, en 1836, un agent tunisien tenta de récolter des impôts à l'Ouest de La Calle (19). Nous refoulâmes l'intrus ; puis, par mansuétude, nous acceptâmes qu'aucun des deux Etats ne perçoive de taxes chez les Nehed. Durant plusieurs années, cette tribu forma une sorte de canton neutralisé au point de vue financier.

En d'autres districts aussi, l'incertitude régnait. La Qalaat Senane était tunisienne depuis 1807. Les voyageurs Grenville-Temple (1833) et Pückler-Muskau (1835) la croient pourtant en Algérie ainsi que Carette (20) qui, en 1841, en est encore au traité d'Es Settara de 1628. En 1852, le général de Mac-Mahon pourchasse et razzie des insurgés jusqu'au pied de la Qalaat (21), en plein pays des Ouled Bou Rhanem.

Nous n'avions pas affaire à une frontière au sens européen du mot, mais à des points de rencontre variables

---

(18) Plantet, *Corresp. des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour* (1577-1830). t. III, Paris, 1899, pp. 702 et 706.

(19) Plantet (*op. cit.*, III, pp. 561 et 583), et Berbrugger (*op. cit.*, p. 412).

(20) Sir Grenville-Temple, *Excursions in the Mediterranean, Algiers and Tunis*. Londres, 1835, t. II, p. 218.

Prince de Pückler-Muskau, *Chroniques, lettres et journal de voyages, extraits des papiers d'un défunt*. Deuxième partie, *Afrique*. Paris, 1837, t. III, p. 234.

Carette, *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie mérid.* (*Explor. Scient. de l'Algérie*, Paris, 1841, t. II, pl. II).

(21) Féraud, *Les Harar, seigneurs des Hanencha* (*Rev. Afr.*, 1874, pp. 388-389).

entre tribus. A notre appétit de régularité, il fallait au contraire une barrière fixe.

Constantine conquise le 13 octobre 1837, notre consul à Tunis saisit le Bardo d'une demande de délimitation. L'Angleterre feignit de s'imaginer que nous voulions gagner sur le territoire tunisien, elle l'insinua au bey Ahmed qui en référa au Sultan (mars 1838). En réponse à la plainte britannique à Paris, nous protestâmes de la pureté de nos intentions. Nos démarches à Tunis n'en étaient pas moins annihilées.

En 1842, nous plaçons un préside à Tébessa où un fonctionnaire tunisien du Kef avait naguère essayé de se faire agréer comme caïd du Bey (22).

La question de la délimitation revient sur l'eau en 1843, car le Colonel de Senilhes, opérant autour de La Calle contre des dissidents aidés par des Tunisiens, a poursuivi ces derniers et les a razziés jusque chez eux. Malgré la répétition des manœuvres anglaises d'un lustre plus tôt, Ahmed Bey consent, à contre-cœur, à la constitution d'une Commission Mixte qui se réunit à La Calle d'octobre à décembre, mais la Conférence avorte car nous n'admettons pas de discussion sur l'attribution des Nehed, tandis que le représentant beylical, Si Skander, se borne à indiquer les limites de la Régence. Les deux gouvernements se résolvent à maintenir le statu quo (décembre 1843) sur la base du *beati possidentes*.

Au cours des pourparlers avec le Bey, le consul de Lagau avait lu à ce prince une lettre de Guizot du 12 août 1843 dans laquelle le ministre avertissait que si la requête de la France était éludée, celle-ci tracerait elle-même la frontière et la ferait respecter (23). Après l'échec de la

---

(22) Féraud, *Notes sur Tébessa* (*Rev. Afric.*, 1874, p. 432).

(23) J. Serres, *La Politique Turque en Afrique du Nord sous la Monarchie de Juillet*. Paris, 1925 (pp. 198-202 ; 234-236 ; 244-292-305). L'ouvrage utilise les documents diplomatiques. Il en tire ce qu'il dit de l'exemption fiscale des Nehed et de nos infructueuses propositions de délimitation de 1837-1838 et 1843.

conférence de La Calle, le général Randon, commandant la subdivision de Bône, « Commissaire français pour la démarcation des frontières de l'Etat de l'Algérie » (24) (ainsi se qualifie-t-il dans une lettre du 5 novembre 1843), n'a plus pour justifier ce titre qu'à mettre la main à la pâte sans collègue tunisien. Au cours d'une tournée de sécurité, il détermine, en 1844, ce qu'il estime être la frontière depuis la Medjerda jusqu'à Tébessa (25).

Les militaires ont d'ailleurs une conception à eux que le général Pélissier explique dans une épître du 18 septembre 1851, relative à une contestation à la lisière de la Kroumirie. Pour lui, la frontière de l'Algérie est « la limite du territoire que l'on a intérêt à défendre et à administrer, le surplus de la zone bordière constituant une bande neutre où l'on réserve les droits de la France » (26). Formule qui libère du cauchemar suscité par l'instabilité des tribus. *Modus vivendi* unilatéral inspiré par l'impossibilité de discuter de cette matière avec le Bey.

Des travaux topographiques exécutés de 1842 à 1845, avaient abouti au levé d'une carte que le bey Ahmed aurait approuvée à la fin de 1846, lors de son voyage à Paris (27). Le tracé Randon est sans doute celui qu'on a

(24) Lettre citée dans le Rapport Delarue de 1898 qui figure au dossier tunisien de la délimitation de la frontière au Sud des Chotts (*Arch. de la Résidence Générale. Service des Affaires Indigènes*).

(25) Féraud, *Les Harar, seigneurs des Hanencha.* (*Rev. Afric.*, 1874, pp. 382-383), et lieutenant Castel (*Tébessa*, Paris, s.d. (vers 1903), t. II, p. 84). D'après ce dernier, la limite Randon se détachait de la Medjerda au Dj. Frina qu'indique la carte de 1857.

De la Medjerda au Kouif, le tracé Randon est décrit dans la *Monographie Militaire n° 24 bis. Frontière Cercle du Kef et Algérie.* (*Arch. de la Résidence Générale. Service des Affaires Indig.*, d'après des documents des Archives de la Direction des Affaires Arabes de Bône).

(26) Epitre citée dans le Rapport Delarue sus-visé.

(27) Indication de la Circulaire du 9 mai 1881 à nos agents diplomatiques (*Livre jaune* intitulé : Aff. Etrang. *Doc. Diplom. Affaires de Tunisie* 1870-1871, Paris, Impr. Nat., 1881, p. XVIII). Ce

essayé de figurer sur la carte de Tunisie de 1857 (28), où un croisillé continu court depuis le cap Roux jusqu'à quelques kilomètres au Sud du Khanguet Mouhad, à l'Est de Tébessa. Il s'y ajoute plus au midi, après une interruption, un autre croisillé entre les alentours d'El Ma El Abiod et la chaîne de Fériana. Plus outre, c'est-à-dire dans la majeure partie de la steppe et aux approches du désert, aucune démarcation.

On n'avait, en 1857, couché sur le papier qu'une portion de la frontière. Dessin d'ailleurs approximatif à cause de l'imperfection de la carte. Sur les lieux mêmes, nos habitudes mentales nous avaient conduits à arrêter à une ligne territoriale fixe, les peuplades nomadisant avec leurs troupeaux et dont les contours mouvants ne se prêtaient guère à être accolés, sans retour à un accident quelconque du sol. Confins flous à l'orientale que nous prétendions solidifier en frontière rigide à l'européenne.

Pour obliger au respect de la règle édictée et contenir les divagations, l'Algérie bâtit dans son Tell des bordjs

document indique par erreur 1847 comme l'année du voyage d'Ahmed bey.

En février 1844, ce prince avait autorisé le capitaine d'Etat-Major Pricot de Ste-Marie, qui avait fait partie de la Conférence de La Calle et s'occupait de topographie, à se rendre partout en Tunisie avec escorte beylicale. (J. Serres, *op. cit.*, p. 306).

Lors du voyage parisien du bey Ahmed, le Dépôt de la Guerre était à même de présenter à ce souverain deux cartes de la Régence de Tunis, celle de 1842 « dressée sous la direction de M. le Lieutenant Général baron Pelet » au 400.000e et celle « publiée en 1843 d'après les matériaux fournis par MM. Falbe... et de Ste-Marie ».

(28) *Carte de la Régence de Tunis dressée au Dépôt de la Guerre d'après les observations et les reconnaissances de M. Falbe... et de M. Pricot de Ste-Marie... et d'après les renseignements recueillis par eux.* Au 400.000e. Gravure sur pierre, en noir.

Le croisillé meurt en un lieu non dénommé qui pourrait bien être l'Aïn Ben Falia. Lors de notre visite à cet endroit en 1904, les indigènes du pays nous ont, en effet, assuré que Ben Falia n'était autre que le nom de l'officier qui avait jadis délimité cette section de la frontière. De 1854 à 1860, le Commandant supérieur du Cercle de Tébessa s'appelait précisément Bonvalet.

militaires commandant les passages par où pouvaient déboucher chez elle des incursions hostiles (29). Quelques-uns de ces fortins étaient appuyés d'escadrons de spahis réunis en douars (Bordj du Tarf face aux Kroumirs, Bordj-Bou-Hadjar face aux Ouchteta, Bordj d'Aïn-Guettar face aux Ouargha). En 1863, on édifia au Méridj, pour surveiller les O. Bou Rhanem et la Qalaat Senane, encore un bordj où une smala de spahis vivait d'un millier d'hectares irrigués par l'O. Horhihir (30). Plus au Sud, dans la Steppe, smalas permanentes ou non, selon les besoins.

La Tunisie, de son côté, manifestait sa présence sur la frontière par des postes de douane, comme ceux de Sidi-Yousef sur la piste du Kef à Souk-Ahras ou d'El-Oubira sur le chemin de Tébessa à Qasserine ou celui de Bord-El-Hammam en Kroumirie (1877).

L'année de la construction du vaste bordj d'El-Méridj (100 m. de côté), le 22 avril, un Senatus-Consulte relatif à la constitution de la propriété chez les indigènes de l'Algérie déclarait par son article I les tribus propriétaires des territoires dont elles avaient la jouissance permanente et traditionnelle et prescrivait à l'art. II, dans le plus bref délai, la délimitation administrative de ces périmètres. De 1867 à 1870, ces opérations s'effectuèrent chez les tribus des cercles de La Calle, Souk-Ahras et Tébessa, attenantes à la Kroumirie et aux régions du Kef, de Thala et de Gafsa (31).

---

(29) Bordjs, douars de garde et zmalas algériens de la frontière sont marqués sur la Carte de Tunisie au 200.000e, dite *Carte de reconnaissance*, levée de 1881 à 1887. Plusieurs zmalas possédaient des postes avancés. Celle d'Aïn-Guettar avait le sien à Seguiet Sidi Yousef. En 1856, on installe le long de la Kroumirie neuf postes de tirailleurs en zmalas.

(30) Cf. Lieutenant Castel (*op. cit.*, t. II, pp. 158-159). Les écuries du bordj étaient faites pour contenir 140 chevaux.

(31) Suspendues le 19 décembre 1870 par ordre du nouveau gouvernement elles ne furent reprises qu'après la loi du 28 avril 1887.

A l'orée de la Tunisie, le tracé Randon, là où il existait, servit de base. Pour éviter d'attirer l'attention par des actes publics sur la question de la frontière, on ne dressa aucune borne le long de celle-ci, et on n'évalua qu'approximativement la superficie des districts de chaque tribu, limitrophes du Beylik. On laissait ainsi la porte ouverte à des rectifications après négociations éventuelles avec la Tunisie (32).

Cela n'empêcha pas certains cantons comme les environs de la Qalaat-Senane de rester des champs clos entre Bédouins des deux obédiences, des *Bled El Baroud* (Pays de la poudre). Au lendemain d'une des opérations voulues par le Senatus-Consulte et par réaction instinctive, les O. Bou Rhanem (Tunisie) attaquèrent les O. Khiar (Algérie) et bousculèrent les spahis d'Aïn-el-Guettar, lancés au secours de ces derniers.

Démarcation administrative française provisoire et dispositif de couverture en retrait (bordjs et spahis) qui finissait par être plus ou moins la frontière effective, manquaient de vertu persuasive. Chaque tribu algérienne lançait ses aspirations ou ses regrets bien au delà vers l'Est. Bien au delà vers l'Ouest, chaque tribu tunisienne projetait ses désirs et son dépit (33). Toutes auraient voulu continuer à jouir des terres de culture ou de pâturage que les hasards de la vie errante avaient mis une fois à leur disposition. Beaucoup s'appuyaient sur des titres de propriété confectionnés lors de l'extension majeure de la tribu (34). Ajoutons-y l'instinct du pillage et le départ

---

(32) Lettre du Ministre de la Guerre au Gouverneur de l'Algérie en 1870 in *Monogr. Milit. 54 bis, Frontière Algérie-Tunisie* (Arch. cit.). On ne plaça de bornes qu'entre les tribus algériennes.

(33) Voir dans Castel (*op. cit.*, II, pp. 75-198), le récit des innombrables incursions des Tunisiens en Algérie au Sud de la Medjerda, de 1837 à 1881. Voir également pour la période 1870-1881, le *Livre Jaune* précité.

(34) Nous en avons cité quelques exemples dans notre étude sur la *Steppe Tunisienne chez les Frechich et les Majeur. (Bull. Dir. Agric. et Comm.* Tunis, 1906, p. 44 du tirage à part, p. 45, note 2 et p. 47, note 1).

en dissidence chez le voisin de fractions mécontentes et, sans parler de contrebande de la poudre, nous aurons énuméré les causes des troubles dans les relations algéro-tunisiennes de 1830 à 1881.

Razzias réciproques. Les Tunisiens y remportaient généralement l'avantage car nous retenions et punissions les délinquants de chez nous, ce dont était incapable le gouvernement beylical. Des conférences entre agents des deux pays, comme celle de Sidi Yousef en 1875, réglaient de temps en temps les dommages.

Réfugiés criminels algériens en Tunisie. Pas de convention d'extradition. Faiblesse ou cupidité des autorités subalternes. Difficulté religieuse pour le Bey de nous livrer des musulmans susceptibles d'être condamnés à une peine capitale, comme certains chefs des insurgés de 1871, Ali ben Chohra ben Nasser, ex-agha de Touggourt, ou Kablouti, ex-caïd des Hanencha, qui avait entraîné avec lui beaucoup de spahis de la smala d'El Guettar.

Parfois, le souverain expulsait un coupable. Usant de subterfuge, il l'embarquait sur le premier navire en partance qui se trouvait, comme par hasard, être parfois un bateau français où nous cueillions le criminel. Après bien des palabres, nous obtînmes du Bardo le décret du 6 avril 1874 qui réservait l'accès de la Régence aux seuls Algériens munis de permis français.

Contestations à main armée de terrains entre tribus se transformant en violations de frontières entre Etats. Notre légitime souci d'arriver, à ce sujet, à une entente définitive avec le Bey était depuis des années contrecarré par le Consul d'Angleterre à Tunis. Après la chute du Khaznadar, sir Richard Wood nous accuse avec insistance auprès du Foreign Office de comploter avec le nouveau ministre Khéreddine une rectification de limites (35).

(35) Decazes à de Vallat, le 5 janvier 1874 (*Arch. cit.*).

Imputation malveillante. Notre Ministre des Affaires Etrangères, Decazes, assure de l'inanité de ce grief l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris et, sur l'insistance de lord Lyons, il le prie de répéter ce démenti au Ministre des Affaires Etrangères de Sa Majesté Britannique, lord Granville.

La plus grande réserve nous est donc imposée en cette matière si nous voulons éviter de chatouiller les susceptibilités de nos rivaux. Aussi, lorsque vers le milieu de 1874 le Gouvernement Général de l'Algérie préconise, d'accord avec le Gouvernement Tunisien, la délimitation de la frontière, le Quai d'Orsay refuse de s'engager dans cette voie et s'en explique ainsi le 23 septembre 1874. Des projets de ce genre, écrit-il au Gouverneur Chanzy, avaient été déjà formés auparavant, et la France, alors pourtant dans toute sa puissance, avait dû « s'arrêter devant des réclamations tendant à y intéresser des cabinets étrangers ». Aujourd'hui, l'Angleterre est sur le qui-vive : on nous soupçonne d'avoir un plan d'absorption du territoire tunisien. De plus, nous remuerions le Gouvernement ottoman qui a revendiqué, il y a quelques années, la souveraineté de la Tunisie. Le statu quo est donc préférable. « L'intérêt général de notre politique ne saurait être mis en cause pour la simplification des rapports de nos autorités algériennes avec celles de Tunis » (36).

En 1876, Khéreddine lance l'idée d'une commission mixte pour statuer sur les droits de propriété respective des O. Sidi Abid d'Algérie (délimités unilatéralement en décembre 1869) et des Fréchich (Tunisie). Le Quai d'Orsay répond négativement, car ce serait réveiller la question des frontières que Paris et Tunis ont décidé de laisser dormir. Le Gouverneur de l'Algérie, Général Chanzy,

(36) Lettre à Chanzy communiquée en copie à de Billing l. octobre 1874 (*Ibid.*).

en désespoir de cause, ressuscite la vieille idée des militaires et suggère la création officielle d'une zone neutre entre les deux tribus et les deux pays (37). En vain.

Pour liquider la situation, il fallut qu'au début de 1881, les habituels brigandages kroumirs, soudainement multipliés, nous acculent à une riposte énergique. Déclenchée dans une atmosphère de politique générale favorable, notre réaction eut pour conséquence l'instauration du Protectorat français en Tunisie (1881). L'épineux problème de la frontière se muait, de ce fait, en une simple question d'ordre intérieur.

3. La détermination de la frontière sous le Protectorat (1883-1902). — Pour la fixation de la frontière, une difficulté secondaire, mais non négligeable, avait résidé dans l'absence de cartes véritables. D'où, impossibilité de consigner la ligne séparatrice sur un document qui servît à la repérer avec exactitude en cas de contestations et à dissiper l'incertitude née de l'appellation souvent dissemblable d'un même endroit chez les Algériens et chez les Tunisiens.

En 1882, paraît une carte où sont inscrites, d'après les itinéraires de nos colonnes, les distances entre les localités de la Régence (38). Pour la première fois, la frontière s'y développe en entier, depuis les environs de Tabarca jusqu'au delà du Chott El Djérid qu'elle contourne au midi pour s'arrêter au méridien de Douz, à 55 km. de ce village. Indication pourtant platonique car, le relief n'étant pas figuré, la limite ne s'agrippe à rien de concret.

Durant les années 1883-1885, voient successivement le jour les feuilles d'une vraie carte géographique au

(37) Decazes à notre Consul à Tunis, Roustan, le 18 juillet 1876 (*Ibid.*).
(38) *Carte des Itinéraires de la Régence de Tunis* publiée par le Dépôt de la Guerre, Paris, 1882. Au 400.000e en 2 feuilles.

200.000e. Malheureusement, la frontière n'y est dessinée que sur la feuille de Béja, c'est-à-dire des abords méridionaux du Cap Roux à Seguiet Sidi-Yousef (39).

Travail qui aida à la confection, en 1888, d'une autre carte au 200.000e, plus complète comme nomenclature mais où un relief ombré au crayon lithographique est substitué aux courbes de niveau. La limite politique y est marquée depuis le Cap Roux jusqu'en face et à l'Ouest de Midès et de Tamerza, c'est-à-dire presque jusqu'à l'extrémité occidentale du Chott Rharsa (40).

Sur cette carte de 1888, la physionomie de la contrée n'est pas sans défaut. Les intervalles réels entre certains points ne sont pas toujours observés. L'exactitude absolue ne sera atteinte qu'avec les cartes ultérieures au 50.000e, 100.000e et 200.000e en courbe de niveau. Cependant, les courbes au 200.000e de 1883-1885 et de 1888 constituent de bonnes bases pour une délimitation sérieuse dont le besoin continue à se faire sentir, car la création du Protectorat n'a pas coupé court aux revendications réciproques des tribus de la frontière.

Maîtres désormais sur les deux flancs de celle-ci où nos nouveaux cercles militaires d'Aïn-Draham, de Ghardimaou, du Kef, de Feriana (annexe) et de Gafsa, coudoient leurs aînés de La Calle, Souk-Ahras, Tébessa et Biskra, nous aurions pu procéder d'office à une opération générale et revoir dans leur ensemble et d'un coup les limites algéro-tunisiennes résultant indirectement de l'application unilatérale du Senatus-Consulte de 1863.

(39) *Carte de la Tunisie au 200.000e par le Dépôt de la Guerre.* Edition provisoire en photozincographie. Courbes de relief en noir avec hydrographie en bleu. Les dates de 1883-1885 sont celles du tirage des diverses feuilles. Celle de Béjà (n° 4) est de mai 1884. Sur la feuille d'El-Kef (n° 7, nov. 1884) un grand blanc règne au Sud de la zmala d'El-Méridj.
(40) Serv. Géog. de l'Armée. *Carte de reconnaissance, Tunisie, au 200.000e*. Dressée à l'aide des itinéraires et des levés à vue exécutés de 1881 à 1887.

Nous ne nous résolûmes qu'à des vérifications partielles au fur et à mesure que des difficultés se produisaient en tel ou tel canton. Méthode qui nous entraîna à des révisions répétées au moyen de Commissions mixtes où l'Algérie et la Tunisie étaient représentées.

La Commission la plus importante fut celle qui examina en décembre-janvier 1883-1884 les 250 km. de frontière qui s'étendent de l'O. Mellègue aux Oglet Dhafrïa, situés à 6 km. au N. du Chott Rharaa à l'aval de la zone d'épandage de l'oued Tamerza (41). Mais, dès 1886, puis en 1890, la besogne est recommencée sur une portion de ce trajet, entre l'O. Mellègue et l'Hr Safsaf (au Sud de la Qalaat Senane). Bien mieux, en 1888, une seconde grande Commission contrôle ou refait le travail de la précédente de l'Hr Safsaf aux Oglet Dhafrïa. Cela n'empêche pas en 1893, de tout reprendre à pied d'œuvre dans le secteur spécial qui va du Khanguet El Djemmala à la merja de l'Aïn-Falia (à l'Est de Tébessa) et en 1896 de revoir le segment entre l'O. Safsaf et les mêmes Oglet.

Entre la Medjerda et le Mellègue, des Commissions se réunissent en 1884 et en 1893. En 1897 on précise la frontière de la Medjerda à Dra Souaïl et de Fedj Es Sfa au Mellègue. En 1902, c'est de Drâ Souaïl à Fedj Es Sfa que le différend de limites est réglé.

Quant à la Kroumirie, elle fut la dernière à recevoir sa configuration définitive vers l'Algérie. De la mer au Dj. Tagma la délimitation est de juin 1891 avec reconnaissance de la frontière en 1894 à la suite d'observations du Service Forestier. Du Dj. Tagma au Dj. Rhorra, elle est de septembre 1891 et ce n'est que le 11 mai 1901 que l'ultime ajustement s'effectue entre le Dj. Rhorra et la Medjerda (42).

---

(41) Les Oglet Dhafrïa sont à 24 ou 25 km. S.-S.-O. de Tamerza et à 2 km. au S. de Bir El Haouch (Cf. feuille de Bir El Haouch de la carte au 100.000e).

(42) Pendant cette période d'ajustement, les bordjs ou zmalas militaires d'Algérie subsistent un certain temps. La zmala d'El

Il y eut ainsi au XIXe siècle trois tracés de la frontière algéro-tunisienne : 1° le tracé d'origine militaire de 1844 que nous révèle la carte de 1857 ; 2° le tracé découlant en 1867-1870 des périmètres constatés en faveur des tribus algériennes en exécution du Senatus-Consulte de 1863 et qu'a plus ou moins adopté la Carte de Reconnaissance, enfin, 3° les ajustements de 1883-1902 transcrits dans leur état ultime sur les cartes les plus récentes. Les trois lignes ne cadrent pas d'une manière absolue. Chacune représente un stade de la définition de plus en plus exacte de la frontière, à travers une série de tâtonnements. Leur comparaison atteste au moins sur le papier, un recul de la Tunisie. Retraite, sans doute, en certains districts, plus apparente que réelle. Car, en se transférant d'une carte approximative et à petite échelle à une carte certaine et à échelle double ou quadruple, montagnes, rivières et installations humaines subissent un déplacement qui n'en est pas un dans la réalité.

D'autre part, vu la théorie du territoire administrable professée par nos généraux, le tracé Randon n'épuisait pas, semble-t-il, tous les droits de nos peuplades algériennes sur la zone intermédiaire entre les deux pays et où l'autorité du Bey de Tunis ne se déployait que vaguement ou par intermittence. Et c'est, au fond, aux dépens de cette bande d'appartenance mal déterminée, plutôt qu'aux dépens de la Tunisie proprement dite, que s'établit sous le Protectorat la limite *ne varietur*.

Voici cependant quelques changements substantiels. Tout au N. le Cap Roux, borne traditionnelle de la Régence de Tunis, passa ainsi que son manche, le Dj. Seglet, en Algérie avec l'anse marine que tous deux

---

Méridj disparaît la dernière, en 1903. En Tunisie, les cercles militaires de la frontière algéro-tunisienne sont supprimés assez vite au N. des Chotts (1886-1895). En Algérie ils durent davantage. La création de la commune mixte de Tébessa est du 15 novembre 1912.

protègent des vents de noroi. Sur la rive droite de Mellègue, les O. Bou-Rhanem récupérèrent en 1883-1884, le morceau de leur Felta que leur avait refusé le tracé Randon. Mais au Sud du Dj. Bou Jaber, les Freschich se virent dénier à ce moment et en 1888 la ligne Dj. Fritissa, Dj. Bou Rebaïa, Le Kouif, Aïn-el-Bey, ce qui eut pour conséquence d'attribuer à l'Algérie les futures gisements phosphatiers du Kouif, sauf le lambeau d'Aïn-Kerma (43). La Commission de 1888 par rapport à celle de 1883 avantagea au contraire la Tunisie vers Garet Oum Ali. Elle l'avantagea aussi du Dj. Serraguïa aux Oglet Ahmed de l'O. Safsaf, en la laissant s'appuyer à ce dernier. Quelques pertes en revanche du côté de Midès et de Tamerza. Somme toute, pas de modifications d'importance, sauf au Kouif dont nul ne prévoyait, en 1888, la brillante fortune minière. La découverte de ces phosphates est en effet de 1892, et leur mise en valeur de 1893. Elle vint à point pour doter d'un trafic inespéré le chemin de fer stratégique de Souk-Ahras à Tébessa lancé en mai 1888.

La Carte de Reconnaissance au 200.000[e] ne prolonge pas le croisillé de la frontière au delà du Fedj Ez Zebel (15 km. au Nord de Tamerza). Elle se conforme en cela au décret qui appliqua le Senatus Consulte de 1863 aux O. Sidi Abid. On y avait alors simplement noté que cette tribu descendait au S. jusqu'à Bir Bounab, à 30 km. au delà du Chott Rharsa, et, comme de Fedj Ez Zebel à Bir Bounab, c'était le Sahara, on avait jugé qu'une démarcation ne correspondrait à rien dans cette région des grands nomades.

(43) Les procès-verbaux de la Commission de 1888 furent homologués par décret beylical du 25 octobre (*Journ. Off. Tun.* du 7 mars 1889). La Carte de Reconnaissance (feuille de Thala), levée avant les travaux de cette Commission, porte l'ancienne ligne frontière que la cartographie n'abandonna qu'après les levés de 1899 aboutissant à la confection de la carte au 100.000[e] (feuille de Tébessa). Notons que lorsqu'en 1911 Gsell publia à Alger-Paris, un *Atlas Archéol. de l'Algérie*, il se servit des feuilles de la Carte de Reconnaissance où l'on avait oublié de rectifier la vieille limite.

Le cas des O. Sidi Abid illustre d'ailleurs excellemment la difficulté d'imposer des lisières immuables à des groupes de populations en perpétuel mouvement.

Vers 1830, les O. Sidi Abid se déplaçaient avec leurs troupeaux dans le territoire alors sans maître qui s'étire de la grande banlieue de Tébessa à Bir-Bounab. En contact à l'Est avec des tribus relevant du Bey de Tunis (Fréchich, Hamama), quelques-unes de leurs fractions sollicitaient de temps en temps de ce prince des nominations de cheikhs, des exemptions d'impôt, etc... (1703, 1830, 1832, 1840). Tandis que leurs voisins de l'Ouest les Nememcha, se rattachaient nettement à Constantine, l'obédience des O. Sidi Abid oscillait entre les deux Régences de Tunis et d'Alger. Leur caractère de tribu maraboutique les aidait à se maintenir dans cette position équivoque. Mais après notre occupation de Tébessa (1846), la plupart de ces Bédouins répugnant à se plier à notre autorité émigrent en Tunisie d'où quelques-uns regagnent plus tard leur ancien domaine. De là un groupe algérien et un groupe tunisien.

Au moment des délimitations de 1883-1884 et de 1888, ce dernier, s'armant d'un titre de propriété, réclama pour lui et pour la Tunisie tout l'ancien patrimoine tribal qui s'étendait à l'Ouest dans la Steppe, au delà d'El Ma El Abiod et de Bir El Ater jusqu'au Dj. Foua et au Dj. Onk et dans le Sahara jusqu'au point précité de Bir-Bounab. Prétention irrecevable. Les forêts de Dj. Zebissa et du Dj. Sif avaient été depuis 1846 couchées sur les sommiers de l'Etat. On avait classé certains cantons comme domaniaux. Quant aux autres districts, on les avait restitués aux O. Sidi Abid retour de dissidence, ou laissés aux Nememcha au Nord et aux Troud au Sud qui, vaguant là avec les O. Sidi Abid avant 1830, s'y étaient consolidés après la fugue de leurs co-usagers. Dans ces conditions, les O. Sidi Abid tunisiens durent se contenter en 1888, de concessions de détail dont la Tunisie profita (Garet Oum Ali, O. Safsaf).

Comme on le voit, aucune idée politique, militaire ou économique, n'avait présidé aux opérations des Commissions d'après 1881. La limite territoriale entre Algérie et Tunisie résulte uniquement de la soudure bout à bout des limites fixées à leurs tribus respectives selon des considérations particulières à celles-ci (terres de culture de telle ou telle fraction, tombeau de marabout vénéré par une peuplade, cimetières, etc...). Les Commissions avertirent les indigènes que l'abreuvage aux sources voisines de la limite demeurait libre pour les frontaliers et leur bétail (par exemple Aïn-Benfalia, sources de Midès et de Sendès) et que chaque individu conservait ses propriétés, fussent-elles englobées dans l'autre province. Assertion qui les étonnèrent. On eut beaucoup de mal à les persuader qu'ils pouvaient jouir en paix d'un bien situé en dehors de l'emprise de leur tribu, quittes à payer l'impôt au gouvernement territorial.

Si nous réfléchissons qu'il nous a fallu vingt ans (1881-1902), alors que nous étions seuls en jeu, pour régler sans retour la question des confins algéro-tunisiens dans le Tell et dans la Steppe, nous conclurons que c'est une tâche délicate que d'assigner en toute équité, à des tribus, des limites qu'elles ne devront jamais franchir. Et nous serons plus indulgents pour ceux qui, durant le demi-siècle précédent (1830-1881), s'y efforcèrent sans toujours y réussir pleinement.

4. Onomastique : les noms d'Algérie et de Tunisie. — De ce qui précède, il découle qu'à notre débarquement en Afrique, les Régences d'Alger et de Tunis étaient moins des Etats territoriaux que des conglomérats de tribus mobiles où quelques villes représentaient l'élément stable. Derrière les lignes de démarcation que nous dressâmes, notre présence, de plus en plus effective et agissante entre Lalla Marnia et Tabarca, puis entre Tabarca et la mer orientale, dota les deux pays d'une cohésion

et d'une individualité qui se répercutèrent sur la nomenclature.

En 1839, deux ans après la prise de Constantine, l'ex-Régence turque de l'Ouest troque son étiquette banale de « possessions Françaises dans le Nord de l'Afrique » contre le nom d'Algérie (décision du 14 octobre du Ministre de la Guerre).

Plus lente à être désignée par un vocable propre est la Régence de l'Est. Le terme de Tunisie apparaît, semble-t-il, pour la première fois, en 1847, après la délimitation Randon et le voyage du Bey Ahmed, dans le tome I de la *Revue de l'Orient*. Berbrugger s'en sert couramment dès 1856 dans la *Revue Africaine*. De 1858 à 1881, on le rencontre chez d'autres auteurs ou dans notre correspondance diplomatique à côté de celui de « Régence » ou de « Tunis ». Il ne s'élève au rang officiel que lorsque notre Protectorat imprime au pays une physionomie moderne.

L'appellation française de Tunisie n'a d'ailleurs pas de correspondant en arabe. Le Bey s'intitule toujours « Possesseur du royaume de Tunis ». (*Çahab El Memleka Et Tounsīa*) (44) et les indigènes ne désignent leur pays que par l'expression de *Barr Tounès* (Le pays de Tunis). Toutefois, depuis 1925, sous la poussée destourienne, le mot Tounès qui s'applique à la ville de Tunis, tend à prendre le sens plus vaste de « Tunisie ». Un journal arabe, né en 1936, est précisément intitulé *Tounès*. A la mode européenne, cette Tounès nouvellement née est symbolisée dans les illustrations indigènes par une femme bédouine. Transformation verbale et graphique qui va de pair avec la propagation toute récente de l'idée d'une patrie tunisienne.

5. La frontière et la géographie. — Bien que la ligne de séparation entre l'Algérie et la Tunisie ne soit

(44) Mot à mot « Possesseur du royaume Tunisien ».

autre chose qu'une succession de limites entre tribus, cette frontière échappe-t-elle à toute influence géographique ? Rectiligne dans son ensemble, irrégulière dans le détail, elle est comparable au sein du Tell et de la Steppe à une scie aux dents plus plus ou moins amples et plus ou moins proéminentes. C'est que son axe allongé N.-S. est coupé de biais par les chaînons montagneux orientés S.O-N.E., selon la norme de la contrée. La démarcation adopte l'un d'eux tant qu'il ne l'entraîne pas trop loin. Elle le quitte alors et se replie sur celui qui le relaie en arrière. D'où pour le tracé, une suite capricieuse de directions S.O.-N.E., puis S.E.-N.-O., déterminant une série de rentrants et de sortants. Unique façon dont se révèle l'adaptation de celui-ci à la constitution géographique de la région.

Car, sauf exception, cette frontière ne coïncide ni avec la ligne de partage des eaux, ni avec celle des hauteurs maximum. Même indépendance vis-à-vis des grandes rivières tunisiennes telles que la Medjerda, le Mellègue, le Baiech, qui, toutes, ont leurs sources assez loin en Algérie. Guère d'oueds que la limite épouse sur plus d'une dizaine de kilomètres (20 km. en descendant la Seguiet Sidi Youssef puis l'Oued Smaïl et 22 km. le long de l'Oued Safsaf). Pas de terrains géologiques sur lesquels elle se modèle. Tous se continuent d'Algérie en Tunisie, même ceux de l'Edough auxquels répondent les îles de la Galite et leur banc sous-marin (roches éruptives enrobant quelques schistes cristallins sans doute arrachés au sous-sol). Point de forêt ou de tapis végétal à la lisière desquels elle se colle. Dans la région des dômes du Moyen Mellègue, elle est jalonnée par certains de ceux-ci, Dj. Lejbel, Harraba, Bou Jaber. Elle escalade le sommet des deux premiers, mais c'est au hasard qu'elle chemine dans l'étendue plate d'où ils émergent et où elle se glisse, en certains endroits, au milieu des peuplements d'alfa. L'Algérie et la Tunisie ne sont pas divisées par

une limite naturelle. Identique des deux côtés est le pays.

Pourtant, la frontière de 1614-1628, avec son changement de 1807, a duré, sauf d'insignifiantes corrections, jusqu'à nos jours. Existence tri-séculaire. Bien mieux, cette frontière coïncide sensiblement avec la ligne qui, dans l'antiquité, courait au IVe siècle entre les provinces ecclésiastiques de Proconsulaire et de Numidie (45). L'Etat aghlabite également, tout au moins de la mer à la Medjerda et de Tébessa au Djerid, n'aurait pas eu à l'occident une limite bien différente de celle de la Tunisie de nos jours (46).

Plus tard, Zirides et Hafsides englobent dans leurs domaines à la fois la haute région qui s'étend de la Kabylie à l'Aurès et la zone basse qui se baigne dans la mer du Levant. Union factice. Ce bloc ziride se brise assez vite en deux morceaux. La branche aînée règne à Kairouan, la cadette s'implante à la Qalaat des Beni Hammad au midi de Bougie et ensuite à Bougie même. L'empire Hafside subit des vicissitudes analogues. Il échappe, il est vrai, à la cassure permanente, mais, à plusieurs reprises, autour de Bougie et de Constantine, s'édifient des royaumes temporaires sous des princes de cette famille. Tunisie et plateau ou montagnes de l'ancienne Numidie tendent invinciblement à demeurer des corps distincts.

---

(45) Par rapport à cette Proconsulaire ecclésiastique, la Tunisie actuelle a en plus Tabarca et en moins le pays des O. Sidi Abid. Cf. Père Mesnage, *L'Afrique Chrétienne. Evêchés et Ruines Antiques d'après les Mss de Mgr. Toulotte et les découv. archéol. les plus récentes.* Paris, 1912. Cf. p. 521 et Cartes I (Tunisie) et II (Départ. de Constantine).

La Proconsulaire ecclésiastique est plus petite que la Proconsulaire civile. Gsell, *Inscript. lat. de l'Algér.*, t. I. *Inscript. de la Procons.*, Paris, 1922, Cf. préface (pp. IX-XIV) où l'auteur discute la question assez épineuse des limites de la province. Voir aussi la carte annexe.

(46) Vonderheyden, *La Berbérie Orientale sous la dynastie des Benou'l-Arlab* (800-909). Paris, 1927. Voir la carte de la fin.

Nous sommes donc devant ce phénomène. La Tunisie et l'Algérie ne sont scindées l'une de l'autre que par une frontière artificielle. Et l'on comprend aisément pourquoi la France se devait de ne pas tolérer que s'installât à côté de sa colonie de 1830 une puissance européenne autre qu'elle-même. D'autre part, Tunisie et Algérie répugnent à se fondre et offrent effectivement un certain nombre d'oppositions dont il faut chercher la racine assez loin des parages où se rejoignent les deux pays.

Dès les débuts de notre conquête de l'Algérie, s'est ancrée dans l'esprit une division primordiale de la contrée en trois bandes sensiblement parallèles, étirées d'Ouest en Est. C'est la classique répartition en Tell, Steppe et Sahara qui se vérifie aussi en Tunisie. A ce découpage essentiellement climatique et pluvial, les géographes ont associé assez récemment un sectionnement orographique (47) qui ne cadre pas avec lui, mais le complète. Dans cet ordre d'idées, une remarque surgit.

Si nous considérons la moitié orientale de l'Algérie-Tunisie, nous sommes frappés du contraste absolu que révèlent les deux bouts.

A l'Ouest, c'est-à-dire au centre de la Colonie, nous rencontrons un pôle répulsif. La Petite Kabylie et les monts de Collo au septentrion, l'Aurès au midi, encadrent le magma montagneux de Constantine et la haute plaine des Sbakh qui s'isole en bassins fermés sans écoulement vers la mer. L'ensemble n'a pas moins de 800 mètres d'altitude en moyenne. Quant à la ville de Constantine, groupant en escalier sur son roc abrupt ses maisons à toit de tuile à double rampant, elle était, et est encore avant tout, un gros bourg kabyle et chaouia, fruit du terroir. Ces quatre individualités orographiques, hydrographique ou urbaine, accolées du Nord au Sud, constituent un bloc spécifiquement algérien.

(47) E. F. Gautier, *La Structure de l'Algérie*. Paris, 1922.

Tout à l'Est en revanche, se déploie, dans le Protectorat, la côte levantine de l'Altuma, imprégnée des effluves de l'Egypte, de la Syrie ou de l'Anatolie. Voici le rivage où toujours a fleuri la cité la plus considérable de l'Afrique du Nord, Carthage ou Tunis. Voici le Sahel de Sousse où une population très dense s'agglomère en multiples villages, pendant démographique des Kabylies, mais en terrain plat et avec des demeures à terrasses. Voici les grandes îles des Kerkénas et de Djerba, également surpeuplées. En marge de ce littoral, des plaines ne dépassant guère le niveau de la mer s'épanouissent jusqu'au delà de Kairouan ou accompagnent les cours de la Medjerda : Kairouan à 50 km. du port de Sousse, Ghardimaou à 165 km. à vol d'oiseau de Tunis, ne sont pas respectivement à plus de 50 et 200 m. d'altitude. Autant de phénomènes nettement tunisiens et sans sosies dans le secteur algérien envisagé.

Entre ces deux extrêmes, Kabylies-Constantine-Sbakh-Aurès à l'Ouest et côtes et plaines tunisiennes à l'Est une vaste zone de transition se décroche du reste de l'Algérie un peu à l'Est du 7° méridien. La charnière est *grosso modo* formée par le Cap Takouch, l'O. El Kebir, l'O. Cherf, Aïn-Beïda, le Dj. Tafrent et Guentia.

On notera que la province Proconsulaire romaine, d'après les contours que Gsell a assignés à sa réorganisation sous Septime Sévère, se tient précisément dans le Tell au voisinage du 7° méridien pour, à partir de Sedrata, obliquer au S.-E. (48). De cette ancienne extension de l'Africa, quelque chose a subsisté. Non seulement la zone tellienne de Tunisie est encore aujourd'hui couramment qualifiée par les indigènes de Friga ou Friguia, mais on entend parfois des gens de Tébessa appliquer aussi cette appellation aux cantons algériens de l'E. de Souk-Ahras.

(48) *Inscript. lat. de l'Algér.* t. I. Voir la carte. La limite passait entre Guelma et Hammam-Meskoutine.

On notera encore qu'avant le rachat de son réseau constantinien par l'Algérie, en 1914, une même compagnie de chemins de fer, la Compagnie Bône-Guelma, desservait à la fois et ces deux villes et Tébessa et la Tunisie, à l'exception de la ligne minière de Sfax à Gafsa. D'autre part, pendant les deux premiers lustres du Protectorat une bonne partie des céréales de la Friga s'exportait en France par Bône.

Du complexe montagneux de l'Ouest aux plaines de l'Est, les divers phénomènes géographiques ou humains s'atténuent ou se modifient progressivement chacun pour son compte. L'îlot de Tabarca est l'ultime répétition des rocs côtiers de Cavallo et de Mansouria. La Qalaat Senane et les qalaas du Massif de Mactar sont des émules bien menues de la Djahfa ou de la Mestaoua. L'hiver est moins froid et moins neigeux en Friga et dans le Tell d'Algérie et la pluie moins abondante. Le long de la Medjerda, frênes et ormeaux décroissent d'amont en aval pour disparaître vers Souk-el-Arba. Les cigognes qui trônent en janvier-août de la Kabylie à Batna, à Lambèse et au Nord d'Arris, ont leurs derniers nids vers l'Est à Béjà, à Zouarine et aux Salines.

Mais ce qui impressionne le plus le voyageur, c'est la distribution des qoubbas et des maisons à terrasses. Dans la province de Constantine, les demeures indigènes ont une tonalité terne et, sauf dans l'Aurès, sont couvertes de tuiles brunes. Aperçoit-on une habitation crépie à la chaux sous une terrasse, il y a gros à parier qu'on a devant soi une construction européenne ou administrative. Car, en cette matière aussi, se déploie notre snobisme musulman et orientaliste.

Quant aux qoubbas, elles sont rares dans le département. A La Meskiana, la mosquée est coiffée d'un toit conique à quatre rampants de tuiles rouges. D'Alger à Tunis, on a beau ne pas quitter la fenêtre du wagon de chemin de fer, ce n'est pas avant Sidi-Meskine que l'œil contemple la rondeur d'un dôme éclatant de blancheur. Sidi-Meskine gît dans la plaine tunisienne de la Regba, qui est le début de la zone basse. Et il faut suivre bien loin la Medjerda pour que prévalent dans le paysage urbain qoubbas et maisons à terrasses. Les toits des villages d'origine andalouse (Testour, etc...) sont en tuiles. C'est seulement dans la grande banlieue de la capitale et dans la plaine sublittorale de l'Est que domine le style architectural de l'Orient. Tunis, Sousse, Sfax, sont des sœurs du Caire et de Beyrouth. Kairouan, principale expression terrienne de la Basse Steppe n'est qu'un vaste cube blanc. Antithèse complète de Constantine.

Ces changements se déroulent dans une sorte de glacis. D'abord presque aussi élevé et compact que les massifs d'où il part, très vite il penche de plus en plus vers le levant cependant qu'il se fractionne grâce à des plaines intercalaires. Double caractère qui s'accentue en Tunisie où la structure en damier (grandes plaines alluvionnaires enrobées dans le relief), déjà amorcée dès Aïn-Beïda et Guentis, est de règle dans le Haut Tell et la Haute Steppe avant d'aboutir dans la Basse Steppe à la totale absence de montagnes.

Du glacis, les eaux s'échappent en éventail en tournant le dos au pôle répulsif que nous avons décrit. Au Nord, la Seybouse s'enfuit vers Bône, région de type nettement tunisien. Au Sud les oueds expirent dans la dépression des Chotts. Toutes les autres rivières se dirigent vers la Tunisie. Aucune ne s'écoule à l'Ouest.

Cette disposition rend les relations commerciales ou militaires de Constantine avec Tunis et Sousse et de Tébessa avec Sfax et Gafsa plus aisées que dans le sens inverse. D'Algérie en Tunisie, on descend par des vallées qui se concentrent finalement en trois gouttières principales : Medjerda, Zéroud et Baïech. Les minerais de l'Ouenza et du Bou Khadra, qui sont parmi les dômes du Moyen Mellègue, les phosphates du Dj. Onk,

étaient ainsi destinés par la géographie à aller s'embarquer les uns à Bizerte ou à Tunis, les autres à Sfax. La politique et le particularisme algérien prétendirent les garder pour Bône. Il en résulta que l'Ouenza concédé en 1901, ne peut diriger sa production sur ce port qu'en 1921. Quant au Dj. Onk, découvert en 1906, amodié en 1931, il est encore inexploité. Revanche de la nature sur les égoïstes vouloirs des hommes.

Condensons maintenant les constatations d'ordre général auxquelles nous sommes arrivé.

6. Conclusion. — Géographiquement parlant, la Tunisie commence où commençait jadis l'antique Proconsulaire. Ou plutôt, la limite algéro-tunisienne se conçoit comme une vaste bande séparant deux régions caractérisées et absolument différentes : à l'Ouest, la zone montagneuse (Petite Kabylie, Constantine, Haute Plaine des Sbakh et Aurès), et à l'Est, la zone des plaines basses de la Tunisie maritime: Cette bande est une surface de transition dont l'abaissement en plan incliné de la première à la seconde zone s'accompagne de la dégradation de toute une série de phénomènes et constitue le passage d'un compartiment nettement nord-africain à un compartiment qui est un reflet de l'Orient.

La limite politique s'installe au sein de cette bande selon une ligne qui ne varie pas beaucoup au cours des siècles. La ligne se fixe au point d'équilibre entre les influences venues de la mer du levant et les influences émanant des profondeurs du pays. Les unes et les autres se contrebalancent sensiblement aux mêmes endroits et un peu plus près de Constantine que de Tunis dont la force d'expansion s'affirme légèrement supérieure, si l'on songe qu'elle a dû progresser à contre-pente et par des couloirs divergents (49).

(49) Il y a 160 km. en ligne droite de Constantine aux gorges de Ghardimaou et 165 km. de celles-ci à Tunis.

Leur neutralisation réciproque s'opère à la charnière où le relief se désarticule vers l'Est, et où s'emboîtait jadis le morceau tellien de la Proconsulaire. Ou bien elle se réalise là où des accidents du sol dressent un obstacle local, tandis que, par leur position ou leurs besoins, certains endroits ou certains cantons gravitent inévitablement vers l'Est ou vers l'Ouest.

S'avance-t-on de Tunis vers Constantine par la vallée de la Medjerda, on butte, au fond de la plaine de la Regba, contre une muraille abrupte, mal entamée par les gorges de la rivière. Barrière sérieuse après une marche facile. Rien d'aussi brutal vers Tébessa. Cependant, le chaînon du Dj. Mouhed écarte l'une de l'autre la plaine tunisienne d'El-Afrane drainée vers le S.-E. et la plaine algérienne de l'O. Chabro, orientée vers le Nord. Au Sahara enfin, les habitants du Djerid sont sous la dépendance fatale de la côte la plus voisine, base irremplaçable de leurs exportations et de leur ravitaillement.

Cul-de-sac de Ghardimaou, diviseur hydraulique et humain du Dj. Mouhed, oasis de Tozeur et de Nefta, voilà les points dont le raccordement irrégulier a constitué la frontière actuelle.

En résumé, la nature a établi un palier de transition Ouest-Est entre ce qui est essentiellement Algérie et ce qui est fondamentalement Tunisie. Au sein de cette zone incertaine, les événements de l'histoire et les mouvements des tribus tracent une limite politique Nord-Sud qui oscille à travers les âges, mais dans un rayon assez restreint. Aux temps modernes, la géographie accroche cette frontière à trois points qui n'ont absolument rien d'obligatoire et d'impérieux mais qui remplissent à merveille l'office de jalons et de butoirs d'arrêt entre les deux forces contraires.

Charles MONCHICOURT.

Notes préliminaires à l'étude des Parlers de l'Arrondissement de Philippeville[1]

Le présent article est le résultat des recherches que j'ai effectuées au cours des années 1936 et 1937. L'arrondissement de Philippeville est vaste, montagneux et les communications y sont souvent malaisées. Il est essentiellement rural et les points d'enquête sont parfois très éloignés de tout port d'attache. J'aimerais pouvoir dire ici ma gratitude à tous ceux qui m'ont accueillie et guidée et qui ont facilité grandement mon travail. Je dois tout particulièrement exprimer ma très vive reconnaissance à M. le Sénateur-Maire de Philippeville, à MM. les Administrateurs des communes mixtes de Collo et de Jemmapes et à MM. les Maires des diverses communes de plein exercice de l'arrondissement, auprès de qui j'ai trouvé le plus bienveillant appui. M. le Directeur de la Compagnie des Lièges de Petite Kabylie à Bessombourg et M. le Directeur de la Compagnie des Senhadja et d'El-Ouloudj m'ont accordé leur aide éclairée. Enfin je remercie M. Cantineau, professeur à la Faculté des Lettres

(1) Communication faite au 3e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord (Constantine 1937).

d'Alger, sans les conseils et les encouragements de qui je n'aurais pas entrepris ce travail.

***

L'arrondissement de Philippeville offre un intérêt linguistique considérable : il représente la transition ou plutôt la limite entre les parlers sédentaires de la Petite-Kabylie, et les parlers nomades de la plaine de Bône.

Des traditions historiques, que je n'ai pas le loisir de rapporter ici, font de la région de Collo le réservoir de tribus montagnardes qui s'établirent successivement dans la plaine ouverte et fertile de St-Charles à Philippeville et jusque dans le massif du Tengout occupé par les Zerdêza, à la limite sud-est de l'arrondissement. Cette apparente unité originelle laisse peu de traces dans l'aspect des parlers. Un examen rapide permet, en effet, de distinguer, voire d'opposer deux grandes régions :

1) l'actuelle commune mixte de Collo, avec les territoires qui s'étendent au nord de St-Charles et de Jemmapes et se terminent en enclave au nord-est entre la mer et le žbel Filfila qui oppose une sorte de muraille à l'influence bônoise ;

2) l'actuelle commune mixte de Jemmapes.



En fait, la répartition linguistique est plus complexe, Tâchant d'abord de préciser les caractères positifs des deux régions déterminées ci-dessus, je n'ai pu étudier jusqu'ici les parlers des douars situés approximativement sur la route de St-Charles au col des Oliviers, c'est-à-dire vers l'approche des Hauts-Plateaux. Je ne dispose pas encore d'informations suffisantes sur les parlers des douars du sud-ouest, avoisinant la commune mixte d'El-

Milia et qui pourraient bien représenter l'axe des parlers sédentaires de la Petite-Kabylie.

Des enquêtes ultérieures dans ces régions [1] me permettront sans doute d'expliquer et d'affirmer ce que j'ai pu déjà constater au cours de onze enquêtes que j'ai effectuées moi-même, puis de douze autres que j'ai faites en compagnie de M. Cantineau.

A savoir :

Pour *Jemmapes :*

Douar Deman-el-Begrat [2], à la limite de l'arrondissement de Bône ;
Douar Mellila, près de Gastu ;
Douar El-Grar, près de Roknia ;
Douar Ouled Habeba, au sud des Zerdêza ;
Douar Tengout (Zerdêza de la Robertsau) ;
Douar Radjeta (Larsahas et Lannoy) ;
Douar Arb Skikda.

Pour *Philippeville :*

Douar Beni Bechir ;
Douar Arb Filfila (*Wiśdwa*) ;
Douar Ouled Nouar, sur le territoire de la commune de Stora ;
Douar Ed-Diss (*Bni Mhennẹ*), commune de Saint-Charles.

Pour *Collo :*

Collo-ville ;
Douar Arb-el-Goufi (Bessombourg : bnī Isḥâq) ;

(1) Depuis la rédaction de cet article, trente nouvelles enquêtes ont donné des résultats importants, qui précisent et confirment ce premier travail.

(2) La répartition administrative ne concorde pas toujours avec celle des tribus ni avec celle des parlers. C'est pourquoi il a été tenu compte ici des fait recueillis à Deman-el-Begrat, quoique ce douar dépende de l'arrondisement de Bône.

Douar Beni Zid } (*bnī Ṭūfūt*) ;
Douar Elli-Zeggar }
Douar Demnia, au nord de Tamalous ;
Douar Ouled Akhsib, au sud de Tamalous ;
Douar Ouled Djama } à la limite nord-ouest de la
Douar Ouled Hamidech } commune mixte de Collo ;
Douar Beni Ouelban, à la limite sud-ouest (vers Sidi Mesrich).
Douar Djezia } à la limite de la commune mixte
Douar el Ouldja } d'El-Milia.
Enfin, au Col-des-Oliviers, Ouled Atia, originaires du du douar Ou. Djama (Collo).

Toutes ces enquêtes ont été effectuées sur les lieux et assez complètement pour permettre une classification utile des parlers.

***

J'ai établi un certain nombre de cartes qui illustrent les faits les plus saillants : elles permettent de préciser une situation linguistique attachante dans sa complexité.

J'ai distingué quatre zones de parlers assez bien caractérisées [1] :

1° PARLERS DE TYPE NOMADE où subsistent cependant un certain nombre de faits sédentaires. Tels sont ceux des douars de *l'est et du sud de la commune mixte de Jemmapes*. La persistance des faits sédentaires peut être expliquée sans doute par l'origine colliote des tribus [2]. On

(1) Sur les particularités principales des parlers de sédentaires maghrébins, voir W. MARÇAIS, *Textes arabes de Takrouna*, p. XX et XXI, et notes.

(2) Le nombre de ces faits sédentaires est particulièrement réduit chez les Zerdêza, installés depuis dans les massifs montagneux au sud de Jemmapes, et en contact par les limites Sud et Sud-Est de leur territoire avec les parlers de la région de Guelma.

la constate surtout dans le système morphologique, notamment dans les formes suivantes :

ktöbti « tu as écrit », *ḍröbti* « tu as frappé », etc., pour la 2ᵉ personne de l'accompli aux deux genres.

ktöbtu « vous avez écrit », *ḍröbtu* « vous avez frappé », forme analogique du singulier (mais *ktöbtû* au douar Ouled Habeba).

yemšu « ils vont », *yešrîu* « ils achètent », etc., inaccompli pluriel des verbes à 3ᵉ radicale faible.

La forme *qrâtel* des pluriels de quadrilitères à dernière syllabe longue : *brânes* « burnous, pl. », *ṣnâdeg* « caisses », etc.

Mais à côté de ces faits sédentaires, on trouve dans ces parlers quelques faits caractéristiques des nomades tunisiens :

tensi « tu (f.) oublieras », *telgi* « tu (f.) trouveras », etc. (au lieu de *tensâi*, *telgâi*).

šāfâto « elle l'a vu », *žābâto* « elle l'a apporté », etc. (voir plus loin, p. 75).

2° Parlers de transition. — Ce sont les parlers des *douars Deman-el-Begrat* (de la commune mixte de l'Edough), *Arb Skikda*, et avec certaines restrictions *Radjeta* (de Lannoy et d'Auribeau).

Ces parlers font apparaître un nombre accru de faits sédentaires, tels que la perte des interdentales, [$\underline{t} > t$, $\underline{d} > d$, $\underline{ḍ} > ḍ$].

Les faits nomades remarquables appartiennent à d'autres parlers nomades que les parlers de la première zone : par exemple la gémination du « *t* » dans les accomplis de la 3ᵉ personne du féminin singulier suivie d'un suffixe à initiale vocalique, *ḍarbetto* « elle l'a frappée ». Une gémination existe aussi pour les inaccomplis pluriel : *yeddersu* « ils dépiquent » *yakkadmu* « ils travaillent »,

et pour la 2ᵉ radicale des noms de types *faεalat* suivis d'un suffixe à initiale vocalique : *rokkobti* « mon genou », *raggabti* « mon cou », etc... (cf. page 76).

3° Parlers sédentaires de transition. — Ils sont analogues aux précédents mais les faits sédentaires s'y rencontrent dans une proportion plus forte. Ce sont ceux de Arb Filfila, des Ouled Akhsib, ceux de la région de Tamalous et ceux des Bni Mhenna (Saint-Charles). Les hésitations qu'on rencontre dans le parler de ces derniers, tant pour la phonétique que pour la morphologie, peuvent s'expliquer par leur contact permanent avec les Zerdêza dont le parler, comme il vient d'être dit, est de type nomade (voir p. 70-71 le traitement du *q*). Lorsqu'on examine les faits de détail sur les différentes cartes, ces parlers, avec les précédents, forment une large transition diagonale qui va de l'extrême nord-est de l'arrondissement à l'extrême sud-ouest.

4° Parlers sédentaires proprement dits. — Ce sont ceux de la région de Collo et ceux de l'ouest de Collo. On y trouve toutefois, en face de types morphologiques très nettement sédentaires, tels que *rkobti* « mon genou », *msölmîn* « musulmans », des traces de faits nomades telles que *šāfet*^{s}*t*^{s}*o* « elle l'a vu » et *ḍ/ṭarbet*^{s}*t*^{s}*o* « elle l'a frappé », avec gémination. La forme sédentaire attendue n'est pas attestée. Elle serait ^{d}/*ṭröbto*, identique à la première personne : c'est celle qu'on trouve, par exemple, dans le parler juif de Constantine.

***

Il serait plus naturel de préciser le détail des faits dans l'ordre de répartition géographique que je viens d'esquisser, mais les redites seraient inévitables. J'étudierai donc quelques-unes des particularités les plus notables

du dialecte pour chacune des régions linguistiques qui viennent d'être indiquées [1].

Phonétique [2].

Traitement des interdentales spirantes. — Elles sont conservées dans tous les parlers E_1 ainsi qu'à Deman-el-Begrat : *ṯûm* « de l'ail » ; *ṯâni* « deuxième » ; *ṯᵃor* « bœuf » ; *ḏîb* « chacal ». Chez les Radjeta *ṯ* > *tˢ* : *tˢlâtˢa* « trois » ; *tˢáᵒr* « bœuf ». Mais on constate un grand nombre de restitutions de *ḏ* que peut expliquer le voisinage de cette tribu avec les Zerdêza (de type E_1).

Dans toutes les autres parlers CS, SC, S_c les interdentales *ṯ* et *ḏ* passent respectivement aux occlusives *t* et *d* dont elles suivent le sort.

---

(1) Chaque fois que la clarté de l'exposé le permettra, j'utiliserai les abréviations suivantes pour désigner les parlers :
E_1 parlers de type nomade (1°).
CS parlers nomades de transition (2°).
SC parlers sédentaires de transition (3°).
S_c parlers sédentaires (4°).

(2) Les principaux signes de transcription employés dans le présent article sont les suivants :

A) Consonnes

ṯ : spirante interdentale sourde.	*š* : chuintante sourde.
ḏ : spirante interdentale sonore.	*ž* : chuintante sonore.
ḍ̱ : la même, emphatique.	*ṅ* : nasale palatale sonore.
ṭ : occlusive dentale sourde emphatique.	*q* : occlusive vélaire sourde.
ḍ : occlusive dentale sonore emphatique.	*ḡ* : fricative vélaire sonore.
	ḵ : fricative vélaire sourde.
	ḥ : fricative pharyngale sourde.
ṣ : sifflante sourde emphatique.	*ε* : fricative pharyngale sonore.

B) Voyelles

ẹ̈ : *é* très fermé.	*ä* : *a* antérieur.
ẹ : *é* fermé.	*ȧ* : *a* postérieur.
ę : *è* ouvert.	*ö* : *eu* moyen.
e : *è* très ouvert.	

L'occlusive dentale sourde t est altérée dans la plupart des parlers : peut-être faut-il voir ici une influence berbère. Elle est cependant bien conservée dans les parlers S_c de la montagne de Collo, dans le massif du Tengout (type E_1) et à Jemmapes où le passage du *t* à l'affriquée *tˢ* est rare et faible. Tous les parlers dits SC ont au contraire une affrication : celle-ci est particulièrement nette chez les Beni Bechir (Philippeville). Les parlers E_1 du sud-est de l'arrondissement ont tantôt l'affrication *tˢ*, tantôt la mouillure *tʸ*, sans qu'il soit toujours aisé de distinguer entre les deux types d'altération, ou de préciser quel est le son intermédiaire. Ainsi la particule d'appartenance est *ntˢẹ̈εi* ; « anneau » se dit *ḵâtʸẹm*. La mouillure est beaucoup plus nette au douar Deman-el-Begrat où se révèle l'influence des parlers de la montagne de Bône. Là *t* passe à *tʸ* qui a souvent tendance à passer lui-même à *tˢ*. Je citerai *tʸwâm* « jumeaux » ; *tʸaḥtʸ* « sous » ; *šrîtʸtu* « vous avez acheté » ; *'l-ḵwâtʸâtʸ* « les sœurs », en face de *ddîtˢo* « je l'ai pris » ; *ntˢẹ̈εi* « à moi », etc.

Le traitement du *t* > *tˢ* mérite d'être signalé pour le parler des Ouled Nouar de Stora où il est général, en toutes positions. Ainsi dit-on *meḥrâtˢ* « charrue » ; *tˢlétˢa* « trois » (avec une dissimilation) ; *tˢûm* « ail ».

Traitement de l'emphatique ض/ظ. — La spirante emphatique *ḍ̱* est conservée dans tous les parlers E_1 ainsi qu'à Deman-el-Begrat. Chez les Radjeta (de Lannoy) elle passe sporadiquement à l'occlusive emphatique *ḍ*. Ce passage *ḍ̱* > *ḍ* est habituel dans le douar Arb Skikda. Au douar Arb Filfila et pour tous les parlers SC le *ḍ* n'est en général qu'une restitution plus ou moins consciente, le traitement normal de *ḍ̱* étant *ṭ*. Ainsi la forme *ḍao* « lumière » coexiste-t-elle avec *ṭao*. La raison en est simple : ce passage de *ḍ* à *ṭ* est un des « faits honteux » que j'aurai à signaler au cours de cette étude. Il faut un peu de super-

cherie ou de feinte distraction pour surprendre chez les informateurs SC le véritable ṭ apparemment inconvenant. La prononciation ṭ n'est bien assise que dans les parlers S_c : nâṭ « il s'est levé » ; ṭhaṛ « le dos » ; ṭṛôs « les molaires » ; fḵaṭ « cuisse » (B. Mhenna de Saint-Charles). Encore faut-il se méfier des informateurs semi-lettrés qui restituent ḍ pour ṭ, surtout à Collo-ville, sans même y prendre garde.

Les deux formes peuvent toutefois coexister normalement pour différencier deux sens ; on dit dans tous les parlers S_c et SC *ε^{o}ṭâm* « des os », mais *ε^{o}ḍâm* pour « des œufs ». De même *ḵṭar* « frais, pas mûr », mais *ḵḍar* « vert ». Ce dernier traitement peut en outre s'expliquer par le fait que *ḵḍar* « vert » est une restitution dans les parlers de l'arrondissement de Philippeville, où « vert » se dit communément *zrög/zröq*, comme « bleu ».

Perte de l'emphase. — Il me paraît important de signaler une tendance plus ou moins nette à la chute de l'emphase dans les parlers où ط/ض passe à ṭ, c'est-à-dire dans les parlers S_c, particulièrement chez les montagnards à l'ouest de Collo : *et-töl* « l'ombre » [classique *ḍill*], *robtat* « elle a attaché », où l'emphase n'est attestée que par la couleur des deux voyelles. L'emphase du ṭ et du ṣ est très atténuée chez les Zerdêza qui conservent l'emphatique interdentale ḏ, également peu marquée.

Plus sensible encore est la perte de l'emphase chez les Ouled Nouar de Stora où l'on entend : *mrēt* « malade » ; *lårt* « la terre » ; *ẹt-tlâlă* « l'ombre » ; *ẹl-fudda* « l'argent », etc. L'emphase est toutefois conservée dans *l-^{o}mṭâllă* « le grand chapeau de paille », voire même avec la spirantisation dans le terme restitué *ḏolma* « l'obscurité » (on dit plus couramment *ġons*), dans les termes de la langue religieuse : *ḏhoṛ* « heure de la prière de midi », ou dans

les restitutions de la langue classique : *ẹn-nâḍor* « le phare ».

Traitement du ǧîm. — Le *ǧîm* est toujours prononcé *ž* (jamais *ǧ*). Mais, quand il est suivi d'une sifflante, ou d'une autre chuintante, des assimilations ou des métathèses peuvent se produire. C'est ainsi que « boucher » (cl. *ǧazzâr-*) et « vieille femme » (cl. *εaǧûz-*) se disent, avec assimilation du type tunisien, *zäzzâṛ* et *ε^{o}zûz(a)* dans la majeure partie du domaine. Toutefois *zäžžâṛ* et *ε^{o}zûž(a)*, avec métathèse, a été noté chez les Beni Bechir, chez les Beni Zîd, les Ouled Akhsib, et le douar Demnia.

On notera encore la forme habituelle pour « deux » (cl. *zawǧ-* « moitié d'une paire ») qui est *zûz*, *zo^{u}z*, mais *zûž* dans les mêmes douars. La « poire » (cl. *εiǧǧâṣ-*) se dit *l-önzâša* chez les Beni Zîd ; les « gens courageux » (cl. *šuǧεân-*) s'appellent *söžεân* à Jemmapes.

L'« arbre » (cl. *šaǧarat-*) s'appelle *šažra* dans tout l'arrondissement, et non *säžra* comme dans la majeure partie de l'Algérie.

Assimilation du l *de l'article au* ž *initial.* — Cette assimilation se produit dans tous les parlers E., CS et SC y compris les Beni Ouelban (sud-est Collo mixte) et Demnia et l'on a *ẹž-žâmaε* « la mosquée », *ẹž-žmel* « le chameau ». Dans les parlers S_c, au contraire, l'assimilation n'existe pas et l'on entend *ẹl-žâmaε* et *l^{e}žmel*. Notons toutefois que pour ce dernier type de parlers l'assimilation existe dans l'expression *ležžbél* (للجبل) « vers la montagne ».

Accordons une mention spéciale au traitement du nom de la « poule ». Les parlers E. et CS conservent la forme *ẹd-džâža*. Les parlers SC ont la forme *ež-žâža* dont le *ž* initial subit l'assimilation indiquée ci-dessus dans la répartition. Cependant les Beni Ouelban adoptent

ici la forme des parlers S. *ẹl-žâža*, en face de *ẹž-žâža* pour Demnia et les Arb Filfila.

Dans l'extrême ouest de Collo, l'assimilation ne se produit pas pour les $z < \check{z}$ (par métathèse ou par dissimilation). On trouve *ẹl-zuž* « la noix » ; mais ce fait rejoint peut-être la tendance suivante observée dans ces parlers :

Perte de l'assimilation pour les lettres dites « solaires ». — Cette question mériterait d'être étudiée dans le plus grand détail. Qu'il me soit permis de citer seulement les exemples sûrs suivants :

ẹl-šẹ̄šīya « le capuchon de la qašabiya » ; *ẹl-zwâyil* « les bêtes de somme » ; *el-tânya* « la deuxième couche de liège extraite » ; tous exemples recueillis chez les Ou. Atia du douar Ou. Djama et vérifiés à maintes reprises dans l'extrême ouest de Collo mixte.

Traitement du kâf. — Dans les douars occidentaux de la commune mixte de Collo, j'ai entendu des $k > k^y$ légèrement mouillés ; chez les B. Toufout du douar El-Ouldja (sur la limite de la commune mixte d'El-Milia) *k* passe à *č* : *židdâč* « ta grand'mère » ; *čîfčîf* « de même ; la même chose » ; *an yâčlu* ; « ils mangent » (avec préfixe de présent). Le *k* peut être conservé au voisinage d'une autre chuintante : *ketfeč* « ton épaule », *äšk^yûn* « qui est-ce ? ».

Traitemènt du qâf. — La question est importante : elle est de celles qui, peut-on dire, passionnent nos informateurs. Je renvoie à la longue description qu'Ibn Kaldûn, dans sa *Moqaddima* consacre à cette consonne si proprement arabe. A l'inverse des « faits honteux » déjà évoqués, la prononciation sourde du *q* est un sujet de fierté au sein des régions de parlers S. et SC : c'est-à-dire chez les *nâs bẹl-qâ̊l* (ceux qui prononcent le verbe « il a dit » avec un *q*). Ceci explique un certain nombre d'hésitations et de restitutions constatées dans les régions de transition en particulier chez les Beni Ouelban qui occupent un douar de 12.000 hectares à la limite sud de l'arrondissement : « vers les Hauts-Plateaux », comme disent les informateurs, chez les Bni Mhenna et les B. Bou Naïm du douar Ou. Qsob (Gastonville) originaires du douar Kerkra (Collo) et chez les Ou. el-Hajj d'El-Arrouch.

Pour les parlers dits E. et CS le traitement *g* de l'ancien qâf est à peu près uniforme : *marfög* « coude » ; *ragba* « cou » ; *gamgûm* « bec ».

Le passage du qâf vélaire à *k* post-palatal est assez fréquent dans tous les parlers SC.

Le passage du qâf vélaire à un *k* médio-palatal existe nettement mais sporadiquement dans l'extrême-ouest de Collo. C'est le traitement courant de ce phonème dans la région d'El-Milia.

J'ai relevé les exemples suivants au douar Ou. Djama : *ẹl-bâki* pour *ẹl-bâqi* « le reste » ; *ẹl-kšûṛ* pour *ẹl-qšûṛ* « les ongles » ; *barkûkes* pour *barqûqeš* « plat fait de boulettes de farine cuites dans le lait » ; de même à la limite du douar des B. Fergan, vers l'Oued Zhûr (commune d'El-Milia) : *abûkal* (avec le préfixe kabyle) désigne le vase d'argile cuite dénommé ailleurs *bûqal* et l'on dit *kâl-li* pour *qâl-li* « il m'a dit ».

De même avons-nous au douar el-Ouldja *ḳalb* « cœur », *ḳöddâm* « devant », *zraḳ* « vert, bleu ». D'autre part *ḳâid* « caïd » et *ḳam^oḥ* « blé » coexistent avec des formes *yâid* et *yam^oḥ*. Il est probable que dans tous les cas où le ق classique paraît être passé à *y*, ce *y* provient en réalité d'un *gâf* sonore. Ce passage de *g* à *y* se rencontre dans le douar Ziabra (limitrophe des Ou. Djama, à l'extrême-ouest de Collo). On dit *ẹl-yâid* « le qaïd » ; le

grand marabout vénéré dans la région et qui a donné son nom au douar Arb-el-Goufi y est appelé *ẹl-ɣûfi* [1].

Le traitement . (*hamza*) *du qâf*. fait si particulièrement citadin, m'a été signalé comme propre à quelques individus seulement du douar Ouled Mrabot aux environs du cap Bougaroun. Il convient de le vérifier.

Enfin je signale que dans les parlers S_c on a *qamḥ* « blé » : la forme sédentaire *qmaḥ* n'est pas attestée.

Traitement de ā *long*. — 1° *â intérieur*. L'*imâla* ou tendance de *ā* long à pencher vers *ē* est moyenne dans l'ensemble des parlers E_e et CS (*a* > *ā*). Elle est nulle dans les parlers S_c sauf chez les Beni Zîd : *ẹl bệšir* « prénom » ; *šbẹ̄r* « empan » ; *ẹl-šẹ̄šîya* « le capuchon » (cf. p. 70) ; *škâṛa* « sac » dont le pluriel est *škẹ̄yẹr*. Elle est très sensible dans les parlers SC, Arb Skikda : *šẹ̄rẹb* « lèvre » ; Ou. Akhsib, id., et surtout chez les Ou. Nouar de Stora.

2° *ā final*. Autant que j'en ai pu juger par un relevé minutieux des faits, la situation est assez complexe. Pas d'*imâla* d'une part à l'extrême-est de l'arrondissement (Deman-el-Begrat, Mellila-Gastu, El-Grâr-Roknia, Radjeta de Lannoy) et d'autre part à l'extrême-ouest (Ou. Atia du douar Ou. Djama, Beni Isḥaq du Goufi, Beni Toufout). *Imâla* moyenne : *ā* > *ä* chez les Arb Skikda,

(1) Le nom du marabout, ou du sommet de 1.183 mètres qui domine tout le pays à quelques kilomètres de la mer, est partout prononcé *el-Gûfi* (avec *g*), chez les « nâs bel-qâl ».

Le lieutenant Agenet a rappelé les étymologies que lui accordent les traditions, dans un ouvrage inédit sur Collo, dont j'ai pu consulter un exemplaire dactylographié grâce à l'obligeance de M. l'Administrateur de la commune mixte.

a) Ce serait un nom romain : Goffi ou Golfi, resté dans la langue ?

b) Il viendrait du mot arabe « Gouffia = calotte » ?

c) Le lieutenant Agenet cite alors l'explication que j'ai entendue le plus souvent donner par les indigènes : *ẹl-Gûfi* était un pieux personnage venu de Kûfa, en Orient. J'ajoute que le nom de la cité fameuse des grammairiens ne représente en général rien dans l'esprit des informateurs.

les Beni Bechîr, les Zerdêza de la Robertsau, imâla plus marquée chez les Ouled Habeba du sud-ouest de l'arrondissement, *imâla* notable également en finale dans le parler de la ville de Collo et chez les Ou. Hamidech. Tous les autres parlers ont une *imâla* très forte, le *ā* final passant à *ẹ*, *žẹdde* « ma grand'mère » ; *ktẹ̄fhẹ* « son épaule » (féminin) ; *ktöbnẹ* « nous avons écrit » ... (Ou. Arksib, B. Ouelban, Arb Filfila), et plus particulièrement dans les douars suivants dont il suffira de confronter l'appellation phonétique usitée sur les lieux avec l'orthographe administrative : *εAin Ṭâbyẹ*, *Demnîyẹ*, *Toqlẹ*, *l-εâṭbe*, *Taεâbnẹ*, *Mžâždẹ*, *Zrâmnẹ* à l'est de la commune mixte de Collo ; Ouled Nouâr de *Stûre* (Stora). Il faut joindre à ces exemples la tribu des *Bni Mhennẹ* répartie sur les communes de Saint-Charles et de Jemmapes mixte.

Diphtongues. — Les diphtongues paraissent conservées dans les parlers E_e, assez faiblement toutefois : *l^a^oz* « amande » ; *ṣ^a^if* « été » ; *ḍ^a^if* « hôte », etc. Dans les parlers S_c, elles le sont remarquablement peu. On a *zûž/zûz* « deux » ; *fôq* « dessus » ; *nûl* « couleur » (avec métathèse (cf. classique *lawn*-) dans tous les parlers SC et S_c) ; *zît* « huile » ; *lîl* « nuit », etc.

Je n'entreprendrai pas ici l'étude du système vocalique des parlers, ni celle de l'accent et de la structure syllabique, ni celle des phénomènes secondaires dus à la phonétique combinatoire, bien que j'aie déjà pu recueillir sur ces différents points des éléments dignes d'intérêt. Je tenais seulement à exposer dans ce premier travail quelques aspects de la phonétique qui pourraient permettre une discrimination entre les différentes régions.

Morphologie. — Cette discrimination est précisée par l'examen morphologique des parlers. Il est remarquable, à ce propos, que cette partie du système de la langue soit

celle dont le sujet parlant prend le moins clairement conscience. Peut-être est-ce parce que le mécanisme et l'analogie y jouent un rôle important et que le discernement de différences subtiles exige une faculté d'abstraction qui dépasse la simple constatation. Quoi qu'il en soit, l'informateur, en général, remarque surtout dans son parler d'abord les particularités sémantiques ou les anomalies du vocabulaire, puis les caractères spéciaux de sa phonétique. Il ne tient compte des faits morphologiques que s'ils relèvent de ces « faits honteux » déjà signalés.

J'étudierai seulement les points essentiels :

Pronom indépendant. — Celui de la 2e personne du singulier est un nouvel exemple de « fait honteux » : tous les parlers S. et une partie des parlers SC ont une forme unique *ẹntᵉi* pour le masculin et le féminin. Il y a une certaine hésitation, ou des tentatives semi-conscientes pour restituer l'alternance des deux genres chez les Ou. Djama, Ou. Hamidech, Demnia, Arb Skikda et dans la ville de Collo. L'alternance *ẹntᵉa* (masculin), *ntᵉtya* (féminin) a été observée dans tous les parlers E. et SC ainsi que chez les Arb Filfila (type SC). A Deman-el-Begrat la forme unique pour le féminin et le masculin est *ntṷa*.

Accompli. — A la 2e personne du singulier la forme féminine de type *ktebti* « tu as écrit », pour les 2 genres, est la forme attestée dans tous les parlers étudiés ; la 2e personne du pluriel est *ktebtu* « vous avez écrit », au sud et au sud-est de Jemmapes mixte (Ou. Habeba, Grâr, Mellila), ainsi que dans deux douars de l'extrême ouest : Djezia et Ouldja. Partout ailleurs est attestée la forme *ktebtīu* analogique du singulier : *shartīu* « vous avez veillé » (B. Zîd) ; *qboṭṭīu* « vous avez saisi ».

Inaccompli. — La 2e personne du singulier ne présente l'alternance des 2 genres : *tekteb* (masculin)/*tektĕbi* (féminin) que dans les douars de parlers E. suivants (Grâr, Habeba, Tengout, Mellila, Radjeta). Partout ailleurs on entend la forme *tᵉektᵉeb* pour les 2 genres : *tfarraḥ* « tu balaies » (féminin) à Deman-el-Bekrat.

Inaccompli des verbes à 3e radicale faible. — *a)* Dans les verbes de forme *yafεalu* on a en général une forme unique pour les 2 genres à la 2e personne du singulier : *tensa* « tu (f.) oublieras » ; mais les parlers E. des douars Mellila, Grar et Tengout ont *tensi*. Les douars Arb Skikda et Ou. Habeba ont au contraire la forme avec diphtongue *tensâi*.

b) Le pluriel est normalement formé sur le singulier dans tous les parlers : *yensâu* « ils oublient » ; *yerεâu* « ils pâturent » ; *yemšâu* « ils vont » : toutefois le traitement en est hésitant au douar Mellila (Jemmapes mixte), près de Gastu, où j'ai consigné *yerḥu* « elles moulent » ; *iṣaffū* « elles tamisent » en face de *iεaddⁱu* « ils passent », où la diphtongue est d'ailleurs ultra-brève. La forme nomade banale *ẏemšu* « ils vont » ; la forme nomade tunisienne *ẏensu* « ils oublient », que j'ai entendue dans la commune de l'Edough (Bône), au douar Merdès, par exemple ne sont pas autrement attestées dans les parlers philippevillois que j'ai étudiés jusqu'ici.

J'examinerai maintenant tout ensemble, pour la simplicité du classement morphologique, le groupe de faits suivants :

1° Traitement des personnes du pluriel à l'inaccompli des verbes réguliers.

2° Traitement des personnes du pluriel à l'inaccompli des verbes faibles à 1re radicale liquide ou nasale.

3° Traitement des personnes du pluriel à l'inaccompli des verbes à 1re radicale faible.

4° Traitement des formes *faεalat, faεlat, fiεlat-* et *fuεlat-* avec suffixe à initiale vocalique.

5° Traitement des noms à préfixe *m-*, et à deuxième syllabe brève, avec désinence féminine, désinence du pluriel sain, ou suffixe à initiale vocalique.

Chacun de ces cas se rattache, pour un même parler, à l'un des trois types suivants :

I) Voyelle pleine dans la première syllabe ; voyelle de la deuxième syllabe ultra-brève ou nulle : *nödŏrsu ; nelĕbsu* et *nelbsu ; nûznû ; rokŏbti ; mösŏlmin.*

II) Deux voyelles pleines dans les deux premières syllabes ; gémination de la deuxième consonne (1) : *nöddörsû ; nöwwöznu ; rokkobti ; mössölmin.*

Ces 2 traitements représentent respectivement *deux types de parlers nomades.* A la catégorie I appartiennent tous les parlers dénommés E. dans la présente étude. J'ai relevé une longue série d'exemples qui m'ont permis d'établir fermement ce classement : je ne la transcris pas, pour plus de concision. A la catégorie II appartiennent tous les parlers de type CS et SC. Le parler hésite entre I et II à Deman-el-Begrat où la gémination, quand elle existe, est très faible : *meḏertʸi* « ma fourche à vanner » ; *baᵍgörti* « ma vache » ; *tʸawṣlû* « vous arriverez » ; *yöḵḵadmu* « ils travailleront » ; *yinzlu* « ils descendront ».

III) Première syllabe sans voyelle, deuxième syllabe avec voyelle pleine : *ndörsu ; nwuznu ; nlebsū ; rkobti ; msölmin.*

Cette dernière catégorie représente le *type sédentaire* auquel appartiennent tous les parlers dénommés S.

---

(1) Dans le type II les verbes à première radicale nasale ou liquide ont un traitement particulier : *nélbsû* « nous revêtons » ; *nenzlû* « nous descendons » ; *yerqdu* « ils dorment » ; la première radicale n'a pas de voyelle, car le groupe de trois consonnes se maintient.

Toutefois celui de Collo-ville doit être rangé dans la catégorie II en ce qui concerne le verbe : *yaṭṭarbu* « ils frapperont » ; *yaᵍqotlū* « ils tueront » ; *téᵏkutbu* « ils écriront » avec une gémination faible.

3ᵉ pers. fém. singulier de l'accompli suivie de suffixe à initiale vocalique. — Le traitement de cette forme est en partie parallèle à celui des catégories exposées ci-dessus. Mais si les deux types nomades *šāfâto* « elle l'a vu », *ḍarbâto* « elle l'a frappé » d'une part, et *šafetto, ḍarbetto* d'autre part, sont représentés, le type sédentaire *šâftᵊo* et *ḍröbtᵊo* n'est pas attesté (cf. bas de la page 65).

Tous les parlers E. ainsi que celui de Deman-el-Begrat ont la forme à voyelle longue, les autres parlers CS, SC et S. ont la forme à *t* géminé.

Inaccompli du verbe manger. — Trois formes sont également en présence : 1) *yôkul* ; 2) *yâkul* ; 3) *yâkel* ; le premier semblant venir d'une racine à premier élément *w* :

Parlers E. — Ou. Habeba : *nᵃôkọl*, le timbre vocalique initial étant difficile à discerner et à transcrire ; douar Grâr : *yᵃôᵘkul* « il mange ».

Parlers CS. — Deman-el-Begrat : *tᵊâkul* « tu manges » ; A. Filfila : *tᵊâkul.*

Parlers SC. — Ou. Akhsîb : *ạ̈kul* (avec *imâla*) ; A. Skîkda : *nâkol.*

Parlers S. — Ou. Hamidech : *tékel* (avec imâla) « elle mangera ».

Inaccompli du verbe aller. — Pour les parlers E. et CS, on a *nži* « j'irai » ; pour les parlers SC, sauf Arb Filfila, on a *niži* (avec hésitation entre les deux formes susdites pour les douars Ṭengout et A. Skikda) ; pour les parlers S. et une partie des parlers CS y compris Arb Filfila : *nežži.*

Traitement des duels des noms de mesure et des parties doubles du corps. — Dans les parlers E. terminaison *ẹn*. Dans les parlers de transition, *ẹn* est le plus normal pour le duel des parties du corps, mais il y a tendance à la diphtongue pour les autres expressions : *šahrẹin* « 2 mois » ; *εāmėin* « 2 ans ». Les parlers S. ont pour les noms de mesure de temps les formes *yūmâyen* « 2 jours » ; *līltâyẹn* « 2 nuits » (Ou. Hamîdech) ; de même ai-je consigné *yẹddâyin* « 2 mains », mais *rẹžlīn* « 2 pieds ».

A Collo-ville, *zûz-iyyâm* se dit couramment pour « 2 jours » ; *zûz snīn* pour « 2 ans ».

Elatifs. — Ils appartiennent au type *kbar* (chute du premier élément vocalique). Ils sont peu spontanés dans la plupart des parlers, spécialement dans les parlers S. et bien que cela regarde la syntaxe, il me faut marquer ici la tendance à les remplacer par la formule analytique *fεīl εālā*.

Pluriel des adjectifs de couleur et de difformité. — La forme *ḥmor* est la plus employée, dans les parlers E. (sauf deux), CS et SC, ainsi que chez les Ou. Nouar et à Collo-ville. L'extrême-sud de Jemmapes mixte (Grâr, Habeba) a *ḥomᵒr/ḥommᵐoṛ*. L'extrême-ouest de Collo (auquel il faut ajouter Arb Filfila et, avec quelque hésitation vers *ḥmor*, Deman-el-Begrat) emploie la forme sédentaire *bûyöḍ* « blancs », *ḥûmör* « rouges », *ṭûröš* « sourds » etc...

Diminutifs. — Leur emploi n'est jamais spontané dans le parler des hommes. On peut inviter les informateurs à les considérer comme paroles de femmes à propos d'enfants, ou comme termes de dérision et obtenir ainsi presque partout et plus ou moins facilement les formes qui permettent la classification suivante :

Parlers E.. — *ṭföyyöl* « petit enfant » ; *qhīwā* « petit café » ; *īdtutᵉo* « sa petite main » ; *ržīʷöltᵉo* « son petit pied ». —

D. Grar : *ṣğöyyör* « tout petit » ; *gṣayyör* « courtaud » ; *ḵfʷöyyöf* « très léger ».

Parlers CS. — 'Arb Filfila : *bğayyil* « petit mulet » ; *qṭiyyẹṭ* « petit chat » ; *bnīyy(ī) ṣğöyyẹr* « mon petit tout-petit » ; *īdiušu* (1) « sa petite main » ; *ržīulu* « son petit pied ».

Parlers SC : mêmes formes.

Parlers S.. — *Qᵒlayyib* « petit cœur » ; *qᵒṭayyöṭ* « petit chat » ; *rwīšo* « sa petite tête » — id. chez les Ou. Hamidech : mais *ṛwīšto* « sa petite tête » ; *īdīwūšu* (1) et *īdīulu*.

Ces parlers ont en face de *qliyyöl* « très peu », ou « très petit », les formes sédentaires *qlīwöl* ; *bẹwoṭ* « blanchâtre » ; *ḥẹmör* « rougeâtre » ; *ṣẹför* « jaunâtre ».

Pluriels. — Il ne saurait être question de faire ici le compte détaillé des pluriels usités dans les parlers philippevillois. J'étudierai seulement ceux qui paraissent aberrants mais dont la formation s'explique par l'analogie :

Anciens bilitères devenus trilitères. — « des bouches » *fmûm* (Hamîdech, B. Ṭoufout, Collo-ville), *fmâm* (Filfila) ; de même : « des ruisseaux de sang » *dmûm* (Collo-ville a aussi *fwâm* ainsi que Deman-el-Begrat).

Pluriel fεâlī. — Fréquemment appliqué à des singuliers de forme *föεla* : « des genoux » *rkâbi* (d. Begrat), et aussi « des poumons » *rwârī* (d. Skikda, Radjeta, Habeba, et passim) ; *uddâni* (Hamîdech) « les deux versoirs de l'araire » (la forme normale est *udnīn*).

Pluriel fiεlân (de noms à 2ᵉ radical faible). — A Collo-ville : « des poules » *žīžân* (cf. *sâq*, pl. *sīqân*).

---

(1) Peut-être faut-il voir une origine kabyle à ce suffixe diminutif *š* ? cf. le prénom *Ḥmīdeš* (douar Ou. Hamidech).

Schème « fwâɛöl ». — En partant de mots tels que *šârŏb* « lèvre » pl. *šwârŏb* singulier, dont la 1re syllabe est longue : *ṭwâḥöl* « rates » (Radjeta, Ou. Nouar) : cf. singulier classique *ṭiḥâl* ; *ṣböɛ* pl. *ṣwâböɛ* « des doigts » (Filfila) ; *ṭfŏr* pl. *ṭwâfŏr* « des ongles » (Filfila) sont formés sur des singuliers non attestés **ṣâböɛ*, **ṭâfŏr* ; il en est de même pour *ḍwâfŏr* (D. Begrat).

Pluriel formé par analogie sur le duel. — En partant de duels légitimes tels que *ženḥîn* « ailes », on a formé *döfrîn* « queues » (B. Ṭoufout, Filfila) ; *ḏerrîn* « queues » (Ou. Nouar) ; de même *sennîn* « dents », se rencontre en face de *snân* (B. Ṭoufout, A. Skikda, D. Begrat...)

⁂

SYNTAXE. — *L'annexion directe.* — Cette construction est normale dans les parlers E_s, fréquente dans les parlers CS où l'on tend cependant à employer plus souvent *ⁿtyâɛ* comme particule d'appartenance ; rare dans les parlers SC qui emploient plutôt les particules d'appartenance *ⁿtyẹ̄ɛ*, *dyâl*, *di* ou *li* selon le cas (voir ci-dessous). Les parlers S_c utilisent les quatre constructions susdésignées, l'annexion directe n'y existe que pour les parties du corps, ou les noms de parenté (1).

di, préposition d'appartenance. — Elle semble avoir une fortune aussi ample que la préposition française « de ». Elle marque un rapport : 1° de possession : *lạ̊rṭ di Bû Ḥažar* (Ou. Nouar) « le champ de Bû Ḥažar » ; 2° de nature : *dᵉ s-sokkor* « en sucre » ; 3° d'attribution :

(1) Sur cette conception de l'« appartenance » cf. L. LÉVY-BRUHL, *L'âme primitive*, pp. 76 à 82, et la bibliographie qui s'y trouve. L'exposé en vaut entièrement pour les parlers S_c de l'ouest de l'arrondissement de Philippeville. — Voir PH. MARÇAIS : *Remarque sur un fait syntaxique du parler arabe d'El-Milia* (Actes du deuxième Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes d'Afrique du Nord. p. 1047).

ſkâla di ṭûṛ « lien de joug pour le bœuf » ; 4° de causalité : *ha hû di-nti* « c'est ta faute » ; à *di*, construction « honteuse », on supplée souvent par *li*, particulièrement dans les constructions suivantes : *ṣabɛẹ̄k li-š-šhâda* ou *di-š-šhâda* « ton index ». On a de même *ṣabɛī ḍẹ-n-nuṣˢ* « mon médius » ; *bûha li Fâṭma* « le père de Fâṭma » ; les deux dernières constructions ne sont d'ailleurs pas identiques. Il ne semble pas qu'on puisse dire par exemple *ṣobɛo di Flân* « le doigt d'un tel ». Ce fait est à vérifier. Toutefois cette formule doublement analytique, est, ainsi que je l'ai dit plus haut, le traitement d'élection pour désigner les parties dû corps ou les liens de parenté.

di enfin est une sorte de démonstratif-présentatif. — *Di mẹn ḡdâ men ?* — *Di ḡdâ bel qâsem* « A qui est cette galette ? — C'est celle de Bel Qâsem ».

di relatif. — *di ṣḡâr ᵉl-žedyân* « ceux qui sont petits (s'appellent) chevreaux » ; *möṣḡär di rṭaɛ* « le *möṣḡär* (est celui) qui tête ».

ᵉddi relatif. — Il est souvent malaisé de le distinguer phonétiquement de la particule *di*. — *kâinîn-ᵉddi iṛûḥo lölbḥaṛ* « il y en a qui vont à la mer ». — Dans la construction suivante : *el-hadra ᵉlli duwâr Ḥmîdeš* « le parler du Douar Hamîdech » ; *ᵉlli* est substitué à *ᵉddi*.

man relatif. — Semble conservé dans les parlers S_c ainsi que le relatif *ma*, en particulier dans certains proverbes ou aphorismes : *ma kân män qâwi ki lɛaṭwi.* « Nul n'a une faculté d'expansion aussi grande que l'homme des Ouled Atia » (1).

Vocabulaire. — De cette vaste question, je signalerai seulement deux aspects :

(1) L'importante tribu des Ulâ̊d ɛAṭya occupe 3 douars à l'extrême-ouest de Collo-mixte. Plusieurs fractions ou familles ont émigré vers les terres fertiles qui avoisinent le Col-des-Oliviers (cf. p. 63).

Mots kabyles. — Leur emploi est abondant à l'extrême-ouest de Collo ; d'autre part, certains mots arabes revêtent une forme kabyle ; j'ai relevé par exemple : *aigmẹz* « pouce » ; *aselsûl* « c. vertébrale » ; *afaḡar* « crâne » ; *abûkal* (cf. p. 71) ; *agûbi* (arabe *kbûš*) « sorte de coffre à grain bâti en argile dans le *gurbī* » (entendu parfois *ayûbi* : cf. p. 71-72) ; *tawozzist* (Ou. Hamidech) et *tâmor zezzîu* (B. Ṭoufout) désignent la « cheville » ; *tefkert* « cheville qui tient les versoirs dans l'araire », etc.

A mesure qu'on avance vers l'est dans la commune mixte de Collo ces mots kabyles sont rejetés du parler et soigneusement dissimulés par les informateurs. L'examen des noms de lieux (sur la carte 1/50.000ᵉ) en révèle un grand nombre dont le sens est presque toujours compris.

Mots propres aux parlers sédentaires — Ils sont suggestifs pour la comparaison des parlers :

	Parlers sédentaires de la commune mixte de Collo (ouest).	Parlers de type nomade (1).
« cou »	*εank*	*raqba/ragba*
poumon	*be*f^{t}	*rîyya*
cervelle	*lgîg*	*mok̲*$^{\underline{k}}$
tête	*dmâḡ*	*ṛâs*
front	*žbîn*	*žebha*
coude	*ḡommâṛa*	*marfaq/marfag̣*
poignet	*maqbåṭ*	*mafṣal*
paume	*ku*f^{t}	*kă*f^{f}
rate	*bū sâlem*	*ṭîhâ'/ṭîhân*
aile	*ženḥ*	*žnâḥ*
ailes	*žnâḥ*	*ženhên*

(1) Le nom de l'être humain *bn-Âdôm* « fils d'Adam » est devenu dans les parlers de l'arrondissement de Philippeville *bû nâdôm* « celui qui éprouve du repentir », par un fait bien remarquable d'étymologie populaire. Je n'ai pas entendu la forme féminine *bû nâdma* « la femme » usitée ailleurs (femmes d'Orléansville).

L'arrondissement de Philippeville représente un vaste ensemble rural. A part Collo qui est un vieux centre, les autres agglomérations importantes, Philippeville, Jemmapes, n'offrent pas un peuplement ancien : leurs habitants restent en rapport constant avec les douars dont ils sont originaires. Les hameaux (*mešta* dans l'est, *zrîba* dans la zone des parlers S_c) sont nombreux mais en général isolés par le caractère accidenté du relief physique. Les immigrants isolés ont été partout très vite intégrés du point de vue linguistique dans leur nouvel habitat. Enfin la langue française est dans l'ensemble mal connue des indigènes, qui semblent avoir des traditions folkloriques abondantes, et connaissent dans le détail le vocabulaire de nombreuses techniques [1].

Une étude détaillée de la sémantique de ces parlers aura donc un certain intérêt.

J'ai voulu, par cet ensemble de constatations objectives, déterminer les limites des divers parlers et leurs influences réciproques. Un travail ultérieur plus complet permettra sans doute de donner une assise valable aux hypothèses assez fragiles ou aux traditions qui décrivent jusqu'aujourd'hui l'origine des tribus philippevilloises.

S. OSTOYA-DELMAS.

(1) Certaines, par leur caractère « primitif », ont un grand intérêt ethnographique : instruments agricoles, moulins à eau, travail du chêne-liège, de l'huile, extraction des souches de bruyère pour les ébauchons de pipe, poteries, etc...

L'ARC DE CARACALLA
à Théveste (Tébessa)

RELEVÉ ET RESTITUTION

Situé au point de jonction de huit routes différentes, à la limite des plaines de la Byzacène et des montagnes de Numidie, Théveste, aujourd'hui Tébessa, devint une importante colonie romaine sous le règne de Vespasien et de ses successeurs.

De nombreux édifices témoignent encore du rôle stratégique et économique de premier plan qu'elle a joué pendant la période romaine et plus tard sous les Byzantins. Mais l'ensemble de la ville romaine, recouverte par la cité byzantine et la ville actuelle, n'existe plus.

Au IIe siècle, Théveste connut l'apogée de la prospérité. C'est de la fin de cette époque que date l'Arc de Caracalla, un des plus curieux et importants monuments subsistants.

Grâce aux inscriptions qu'il porte, étudiées par Letronne, L. Renier et Moll, ainsi que plusieurs autres épigraphistes (1), sa date de construction est établie avec précision. Les dernières volontés de Caïus Cornelius Egrilianus, Africain et probablement Thévestin, renfermaient des dispositions testamentaires relatives à la vie publique de Théveste qui ont été gravées sur le piédroit N.-O. de l'Arc. Entre autres choses il y était ordonné qu'un arc et des statues soient élevés sur le forum de la ville ;

(1) Gsell, *Recueil des Inscriptions de l'Algérie*, I, nos 3037, 3038, 3039, 3040, 3041.

un legs était stipulé à cette fin. Le frère et la sœur d'Egrilianus, Fortunatus et Quinta, constitués exécuteurs testamentaires, firent bâtir l'Arc que nous voyons encore. Selon Moll, qui s'appuie sur la date de décès de Septime Sévère, Egrilianus serait mort vers 211. L'Arc aurait été construit à partir de cette époque et achevé en 214-215 comme le montre l'inscription votive de la façade E. (17e puissance tribunitienne de Caracalla).

L'édifice porte des dédicaces multiples. La façade O. est dédiée à Julia Domna, celle de l'E. à Septime Sévère, mari de Julia Domna et père de Bassianus Caracalla et de Publius Septimius Geta. La façade S. porte une dédicace à peine lisible à Caracalla (Marcus Aurelius Antoninus). Aucune inscription ne subsiste sur la façade N. qui a été fort remaniée. Cependant il semble qu'en 1846, date des croquis du Sergent Lardy, une inscription existait encore partiellement et aurait pu nous renseigner utilement. Il devait être dans les intentions du fondateur de dédier cette face à Géta ; mais il est fort plausible qu'après son assassinat en 212, donc pendant la construction, on préféra lui substituer une divinité tutélaire, Minerve, suggère Moll, observant que son culte était fort en faveur auprès des Thévestins.

La disposition de l'édifice, en forme d'arc quadrifrons, ne laisse aucun doute sur sa situation lors de sa construction. Il avait été bâti, soit sur le Forum, soit à une croisée de chemins, mais de toutes manières ses quatre faces étaient libres et une place assez importante s'étendait autour, permettant de considérer son aspect monumental de tous côtés.

Etait-il surmonté ou accompagné des deux tétrastyles dont il est question dans le testament d'Egrilianus ? On en a longuement discuté.

La symétrie parfaite du monument et les dédicaces des faces laissent penser que quatre édicules semblables à celui qui reste encore au sommet de l'Arc existaient et,

probablement, abritaient les statues des personnages auxquels les faces étaient dédiées. Mais par leur composition ces édicules ne méritent à aucun titre le nom de tétrastyles. Plus vraisemblablement deux véritables tétrastyles avaient été bâtis à quelque distance sur le Forum pour recevoir les statues de Septime Sévère et de Minerve ainsi qu'Egrilianus le stipulait. Il ne paraît pas qu'aucune autre disposition ait pu être adoptée ; elle eût été contraire aux termes de l'acte testamentaire et incompatible avec l'aspect symétrique de l'édifice.

La ville de Théveste existait encore en 484, mais démantelée par ordre de Genséric. Elle fut ruinée, soit pendant les dernières années de l'occupation Vandale (vers 493), par les montagnards de l'Aurès ou les bandes du roi maure Antalas, soit plus probablement vers 535 par Iabdas, roi de l'Aurès, lors de la révolte qui suivit le départ de Bélisaire.

Comme les autres monuments de la ville, l'Arc dut souffrir de ces désordres. Selon toute vraisemblance il était partiellement démoli lors de la pacification de Solomon. La masse proprement dite du monument avait résisté, mais les superstructures et les colonnes d'ornementation étaient plus ou moins détruites.

Les ingénieurs de Solomon l'incorporèrent à l'enceinte réduite qu'ils élevèrent pour fortifier la cité renaissante. Il devint à la fois une des trois portes et une des quatorze tours de flanquement de la nouvelle citadelle. Pour cela les murailles byzantines vinrent s'appuyer aux angles S. des faces E. et O. Les arcs E. et O. furent aveuglés, celui du N. réduit par des écoinçons en maçonnerie de façon à ne laisser qu'une porte de petites dimensions. Le croquis du Sergent Lardy, publié par Letronne, est fort explicite à cet égard. On modifia la partie supérieure de l'Arc pour y établir un appareil défensif ; les édicules étaient sans doute déjà démolis sauf celui du S., sinon comment expliquer la tour de guet qui fut construite (on

la voit très nettement sur le croquis) ? Il eût été plus rapide et aisé d'employer l'édicule de la face N. en le murant comme on avait fait pour les arcs et de constituer ainsi une guérite semblable à celles qui existent encore sur d'autres tours.

Une inscription sur une dalle de pierre encastrée dans le blocage de l'arc N. commémorait la pacification de l'Afrique et la construction de la nouvelle enceinte. Elle fixe la date des travaux : 539 (1).

Sous le règne d'Heraclius et jusqu'au milieu du VII[e] siècle, l'Afrique byzantine semble avoir été prospère. Après les invasions arabes il faut attendre la chute de la domination turque par la conquête française pour avoir quelques documents archéologiques sur Tébessa. Seuls, pendant ce long laps de temps, des historiens comme Léon l'Africain ou des voyageurs tels que Bruce nous parlent brièvement des vestiges romains qui y subsistent. L'éloignement de la cité dans le Sud fit reculer jusqu'en 1842 la première reconnaissance du général Négrier. Une autre, en 1846, fut dirigée par le général Randon ; des croquis furent faits et les inscriptions relevées. Ils servirent de base à l'étude de Letronne en 1847. La ville fut définitivement occupée en 1851.

A cette époque l'Arc était enterré jusqu'en haut des piédestaux, plusieurs colonnes étaient renversées et une partie des entablements détruite.

Vers 1895, M. Ballu, Architecte en Chef des Monuments Historiques, fit déblayer les terres, démolir les blocages byzantins qui fermaient les arcs, rétablir les colonnes et consolider les superstructures (cette dernière opération avec assez peu de prudence archéologique). Il fit aussi un relevé et une timide tentative de restauration qu'il publia en 1897.

S. Gsell remarqua que les édicules du sommet avaient

(1) Gsell, *Recueil*, n° 3059

dû être au nombre de quatre. Il suggéra qu'ils étaient couverts par des frontons et que l'ensemble du monument avait été surmonté d'une coupole.

Depuis, plusieurs personnes se sont occupé de l'édifice, s'appliquant surtout à l'énigme des édicules et des trompes situés dans les angles intérieurs de l'Arc ; de nombreuses hypothèses sur la disposition et le rôle des uns et des autres ont été avancées mais sans preuves fondées pour les confirmer

Au cours d'un voyage d'études archéologiques l'an dernier, j'ai été conduit à faire un nouveau relevé de cet Arc. Des observations faites sur place et sur mes dessins ont amené M. Leschi, Directeur des Antiquités de l'Algérie, à penser qu'il devait comporter un important édifice de couronnement et à me conseiller un essai de restitution de l'état primitif.

Nul doute, l'Arc de Caracalla est un chef-d'œuvre de l'art romain en Afrique. Les savants qui l'ont étudié, les artistes qui l'ont contemplé sont unanimes. C'est l'un des plus beaux monuments laissés par la colonisation latine en Algérie, pays par ailleurs si riche en belles constructions romaines.

Pour s'en convaincre il suffit de considérer sa masse imposante accusée sous le dur soleil du Sud-Constantinois, par les décrochements des corniches et les ombres des colonnes dégagées qui l'ornent. Il produit un magnifique effet. Il est de ceux qu'on ne discute pas. Et pourtant, comme il est amoindri, en partie ruiné par le temps et les hommes, et desservi par la muraille de Solomon où il est encastré !

Il devrait s'élever au centre d'une place nue, visible de toutes parts et orgueilleusement seul. Là, son volume monumental vu d'ensemble, ce qui est impossible actuellement, imposant une perspective uniforme aux deux rues qui se croisent sous ses arcs, prendrait toute sa valeur. Il acquerrait une solidité, une densité que les

fortes constructions byzantines qui l'enserrent lui disputent à tel point que, vigoureux comme il l'est, de proportions trapues, il semble trop décoré et presque frêle à côté des bâtisses militaires si lourdes et frustes de Solomon.

Les esprits chagrins et les puristes diront que c'est un beau spécimen de l'art colonial, que ses ordres ne sont pas d'un classicisme rigoureux, que sa sculpture est quelquefois maladroite, souvent affectée, toujours étrange. Sans doute on peut lui trouver de nombreux défauts si on le compare aux « canons » de Vignole ou aux plus beaux ornements grecs. Son caractère est d'être provincial, c'est-à-dire de révéler une certaine déformation de l'art officiel conforme à l'esprit du pays, comme les artisans d'une petite ville transforment les modes de la capitale et leur donnent un goût de terroir quelquefois fort appétissant.

Il me semble plus émouvant de voir l'architecte et le sculpteur de Théveste aux prises avec des difficultés de composition et d'exécution, que de regarder l'œuvre d'un artiste érudit venu de la Métropole qui appliquerait en se jouant des formules, des poncifs classiques. Les auteurs de l'Arc, à la vérité, connaissaient bien leur métier, ils avaient été à l'Académie. Mais comme il est agréable de les voir tenter œuvre personnelle, même s'ils s'égarent. Nous vibrons avec eux, ils font œuvre d'hommes, non de mécaniques bien dressées. Ils sont pleins de sève, de vie, de la vie de leur pays énergique et rude, ce sont des Africains, leur accent ne peut nous tromper.

Telle moulure extravagante a une verdeur, tel ornement une saveur, telle proportion étrange une vigueur qu'on ne peut regretter. Il n'est pas jusqu'à l'excès d'ornementation des chapiteaux et des corniches qui ne révèle l'âme maughrebine amoureuse du panache et des bijoux. C'est déjà, écrit dans la pierre, la féerie de richesse des contes arabes.

Lorsqu'elle n'est pas guidée par des modèles notoires, la décoration se résume à une ornementation à base de petits détails recoupant les moulures. L'esprit en est aussi éloigné que possible de la véritable sculpture décorative. Ainsi il n'existe aucun haut-relief tels que ceux des arcs érigés à Rome et qu'un Européen eût été tenté d'employer. Le choix des motifs n'a pas été dicté, non plus, par un souci de symbolisme ou par des considérations de représentations. Ce sont des ornements et rien de plus. Dans le but d'être somptueux on a simplement décoré pour orner.

On pressent là un mode proprement africain. La forme de l'ornementation abusant du recoupement et de la diagonale est caractéristique du goût berbère. Cela présage les procédés Kabyles et Touaregs, les ciselures sans profondeur des plateaux de cuivre et du mobilier, l'arabesque sans début ni fin. La bande de sculpture en plat-relief qui orne les architraves est typique à cet égard. Carayon dit que l'art mauresque a abandonné la représentation exacte du relief telle que l'avait pratiquée la période antique et que le travail de décoration des bois, plâtres et marbres est avant tout un travail de champlevage. Cela exprime parfaitement les tendances ornementales de l'Arc. Serait-ce quelque chose comme le testament de l'art romain en Afrique du Nord et le début des formules maugrébines ?

Mais, dans ce monument, seule la masse compte. La composition est établie sur un schéma tout à fait classique : un massif flanqué d'éléments décoratifs jouant le rôle de contreforts. L'effet de volume est superbe. Lorsqu'on le considère en géométral on est frappé de l'équilibre de ses proportions Les réserves de détail ne sont rien devant la robuste santé des grands nus appareillés, délimités par les ombres vigoureuses des moulures et des ornements, charpentés « au té et à l'équerre ».

Chef-d'œuvre de l'art de province, oui, et c'est fort bien ainsi. On naît Latin, Grec, Parthe ou Barbare. L'Arc de Caracalla est né Africain. Il n'est pas élevé à la gloire du génie romain mais à celle du régionalisme africain, à la famille des Sévères. Le testament d'Egrilianus est-il autre chose qu'un réflexe provincial ?

Cet Arc, c'est un rude colon de Numidie en costume de fête qui, pour se faire beau, a vidé ses coffres à bijoux et à vêtements, il a usé du décor et même abusé. Qu'est-ce, sinon l'âme, le goût de l'Africain romanisé ? Ne regrettons pas un certain purisme qu'il n'a pas, aimons-le tel qu'il est : c'est un vivant de l'an 214.

DESCRIPTION

Une constatation frappante est que la partie massive du monument est inscrite très exactement dans un cube de 11 mètres de côté, si on néglige les écarts de quelques centimètres en plus ou en moins provenant du tassement des maçonneries.

Chaque face du cube est percée d'un arc de 4 m. 60 d'ouverture, et de 7 m. 50 de hauteur sous clef dont les voussures ont 2 m. 92 de profondeur. Un vide vertical de 5 m. 12 de côté reste au centre entre les voussures des arcs, il est couvert par un plafond de pierre à caissons situé à 8 m. 50 du sol.

Ce plafond est en fort mauvais état. Il était composé de trois assises de pierres en porte-à-faux les unes sur les autres, construction trop hasardée pour durer. J'ai pensé tout d'abord que le plafond s'étendait sur toute la surface du vide central ; il me semblait contraire à l'esprit du monument qu'il soit en quelque sorte percé au centre. Mais, en étudiant les superstructures, j'ai été amené à concevoir que sa partie centrale comportait un oculus ouvert sur une lanterne placée au-dessus. Une telle disposition explique assez bien l'audacieuse con-

ception du constructeur allégeant considérablement le centre du plafond et utilisant le tambour de base d'une lanterne comme massif d'encastrement pour fixer les pierres en porte-à-faux des côtés. Malheureusement, la ruine du couronnement a provoqué celle du plafond, dont il reste peu de chose maintenant, sinon des pierres insuffisamment chargées pour tenir longtemps en équilibre.

Au-dessus du niveau du plafond les angles du vide central sont couverts par des sortes de trompes assez maladroitement tracées et exécutées. Des 1/4 de cul-de-four en blocage de petits moellons sont insérés dans les angles. Ils butent contre des arcs de tête jetés en diagonale au-dessus du vide et construits également en moellons. Ces arcs ne peuvent bouger puisqu'ils s'appuyent sur le massif des reins des grands arcs, mais eu égard à la portée, la poussée doit être excessive.

Ce système s'apparente à la construction des voûtes sur arcatures engagées de la Rotonde de Minerva Medica ou encore aux voûtes d'exèdre des Thermes de Caracalla et du Panthéon d'Agrippa. Le principe en est le même : neutraliser par un arc la poussée au vide qui s'exerce sur le plan de tête. On peut y voir les ancêtres grossiers des trompes sans, toutefois, y retrouver l'habile conception, l'élégante structure et la netteté de tracé. Le constructeur eut recours à ce moyen pour ramener le plan du vide à un octogone régulier, la présence du plafond ne permettait pas d'établir des pendentifs entre les arcs et il ne pouvait être question de charger le plafond.

Au-dessus ne se trouve plus rien. Il ne devait pas en être de même autrefois ; ainsi qu'on l'a déjà dit, on pense qu'une lanterne ou une coupole continuait et couronnait l'édifice.

A l'extérieur le cube central est cantonné aux quatre angles de deux groupes de colonnes géminées, dégagées,

établies sur un piédestal unique. L'ordre est un proche parent du corinthien, son rôle est purement décoratif. Des pilastres appliqués sur les murs de face du cube correspondent aux colonnes et reçoivent les architraves. L'entablement se retourne au droit des colonnes et sur la petite saillie de o m. 20 formant les quatre angles du monument.

L'étude modulaire de l'ordre a été entièrement faite par Moll dans son ouvrage : « Mémoire historique et archéologique sur Tébessa ». Je ne peux mieux faire que d'y renvoyer.

Les parements sont construits en belle pierre de taille parfaitement appareillée, montée avec des joints de mortier. L'intérieur est en blocage de moellons. La plateforme supérieure est recouverte de grandes dalles de pierre, l'état actuel paraît être le résultat de restaurations et modifications nombreuses. Les fûts des colonnes sont monolithes. La solidité de l'œuvre est remarquable, son exécution soignée y contribue pour une grande part.

Il est curieux de voir le constructeur aux prises avec le problème constructif de l'angle saillant des entablements. La frise est faite de grandes dalles minces posées en délit. Les tranches en sont apparentes sur les faces au droit des colonnes. Les architraves ont la largeur normale égale au diamètre des colonnes au niveau supérieur, cependant les angles saillants ont été décorés de grandes feuilles d'acanthe verticales dont un des buts est de dissimuler le joint de la pierre. La corniche est faite d'une grande dalle d'angle posée à plat sur les moulures de soutien.

Les piédestaux sont érigés sur un massif de maçonnerie saillant et haut de o m. 20 environ qui forme l'assise du monument et dont les décrochements simplifiés marquent au niveau du sol le caractère vigoureux de la construction. Ils supportent les colonnes et en accusent la saillie par un curieux défoncement d'un demi-module.

Les moulures sont remarquablement tracées, fermes et gracieuses à la fois. Ce sont les plus belles de l'Arc. Elles se retournent sur l'angle du massif cubique comme pour ceinturer l'extérieur de l'édifice. Celles du socle se prolongent seules sous les voussures des arcs ; celles du couronnement butent contre la face externe des piédroits.

Un petit socle de o m. 16 de hauteur surmonte les piédestaux et supporte la base des colonnes. Ces bases sont compliquées, elles sont une déformation de la base corinthienne classique qui, dans les ordres de cette dimension, est presque toujours remplacée par la base attique plus simple. Les deux tores médians ont été remplacés par un plus gros qui fait la lippe et est malheureusement d'un diamètre presque égal à celui du haut et à la hauteur des scoties ; le tore du bas a été réduit et le listel à la base du fût a été fortement exagéré. Ainsi la mouluration devient confuse et illisible, ne montrant qu'une succession de boudins et de creux de mêmes dimensions, fort propre à exprimer un affaissement de matériaux et non l'assise d'une colonne.

Les fûts des colonnes, par contre, bien que d'un diamètre un peu faible : 13 modules, ou peut-être à cause de cela, sont d'une rare élégance. Discrètement galbées elles expriment parfaitement que leur rôle est uniquement décoratif, et s'en acquittent à merveille.

Les chapiteaux sont d'un style corinthien assez pur. La sculpture n'en est pas très ferme. Mais le matériau le permettait-il ? Et, abîmés comme ils le sont, on ne peut guère en juger. Tels que, ils produisent un bon effet. Par une singularité curieuse dans un ordre de petite taille, on a orné leurs tailloirs d'une décoration géométrique minutieuse assez semblable à celle des chapiteaux colossaux du Capitole de Timgad. Cela enrichit le monument, certes, mais nuit à la sculpture de la corbeille du chapiteau en luttant de valeur avec les nervures des acanthes.

On retrouve là une habitude des Africains, pour qui la décoration géométrique étalée sur toutes les surfaces qu'on peut garnir semble être une nécessité ; procédé nettement apparenté au travail des artisans actuels de l'Aurès.

Le tracé des impostes et des archivoltes, analogue à celui des moulures des piédestaux, mérite les mêmes éloges ; toutefois, le profil des archivoltes me semble un peu plat. Rompant de grandes surfaces de nus appareillés, ces membres de mouluration ont un rôle décisif dans l'aspect de l'Arc.

Les clefs des arcs s'ornent d'une console et d'un médaillon lauré de sculpture indécise, comme d'ailleurs dans ce monument tout ce qui n'est pas décoration géométrique. Au centre du médaillon se trouvait un buste en haut-relief, peut-être celui du personnage auquel la face était dédiée.

La frise de l'entablement, haute de 1 m. 25, a été très surélevée pour permettre la gravure de longues inscriptions. Cette particularité a conduit le constructeur à transformer complètement la physionomie de l'entablement. Le rapport de sa hauteur à celle de la colonne est de 1/2,2, alors que dans le corinthien classique il est de 1/4. Pour faire passer une telle disproportion il a fallu user d'artifices. L'architrave a été décorée de plats-reliefs et de feuilles d'acanthes dressées aux angles, un groupe important de moulures de fantaisie la surmonte ; la corniche fut quelque peu réduite, les moulures de soutien très décorées, la cimaise et le larmier supérieurs très diminués et couverts de décoration.

De la sorte l'effet produit est bâtard, intermédiaire entre un entablement réduit à l'architrave et aux moulures qui le couronnent mais surmonté d'un attique et un entablement exagérément élevé et compliqué. Ce n'est pas des plus gracieux.

Par malheur, le choix des moulures surnuméraires n'est ni heureux ni varié. En outre, elles sont à peu près toutes de mêmes dimensions. La cimaise de couronnement des modillons, beaucoup trop importante, contribue à la confusion ; les intervalles ont été décorés de rosaces, ce qui était parfaitement néfaste pour un ordre de cette dimension.

Tout cela explique qu'on ait éprouvé après coup le besoin d'une décoration géométrique sur les moulures pour donner de la clarté et de la fermeté. Pauvre palliatif, bien éloigné de rendre au monument la décision de ligne qu'une étude convenable des groupes de mouluration lui eût assurée. D'ailleurs, pour l'exécution de l'ornementation on est tombé dans le même défaut d'abus et de complication. Voulant faire somptueux, on a souligné toutes les moulures, au lieu de choisir et d'orner uniquement, soit les lignes d'ombre, soit celles de lumière. Enfin, il s'en faut de beaucoup que cette sculpture soit belle ; au contraire, elle a un caractère d'indécision et d'incohérence frappant. Les entre-axes sont lâches, les oves et les rais de cœur ont des formes de décadence et, pour comble, c'est maladroitement tracé et exécuté. On n'a pas même divisé exactement les longueurs, aussi les axes des détails ne se correspondent pas. Tout cela sent la tricherie et le travail hâtif. Plutôt que devant une œuvre de pierre on se croirait en présence d'ornements taillés avec un couteau dans du bois tels que ceux des poires à poudre aurasiennes. Cependant, malgré ces défauts, l'ensemble est d'une classe exceptionnelle en Afrique du Nord où les monuments ne brillent pas par la pureté du détail.

Les plafonds de l'entablement entre les colonnes dégagées et les pilastres ont été excessivement décorés. Il n'est pas une petite surface qui n'ait été recouverte de moulures ou de rosaces. Il faut noter sur la face inférieure des architraves la forme demi-circulaire des panneaux au droit de la rosace des chapiteaux et le recoupement des caissons du plafond central.

Au-dessus de l'entablement courait un parpaing de couronnement faisant le tour de l'édifice. C'est sur lui que, du côté Sud, subsiste un édicule, ou plutôt une portion d'édicule placé en façade sur un socle de o m. 40 de hauteur.

Il est formé de deux colonnes d'attique en retrait de o m. 30 sur l'alignement de l'entablement et d'une niche demi-circulaire dont subsistent seuls une partie du stylobate et les piédroits. Du côté de la façade des pilastres correspondent aux colonnes. Au delà, et sur la même face des piédroits, des panneaux moulurés sont gravés en creux.

Sur les faces externes des piédroits on relève des feuillures et les traces d'encastrement de linteaux parallèles à la façade formant bas-côtés de part et d'autre de l'édicule, à un niveau inférieur à celui des chapiteaux. Le pilier qui leur faisait face est disparu ainsi que tout vestige de couronnement de ces bas-côtés. Les indices qui restent sont pourtant assez nets pour avoir servi de base à l'essai de reconstitution.

Les colonnes de l'édicule ne sont point belles. Leurs bases prêtent aux mêmes critiques que celles du grand ordre ; de plus, elles sont trop élevées, évasées vers le bas et mal exécutées.

Les fûts sont galbés coniquement d'une manière fort détestable. Les chapiteaux sont aplatis et les tailloirs sont décorés sans discrétion. La forme et le traitement sculptural des feuilles d'acanthe mérite une mention spéciale : les nervures contournées et nécessairement ramassées par suite du peu de hauteur du chapiteau ont un aspect imprévu qui ne laisse pas d'avoir du charme. Le sculpteur s'en est, cette fois, remarquablement tiré ; d'une difficulté il a fait une occasion d'originalité et d'intérêt. Il semble cependant, que cette partie de l'édi-

fice ait été négligée et confiée à des exécutants moins habiles que les parties basses situées à proximité immédiate des regards.

Un couronnement très simple formé d'une architrave et de dalles dont les abouts moulurés forment corniche couvre le tout. Là encore, les moulures se superposent et se répètent sans variété. En arrière des piédroits le couronnement se prolonge vers le centre de l'Arc de curieuse façon, laissant entrevoir que l'édicule se rattachait à une construction centrale aujourd'hui détruite.

RESTITUTION

Rien ne subsiste du couronnement de l'Arc, sauf l'édicule du côté Sud. Cependant, en examinant les trompes qui font passer le vide intérieur d'un plan carré à un plan polygonal régulier, une question s'est imposée :

Pourquoi ce changement de plan ?

Simplement pour couvrir l'Arc ? Cela ne semble pas probable, les moyens développés paraissent hors de proportion avec les résultats cherchés. Il eût suffi du plafond pour fermer l'Arc d'une façon monumentale et d'un toit de tuile pour le mettre hors d'eau

Pour établir une coupole au-dessus de l'oculus du plafond ? Cela s'accorderait assez mal avec les édicules qui ornaient le sommet du monument et dont le testament d'Egrilianus, les dédicaces des façades et la symétrie de l'ensemble prouvent l'existence.

Il devait donc y avoir au-dessus des trompes une sorte de lanterne surmontée d'une coupole. Ce qu'indique la présence des queues de pierre en arrière des piliers de la niche demi-circulaire : par ces saillies les édicules de couronnement se reliaient à la coupole.

D'autre part, l'examen de l'édicule existant encore a montré que des constructions s'élevaient à droite et à gauche. (La tentative de reconstitution de Ballu en porte

témoignage et l'aspect demande que des édifices de complément accompagnent l'édicule). La position des dalles du sol au niveau de la corniche, bien que modifiée à plusieurs reprises, indique qu'elles devaient s'étendre des quatre côtés.

On en a conclu que la disposition d'un édicule flanqué de deux bas-côtés se répétait sur les quatre faces et formait la décoration extérieure du tambour de la lanterne. Sur ce tambour polygonal aucune autre couverture ne semblait plus indiquée qu'une coupole. Faute de renseignement on l'a supposée en blocage de maçonnerie et recouverte de stucs lissés comme il était d'usage à cette époque. De même on l'a imaginée sphérique à l'extérieur.

S. Gsell pensait que le couronnement des édicules était constitué par un fronton. Après plusieurs essais on a abandonné cette solution parce que les moulures de couronnement, chargées d'un larmier et d'une doucine supplémentaires, ont paru trop lourdes. Mais faut-il se fier à son goût ? Il est juste de penser que les moulures de l'entablement sont incomplètes, si on s'en réfère aux exemples classiques, mais les moulures du grand ordre ne sont rien moins que classiques. Entre les deux solutions il a semblé préférable de choisir la plus élégante.

Un problème délicat était la couverture des espaces triangulaires limités par les bas-côtés et le bord externe de la coupole. En raison de l'aspect, vu d'en bas, on a pensé que la couverture en terrasse par dalles de pierre avait été employée, ou tout autre moyen aussi discret.

Tout cela ne fait pas un ensemble très cohérent, ni même bien composé. Sans doute il avait été possible de neutraliser la poussée de la coupole par une ceinture au niveau de sa base, le reste n'en était pas moins formé d'éléments disparates et articulés qui pouvaient se dissocier au moindre mouvement des maçonneries. Or l'Arc a bougé, nous en avons la preuve dans les différences de

dimensions de ses éléments. Si rien ne subsiste du couronnement c'est probablement qu'il était mal conçu et construit : aventuré.

Désassemblés par les tassements, les membres d'architecture ont été ruinés un à un par les intempéries et les infortunes de ces temps troublés. Peut-être même les Byzantins, en aménageant la porte pour la défense, ont-ils fait disparaître ce qui ne leur semblait pas assez solide pour être conservé ou nuisait à la circulation sur le chemin de ronde, et, sans jeter un plancher de bois sur le vide central ils ont pu se contenter d'utiliser la périphérie de l'Arc pour les besoins de la défense.

Sans se dissimuler la part d'hypothèse de cette tentative, on espère que la restitution proposée est assez fondée pour avoir quelque chance de côtoyer la vérité. Une preuve accessoire est donnée par la reconstitution de l'arc de Marc-Aurèle à Oea, faite par S. Aurigemma. S'appuyant sur les indices découverts dans la construction du monument, sur des gravures du XVI[e] et du XVII[e] siècles et sur la comparaison avec des monuments notoirement recouverts d'une coupole : le Mausolée de St-Rémy, en Provence, le monument de Sta-Maria di Capua Vetere, le Sépulcre du Christ, cet auteur établit d'une manière certaine que l'Arc d'Oea était surmonté d'une lanterne.

Poursuivant cet étude du couronnement on a été conduit à rechercher les autres Arcs Quadrifrons existant ou ayant existé et à comparer leurs superstructures.

L'arc de Laodicée est couvert par une coupole posée sur de curieux pendentifs et visible actuellement de l'extérieur mais qui était cachée par un acrotère dans l'antiquité. Celui de Janus, à Rome, est fermé par une voûte d'arête s'appuyant sur les voussures des arcs. D'autres, démolis ou incomplets, ne laissent aucunement deviner ce qu'ils ont été dans leurs parties hautes. Aucun ne présente avec certitude des dispositions semblables à celles des restitutions d'Oea et de Théveste

Il n'est, en aucune façon, souhaitable de réaliser une restauration telle que celle qui vient d'être tentée. Il suffit de conserver les vestiges assez complets du monument. Cependant ne peut-on désirer une appropriation de ses abords ? Les murailles byzantines lui nuisent plus que tout. Serait-il sacrilège d'en détruire une partie et de dégager autour de l'Arc un espace suffisant pour le mettre en valeur dans une ambiance qui lui convienne ?

On se défend d'être iconoclaste, mais par respect pour l'œuvre de Solomon devons-nous laisser celle des Thévestins du III[e] siècle dans une situation subalterne ?

De même, ne pourrait-on éviter certaines promiscuités avilissantes ? Il ne s'agit pas de rétablir un forum où se dresseraient l'Arc et le Temple voisin de Minerve (ce qui serait souhaitable pourtant). On voudrait simplement éviter la construction d'« édifices publics » dont les occupants temporaires se détournent des monuments non par respect, mais par besoin et pudeur, et obtenir que des admirateurs trop zélés ne s'installent « en majesté » sur l'édifice lui-même.

Une servitude de site et un peu de surveillance suffiraient, il est certain, à conserver et assainir le legs de Caïs Cornélius Egrilianus.

TRACÉS RÉGULATEURS

Revenant sur le fait que l'enveloppe cubique de 11 mètres de côté, soit 21 coudées 5, dans laquelle est inscrite la partie massive du monument, ne peut être un effet du hasard mais, au contraire, manifeste une intention très nette du constructeur, il a paru indispensable d'essayer certains tracés régulateurs en prenant cette dimension comme point de départ.

Ils n'ont pas manqué de se vérifier. On se gardera bien d'en tirer des conclusions définitives. Sur un monument un peu compliqué on peut toujours utiliser une diago-

male, un multiple ou un sous-multiple d'une longueur quelconque avec plus ou moins d'adresse et de bonheur, surtout si on se contente d'une approximation graphique.

Ici une méthode mathématique serait impossible à appliquer : les mouvements des maçonneries ont fait varier les dimensions, détruisant tout repère certain.

Tel que, et malgré son imprécision, le tracé obtenu, clair et dense, semble une hypothèse possible. Il se compose d'un double réseau de lignes à 45° et à 60° basées, d'une part sur l'enveloppe cubique et d'autre part sur la largeur des arcs. Il a surtout servi à vérifier les rapports harmoniques proposés pour la restitution de la partie haute, sans qu'on estime le moins du monde qu'ils aient pu guider le constructeur. On pense seulement avoir pénétré ainsi d'une manière artificielle et en quelque sorte mécanique, son sentiment des proportions et pu reproduire avec le secours d'un procédé technique ce qu'il avait conçu intuitivement et qu'une juste appréciation de sa manière de faire aurait permis de rétablir sans recours à cet artifice. En un mot, et, si une telle image est permise, on a refait la somme intégrale de son équation artistique.

Les points de départ ont été choisis en tenant compte des considérations suivantes :

La longueur de 11 mètres ne correspond pas à un nombre entier de coudées romaines mais à un chiffre fractionnaire : environ 21,5 coudées. Il n'en serait certainement pas ainsi au cas où cette longueur serait la base d'une expression mathématique du style monumental de l'édifice. D'autre part, c'est pourtant la longueur la plus importante du monument puisqu'elle détermine un volume et non une surface.

Heureusement une autre longueur très importante, capitale même dans un édifice de ce genre : l'ouverture des arcs, correspond très exactement à 9 coudées : 4 m. 59.

(Les ouvertures varient de 4 m. 59 à 4 m. 64, mais les arcs n'ont pu se rétrécir, au contraire, ils ont eu tendance à s'écarter. 4 m. 59 est donc la mesure la plus proche du schéma initial et sans doute est-elle égale à la dimension primitive).

Or, cette longueur est le tiers de la largeur totale du monument au niveau de l'entablement, soit : 13 m. 77. Si on prend de part et d'autre pour établir les colonnes dégagées un espace égal à 1/10e de la largeur totale, c'est-à-dire 1 m. 38 (division en moyenne et extrême raison), il reste pour la partie centrale une longueur de 11 m. 01, remarquablement proche de la dimension du volume central. On peut sans hésiter les identifier, les mouvements du bâtiment interdisant une approximation plus poussée.

Le croquis joint montrera mieux qu'une description le parti qu'on est parvenu à tirer de ces deux longueurs pour vérifier celles de l'édifice.

On s'est exclusivement servi de rapports simples mathématiques : $X \times 2$ ou $\frac{X}{2}$, et des formules: $\sqrt{l^2 + L^2}$ ou $L\sqrt{2}$ qui expriment des rapports simples géométriques.

De la sorte, on a pu retrouver tous les points importants de la composition et, procédant de la même façon pour la restitution de la coupole, la dessiner en harmonie mathématique et géométrique avec les parties existantes.

On espère ainsi s'être peu écarté des conceptions du constructeur, ou, du moins, avoir donné une image vraisemblable de son œuvre (1).

(1) On a constaté aussi que la largeur du monument au niveau des piédestaux est de 14 m. 14, soit : $10\sqrt{2}$ et que la différence entre cette largeur et celle des entablements est de 0 m. 46, soit : $\frac{4,59}{10}$.

NOTE SUR LES ARCS QUADRIFRONS CONNUS

La coutume d'élever des arcs serait, d'après les archéologues modernes, de tradition étrusque. Mais on ne connaît pas d'arc véritable bâti par cette nation, des portes seules subsistent. On peut donc considérer que ces monuments honorifiques sont d'usage essentiellement romain. A l'origine ils étaient destinés à commémorer un événement, puis ils acquirent une signification politique ou religieuse qui nous échappe dans la plupart des cas.

La disposition spéciale, en forme de tétrapyle, des arcs quadrifrons viendrait d'une habitude un peu différente. Le Temple de Janus dont le numen était, selon Macrobe : « *omnium et portarum custos et rector viarum* », et qui présidait aux départs, au retour et, d'une manière générale, à tous les débuts d'entreprise (« *mundi sator, principium deorum* »), était souvent établi en forme d'arc.

Ainsi, le plus ancien sanctuaire connu, celui de Numa, près de l'Argiletum, était un arc bifrons. Il est probable qu'on passait dessous, soit librement, soit à certaines occasions : départ pour la guerre, début d'année.

Plus tard, le sanctuaire se plaçait près des principaux lieux de passage. Dans celui qui fut bâti près du Théâtre de Marcellus, le Sénat tenait ses séances. Ce n'était donc pas un temple inaccessible, mais un lieu servant à certains usages publics.

Le premier arc quadrifrons connu, portant le nom de Janus Quadrifrons, fut élevé sur le Forum de Nerva au IIe siècle, à l'emplacement nommé Forum Transitorium. Il n'en reste aucune trace, mais on peut penser que c'est sa position à une croisée de chemins qui a motivé sa forme à la fois tétrapyle et quadrifrons.

L'habitude s'était établie, d'ailleurs, de nommer Janus

un arc construit dans de telles conditions, sans qu'il soit nécessairement dédié au dieu, sa position en faisant implicitement un sanctuaire du « *rector viarum* »

Ainsi le Janus Quadrifrons du Forum Boarium, seul restant de nos jours à Rome, était dédié à Septime Sévère et à Julia Domna. Il a donc été érigé, au plus tard, au début du IIIe siècle.

De tels arcs sont relativement rares. Selon Cagnat (1) on n'en connaît guère qu'une dizaine. Pourtant les cités antiques ont été souvent décorées de portes en forme d'arc s'élevant à un quadrivium ou au carrefour le plus important: le centre de la cité. De Voguë cite l'ombilic d'Antioche formé, d'après la description de Libanius, d'arcs tournés de tous côtés et d'un couronnement de pierre, l' ὀμφαλὸς de Palmyre, le mésomphalion de Nicée, celui de Constantinople où se trouvait le pavé d'or servant de borne milliaire initiale aux routes de l'Empire, enfin l'arc de Laodicée qu'il étudie spécialement. A son avis, les villes antiques de l'époque impériale en avaient presque toutes, mais ils ne nous sont point parvenus.

Letronne mentionne des arcs quadrifrons tétrapyles à Antioche, Laodicée, Césarée et Cirta. Il note que l'arc d'Antioche, quadrifrons, est muni de trois portes sur chaque face, ce qui le rend octapyle. Il serait le seul de cette espèce.

Gsell rapporte que le comte Avitianus fit construire l'arc de Cirta vers 360 en avant de la Basilique de Constance, qu'il était d'une architecture simple et que les premiers Français qui ont pénétré à Constantine ont pu le voir. Il donne une bibliographie relative à ce monument dont on avait pu étudier des inscriptions.

L'Arc d'Oea, dont il a déjà été parlé, a été étudié spécialement par S. Aurigemma.

---

(1) Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, p. 80.

Letronne estimait que l'usage de l'arc quadrifrons s'est établi tardivement ; vers l'époque de Septime Sévère, dit-il, et pense que c'est une formule particulièrement en faveur chez les Africains. En effet, sur les 11 arcs connus, 4 se trouvent en Afrique. Mais est-ce concluant ?

La liste des Arcs Quadrifrons connus s'établit ainsi chronologiquement :

Arc élevé à Caparra, en Espagne, sous le règne d'Auguste (?).

Arc de Cavaillon, en France, bâti au début de l'Empire, mais privé de sa dédicace.

Arc de Janus Quadrifrons, à Rome, au Forum de Nerva ou Forum Transitorium. Construit au IIe siècle, mais détruit de nos jours

Arc de Marc-Aurèle à Oea (Tripoli), bâti en 163.

Arc de Laodicée (Lattaquieh), au début du IIIe siècle

Arc de Caracalla à Théveste (Tébessa), en 214-215.

Arc de Janus Quadrifrons à Rome, sur le Forum Boarium, au IIIe siècle.

Arc de Césarée (Cherchel), IVe siècle (?), détruit.

Arc de Cirta (Constantine), en 360, détruit.

Arc de l'ombilic d'Antioche, IIIe ou IVe siècle, détruit.

Arc de la place centrale de Palmyre dont il ne reste que des vestiges, date (?).

BIBLIOGRAPHIE

M. Letronne. — Sur l'arc de triomphe de Théveste (ext. *Rev. Archéol.*, 15 août 1847).

G. A. Moll. — Mémoire historique et archéologique sur Tébessa et ses environs. Paris, 1862.

Cte de Vogüé. — La Syrie Centrale, architecture civile et religieuse du Ier au VIIe siècle. Paris, 1865-1877.

Viollet le Duc. — Dictionnaire raisonné d'Architecture. Paris, 1868.

Ballu. — Monastère byzantin de Tébessa. Paris, 1897.

S. Gsell. — Atlas archéologique de l'Algérie ; Monuments antiques de l'Algérie, 1901 ; Histoire de l'Algérie romaine.

Guadet. — Théorie de l'Architecture.

Quatremère de Quincy. — Dictionnaire d'Architecture.

Ravoisié.

Delamare.

Luc de Bosredon. — Monuments de l'occupation romaine dans le cercle de Tébessa.

R. Cagnat et V. Chapot. — Manuel d'archéologie romaine, 1917.

Daremberg et Saglio. — Dictionnaire des Antiquités. Paris, 1926.

C. Diehl. — L'Afrique Byzantine, Paris, 1896.

Choisy. — L'Art de bâtir chez les Romains.

Pillet. — Stéréotomie.

Ch. A. Julien. — Histoire de l'Afrique du Nord. Paris, 1931.

S. Aurigemma. — Il coronamento architettonico dell'arco di Marco-Aurelio in Tripoli (*Africa Italiana*, juillet 1933).

Carayon. — Travail du bois en Algérie.

Marçais. — Manuel d'archéologie musulmane.

Canina. — Arch. Romana.

J. MEUNIER,

Architecte D. P. L. G.,

Pensionnaire de la villa Abd-el-Tif, Alger.

Incidence psychologique
de notre
Enseignement du Second Degré en Tunisie (1)

A lire le titre qui m'a été proposé : « L'enseignement du second degré, cas particulier de l'Afrique du Nord », vous avez dû un peu sourire et, vous rappelant le mot célèbre, déclarer entre vous : « Il y fallait un vieux routier nord-africain, et c'est une Parisienne qui l'obtint ». Je plaide donc coupable et me permets seulement de rappeler que je viens de passer une quasi-décade en Afrique du Nord, ayant, de reste, commencé par le Maroc qui est peut-être le lieu où il faut commencer puisque c'est là qu'on voit s'amorcer les problèmes. Et c'est le seul mérite des observations qui suivent que d'avoir été faites en Tunisie, au niveau d'une contrée et de populations sans doute différentes dans le détail, mais tout de même fort apparentées aux vôtres. Seulement, comme la civilisation européenne, — en l'espèce l'influence de la France, — les a touchées depuis plus longtemps, elles représentent, par rapport au Maroc, un stade un peu différent d'évolution. Car, cela n'est pas

(1) Communication faite le 26 mars 1937 à la « Semaine Pédagogique » de Rabat (Maroc).

douteux, pour les peuples, comme pour les individus, il faut parler d'*évolution* et aucune œuvre ne saurait être efficace et durable qui, par conservatisme opportun ou, au contraire, par idéologie simpliste, ne voudrait en tenir compte.

En somme, toute expérience peut être dite réussie pourvu qu'on sache en dégager l'enseignement qu'elle comporte. A cet égard, la Tunisie est un champ d'expériences qui, de plusieurs années, anticipe sur le Maroc. Il ne s'agit donc pas de proposer ici une imitation littérale de ce qui a été fait là-bas (ce serait la pire manière de le comprendre !) mais de juger cette expérience, de formuler ce qu'elle suggère et de proposer quelques conclusions constructives.

Peut-être souhaitez-vous que je m'étende sur les critiques possibles ? J'en ai plus d'une à l'esprit, vous aussi ; il suffit ! Les critiques, le monde nous en sature tous les jours jusqu'à nous faire perdre toute foi dans la valeur de l'effort, de l'effort authentique et sans calcul. Or, l'esprit de ce congrès — et c'est là son mérite extrême — est essentiellement constructif, il faut le vouloir tel. Il s'agit donc beaucoup moins d'analyser certaines situations, certaines contradictions, certaines erreurs — sur quoi tout le monde tomberait d'accord — que de s'aventurer sur le terrain nouveau et plus délicat des initiatives à prendre, des nécessités qui les fondent, de l'esprit qui les doit animer.

Malheureusement, le temps est court et puisque nous ne saurions dire tout ce qui nous paraît urgent, essayons, au moins, de définir un certain esprit.

Discernons un premier fait important et qui différencie nettement le recrutement scolaire français du recrutement nord-africain ; de ce fait, il est grand temps que la Métropole qui légifère comme si elle l'ignorait, prenne une conscience aiguë. Nous le connaissons

tous, nous autres, le kaléidoscope des populations de ce pays : des Berbères qui, si loin qu'on remonte, sont liés à ce sol et sans doute depuis des millénaires, fort peu modifiés ; des Arabes, depuis des siècles implantés, et formant encore à peu près la couche citadine ; des Juifs le plus souvent autochtones aussi ; des Espagnols et, vers l'Est, des Italiens, de voisinage immédiat, quelques îlots grecs et des Russes blancs même, débarqués après l'échec de l'expédition Wrangel. Je résume à grands traits car, à l'abri de la « paix française » qui n'a rien réclamé — pas même la gratitude ! — il n'est pas de nationalité européenne qui n'ait ici élu domicile, ni exploité largement les possibilités que la France a offertes.

Enfin, les Français. En Algérie-Tunisie surtout, installés depuis plusieurs générations, ils se distinguent quand ils sont industriels ou colons, par une mentalité de sédentaires, et, parfois, quand ils sont fonctionnaires, par une manière de « nomadisme » dilettante dû peut-être à des fonctions qui apprennent à bouger plutôt qu'à s'enraciner.

Or, les Français ont ici, pour les avoir acquises, les responsabilités essentielles.

Il saute aux yeux aussitôt que leur premier devoir, s'ils veulent justifier leur action — et qui donc s'y refuserait ? — c'est de faire œuvre constructive. Et il ne s'agit pas seulement de construction matérielle. Celle-ci a, dans l'ensemble, réalisé la première tranche d'un vaste programme que nous assumions en venant ; et elle le poursuit magnifiquement sous nos yeux. Mais nous entrons, nous sommes déjà entrés dans une phase nouvelle: c'est dans l'ordre social et moral qu'il s'agit à présent, et surtout, de construire : *En Afrique du Nord, l'effort urgent, essentiel, c'est d'abord d'établir au moins une cohésion réelle entre des éléments démographiques disparates, c'est de créer un peu d'homogénéité et d'union.* L'histoire, s'il en était besoin, nous enseignerait qu'on

n'eut jamais d'autre ambition première chaque fois qu'on réussit à forger une société viable.

Mais comment ? nous objectera-t-on. C'est ici qu'il faut rappeler quelques truismes essentiels, si banals et si quotidiens qu'on les oublie car, en tous lieux et toujours, ce sont les différences, fussent-elles secondaires, qui frappent tout d'abord. Et voilà le premier de ces truismes : c'est que sous toutes les différences, voire, les antagonismes de personnes, de confessions, de mœurs, de langages, il y a ce grand dénominateur commun : nous sommes tous des hommes. Oh ! je vois bien le cortège bigarré et violent de tous les fanatismes : religieux, raciste, national, idéologique, mais je dis que si l'on est conscient de ce fait dernier et si, loyalement, on travaille à le rendre en soi triomphant, c'est lui qui, à longueur de temps, l'emportera sur tous.

Et voilà le deuxième truisme. On ne le remarque pas, malgré son extrême importance, lui qui, depuis des millénaires, a lentement, sourdement, élaboré en nous des similitudes qui mériteraient d'être analysées et qui se révèlent dès que s'écaille la croûte des différences. Ce deuxième truisme, c'est que nous sommes tous, à des degrés divers, des Méditerranéens : indigènes et nous. Et je n'entends pas qu'on identifie « Méditerranéens » et « Latins » ! Le travail de la Méditerranée sur ces bords est bien antérieur à la civilisation latine ! Il y a là comme une prédestination maritime ; des conditions géographiques exceptionnelles quelque part, en Méditerranée orientale, engendrent dès les temps les plus reculés, comme sur quelques points de la Chine ou du Mexique, une zone de civilisation dont les origines nous échappent et, remontant du monde égéen, cette civilisation vient, par ondes successives, battre des bords qui rappellent aujourd'hui encore, les souvenirs légendaires d'Hercule et d'Odysseus. C'est cette civilisation qui con-

tenait, vous le savez, les ferments de la nôtre en sorte que la vraie ligne de démarcation entre l'Afrique et l'Occident, contrairement à ce qu'on dit, ce n'est pas l'Europe, c'est le Sahara.

Enfin, voilà le troisième fait commun, facteur d'homogénéité aussi. Celui-là, c'est notre culture et, puisque tel est le propos de cette « Semaine », nous nous y arrêterons un peu longuement. A cet égard, en effet, dans le monde moderne, la culture française rayonnante dès le XII[e] siècle, et facteur de formation dans tous les domaines, en Europe et hors de l'Europe, principe incomparable de raison et d'universalisme, authentique véhicule de cette éminente dignité humaine qui, de siècle en siècle domine son expression, a prouvé que nulle plus qu'elle n'est représentative de l'Occident.

Reconnaissons d'ailleurs, qu'ainsi envisagée, cette culture ne saurait asservir ; toute forme de colonialisme purement matérielle se reconnaît à la précarité de ses fruits, à l'inefficience et, parfois, aux chocs en retour inattendus des réalisations poursuivies, car si l'on veut s'établir dans la véritable durée historique, il importe de ne jamais perdre contact avec l'homme. Un tel instrument de culture si nous savons nous en servir, est déjà par lui-même apte à susciter cette *âme commune* vers laquelle, nous autres, éducateurs nord-africains, nous devons tendre de toutes nos forces. Et où puiserons-nous l'inspiration de cette âme commune ? Je répondrais volontiers dans l'esprit « ariel » (1) je veux dire dans la loyauté des rapports, le goût de l'effort et la joie dans le travail et, pour tout dire d'un mot, dans l'amour.

---

(1) Les « *Ariels* » et les « *Arielles* » sont une institution périscolaire due à l'heureuse initiative et au dévouement de quelques maîtres du Maroc. La formule s'inspire de *l'éducation nouvelle* et d'un scoutisme aéré qui n'admet aucun cloisonnement confessionnel ou racial. Le bulletin mensuel, en partie rédigé par les élèves, est des plus vivants. On ne saurait trop souhaiter qu'une telle initiative s'étendît promptement à toute l'Afrique du Nord.

Car c'est notre premier devoir d'éducateurs (et ici, nous le sommes tous), de comprendre et de diffuser cet esprit.

Qu'est-ce à dire ? Faire de la *sympathie* entendue au sens plein, *le primat de notre action*. Et je n'entends pas par là une sentimentalité niaise, colorée d'exotisme, désabusée dès les premiers contacts, et, pour les autres décourageante, mais une volonté intelligente et ferme de coïncidence avec autrui, quel que soit autrui, et donc avec l'indigène, quel que soit cet indigène. *Sans doute une telle attitude ne résout pas tous les problèmes, mais elle les place tous dans un éclairage nouveau.* Elle est à la fois la *seule vraiment humaine* et la seule efficace, la seule apte à créer dans une situation compliquée par des intérêts divergents et surtout des mœurs et niveaux de civilisation dissemblables, *un centre d'harmonie, une possibilité d'entente et de pénétration réciproques*.

Essayons donc d'envisager, à cette lumière, les réactions qu'engendrent nos programmes métropolitains sur la jeune population composite de l'Afrique du Nord. Ces réactions sont-elles, toutes, celles que nous pourrions souhaiter ? Sinon, comment et dans quelle mesure nos programmes et notre enseignement seraient-ils modifiables afin d'assimiler et de fondre, en quelque manière, les éléments d'une population non seulement variée, mais différente à peu près en toutes choses : race, mœurs, religion, niveau de culture ? Et surtout, comment susciter entre Nord-Africains et Français un vouloir de pénétration mutuelle à la fois humaine et discrète, capable de substituer l'esprit d'association à l'esprit d'hostilité, là où il existe ?

Telles sont les questions que nous avons décidé de nous poser parce qu'il nous paraît que la crise actuelle comporte une face psychologique et pédagogique au moins aussi urgente que l'autre. Tenons-nous en ici à l'ensei-

gnement du deuxième degré, puisque ce Congrès est du deuxième degré et puisqu'aussi cet enseignement est celui dont l'orientation et les effets semblent avoir le moins préoccupé jusqu'ici. Or, et c'est là un fait important, plus que tout autre, *cet enseignement est destiné aux cadres moyens*, et il serait particulièrement grave que ces cadres, ceux qui sont journellement en contact avec le peuple, fussent inadaptés. Cette question des cadres soulève, d'ailleurs, une foule de problèmes qu'il faudrait étudier à part. Disons simplement ici combien il importe que le personnel soit soucieux de se préparer, et, sans doute, peut-on se féliciter, dans la plupart des cas, de la sélection, mais les exceptions ont ici un particulier retentissement. *L'œuvre à accomplir exige un personnel d'élite et un personnel adapté.*

***

La question du recrutement se présente sous un double aspect : celui du personnel et celui des élèves. Pour celui-ci, qui se fait sur [illegible] il nous est imposé par le pays lui-même ; l'autre, le recrutement des maîtres, il est prélevé pour une large part, dans la Métropole. Il est notre fait, et mérite, comme tel, que nous l'examinions.

Recrutement des maîtres

Il importe, avons-nous dit, que les maîtres soient adaptés. Entendons-nous par là qu'ils doivent, autant que possible, être choisis sur place, parmi les enfants des Français dès longtemps installés ? *Non. L'Afrique du Nord doit assurer des échanges constants avec la Métropole ;* il est bon, pour ne pas perdre pied, que les jeunes Français d'Afrique du Nord y retournent et, parfois, s'y

installent ; il est indispensable, surtout, que la France, dans ses cadres, ne soit pas exclusivement représentée en Afrique du Nord par cette deuxième génération coloniale si souvent née dans l'aisance, plus apte aux préjugés de race et à la suffisance, et qui souvent, n'a pas comme la première, les vertus viriles du pionnier. L'expérience prouve que, si elle comprend mieux que le Français de France les « problèmes pratiques » elle n'en risque pas moins, parfois d'engendrer plus que lui, par ses intransigeances, les dissensions entre indigènes et nous.

Il y a ici, d'ailleurs, — et il faut le dire à son honneur comme au nôtre — une autre catégorie : celle qui ne cesse d'être sur la brèche et qui est nantie d'une expérience exceptionnelle.

Est-ce à dire qu'il ne faille déplorer le manque de préparation et d'adaptation, si souvent préjudiciable, des fonctionnaires venus tout droit de France ? Certes non, mais il serait facile, semble-t-il, d'y pallier ! La plupart de nos maîtres du second degré sont nommés en juillet et ils ne prennent leur service qu'au 1er octobre. Il paraît qu'un stade de six à huit semaines de cours préparatoires à Paris, Bordeaux, Marseille ou ailleurs devrait devenir *conditionnel* de leur nomination. Faut-il entendre qu'une certaine doctrine officielle, professée *ex-cathedra*, deviendrait le mot d'ordre de la jeune élite intellectuelle en partance pour la France d'Outre-Mer ? A Dieu ne plaise ! Le remède serait pire que le mal. Mais il importe que cette élite, cultivée et responsable, soit impartialement informée de toutes les grandes questions dont elle rencontrera bientôt sans toujours les reconnaître, les divers aspects dans le concret : questions ethniques, linguistiques, historiques, économiques, sociologiques, artistiques, etc. Il importe qu'elle aperçoive la signification exacte de sa tâche, et que celle-ci s'insérera dans un grand tout humain... On nous répondra que

par vocation même, cette élite s'intéresse et se documente sur place. Je réponds à mon tour avec une longue expérience directe : « Non, pas dans tous les cas, il s'en faut ! » Et d'abord, l'information sur place est beaucoup moins facile qu'on ne pense. De plus, si l'on n'y est pas guidé, elle est présentée parfois de façon partiale et suspecte, en sorte que la crainte d'être soi-même partial et suspect arrête souvent chez le nouveau venu l'élan de la curiosité. De plus, la tâche risque d'apparaître ingrate aussi et vide de résultats tangibles, susceptible par là d'inspirer le découragement, à moins qu'on aperçoive la grandeur de l'effort commun. Au contraire, que de questions fermenteraient dès le départ si, pendant les vacances, dans une atmosphère sereine, génératrice d'impartialité, elles avaient été déjà soulevées ! Dans ce stage *nécessaire*, il ne s'agirait pas d'apporter aux problèmes des solutions livresques et uniformes, mais de poser les questions, de montrer aux maîtres quelles réalités et responsabilités ils s'en vont confronter comme aussi quelles possibilités dès maintenant ils pressentent. Ce seraient eux, par la suite, dans leur for intérieur, qui mûriraient les solutions particulières et elles auraient quelque chance d'être bonnes si les problèmes étaient correctement posés...

Proposons donc cette mesure qui nous paraît urgente : *la création d'un stage de vacances préparatoire pour les maîtres de l'enseignement nouvellement nommés en Afrique du Nord.*

Recrutement des élèves

Ce recrutement des élèves, en Afrique du Nord, est extrêmement distinctif. Un peu moins bigarré actuellement dans l'enseignement du second degré au Maroc qu'en Tunisie, il le sera dans les générations prochaines,

il faut s'y préparer. Naturellement, il est à l'image de la population. On distingue, en effet, dans ce recrutement un élément européen mixte, l'élément juif et l'élément musulman. Le noter, c'est comprendre l'esprit qui le doit animer, car chacun de ces éléments représente un degré de développement particulier, des traditions imperméables à l'autre, et un rythme qui lui est propre.

Que peut donc et que doit l'éducateur français ?

D'abord et avant tout *développer une atmosphère morale homogène et amicale dans sa classe*. Certains diront que cela se fait tout seul, mais vous savez bien que ce n'est pas vrai ! Permettez-moi donc d'invoquer ici l'expérience directe : une classe de 4e B, l'une des plus bigarrées, il est vrai, et que j'ai souhaitée pour cela : 35 élèves environ : une quinzaine de Françaises nées de parents venus de France, quelques autres (cinq ou six) nées de Français déjà nés en Afrique, huit à neuf Israélites indigènes, une Grecque, deux Russes, une Anglo-Maltaise et une Polonaise. Il est clair que, devant un tel auditoire, le professeur de lettres peut se comporter de différentes manières — ou bien selon cet orgueil raciste qui, éventuellement, trouverait ailleurs qu'outre-Rhin un climat favorable et surtout, dans les colonies où les différences raciques sont plus accentuées, parfois même plus rebutantes. L'orgueil raciste se complète nécessairement par le mépris du « métèque » et de l'indigène. Bien entendu, on s'en tient à un postulat : celui de la race élue ; on ne compare pas, on ne raisonne pas, ou si l'on raisonne (car le racisme est devenu raisonneur) c'est à partir de quelques propositions qu'on ne saurait révoquer en doute...

Inutile de montrer (tout a été dit là-dessus) à quel point ce semi-concept fait fi de l'ethnologie et de l'histoire véritables mais par-dessus tout de l'humain; inutile de montrer par ailleurs combien il va à l'encontre de

son but car, voulant se confondre avec le patriotisme, il rejette d'un seul coup, dans le camp adverse, tous ceux qui seraient venus vers nous, attirés parfois par des avantages, mais aussi séduits par l'universalisme de notre culture. Des êtres qui auraient été moralement, puis légalement avec nous parce qu'ils sentaient n'avoir rien à renier d'eux-mêmes, en seront aussitôt détournés.

De plus, et dans les colonies en particulier, une telle attitude préparerait des lendemains inquiétants ! Ceux qui, jour après jour auraient été gratuitement humiliés et qui, finalement, sont ici le nombre, mûriraient lentement leur revanche... Nos colonies se sépareront de nous si nous avons mérité qu'elles se séparent ; au contraire, si nous savons nous en rendre dignes, elles formeront progressivement avec la métropole des associations fondées sur une solidarité d'intérêts, sur une communauté de culture et sur une entente morale, toutes choses qu'il faut préformer et vouloir.

Il est vrai que notre professeur de lettres peut adopter une attitude de pure indifférence. C'est la plus fréquente. D'aucuns y voient la meilleure sauvegarde de leur tranquillité personnelle (et « *l'indifférence* » alors n'est qu'un euphémisme), d'autres la suprême impartialité. Pitoyable impartialité que cette froideur qui n'est pas une réserve extérieure, toujours indispensable, mais une inadaptation, une atonie, une absence !

La seule attitude valable est une attitude vivante, faite de compréhension, de respect, d'amour, celle qui, si vous voulez, transpose ce mot célèbre « Revêtez-vous de l'homme nouveau, où il n'y a ni Gentil, ni Juif, ni circoncis, ni incirconcis ; ni barbare, ni Scythe, ni esclave, ni libre, mais où la vérité est toute en tous » ; une attitude qui est tout ensemble assez couverte et assez discrète pour se faire individuelle avec chacun sans donner jamais une impression de zèle, d'ingérence et de mauvaise curiosité ; une attitude capable de déceler ces

difficultés secrètes propres à des enfants venus d'horizons si divers, et capable aussi d'y répondre par une adaptation renouvelée pour chacun, afin que toute bonne volonté jamais ne soit refoulée et que même gauche, même obtuse, elle ait un témoignage !

Mais, bien entendu, rien de commun entre cette *attitude active* qui requiert chez le maître, une connaissance approfondie des divers milieux, une psychologie très nuancée et sans cesse en éveil, et le laisser-aller indulgent, ou telle détestable affectation sentimentale, bavarde, mignarde, qui fleurit parfois dans les établissements féminins. Mieux vaudrait encore l'indifférence ! Je n'ai rien dit, jusqu'ici, des difficultés pédagogiques inhérentes à notre recrutement et que nos maîtres les plus avides de travail bien fait ne comprennent pas toujours, mais seulement de l'atmosphère sociale indispensable, et qu'il dépend de chacun de créer. Quand une atmosphère est ainsi créée, il est bien rare que puisse subsister quelque virus raciste, soit que les élèves l'éliminent peu à peu, grâce à la cure de vie en commun que procure la camaraderie scolaire, soit, tout simplement qu'ils ne songent pas à l'acquérir ! Alors, les enfants d'origines diverses peuvent s'épanouir dans une atmosphère d'humanité saine sans craindre ces refoulements qui sont fort souvent, chez les jeunes, à l'origine de leur désaffection ; alors, aussi, ils se développent sans effort et selon des formes culturelles qui les rapprochent de nous.

L'élément Juif. — La plupart de ces remarques valent aussi pour l'élément juif. Toutefois, ici, la question se complique : il est certain que, un peu partout dans le monde, et bien avant la politique de Hitler, le racisme a pris à l'égard des Juifs une forme particulière d'hostilité. Il est certain aussi que ceux des Français qui, en France, sont le plus dénués, je dirai même le plus *ignorants*, de toute réaction antisémite, doivent reconnaître

qu'en Afrique du Nord, la population juive constitue un élément démographique à part avec des traits fort distinctifs. Il est certain, en outre, que l'antisémitisme arabe traditionnel encore récemment en sommeil, a été trop souvent rendu virulent aujourd'hui par un certain chantage venu de l'étranger. Il est certain enfin que la promptitude d'adaptation des Juifs à nos écoles, à nos institutions et aux facilités de vie que nous avons apportées avec nous, les a favorisés par rapport aux Arabes demeurés longtemps, au moins pour une part, sourcilleux et réfractaires.

Les conséquences de ces faits s'enregistrent dans nos écoles et c'est à cet égard que nous les envisageons ici : la soudaine invasion de l'élément juif dans les cadres et dans les affaires, élément qui, souvent, sans accepter le risque militaire d'être Français, jouit à peu près néanmoins de toutes les prérogatives françaises, engendre la mauvaise humeur chez certains Français à vue courte qui, par la concurrence, voient diminuer leurs chances ou pestent de se trouver mal représentés.

Pour des conséquences assez voisines, mais plus accentuées, le mécontentement se fait plus vif chez le Musulman : le Juif, plus opportuniste, mieux adapté, parfois naturalisé, se trouve plus favorisé que lui dans la répartition des fonctions. Alors, son antisémitisme atavique se complique du fait que ne pouvant plus parquer le Juif au « Mellah », il est encore obligé, dans certains cas, de le voir à des postes élevés où lui-même n'a point accédé jusqu'ici.

Enfin, le Juif en s'européanisant et se ruant sur des instruments matériels de richesse, a, dans de nombreux cas, abandonné ou stérilisé les traditions et croyances familiales ; d'où brusque rupture au sein de la famille entre deux générations, perturbations, crise, déracinement et sorte de trouble disponibilité dans l'âme.

privée de ses attaches religieuses et en quête d'un nouveau « credo » (fort souvent sioniste ou marxiste).

Quant au jeune élément juif, il a conscience, lui, d'avoir fourni en peu de temps un effort extrême et franchi, d'un seul bond, une formidable étape, d'autant que, grâce aux examens, il a été mis sur un pied d'égalité ; d'autre part, comme il ne saurait sentir les manques, rendus inévitables par une évolution trop hâtive, il s'étonne et se froisse de n'être pas toujours accepté tel quel par la société française. D'où, là aussi, facile mécontentement, complexe d'infériorité et refoulement qui se traduira, dès qu'il le pourra, par une révolte orgueilleuse et, tout d'abord, dans l'ordre politique.

Or, pour qui est attentif, tous ces mouvements se répercutent et se décèlent très exactement dans la classe, en sorte qu'il dépend du maître, très largement, de les encourager, ou, au contraire, de les réduire. Sans doute, la plupart des maîtres, par peur des « histoires » (et peut-on beaucoup les en blâmer ?) n'oseront pas la moindre intervention, voire la moindre allusion, mais n'est-ce pas un tort ? Qui croit s'abstenir prend, sans s'en douter, parti pour le pire.

Que faire donc ? Ici encore, invoquons l'expérience directe.

Dans cette même classe de 4ᵉ B dont il a été parlé déjà, se trouvaient une dizaine d'Israélites ; les unes de nationalité française, les autres Tunisiennes ; à vrai dire, entre ces dix enfants de treize à quatorze ans, deux traits communs : leur origine religieuse et sémite et leur milieu scolaire, leur tradition judaïque et leur culture française. Par ailleurs, entre elles et les jeunes Françaises, un trait commun essentiel : *notre culture.* Une telle communauté, au lieu d'être l'occasion de rivalités mesquines, pourrait, si on le voulait, se développer en communion. Il est vrai qu'introduite dans un monde de traditions religieuses et de conformisme social

rigides, cette culture qui invite au retour sur soi et à la vie de l'esprit, est un agent de perturbation *nécessaire*. Seulement, facteur d'analyse et de ségrégation par l'un de ses aspects, il faut qu'elle soit par l'autre, un élément de cohésion. Offerte à des populations mixtes et voulue par les familles qui nous confient leurs enfants, notre culture est assez riche et variée pour promouvoir à la fois les plus nobles exigences en chacun et créer une vaste famille où certaines similitudes essentielles auront déterminé le fonds commun.

Fonds de camaraderie, tout d'abord. Qu'on veuille donc une atmosphère de joie suscitée par des chansons inventées, des excursions, des comédies, du travail en équipes, etc. Alors, et alors seulement, la classe commence à vivre d'une vie commune ardente. Le premier obstacle, le plus redoutable est levé !

Notre littérature, par ailleurs, peut aider puissamment à faire découvrir ce fonds commun. Tout spécialement *Esther* et *Athalie* qui sont comme l'initiation privilégiée à cette synthèse poétique du Judaïsme, du Christianisme et de l'Humain. Mais encore faut-il que l'éducateur la sente et ne donne pas l'impression navrante d'être devant un texte mort. Du reste, sans aucun doute, les élèves interrogeront ! Et ils interrogeront sur ce qui leur tient au cœur : Judaïsme et Christianisme. Ce n'est pas le moment de se dérober ! (1) Aux

(1) L'excitation passionnée qu'engendre parfois dans le jeune auditoire israélite l'étude des tragédies de Racine, *Esther* et *Athalie*, ne doit pas trop surprendre ; le monde juif vit encore étroitement ici sous la tutelle religieuse ; il ne se sent pas comme en France, d'abord encadré par l'Etat et il n'a que très exceptionnellement démêlé ce qui relève de l'homme social et des convictions intimes. Il est probable qu'en France, au contraire, il serait inopportun et malséant d'intervenir. D'ailleurs, même ici toute intervention ne se justifie que par les questions posées par l'auditoire : tout est affaire de tact, chez le maître, une fois de plus.

uns et aux autres, il est naturel d'expliquer, sur le plan historique, divergences et filiations, d'insister sur ce fonds commun qu'est aux deux religions, l'Ancien Testament, sur la figure de Moïse comme sur celle de Jésus, sur la beauté lyrique et morale des prophéties, etc. Il faut bien, pour ces enfants juifs d'Afrique du Nord, que le terrain d'approche soit religieux, puisque les traditions religieuses avaient jusque là seules gardé à ce peuple son unité spirituelle.

Au fond, pour tout le monde, une telle communauté religieuse primitive est une découverte ; en général, l'antisémitisme s'en relève mal, et le complexe sioniste se résorbe : chacun, si on l'y invite, se persuade par le fait que la France, tutélaire, sait accueillir et intégrer les grands courants de la culture humaine et que parler français reste, dans le monde contemporain, l'un des rares moyens de parler « homme ».

C'est la classe aussi qui peut aider les jeunes — et merveilleusement — à se découvrir « semblables ». Sans doute, il y faut notre force suggestive, sinon les pages les plus riches et les plus opportunes des grands maîtres risquent de rester vaines. Mais une fois que, par l'atmosphère et par la classe, ce fonds commun a été acquis et rendu vivant, le spectacle des mutuelles différences n'engendre plus d'antagonisme. En somme, dans nos classes nord-africaines, moins qu'ailleurs encore, nous n'avons le droit de perdre de vue l'effort mental vers la synthèse et l'effort social constructif.

Si, vraiment, nous sommes en droit d'espérer que le ciment de ces populations composites soit notre culture (une culture d'ailleurs, dont les programmes seraient quelque peu réformés), il ne faut pas que celle-ci soit comme un principe de division mais l'occasion d'une prise de conscience, en toute objectivité, du fonds humain, des filiations historiques sur tous les plans et de ces activités concrètes qui, au niveau exact de leur vie, enga-

gent tout le monde en même temps et de la même manière. A cet égard, les grandes excursions faites à travers tout le pays, les promenades proches, les visites domiciliaires aux familles indigènes pauvres et la préparation commentée de ces visites, ont été entre les élèves — sans qu'on l'ait cherché — un lien constant et d'une indubitable efficacité.

En résumé, l'un des buts de notre enseignement, en Afrique du Nord, et ce but devrait toujours être lucide en nous, c'est de créer une société européenne homogène où peu à peu seront absorbés tous les éléments assimilables.

Pour que ces éléments puissent être amenés sans heurt à un niveau de culture et d'homogénéité supérieures, il faut d'abord qu'un *climat moral* soit réalisé, et cela spontanément, par l'action commune, joyeuse, « sportive », génératrice de relations franches, ouvertes et durables ; il faut aussi qu'un climat intellectuel se crée, fondé non seulement sur l'acquisition inconsciente de similitudes, mais sur la reconnaissance impartiale des rapports et des filiations aussi bien que des différences.

Nous avons là une fonction nécessaire et bienfaisante de « melting-pot ». D'autres s'en chargeraient avec joie si seulement nous manquions de vigilance ou si, symptôme redoutable, nous cessions de croire à la valeur humaine de notre effort. Comme on reconnaît l'arbre à ses fruits, on reconnaîtra la qualité de notre foi à la fécondité de nos réalisations et à la délicatesse de notre respect.

L'élément Indigène. — Quelles sont, dans leur ensemble, les réactions du monde arabe en face de la culture que nous lui proposons ? On peut, en gros, distinguer trois tendances :

1° La tendance conservatrice 100 %, celle des « *vieux turbans* » de traditions souvent fort respectables. Pour eux, la civilisation française est un fléau : chez le garçon, elle aboutit nécessairement au rejet intégral des traditions et des croyances, au scepticisme railleur et à l'appétit de la jouissance ; chez la femme, au libertinage des mœurs. Bien entendu, tout ce qu'il peut y avoir chez nous de luxe clinquant, de « dancings » (si multipliés et si fréquentés ces dernières années), de légèreté, de facilité de mœurs (je songe à l'abondance des divorces et des faux ménages), d'ironie maladroite et d'ohé-ohé, renforce cette thèse.

2° *Les modernistes modérés*, qui essaient de marier les idéaux musulmans à la civilisation d'Occident. Il y a actuellement, dans la génération qui arrive à la maturité, du moins chez les plus intelligents, quelques types très réussis de cette synthèse.

3° Mais le plus grand nombre de ceux qui fréquentent nos établissements secondaires arrivent avec des sentiments très simples : on veut se faire une situation, cela est naturel, et on ne voit que cela. N'oublions pas, du reste, que cette âpreté correspond souvent à des privations touchantes, parfois héroïques de toute la famille qui conjugue ses efforts pour permettre à l'un des membres de continuer ses études. Il en résulte, pourtant, que les études françaises sont situées strictement sur le plan utilitaire. Dans les cas les plus favorables, on cherche à s'approprier nos techniques parce qu'on y décèle une forme de puissance dont on veut pouvoir user un jour contre nous, mais, en même temps, on tend à affirmer que notre civilisation est purement matérialiste, et il faut bien reconnaître que certaines apparences, surtout aux colonies, abondent en ce sens. Pour cela même, on déclare notre culture méprisable.

Telle est, par exemple, la tendance du « Destour » d'inspiration kémaliste dans quelques cas assez rares, mais, le plus souvent, d'inspiration égyptienne et panislamique, c'est-à-dire moins radicalement anti-religieuse

pourvu que l'Islam, vidé de sa substance mystique, y soit regardé comme le moyen le plus immédiat et le plus universel d'hostilité à toute assimilation européenne et le trait d'union provisoirement suffisant. Ainsi, par une habileté manifeste, cette tendance très « moderne » sait prendre en remorque tout le parti des vieux turbans. Elle est de beaucoup la plus conquérante parmi les jeunes parce qu'elle est, essentiellement, d'inspiration *politique*, et sème des ferments de nationalisme dans un monde qui, *jamais*, ne l'avait connue. La seule grande « patrie » spirituelle pour les lettrés n'avait-elle pas été jusqu'ici l'Islam ? Comme le « Destour » semble actuellement affecter des allures d'avant-garde pour toute la jeune Afrique musulmane du Nord, il risque d'agir profondément sur l'ensemble. Or, le mouvement sort directement des établissements du second degré, ainsi la question de l'éducation se trouve au centre de la question Nord-Africaine musulmane. Que faire donc ?

L'expérience prouve qu'il n'y a pas deux formules, mais une seule : favoriser sous toutes ses formes et par tous les moyens les contacts à l'école et hors de l'école.

Chacun sait que toujours et en tous lieux les institutions qui, sous une forme ou l'autre tendent à cloisonner des groupements ethniques, politiques, confessionnels ou autres, élaborent par là même un redoutable esprit de chapelle, une mentalité de vase clos qui devient extrêmement ardente et presque toujours inactuelle et faussée. Et il est beaucoup plus difficile de réparer le mal que de le prévenir.

Nous n'avons pas le droit, nous autres, de demeurer dans notre tour d'ivoire en spectateurs désintéressés ou même attentifs ; momentanément, on y gagne quelque quiétude, peut-être, mais c'est pour saccager les possibilités de l'avenir, et les possibilités de *tous*, car, au fond, tous les intérêts sont solidaires.

Et il ne suffirait pas de vouloir dans l'abstrait, d'établir des contacts théoriques ! Il faut payer de sa personne, payer largement. L'indigène ne croit guère aux sympathies assises, il faut qu'il voie, il faut qu'il sente. Un peu comme les enfants et comme tous les jeunes, il a besoin de témoignages concrets. Il y a une autre raison aussi : certaines campagnes de presse chaque jour distillées l'ont aigri, lui naturellement si candide, au point de ne plus croire à la sincérité des mots, de sorte que maintenant il a, au sens propre, besoin de voir.

Pour toutes ces raisons, et beaucoup d'autres encore, donc, contacts ! Et contacts constants, selon l'esprit que, plus haut, j'ai essayé de définir. Contacts courtois, discrets, attentifs, et *vrais*, et non pas faits seulement de sourires et de salamalecs. Tel devrait être pour nous et au delà de nous-mêmes, pour tous les Français d'Afrique, le mot d'ordre, la dictée de la conscience... Et puisque nous sommes à la « Semaine », envisageons quelques-uns des problèmes que soulève pour les indigènes notre enseignement du 2° degré.

Nous n'en sommes plus à la première phase du protectorat ! Les Arabes ne requièrent plus de nous, simplement (prêts à payer d'ailleurs par un émerveillement naïf) l'article de Paris et l'équipement importé d'Europe ; ils requièrent d'être eux-mêmes initiés, mais cette initiation que nous ne pouvons ni ne devons refuser, nous ne l'avons pas prévue et elle se fait comme par surprise, au petit bonheur, à l'aide d'instruments qui, préparés pour autre chose, se trouvent mal adéquats et, plus d'une fois, nocifs.

En effet, notre instinct nous a poussés à nous intéresser, dès notre arrivée en Afrique du Nord, au menu peuple si misérable et nous avons créé, non sans raison, des écoles franco-musulmanes, d'abord pour les garçons, puis pour les filles. Elles leur procurent peu à peu, des situations capables de les affranchir, et de la misère

et d'un état millénaire de sujétion à l'égard de la société bourgeoise indigène. Nous avons à présent un personnel indigène, plus nombreux chaque année, détenteur du certificat d'études : employés des postes, des tramways, du chemin de fer, vendeurs, infirmiers, interprètes, etc... Dans les cas les plus favorables, quand les enfants réussissent, ils sont facilement enclins à penser qu'avec le certificat d'études, ils ont acquis un droit, — à une place qu'on ne peut pas leur octroyer toujours, — d'où parfois, après coup, déception et mécontentement. Quoi qu'il en soit, tout se passe comme si, tendant à européaniser le menu peuple, nous avions jugé suffisant de nous appuyer sur lui et d'abandonner à son sort la société bourgeoise réfractaire qui, comme la vieille aristocratie française, se stériliserait en se refusant. En fait, les effets sont beaucoup plus complexes !

Nous avons un peu trop oublié que ce pays n'a pas fait son 89 ! La « Société » n'y a point perdu tout ascendant auprès de cette masse, non ou si peu évoluée, et par ailleurs, l'école franco-musulmane est loin de l'atteindre toute, ni de la pénétrer jamais profondément. De plus, l'élément français, c'est-à-dire « roumi » y est plus « démocrate » par verbalisme que dans le fait, puisqu'il constitue, en réalité, une classe privilégiée ; enfin, il s'interdit à lui-même tout moyen de collaboration effective, car, en général, il ne recherche avec le monde arabe aucun autre contact qu'officiel et, le colon excepté, il a le très grand tort de n'apprendre pas la langue du pays, indispensable cependant pour entrer en communication directe avec cette masse. Or, la Société musulmane, pour laquelle on n'avait rien prévu, mais à qui, on n'a non plus, rien interdit, s'installe à présent, de plus en plus, dans nos établissements du second degré (lycées, collèges, écoles normales). Cependant, nos disciplines secondaires, très formelles par certains côtés, mais dans leur essence intellectuelles, analytiques et

critiques, qui fournissent peut-être l'aliment spirituel assimilable au peuple qui les a élaborées, sont à coup sûr, exagérément perturbatrices pour ce public neuf. Elles engendrent surtout des processus de différenciation, voire de séparation, et, transportées de France telles quelles, elles sollicitent plus à cultiver les différences qu'à reconnaître les similitudes. Chez nous, elles suscitent de l'individualisme à outrance ; ici, des oppositions qui, se colorant de mystique « nationale », risquent de devenir irréductibles.

Pour ces raisons aussi, il est grave que ni le personnel, ni les élèves ne connaissent l'arabe et ne soient tenus de l'apprendre sur place, en sorte que la plupart des Français appelés à vivre dans ce pays, n'en sauront jamais la langue la plus répandue, et s'interdisent par là même, tout contact avec cette partie de la population indigène, qui est peut-être la plus intéressante : celle qui ne parle pas le français. Avouons qu'il est assez paradoxal que, dans nos établissements secondaires, l'arabe, et l'*arabe parlé* en particulier, ne soit pas obligatoire pour les jeunes Français, alors que tous les jeunes Musulmans, parlant le français comme leur langue maternelle et souvent mieux, passent à leur aise de l'une à l'autre. Les Italiens, eux, qui, aux termes des Accords de 1935 prétendent avoir renoncé à toute visée en Tunisie, n'en ont pas moins décrété que dans leur lycée, l'arabe serait obligatoire...

Et qu'on ne se laisse pas dissuader par les démarches de deux ou trois pères influents qui déclareront que l'avenir de leurs fils ne doit pas être lié d'avance à l'Afrique du Nord ! *Le bien commun doit l'emporter sur les intérêts ou les préjugés de quelques-uns*. Qu'on ne laisse pas non plus objecter que la Métropole n'acceptera pas cette modification car c'est précisément, de l'enseignement métropolitain trop unificateur qu'il faut éveiller l'attention et obtenir la réforme.

(De la contre-partie nécessaire, à savoir : que tous les jeunes lettrés musulmans *devraient* apprendre le français, nous traiterons une autre fois).

Le Congrès nous permettra-t-il de formuler ce vœu dont on ne saurait exagérer la portée : l'arabe doit devenir obligatoire pour tous dans tous les établissements du second degré nord-africains ?

Dans le même ordre d'idées, souhaitons que le premier foyer franco-musulman réalisé en France aux grandes vacances 1936, devienne une institution permanente. Ce séjour constituerait un prix pour les meilleurs élèves et une forme privilégiée d'initiation et de contact. Dès cette année, il a réuni à Tours dix-sept jeunes gens, parmi les mieux notés des collèges et lycées de la Régence, qui pendant un mois, ont vécu en contact, autant qu'il a été possible, avec la population de la région. Du même coup, et par des causeries illustrées de visites aux châteaux, aux cathédrales et à tous les lieux historiques ou représentatifs de ce pays abondant, ils ont été initiés au passé et au genre de vie. Puis, après une randonnée à Saint-Malo et au Mont Saint-Michel, ils terminèrent par un séjour de cinq journées, remplies à craquer, dans la capitale. Par le jaillissement des réflexions, des questions, des enquêtes, — au moins chez quelques-uns, — j'ai pu *de visu*, constater le profit intellectuel que, pour ces jeunes gens, signifiait ce séjour. Il semble bien qu'il ait procuré à tous une impression profonde et un thème de réflexions inépuisables. Il semble bien aussi que, leur montrant pour la première fois, sans préparation ni désir de propagande, le vrai visage de la France, il ait contribué à plus de mutuelle compréhension. Pour cela même, on souhaiterait qu'il s'établît *dans les deux sens* et que les jeunes lauréats des classes supérieures de lycées, en France, aient aussi l'occasion, en Afrique du Nord, de contacts directs.

Signalons également l'intérêt que présenterait un *échange épistolaire*, suscité par les professeurs de lettres, entre les petits Francais de la Métropole et les petits Nord-Africains. On l'encouragerait au même titre que le font les professeurs de langues étrangères entre écoliers de divers pays, pour rendre les exercices plus vivants. Une expérience restreinte m'a révélé que le bénéfice pédagogique est réel parce que les enfants réagissent à une situation vivante qui suscite leur sympathie, leur imagination, leur goût de la documentation, leur curiosité. Plus que dans la composition française ordinaire, les idées leur viennent, et le besoin de s'instruire pour renseigner leur correspondant. Ce bénéfice est aussi moral : la correspondance crée, par dessus la mer, des liens d'amitié solides. Elle donne aux uns et aux autres l'idée d'existences lointaines mais concrètes et que les hasards des voyages rendent soudain proches, comme il est arrivé déjà comme il arrivera cette année, lors de l'Exposition.

Signalons encore les expériences suivantes qui paraissent susceptibles de généralisation ; ces expériences ont été faites sans idées préconçues, simplement suscitées par le spectacle navrant de la misère et de l'incurie ; mais du point de vue de la pénétration, de la vraie, elles ont paru comporter de telles conclusions qu'il n'est pas inutile de les rapporter ici.

Vers la fin de l'année 1933, il a été distribué régulièrement dans un quartier de Tunis des goûters aux petits indigènes hâves qu'on voit dans la rue tout le jour. Bientôt cette idée ayant pris corps, il fut décidé au Lycée de filles que chaque professeur abandonnerait mensuellement une très modique obole ; puis, l'idée se diffusant encore, cette obole fut demandée à tous les membres de l'enseignement du 2e degré à Tunis. La collecte mensuelle fut alors assez coquette pour permettre la création de cantines en plein cœur des quartiers indigènes.

Les enfants les plus pauvres ont été choisis par les maîtres indigènes dans leurs écoles : profondément touchés, ils prêtèrent aussitôt leur concours. Les cantines ont fonctionné ainsi régulièrement depuis le début de 1935. Il est extrêmement souhaitable que cette initiative spontanée s'étende ; il est souhaitable aussi qu'elle garde ce caractère privé qui a donné à certaines bonnes volontés l'occasion de s'exercer largement parce que la chose était leur. Il serait souhaitable enfin que cette initiative s'étendît à d'autres points de l'Afrique du Nord et marquât, même humblement, la solidarité des Français. Il faudrait veiller toutefois à ce qu'elle ne devînt pas chez les Français l'instrument d'un parti politique, mais qu'elle demeurât exclusivement sur le plan universitaire et humain qui l'a inspirée à sa création; il y a là, en effet, une force de pénétration immédiatement efficace.

Quant aux visites domiciliaires, elles sont plus efficaces encore en ce qu'elles présentent, du même coup, un caractère éducatif. On se récriera : « Mais il y a toute l'Assistance sociale ! » et c'est vrai, mais c'est une administration. Ces visites sont spontanées, au contraire, et le peuple a vite fait de s'en rendre compte. Un professeur de Lycée et sa classe avaient pris l'habitude de réunir chaque mois, mais en dehors du Lycée, vieux vêtements, dons en nature de toutes sortes, et argent permettant d'acheter huile, sucre, savon et semoule, et d'aller le distribuer aux familles arabes les plus indigentes d'un quartier. L'effet se trouva double: d'une part, les familles furent réconfortées plus encore moralement que matériellement, d'autre part, et *surtout*, les élèves prirent une conscience authentique d'un milieu qu'elles n'avaient jamais vu et dont elles ignoraient jusqu'à l'existence. C'est un moyen de les « humaniser » plus efficace que la rhétorique. Les réactions des familles indigènes sont touchantes, il y a même des notables qui ont écrit. Il semble donc que cet effort n'est pas vain

du point de vue qui nous préoccupe ici, celui d'une pénétration authentique ; mais il demeure pour l'instant, par trop isolé. Peut-être ne serait-il pas impossible aux chefs d'établissements de suggérer dans certains cas, des démarches analogues ?



Il est grave que nous ne semblions pas encore avoir pris conscience du but que nous pouvons nous assigner dans ce pays (surtout en Tunisie et au Maroc) : interrogez qui vous voudrez et voyez si les réponses ne sont pas aussi multiples qu'incohérentes ! En fait, nous donnons l'impression d'y vivre au jour le jour, campés et provisoires, et d'agir sans plan préconçu, surpris par les hasards des réactions que nous n'avons ni préparées, ni prévues.

Il paraît cependant que tout Français nord-africain, et spécialement tout éducateur, devrait savoir et sentir que son rôle ici est, comme je l'ai dit déjà, d'assimiler au sens littéral, les éléments composites assimilables, de manière à développer entre eux un certain sens communautaire et à y consolider une société néo-française qui s'apparente à celle de la Métropole ; par ailleurs, auprès des Musulmans, en pleine crise de croissance et de conscience, de ménager une telle permanence de *contacts vrais* que leur évolution harmonieuse puisse être assurée sous le signe de la France : les jeunes indigènes, même les plus avancés, sont assez réalistes pour ne pas ignorer qu'ils sont obligés de s'appuyer à une puissance occidentale, sous peine d'être le champ clos de plusieurs, et la proie des factions intérieures. Méditerranéens comme nous, *très proches* de nous à plus d'un titre, ils savent qu'ils ont plus de chances d'avenir en s'appuyant à une nation de structure libérale et de population limitée comme la France plutôt qu'à une nation de type dictatorial comme l'Italie qui refoule

l'indigène et pour qui les territoires coloniaux sont avant tout des terres de peuplement.

Le but ? C'est donc pour les éducateurs de travailler à une société nord-africaine qui soit fraternelle au sens le plus humain du mot, et qui, sentant la France tutélaire, aborde sans arrière-pensée les collaborations nécessaires.

Il importe essentiellement que Français et Arabes cessent de se traiter en « étrangers », de former deux sociétés fermées, qui ne se connaissent que du dehors et s'interprètent réciproquement d'après des apparences et des préjugés. Il court parmi certains Français un mot définitif et qui dispense de tout effort : « Oh ! un indigène, vous ne le connaîtrez jamais ! » Ce mot est déprimant et il est faux dans la mesure où il insinue qu'un indigène est volontairement impénétrable. Il en est pour lui comme pour les autres hommes : rares sont ceux qu'on peut se vanter de connaître, et le problème se complique ici des différences ethniques, sociales et culturelles ; mais moins, beaucoup moins qu'on le suppose !

Qu'on fasse donc un effort loyal et attentif !

Personne ne saurait nier qu'entre l'Islam et nous une tâche de compréhension s'impose. Comment y travailler sinon par une adaptation réciproque des moyens spirituels autant que matériels ? Si, par tout notre programme d'éducation nous amorçons une collaboration saine et efficace, si nous donnons aux multiples populations, implantées sur ce sol, des possibilités nouvelles de contacts et de connaissance, si nous favorisons un travail d'osmose nécessaire et nous attachons sans relâche à pénétrer les cœurs, nous réduirons d'autant les motifs d'hostilité et, préformant une société nouvelle moins chaotique, moins éloignée de l'inaccessible mais nécessaire justice, nous assurerons par là même à notre culture et à notre influence, pour ce qu'elles véhiculent d'humain de par le monde, une légitime vitalité.

Appendice

Résumons quelques-unes des réformes simples mais essentielles et d'urgence immédiate que nous entrevoyons sur le plan de l'éducation nord-africaine du second degré.

D'une façon générale, il est indispensable d'adapter l'enseignement secondaire français à une population scolaire qui n'est pas exactement celle de la France en évitant de toutes ses forces des formations cloisonnées, ethniques ou religieuses, qui accentuent et consolident les différences au lieu de préparer les collaborations et les accords :

1° Par un stage préparatoire du personnel enseignant métropolitain qui prendra, dès avant son départ et dans une atmosphère sereine, conscience des responsabilités qu'il va confronter en Afrique du Nord, des problèmes qui s'y posent et des sources de documentation où il pourra puiser.

2° Par une *refonte* des programmes conçus selon un ordre synthétique et une progression plus psychologique que chronologique, capable d'assurer aux jeunes une culture assimilable.

3° Par d'authentiques « conseils » pédagogiques où seront examinés les cas particuliers et suggérées les réponses valables et, s'il est nécessaire, par la création d'une revue d'éducation où ces expériences seront consignées (1).

4° Par l'agissante sympathie du maître, entendue

---

(1) La nouvelle Revue « L'Information Pédagogique » pourrait être sollicitée d'instituer certains cahiers ou certaines colonnes à cette fin ; cette disposition présenterait l'avantage de ménager entre Français métropolitains et Français coloniaux l'un de ces contacts dont il faut bien que nous nous avisions, et d'ouvrir un dialogue qui, sans doute, serait d'une fécondité toute prochaine

comme un effort de compréhension et un vouloir résolu d'adaptation intellectuelle, effort si largement facilité par notre culture bien entendue.

5° Par l'extension nécessaire de l'esprit d'équipe qui, au delà des différences d'usages, de traditions et de confessions, fasse prévaloir une camaraderie forte et des similitudes profondes.

6° Par la prise de conscience plus exacte d'une parenté méditerranéenne, plus vraie encore dans l'avenir que dans le passé.

7° Par l'obligation de connaître l'arabe parlé, moyen d'approche privilégié auprès des populations primitives.

8° Il serait nécessaire aussi d'organiser un enseignement secondaire féminin indigène mais non pas isolé et clos, tel qu'il se présente à Tunis, par exemple, dans l'école René Millet ; il y aurait intérêt, au contraire, à le *géminer*, à l'*amalgamer* au nôtre peu à peu, afin d'éviter, ici comme dans les collèges musulmans de garçons, une mentalité de vase clos, inactuelle, ombrageuse et faussée.

9° Encourageons autant qu'il se pourra et sans froisser la susceptibilité indigène, une large pénétration intelligente et humaine par le moyen :

a) *D'échanges épistolaires*, tenant lieu, dans certains cas, de composition française avec les écoliers métropolitains ; c'est un moyen simple, éprouvé, efficace.

b) *De cantines scolaires* au cœur des quartiers indigènes, créées et visitées bénévolement par les Français.

c) *De visites domiciliaires* avec ceux ou celles des élèves que les parents auront autorisés.

10° Instituons sous notre direction et sous forme de récompenses aux meilleurs, un séjour régulier en France pendant les vacances, de jeunes Musulmans achevant leurs études du 2° degré et sélectionnés pour leur mérite,

pourvu que ce séjour soit une occasion de contact et une initiation à la vie, aux mœurs et à la civilisation françaises.

11° Faisons comprendre aux jeunes Français nord-africains leur rôle éventuel de pionniers en A. O. F. et en A. E. F. et préparons-les pour les grandes routes lointaines ; cette préparation est rendue nécessaire par des colonies moins proches où nous manquons encore de personnel de qualité : ainsi s'ouvriront pour eux de nouveaux débouchés, et en face de celles des revendications indigènes, qui sont légitimes, ils seront moins intransigeants et moins âpres. A cet égard, d'intéressantes créations seraient à suggérer.

M.-A. CARROI.

Contribution à l'Histoire de la Colonisation de l'Algérie

La Série M des Archives départementales d'Oran

1re Partie

ETUDE D'ARCHIVISTIQUE

Les papiers de la série M (Colonisation) sont pour l'historien les plus intéressants des archives départementales d'Algérie (1).

A Oran, ce fonds se compose d'un millier environ de cartons, liasses et registres (2). Pour la période 1831-1842 les pièces sont très peu nombreuses. Elles deviennent abondantes à partir de 1843, année où débuta la Colonisation officielle en Oranie.

(1) On ne peut s'occuper de questions d'archives algériennes sans mentionner les deux articles de M. G. Esquer, intitulés, l'un « Les sources de l'Histoire d'Algérie », dans *Histoire et Historiens de l'Algérie*, collection du centenaire, tome IV, Paris, 1931, pp. 381-424, et l'autre « Les archives algériennes et les sources de l'histoire de la conquête » in *Annales Universitaires Algériennes*, sept. 1912, 63 p.

(2) On peut évaluer à peu près au même nombre les dossiers encore conservés dans les bureaux de la 3e Division pour les besoins du service.

C'est pourquoi il a paru bon de donner un aperçu de cette série sans attendre qu'elle fût totalement classée, ce qui demandera plusieurs années (3).

Ces documents, qui ont été versés aux Archives départementales à des dates très diverses par les services du 3e Bureau, puis de la 3e division de la Préfecture, sont groupés au rez-de-chaussée du dépôt où ils occupent cinq casiers. Une brève analyse en a été donnée par M. Julien Franc (4). Celui-ci y distinguait sept fonds. D'autres versements ayant été faits depuis, l'on en peut compter actuellement 15.

De l'examen de tous ces dossiers, il résulte que les papiers de la série M se réduisent à deux sortes de documents qui correspondent aux deux phases de la colonisation officielle : création des centres, installation des concessionnaires.

La série M se divisera donc en deux sous-séries Centres et Concessions.

A) Sous-série : Centres.

Cette sous-série, qui se compose de 380 dossiers, comprend dans son état actuel six subdivisions.

Voici le contenu de chacune d'entre elles :

a) Création des centres : 181 liasses renfermant pour

(3) Ajoutons que la valeur du fonds d'Oran est accrue du fait de la disparition des archives anciennes dans la plupart des communes de l'Oranie ou de l'impossibilité d'y consulter celles qui subsistent. Par contre, les archives du Gouvernement Général ont un fonds de colonisation très riche ; plus riche encore est la sous-série F 80 des Archives de France consacrée à l'Administration et à la Colonisation de l'Algérie. Le répertoire en a été publié par G. Bourgin, « Les documents de l'Algérie conservés aux Archives Nationales », dans *Revue Africaine*, 1906, pp. 157-184, et par G. Bourgin et M. Dillaye, *ibid.*, 1928, 2e et 3e trimestres, pp. 249-305 ; 1929, 1er et 2e trimestres, pp. 58-113 ; 1931, pp. 332-334 (additif).

(4) Julien Franc, *L'histoire de la colonisation de l'Algérie. Les sources d'archives*, Alger, 1928, in-8°.

chaque centre les pièces administratives produites depuis le moment où la création a été décidée jusqu'à ce que le village ait atteint un état normal d'existence (5). C'est dans ce groupe, que se trouvent les pièces les plus anciennes.

b) Colonies agricoles de 1848-1849 : 30 cartons dont la moitié contiennent les dossiers des 28 colonies agricoles établies dans la province, les 14 autres se référant à des affaires générales (6).

c) Agrandissement et extension de centres : 45 liasses, généralement postérieures à 1870. La procédure est à peu près la même que pour la création (7). L'acquisition de terres en vue de l'agrandissement d'un centre peut se faire par trois procédés : achats, échanges, expropriation (8), d'où trois catégories de dossiers. Aux dossiers d'expropriations se rattachent les « compensa-

(5) L'examen des plus anciens dossiers de ce fonds fera l'objet de la seconde partie de notre étude.

(6) On trouvera un inventaire sommaire des cartons des colonies agricoles dans J. Franc, *op. cit.*, pp. 133-134.

(7) Voir ci-après. Voici à titre d'exemple le bordereau des pièces adressées par le préfet d'Oran au Gouverneur Général à l'occasion de l'agrandissement du centre de l'Oued-Taria (commune mixte de Mascara) en 1883.
a) Rapport de la Commission des centres de la commune mixte de Mascara ;
b) Procès-verbal d'estimation des terres, établi par l'administrateur ;
c) Plan périmétrique (avec rattachements) ;
d) Rapport sur l'état de la propriété (par l'administrateur) ;
e) Rapport des ponts et chaussées sur les travaux à exécuter ;
f) Détail estimatif de ces travaux ;
g) Avis du Préfet ;
h) Rapport de la Commission d'arrondissement.

(8) Dans la série « M » se trouvent également 16 cartons étiquetés « Instances domaniales, Expropriations. Dossiers individuels ». Ces cartons où il y a quelques pièces remontant à 1830, sont classés par ordre alphabétique des noms de personnes expropriées. Ils se relatent à des différends à propos d'immeubles urbains, ou à des propriétés dispersées appartenant à un même individu et ayant donné lieu à de longues procédures. Leur place n'est pas dans la série M, mais dans la série T (Justice).

tions » et les « arrêtés rectificatifs » pris en faveur des indigènes expropriés.

d) Travaux de colonisation : 26 liasses datées de 1876 à 1906, et émanant du service de la Colonisation du Gouvernement Général. Ce dernier service, en effet, s'occupe non seulement de l'installation des centres et de leur agrandissement, mais aussi de certains travaux ultérieurs d'utilité publique trop onéreux pour les budgets communaux, et que la Colonie prend à sa charge tels que : construction de mairies et d'écoles, aménagement de cimetière, empierrement de chemins et rues, plantations, questions d'eau (canalisations, irrigations, fontaines), etc...

e) Documents topographiques : 13 cartons (9). Il s'agit des plans et levés de terrains relatifs aux travaux de colonisation.

f) Tableaux indicatifs des propriétés foncières — 8 cartons — 1861-1884. Ces tableaux, qui pourraient constituer une sorte de cadastre partiel (10), furent dressés à propos, soit de la création ou de l'agrandissement d'un centre, soit de travaux de colonisation importants.

Nous venons de passer en revue, au cours de cette analyse sommaire, les documents les plus caractéristiques de chacun de ces groupes. Mais en fait ces dossiers sont très mêlés, et il n'y en a guère qui ne contiennent des pièces appartenant aux groupes voisins. Aussi nous semble-t-il préférable, à part les cartons des colonies agri-

(9) Ils émanent de la direction du commerce, de l'agriculture et de la colonisation du Gouvernement Général, des 2e et 3e bureaux de la Préfecture d'Oran, et de la direction de l'enregistrement, du domaine et du timbre du département d'Oran.
La plupart sont postérieurs à 1870, les plus anciens se trouvant dans les dossiers de créations de centres.

(10) On sait qu'un cadastre complet n'a pas encore été exécuté pour l'Algérie.

coles qui concernent véritablement une institution spéciale, de grouper tout le reste par centre (11). Cette classification simple nous paraît devoir faciliter les travaux des chercheurs et des auteurs d'études locales, alors que le maintien des fonds existants entraînerait des difficultés presque insolubles pour la répartition des pièces entre les uns et les autres.

Cependant un certain nombre de papiers intéressant non plus un centre en particulier, mais l'ensemble des centres du département, ne pourront entrer dans ce classement ; ils formeront une section d'ailleurs assez restreinte d'affaires générales et diverses comprenant des documents législatifs de la colonisation, les programmes annuels établis par la Préfecture et les délibérations du Conseil Général y relatives, des projets, des rapports d'inspections, enfin des documents ayant trait à certaines cultures (soie, coton), à la remise d'arbres et de bétail aux colons, etc...

A la section correspondante de la série MM (12) seront attribués les six registres suivants :

1. — Procès-verbaux des séances de la « Commission des centres » 1846-49 ;

2. — Registre des dépenses affectées aux travaux de colonisation 1858-59 ;

3-4-5. — Tableaux indicatifs des propriétés foncières : districts de Mascara, Sidi-Bel-Abbès et Mostaganem 1863-64 (13).

---

(11) Le centre étant l'unité de classement, puis au-dessus du centre la commune, et au-dessus de la commune l'arrondissement, à l'intérieur de chacune de ces divisions on suivra l'ordre alphabétique.

(12) En matière de classement d'archives les lettres doubles désignent la série de registres correspondant à la série de dossiers cotés par la lettre simple.

(13) Ce sont des documents analogues aux tableaux sur feuilles volantes dont nous avons parlé précédemment.

6. — Remise de propriétés domaniales au service de la colonisation 1886.

La sous-série 1M, centre de colonisation, se subdivisera ainsi en 3 sections :

$1M^1$. Centres, affaires générales et diverses.

$1M^2$. Colonies agricoles de 1848-49.

$1M^3$. Centres, créations, agrandissements, travaux de colonisation (et tous documents annexes).

1MM. Centres : affaires générales et diverses — 6 registres.

B) Sous-série : Concessions

Les documents relatifs aux concessions ont été l'objet de tous les soins des premiers archivistes, car ce sont les plus souvent consultés pour les titres originaux qu'ils renferment et qui font faire à cet égard, aux archivistes départementaux d'Algérie, en quelque sorte fonction de notaires, comme le note plaisamment M. J. Franc (14). Ils ont été placés par ordre numérique à l'intérieur des cartons, les cartons étant eux-mêmes numérotés.

Il y a trois groupes de titres :

1° Les titres militaires, au nombre de 4.166 délivrés par l'autorité militaire dans les régions placées sous son contrôle de 1847 à 1876 ;

2° Les titres civils (1re série) au nombre de 8.045, délivrés de 1847 à 1880 environ (15).

3° Les titres civils (2e série) au nombre de 6.367 versés (16) et dont les premiers remontent à l'année 1871.

Mais dans chacun de ces groupes on a extrait de leurs dossiers les titres proprement dits, et on les a

---

(14) Cf. *op. cit.*, note 4.

(15) Voir ci-après l'arrêté du 4 août 1843 qui marqua la première extension du territoire civil dans la province d'Oran.

(16) Une partie de ces titres sont encore conservés dans les services de la 3e Division.

réunis dans des cartons spéciaux, formant ainsi deux sous-groupes : titres de concessions, dossiers des concessionnaires ; les titres étant rangés par ordre numérique de leur délivrance, c'est-à-dire *grosso modo* par ordre chronologique, et les dossiers par ordre topographique. Ce classement permet donc de retrouver facilement, soit tous les concessionnaires d'une année, soit tous les concessionnaires d'un centre.

De plus, la sous-série « Concessions » comprend un groupe de 183 cartons où l'on trouve :

1° Des demandes de concessions accompagnées des dossiers des demandeurs (17) ;

2° Des pièces collectives relatives à l'ensemble des concessionnaires (18). Voici l'objet de quelques-unes d'entre elles : états nominatifs, états de consistance et de distribution des lots, états de propositions pour titres provisoires, états de propositions pour titres définitifs, états des colons évincés, procès-verbaux de déchéance, arrêtés de substitutions, arrêtés d'affranchissement des clauses résolutoires (législation de 1851) ; état des immeubles domaniaux concessibles remis au service de la colonisation, dépôt des colons (19), etc...

A côté de ces dossiers existent 31 registres relatifs, les uns aux concessionnaires, les autres aux immigrants.

---

(17) Ceux-ci seront joints aux dossiers des titres correspondants (appartenant à l'une des trois séries sus-indiquées) pour les demandes qui ont abouti ; les dossiers des demandes non suivies d'effet formeront une section à part. Voir ci-dessous.

(18) Ces dernières sont contenues dans les 15 cartons numérotés 198-213 et analysés par J. Franc (*op. cit.*, p. 132).

(19) Le dépôt des colons d'Oran était un établissement où l'on hébergeait les colons nécessiteux à leur débarquement et pendant quelques jours. Installé en 1846 à la Marine, il fut transféré en 1848 à la Sénia à cause de l'insalubrité du premier local et des désordres que causaient dans la ville une partie de ses pensionnaires. Nous le retrouvons par la suite au faubourg Karguentah de 1853 à 1867.

Les Registres des Concessions, au nombre de 10, datés de 1847 à 1894, sont rédigés, ou par ordre alphabétique des concessionnaires, ou par ordre topographique ; ces derniers concernent, soit une seule localité, soit un arrondissement, soit tout le département.

Il faut y joindre :

« Doit et avoir des concessionnaires provisoires », 1847-50 (2 registres).

Mutations de concessions dans les territoires militaires, 1866 (1 registre).

Mutations de concessions dans les territoires civils, 1877-80 (1 registre).

Demandes de concessions (comportant la suite accordée à la demande), 1879-83 (1 registre).

Les registres d'immigration qui contiennent des renseignements sur le pays d'origine, la profession, la famille, les ressources des immigrants sont au nombre de 14, datés de 1874 à 1891.

Deux d'entre eux sont consacrés aux Alsaciens-Lorrains, et un aux étrangers concessionnaires.

La sous-série 2M « Concessions » comprendra donc 5 sections :

2M¹. Concessions : affaires collectives, 40 cartons.

2M². Concessions : demande de concessions non suivies d'effets. 100 cartons.

2M³. Concessions militaires :
Sous-Section : titres, 46 cartons;
Sous-Section : dossiers. 35 cartons.

2M⁴. Concessions civiles (1re série) :
Sous-Section : titres, 53 cartons;
Sous-Section : dossiers, 110 cartons.

2M⁵. Concessions civiles (2e série) :
Sous-Section : titres, 78 cartons;
Sous-Section : dossiers, 200 cartons.

La section 2MM « Concessions : affaires collectives », comptera 31 registres.

2e Partie

—

QUELQUES CENTRES DE COLONISATION ANTERIEURS A 1851

Nous allons maintenant, afin de montrer l'intérêt historique des archives que nous venons d'examiner, signaler quelques-uns des renseignements que l'on rencontre dans les dossiers des centres créés avant le 31 décembre 1850 (20).

On sait que l'arrêté du Gouverneur général Bugeaud (21) du 18 avril 1841, concernant la concession des terres et la formation des centres de population, donna, après les tâtonnements des premières années, une impulsion décisive à la colonisation officielle.

Dans la province d'Oran, à la vérité, rien n'avait été fait avant cette date. Les seuls établissements existants étaient des redoutes et des camps militaires installés aux environs de la ville, et autour desquels les soldats en garnison cultivaient quelques terres. C'est souvent sur leur emplacement, comme nous allons le voir, que furent construits les villages.

Un arrêté ministériel du 4 août 1843 (22) étend le

(20) Citons à ce propos l'étude de M. G. Yver : « La conquête et la colonisation de l'Algérie » dans *Histoire et Historiens de l'Algérie* », *op. cit.*, pp. 267-306.

Voir également de M. Yver, « Enquêtes et recherches relatives à l'histoire de la colonisation privée dans l'Afrique du Nord » (Premier Congrès des sociétés savantes de l'Afrique du Nord. Alger, 1935, pp. 441-448).

Nous ne parlons pas ici de la colonisation privée, les documents que nous avons eus sous les yeux ne concernant guère que la colonisation officielle.

(21) *Recueil des actes du Gouvernement de l'Algérie*, tome I, p. 159. Le Maréchal Bugeaud fut Gouverneur général de l'Algérie de 1840 à 1847.

(22) *Ibid.*, page 248.

territoire civil d'Oran, précédemment borné à la banlieue même de la ville, jusqu'aux limites extrêmes de la plaine des Andalouses à l'Ouest, et jusqu'à la Grande Sebkha au Sud ; le même arrêté délimite une zone de territoire civil autour de Mostaganem. On prévoit près d'Oran la création prochaine de neuf centres, et du centre de Mazagran près de Mostaganem.

Une ordonnance du 4 décembre 1846 (23) approuve le programme de colonisation à l'intérieur du triangle Oran-Mascara-Mostaganem qui attribuait aux 22 communes projetées 80.000 hectares de terres, et décidait la création immédiate de huit de ces communes en territoire mixte (24). Les terres devaient être concédées à des capitalistes, à charge pour ceux-ci d'y installer les colons et d'en assurer la mise en culture ; l'Etat n'intervenant que pour l'exécution des travaux publics essentiels. C'était la mise en application des idées du Général de Lamoricière (25) qui commanda la division d'Oran de 1840 à 1848.

Opposé en cela à Bugeaud qui, lui, rêvait de soldats-colons, Lamoricière voulait s'en remettre surtout à l'entreprise privée, à l'initiative des particuliers. Ce système « *libéral* », qui ménageait les finances du pays, serait aussi, pensait-il, susceptible d'attirer davantage les Européens sur le sol d'Afrique par un phénomène analogue à celui qui se produisait à la même époque en Amérique.

Dès novembre 1846 « L'Union agricole d'Afrique »

(23) *Ibid.*, page 465.

(24) On sait que l'ordonnance du 15 avril 1845 (*Ibid.*, p. 331) qui réorganisait toute l'Administration de l'Algérie, distinguait outre les territoires civils et les territoires militaires devenus « territoires arabes », les territoires mixtes destinés à passer prochainement sous le contrôle de l'autorité civile.

(25) Voir dans V. Demontès, *La Colonisation militaire sous Bugeaud* (Alger, 1917, in-8°), le chapitre consacré au « Système de Lamoricière », pp. 561-586

reçut une concession de 300 hectares dans la plaine du Sig. Mais dans l'ensemble cette méthode de colonisation qui d'ailleurs ne fut peut-être pas appliqué par le Gouvernement Général sans réticences, échoua; souvent ces grandes concessions ne trouvèrent pas preneur, et en 1848 la plus grande partie des terres qui leur avaient été réservées furent affectées aux colonies agricoles.

Le programme de colonisation une fois approuvé par le Gouverneur et par le Ministre de la Guerre, voyons comment se passaient les choses.

Au début les formalités n'étaient pas fixées, ni le rôle de chaque service précisé. Aussi trouvons-nous d'abondantes pièces de correspondance d'un ton quelquefois assez vif entre les fonctionnaires des divers échelons de la hiérarchie administrative (26), civile et militaire.

Quand le projet était suffisamment mûri, une commission de militaires pour les territoires militaires, de fonctionnaires pour les territoires civils, se réunissait, et rédigeait un rapport détaillé sur le futur village.

Ces rapports, surtout ceux des commissions militaires, sont des mines de renseignements (27). Ils passent en revue toutes les questions intéressant le centre projeté : emplacement exact du village, possibilités et ressources

(26) C'est-à-dire pour l'administration civile les trois directions d'Alger, Intérieur et Colonisation, Travaux Publics, Finances et Commerce d'une part, et d'autre part le sous-directeur de l'Intérieur d'Oran (remplacé en 1847 par un directeur et en 1848 par un préfet) et le commissaire civil de Mostaganem (remplacé en 1847 par un sous-directeur de l'Intérieur) ; pour l'Administration militaire, le ministre de la Guerre, le Gouverneur Général, le Commandant de la Division, les Commandants de Subdivisions et les Commandants de cercles.

(27) Citons parmi les plus complets, le rapport de la commission réunie le 16 mars 1847 pour délibérer de la création du centre du Figuier (Valmy) (territoire civil), et le procès-verbal de la séance du 23 janvier 1850, de la commission de colonisation convoquée pour la création d'un centre de population à Aïn-Témouchent (territoire militaire).

agricoles et commerciales, routes, état d'esprit des indigènes voisins et influence probable du nouveau centre sur ceux-ci, fortifications et défense, etc...

Une fois toutes les formalités préliminaires accomplies, le centre était créé par arrêté du Gouverneur Général en 1844 et au début de 1845, par ordonnance royale d'août 1845 à la Révolution de février 1848, par décret présidentiel sous la Seconde République. Cet acte se composait toujours des trois articles suivants :

Article premier. — Il est créé un village de tant de feux dans la circonscription civile de............... au lieu dit............. sous le nom de...........

Art. 2. — Un territoire de ......hectares est affecté à ce village.

Art. 3. — Le Ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté (ordonnance ou décret).

A) Centres en territoire civil

1° *Mers-el-Kébir*

A Mers-el-Kébir il n'y eut pas à proprement parler création de centre par l'administration. Dès l'occupation un certain nombre d'Européens s'y étaient établis commerçants, des maisons avaient été construites, et des terres mises en culture près du « bassin espagnol » (28). Mais dans les années 1843-44 un plan de concessions est élaboré ; et la question se pose, soit d'expulser ces gens, soit de régulariser leur situation de fait. Les demandes de concessions affluent, émanant

(28) Cette agglomération est devenue le village de Saint-André à 1.500 mètres à l'est du vieux Mers-el-Kébir qui, borné par la montagne, n'était susceptible d'aucun développement. Quant au « bassin espagnol » c'est un réservoir construit par ceux-ci au temps de leur domination et encore utilisé aujourd'hui.

surtout d'anciens marins français ou espagnols : mais on ne veut que des hommes mariés, or beaucoup de ces demandeurs sont célibataires.

Le dossier de Mers-el-Kébir renferme aussi un curieux rapport daté du 27 septembre 1836 adressé par l'Ingénieur Pézerat au Général de Létang (29), Gouverneur d'Oran, à la suite d'une « exploration » du plateau du Murdjadjo et de la plaine des Andalouses. L'auteur décrit l'aspect du pays : peu d'habitants, des maisons et des villages abandonnés, des nomades vivant sous la tente. Il parle des ruines romaines des Andalouses (30) et signale la forêt de M'Sila (31).

2° *La Sénia* (32)

A la Sénia aussi, avant la création du centre (arrêté du 10 juillet 1844, 48 familles, 635 hectares) (33)

(29) Le Général de Létang, qui a laissé son nom à la plus belle promenade de la ville, commanda la division d'Oran du 10 août 1836 au 13 janvier 1837. (Commandant J. Derrien : *Oran-Militaire de 1830 à 1848*).

(30) Station romaine de « Castra Puerorum ». On y trouve facilement des médailles, colonnes, tables de marbre et plusieurs antiquités intéressantes. »

Il n'est pas rare que ces rapports relatifs à la colonisation fassent allusion aux ruines romaines. Voici l'une des raisons alléguées par la commission précitée pour le choix de l'emplacement du centre d'Aïn-Témouchent. « Les moëllons que l'on rencontre en si grande quantité sur l'emplacement des ruines « romaines seront d'un précieux secours aux colons pour leur « faciliter la construction de leurs maisons, puisque leur proximité et leur abondance leur enlèveront toute valeur. »

(31) Il indique le moyen d'en exploiter les bois en les faisant descendre par plans inclinés le long de la coupure formée dans la montagne par une carrière de marbre.

Enfin, il a entendu parler « d'une vallée qui descend vers Alméria (?) et n'a été jusqu'à présent que le repaire des lions ».

(32) Village situé à 6 kilomètres au Sud d'Oran, surtout connu aujourd'hui par son aérodrome.

(33) Les indications sur la date, le nombre primitif des familles et l'étendue territoriale du centre sont extraites du recueil précité des *Actes du Gouvernement Général de l'Algérie*, t. I, *passim*.

s'étaient établis des Européens venus d'Oran. Mais ces colons civils se trouvaient dans une situation difficile par suite de la double hostilité des Arabes des tentes et des agents des fermes militaires (34). Pour faire place nette il fallut exproprier les uns et les autres. A propos de l'expropriation des indigènes (tribu des Smélas), Lamoricière recommande la plus grande circonspection, et que l'opération soit faite à l'amiable; car il faut « avoir égard aux habitudes et aux droits des indigènes » (35).

La création de La Sénia donna lieu à des conflits entre les autorités civiles et militaires. Dans une lettre du 4 août 1843 au Général Thierry, commandant du territoire d'Oran, Bugeaud préconise l'installation immédiate de quelques anciens militaires particulièrement dignes d'intérêt, « sans attendre les lenteurs des formalités civiles ». Il indique dans le détail quel doit être le mode de construction des villages : maisons disposées en carré de façon à pouvoir être facilement défendues, des fossés plantés de cactus complétant la défense.

L'avis de Bugeaud prévalut. Mais le 16 août 1844 le Maréchal Soult, ministre de la Guerre, écrit au sous-directeur de l'Intérieur d'Oran pour lui reprocher les irrégularités qui se sont produites à La Sénia : création par simple arrêté du Gouverneur Général, sans approbation du Ministre, sans la formule d'expropriation générale, sans demande de crédits.

(34) Voir ci-dessus. Une redoute avait été construite à La Sénia en 1839 (Derrien, *op. cit.*, p. 136).

(35) « Remarquez bien ce mot, Monsieur le Sous-Directeur, « le DROIT (en majuscules et souligné dans le texte) est du côté « des indigènes et non du côté des nouveaux venus. » Et plus loin, « Nous ouvrirons la voie pour entrer dans un système « de transactions amiables entre les deux races, système seul « praticable ; car nous ne pourrions ni ne voudrions déposséder par la force la race indigène. » (Lettre de Lamoricière adressée de Mascara le 18 octobre 1843 au Sous-Directeur de l'Intérieur d'Oran, Bertier de Sauvigny).

3° *Misserghin* (36)

A Misserghin (arrêté gubernatorial du 25 novembre 1844, 104 feux, 1.044 hectares), avait été établi en 1837 un camp de Spahis. En février 1842 on songe à y créer une colonie militaire, et il est question de « faire arpenter tant les terrains du beylick que ceux que les Européens prétendent y avoir achetés ». Le projet n'aboutit pas, mais en décembre 1843 la pépinière est installée et on étudie la création d'un centre civil (37).

Les mêmes difficultés qu'à La Sénia s'y font sentir au sujet du camp militaire « dont les officiers avaient accaparé la plupart des terres voisines », et de l'expropriation des indigènes. A ce sujet, on voit la thèse du sous-directeur de l'Intérieur Bertier de Sauvigny s'affronter à celle de Lamoricière ; il voudrait, lui, que l'on traitât « immédiatement pour tous les terrains appartenant aux Smélas depuis La Sénia et le Figuier jusqu'à Misserghin » ; car sans cela il est à craindre que les tentes s'installent à côté, et que l'on ait à exproprier plusieurs fois les mêmes nomades.

4° *Sidi-Chami* (38)

A Sidi-Chami (ordonnance royale du 16 décembre 1845, 886 hectares), à côté de la colonisation officielle on prévoit l'exploitation par la colonisation libre d'un domaine de 1.200 à 1.500 hectares.

(36) Village situé à 15 kilomètres au sud-ouest d'Oran, non loin de la Grande Sebka, aujourd'hui centre important de culture des agrumes.

(37) Cf. Abbé Victor Dejardins : *Le Père Abram* (1812-1892), *fondateur de l'orphelinat de Misserghin*, Oran, 1935, in-8°.

(38) Sidi Chami se trouve à 8 kilomètres au sud-est d'Oran, au milieu d'une région fertile où les villages sont actuellement très rapprochés.

En ce qui concerne la première, l'administration se montre assez difficile pour le choix des colons ; elle veut surtout des cultivateurs, et venus de France, rejetant ceux qui ont déjà des concessions dans les villages voisins. Le tableau des Etablissements Français de l'Algérie de 1845-46 indique que, contrairement à ce qui se passait précédemment, la création des villages tend à donner la prépondérance aux Français sur les Espagnols dans la province d'Oran, ces derniers ne faisant qu'un quart de la population des trois centres de La Sénia, Misserghin et Sidi-Chami.

5° *Valmy* (39)

Au Figuier, où existait aussi depuis environ 1839 un camp militaire, conformément aux conclusions du rapport de la Commission, et nonobstant l'avis défavorable du Directeur des Travaux Publics d'Alger qui invoquait la rareté et la mauvaise qualité de l'eau ainsi que l'absence totale de bois, une ordonnance royale du 14 février 1848 institua un centre de 50 feux avec un territoire de 500 hectares sous le nom de Valmy.

En avril 1850 à la suite de l'échange d'une volumineuse correspondance entre la Division d'une part, et la Direction de l'Intérieur, puis la Préfecture de l'autre, la redoute de Perrégaux (appelée par allitération Périgord) qui n'avait plus d'intérêt stratégique, mais empêchait le lotissement de terrains voisins du village, était abandonnée par l'autorité militaire.

(39) Valmy, lieudit Le Figuier, à cause d'un figuier colossal, « l'unique que l'on rencontrât dans la plaine »... à 12 kilomètres au Sud d'Oran, à la pointe Est de la Grande Sebka. Cf. Paul Lefrancq : « Les origines de la colonisation à Valmy (1850-1856) » *in Bulletin d'Oran*, 1932, pages 473-480.

6° *Aïn-el-Turck* (40)

Aïn-el-Turck (décret présidentiel du 11 août 1850, 60 feux, 2.600 hectares) fut le premier centre établi dans la plaine des Andalouses qui devait connaître par la suite un si riche développement agricole. Les premiers concessionnaires furent des « négociants de Mers-el-Kébir ».

B) En territoires militaires ou mixtes

1° Les deux villages prussiens de *la Stidia* (41) (ordonnance royale du 4 décembre 1846, 120 familles, 200 hectares), et de *Sainte-Léonie* (42) au lieu dit Muley Magoun (ordonnance du 4 décembre 1846, 40 familles, 600 hectares).

Dans l'étude qu'il a consacrée à La Stidia (43), M. Demontès fait revivre les débuts difficiles sur la terre algérienne de ces colons originaires de la Prusse rhénane, qui, isolés et sans ressources dans un pays si différent du leur, se trouvaient encore affaiblis et démoralisés par les fatigues du voyage et le climat.

A la fin de l'été de 1847, les travaux de construction de La Stidia étant presque achevés, le centre doit passer entre les mains de l'autorité civile. Mais « aucun habitant n'est capable d'exercer les fonctions de maire ». On songe à y envoyer une brigade de gendarmerie dont le maréchal des logis administrerait provisoirement le village. Par contre, le Directeur de la colonisation d'Alger

(40) Ce village situé à 15 kilomètres à l'ouest d'Oran, est le centre estival et balnéaire le plus fréquenté de la région.

(41) Localité sise sur la route d'Arzew à Mostaganem et à 15 kilomètres de cette dernière ville.

(42) Localité située près d'Arzew sur la route d'Oran.

(43) V. Demontès « Une colonie allemande en Algérie : La Stidia. Etude historique, démographique, économique », dans *Société Géographie d'Alger*, 1902, pp. 351-407.

suggère la nomination comme maire de Petrus Borel, inspecteur de la colonisation à Mostaganem (44).

A Sainte-Léonie même situation ; on envisage le retour pur et simple du village récemment évacué par les soldats qui l'avaient construit à l'autorité militaire d'Arzew ; car « il est livré à lui-même sans qu'aucun des habitants y exerce et soit capable d'y exercer une autorité quelconque ». La dernière récolte est épuisée, et l'administration devra nourrir tout le monde jusqu'à la prochaine pendant six mois. De plus les logements sont insuffisants. Les 47 familles précédemment installées, qui avaient chacune leurs maisons, ont dû les partager avec 17 familles (comprenant 95 personnes) arrivées le mois précédent. Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'état sanitaire ait été médiocre.

D'autre part, certains fonctionnaires ne se montrent pas très enthousiastes de la venue de ces colons étrangers qu'ils trouvent peu courageux à la tâche et qui « ont été prévenus d'avance que l'administration ne s'engageait à rien à leur égard, et qu'ils faisaient le voyage à leurs périls et risques (sic) ».

2° Les quatre villages de la banlieue de Tlemcen :

Négrier (décret du 11 janvier 1849, 380 hectares).

Saf-Saf (décret du 6 mai 1850, 40 feux, 292 hectares).

Bréa (décret du 11 janvier 1849, 50 familles, 630 hectares).

Mansoura (décret du 6 mai 1850, 40 feux, 347 hectares).

Dans la banlieue immédiate de Tlemcen on avait

(44) Mais le poète romantique fut chargé pendant sa première affectation au poste d'inspecteur de la colonisation à Mostaganem (19 juillet 1847-2 juin 1848) de la surveillance du village de La Stidia. Voir, à propos de ce personnage, Alfred Chabaud : « La Vie algérienne de Pétrus Borel » dans la revue *Oran*, année 1929, et Abbé V. Déjardins : « Pétrus Borel à Blad Touaria », dans *Bulletin d'Oran*, 1926, pp. 117-128.

décidé en 1848 d'établir une zone de colonisation qui pût subvenir aux besoins de la population urbaine. Mais vers le même moment la cessation des travaux du Génie à Tlemcen par suite de réductions budgétaires laissait sur le pavé de nombreux ouvriers militaires qui y étaient employés, et menaçait de ruiner les Européens de la ville ; la pétition adressée le 8 mai 1848 par la population de Tlemcen « aux citoyens législateurs », et revêtue d'un grand nombre de signatures, celle du président de la société de bienfaisance Maley de Voinay en tête, en fait foi. On résolut donc de caser par priorité ces ouvriers militaires dans les quatre centres en cours d'installation ; et le général commandant la subdivision repoussa énergiquement un projet ministériel de création de colonies agricoles dans la région (45).

Un an après la situation ne s'est guère améliorée. L'Etat doit construire à Mansoura 21 maisons estimées chacune à 1.500 francs pour les colons indigents ; et il faut prévoir « pendant quelques années une somme annuelle de 5.000 à 6.000 francs pour ceux de toute la subdivision de Tlemcen ».

3° *Nemours*

La ville européenne de Nemours fut créée, à la suite de la courte guerre de 1844 avec le Maroc, par ordonnance du 22 décembre 1846. Mais, par suite de l'éloignement et de la difficulté des communications, ce centre avait été quelque peu négligé. En 1849 le périmètre de colonisation n'était pas encore arrêté ; il n'y avait pas de concessions définitives, pas même de maisons en

(45) « Ces 500 hommes éprouvés, vigoureux, ayant fait venir « leur famille, ou en train de s'en créer une, vivent au milieu « de leurs champs dans les tentes marocaines rapportées « d'Isly. » (Victoire remportée par Bugeaud sur les Marocains le 4 août 1844).

pierres, rien que des baraques en planches. En outre, les environs ne contenaient presque pas de bons terrains cultivables. Devant cette situation beaucoup de colons de la première heure avaient quitté Nemours. Pour toutes ces raisons l'auteur de la lettre à laquelle nous empruntons ces lignes pense qu'une fois le centre de population prévu à l'embouchure de la Tafna installé (46), Nemours ne sera plus qu'un poste quasi purement militaire.

Cependant l'année suivante (47) les affaires reprennent un peu pour une cause d'ailleurs toute fortuite : l'extension du commerce avec le Maroc, provenant de la sécheresse exceptionnelle qui avait sévi dans ce dernier pays.

PESTEMALDJOGLOU.

(46) On sait que ce projet ne s'est jamais réalisé. Cependant, il fut repris un demi-siècle plus tard par l'Ingénieur Gustave Milsom. Voir le compte rendu d'une conférence de ce dernier dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger* (1898).

(47) Rapport sur la colonisation du Général commandant la Subdivision de Tlemcen, 21 novembre 1850.

A propos d'un inédit du P. de Foucauld

—

La Polarité Religieuse, Sociale et Magique dans l'Afrique du Nord

En 1914, j'avais demandé au P. de Foucauld de me renseigner sur les coutumes touareg déterminées par la droiterie. Il me fournit le mémoire qu'on lira plus loin, et, dans la lettre qui l'accompagnait, il s'excusait avec sa modestie, on pourrait dire avec son humilité coutumière, d'être aussi mal informé (1).

Ce document est sans doute précieux en raison de la personnalité dont il émane et des souvenirs émouvants qu'il évoque mais, du point de vue ethnographique, il présente un intérêt exceptionnel parce qu'il relate des usages peu connus, quelques-uns d'entre eux étant déjà tombés en désuétude au moment où me fut faite cette communication.

Grâce à lui, nous savons ce qu'était la « polarité sociale » (2) chez les Kel Ahaggar, il y a quelque vingt ans.

Certains des renseignements qu'il fournit n'ont, à la vérité, aucun rapport avec la droiterie ou la gaucherie,

(1) Lettre du 10 juin 1915.

(2) R. Herz. *Mélanges de sociologie religieuse et folklore*, Paris, F. Alcan, 1928, pp. 99 et sq : La prééminence de la main droite, Etude sur la polarité religieuse.

mais je n'ai pas cru devoir les supprimer. Poussé par un sentiment que l'on devine, il m'a semblé que je n'avais pas le droit de changer un seul mot à un texte signé du P. de Foucauld.

Je transcris donc ce texte intégralement :

« *DROITE.*

« Quelquefois, non toujours, les hommes portent une touffe de cheveux tressés de chaque côté de la tête, quelquefois ils en portent une d'un seul côté ; dans ce cas, elle est *toujours* à droite (sans signification).

« Les hommes portent habituellement au-dessus du coude, un bracelet à chaque bras ou à un seul bras ; quand ils n'en ont qu'à un seul bras, il est *toujours* au bras droit (sans signification).

« Les hommes ne portent jamais deux boucles d'oreille; quelques fois ils en portent une, qui est *toujours* à l'oreille droite. Autrefois, l'usage de l'unique boucle d'oreille à l'oreille droite était presque universel, surtout chez les nobles ; maintenant il est rare (sans signification).

« On se lave et on s'essuie *toujours* de la main droite (le contraire est opposé à la bienséance et de mauvais augure).

« On mange de la main droite On boit en tenant le vase des deux mains. On boit toujours assis. (Faire autrement est contraire à la bienséance et de mauvais augure).

« L'anneau du nez du méhari est *toujours* à droite (sans autre cause que la commodité).

« L'anneau de nez du taureau se place entre les deux narines.

« *GAUCHE.*

« Les hommes portent rarement des bagues ; quand ils en portent, ils n'en portent qu'une à l'annulaire de la main gauche.

« On monte sur le méhari du côté gauche de l'animal (sans autre cause que la commodité).

« L'épée se porte du côté gauche (sans autre cause que la commodité).

« Le poignard de bras se porte au bras gauche (sans autre cause que la commodité).

« Il n'y a pas de côté plus honorable qu'un autre, ni place d'honneur en marchand, ni assis, ni dans les repas.

« Les femmes portent beaucoup de bijoux, habituellement des deux côtés, et si elles n'ont certains bijoux que d'un côté, elles les mettent indifféremment à droite ou à gauche. Leur coiffure est pareille des deux côtés.

« Hommes et femmes sont musulmans, mais tièdes dans la poitrine, beaucoup ne prient que de loin en loin et ne savent pas les prières : ils ont l'intention de faire ce que doivent faire les musulmans mais ils l'ignorent en grande partie.

« On dort indifféremment sur le côté droit, le côté gauche, le dos ou le ventre.

« Pas de signe de l'esclavage. Pas de signe de la classe plébéienne.

« Pas de signe de la classe noble. Autrefois la plupart des nobles portaient une très haute calotte rouge conique qu'ils mettaient, non toujours, mais dans les combats, les réjouissances, les réunions nombreuses et qui les faisaient remarquer à distance ; depuis une quinzaine d'années ces calottes ont à peu près disparu.

« On commence les ouvrages, on commence la marche, on entre dans un lieu indifféremment avec la main droite ou la gauche, avec le pied droit ou le gauche.

« Aucun côté n'est particulièrement bon ni de mauvais augure.

« On pend les amulettes (consistant invariablement en des écrits enfermés dans un étui) sur le côté droit, sur le côté gauche, au milieu de la tête (sur le front), ou à droite ou à gauche de celle-ci, au bras droit, au bras gauche, sur la poitrine, etc., indifféremment : le seul soin à prendre est que les étuis des amulettes ne soient pas retournés (c'est-à-dire qu'ils présentent leur face et non leur revers).

« Pas de côté de l'honneur, de la divinité, de la politesse, du maléfice. Pas de place d'honneur.

« On se chausse et on s'habille indifféremment en commençant par n'importe quel pied ou n'importe quel bras. »

Tels sont les renseignements que m'a fournis le P. de Foucauld.

L'isolement des Touareg de l'Ahaggar, leur islamisation fruste donne à ces indications une valeur particulière. Elles précisent les croyances de ces Berbères qui, d'après le P. de Foucauld, sont « de tous les Berbères, les plus purs et les moins mêlés » (3) ; grâce à elles, et par simple confrontation, il va nous être possible de faire la part de ce qui est arabe et de ce qui est berbère, dans les coutumes déterminées par la polarité sociale et religieuse, dans l'Afrique du Nord.

***

Les Africains du Nord connaissent bien la droiterie et la gaucherie organiques, mais ils n'ont pas tenté, que je sache, de les expliquer par une théorie physiologique : ils se sont bornés à considérer la droiterie comme un attribut d'ordre divin. « Dieu a décidé que le côté droit serait noble », me disait, en 1914, le Qaïd Zelteni. Il

---

(3) Lettre du 5 février 1915.

ajoutait d'ailleurs : « Si l'on s'en tient à cette opinion, on pourrait ajouter que c'est la mère qui a rendu l'enfant droitier en lui tapant sur les doigts lorsqu'il se sert de la main gauche » et il concluait : « Ce serait ainsi la première mère qui aurait créé la droiterie. »

En somme, la droiterie serait d'origine divine, mais elle aurait été favorisée par l'éducation, et le Qaïd contait, en manière de commentaire à sa pensée, l'anecdote suivante :

« On a raconté que dans un pays d'Europe, un pays qui n'a peut-être jamais existé, on isola des enfants à qui l'on faisait passer tous les aliments nécessaires à leur existence. Ils grandirent sans avoir entendu une voix, sans avoir reçu la moindre éducation. Quelques années plus tard, lorsqu'ils furent grands, on leur rendit la liberté : ils parlaient un langage inintelligible et ils faisaient des gestes inaccoutumés. Ils avaient créé une langue et ils usaient indifféremment de l'une ou l'autre main. »

Cette conception de l'origine de la droiterie nous fait pressentir ce que les Nord-Africains pensent de la gaucherie physiologique ; elle leur apparaît comme un vice rédhibitoire et les *Consultations juridiques des Faqihs du Maghreb* (4) signalent qu'on ne saurait admettre qu'un esclave soit gaucher ou même « que sa droite soit moins active que sa gauche ».

Je ne sais quelle est la fréquence de la droiterie et de la gaucherie organiques au Maroc. Elles s'y trouvent sans doute dans les mêmes proportions qu'en tout autre pays et les usages déterminés par la « commodité » que signale le P. de Foucauld, c'est-à-dire par la droiterie

(4) *Consultations juridiques des faqihs du Maghreb*..., Archives marocaines, vol. XX, p. 462, Paris, E. Leroux, 1908 (Extrait des fetwas des Docteurs d'Ifriqyya, de l'Andalousie et du Maghreb d'Al Wanscharisi).

physiologique, doivent exister partout dans les mêmes proportions.

Si l'anneau du méhari est à droite, c'est, j'imagine, pour que le conducteur soit « de main ». Dans l'Afrique du Nord, on monte à cheval du côté gauche, chez les Kel Ahaggar, on monte sur le chameau de même façon, sans qu'on puisse songer à un rite. Et c'est encore pour la « commodité » qu'au Sahara on porte l'épée à gauche et que le poignard touareg est fixé au bras du même côté.

Au Maroc comme ailleurs, la main gauche est la main passive et c'est la droite qui tient la lance ou le poignard; ces deux vers du chant de guerre rifain pourraient être chantés en tous pays :

Aiouâ-â-â ! O mon bras droit
Toi qui soulève les poids lourds comme les plus légers (5).

Ainsi, l'Africain du Nord sait bien qu'il existe une droiterie et une gaucherie naturelles mais, pratiquement, il les tient pour des caractères acquis. Il croit à la fois qu'elles sont le résultat de l'éducation et le signe d'un décret divin.

*
* *

La question de la polarité religieuse et sociale dont nous allons maintenant nous occuper est infiniment plus complexe. L'Afrique du Nord, on le sait, constitue, géographiquement et historiquement, un couloir qu'ont traversé, à diverses époques, des races profondément différentes. Il serait vain de rechercher parmi les coutumes actuelles, ce qui est l'héritage de l'une ou l'autre d'entre elles ; aussi, nous sommes-nous bornés à com-

(5) V. Biarnay. *Notes sur les chants populaires du Riff* Arch. berb., vol. I, fasc. 1, p. 25

menter les manifestations de la droiterie et de la gaucherie chez les Arabes et chez les Berbères.

Les *Arabes* (qui ne sont le plus souvent que des Arabisés) sont, avant tout, des Islamisés. Aussi la polarité sociale est-elle, chez eux, en rapport étroit avec la polarité religieuse.

Les *Traditions islamiques* d'El Bokhari (6) règlent la question de la droite et de la gauche, et en particulier l'utilisation de chacune des deux mains, avec une précision qui parfois nous choque. Les rituels des Confréries religieuses semblent pourtant avoir surenchéri sur ce souci du détail (7).

Le Prophète préférait commencer par le côté droit lorsqu'il se peignait (8), lorsqu'il se lavait (9), lorsqu'il mettait ses chaussures (10)... ; tout bon musulman doit agir de même façon. Des ablutions rituelles, des lotions funéraires (11) faites dans d'autres conditions seraient sans valeur.

La place d'honneur est à droite (12), c'est le côté de Dieu ; la gauche est réservée aux mécréants et l'indigène qui croise un chrétien dans la rue, s'efforce de le faire passer du mauvais côté (13).

---

(6) El Bokhari, *Les Traditions islamiques* traduites par O. Houdas et W. Marçais, Paris, Impr. Nat., E. Leroux, MDCCCLIII.

(7) L. Rinn. *Marabouts et Khouan*, Alger, A. Jourdan, 1884, et en particulier p. 171 (Djenidya) ; p. 185, p. 189 (Quadrya) ; pp. 247-248 (Chadelya) ; pp. 295, 296 (Khelouatya) ; p. 469 (Rahmanya).

(8) El Bokhari, *ibid.*, vol. I, chap. XIX, pp. 75-76.

(9) El Bokhari, *ibid.*, vol. I, pp. 75, 76, 105, 406.

(10) El Bokhari, *ibid.*, vol. I, p. 76.

(11) El Bokhari, *ibid.*, vol. I, pp. 75, 76, 105, 406.

(12) Un Arabe dit un jour à son hôte : « Tu m'avais placé à ta droite, maintenant tu me mets à ta gauche, ne serais-je plus ton ami ? » (d'après le Cadi de Mogador, 1914).

(13) « Place toujours à ta gauche celui qui n'est pas musulman » dit le proverbe. (*Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb...* par Mohamed ben Cheneb, Paris, E. Leroux, 1905, t. I, pp. 88-89.

La droite doit seule toucher aux aliments (14). On la lave, seule, avant les repas et, lors du Jugement dernier, le croyant qui se sera toujours servi de la bonne main, tiendra, dans sa droite encore, l'extrait du registre où sont inscrites toutes les actions des hommes (15).

Le côté droit, on le voit, est le côté de Dieu, le côté du juste, le côté de la pureté, tandis que le côté gauche est celui de l'impureté. Aussi le fidèle doit-il cracher à sa gauche, sous son pied gauche (16) et au cours, ou la suite des besoins naturels, la main gauche doit seule intervenir (17).

Une légende caractérise bien le rôle de ce côté : un homme demanda un jour à Dieu de lui montrer la place du diable dans le corps humain. Il aperçu en songe un homme en cristal dont on pouvait voir tout l'intérieur et Satan lui apparut sous la forme d'une grenouille avec une trompe comme celle d'un moucheron qu'il faisait entrer dans l'épaule gauche et qu'il dirigeait vers le cœur, en lui insufflant de mauvaises pensées (18).

La femme, comme chacun sait, est née d'une côte d'Adam et cette côte, on pourrait le pressentir, appartenait au côté gauche. Il en résulte, d'abord que l'homme a une côte de moins à gauche qu'à droite, ensuite que la femme, issue du côté impur, portera éternellement le poids de cette tare originelle (19).

En somme, la conception du rôle de la droite est, chez les Arabisés, essentiellement religieuse mais il s'en faut qu'ils aient systématiquement cherché dans les Livres

---

(14) *Al Mostatraf*, trad. Rat, Paris, E. Leroux, 1902, vol. I, p. 555.

(15) Cl. Huart. *Histoire des Arabes*, P. Geuthner, Paris, 1912, t. I, p. 199.

(16) El Bokhari, *ibid.*, vol. I, p. 153.

(17) El Bokhari, *ibid.*, vol. I, p. 71.

(18) Ed Demiri. *H'aïat el h'aïaouân*, t. II, p. 58 cité par R. Basset, *Contes et légendes arabes*, Rev. trad. pop., t. XV, 1900, p 144.

(19) Cette croyance est commune au Maroc.

Saints, la règle qui détermine l'utilisation de l'une ou l'autre moitié du corps. Mohammed portait la bague à la main droite et il mourut en conservant la bague à cette main (20) ; or, les Marocains mettent l'anneau au quatrième doigt de la main gauche ainsi que bien d'autres peuples. Ils portent aussi la tresse de cheveux du côté droit de la tête, mais, bien que cette pratique soit le signe de la consécration à Dieu ou à un Saint, il faudrait bien se garder de la considérer comme une preuve de l'islamisation du pays. Elle existait bien avant l'invasion arabe et Hérodote l'avait signalée. Les Lybiens, disait-il, laissent croître leur chevelure sur le côté droit de la tête et rasent le côté gauche (21).

L'étude des tatouages — que proscrit la religion — montre que les Marocains arabisés de la côte sont tatoués plus souvent sur les doigts de la main gauche que sur ceux de la droite. Et ce n'est point pour éviter de porter sur le côté de Dieu ce que l'on a appelé les « signes du diable », puisque les tatouages de l'épaule sont surtout fréquents sur le côté droit (22).

La polarité religieuse d'importation n'a donc pas complètement aboli la polarité ethnique chez les Arabisés de l'Afrique du Nord et il faut se garder d'attribuer *systématiquement* à l'influence de l'Islam l'utilisation de telle ou telle moitié du corps. A côté de la conception orthodoxe de la droiterie, subsistent un certain nombre de traditions qui attestent la survivance d'influences raciales autochtones.

***

(20) *Al-Mostatraf*, vol. II, pp. 1, 2.

(21) Hérodote, IV, CXCI.

(22) J. Herber. *Tatouages et droiterie au Maroc*. Communication au XVI[e] Congrès international d'Anthropologie. Bruxelles, 1-8, IX, 1935.

Si l'on s'en tenait à la seule observation des croyances actuelles, on aurait grand peine à retrouver l'idée que les *Berbères* se faisaient autrefois de la droiterie. Bon nombre d'entre eux sont, en effet, très notablement islamisés. Ils semblent avoir perdu leur individualité ethnique ; on en jugera mieux par ces quelques vers d'une chanson recueillie chez les Beni Mtir (23) et qui semblent avoir été directement inspirés par le Qoran :

O arbitre, prie le Prophète,
Et prie encore le Prophète !
O arbitre, que Dieu nous montre le bon endroit,
Qu'il nous précède et nous montre la voie de droite.

La documentation que le P. de Foucauld a recueillie chez les Kel Ahaggar, nous permet de retrouver la conception primitive de la droiterie chez les Berbères et de l'opposer à la conception arabo-islamique.

Chez les Touareg, la polarité religieuse et sociale est assez imprécise et la plupart des faits qu'a signalés le P. de Foucauld relèvent directement ou indirectement de ce qu'on a appelé « la tyrannie physiologique » de la droiterie.

Chez eux, on mange avec la main droite, on se lave et s'essuie avec la même main ainsi que chez les Arabes. Mais ces usages, il est à peine besoin de le signaler, ne sauraient être tenus pour islamiques ; ils ont seulement été codifiés par l'Islam et leur existence, chez les Touareg, n'autorise aucune déduction.

La coutume de porter l'anneau à l'oreille droite n'est pas davantage particulière aux Touareg. Elle existe chez les Arabes aussi bien que chez les Berbères mais cet usage, aujourd'hui peu commun, était autrefois quasi-général chez les nobles Touareg, et on est autorisé à

(23) Ces quelques vers m'ont été très aimablement communiqués par M. Roux, en 1917, à El Hajeb.

penser qu'il n'avait pas la même signification religieuse que chez les Arabes.

Les rites relatif à la chevelure ne sont pas moins suggestifs. Les Touareg adultes conservent parfois les tresses de chaque côté de la tête mais, lorsqu'ils n'en portent qu'une, ils la portent du côté droit. Cet usage, accepté par les Arabes et par les Brabers, est, comme nous l'avons vue, une tradition libyenne.

Les rites du seuil existent chez les Brabers ainsi que chez les Arabisés mais, selon le P. de Foucauld, ils seraient ignorés des Kel Ahaggar qui entreraient sous la tente en avançant indifféremment le pied gauche ou le pied droit. Benhazera cependant, spécifie que la mariée touareg, après avoir fait le tour de la tente, prend soin d'y pénétrer avec le pied droit (24). On peut tout au moins conclure que chez les Kel Ahagga le rite n'est pas généralisé. Il n'existe pas chez eux ainsi que chez les Arabisés, un bon et un mauvais côté ; il n'y a pas de côté de prédilection pour les amulettes, pas de place d'honneur, pas de côté de la divinité... *La notion de polarité religieuse ou sociale est donc à l'état fruste chez les Berbères purs, alors qu'elle est développée chez les Berbères islamisés.*

Le Dr Foley a relaté ce fait qui, du point de vue qui nous occupe, est particulièrement intéressant (25). D'après lui, la tente des Touareg nobles serait divisée en deux parties ; la gauche serait réservée à l'homme, la droite à la femme. Cela paraît surprenant après ce que nous avons dit de la place réservée à la femme dans

(24) Benhazera. *Six mois chez les Touareg de l'Ahaggar*, cité par E. Westermarck, *Les cérémonies du mariage au Maroc*, trad. Arin. Paris, E. Leroux. 1921, p. 222, n. 2.

(25) Dr H. Foley. *Mœurs et médecine de l'Ahaggar*. Paris, E. Leroux (Extrait des Arch. Inst. Pasteur Alg., 2 juin 1930, pp. 15 et 26). — Cette disposition de la tente doit être plutôt exceptionnelle car, ainsi que me le faisait remarquer M. Th. Monod, l'explorateur du Sahara, le nomade, dispose sa tente en se préoccupant surtout de la direction du vent.

l'Afrique du Nord ; mais, quel que soit le rôle social de la femme chez les Touareg, il ne faudrait pas en conclure qu'elle a droit au bon côté. La tente touareg est dressée de telle façon que l'entrée regarde le nord. L'homme qui vient y prendre place, se dirige vers la gauche, mais en allant dans cette direction, il va vers le soleil levant. Il semble avoir élu cette place avec la pensée des constructeurs de qoubba du Moyen Atlas qui ont placé la porte du côté de l'Est, comme s'ils voulaient que rien ne s'interposât entre le mort et les premiers rayons du soleil levant.

Il convient encore de signaler que le Touareg, comme le Berbère marocain et comme l'Arabe, porte la bague à l'annulaire gauche : *la tradition islamique* n'a modifié nulle part les traditions autochtones.

Les statistiques que j'ai établies au sujet de la répartition des tatouages sur le corps des Marocains ne sauraient me permettre de continuer le parallèle entre les croyances des Berbères marocains et celles des Touareg puisque ces derniers sont si pauvrement et si rarement tatoués mais elles prouvent que des croyances différentes chez les Arabisés et les Berbères, ont déterminé la fréquence des tatouages sur tel ou tel segment du corps. Les Arabisés, je le rappelle, se font tatouer, assez rarement d'ailleurs, l'épaule droite et les doigts de la main gauche et lorsqu'ils portent des tatouages sur le dos de la main c'est à droite ou à gauche indifféremment. Chez les Brabers, on trouve aussi les tatouages de l'épaule droite mais ils sont relativement rares, tandis que les tatouages du carpe et des doigts sont extrêmement communs et ils siègent avec une prédilection très marquée sur le côté gauche.

L'observation des tatouages de l'index est plus significative encore. Ces tatouages qui sont d'ailleurs peu répandus, sont plus rares à droite qu'à gauche. Mais il faudrait se garder d'attribuer cette particularité au rôle

que l'Islam a dévolu à l'index. L'index droit est privé de tatouages chez les Brabers plus encore que les Arabisés, de sorte que ce tabou nous apparaît comme la survivance d'une vieille croyance autochtone dont l'Islam s'est borné à assurer la pérennité.

***

Nous nous sommes bornés à rechercher l'influence que la race et la religion exerçaient sur la prééminence du côté droit, tant chez les Arabisés que chez les Berbères, mais il s'en faut que le côté gauche soit resté inutilisé. C'est le côté profane, le côté impur. Aussi tient-il toujours un rôle humilié. Pour entrer par exemple, dans une mosquée, le croyant avance toujours le pied droit ; c'est le pied gauche par contre qui franchit le premier le seuil des cabinets (26).

Le mécanisme de ce « renversement » est aisé à comprendre, mais il ne saurait expliquer dans tous les cas la prééminence du côté gauche. Chaque fois que ce côté se place au premier plan, il faut suspecter l'intervention d'une puissance trouble qui n'ose s'affirmer ; *il faut entrevoir la magie.*

Les recettes des sorciers donnent toujours le premier rôle au côté gauche du corps. Ainsi, le port de la patte gauche postérieure de l'hyène, convient pour conserver la mémoire (28) ; la patte de devant et la narine gauches du même animal, aiguisent l'intelligence de l'enfant (29). Si l'on a coupé avec la main gauche, la patte droite et

(26) Desse Legey. *Essai sur le folklore marocain.* Paris, P. Geuthner, 1926, p. 14.

(27) El Bokhari, *op. cit.*, vol. I, p. 71 (Chap. XVIII et XIX).

(28) D'après un grimoire acheté à Fès en 1917 où sont décrits de nombreux remèdes populaires qui ne sont, en fait, que des procédés de magie. Ce manuscrit appartenait à Mme Lyautey et fut traduit à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

(29) *Ibid.*

un morceau de peau d'une hyène vivante, on peut se présenter devant les rois ou les puissants avec la certitude d'avoir son désir exaucé (30). La réussite vient, on n'en peut douter, d'une puissance anormale, oblique, mystérieuse, qu'on devine dans tous les actes de sorcellerie.

Dans un autre ordre de faits, on constate que tous les avertissements donnés par le côté gauche sont fâcheux ; des démangeaisons du sourcil gauche vous apprennent qu'on a dit du mal de vous (31) ; quand on a ces mêmes démangeaisons à la main gauche, c'est qu'on doit donner de l'argent (32). Pendant sept jours, le fiancé porte sur son épaule gauche et par-dessus son selham, un sabre à lame de fer (33).

La stratégie prophylactique est pourtant décevante ; à priori, c'est le côté faible qui devrait être protégé ; or, c'est sur le côté droit qu'on fixe les amulettes. Les marchands de peaux et de laine attachent autour de leur épaule droite un talisman qui favorisera la vente de leur marchandise (34) ; pour que l'accouchée n'ait pas d'hémorragie, on fixe à sa cuisse droite une amulette écrite par un taleb (35) ; on trempe son talon droit dans le sang du mouton de l'Aïd el Kebir (36)... Il serait aisé de multiplier ces exemples qui ne sont pas sans intérêt ; ils expliquent sans doute la présence de certains tatouages sur le côté droit, en dépit de la religion.

***

(30) *Ibid.*

(31) Desse Legey. *Op. cit.*, p. 204.

(32) Desse Legey. *Op. cit.*, p. 204.

(33) G. Trenga. *Contribution à l'étude des coutumes berbères*, Arch. berb., vol. II, p. 237.

(34) Desse Legey. *Ibid.*, p. 194.

(35) Desse Legey. *Ibid.*, p. 91.

(36) Desse Legey. *Ibid.*, p. 65.

Au cours de cette revue générale, on a vu se combiner des influences de tous ordres, physiologiques, raciales ou magico-religieuses et nous avons assez schématiquement isolé trois sortes de polarités, la religieuse, l'ethnique et la magique.

L'aire géographique de la première déborde considérablement les limites de l'Afrique du Nord ; elle se confond avec l'aire de l'Islam.

La deuxième a une aire plus incertaine parce qu'elle s'étend non seulement sur les tribus arabisées mais aussi sur les tribus berbères qui ont plus ou moins abandonné leurs croyances originelles.

L'aire de la polarité magique est plus indécise encore. Cette polarité comporte, en effet, deux éléments. L'un est purement autochtone ; l'autre comporte des procédés que les sorciers nord-africains ont puisé dans des grimoires d'importation ; il n'est pas osé de croire qu'elle exerce son influence partout où les traités de magie, utilisés dans l'Afrique du Nord, sont en faveur.

La détermination de chacune de ces aires pourrait être l'objet du travail ardu de discrimination. Nous nous en sommes tenus à des vues générales et, après la synthèse d'ailleurs remarquable que R. Herz a consacrée aux croyances relatives à la droiterie et à la gaucherie dans l'univers, nous avons voulu tenter un examen de ces mêmes croyances chez les deux races principales de l'Afrique du Nord. Ce n'est là qu'un essai et, au terme de ces considérations, nous tenons à préciser que nous nous serions gardé de l'entreprendre si nous n'avions considéré comme un devoir de publier un inédit du P. de Foucauld et de rendre ainsi un nouvel hommage à la noble et pieuse mémoire de l'explorateur du Maroc et du martyr du Sahara.

J. HERBER.

LE MONITEUR ALGÉRIEN

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE (1)

GOUVERNEMENT. — Moniteur Algérien Journal officiel et Feuille d'annonces administratives, judiciaires et commerciales.

Au-dessus du titre: 27 *janvier* 1832—*N°* 1 (Bibliothèque personnelle). 4 pages de format in-4°. Texte autographié en français et en arabe, sur deux colonnes, aux trois premières pages ; en français seulement, et sur toute la feuille, à la dernière page.

Au bas de la dernière page, on lit : *Ce journal paraîtra au moins une fois par semaine et contiendra, en outre, les prix courans et le mouvement des ports de la Régence. On s'abonnera à la Direction de l'Imprimerie de l'Armée, rue de la Charte, n°* 55.

Les numéros 2 et 3 de ce journal sont également autographiés. Ils sont datés des 10 (2) et 18 février 1832.

Le numéro 2 a 4 pages ; le texte est uniquement en français. Ce numéro donne le texte de l'arrêté de l'Intendant Pichon du 8 février 1832 portant création du *Moniteur Algérien*. Or, le *Moniteur Algérien* existant déjà depuis le 27 du mois précédent, il est à présumer que cette décision a été prise afin de bien marquer le caractère officiel de ce journal.

(1) Cette note est un extrait d'une brochure intitulée *Bibliographie des ouvrages imprimés à Alger de* 1830 *à* 1850, qui doit paraître prochainement.

(2) Le haut du premier feuillet du N° 2 étant coupé un peu court, le quantième du mois est tronqué, mais on devine assez aisément que le nombre est 10.

Au bas de la dernière page de ce numéro : *Ce journal paraîtra au moins une fois par semaine ; on s'abonnera à la Direction de l'Imprimerie du Gouvernement de la Régence, rue de la Charte, n° 57. Des affiches ultérieures indiqueront les prix d'abonnement et ceux d'insertion d'annonces. Imprimerie du Gouvernement d'Alger.*

Le N° 3 a 6 pages : texte en français (pages 1, 2, 5 et 6) et en arabe (pages 3 et 4). L'exemplaire que nous possédons étant coupé trop court, il ne nous a pas été possible de connaître tous les renseignements donnés au bas de la dernière page. On y lit seulement que le *Moniteur Algérien* paraîtra tous les samedis.

A partir du N° 4 du 28 février 1832, le *Moniteur* est imprimé à l'aide de caractères typographiques. Ce numéro est sans doute le premier document imprimé à Alger par ce procédé.

Les numéros 4 à 19 inclus du 12 juin 1832 portent le titre susvisé. Ils sont sur 4 pages. Toutefois, les numéros 13 et 16 n'ont que deux pages, mais contiennent un supplément, qui est de 2 pages pour le N° 13, et de 4 pages, pour le N° 16 (1). Un supplément extraordinaire de 4 pages, non numéroté, a paru le 28 avril 1832. Il donne notamment le texte d'un arrêté du Commandant en chef et de l'Intendant civil concernant le régime et la police sanitaire de la Régence.

Ces numéros sont entièrement en français, sauf le N° 8 du 27 mars 1832 dont la quatrième page est en langue arabe (2).

Voici, en outre, un certain nombre de renseignements

(1) Ce dernier supplément est une instruction sur les précautions sanitaires à prendre dans la Ville d'Alger et ses environs pour préserver des maladies épidémiques les troupes et les habitants.

(2) Jusqu'au n° 26 du 28 juillet 1832, le *Moniteur Algérien* ne renferme pas de texte en langue arabe, en raison de ce que l'Imprimerie du Gouvernement ne possédait pas encore les caractères typographiques nécessaires. Le texte arabe, qui figure au n° 8 susvisé, est autographié.

relevés sur les N°ˢ 4 à 26 (1) inclus qui sont nécessaires pour suivre les développements ci-après, relatifs aux réimpressions, faites à l'époque, de la presque totalité des 25 premiers numéros du *Moniteur Algérien*.

Les N°ˢ 4, 5 et 6 du *Moniteur Algérien* indiquent comme adresse : *Direction de l'Imprimerie de l'Armée, rue de la Charte, n° 57* (2) ; le N° 7 du 19 mars 1832 : *Direction de l'Imprimerie de l'Armée, rue de la Charte, n°ˢ 55 et 57* (3); les N°ˢ 8 et 9 ne portent aucune adresse; les N°ˢ 10 (du 10 avril 1832) à 19 (du 12 juin 1832) indiquent : *Direction de l'Imprimerie du Gouvernement, rue de la Charte, n°ˢ 55 et 57* (4).

A partir du N° 20 du 19 juin 1832, ce journal prend le titre suivant :

Moniteur Algérien, Journal Officiel de la Colonie, Annonces légales, judiciaires, administratives, commerciales et maritimes.

Les numéros 20 à 23 inclus (ce dernier du 10 juillet 1832) donnent toujours comme adresse : *Direction de l'Imprimerie du Gouvernement, rue de la Charte, n°ˢ 55 et 57.*

A partir du N° 24 du 14 juillet 1832, le *Moniteur* porte la nouvelle adresse suivante : *Direction de l'Imprimerie du Gouvernement, rue de la Jénina, n° 29.*

A dater du 28 juillet 1832 (N° 26 du journal), le *Moniteur* est imprimé à l'aide de nouveaux caractères, de la fonderie de Didot, ainsi que le fait connaître le N° 25 du 21 du même mois. Le titre en arabe, du *Moniteur*, figurera désormais concurremment avec le titre en français.

(1) Il s'agit bien entendu de renseignements relevés sur les exemplaires du premier tirage.

(2) Au bas de la dernière page pour les N°ˢ 4 et 5 ; au bas de la 2ᵉ colonne de la dernière page pour le N° 6.

(3) Au bas de la deuxième colonne de la dernière page.

(4) Sous le titre. Il en sera ainsi jusqu'au N° 25 du 21 juillet 1832 inclus.

Ces précisions étant données, disons tout de suite qu'il a été fait deux réimpressions des trois premiers numéros réunis du *Moniteur Algérien* et une réimpression des numéros 4 à 18 inclus, 20, 23 et 25. Nous ne connaissons pas de second tirage des N° 19, 21, 22 et 24 des 12, 26, 28 juin et 14 juillet 1832.

L'examen attentif des exemplaires des 25 premiers numéros du *Moniteur Algérien* que nous avons eus sous la main, nous a permis de dégager le fait suivant : on a donné au journal réimprimé le titre et l'adresse que le *Moniteur Algérien* avait au moment de la réimpression, sauf en ce qui concerne les réimpressions des N°s 4, 5, 6, 7 qui portent l'adresse figurant sur le tirage original (1).

Grâce à ce fait et aux renseignements donnés plus haut, nous avons pu déterminer d'une façon précise les dates de réimpressions faites à l'aide de caractères typographiques.

On trouve des exemplaires dont voici la description :

Moniteur Algérien, Journal officiel et Feuille d'annonces administratives, judiciaires et commerciales. Au-dessus du titre : 27 *janvier* 1832 — *N°s* 1, 2 *et* 3 (Bibl. Municipale d'Alger et Bibl. Pers.).

6 pp. Le texte, en français seulement, est sur deux colonnes. Sous le titre on lit : *S'adresser pour abonnements et insertions, à la Direction de l'Imprimerie de l'Armée, rue de la Charte. n° 57, à Alger.* Au bas de la colonne de gauche de la page 2 : *Fin des articles du premier numéro ;* au bas de la colonne de gauche de la page 4 : *Fin des articles du second numéro ;* enfin, au haut de la page 5 : *Suite du troisième numéro,* dont le texte commence à la colonne de droite de la page 4.

(1) *Direction de l'Imprimerie de l'Armée, rue de la Charte, n°* 57 (pour les numéros 4, 5, 6) et *Direction de l'Imprimerie de l'Armée, rue de la Charte, n°s* 55 et 57 (pour le numéro 7), au lieu de *Direction de l'Imprimerie du Gouvernement, rue de la Charte, n°s 55 et 57.* Nous pensons volontiers qu'au moment de la réimpression des quatre numéros dont il s'agit, l'adresse du *Moniteur Algérien* était bien *rue de la Charte.*

Ce journal, qui contient les 3 premiers numéros, a été imprimé antérieurement au 19 juin 1832 puisqu'il porte le titre primitif et que c'est à partir de cette date seulement que le *Moniteur Algérien* prend le nouveau titre (1).

Si l'on tient compte maintenant de l'adresse indiquée (rue de la Charte, n° 57), on conclut que cette réimpression a été faite avant le 19 mars 1832, puisque le numéro de cette date indique pour la première fois comme adresse, rue de la Charte, n°s 55 et 57 (2).

On trouve encore d'autres exemplaires de ces 3 premiers numéros. Voici leur description :

Moniteur Algérien, Journal Officiel de la Colonie (3), *Annonces légales, judiciaires, administratives, commerciales et maritimes.* Au-dessus du titre : 27 *janvier* 1832. *N°s* 1, 2 *et* 3 (Bibl. du Gouvernement Général de l'Algérie. Bibl. de M. Fayolle d'Alger. Bibl. Pers.).

6 pp. La disposition typographique de ce journal est semblable à celle de l'exemplaire décrit ci-dessus.

Toutefois, sous ce titre, on lit : *Le prix de l'abonnement est de 7 frs pour trois mois, 14 frs pour six mois et 25 frs pour un an ; le prix des insertions est ainsi fixé : annonces légales et judiciaires,* 30 *cent. ; commerciales,* 40 *cent. S'adresser pour abonnements et insertions à la Direction de l'Imprimerie du Gouvernement, rue de la Jénina, n°* 29.

Ce dernier journal a été imprimé très certainement dans la seconde quinzaine de juillet 1832.

En effet, ainsi que nous l'avons signalé, la Direction du *Moniteur Algérien* a été transférée rue de la Jénina, n° 29, après le 10 juillet 1832. On sait, d'autre part, que cette feuille est imprimée à partir du 28 juillet 1832 avec

(1) et (2) Il est évident que ces conclusions ne sont valables qu'autant qu'il est bien exact, ainsi que nous inclinons à le penser, que les journaux réimprimés donnent les titre et adresse du *Moniteur Algérien* au moment de la réimpression.

(3) En sous-titre.

de nouveaux caractères de la fonderie de Didot. La réimpression dont il s'agit ayant été faite avec les anciens caractères, il résulte qu'elle a eu lieu entre le 11 et le 28 juillet 1832.

Il y a donc eu deux réimpressions des 3 premiers numéros réunis.

Les réimpressions des N°s 4, 5, 6, 7, 9, 16 (ce dernier du 22 mai 1832) et du supplément au N° 13, ont le sous-titre de *Journal Officiel de la Colonie...*, et portent l'ancienne adresse (rue de la Charte). Ils ont donc été imprimés entre le 19 juin et le 14 juillet 1832, date à partir de laquelle le *Moniteur Algérien* porte la nouvelle adresse, rue de la Jénina, n° 29.

Par contre les réimpressions des N°s 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20 et 23 (ce dernier du 10 juillet 1832) qui ont également le sous-titre de *Journal Officiel de la Colonie*, donnent la nouvelle adresse rue de la Jénina, n° 29, et sont imprimés avec les anciens caractères. Leur impression a donc eu lieu entre le 11 et 28 juillet 1832, date à partir de laquelle le *Moniteur Algérien* est imprimé à l'aide de nouveaux caractères de la fonderie de Didot.

Il a été effectué également une réimpression du N° 25 du 21 juillet 1832. Nous avons vu, en effet, deux sortes d'exemplaires, portant cette date, dont les dispositions typographiques ne sont pas identiques. Cette réimpression (1) a eu lieu moins d'une semaine après le tirage original, étant donné qu'elle a été faite avec les anciens caractères, qui n'ont plus été utilisés à partir du 28 du même mois.

D'une manière générale, les numéros réimprimés sont la copie textuelle des originaux, en ce qui concerne la

(1) Le numéro 25 réimprimé a les mêmes titre et adresse que l'original. Il donne toutefois le mouvement du port d'Alger du 10 au 16 juin 1832 — qui ne correspond d'ailleurs pas du tout avec celui de cette date — alors que le numéro original indique le mouvement du 13 au 19 juillet 1832.

partie officielle, les annonces légales et diverses, les informations et les « arrivages et départs » des bâtiments du roi. Mais, dans la plupart des numéros, les renseignements relatifs aux arrivages et départs des bâtiments du commerce ne concordent pas du tout avec ceux donnés dans les journaux du premier tirage (1).

Le *Moniteur Algérien* eut d'abord pour rédacteur en chef, Th. Roland de Bussy fils, qui occupait en même temps les fonctions de Directeur de l'Imprimerie du Gouvernement ; puis du 21 août 1835 au 23 février 1837, Adrien Berbrugger (2).

C'est le plus ancien journal d'Alger. Il cessa de paraître le 30 septembre 1858, à la suite de la création du Ministère de l'Algérie et des Colonies et la suppression des fonctions de Gouverneur général de l'Algérie. Le *Moniteur Algérien* compte jusqu'à cette date 1647 numéros auxquels s'ajoutent de nombreux suppléments.

La tête de collection du *Moniteur Algérien* est rarissime, surtout si elle comprend des exemplaires de premier tirage et tous les suppléments parus. Genty de Bussy, dans son ouvrage, tiré à 8 exemplaires, imprimé à Alger en 1833 et 1834 (3), donne deux tableaux dans lesquels sont indiqués les produits du *Moniteur Algérien*. Il ressort de ces tableaux que pour l'exercice 1832 (année de parution du journal) et à partir du 1er mars, il a été reçu 80 abonnements et qu'il n'a été effectué aucun envoi d'office. Pour les six premiers mois de 1833 il y eut

(1) Les renseignements donnés à ce sujet dans les numéros réimprimés sont inexacts quant aux dates seulement ; on peut lire, en effet, les mêmes arrivages et les mêmes départs de bâtiments dans plusieurs numéros distincts.

(2) *Moniteur Algérien*, supplément au N° 202 du 30 octobre 1835 et N° 275 du 24 février 1837.

(3) *De l'Etablissement des Français dans la Régence d'Alger, et des moyens d'en assurer la prospérité*, par M. P. Genty de Bussy, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Intendant Civil de la Régence d'Alger. Alger, Imprimerie du Gouvernement, 1833 et 1834, 2 forts volumes in-4° (Bibliothèque de M. Bernard, d'Alger).

72 abonnements, et, comme envois d'office, 70 dans la Régence et 99 en France. Pour le deuxième semestre 1833, le nombre d'abonnements ne s'est élevé qu'à 63, et, les envois d'office, à 91 dans la Régence et à 70, en France. Ces tableaux font connaître également que parmi les abonnés ne se trouvait aucun indigène.

Le *Moniteur Algérien* ne se vendant pas au numéro, il résulte des renseignements ci-dessus, que le tirage de ce journal a été très réduit pour l'année 1832. Si l'on considère qu'il y eut des réimpressions des numéros du premier semestre 1832 — réimpressions faites en vue de satisfaire les nouveaux abonnés qui désiraient avoir la tête de collection leur manquant — on peut déduire que les premiers numéros originaux ont été tirés à un nombre d'exemplaires inférieur à 80.

La plupart des numéros du *Moniteur Algérien* contiennent des suppléments. Nous nous contenterons d'indiquer ci-après, pour la première année seulement les numéros extraordinaires parus et les numéros qui, à notre connaissance, ont des suppléments : N° 8 (1), N° du 28 avril 1832 (entre les N°s 12 et 13), N°s 13, 16, 21, 22, 30, 33, N° du 3 octobre 1832 (entre les N°s 36 et 37), 39, 40, 44 (2).

Alger, le 7 décembre 1937.

H. FIORI.

(1) A la quatrième page de la réimpression du n° 8 du 27 mars 1832 est inséré un avis en français relatif à la fourniture du couchage des troupes, sous le titre de *supplément au N° 7*. Ainsi que nous l'avons déjà signalé, le tirage original du N° 8 du 27 mars 1832, comporte à la page 4, un texte en langue arabe : c'est une décision de l'intendant Civil Pichon en date du 18 Choual 1247, résumé de l'arrêté du 17 mars 1832, inséré au *Moniteur Algérien*, N° 7 du 19 mars, qui élève le conflit dans un procès à l'ex-Dey Hussein, et l'évoque au Conseil d'Administration.

(2) En grande partie en langue arabe.

Comptes rendus

TAUXIER (Louis). — *Mœurs et histoire des Peuls.* — Paris, Payot, 1937, in-8°.

M. Louis Tauxier est l'un des ethnographes africanistes les plus sagaces, en même temps que les mieux informés de notre temps. Administrateur des colonies, entraîné par une vocation irrésistible ou une curiosité passionnée à l'étude des races et des traditions, il a conduit, pendant de longues années, partout où les exigences du service le plaçaient, des enquêtes serrées sur les peuples soudanais ; il recueillait leurs légendes et les particularités de leur droit coutumier et cherchait à se faire une idée exacte de leurs mœurs et de leur façon de vivre ; en séjour dans un poste ou en tournée dans la brousse, il n'arrêtait de poser des questions aux chefs et aux notables et de se faire exposer les raisons de tel ou tel spectacle qui s'offrait à ses yeux et où intervenaient des indigènes ; les griots lui narraient leurs mythes, et, président d'un tribunal, il avait connaissance, de par ses fonctions, de quantité de faits qui éclairaient d'une vive lumière les secrets de la mentalité noire.

Les initiés savent seuls la patience qu'il faut apporter dans les recherches qui ont pour objet la sociologie, les croyances, les annales et les cérémonies des Soudanais; ceux-ci ne livrent pas volontiers à l'Européen l'intimité de leur vie ; l'informateur ordinaire de l'Européen est l'interprète ; or, ce dernier est loin d'être toujours bien renseigné sur les habitudes et le passé des gens de la contrée : il a d'ordinaire la connaissance très approximative du français et n'est guère capable que de servir d'intermédiaire entre le fonctionnaire et l'autochtone pour les affaires de l'ordre administratif courant : recensement, perception de l'impôt, prestations, besoins commerciaux, contrôle des cultures, recrutement militaire, conseils d'hygiène, vaccination, etc... Il comprend et traduit tout de travers les interrogations de nature technique qui lui sont posées par un savant ; les renseignements qu'il fournit doivent être l'objet

de recoupements, contrôlés, vérifiés sans cesse. C'est là besogne de longue haleine, et qui exige, de la part de l'enquêteur, un calme, une clairvoyance qui sont rares chez un civilisé. Aussi les vieux pratiques de la savane et de la forêt se méfient-ils à juste titre des révélations tapageuses que rapportent en Europe les missions d'arrivistes scientifiques qui parcourent en quelques mois, enlevant sur leur passage mille bibelots plus ou moins authentiques, un immense secteur de l'Afrique. Ces révélations sont sujettes à caution et ne se fondent le plus souvent, que sur les indiscrétions d'un boy, les inexactitudes d'une traduction, les bavardages d'une table de popote.

Tout autre fut la méthode dont usa, au cours de sa carrière coloniale, M. Louis Tauxier, en contact avec l'indigène pendant des années. Il recueillait des matériaux de choix ; il les mit en œuvre pour composer des ouvrages sur le pays Mossi, le Gourounsi, le Bondoukou, les Bambara, les Agni, les Gouin, les Tourouka, les Kroumen. Le livre qu'il vient de publier : *Mœurs et histoire des Peuls* (*Origine : les Peuls de l'Issa-Ber et du Macina ; les Peuls du Fouta Djallon*) est une encyclopédie de la question des origines peules et narre l'histoire de cette peuplade dans le moyen Niger et à la Guinée. L'auteur a lu tous les écrits consacrés au sujet et les a soumis à une critique incisive, en les confrontant aux témoignages qu'il avait assemblés lui-même ; il signale à l'occasion les erreurs ou les lacunes de ses précédentes publications ; il est peut-être même trop sévère pour les théories professées par Delafosse ; il ne s'aventure qu'avec précaution dans le champ des hypothèses ; quand il ne sait pas il l'avoue. Le texte est clair et attachant. Dans la partie historique il me semble que les faits importants qui ont marqué l'activité des Peuls en Afrique Occidentale ont été définitivement établis.

Mais, j'en suis convaincu, c'est sur la première partie de l'ouvrage, où il est traité de l'origine de la race, que se portera principalement l'attention des africanistes.

Voici, en quelques lignes, les conclusions de M. Tauxier, résumées au début de son introduction: « Que sont les Peuls ? « C'est une race de pasteurs vachers que l'on sait maintenant, à n'en pas douter, être des Rouges, des *Hamites inférieurs* et avoir habité jadis l'Est Africain, au contact des « Massaï, à une époque que nous ne pouvons pas fixer. De « là, on suppose qu'ils ont remonté vers le Nord, le long de l'Egypte à l'Ouest. Puis ils auraient suivi la lisière nord

« du Sahara moins désertique alors que maintenant et plus « arrosée et seraient arrivés au Sud du Maroc, sur les contreforts méridionaux de l'Atlas, d'où ils auraient été jetés sur « le Sénégal par une expédition musulmane, peut-être celle « qui eut lieu sous les Ommiades en 736 après J.-C. A ce « moment commence leur existence historique : ils se mélangent aux populations indigènes, aux nègres sérères surtout, « et donnent la race métisse des Toucouleurs... A partir de « cette époque (VIIe siècle après J.-C.) ont voit les Peuls « reprendre un mouvement *contraire, historiquement attesté*, « celui-là, au mouvement qui les avait amenés dans le Fouta-« Toro. Ils reprennent la route de l'Est qui les mènera jus-« qu'au pays Haoussa, à l'Adamaoua, au Tchad et au Ouadaï « au XIXe siècle... En ce faisant, ils se sont mélangés bien « souvent aux nègres et ont donné des populations mixtes : « Toucouleurs, Khasson Ké, Foulan Ké, Ouassoulon Ké, les « uns tenant plus du Peul (Toucouleurs), les autres beaucoup « plus du nègre (Khasson Ké, Foulan-Ké, Ouassoulon Ké). »

Diverses, bizarres parfois sont les opinions qui furent soutenues sur la question de l'origine des Peuls. Pour d'Eichtal, ils viennent de la Polynésie ; pour le Dr Bayol, ils sont des Nubi-berbères ; pour le Dr Roubaud, un mélange de berbères et de nègres ; pour Delafosse, ils sont de souche Judéo-Syrienne ou Juive ; pour Golberry (1800) et Binger (1892), ils sont des Hindous ; pour d'autres ils sont des Tziganes, des Pélasges, des Gaulois, des Romains, etc... Rappelons pour mémoire, à ce propos, les théories curieuses qui ont apparenté les Berbères aux peuples du Caucase, aux Atlantes, et même, grâce à d'admirables calembours philologiques, aux races indiennes de l'Amérique du Sud. Rappelons aussi les spéculations fantaisistes des érudits sur la préhistoire des Basques, les migrations des Ibères ou l'expansion des Ligures. Le roman ethnographique a toujours eu des fidèles qui préparaient à rire aux savants qui avaient de la critique.

Les Peuls devenus musulmans eurent eux-mêmes à cœur de se rattacher à une tribu sacrée d'Arabie. Il n'est point au monde des peuples professant l'Islam qui n'aient adopté un apparentement analogue.

Si l'on s'en tient aux certitudes, les seuls points que l'on puisse admettre sont les suivants ; la langue peule, étudiée scientifiquement par cette linguiste consommée qu'est Mlle Homburger, aurait des accointances avec la langue Egyptienne du XVe siècle avant notre ère ; la même philo-

logue a publié en 1936 une étude comparée des idiomes peul et massaï ; elle leur attribua une ***unité linguistique absolue à une époque ancienne***. D'autre part, il est question dans la Bible d'un peuple de *Phout* qui a quitté l'Egypte vers le VII° siècle avant notre ère pour fuir la domination des Perses; il est peut-être possible de rattacher ce peuple de Phout aux Peuls. Quoi qu'il en soit, la parenté des Peuls et des Massaï paraît indéniable. La question du périple des Peuls autour du Sahara doit être réservée, à mon sens, car aucun document sérieux ne l'atteste. Je peux seulement affirmer, en ce qui me concerne, qu'il existe en Mauritanie quantité de noms de lieux dans les Aftout, au Tagant et en Adrar, qui ont des doublets en langue peule, tels par exemple le défilé de Garaouel, l'un des principaux du Tagant (Garaouel signifie la ficelle en poular). Les traditions des Maures reconnaissent que ceux-ci ont refoulé à une époque assez reculée les pasteurs peuls vers le Sénégal, en même temps que les peuplades sédentaires des Bafour et des Gangara.

M. Tauxier semble rattacher les Peuls aux noirs tout en reconnaissant qu'ils ont l'épiderme moins foncé que ces derniers ; sans doute les Peuls se sont-ils plus ou moins métissés au cours de leurs migrations ; mais la finesse de leurs traits est toute caucasique ; ils ont le nez droit et les lèvres minces ; j'ai rencontré fréquemment dans leurs *ouros*, au cours de mes voyages, des individus au teint de café au lait très clair, et qui prétendaient être de race pure. Le métissage paraît d'ailleurs exercer une influence fortifiante sur des gens dont la débilité est flagrante ; j'ai observé chez les Peuls du Fouta Djallon que le système dentaire était très incomplet, et cependant il s'agissait de propriétaires de grandes fermes qui se nourrissaient de la même façon que tous les indigènes.

M. Tauxier a observé et je l'ai fait comme lui, des traces très nettes de boolâtrie chez les Peuls ; ceux de la brousse, les *Foulbé bourouré* du Fouta Djallon, beaucoup moins islamisés que leurs congénères des fermes, vénèrent les *mères des troupeaux* et ne sacrifient jamais un de leurs animaux, bien qu'ils consentent à vendre les jeunes. Il m'a semblé déceler aussi, dans certains groupes, des traces du culte des serpents ; il faut être très prudent en cette matière, car il peut y avoir des contaminations de peuplades voisines étrangères à la race.

Les Peuls sont très particularistes, même en matière de religion ; ceux du Macina et de la Boucle du Niger ont en

extraordinaire vénération un écrit en langue peule, transcrit en caractères arabes, dont la récitation, assurent-ils, a les effets prophylactiques les plus merveilleux et dégage, le cas échéant, de certaines obligations musulmanes. Cet écrit est relatif au Touhid et porte en langue peule le nom de *Kabé*. J'en possède un manuscrit vocalisé. Les sectateurs du *Kabé* ont leurs mosquées et leurs cimetières réservés ; ils se déclarent, en effet, les seuls musulmans orthodoxes du Soudan.

J'estime qu'il y aurait un intérêt scientifique considérable à étudier les coutumes ethniques du Peul, observé dans son habitation et au milieu de ses troupeaux ; cette étude n'a jamais été faite ; elle demande à celui qui l'entreprendra la connaissance parfaite de la langue et aussi celle de l'ethnographie générale des peuples africains ; les Peuls s'attachent, en effet, autant qu'ils peuvent à conserver leur autonomie ethnique dans la mêlée des populations soudanaises ; leurs armes, leurs interdits publics ou privés, la coiffure en casque de leurs femmes, leurs traditions sur l'élève du bétail, la constitution de la famille et de la société sont très caractéristiques ; leur légendaire propre relatif aux animaux et aux hommes est important. Ils ont toujours tendu à former en A. O. F. de petits Etats dans l'Etat, groupes qui étaient partagés eux-mêmes en factions rivales.

Avec une modestie et une loyauté louables, Louis Tauxier, qui a traité à fond, dans son beau livre, la question des origines et l'histoire des Peuls du Fouta-Djallon et fort poussé son enquête sur les Peuls de l'Issa-Ber et du Macina, déclare que tout travail définitif sur la race peule doit comporter l'étude du Peul primitif errant et nomade, faite au point de vue social. Or les éléments de cette étude manquent encore. Mais tel qu'il se présente, cet ouvrage sera des plus précieux aux Africanistes et fait le plus grand honneur à celui qui en a recueilli les matériaux et les a assemblés en un tout bien ordonné.

ROBERT RANDAU.

G. Grandidier et E. Joucla. — *Bibliographie Générale des Colonies françaises. Bibliographie de l'Afrique Occidentale Française*, par E. Joucla. Un fort vol. in-8°, 704 pages. Soc. d'Ed. Géogr. Marit. et Col., Paris, 1937.

La première édition de cet ouvrage a paru en 1912 aux Editions Sansot. Depuis longtemps elle était épuisée. Le but de l'auteur avait été simplement de « dresser par nom alphabétique des auteurs (ou des ouvrages anonymes), la liste des principaux textes que devrait contenir une bonne bibliothèque sur l'A. O. F. ». Il avait mis à contribution pour écrire ce répertoire une *Bibliographie des ouvrages relatifs à la Sénégambie et au Soudan Occidental* rédigée par le Gouverneur Clozel.

Ce travail était incomplet, même à cette époque. Il était nécessaire de le mettre à jour. La refonte fut décidée dès 1931 par le Ministre des Colonies qui était alors M. P. Reynaud; il estima qu'il y avait un intérêt national à patroner l'édition d'une bibliographie générale des colonies françaises anciennes et actuelles ainsi que des territoires africains placés sous notre mandat. Le soin de l'établir fut confié à M. E. Joucla, alors directeur de l'Agence générale des colonies et à M. Guillaume Grandidier, secrétaire général de la Société de Géographie de Paris. Dans une circulaire aux gouvernements coloniaux, le Ministre faisait un pressant appel aux compétences et aux bonnes volontés locales. Il estimait à deux ou trois ans le délai de publication des quinze à vingt volumes que devait comporter l'ouvrage entier. C'est là de l'optimisme. Nous sommes en 1938. Il n'a paru entre 1931 et 1937 que la Bibliographie de Madagascar. Celle de l'Afrique Occidentale, due à M. E. Joucla, vient de sortir ces jours-ci. Combien de temps nous faudra-t-il attendre l'apparition des autres éléments ?

La Bibliographie de l'A. O. F. qui a demandé à son auteur un immense labeur, comporte 9.543 numéros. Celle de 1912 n'atteignait pas sans doute le quart de celle-ci. Qu'elle renferme encore des lacunes, ceci ne saurait être discuté ; quelle est la Bibliographie que l'on puisse assurer complète. En dépit des efforts d'investigation de ses auteurs, il se trouve toujours un livre, une édition, un article de revue, un document d'archives, qui a échappé à leur vigilance. Il n'empêche que la publication établie par les soins de ce haut fonctionnaire d'élite, savant d'une profonde érudition et d'une indiscutable loyauté qu'est M. E. Joucla, ne constitue un admi-

rable instrument de travail, qui doit figurer parmi les livres de fonds de toutes nos bibliothèques.

Les ouvrages sont d'abord portés et décrits par ordre alphabetique. Des tables copieuses complètent cette nomenclature et y introduisent de l'ordre.

La table des matières par rubriques apparait des plus copieuses et des mieux divisées. Avec sûreté et rapidité le chercheur découvre la section et le livre qui l'intéressent.

Cet ouvrage manquait à la science française. Il a été poussé non jusqu'à l'année 1931 comme l'avait recommandé le Ministre dans sa circulaire précitée, mais jusqu'à l'année 1937, et même au dernier moment des addenda y furent annexés. Je suis convaincu qu'à l'avenir des suppléments périodiques pourront être publiés en suite à une remarquable publication dont la Science française a le droit de s'enorgueillir.

Robert RANDAU.

Paul Vulliaud. — *Traduction annotée de psaumes d'après l'Hébreu*, Nos 203, 205 et 207 des *Etudes traditionnelles*, Chacornac, éd., Paris.

Paul Vulliaud est certainement, à ce jour, le savant qui est entré le plus avant, en France, dans l'exégèse des livres sacrés du judaïsme. Son ouvrage capital sur la Cabbale témoigne une connaissance du sujet que n'ont possédée ni Adolphe Franck, ni Karppe, pour ne point parler des doux fumistes qui prétendirent, il y a un demi-siècle, rénover l'occultisme à la lumière de la mystique hébraïque ; Vuilliaud a décelé récemment les apports et les contresens introduits peut-être volontairement par Jean de Pauly dans sa traduction monumentale du Zohar en six volumes ; plus récemment il établissait que les Evangiles, rédigés en grec vulgaire, dérivaient d'un prototype rédigé en araméen, et qu'ils ne furent que des tracts d'édification et de propagande.

A ce jour, il a entrepris la traduction des Psaumes d'après l'hébreu, travail qui exige une initiation complète aux mystères d'une langue difficile et une rare érudition. Comparant sans cesse à la version hébraïque les textes des Septante et de la Vulgate et les commentaires des rabbins, il interprète autrement qu'on ne faisait jusqu'à ce jour, des versets où la

concision le dispute souvent à l'obscurité. Dans un livre important de M. Hazan sur le *Cantique des Cantiques*, cet auteur montrait qu'on avait créé, d'âge en âge, l'interprétation de cette partie de la Bible. Paul Vulliaud accomplit une besogne identique dans l'élucidation des psaumes, besogne accompagnée de notes savantes de philologie.

ROBERT RANDAU.

Deux nouveaux Manuels d'histoire et géographie de l'Algérie, à l'usage des classes de l'enseignement primaire.

Les programmes de l'enseignement primaire comprennent un certain nombre de leçons sur l'histoire et la géographie de l'Algérie. Longtemps, maîtres et élèves n'eurent à leur disposition, qu'un seul manuel, celui de MM. P. BERNARD et F. REDON : *L'Algérie* (1), qu'on s'accorde aujourd'hui à juger, pour le moins, vieilli.

Deux manuels récents prétendent à sa succession. Celui de MM. J. GUILLEMIN et E. COLIN : *L'Algérie, Histoire et Géographie* (2), offre un certain nombre de qualités pédagogiques : il est heureusement présenté, illustré de cartes et de photographies, complété de lectures. Cependant, malgré toutes les bonnes intentions qui ont présidé à son élaboration, nous hésitons à le recommander à l'attention des maîtres.

Les auteurs n'ont pas voulu séparer l'enseignement de l'histoire de celui de la géographie : l'ouvrage débute donc par deux chapitres de géographie : relief, climat, hydrographie ; 13 chapitres sont ensuite consacrés à l'histoire ; puis 8 chapitres, à la géographie humaine et économique du pays ; en manière de conclusion, une étude, en trois chapitres, des régions naturelles.

Si cette conception respecte l'unité et la continuité de l'histoire, elle démembre la géographie : les 13 chapitres d'histoire, plus de 100 pages, s'intercalent entre l'étude du climat et celle de la végétation ; l'étude des régions naturelles se trouve séparée des chapitres de géographie physique et

(1) Ancienne maison Bastide-Jourdan, Jules Carbonel, Edit., Alger.

(2) 224 pages. Baconnier frères. Alger, 1936.

humaine qui devraient la préparer ; enfin, l'étude des genres de vie indigènes méritait, au lieu de renseignements épars, qu'un chapitre spécial lui fût réservé.

En dispersant ainsi les notions géographiques, MM. Guillemin et Colin n'ont-ils pas compris qu'ils trahissaient une science qui se propose précisément l'analyse des rapports entre phénomènes ? Leur manuel, acceptable pour sa partie historique (1), se révèle médiocre en ce qui concerne la géographie.

Le manuel de MM. C. DI LUCCIO, H. SARLIN et PITON : *Géographie de l'Algérie* (2), rendra plus de services aux maîtres et aux élèves de l'enseignement primaire.

Il s'adresse aux candidats du C. E. P. comme à ceux du B. E. : une typographie différente indique ce qui est réservé à chaque niveau ; cette précaution ne réussit pas à rendre le livre d'un usage facile. Mais on y trouve une parfaite compréhension de l'enseignement de la géographie.

Conçu comme un atlas commenté, ce petit manuel comprend 12 leçons, illustrées de cartes et de gravures qui constituent, non pas des ornements, mais des documents destinés à fixer l'attention des élèves.

Négligeant du passé tout ce qui ne contribue pas à l'explication du présent, les auteurs ont réduit la partie historique à un résumé rapide mais suffisant.

Sobrement mais nettement, sont mis en évidence les rapport multiples qui existent, non seulement entre les divers phénomènes qu'étudie la géographie physique, mais aussi entre le milieu naturel et les civilisations qui se sont succédé au cours des siècles en Algérie.

Un esprit éminemment géographique anime tout ce petit livre, plus substantiel que ne le laisserait supposer sa présentation modeste.

H. ISNARD.

---

(1) Une édition nouvelle devra faire disparaître quelques erreurs de détail.

(2) 28 pages. Delalain. Paris, 1937.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1937.

(*Rapport adressé à M. le Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités*).

Dans le domaine de l'archéologie préhistorique, M. Reygasse a étudié des gravures rupestres du M'Zab, qui lui avaient été signalées par les Pères Missionnaires d'Afrique. M. le Docteur Roffo a fouillé des tombeaux indigènes dans la région des Ouled-Djellal. M. Le Dû a poursuivi, avec le plus grand succès, ses recherches dans la région de Tébessa.

De nouvelles inscriptions libyques ont été découvertes par M. Rodary dans les régions de Souk-Ahras et de Bône. Elles seront recueillies dans le Corpus des Inscriptions libyques auquel M. l'Abbé Chabot met la dernière main.

Les nécropoles punico-romaines de Saint-Leu (*Portus Magnus*), que continue à explorer méthodiquement Mme Vincent, ont fourni un très important mobilier funéraire : assiettes, vases, cruches, lampes, etc...

Les fouilles d'époque romaine ont été poursuivies dans les chantiers habituels. A Cherchel, un grand monument, malheureusement détruit, a été dégagé par M. Glénat, au Sud et au-dessus de la ville moderne. Des inscriptions funéraires ont été découvertes au delà de la porte de Ténès. A Tipasa, les fouilles dans la nécropole de Sainte Salsa ont subi un certain ralentissement, mais seront reprises en 1938.

A Timgad, M. Godet a poursuivi l'exploration du Cimetière chrétien de l'Extrême-Sud. Près de 7.000 tombes ont été dégagées jusqu'ici, sans que la fouille soit terminée. Plusieurs sarcophages en pierre, dont sept avec

inscriptions, trente-neuf mausolées ont été découverts au milieu de la foule des tombes anonymes. Cette nécropole agrandit considérablement l'étendue des ruines de Timgad et complète d'une façon très évocatrice la physionomie de l'antique cité.

A Djemila, la fouille du quartier chrétien est à peu près terminée. Les recherches de Mme de Cresolles portent, actuellement, sur les édifices qui bordent le côté Sud du forum des Sévères. Des mosaïques ornementales ont été découvertes auprès d'un grand bâtiment qui a pu être une basilique civile. Plusieurs inscriptions au dieu Frugifer y ont été découvertes en remploi.

Le chantier de Khemissa a achevé le dégagement de maisons qui sont de basse époque mais de construction assez soignée. Elles forment le quartier qui avoisine le nouveau forum. Le chantier d'Hippone n'a pas reçu, pour diverses raisons, l'impulsion nécessaire. Les difficultés qui proviennent de l'exiguïté des terrains à fouiller ne sont pas les moindres motifs de ce ralentissement.

Les fouilles de Mchira (près de Châteaudun-du-Rummel) que dirigent MM. Berthier et Martin, continuent à livrer des documents épigraphiques importants de l'époque chrétienne. A l'Oued Rhezel (Commune mixte d'Aïn-Mlila), dans un seul village antique, M. Berthier a découvert une agglomération d'églises qui renfermaient des objets intéressants, parmi lesquels des lustres en terre cuite qui ont été reconstitués au Musée Gustave Mercier. A Tébessa, M. Laout a fouillé une nécropole romaine de bonne époque et surtout un magnifique ensemble architectural à Tébessa-Khalia.

Mme Alquier a dégagé, grâce à l'aide de M. l'Administrateur d'Aïn-el-Ksar, une basilique chrétienne à Pasteur et des Thermes remarquablement conservés à Chemora. M. Massiéra a poursuivi dans le Hodna et la région de Sidi-Aïssa des recherches sur les routes et l'occupation militaire romaines. En collaboration avec M. l'Administrateur de Périgotville il a mis au jour près de ce centre un très vaste ensemble comprenant une huilerie avec un grand nombre de pressoirs et des bâtiments agricoles. Des relevés de cet édifice ont été faits par M. Meunier, architecte diplômé, pensionnaire de la Villa Abd-el-Tif, au cours d'une mission d'étude archéologique. Il a fait également des relevés de l'arc de Caracalla et de l'hui-

lerie de Bir-Sgaoun à Tébessa, et de certains édifices de Djemila, notamment de la maison d'Europe et de la maison dite de Bacchus.

M. Labrousse, membre de l'Ecole de Rome, a fait, grâce à une bourse du Gouvernement Général, des fouilles à Tarlist (Commune de Saint-Arnaud). Il a découvert une basilique avec des reliques renfermées dans un coffret en pierre et une inscription dédicatoire peinte sur une plaque de plâtre.

Des publications sur les découvertes récentes ont été faites dans les Mélanges de l'Ecole de Rome, par M. Guey: *Ksiba et à propos de Ksiba; Civitas Popthensis; Moloch et Molchomor*; par M. Grimal : *Les fouilles de Siga*; par M. Leschi : *Une mosaïque achilléenne de Tipasa de Maurétanie.*

Un article de M. Gagé dans les Etudes d'archéologie romaine de l'Ecole des Hautes Etudes de Gand : *Aspects de l'Afrique chrétienne*, et de M. Durry : *Valeur de Cherchell*, illustrent les travaux récents faits en Algérie. Le Directeur des Antiquités a fait une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *Recherches aériennes sur le « limes » romain de Numidie.*

Louis LESCHI.

A L'INSTITUT

M. Eugène Albertini, professeur au Collège de France, inspecteur général des Musées archéologiques et scientifiques et des Antiquités de l'Algérie, a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 27 mai 1938.

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, ancien membre de l'Ecole Française de Rome et de l'Institut des Hautes-Etudes Hispaniques, docteur ès lettres, le nouvel Académicien a succédé en 1919 à M. Carcopino à la Faculté des Lettres d'Alger comme titulaire de la chaire des Antiquités de l'Afrique que Stéphane Gsell avait illustrée. En 1923 il fut également nommé Directeur des Antiquités de l'Algérie. Il est professeur au Collège de

France depuis 1932. Enfin, il a été chargé en 1936 et 1937 du cours d'Histoire romaine à la nouvelle Faculté des Lettres de Rio-de-Janeiro.

Comme Secrétaire général du 5e Congrès international d'Archéologie qui s'est tenu à Alger en 1930, il en a assuré le succès. Partout, il a donné la mesure de sa maîtrise.

Il a publié : *La Composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque* et *Les divisions administratives de l'Espagne romaine* (thèses pour le doctorat ès lettres, 1923) ; *L'Empire romain* (Collection *Peuples et Civilisations*, T. IV) dont deux éditions n'ont pas épuisé le succès ; *L'Algérie antique* (dans *Histoire et Historiens de l'Algérie*, 1931) ; *L'Afrique romaine*, 1937 (3e édition) ; *L'Afrique du Nord dans l'histoire* (en collaboration avec G. Marçais, Yver, Lespès).

Il est l'auteur de nombreux articles sur les Antiquités de l'Algérie parus dans le « Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques », les « Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions », le « Journal des Savants » (entre autres *Actes de vente du Ve siècle* (Tablettes vandales) découverts dans la région de Tébessa, la « Revue Africaine », le « Recueil de la Société Archéologique de Constantine », le « Bulletin de la Société de Géographie d'Oran », etc...

Nous sommes d'autant plus heureux de l'élection de M. Albertini à l'Institut, qu'il a participé de la façon la plus active à la vie de la Société Historique Algérienne comme membre du bureau (1920) puis, comme vice-président de 1924 à 1932.

***

Nous adressons également nos félicitations à M. Augustin Bernard, professeur honoraire à la Sorbonne, élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, le 11 juin 1938.

Agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, M. Augustin Bernard a été professeur à l'Ecole des Lettres d'Alger, puis à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

Il a publié : *L'Archipel de la Nouvelle-Calédonie* et *De Adamo Bremensi geographo* (thèses pour le doctorat, 1895), et de nombreux ouvrages sur la géographie et l'histoire de l'Afrique du Nord dont voici les principaux : *Les régions naturelles de l'Algérie*, en collaboration avec Ficheur, 1901 ; *Enquête sur le nomadisme en Algérie* et *La Pénétration saharienne*, en collaboration avec Lacroix, 1906; *Les confins algéro-marocains*, 1911; *Enquête sur l'habitation des indigènes de l'Algérie*, 1921; *de la Tunisie*, 1924 ; *L'Algérie*, dernière édition 1929 et le *Maroc*, dernière édition 1931 (ces deux derniers ouvrages dans la Bibliothèque d'Histoire contemporaine) ; *L'Algérie* (Histoire des colonies françaises, T. II), 1930 ; *L'Algérie* (Collection coloniale), 1931 ; *L'Algérie* (Anthologies illustrées), 1931 ; *L'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale* (Géographie universelle, T. XI): I. *Généralités. Afrique du Nord*, 1937 ; *Atlas d'Algérie et de Tunisie*, en collaboration avec M. de Flotte de Roquevaire (en cours de publication).

M. Augustin Bernard a également collaboré à de nombreux périodiques, les « Annales de Géographie », les « Mittheilungen de Petermann », la « Géographie », le « Bulletin du Comité de l'Afrique française », le « Bulletin de la Société de Géographie d'Alger », la « Revue Africaine », etc...

***

Nous sommes heureux de relever dans la liste des Grands Prix décernés par l'Académie Française, le nom de M. Jérôme Carcopino, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole Française de Rome, qui reçoit le prix Louis-Barthou (22.500 francs), pour l'ensemble de son œuvre.

DISTINCTION HONORIFIQUE

M. le docteur Louis Laurens, médecin de colonisation à Aïn-Bessem, conservateur du Musée archéologique d'Aumale, dont la *Revue Africaine* a publié des études sur les monnaies romaines trouvées en Algérie, a été nommé Officier d'Académie à l'occasion du dernier Congrès des Sociétés Savantes. Nous le félicitons de cette distinction.

PRIX DE CARTHAGE

Ce prix littéraire de la Tunisie (10.000 francs) a été attribué à M. Georges Marçais, directeur de l'Institut d'Etudes Orientales et du Musée Stéphane Gsell, pour son dernier livre, *Tunis et Kairouan*. Nous l'en félicitons cordialement, ainsi que les membres du jury qui ont ainsi revalorisé l'un des prix littéraires décernés en Afrique du Nord.

Le Gérant : JULES CARBONEL.

Sépultures Indigènes Anté-Islamiques en pierres sèches

Etude sur trois Nécropoles de l'Algérie Centrale

AVANT-PROPOS

Les sépultures en pierres sèches de l'Afrique du Nord sont innombrables. Il suffit pour s'en rendre compte de consulter l'*Atlas Archéologique* de Gsell et les nombreuses publications faites à ce sujet, qui encore ne mentionnent pas tous les lieux où l'on rencontre des nécropoles de bazinas ou de tumulus.

Notre temps étant très limité, nous nous sommes bornés à ne fouiller que trois nécropoles qui, par leur position géographique, avaient le plus de chances de permettre des comparaisons. Nos fouilles n'ont porté que sur une trentaine de sépultures et nous sommes loin d'avoir épuisé chacune de ces nécropoles.

Nous pensons pouvoir, par la suite, compléter ces travaux et apporter des documents nouveaux.

En attendant, qu'il nous soit permis de remercier ici tous ceux qui nous ont aidé dans notre tâche et en particulier notre maître, M. le Professeur Reygasse, qui a bien voulu lire notre manuscrit avec bienveillance; M. le Professeur Leblanc, Doyen de la Faculté de Médecine d'Alger, qui s'est chargé d'étudier les documents ostéologiques, malheureusement très incomplets ; M. le Commandant Cauvet, qui a étudié les ossements du chameau d'Aïn el Hamara, M. Saccardy, Inspecteur des Eaux et Forêts, et enfin notre jeune ami M. André Cazalet, qui a eu l'obligeance de dessiner nos croquis.

PREMIÈRE PARTIE

Les monuments funéraires indigènes en pierres sèches, antérieurs à l'Islam, que nous avons étudiés et fouillés en 1937 sont groupés en trois nécropoles distinctes (1).

La première de ces nécropoles se trouve le long des rives rocheuses de l'Ouerk et d'un de ses affluents, à 11 kms au N.-O. et à 25 kms au N.-E. de Reibell (Chellala) ; la deuxième sur les rives de l'Oued Tamda, au pied des premiers contreforts du Djebel Nasseur et du Djebel Hosséiné près de la piste de Chaïba aux Ouled Djellal, à 35 kms au Nord de cette oasis. La troisième nécropole se trouve à 52 kms environ au Sud des Ouled Djellal sur les rives de l'Oued El Hamara, petit affluent desséché de l'Oued Ittel, actuellement traversé par la piste des Ouled Djellal au Bordj de Mengoub, au lieu dit : Aïn el Hamara.

Nous allons donner dans cette étude le résultat de nos fouilles qui ont porté sur une trentaine de sépultures et parmi lesquelles nous avons surtout étudié les bazinas et les tumulus (2).

Pour les indigènes actuels la plupart des sépultures en pierres sèches sont antérieures à la venue de l'Islam en Afrique du Nord. Pour eux, les gens inhumés dans ces tombes sont des infidèles, des païens et ils leur donnent le plus souvent le nom de « djohala » (3), c'est-à-dire « ignorants de la véritable religion du Prophète ». Dans certaines régions du Sud Algérien, ces sépultures sont des « sfaouïet », c'est-à-dire monuments élevés par la tribu d'idolâtres des Béni Sfao éteinte depuis longtemps (4). Dans la région d'Aumale

(1) Voir Dr Roffo, *Bulletin Sté Préh. Franç.*, t. XXXIV, n° 11, nov. 1937.

(2) La bazina est une sépulture tumulaire ou amoncellement de pierraille soutenue à la base par une sorte de ceinture de dalles debout ou par une murette en pierres sèches. Ce mot signifie butte en berbère.

(3) De la racine arabe « Djahel » : ignorant.

(4) Matériaux pour Hist. des Mon., in A. F. A. S. Alger, 1881, p. 1055. — Gsell, *Mon. Ant.*, t. I, et *Hist. Anc. Afr. du N.*, t. I et VI, etc...

(département d'Alger) ces sépultures sont appelées « Hadjar el Kédim », c'est-à-dire les vieilles pierres. Les indigènes de l'Ouerk nous ont affirmé que les individus inhumés dans les nécropoles de cette région sont tout simplement des « Ouerki », c'est-à-dire originaires de l'Ouerk. Toutes ces indications sont bien vagues et dénotent le peu de cas que font de ces sépultures les indigènes actuels. Elles prouvent en tout cas qu'ils ne les revendiquent pas comme les tombes de leurs ancêtres.

ETUDE DES NECROPOLES

Nécropole de l'Ouerk

Les monuments funéraires de cette nécropole s'échelonnent sur plusieurs kilomètres le long des rives rocheuses d'un affluent de l'Ouerk : l'Oued el Houach. Elle se trouve à environ 11 kms au N.-O. de Reibell (Chellala), à droite de la piste de Foucault (1), et elle comprend surtout des bazinas, des tumulus, des allées pavées attenantes aux sépultures, des cercles de pierres, des enceintes rectangulaires et des pierres debout. Ces monuments se succèdent tous les cent mètres en suivant les sinuosités de la rive droite de cet oued.

Enceintes et cercle de pierres

Enceinte rectangulaire avec une grande pierre debout à l'Est et construite avec de grosses pierres arrondies, non équarries et plantées verticalement en terre. Le sol, à l'intérieur de cette enceinte, est légèrement bombé avec quelques pierres plus petites à demi enfouies. Longueur suivant le grand axe orienté E.-O., 5 m. Largeur, 3 m. (Fig. 1).

Enceinte elliptique dont le pourtour est délimité par de grosses pierres arrondies en partie enfouies dans le sol. Deux

(1) Voir la carte du Service géographique de l'Armée au 200.000e, feuille n° 34. — Gsell, *Atlas Arch.*, feuille Chellala n° 34. Quelques monuments de cette nécropole ont été étudiés et fouillés par Bernard, *Revue d'Ethnographie*, t. V, 1886.

pierres debout à l'Ouest. Le grand axe orienté E.-O. mesure 6 m. de long. Quelques pierres éparses à demi enfouies dans l'intérieur de l'enceinte (Fig. 2).

Enceinte rectangulaire avec bordure de dalles plates. Le grand axe orienté E.-O. mesure 6 m. 50 de long sur 3 m. 50 de largeur. Les dalles de bordures sont équarries. Elles ont 0 m. 70 de hauteur sur 0 m. 90 de largeur et une épaisseur de 0 m. 10. L'intérieur de cette enceinte en terre et en pierraille, est légèrement bombé (Fig. 3).

Cercle de pierres (Fig. 4). Grand cercle de pierres arrondies, centre dénudé et de 17 m. de diamètre avec une petite enceinte carrée attenante située au Nord.

Enceinte rectangulaire en gros blocs arrondis presqu'entièrement enfouis. Aux trois angles on trouve une grande pierre debout. Le grand axe orienté S.O.-N.O. mesure 5 m. sur 3 m. de largeur. Une tranchée de fouilles creusée selon le grand axe et à 0 m. 30 de profondeur (sol vierge) n'a rien donné. (Fig. 5).

Au Nord du Djebel Recheïga près du hameau de De Foucauld (région située au N.-O. de Reibell), cercle de pierres arrondies (fig. 6) de 6 m. de diamètre formé de trois rangées concentriques de grosses pierres dressées, non équarries, à demi enfouies dans le sol. Le centre contient de la terre.

Les bazinas

Bazina elliptique à plate-forme supérieure (fig. 7) de 10 m. de longueur suivant son grand axe orienté E.-O. Largeur 7 m., hauteur, 0 m. 80. Elle est formée de trois rangées de gradins étagés et concentriques. A l'Ouest une grande dalle est plantée verticalement dans le sol jusque dans la fosse funéraire. Cette dalle mesure 1 m. 50 de hauteur sur 0 m. 80 de largeur et 0 m. 10 d'épaisseur. L'intervalle entre les gradins est comblé de terre sablonneuse et de pierraille. La fosse funéraire, rectangulaire, mesure 1 m. 50 de long sur 0 m. 80 de large et elle contient trois couches superposées de terre sablonneuse et de pierraille séparées par deux rangées horizontales de pierres brutes. Le fond est au niveau du sol sans pavage. Le sommet est une plate-forme pavée de grosses pierres arrondies. Cette sépulture est vide à l'exception d'un fragment de poterie à rainures circulaires retrouvé dans la couche supérieure.

Bazina tronconique à sommet tronqué en plate-forme sur laquelle se trouvent trois grandes pierres debout. La base du monument est elliptique et posséde une ceinture de grosses pierre brutes plantées verticalement, soutenant un amoncellement de terre et de pierraille. Le grand axe orienté E.-O. mesure 5 m. et la largeur 3 m. On note à l'Ouest la présence d'une petite allée pavée aboutissant au monument. (Fig. 8).

Bazina rectangulaire avec six rangées concentriques de dalles plates étagées sur les flancs. (Fig. 9 et 10). Le grand axe orienté E.-O. mesure 5 m. La largeur est de 4 m. et la hauteur 1 m. L'intervalle des rangées de dalles est comblé de terre sablonneuse et de pierraille. Le sommet du monument est une plate-forme dallée de grandes pierres plates. La fosse funéraire n'est pas nettement délimitée. Elle comprend deux couches d'inégale épaisseur de terre sablonneuse séparées par une rangée de petites dalles plates. Dans la couche supérieure nous n'avons retrouvé qu'un tesson de poterie peinte.

A l'Est on note la présence d'une grande dalle debout.

Les tumulus

Tumulus elliptique de grande taille (longueur suivant le grand axe orienté N.E.-S.O : 13 m., largeur 8 m. et 1 m. 20 de hauteur), à sommet tronqué en plate-forme sur laquelle on retrouve quatre pierres debout. Au N.-E. et au S.-O. de ce tumulus et accolé à la base on note la présence de deux ailes en allées pavées. Elles mesurent respectivement 6 et 8 m. de longueur sur 2 m. de largeur. (Fig. 11).

La fosse funéraire est un ciste rectangulaire de 1 m. 80 de long sur 1 m. 10 de large et 0 m. 80 de haut. Les côtés comportent quatre grandes dalles plates légèrement inclinées de haut en bas. (Voir fig. 36).

Nous avons de haut en bas :

— Une couche de terre sablonneuse recouvrant deux grandes dalles plates formant couvercle.

— Une couche de terre sablonneuse dans le ciste proprement dit.

— Une rangée de petites dalles plates.

— Une couche de terre séparée en son milieu par une dalle placée verticalement.

— Une rangée de petites dalles plates disposées horizontalement.

— Une couche de terre, sablonneuse qui contenait un pendentif d'oreille en bronze. (Voir fig. 40). Un tibia humain, des escargots ronds et des ossements d'animaux de petite taille (rongeurs ou oiseaux).

Tumulus elliptique en terre et petite pierraille recouverte par place de grosses pierres brutes disposées au hasard. Le grand axe orienté N.N.O.-S.S.E. mesure 8 m. La largeur est de 6 m. sur 1 m. de hauteur. Sommet en cratère peu profond. Pas de fosse funéraire nettement délimitée dont le fond creusé au-dessous du niveau du sol est pavé de petites dalles plates. Sur ce dallage et enfoui dans une couche de sable on retrouve un amas de cendres grises au Nord, un fragment de crâne au S.-O., un fragment d'humérus, un cubitus, une vertèbre et une phalange humaine en présence d'ossements d'animaux de petite taille et de quelques escargots ronds. Pas de trace de mobilier. (Fig. 12).

Tumulus circulaire formé par un amoncellement de terre sablonneuse et de pierraille recouvert sur les flancs par quelques grosses pierres arrondies disposées au hasard. Au Sud se trouve une courte allée pavée attenante. Ce tumulus a 10 m. de diamètre et 1 m. 20 environ de hauteur.

La fosse funéraire, non délimitée, contient de haut en bas :

— Une rangée de grosses pierres brutes et de pierraille avec quelques ossements humains brisés.

— Une couche de terre sablonneuse contenant un fragment de poterie grossière sans ornement et séchée au soleil, une grande quantité de cendres grises, quelques fragments de

charbon et un humérus humain. Au S.-E. une écuelle en terre séchée près d'un crâne contre lequel se trouve un tibia (attitude repliée ?). Au N.-E. on retrouve un deuxième crâne isolé.

— Une dernière couche à même le sol contient un crâne à l'Est, la face tournée vers le haut et les bras repliés près de la tête. La mâchoire inférieure est à proximité près d'une écuelle de même type que la précédente. L'état d'altération des squelettes ne nous a pas permis de les exhumer intacts, ni de retrouver leur position exacte, mais à certains indices nous pouvons penser que ces individus avaient été enterrés en position repliée. Les écuelles étaient vides et elles se sont désagrégées en les enlevant. (Fig. 13).

Tumulus circulaire identique au précédent, de 9 m. de diamètre et de 1 m. 20 de hauteur. Sommet tronqué en plateforme pavée de grosses pierres arrondies et surmontée de trois pierres debout. (Fig. 14). La fosse funéraire non délimitée a cependant une forme générale ovale et elle mesure 1 m. 20 de hauteur sur 1 m. 70 de longueur. Elle contenait de haut en bas :

— Une couche de terre recouvrant quelques dalles plates disposées horizontalement.

— Une couche de terre sablonneuse contenant des escargots ronds et des ossements d'animaux de petite taille.

— Une rangée de petites dalles plates et de pierraille.

— Une couche de terre sablonneuse contenant au Nord deux crânes superposés calés par des pierres. Le crâne supérieur appartenant à un sujet jeune ou à une femme (1) avait la face tournée vers l'Est et était couché sur la région temporale gauche. Le crâne inférieur appartenant à un adulte, avait la face tournée vers le fond. (Voir fig. 39). Au Sud, dans cette même couche, se trouvait un crâne brisé, et de nombreux ossements au centre de la couche. Un tibia placé en contact avec les crânes superposés nous permet de supposer que ces individus étaient inhumés en position repliée. Près de ces mêmes crânes nous avons retrouvé un demi-tube en fer très oxydé et une pointe de javelot en silex. (Voir fig. 40).

(1) Voir Notice du Professeur Leblanc.

Tumulus elliptique de 6 m. de long suivant son grand axe orienté E.-O. et de 4 m. de largeur sur o m. 80 de hauteur. Sommet tronqué en plate-forme. (Fig. 15).

Dans la fosse funéraire, non délimitée, nous avons, de haut en bas :

— Une plate-forme pavée de grosses pierres arrondies, surmontée de quelques pierres debout.

— Une couche de terre sablonneuse contenant des escargots ronds.

— Une rangée de grosses pierres brutes.

— Une rangée horizontale de petites dalles plates.

— Une couche de terre et de pierraille vide.

— Une rangée de petites dalles plates.

— Une couche de terre et de pierraille contenant un fragment de poterie peinte en rouge.

— Une rangée horizontale de petites dalles plates.

— Une couche de terre contenant des ossements d'animaux de petite taille.

— Enfin une rangée de dalles plates pavant le fond de la fosse au niveau du sol, sur laquelle se trouvait un fragment d'os long humain. Sur une dalle nous avons remarqué la présence d'un trait linéaire régulier et profond paraissant avoir été fait avec un instrument tranchant. Pas de squelette ni de mobilier funéraire.

NÉCROPOLE DE L'OUEL TAMDA

Cette nécropole comprend 25 bazinas et 19 tumulus ainsi que de nombreuses enceintes, des cercles de pierres et quelques pierres debout. Tous ces monuments sont exclusivement en pierres sèches sans interposition de terre ou de sable (1).

Les bazinas

Bazina circulaire tronconique de 10 m. de diamètre et de 2 m. de hauteur avec une petite allée pavée attenante à l'Est. Pavage circulaire à la base du monument. Sommet en cratère. La ceinture de base est une murette de o m. 80 de hauteur à assises de pierres plates retenant un amoncellement de pierres brutes en grès (Fig. 16).

(1) Voir la Carte au 200.000e du Service Géographique de l'Armée, feuille 48, Biskra.

La petite allée pavée mesure 1 m. 50 de longueur sur 1 m. 20 de largeur.

La chambre funéraire, au centre du monument, porte une couverture supérieure rectangulaire allongée orientée N.-S. de 1 m. 80 de long sur 1 m. de largeur, recouverte de trois grandes dalles plates disposées côte à côte et mesurant chacune 1 m. 20 de long sur o m. 80 de largeur et o m. 20 d'épaisseur. Les parois latérales de la chambre funéraire sont construites en assises de petites dalles plates, formant quatre murettes verticales délimitant un espace rectangulaire de 2 m. 20 de long sur 1 m. de largeur et 1 m. 80 de hauteur. Cette chambre en partie comblée par du sable et de la pierraille était vide à l'exception d'un fragment de bâton en bois, arrondi, avec une encoche à une extrémité et déposé sur un lit horizontal de petites dalles plates surélevé à o m. 40 audessus du sol.

Bazina circulaire, tronconique, identique à la précédente, mais sans pavage circulaire à la base. A l'Est, petite construction en fer à cheval attenante à la murette basilaire, dont l'ouverture est au Sud. Cette bazina mesure 8 m. de diamètre, 3 m. de hauteur, et la murette de base en pierres sèches 1 m. 80. (Fig. 17). La chambre funéraire, identique à la précédente comme forme et comme dimensions, est fermée à sa partie supérieure par deux grandes dalles et elle est remplie de sable et de pierraille. Cette chambre ne contient ni squelette ni mobilier funéraire.

Nous n'avons retrouvé qu'une meule à grain qui se trouvait encastrée dans les pierres plates formant la paroi Ouest de la chambre. (Phot. n° 44).

Bazina de même type (Fig. 18). Hauteur 2 m. 50, diamètre 7 m. Hauteur de la murette de base : 1 m. 60. Pavage circulaire en pente à la base du monument. Même chambre funéraire remplie de couches de sable successives séparées par des rangées horizontales de petites dalles plates. L'ouverture

supérieure rectangulaire, orientée N.-S. mesure 2 m. 20 de long sur 0 m. 75 de largeur. La hauteur de la chambre est de 1 m. 80. Présence d'ossements d'animaux de petite taille et d'escargots ronds sur un lit de dalles à 0 m. 50 au-dessus du sol et d'un squelette dont le crâne est placé au Nord de la chambre. Les ossements sont disposés pêle-même au centre. Ils sont incomplets et mêlés à de nombreux fragments de poterie de type punique. (Voir photo n° 43).

Bazina circulaire à murette basilaire et pavage rayonnant à la base du monument (1). Diamètre 12 m., hauteur 1 m. 80. Chambre funéraire à parois latérales planes et obliques. Ouverture supérieure rectangulaire orientée N.-S. fermée par trois grandes dalles. Cette chambre contient de haut en bas (fig. 19):

— Une couche de sable et de pierraille contenant quelques rares fragments de poterie de type punique.
— Une rangée horizontale de petites dalles plates.
— Une couche de sable avec des ossements d'animaux de petite taille.
— Une deuxième rangée de petites dalles plates.
— Une couche de sable et de pierraille contenant des ossements humains brisés (pas de crâne) ; une poterie de type punique brisée et incomplète et un fragment de bâton en bois de Tamarix entaillé à une extrémité (2).

Pavage au fond de la chambre qui est au-dessous du niveau du sol (environ 0 m. 30).

Petit tumulus au pied de cette bazina avec une pierre debout. Ce tumulus, qui ne possède pas de chambre funéraire, est absolument vide.

Les tumulus

Tumulus elliptique formé par un amoncellement de grosses pierres brutes en grès. Il mesure 1 m. de haut, 6 m. de large et 8 m. de long suivant son grand axe orienté N.-S. Chambre funéraire identique comme dimensions et comme forme aux

(1) Le pavage de la base de certaines de ces bazinas peut atteindre jusqu'à trois mètres de largeur dans cette nécropole.
(2) Voir Notice de M. Saccardy, à la fin de cet article.

précédentes. (1 m. 90 de long sur 1 m. de largeur). Ouverture supérieure rectangulaire recouverte de grande dalles plates. Sépulture vide. (Fig. 20).

Tumulus circulaire conique à sommet tronqué et creusé en cratère. Il mesure 6 m. de diamètre et 0 m. 80 de hauteur. même chambre funéraire que les précédentes, remplie de sable séparé par trois couches de dalles plates disposées horizontalement. Cette chambre absolument vide de tout mobilier funéraire et de squelettes mesure 1 m. 50 de longueur sur 1 m. de largeur.

Tumulus circulaire de 8 m. de diamètre et de 1 m. 80 de hauteur, identique aux précédents ainsi que la chambre funéraire qui contient de haut en bas :

— Au sommet et fermant l'ouverture supérieure rectangulaire trois grandes dalles de 1 m. 50 de largeur sur 2 mètres de long.
— Trois couches horizontales de petites dalles plates séparant des couches de sable.
— Dans la troisième couche de sable on retrouve des ossements pêle-mêle de plusieurs squelettes, trois crânes placés au Nord, en partie brisés, la face tournée vers le haut et calés par des pierres (deux crânes d'adulte et un crâne d'enfant), et de nombreux fragments de poterie faite au tour, de type punique.

Le fond de la chambre au niveau du sol est pavé de petites dalles plates.

Sépulture avec une pierre debout au pied d'une bazina. (Fig. 21).

Enceinte circulaire de la même nécropole (fig. 22).

Nécropole d'Aïn el Hamara (1)

Cette nécropole comprend des bazinas circulaires à murette, une bazina rectangulaire, une bazina à ceinture de dalles plates, de nombreux tumulus de grande taille et quelques

(1) Voir la Carte du Serv. Géogr. de l'Armée, feuille Oued Djedi, n° 58, au lieu dit : Aïn el Hamara.

pierres debout ordinairement placées à une extrémité d'un petit tumulus elliptique.

Toutes les bazinas et les tumulus de cette nécropole, ainsi que leurs chambres funéraires, sont identiques aux sépultures de la nécropole de l'Oued Tamda.

Les bazinas

Bazina circulaire tronconique, de 12 m. de diamètre et de 3 m. de hauteur avec une murette en pierres sèches à la base de un mètre de hauteur environ. Sommet en cratère dont le fond est formé de trois grandes dalles mesurant 1 m. de long sur 0 m. 60 de largeur et fermant l'ouverture rectangulaire supérieure de la chambre funéraire orientée E.-O. Cette chambre contient, de haut en bas :

— Une couche de sable et de pierraille contenant un cubitus d'adolescent, une omoplate d'adulte, deux tibias, deux péronés et un fragment de bâton en bois entaillé à une de ses extrémités. Un des tibias de cette couche porte à sa partie moyenne un fragment de tissu coloré en violet indigo adhérent à l'os. Cette couleur a déteint sur le tibia et sur le péroné voisin. Cette couche de sable contient également une phalange de chameau et des ossements de volatile. Les squelettes très incomplets sont éparpillés au centre de la couche de sable, tandis que le crâne placé à l'angle Ouest de la chambre funéraires est calé par des pierres, la face tournée vers le fond et entouré d'un cubitus, d'un os iliaque (os du bassin), d'une côte et d'une vertèbre dorsale. (Photo n° 23). A proximité de ce crâne nous avons recueilli un fragment de squelette d'une main dont les os du carpe portent encore leurs connexions ligamentaires. Dans cette même couche de sable nous avons encore retrouvé un fragment d'outre à grain en peau de chameau cousue par des lanières de cuir, et un bout de roseau brisé ainsi que de nombreux ossements ayant appartenu à des individus différents, mais incomplets. Le fond de la chambre, pavé de petites dalles plates, est au niveau du sol.

Bazina circulaire de même type, de 6 m. de diamètre sur 1 m. 60 de hauteur avec un pavage circulaire en pente à la base. La chambre funéraire est identique à la précédente mais l'ouverture supérieure rectangulaire est ici très large: 1 m. 30. Elle est également fermée par trois grandes dalles. Au-dessous nous avons de haut en bas :

— Une couche de sable.

— Une rangée horizontale de petites dalles plates.

— Une couche de sable dans laquelle nous avons retrouvé deux fragments d'œufs d'autruche.

— Une rangée de petites dalles plates.

— Une couche de sable avec une clavicule humaine, une vertèbre humaine, une côte, une mâchoire inférieure brisée au centre de la couche avec des escargots ronds, et à l'Ouest un radius et une côte humaine.

— Une rangée de dalles pavant le fond de la chambre au niveau du sol. Pas de crânes ni d'objets mobiliers.

Bazina rectangulaire (phot. n° 24) avec une bordure de grandes pierres debout retenant un amoncellement de grandes pierres bombé au centre du monument. A la base de cette bordure on remarque la présence de quelques pierres, surtout aux angles et paraissant avoir été disposées pour soutenir l'ensemble. Hauteur du monument 1 m. Longueur suivant l'axe E.-O. : 8 m., largeur : 3 m. La ceinture a une hauteur de 0 m. 50, la largeur des pierres 0 m. 60.

Bazina circulaire en terre et pierraille retenue à la base par une ceinture de dalles plates debout. (Fig. n°s 25 et 26). Il y a soixante dalles de 0 m. 60 de haut sur 1 m. 40 de largeur. A l'Est, il y a quatre dalles plus hautes précédées d'une plateforme pavée légèrement en pente. Cette bazina mesure 13 m. de diamètre et 1 m. 80 de hauteur. La chambre funéraire rectangulaire comprend trois couches de sable séparées par des rangées de petites dalles plates horizontales. L'ouverture supérieure rectangulaire est recouverte de deux rangées de grandes dalles superposées. Cette chambre funéraire est vide à l'exception d'une phalange de chameau qui se trouvait dans la deuxième couche de sable.

Bazina circulaire tronconique de 3 m. de hauteur et de 12 m. de diamètre. Dallage en pente à la base du monument. La ceinture basilaire est une murette en pierres plates superposées en assises de 1 m. 20 de hauteur. Le sommet est tronqué avec un cratère dont le fond est formé par quatre grandes dalles plates de 1 m. 20 de longueur sur 0 m. 80 de largeur et 0 m. 10 d'épaisseur, recouvrant l'ouverture supérieure rectangulaire de la chambre funéraire orientée N.O.-S.O. Cette ouverture rectangulaire est large de 0 m. 60 au S.-O. et de 1 m. à son extrémité N.-O. (Voir fig. 35, 2e type).

La chambre funéraire identique aux précédentes possède ici à sa partie supérieure une voûte en encorbellement. Nous avons, de haut en bas :

— Une rangée horizontale de petites dalles plates.

— Une couche de sable et de cendres qui s'étend jusqu'au sol contenant un épieu en bois entaillé et brisé, une vertèbre et un métacarpien humains, quelques herbes séchées en partie calcinées et un fragment de corde en alfa tressé. (Fig. 27).

Bazina tronconique circulaire identique à la précédente de 6 m. de diamètre et de 1 m. 80 de hauteur. (Fig. 28). Même chambre funéraire avec une ouverture supérieure rectangulaire orientée E.-O. et de 0 m. 80 de largeur sur 4 m. de longueur. Cette chambre contient, de haut en bas :

— Trois grandes dalles plates de fermeture.

— Une couche de sable et de pierraille.

— Trois rangées superposées de petites dalles plates.

— Une couche de sable contenant deux squelettes désarticulés incomplets, dont les os sont en désordre au milieu de la chambre; un vase en bois, allongé, partiellement brisé, près d'un crâne se trouvant à l'Ouest de la chambre. La mâchoire inférieure de ce crâne se trouvait au centre de la chambre avec quelques fragments du vase précédent, une mâchoire inférieure de capridé, un sternum, une côte, une phalange, un sacrum, un humérus brisé, un cubitus, une omoplate, un tibia brisé, un fragment d'outre en peau de chèvre cousue avec des lanières en cuir quelques fragments de branchages portant des encoches, des fragments de bois, un morceau de corde en alfa torsadé, une fragment de cuir plat et un broyeur à fard ou à colorant. (Fig. 42). Tout cet ensemble était disposé sans ordre sur une natte en alfa placée à l'Ouest de la chambre. Un deuxième crâne se trouvait au centre de la chambre. Le fond de la chambre est pavé de petites dalles plates au niveau du sol.

Bazina circulaire tronconique de 6 m. de diamètre et de 3 m. de hauteur. La murette de base est de 1 m. 80 de haut. (Fig. 29). La chambre funéraire forme à sa partie supérieure une voûte en encorbellement fermée par deux grandes dalles. Nous avons, de haut en bas :

— Une couche de sable.

— Une rangée horizontale de dalles plates.

— Une deuxième couche de sable contenant un crâne au centre, et sur le pavage qui recouvre le fond de la chambre, une natte en alfa tressé sur laquelle se trouvait un crâne (à l'Ouest) quelques ossements incomplets et un vase en bois de Bétoum, brisé. Au pied de cette sépulture se trouve à l'Ouest une petite enceinte rectangulaire.

Les tumulus

Les tumulus de cette nécropole sont plus nombreux que les bazinas. Si leur aspect extérieur diffère essentiellement des bazinas par l'absence de ceinture basilaire les chambres funéraires leur sont identiques, non seulement comme forme, mais comme dimensions.

Tumulus circulaire tronconique à sommet en cratère formé par un amoncellement de grosses pierres brutes en grès. Hauteur : 1 m. 80, diamètre : 6 m. La chambre funéraire identique à celle des bazinas précédentes a ses parois en assises de pierres plates disposées en encorbellement. L'ouverture supérieure, rectangulaire, est orientée E.-O.

Nous avons, de haut en bas :

— Les dalles supérieures de fermeture de la chambre.

— Deux couches de sable et de pierraille séparées par deux rangées distinctes de petites dalles plates disposées horizontalement. Dans la deuxième couche nous avons retrouvé des

ossements d'animaux de petite taille et un cubitus humain.

— Une troisième couche de sable contenant une phalange de chameau, un métatarsien de chameau, un fragment de roseau, des escargots ronds, un os iliaque droit, des vertèbres lombaires. Tous ces ossements sont déposés sur une natte en alfa, placée elle-même à l'Ouest de la chambre.

— Au-dessous de cette natte on retrouve de nombreux ossements humains pêle-mêle dans le centre de la chambre et à l'angle Ouest, un crâne en contact intime avec une mandibule inférieure de chameau (fig. 48) et un vase brisé en bois de frêne oxyphille (fig. 41), auprès d'une corne de capridé. Le vase contenait du sable, des cendres, une pierre et quelques fragments de bois. Un deuxième crâne était placé à côté auprès d'un fragment du vase précédent.

— Pavage de petites dalles plates au fond de la chambre, à o m. 3o au-dessous du niveau du sol.

Petit tumulus plat elliptique au sommet effondré, formé par un amoncellement de sable et de grosses pierres en grès. Il mesure o m. 80 de hauteur sur 6 m. de longueur suivant son grand axe orienté E.-O. Pas de chambre funéraire délimitée. Sépulture absolument vide.

Tumulus circulaire de 1 m. 80 de hauteur et de 6 m. de diamètre avec un cratère au sommet dont le fond est formé par des grandes dalles de fermeture de la chambre funéraire, en partie recouvertes de pierraille. Cette pierraille porte, ici, une patine noire sur les côtés exposés à l'air et cette constatation permet de supposer que cette pierraille n'a pas été déplacée depuis fort longtemps.

La chambre funéraire, identique aux précédentes, a une ouverture supérieure rectangulaire orientée E.-O. De haut en bas nous avons successivement :

— Un lit de grosses pierres brutes mêlées de sables et de pierraille.

— Deux rangées superposées de dalles plates horizontales.

— Une couche de sable et de petite pierraille.

— Une grande dalle de 1 m. de long sur o m. 80, posée à plat et sous laquelle nous avons recueilli un fragment recroquevillé de cuir de chameau, perforé symétriquement sur les bords, un tibia, un métacarpien, un crâne brisé déposé à l'Ouest de la chambre, et au centre, une vertèbre, quelques côtes, un bassin, le tout pêle-mêle avec des escargots ronds et blancs.

— Au-dessous de cette couche de sable se trouve une rangée horizontale de petites dalles plates avec une nouvelle couche de sable contenant quelques vertèbres d'adolescent, des ossements incomplets d'adulte, pêle-mêle et un crâne brisé à l'Est. Une petite corde d'alfa torsadé se trouvait auprès des débris humains.

— Une rangée de petites pierres plates sous laquelle nous avons une dernière couche de sable contenant un crâne complet couché sur la région temporale gauche, la face tournée vers l'Ouest — ce crâne est également placé à l'Ouest — près d'un fragment de corde en alfa torsadé et d'un fragment d'os temporal appartenant à un autre individu. Pas de mobilier funéraire.

Grand tumulus de 3 m. de hauteur et de 10 m. de diamètre avec un sommet tronqué et un cratère. Trois grandes dalles recouvrant une chambre funéraire identique aux précédentes et dont l'ouverture supérieure rectangulaire est orientée E.-O. Cette chambre renferme de haut en bas :

— Deux rangées de petites dalles plates séparées par une couche de sable.

— Au-dessous de la deuxième rangée de dalles on retrouve quelques ossements d'animaux domestiques (bœuf, mouton) brisés, une phalange de chameau, deux fémurs humains, dont un porte un trait profond contemporain ou postérieur à la mort, un crâne dépourvu de mâchoire inférieure, placé à l'Ouest de la chambre et couché sur la région temporale droite, la face tournée vers l'Est et calé par deux pierres. Dans cette couche de sable nous avons recueilli un objet en bois teint en rouge, sorte d'amulette ou de pendentif orné sur ses deux faces de dessins géométriques. (Voir fig. 45). Cet objet était en contact avec la mâchoire inférieure qui s'adapte au crâne précédent.

Le fond de la chambre, au niveau du sol, est pavé de petites dalles plates sur lesquelles nous avons trouvé un dispositif de branches, encochées et enchevêtrées pour former sans doute une sorte de litière (?).

Petit tumulus elliptique de 1 m. 80 de hauteur et de 8 m. de longueur selon son grand axe orienté N.-O.-S.-O. et de 6 m. de largeur. La chambre funéraire identique aux précédentes mesure 1 m. 20 de hauteur, 1 m. de largeur et 4 m. de longueur. Son ouverture supérieure rectangulaire est fermée par trois grandes dalles de 1 m. de longueur sur 0 m. 30 de largeur. Cette chambre contient, de haut en bas :
— Une couche de sable et de petites dalles plates superposées et sous la dernière couche un fragment d'humérus humain et d'outre en peau de chameau.

Grand tumulus circulaire de 13 m. de diamètre et de 2 m. de hauteur. Sommet tronqué et cratère dans le fond duquel se trouvent les grandes dalles de fermeture de la chambre funéraire identique aux précédentes (fig. 30 et 31). A l'intérieur de la chambre, la couche de sable de la partie supérieure est jonchée de nombreux ossements humains à l'air libre disposés pêle-mêle, avec deux crânes d'adulte et un d'enfant âgé de moins de deux ans (1). Fragment de bâton en bois calciné à une extrémité, près d'un de ces crânes.

Dans la deuxième couche de sable, séparée de la précédente par un lit de petites dalles plates, nous avons retrouvé des ossements humains en désordre, quelques escargots ronds, un crâne d'enfant au Nord de la chambre, et deux crânes d'adulte placés côte à côte à l'Ouest sur clayonnage en bois portant des traces de coloration rouge. Près de ces crânes nous avons retrouvé une sorte d'écuelle brisée, en grès poreux et un écheveau en cuir de chameau paraissant être un ornement. (Fig. 46 et 47). Le fond de la chambre est au niveau du sol. Cette chambre funéraire dont l'ouverture supérieure rectangulaire est orientée E.-O. mesure 2 m. 50 de longueur, 1 m. 50 de largeur à sa partie moyenne et 1 m. 80 de hauteur. Le clayonnage mesure 1 m. de long sur 0 m. 80 de largeur.

(1) Les fontanelles sont encore largement ouvertes.

DEUXIÈME PARTIE

Comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, les sépultures en pierres sèches que nous venons d'étudier ne sont pas identiques dans ces trois nécropoles. Les différences observées se retrouvent non seulement dans la technique de construction et dans les rites funéraires, mais encore dans les objets mobiliers accompagnant les squelettes. De plus, ces différences nous paraissent être en rapport étroit avec l'axe géographique qu'est la ligne ethnique de E. F. Gautier.

Dans son ouvrage sur la *Structure de l'Algérie* (1), E. F. Gauthier insiste sur ce fait que l'axe humain de l'Algérie : « ...c'est le grand arc montagneux qui la coupe en écharpe de Biskra à Tlemcen. Sur cette ligne, deux humanités, en tout cas deux cultures, s'affrontent depuis les temps les plus reculés. Avant l'Histoire, à l'époque des dolmens et des tumulus, cette ligne séparait deux provinces distinctes. » L'auteur précise en ajoutant que : « ...les monuments funéraires pré-islamiques sont, au Nord du *limes* romain (2), presque toujours groupés en grandes nécropoles, tandis qu'au Sud de cette frontière de l'empire romain d'Afrique, ce ne sont plus que de simples tas de cailloux, frustes et éparpillés au hasard. »

Cette constatation n'est pas rigoureusement exacte, du moins en ce qui concerne le Sud Constantinois, car on retrouve, outre les nécropoles de Tamda et d'Aïn el Hamara, de très belles et de nombreuses bazinas dans toute la région de l'Oued Mengoub, c'est-à-dire à 150 kms au Sud-Ouest de Biskra et par conséquent du *limes* romain.

Pour mieux mettre en valeur ces différences, nous étu-

(1) E.-F. Gautier, *Structure de l'Algérie*, Sté d'Edit. Géogr., Paris, 1922. — Voir également du même auteur : *Le Passé de l'Afr. du Nord*, Payot, Paris, 1937.

(2) Le *limes* romain, ou frontière méridionale de l'Afrique romaine ou encore du Maghreb des auteurs arabes, suivait le bord Sud de l'Aurès, englobait Biskra, coupait en écharpe le Hodna et suivait la bordure Sud du Tell par Boghari, Tiaret et Tlemcen. La ligne ethnique de E.-F. Gautier part de Biskra à Tlemcen.

dierons le mode de construction, les rites d'inhumation et le mobilier funéraire de ces sépultures, réparties en groupe septentrional comprenant les sépultures de l'Ouerk au Nord de Reibell (Chellala), c'est-à-dire sur la ligne ethnique, et en groupe méridional comprenant les nécropoles de l'Oued Tamda et d'Aïn el Hamara, au Sud de cette même ligne.

LE MODE DE CONSTRUCTION

Nécropole de l'Ouerk

Dans les sépultures de l'Ouerk, les matériaux employés consistent surtout en grosses pierres brutes, arrondies ou équarries, empruntées aux rives de l'Oued. Ces pierres consolident en quelque sorte un amoncellement de terre et de pierraille, recouvrant la fosse funéraire.

Dans les tumulus, ces pierres sont disséminées au hasard, sur les flancs de la sépulture, à demi enfouies dans l'amas de terre qui forme le tumulus proprement dit et consolident l'ensemble. Au sommet ces tumulus offrent, soit une petite plate-forme pavée de grosses pierres brutes, parfois surmontée d'une ou deux pierres debout. Assez souvent le sommet est creusé en cratère. Ces sépultures ont une base circulaire elliptique ou ovoïde.

Les bazinas sont identiques aux tumulus quant à la construction, mais les grosses pierres ou les dalles qui retiennent l'amoncellement de terre et de pierraille sont tantôt disposées en cercles concentriques étagés en gradins sur les flancs — l'intervalle étant comblé de terre et de pierraille — tantôt par des rangées successives de dalles plates plantées verticalement ou en oblique, étagées en gradins ; tantôt la base du monument est formée par un cercle de pierres brutes ou de dalles plates retenant un amoncellement tumulaire.

Ces bazinas sont rectangulaires, elliptiques ou circulaires, et comme les tumulus elles ont au sommet une petite plate-forme surmontée de pierres debout, rarement un cratère (1).

(1) Les cratères observés sur quelques-unes des sépultures de cette nécropole peuvent être la conséquence du tassement des matériaux.

Nécropole de l'Oued Tamda et d'Aïn el Hamara

Les bazinas et les tumulus de ces nécropoles diffèrent essentiellement des précédentes non seulement par l'aspect extérieur mais encore par les dispositions de la chambre funéraire.

Les matériaux employés sont ici, de grosses pierres de grès, non équarries, disposées en amoncellement, sans interposition de sable ou de pierraille. Les sépultures sont plus grandes que dans la nécropole précédente, et elles mesurent en moyenne 1 m. 80 à 3 m. de haut et de 8 à 12 m. de diamètre.

Les tumulus sont circulaires ou elliptiques avec un sommet toujours en cratère.

Les bazinas sont identiques aux tumulus mais les pierres sont retenues à la base, soit par une murette en assises de pierres plates (voir fig. 38), murette qui peut atteindre jusqu'à 1 m. 80 de hauteur ; soit par une ceinture de dalles debout plantées verticalement (fig. 26). Ces sépultures ont une base rectangulaire, circulaire ou elliptique. Elles ont toutes un sommet en cratère et un pavage en pente à la base qui peut atteindre dans certains cas jusqu'à 3 mètres de largeur. Ce pavage manque au pied des tumulus.

Les différentes formes de la fosse funéraire

Premier type : Il n'y a pas de fosse funéraire nettement délimitée et le squelette est simplement inhumé dans un espace qui se trouve au centre de la sépulture, au milieu d'un amoncellement de terre sablonneuse et de pierraille. Ce type se retrouve dans les nécropoles de l'Ouerk et dans les petits tumulus de l'Oued Tamda et d'Aïn el Hamara.

Deuxième type (fig. 35, n° 5 et photo n° 36) : La fosse funéraire est ici un ciste ou caisson à cinq dalles : une ou deux dalles servant en quelque sorte de couvercle de fermeture et quatre dalles latérales plantées verticalement ou légèrement penchées. Parfois une seule grande dalle plantée verticalement, indique l'emplacement de la fosse funéraire. (Fig. 7 : Bazinas de l'Ouerk).

Troisième type (fig. 35, n° 1) : Il s'agit ici d'une véritable chambre funéraire dont l'ouverture supérieure, fermée par deux ou trois grandes dalles (fig. 37), est tantôt rectangulaire (n° 1, fig. 35 et 33), tantôt ovalaire (n° 4, fig. 35), tantôt rectangulaire mais arrondie et évasée à une extrémité (n° 2, fig. 35). Les parois de cette chambre funéraire, également rectangulaire, sont construites avec des assises de pierres plates, tantôt obliques, tantôt verticales (n° 3, fig. 35), tantôt en forme de voûte en encorbellement (n° 1, fig. 35). La figure 32 représente une de ces chambres funéraires de Tamda vidée de son contenue par les indigènes actuels et qui leur sert d'habitation pour l'hiver. (*Monuments de Tamda et d'Aïn el Hamara*).

Le fond de toutes ces chambres funéraires est tantôt au niveau du sol, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous. Il est en général pavé de petites dalles plates. On peut remarquer que les dispositions des chambres funéraires n'ont aucun rapport avec la forme extérieure des monuments.

En résumé, la fosse funéraire dans la nécropole de l'Ouerk est le plus souvent absente ou bien formée par un ciste ou simplement marquée par une grande dalle debout, tandis que dans les nécropoles de l'Oued Tamda et d'Aïn el Hamara les sépultures possèdent une véritable chambre funéraire identique, partout fermée à sa partie supérieure par des grandes dalles formant le fond du cratère et pouvant se déplacer facilement pour des inhumations successives facilitées par cette disposition.

Dans toutes les nécropoles de l'Ouerk, de l'Oued Tamda et d'Aïn el Hamara on retrouve souvent à côté des sépultures de grande taille, de nombreuses pierres debout isolées, des cercles de pierres, des allées pavées attenantes ou non aux monuments, de nombreux petits tumulus plats elliptiques n'excédant pas la taille d'un homme allongé et parfois surmontés d'une grande pierre debout. (Fig. 20, 21, 22).

Il est difficile de formuler une opinion sur la destination des cercles, des enceintes et des ailes en allées pavées qui bordent certains monuments de la nécropole de l'Ouerk. De nombreuses fouilles seraient nécessaires car les enceintes et les cercles que nous avons fouillés étaient vides. Il s'agit peut-être

ici de vestiges d'habitations ou de lieux de prière comme on en retrouve encore de nos jours dans les cimetières musulmans (1). Quant aux allées pavées en forme d'ailes qui bordent certaines bazinas de l'Ouerk, on peut supposer qu'elles servaient de chemin pour une procession rituelle d'inhumation. En tout cas elles n'indiquent pas ici l'entrée de la fosse funéraire qui se trouve au sommet du monument (2).

Comment expliquer la présence de sépultures d'architecture si différente dans chaque nécropole ? On peut supposer que ces tombes s'échelonnent sur un grand laps de temps et que de multiples influences étrangères ont pu apporter des modifications à l'architecture primitive. On peut constater seulement que le mode de construction de ces sépultures ne paraît pas répondre à des règles très précises de construction.

Mais n'y aurait-il pas lieu, dans une même nécropole, de distinguer différents types de construction pouvant remonter à des époques différentes où la même tradition se serait continuée en se transformant ? Il est certain que les populations berbères et garamantiques de l'Afrique du Nord ont longtemps conservé l'habitude de construire ces sépultures en pierres sèches. Pendant cette longue période qui a au moins duré un millénaire, il est possible que l'architecture de ces monuments se soit modifiée au contact d'influences étrangères et que la bazina à murette ait précédé la bazina rectangulaire dont le type rappelle les djedars de Frenda (Tiaret), contemporains des dynasties des Princes indigènes du VI[e] au VII[e] siècle de notre ère (3). Mais il ne faudrait pas non plus perdre de vue que certaines populations attachées à leurs traditions peuvent avoir refoulé des influences étrangères quoique contemporaines.

Beaucoup de sépultures dans ces nécropoles sont vides. Rien à leur aspect extérieur ne permet de le prévoir. Lorsqu'on pra-

(1) Voir par ex. Dr Roffo, Stèles funéraires anthr. de Sidi Youcef (*Revue Anthr.*, 46e année, nos 10-12, 1936).

(2) Nous avons creusé une tranchée de fouille en suivant l'axe d'une de ces ailes sans obtenir de résultat.

(3) Les djedars sont de grands tumulus sur plan carré. — Gsell, *Mon. Ant.*, t. II.

tique une fouille dans ces tombes vides la chambre funéraire ne contient le plus souvent que de la terre sablonneuse ou du sable, de la pierraille, des escargots, des ossements d'animaux de petite taille dans des couches de sables séparées les unes des autres par des rangées horizontales de petites dalles plates. Que penser de ces sépultures vides que l'on retrouve à peu près dans toutes les nécropoles de tumulus et de bazinas de l'Afrique du Nord, surtout lorsque les chambres funéraires sont intactes ? Auraient-elles contenu des ossements humains incinérés qui auraient disparu avec le temps ? Le rite d'incinération, plus récent en Afrique du Nord que l'inhumation, a peut-être pour but de détruire plus sûrement le mort pour l'empêcher de nuire que de le ligoter (1). Glotz (2) admet que l'incinération et l'inhumation étaient usitées en même temps chez les Crétois. Il n'est pas absurde d'admettre que nos Ouerki, ainsi que les populations de Tamda et d'Aïn el Hamara, aient employé les mêmes rites funéraires. Mais il ne s'agit là que d'une simple hypothèse qui ne repose sur aucune documentation précise et qui, de plus, n'expliquerait pas la présence dans les fosses funéraires vides de couches de sable séparées par des rangées de dalles. Il y a aussi le fait des voleurs et des chercheurs de trésors. Mais comment admettre que ces chercheurs de trésors aient tout remis soigneusement en place : le sable de la fosse, les rangées de dalles et enfin les pierres debout qui marquent le sommet du monument ? (3).

---

(1) Gsell, *Hist. Anc.*, t. VI, p. 239.

(2) Glotz, *Civilisation Egéénne*, Ch. V : Le Culte des Morts.

(3) Dangles, *Bull. d'Oran*, mars 1907, pense que les indigènes de certaines régions de l'Algérie — région oranaise en particulier — obligés de fuir précipitamment devant un envahisseur victorieux, cachèrent dans ces tombeaux des objets précieux ou leur argent. Ainsi firent, au moment de notre conquête, les fidèles guerriers qui suivirent Abd el Kader au Maroc et s'y fixèrent. Aussi, ajoute l'auteur, n'est-il pas rare de voir apparaître des individus venant du Maroc qui viennent fouiller discrètement la nuit un de ces tombeaux, à la suite d'une révélation de vieux papiers de famille, dans l'espoir de retrouver quelques trésors abandonnés. Mais l'auteur ne nous dit pas où il a puisé ces renseignements qui, d'après nous, ne peuvent expliquer qu'un fait local, alors que les monuments vides se retrouvent partout.

Existe-t-il dans les nécropoles des monuments élevés dans un seul but religieux ? On serait tenté de l'admettre en présence d'une bazina ou d'un tumulus vide. Mais nous venons de voir que ces monuments, même vides, renferment toujours une chambre funéraire construite avec tant de soins qu'elle n'aurait pas sa raison d'être dans ce cas, et de plus, la présence de plusieurs sépultures vides dans une même nécropole serait inexplicable.

RITES FUNERAIRES

Les rites d'inhumation ne sont pas identiques dans les trois nécropoles que nous avons étudiées.

Dans les sépultures de l'Ouerk, l'altération des ossements humains ne nous a pas toujours permis de dégager un squelette en place. Cependant, à certains indices, nous avons pu constater que dans les sépultures de cette nécropole, les morts avaient été le plus souvent inhumés en position repliée. En effet, dans les tumulus fouillés de l'Ouerk, les tibias se trouvaient en contact avec les mâchoires inférieures des squelettes. Nous n'avons pas observé d'orientation précise et habituelle des squelettes et la position des crânes paraît être indifférente. En effet, dans le tumulus de la figure 39, deux crânes placés à l'Est étaient superposés. Le crâne supérieur appartenant à une femme ou à un adolescent était posé sur la région temporale gauche et avait la face tournée vers l'Est, tandis que le crâne inférieur appartenant à un adulte avait la face tournée vers le fond de la fosse funéraire. Les membres inférieurs étaient sans doute repliés. (Voir fig. 39). Au Sud de la même fosse, mais à un niveau supérieur, se trouvait un crâne d'enfant. L'inhumation des deux premiers squelettes a dû être simultanée, tandis que l'enfant a certainement été enterré postérieurement. Peut-être s'agissait-il d'une sépulture familiale ?

Dans un autre tumulus de l'Ouerk, les crânes, au nombre de trois, inhumés à des niveaux différents de la fosse funéraire, se trouvaient : le premier à l'Est, le deuxième au Nord, et le troisième au Nord-Ouest. Les trois squelettes, très altérés,

se trouvaient au milieu d'une abondante couche de cendre grise avec des fragments de charbon de bois, de nombreux escargots ronds, et les membres inférieurs étaient repliés.

Nous voyons que si l'orientation des crânes est indifférente, il semble bien qu'on ait toujours voulu les déposer aux angles de la fosse funéraire. Quoi qu'il en soit, on ne retrouve jamais de crânes au centre de la sépulture, du moins dans les tombes de cette nécropole que nous avons fouillées.

On constate donc dans ces sépultures des inhumations successives à des niveaux différents, le mort replié (1) peut-être ligoté, la tête calée dans un angle de la fosse dans une orientation indifférente, avec des objets mobiliers assez rares, mais cependant brisés lorsqu'il s'agit de poteries (2). Le plus souvent les morts sont enterrés dans du sable ou de la terre sablonneuse, parfois dans une couche de cendres provenant d'un foyer extérieur, écartant toute idée d'incinération *in situ*. On a signalé (3), en effet, des restes de foyers, de charbon et de cendres auprès d'un certain nombre de sépultures en pierres sèches de l'Algérie. Il est possible que ces cendres proviennent des restes d'un repas funèbre dont la coutume n'a pas disparu de nos jours chez les indigènes (4). A moins qu'il s'agisse d'un grand feu destiné à écarter du tombeau, au moment de l'inhumation, les génies nuisibles et dont on aurait ensuite enfoui les cendres avec le défunt (5).

L'inhumation terminée, la fosse était comblée de terre et de pierraille et sans doute repérée au sommet du monument par deux ou trois pierres debout surmontant une petite plate-forme, parfois une enceinte de pierres.

Cette plate-forme a pu servir à des actes religieux ou magi-

(1) Il convient de remarquer que l'exiguïté des fosses funéraires ne permet pas une position allongée.

(2) Il s'agit là d'un rite qu'on retrouve dans toutes les sépultures en pierres sèches de l'Afrique du Nord. Actuellement encore les M'Zabites brisent une poterie sur la tombe de leurs défunts. Mercier, *La Civilisation Urbaine du M'Zab*, Soubiron, Alger.

(3) Joly, *Revue Africaine*, t. LII, 1909.

(4) Gsell, *Hist. Anc.*, t. VI, p. 242.

(5) A comparer avec la paille en partie brûlée trouvée dans les chambres funéraires d'Aïn el Hamara. Voir plus loin.

ques (1). Hérodote raconte que les Nasamons, quand ils veulent être instruits de l'avenir, s'endorment sur les tombes de leurs ancêtres après avoir prié et se conforment à ce qu'ils voient en rêve. Duveyrier (2) a vu à Ghadamès des tombeaux en forme de butte sur lesquels les femmes targui allaient se coucher pour obtenir des nouvelles de leur mari absent. Un touareg égaré, séparé de sa caravane, passe la nuit sur un tumulus et voit en rêve le lieu précis où campe la caravane, si bien qu'il la rejoint le lendemain (3). Il est certain que ces plates-formes ont pu faciliter ces pratiques, mais ce sont là des coutumes fort anciennes dont l'origine inconnue n'est peut-être pas contemporaine de nos monuments.

De plus, nous pouvons remarquer que les sépultures de Tamda et d'Aïn el Hamara n'ont aucune plate-forme au sommet, qui est creusé en cratère. Cette disposition serait très mal commode pour s'endormir dans un but magique.

On peut également supposer que les pierres debout qui se trouvent sur quelques-unes de ces plates-formes sont simplement des points de repère indiquant la position de la tête du mort pour qu'il ne soit pas dérangé dans une inhumation postérieure ?

Les ossements d'animaux de petite taille retrouvés dans la plupart des tombes de l'Ouerk sont peut-être des restes de repas funéraires, à moins que ce soient les squelettes d'animaux fouisseurs, car il convient de remarquer que dans ces sépultures tout au moins, ces ossements n'ont jamais été trouvés en contact avec les squelettes ni dans les poteries qui les accompagnaient, et enfin nous en avons retrouvé dans des sépultures vides.

Les escargots qui se rencontrent en abondance dans les tombes de l'Ouerk étaient le mets préféré des anciens Africains. Il est plus probable qu'ils ont été introduits dans la fosse

(1) Cette plate-forme a-t-elle servi à exposer les morts avant l'inhumation ? Chez les Hurons, par exemple, le corps du défunt est placé sur une plate-forme avant l'inhumation. — Dr Montandon, *Traité d'Ethnologie culturelle*, Payot, Paris, 1934.

(2) Duveyrier, *Les Touaregs du Nord*.

(3) E.-F. Gautier, *Le Sahara Algérien*.

funéraire avec le sable de l'oued car on les retrouve à tous les niveaux.

*
* *

Dans les sépultures de l'Oued Tamda et d'Aïn el Hamara, les squelettes, toujours incomplets, sont pêle-mêle dans les différentes couches de la chambre funéraire. Nous avons vu plus haut que les dimensions de cette chambre permettraient pourtant une inhumation en position allongée. Les crânes sont presque toujours à l'Ouest dans les tombes d'Aïn el Hamara et le plus souvent au Nord à l'Oued Tamda. Nous avons vu également plus haut que les dispositions, la forme et les dimensions de la chambre funéraire, identiques dans ces deux nécropoles du S.-O. de Biskra, sont très différentes de celles de la nécropole de l'Ouerk.

Dans les sépultures de l'Oued Tamda et d'Aïn el Hamara nous avons pu constater qu'il y a eu des inhumations successives dans des couches de sable et de pierraille séparées les unes des autres par des rangées horizontales de petites dalles plates. Ces inhumations successives sont confirmées par les dispositions mêmes de la chambre funéraire, fermée à sa partie supérieure par deux ou trois grandes dalles qui pouvaient être déplacées facilement, sans trop déranger les amoncellements de pierre. Les ossements déposés dans la chambre, les têtes étaient calées par des pierres, avec des objets mobiliers, le sable était tassé par-dessus avec une rangée horizontale de petites dalles plates en grès. La chambre était prête pour une nouvelle inhumation.

Dans ces deux dernières nécropoles on retrouve aussi de nombreuses chambres funéraires vides, dont les couches successives de sable et de dalles ont été respectées.

Nous avons vu que dans nos sépultures de l'Oued Tamda et d'Aïn el Hamara les crânes sont l'objet de soins particuliers car ils sont le plus souvent calés, soit au Nord, soit à l'Ouest de la chambre funéraire, parfois sur une natte en alfa ou sur un clayonnage en bois (Aïn el Hamara) ou bien sur un dispositif très simple de branchages en forme de litière. Le reste

du squelette est éparpillé au milieu de la chambre funéraire (1).

On constate à Aïn el Hamara un rite spécial puisque certains individus ont été inhumés avec une mâchoire inférieure de chameau en contact intime avec le crâne et placés tous deux sur une natte en alfa.

Cependant, dans quelques sépultures d'Aïn el Hamara, les crânes eux-mêmes paraissent avoir été abandonnés sans soins spéciaux. Dans une bazina de cette nécropole un crâne dépourvu de mâchoire inférieure était entouré de deux côtes, à proximité d'un radius et d'un os iliaque (os du bassin). (Fig. 23).

Tous les squelettes que nous avons essayé de reconstituer étaient incomplets. Cette constatation serait en faveur du rite de décharnement pré-sépulcral si nous n'avions pas retrouvé des fragments de membres possédant leurs connexions ligamentaires et un morceau de tissu adhérent à un tibia. Ce tissu de couleur violet indigo avait déteint sur un péroné voisin. Cependant nous avons trouvé sur un tibia un trait rectiligne profond, nettement marqué. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un trait de scie qui serait d'ailleurs unique, car aucun autre os humain ne porte de pareilles traces (2).

Certaines sépultures de la nécropole d'Aïn el Hamara ne contiennent souvent qu'un seul os humain : radius ou cubitus, ou une phalange de chameau seule dans les couches de sable en place. Il est difficile d'expliquer la signification de ces sortes d'inhumations partielles. Nous avons trouvé quelquefois de la paille incomplètement brûlée dans les chambres funéraires de cette nécropole. Il s'agit peut-être d'un rite ancien qui aurait eu pour but de chasser les génies malfaisants au moment de l'inhumation.

---

(1) Les ossements humains l'ont été intentionnellement car le tassement du sable est contemporain de l'inhumation, sans quoi les couches de dalles auraient été écrasées et ne seraient pas restées horizontales. D'autre part, la solidité de la chambre funéraire, les grandes dalles de fermeture supérieure, la cohésion de l'ensemble du monument excluent cette idée.

(2) M. le Professeur Leblanc, Doyen de la Faculté de Médecine d'Alger, qui a examiné ce tibia, pense qu'il s'agit d'une blessure osseuse faite par une arme tranchante peu de temps avant la mort.

Enfin, sur un tumulus d'Aïn el Hamara nous avons trouvé sous les grandes dalles de fermeture quelques fragments d'œufs d'autruche.

***

Nous avons vu que la plupart de ces sépultures renferment plusieurs morts. Lorsque les deux squelettes sont placés côte à côte (tumulus de l'Ouerk), il est plausible de supposer que dans ce cas l'ensevelissement a été simultané. Les couches successives de sable contenant des squelettes, séparées par des rangées de dalles, nous font également penser que la sépulture avait servi à plusieurs individus. A l'Oued Tamda et à Aïn el Hamara les dispositions de la chambre funéraire prouvent aussi que ces sépultures avaient été établies pour contenir plusieurs morts (1).

L'attitude repliée constatée à l'Ouerk est une coutume très ancienne, car elle a été observée en Afrique du Nord dès le paléolithique (2) et on la retrouve dans les tumulus du Sahara (3). Les ossements incomplets et en désordre observés dans les sépultures de Tamda et d'Aïn el Hamara et appartenant à plusieurs individus se retrouvent également dans de nombreuses sépultures africaines et parfois même les crânes seuls (4). Lorsque la sépulture n'a pas été remaniée, Gsell admet qu'il s'agit d'un rite funéraire très ancien dans l'Afrique du Nord. En tout cas, la présence du chameau d'Aïn el Hamara avec des individus inhumés selon ce rite prouve tout au moins que cette coutume funéraire se serait perpétuée fort longtemps dans cette région.

Les morts de Tamda et d'Aïn el Hamara auraient-ils été décharnés ou exposés en plein air pour être dépecés par les

---

(1) Gsell, *Hist. Anc.*, t. VI, p. 209, admet que, dans ce cas, on serait en présence de sépultures familiales. Ce fait est probable lorsqu'on retrouve comme à l'Ouerk et à Aïn el Hamara des crânes de nourrissons ou d'enfants avec des crânes d'adultes.

(2) Debruge, *Rec. de Constantine*, t. LV, etc., Abris sous roche, escargotière, etc.

(3) E.-F. Gautier, *Le Sahara Algérien*.

(4) Gsell, *Hist. Anc.*, t. VI, p. 212.

animaux carnassiers, ou bien les aurait-on fait bouillir pour les débarrasser de leurs chairs ? (1) Aucune indice ne nous permet de pencher pour l'une quelconque de ces hypothèses, car parmi tous les squelettes exhumés, un seul tibia portait les traces d'un trait profond *post mortem* (2), et si les cadavres avaient été soumis à l'ébullition nous n'aurions pas retrouvé de connexions ligamentaires sur quelques squelettes, ni de fragments de tissu adhérant à l'os. Quoi qu'il en soit, il est certain que les morts des nécropoles de Tamda et d'Aïn el Hamara étaient déposés dans la chambre funéraire complètement décharnés puisqu'ils sont toujours incomplets. Il est donc probable que les populations de Tamda et d'Aïn el Hamara pratiquaient le rite du décharnement pré-sépulcral qu'on retrouve encore de nos jours chez quelques peuplades d'Océanie, d'Afrique et d'Amérique.

Les tombes de l'Ouerk, par leur exiguïté, ne permettaient que l'inhumation en position repliée selon un rite très ancien en Afrique du Nord. Hérodote affirme que les Nasamons enterraient leurs morts assis et que les Libyens nomades ensevelissaient leurs morts allongés. Mais n'est-ce pas plutôt à des influences étrangères qu'il faut attribuer les rites funéraires observés dans les deux nécropoles du Sud-Ouest de Biskra ? (3).

Il est possible que les populations qui érigèrent toutes ces sépultures aient seulement inhumé leurs chefs dans les grandes sépultures (4), tandis que les personnages de moindre importance auraient été simplement inhumés au pied de ce même monument. Cet idée expliquerait peut-être pourquoi on retrouve presque toujours un petit tumulus au pied des

---

(1) Le décharnement avec séparation des os est pratiqué par les indigènes d'Afrique de la Côte d'Or, l'Est Africain. Ce rite paraît avoir été une coutume du Soudan primitif. — Dr Montandon, *Traité d'Ethnologie Culturelle*, Payot, Paris, 1934.

(2) Trait de scie ? Voir renvoi 2, p. 225.

(3) Les Grecs, par exemple, enterraient leurs morts en position allongée.

(4) Actuellement les Massaï, entre autres, inhument leurs chefs seuls, alors que les autres cadavres sont abandonnés aux animaux carnassiers.

grandes bazinas de Tamda ou d'Aïn el Hamara, car cette disposition est très fréquente dans les nécropoles de sépultures indigènes pré-islamiques de l'Afrique du Nord et du Sahara (1).

En résumé, dans la nécropole de l'Ouerk les morts ont été inhumés en position repliée dans des couches superposées de terre sablonneuse et de pierraille séparées entre elles par des rangées horizontales de petites dalles plates. Dans les nécropoles de Tamda et d'Aïn el Hamara, probablement plus récentes, les squelettes décharnés et incomplets sont déposés en désordre dans des couches de sable et de dalles horizontales, à l'exception des crânes qui sont l'objet de soins particuliers. A Aïn el Hamara on constate les mêmes rites, mais les morts semblent avoir été mieux traités encore, car on couche ce qui reste de son squelette sur une natte ou sur un clayonnage en bois avec des ornements et des objets mobiliers que nous allons étudier et qui diffèrent également entre ces trois nécropoles.

LE MOBILIER FUNERAIRE

Nous avons vu que le mobilier funéraire exhumé des sépultures de l'Ouerk est assez pauvre. Il comprend : un pendentif d'oreille en bronze, une pointe de javelot en silex, un demi-tube en fer, des fragments de poteries peintes et quelques grossières poteries séchées au soleil et brisées.

Le pendentif d'oreille, en bronze, est spiralé avec des méplats cubiques aux extrémités Il porte des traits géométriques gravés en forme de V très allongé. (Fig. 40).

La pointe de javelot en silex, uniface, triangulaire, allongée (fig. 40) a été recueillie *en place*, auprès du crâne inférieur d'un tumulus de cette nécropole avec le tube en fer. (Tumulus de la fig. 39). Le sable et la pierraille qui comblent la fosse funéraire de ce tumulus proviennent du lit de l'oued se trouvant à proximité et il est peu probable que cette pointe de

(1) Au pied même du Médracen on retrouve quelques tumulus. Autour du monument de Tin Hinan, à Abalessa, M. Reygasse a signalé la présence de 14 chouchet. — E.-F. Gautier et Reygasse, *Le Monument de Tin Hinan*, Acad. des Sciences Col., 1934.

javelot ait été jetée là par hasard. Nous avons bien trouvé quelque silex atypiques dans les environs de ces sépultures, mais jamais un instrument de ce type, et malgré un tamisage sérieux du sable de la fosse, nous n'avons pas retrouvé d'autres silex taillés. On peut donc admettre que cette pointe de javelot en silex a été intentionnellement placée auprès des morts de ce tumulus, qu'elle ait été utilisée ou non par ces individus.

Le demi-tube en fer brut, très oxydé, paraît avoir été utilisé comme douille d'emmanchure. (Fig. 40).

Les fragments de poterie peinte en noir ou en rouge faite au tour, sont de type romain Ils ont été trouvés sur la plate-forme supérieure d'une bazina à gradin de cette nécropole. Les poteries faites à la main et séchées au soleil, provenant d'un tumulus de cette même nécropole et recueillies auprès des crânes, sont grises, très friables et grossièrement façonnées. Elles sont sans ornement. Ce sont des écuelles à bords élevés ou des vases arrondis. Ces poteries sont toutes brisées rituellement avant l'inhumation, en dehors de la sépulture, car il n'est jamais possible de retrouver tous les morceaux qui permettraient une reconstitution complète (1).

Les bazinas et les tumulus de l'Oued Tamda nous ont donné pour tout mobilier que des poteries de type punique faites au tour et brisées en multiples fragments éparpillés avec les ossements humains. Ces fragments de poterie portent des rainures circulaires. Nous avons pu reconstituer une grande amphore brisée en trente-cinq morceaux. Elle devait avoir deux anses et un goulot rond allongé. (Fig. 43).

Cette poterie porte une croix peinte en noir sur un de ses côtés (2). Elle témoigne d'une influence étrangère.

(1) Il s'agit évidemment d'un rite que cette brisure intentionnelle des poteries, et non les vestiges d'un repas funéraire, car malgré les fouilles les plus complètes et un sérieux tamisage, on ne retrouve jamais tous les morceaux Il en est de même pour les poteries de Tamda et les vases en bois ou en grès d'Aïn el Hamara.

(2) Il s'agit sans doute d'une marque de propriété visible sur la deuxième photo.

Une autre bazina de cette nécropole, vide d'ailleurs, ne contenait qu'un fragment de bâton en bois de Tamarix arrondi, brisé en partie, entaillé à une extrémité et dont on ne peut expliquer la destination. Quant à la petite meule à grain retrouvée dans une bazina également vide, elle se trouvait au milieu des pierres de la paroi Ouest de la chambre funéraire. Sa présence en cet endroit prouve tout au moins que cet objet était inutile aux individus qui érigèrent ce monument. (Fig. 44).

Dans les sépultures d'Aïn el Hamara le mobilier funéraire est beaucoup plus riche et plus varié. Nous avons vu que les morts étaient inhumés, soit sur des nattes d'alfa, soit sur un clayonnage en bois, soit sur un dispositif très rustique en branchage (1).

Les nattes de forme carrée, mesurent un mètre de côté. Elles sont en alfa tressé et retenues sur les bords par des nœuds.

Le clayonnage retrouvé dans une seule sépulture mesure un mètre de long sur o m. 80 environ de largeur. Il est construit avec une série de baguettes parallèles rondes, aux extrémités arrondies et reliées entre elles tous les cinq centimètres environ par une double lanière en peau de chameau qui s'entre-croise dans les intervalles des baguettes. Les lanières sont retenues sur les baguettes par des petites gorges circulaires. Les baguettes du clayonnage portent par place des traces de coloration rouge (2).

Le pendentif — ou amulette ? — en bois, est de forme trapézoïdale (fig. 45). Il est percé de trous à orifices coniques aux extrémités pour permettre la suspension. Il mesure o m. 11 de long sur o m. 03 de largeur. Il porte des dessins géométriques linéaires gravés sur ses deux faces : triangles, chevrons, etc., comparables aux dessins libyco-berbères.

(1) A comparer avec les Habbès du Plateau Central Nigérien qui, après avoir roulé le corps du défunt dans son linceul, l'emportent sur une civière de branchages ou de nattes. Dans les provinces montagneuses du même plateau, les morts sont étendus sur une couche de coton. — Voir Desplagnes, *Le Plateau Central Nigérien*, Larose, Paris, 1907.

(2) Le rouge a été une couleur funéraire chez divers peuples et entre autres chez les Carthaginois. Il a été employé dès le Paléolithique en Afrique du Nord.

Le vase en bois de Frêne oxyphille, fait au tour, porte pour tout ornement. un trait circulaire gravé à sa partie supérieure (Fig. 41). Il est en partie brisé et nous n'avons trouvé qu'un seul morceau (remis en place sur la photo).

Le récipient creusé dans un tronc de Bétoum mesure o m. 45 de haut sur o m. 15 de diamètre et il porte à sa base une gorge circulaire profonde grossièrement taillée.

Enfin nous avons recueilli dans ces sépultures un pot en grès poreux en partie brisé (fig. 47), un broyeur à fard ou à colorant (fig. 42) avec des traces de coloration noire, quelques fragments de corde en alfa torsadé ; des fragments plats de cuir de chameau tanné et perforé, des débris d'outre à grains cousus avec des lanières en cuir, une pelote de lanières de cuir (fig. 46) qui a pu servir d'ornement vestimentaire et enfin de nombreux ossements de chameau (fig. 48), de capridés, de mouton, de bœuf, des fragments de roseau et de la paille en partie calcinée (1).

⁂

Le dépôt d'objets mobiliers s'explique par les besoins que sont censé avoir les morts de se nourrir, de se parer et même parfois de se protéger avec des amulettes. Ces objets ont pu être la propriété du défunt lorsqu'il était vivant. Quoi qu'il en soit ils peuvent jusqu'à un certain point nous fournir des indications sur l'âge de ces sépultures et sur le genre de vie des populations qui les érigèrent.

Les sépultures de l'Ouerk nous ont livré du bronze, du fer et un silex taillé. Le fer et le bronze ont été employés en Afrique du Nord aux environs du Ier millénaire avant notre ère (2), mais les tombes qui en contiennent peuvent être beaucoup plus récentes, car ces métaux se retrouvent également dans les dolmens dont les plus anciens ne remontent pas au delà du IIIe siècle avant notre ère (3).

(1) Tous ces objets funéraires ont été déposés au Musée de Préhistoire du Bardo, à Alger.

(2) Gsell, *Hist. Anc.*, t. I, p. 211 et 212.

(3) Gsell, l. c., t. VI.

Le silex taillé ne nous donne pas d'indications plus précises quant à l'ancienneté de ces tombes. L'usage du silex taillé a duré très longtemps en Afrique du Nord et l'usage des javelots chez les indigènes africains est attesté par de nombreux textes anciens qui depuis le III[e] siècle avant notre ère parlent de l'usage de cette arme, chez les Lybiens, les Numides, les Maures et les Gétules (1). Mais l'usage de cette arme de jet peut s'être perpétué bien après l'ère chrétienne et elle ne nous donne pas non plus de repère certain pour dater les tombes de l'Ouerk. Par contre les grossières poteries séchées au soleil et façonnées à la main, exhumées de quelques sépultures de cette nécropole, paraissant indemnes de toute influence étrangère, nous font supposer que ces sépultures peuvent être de beaucoup antérieures à l'ère chrétienne, chez des indigènes qui auraient conservé des usages funéraires auquel ils s'étaient habitués bien avant l'arrivée des Phéniciens Mais il ne s'agit là bien entendu que d'une simple hypothèse.

Les tombes de l'Oued Tamda, dont la chambre funéraire seule dénote une influence étrangère et contenant des poteries faites au tour de type punique, sont certainement beaucoup plus récentes que les précédentes et vraisemblablement contemporaines — ou postérieures — à l'époque romaine (2).

Les meules à grain ont été connues dans la Méditerranée dès une époque très reculée. On en retrouve un peu partout dans les ruines romaines ou berbères (3). Celle qui se trouvait dans une bazina de Tamda semble indiquer que cet objet, comme nous l'avons dit, était au moins inutile aux individus qui construisirent cette sépulture.

Le mobilier funéraire des tombes d'Aïn el Hamara, plus riche et plus varié, nous apprend que les populations qui inhu-

---

(1) Polybe, Diodore de Sicile, Tite Live, etc. La stèle libyque de Souama en Kabylie représente un fantassin qui tient un javelot. De semblables images se retrouvent sur les gravures rupestres du Sahara septentrional. Voir E.-F. Gautier, *Le Sahara Algérien* ; Flammand, *Les Pierres écrites*, etc.

(2) L'influence phénicienne a duré un millénaire en Afrique du Nord et pendant cette longue période les emprunts ont été faciles. — E.-F. Gautier, *Le Passé*, et Gsell, *Hist. Anc.*, t. VI.

(3) Gsell, *l. c.*, t. VI.

maient leurs morts dans cette nécropole connaissaient et utilisaient le chameau non seulement pour leurs objets usuels — peut-être même comme nourriture — mais encore que cet animal était probablement utilisé pour des transactions avec l'Afrique Centrale. Les quelques ossements de chameau et surtout la mandibule inférieure de cet animal trouvée en contact avec un crâne humain, semblent indiquer qu'ils avaient peut-être un culte pour cet animal, à moins que le chameau retrouvé dans ces conditions n'ait été que le compagnon de l'individu enterré avec lui (1). Mais il ne s'agit pas là d'un fait isolé puisqu'on retrouve, soit des phalanges, soit des fragments de crâne de cet animal dans d'autres sépultures de cette nécropole (2).

Ces mêmes populations employaient l'alfa pour faire des nattes, des cordes et ils utilisaient le cuir de chameau (3).

Ils se servaient d'outres à grains en peau de chameau ou de bouc et ils utilisaient le bois (clayonnage, vases en bois, etc.). Les vases en bois permettent d'avoir une vaisselle qui résiste mieux aux chocs que les poteries et cette utilisation permet de supposer que ces populations pratiquaient le nomadisme (4). Ils connaissaient le violet indigo sans doute comme teinture pour leurs vêtements qu'ils devaient orner par ailleurs avec des sortes de pelote en lanières de chameau (fig. 46).

Les nattes ou les clayonnages en bois étaient-ils utilisés

---

(1) A noter que le chameau est très souvent représenté sur les gravures rupestres du Sahara, dites libyco-berbères. — Voir Flammand, *Les Pierres écrites* ; Reygasse, *Revue Africaine*, etc.

(2) Les ossements de ce chameau ont été étudiés par M. le Cdt Cauvet (*Bulletin de la Sté d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord*, déc. 1937, n°s 8-9). — L'auteur a constaté que le chameau trouvé à Aïn el Hamara possède 39 dents au lieu de 34 dents que possède le chameau arabe actuel. Le chameau d'Aïn el Hamara serait, toujours d'après le même auteur, un chameau africain ancien.

(3) Le cuir a été signalé par Monod dans les sépultures de l'Adrar Ahnet (Sahara) ainsi que du tissu. — *L'Adrar Ahnet*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1932.

(4) Salluste mentionne les vases en bois qu'on trouve dans les cabanes des Numides et Pomponius Méla les vases en bois et en écorce des indigènes de l'intérieur. Une écuelle en bois a été signalée dans une sépulture du Hoggar. *C. R. Acad. Insc.*, 1925, p. 339. — E.-F. Gautier et Reygasse, *Le Monument de Tin Hinan*, Acad. des Sciences Coloniales, 1934, une écuelle dans ce bois dans ce monument.

comme lits par ces individus ? Nous le croyons très volontiers car le lit est souvent utilisé chez les Sahariens. Les Lybiens, aux dires d'Elien, s'efforçaient d'éviter les scorpions en couchant sur des lits très hauts (1). On peut supposer que ces nattes ont été employées dans un but rituel, pour protéger les morts. Enfin les dessins linéaires que nous avons signalés sur le pendentif ou amulette en bois teinté en rouge, dessins d'où les lignes courbes sont exclues, sont la signature de l'art rural berbère.

En somme, si nous voulions essayer de dater les nécropoles que nous avons étudiées, nous pourrions dire ceci: c'est que les sépultures de l'Ouerk ne remontent pas au delà de l'âge du fer tandis que les tombes d'Aïn el Hamara contenant du chameau ne sauraient probablement pas être antérieures à la fin du IIIe ou du IVe siècle de notre ère (2).

A quelles populations pourrait-on attribuer l'érection de ces sépultures ? L'étude de ces trois nécropoles est bien insuffisante et les documents trouvés sont trop rares pour nous donner une idée précise. On peut cependant supposer que les sépultures de l'Ouerk appartenaient à des populations indigènes différentes de celles de l'Oued Tamda et d'Aïn el Hamara et que nos Ouerki étaient ces Libyens dont parlent les textes classiques du Ve siècle avant notre ère.

Au Sud du *limés* s'étendait la Gétulie et plus au Sud encore, au Sahara, on retrouvait l'Aethiopien c'est-à-dire le nègre. Aux environs de notre ère le terme liby-phénicien s'appliquait aux Lybiens qui par leur langue, leurs mœurs, étaient devenus phéniciens, à des indigènes assimilés qui restèrent très longtemps

(1) Gsell, *Hist. Anc.*, t. VI.

(2) Du moins, si l'on en croit E.-F. Gautier (*Le Passé*, l. c.), cette constatation concorderait avec l'architecture plus récente des tombes contenant du chameau. Cependant pour Joleaud, le chameau existe depuis longtemps dans la région orientale du Sahara et il pense que si les auteurs antiques ne l'ont pas signalé avant le règne des Septimes Sévères, c'est qu'il s'était raréfié. (Congrès de Bruxelles, XVIe Congrès Intern. d'Anthr. de 1935 ; *Les débuts de la domestication, d'après la chronologie des gravures rupestres sahariennes*, p. 929). Le Cdt [illegible] est du même avis. *Le Chameau*, Baillière et Fils, Paris, 1926, et le [illegible]madaire de l'Oued Itel (*Bull. Sté Hist. Naturelle*, Déc. 1937).

après la chute de Carthage (1). Ces liby-phéniciens imprégnés de civilisation punique sont peut-être les constructeurs de nos sépultures de l'Oued Tamda. Ces sépultures, non seulement d'après leur mobilier funéraire, leur architecture mais encore d'après l'étude des documents ostéologiques (2), paraissent plus récentes que celle de l'Ouerk mais probablement plus anciennes que les sépultures d'Aïn el Hamara. Peut-être faut-il voir, enfin, dans les restes exhumés des tombes d'Aïn el Hamara, les vestiges des grands nomades chameliers qui, d'après Ibn Khaldoun, vivaient éloignés du Tell et se nourrissaient du lait et de la chair du chameau.

Docteur Pierre ROFFO.

---

(1) Gsell, *Hist. Anc.*, t. IV, p. 494.

(2) Voir plus loin la notice du Professeur Leblanc.

(3) Ibn Kaldoun, *Histoire des Berbères*, Traduction de Slane.

NOTICE DE M. LE PROFESSEUR LEBLANC

Doyen de la Faculté de Médecine d'Alger

Etude des ossements humains des sépultures de l'Ouerk de Tamda et d'Aïn el Hamara

Sépultures de l'Ouerk :

Fossilisation incomplète d'une calotte cranienne ;
Les autres fragments utilisables, non fossilisés, sont allégés par perte calcaire :

1. — Maxillaires supérieurs réunis.
   Petite ouverture nasale à caractère de *race blanche.*
   Suture médiane divisée.
   Très léger prognathisme.
   Cuspides molaires partiellement abrasées.
   Suture palatine très marquée.

Diagnose probable : *Femme jeune de race blanche.*

2. — Maxillaires supérieurs réunis et os molaire gauche.
   Ouverture piriforme large à caractère *négroïde.*
   Prognathisme accusé.
   Dents très abrasées.

Diagnose : *nègre adulte.*

Autres fragments :

Un occipital à crête en ligne courbe supérieure très saillante,
Deux occipitaux fossilisés et deux fragments de voûte,
Une demi-mandibule de vieillard,
Une demi-calotte cranienne fortement dolichocéphale, fossilisée d'adulte,
Deux temporaux non fossilisés.

Sépultures de Tamda :

Calotte fossilisée d'individu âgé dolichocéphale, à protubérance occipitale forte.

Sépultures d'Aïn el Hamara :

Crânes complets et récents portant encore des lambeaux de téguments.

1. — Crâne hyperdolichocéphale : 71.
   Leptorhinien : 43.
   Prognathe. — Dents abrasées. — Face petite. — Fosse canine pleine, maxillaire haut.
   Sutures craniennes en voie de disparition : 50 ans environ.

Diagnose : *Caractères berbères actuels de la face.*

2. — Crâne petit, dolichocéphale. Face petite, ouverture nasale et nez à *caractère métis.*
   Prognathisme. — Dents abrasées, barrées de la mandibule.
   Branche verticale de la mandibule très oblique.

Diagnose : *Femme métis très âgée.*

3. — Crâne dolichocéphale Face petite et prognathe. Leptorhinien, orifice nasal à *caractère de race blanche.*

Diagnose : *Femme de 40 ans environ.*

4. — Crâne de nouveau-né à orifice nasal déclive.

5. — Fragment de crâne d'enfant de quelques mois.

6. — Quatre mandibules adultes, trois entiers sans caractères particuliers.

7. — Calotte d'un crâne adulte dolichocéphale; I = 75 partiellement fossilisée.
   Forte saillie sus-orbitaire.
   Norma occipitalis pentagonale très large : 50 ans environ.

CONCLUSION D'ATTENTE

Portions de squelettes plus ou moins récents, mais non préhistoriques.

Mélange de sujets blancs et de négroïdes adultes et enfants très jeunes ensevelis vraisemblablement en même temps que leurs mères.

Rien n'indique d'une façon sûre le décharnement et la coloration du squelette.

Quelques stries sur des fragments d'os longs semblent être l'effet d'un frottement du milieu environnant.

STATION DE RECHERCHES
FORESTIÈRES
DU NORD DE L'AFRIQUE

BOIS DE BOULOGNE
ALGER

Alger, le 28 septembre 1938.

Monsieur le Docteur Roffo,
5o, rue de Polignac, Alger.

Vous avez bien voulu me confier différents objets en bois provenant des nécropoles d'Aïn el Amara et d'Oued Tamda de la région des Ouled Djelal, en vue de déterminer à quelles essences forestières appartenait la matière première employée à leur confection.

Cette détermination n'a pas présenté de difficulté. Les échantillons étaient en assez bon état de conservation pour qu'on en puisse tirer différentes coupes minces où les principaux caractères anatomiques du bois étaient bien visibles au microscope. On sait que la nature des éléments constitutif du bois (vaisseaux, fibres ou trachéides, rayons médullaires, parenchyme, appareil sécréteur, ponctuation, sculpture ou ornements variés de telles ou telles cellules, etc...) et leur disposition dans le bois, dont l'ensemble constitue le « plan ligneux », offrent des caractères spécifiques, autrement dit spéciaux à l'espèce botanique. On y retrouve également des caractères de genre et de famille. Ainsi l'examen microscopique permet une identification des bois parallèle à la détermination botanique fondée sur les caractères morphologiques externes de la plante.

Au cas particulier :

L'échantillon N° 1, bâton de 3 cm. de diamètre, muni d'une large encoche, est en *Tamarix*, caractérisé par des vaisseaux inégaux et des rayons médullaires nombreux et très larges.

L'échantillon N° 2, fragment de parois d'un grand récipient, est en « bétoum » (*Pistacia atlantica* Desf.). L'espèce

est bien reconnaissable à ses vaisseaux très inégaux dont les plus petits sont groupés en plages typiques.

Ces deux essences, Tamarix et Bétoum, existent encore actuellement dans les dayas de la région des Ouled Djelal.

Quant au 3e échantillon, grande coupe peinte extérieurement en ocre rouge, il appartient au Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia* Vahl = *E. oxyphylla* M. B.) ; mais il s'agit manifestement d'un ustensile confectionné dans le Tell et importé dans la région des Ouled Djelal.

L'intérêt qu'offre la détermination précise des essences forestières employées aux usages domestiques (objets divers et combustibles qui se conservent presque indéfiniment sous forme de charbon de bois ou de braises), tant pendant l'antiquité qu'au cours des âges préhistoriques, est grand. Elle n'apporte pas seulement des indications sur l'histoire humaine, mais permet de réunir tout un ensemble de faits pour l'étude, à peine ébauchée, de l'histoire et de la préhistoire de la végétation en Berbérie.

Veuillez agréer, Docteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

SACCARDY.

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD. — *Revue d'Ethnographie*, t. V, 1886 (pour les nécropoles de l'Ouerk).

CAUVET. — Le Chameau, Baillière et fils, 1926, 2 vol.

CAUVET. — Le Dromadaire de l'Oued Itel (*Bull. Sté Hist. Nat. Af. N.*, 1937, nos 8-9, page 513).

DANGLES. — Au sujet des tumuli (*Bulletin d'Oran*, Mars 1907).

DUVEYRIER. — Les Touaregs du Nord

DESPLAGNES. — Le Plateau Central Nigérien, Paris, Larose, éditeur, 1907.

DEBRUGE. — *Recueil de Constantine*, t. LV (Abris sous roche).

FLAMMAND. — Les Pierres écrites.

GSELL. — Monuments antiques de l'Algérie, t. I, Alger.

GSELL. — Atlas archéologique de l'Algérie.

GSELL. — Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. I, V et VI.

GLOTZ. — La Civilisation Egéenne, Paris, *La Renaissance du Livre*.

GAUTIER E.-F. — Le Sahara Algérien, Collin, Paris, 1908.

GAUTIER E.-F. — Structure de l'Algérie, Paris, 1922, Sté d'Editions géographiques.

GAUTIER E.-F. — Le Passé de l'Afrique du Nord, Payot, Paris, 1937.

GAUTIER et REYGASSE. — Le Monument de Tin Hinan, Académie des Sciences Coloniales, 1934.

IBN KHALDOUN. — Histoire des Berbères. Traduction de Slane, Geuthner, Paris, 1925.

JOLY. — *Revue Africaine*, t. LIII, 1909.

X.... — Matériaux pour servir à l'Histoire des Monuments funéraires, A. F. A. S., Alger, 1881, p. 1055.

MONTANDON. — Traité d'Ethnologie Culturelle, Payot, Paris, 1934.

MONOT. — L'Adrar Ahnet, Institut d'Ethnologie, Paris, 1932.

PALLARY. — Instruction, etc. Jourdan, Alger, 1909.

NELTENEZ. — Notice sur les fouilles d'El Mengoub (*Rec. de Constantine*, t. IX, 1865).

REINACH SALOMON. — Instruction, etc. Leroux, Paris, 1890.

REYGASSE. — *Revue Africaine*. Contribution à l'Etude des Gravures Rupestres, 1932.

ROFFO. — Note au sujet des Monuments funéraires (*Bulletin Sté Préh. Française*, t. XXXIV, n° 11, Nov. 1937).

ROFFO. — Stèles funéraires Anthropomorphes (*Revue Anthr.*, 46e année, nos 10-12, octobre-décembre 1936).

Les Entreprises de Fondation de villages dans le Sahel d'Alger

(1843-1854)

SOURCES

1. DOCUMENTS D'ARCHIVES

A) *Archives du Gouvernement général de l'Algérie : A.g.g.A.*

1. Dossier 9L : Villages construits par les particuliers. — 2 : St-Charles. — 3 : St-Jules. — 4 : Guyotville. — 5 : Notre-Dame de Fouka. — 7 : Sidi-Ferruch. — 21 : Correspondance générale et Ouled Mendil. — 169 : Tipaza.

2. Dossier 23 L : Colonisation, villages, travaux de colonisation : 192-193-194-195 : Tipaza.

B) *Archives départementales d'Alger : A. D. A.*

1. Le Dossier M renferme des liasses relatives à Tipaza, St-Jules, St-Charles, Saoula (colonisation du Baïnem) ; carton : Colonisation maritime (Sidi-Ferruch, Guyotville). Rapports des inspecteurs de colonisation.

2. Dossier de la Commission des Transactions et Partages pour St-Jules et les Quatre-Chemins : H 12. 1. Haouch Hadj Yacoub.

2. SOURCES IMPRIMÉES

Tableau de la Situation des Etablissements français d'Algérie.

Pellissier de Raynaud. *Annales Algériennes*, 1854.

Baudicour. *Histoire de la colonisation de l'Algérie*, 1860.

Demontés. Guyotville. *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1903, pages 130 à 154. Il y a intérêt à ne pas séparer l'étude des origines de Guyotville de celle de Sidi-Ferruch.

Franc. *La colonisation de la Mitidja*, 1928, pages 295 à 305 : St-Jules, Quatre-Chemins, St-Charles. Etude sommaire qui n'utilise pas tous les renseignements fournis par les Archives, notamment les Archives départementales d'Alger.

Le Sahel d'Alger constitua, à partir de 1842, le champ d'expérience des divers systèmes de colonisation qui poursuivaient la création de villages. A côté des villages spontanés du Fahs, naquirent, ainsi, les villages de l'administration civile, les villages militaires, les villages construits par les condamnés militaires, les villages, enfin, des entrepreneurs et des capitalistes.

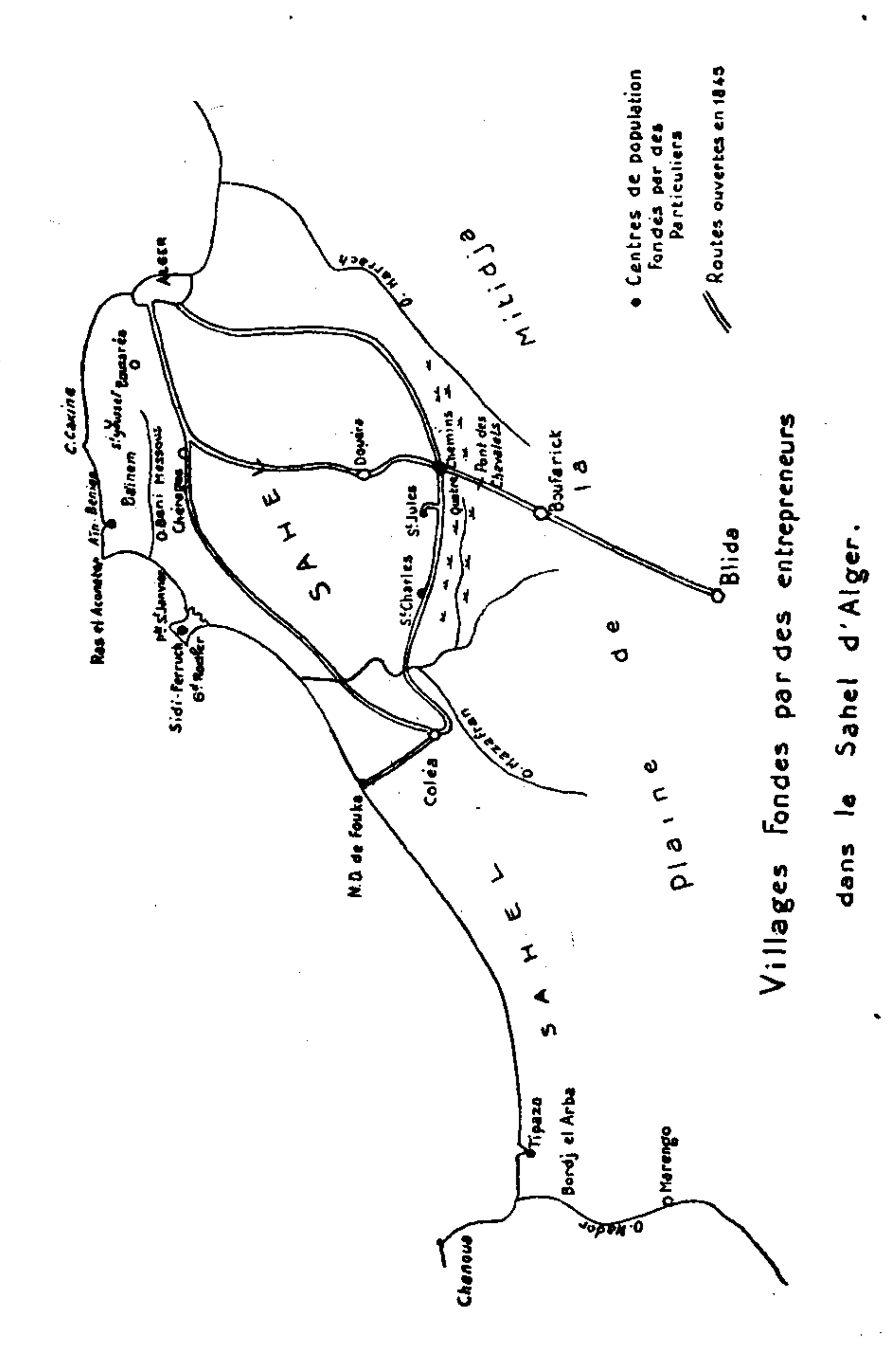
Nous nous proposons, ici, l'étude de ces derniers.

***

Tout à l'exécution du plan de colonisation du Sahel d'Alger, qu'il avait présenté le 12 mars 1842, le Comte Guyot, Directeur de l'Intérieur, se montrait hostile, à priori, à l'intervention des particuliers dans la fondation des villages, car ce mode de colonisation risquait d'échapper à son action.

Pressentant son opposition, le Maréchal Soult, Ministre de la Guerre dut, à plusieurs reprises, lui rappeler que « la sollicitude du Gouvernement ne devait pas avoir pour objet exclusif tel ou tel mode de colonisation ; elle devait les embrasser tous, elle ne devait pas se restreindre aux villages créés par l'Administration, elle devait s'étendre aussi aux entreprises particulières... Si le Gouvernement prenait l'initiative de fonder des centres de population, ce n'était pas qu'il désirait réserver pour lui ce genre d'entreprise (1) ». « J'ai reconnu depuis longtemps les avantages qu'il y a à favoriser la création de centres de

(1) 16 août 1843. 9 L. 3. A. g. g. A.



population par les grands propriétaires eux-mêmes » (1) ; car, « il importe, dans l'intérêt de la colonisation et du Trésor, d'encourager les grands propriétaires à mettre en cultures et à peupler les terrains qu'ils possèdent, à y établir des fermes, des hameaux et des villages (2) ».

Bugeaud se montrait, sur ce point, d'accord avec le ministre. Il n'était donc pas possible à Guyot de refuser de se prêter aux diverses combinaisons qui lui étaient présentées par des particuliers : entrepreneurs et propriétaires.

Ces propositions, évitant les plateaux centraux qui étaient le champ d'action par excellence du Directeur de l'Intérieur, intéressaient les lisières du Sahel : au Sud, les pentes abruptes qui tombent sur la Mitidja, entre l'oued Kerma et l'oued Mazafran ; au Nord, le massif de Bouzaréa et la plaine littorale qui s'étire en trottoir jusqu'au Chenoua.

I. — Le revers méridional du Sahel

Le revers méridional du Sahel, formé par la brusque retombée sur la plaine, des couches géologiques, présentait de fortes pentes, profondément ravinées, arides, couvertes d'épaisses broussailles et longées à leur pied par des chapelets de marécages.

En 1843, ces croupes sauvages qui s'interposent entre les plateaux du Sahel et la plaine de la Mitidja, étaient occupées par de petits douars misérables, vivant d'élevage plus que de cultures. La route d'Alger à Boufarik par Douéra, après avoir traversé ces solitudes, se croisait dans la plaine, avec la route d'Alger à Coléa : ces routes et leur carrefour allaient devenir le site de trois villages projetés par quelques grands propriétaires européens.

A) *Saint-Jules* (3)

En 1843, deux colons français, de Vialar et Caussidou, propriétaires de vastes étendues sur le haouch Hadj-Yacoub, entre

(1) 1er décembre 1843. 9 L. 21. A. g. g. A.
(2) 31 décembre 1843. 9 L. 21 A. g. g. A.
(3) Pour St-Jules, voir : 9 L. 3. A. g. g. A. et Commission des Transactions et Partages. H 12. 1. Haouch Hadj-Yacoub. A. D. A.

Ouled-Mendil et Edde-Kakna, à une lieue de Douéra, entreprirent de fonder un village sur un petit mamelon qui domine la plaine d'une trentaine de mètres.

Se réservant les parties marécageuses et incultes dont la mise en valeur exigeait des capitaux, ils attribuaient à leurs concessionnaires des terres défrichées qui s'étendaient de part et d'autre de la route de Coléa. La population de ce village comprendrait d'abord 10 familles dont chacune recevrait « à perpétuité et sans autre charge que d'habiter et de cultiver », 4 ha de terres d'un rapport facile. Le desséchement et le défrichement des parties réservées leur assureraient en outre du travail jusqu'à la première récolte Ces 10 familles installées, de Vialar et Caussidou proposaient d'en établir 10 autres. En exposant ce qui précède au Maréchal Soult, ils ajoutaient (1) : » Nous ne demandons rien pour nous, mais nous vous prions de faire à chaque famille de notre village les mêmes avances qu'à celles des villages de l'Administration... de leur accorder... la somme de 1.000 fr. pour chacune, remboursables par 1/5... Cette somme de 10.000 fr. serait payée par l'Etat, soit en numéraire, soit plutôt, partie en matériaux, planches et madriers et partie en semences ou bœufs de labour ». De Vialar et Caussidou ne sollicitaient donc qu'un prêt, pour lequel d'ailleurs, ils se portaient garants.

De telles conditions ne pouvaient qu'agréer au Ministre de la Guerre qui s'empressa de recommander le projet à l'attention du Directeur de l'Intérieur (2): « Il convient d'accorder de justes encouragements aux grands propriétaires qui, les premiers, donneront un exemple si utile à propager... Les propositions de MM. de Vialar et Caussidou m'ont paru raisonnables et acceptables... Ce rapprochement des pauvres et des riches me paraît avantageux et désirable ».

Guyot élabora donc un projet d'arrêté de création de centre à Hadj-Yacoub, qui fut adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 septembre 1843. Il comprenait quatre articles :

(1) 15 juillet 1843. 9 L. 3. A. g. g. A.
(2) 16 août 1843. 9 L. 3. A. g. g. A.

Article 1er — Un centre de population de 20 familles sera formé sur la propriété de Hadj-Yacoub indivise entre MM. de Vialar et Caussidou et située entre Ouled-Mendil et Edde-Kakna à 4 kil. de Douéra et sur le revers de la plaine. Sur ces 20 familles, 10 devront être placées avant le 1er janvier 1844 et 10 autres avant le 1er janvier 1845.

Article 2. — MM. de Vialar et Caussidou auront à livrer 4 ha de terres sans palmiers nains ni broussailles à chacune des 20 familles dont se composera le dit village. L'Administration se réserve le droit de faire lever par l'un de ses géomètres le plan des lieux indépendamment, en outre, des lots à bâtir, la situation des diverses parcelles à partager entre les colons.

Article 3. — L'Administration fera à chacune des 20 familles une avance de 1.000 fr. sur lesquels 750 en numéraire et 250 en matériaux, graines, semences ou bestiaux,

Article 4. — Chacune des familles est tenue de rembourser annuellement, à partir du 1er janvier 1850, le cinquième des 1.000 francs qui lui auront été avancés. MM. de Vialar et Caussidou ayant accepté ce remboursement sous leur responsabilité personnelle, ils seront obligés aux lieu et place des familles qui ne pourraient le faire dans les délais voulus.

Cet arrêté qui fut publié d'urgence ne contenait que des clauses acceptées par de Vialar et Caussidou. Le Ministre de la Guerre le sanctionna, en exigeant cependant une modification à l'article 4 : « il est nécessaire de stipuler que les remboursements se feront à la Caisse coloniale si c'est elle qui fait les avances et au Trésor, si ces avances sont prélevées sur des crédits législatifs ».

Le village de St-Jules se trouvait officiellement créé.

En novembre, Caussidou réclama pour ses colons 20 quintaux de blé et 20 quintaux d'orge destinés aux semailles : Guyot les accorda, de Vialar les fournit et l'Administration paya.

Au 31 décembre, St-Jules se composait de 11 familles, en tout 50 personnes, vivant dans des baraques en planches ; 27 ha étaient ensemencés, mais les lots à bâtir et à cultiver n'étaient pas encore distribués.

Au début de l'année suivante, le Ministre demanda des ren-

seignements sur le nouveau village; le Directeur de l'Intérieur lui transmit une relation (1) de l'enquête qu'il y avait personnellement conduite, le 8 janvier : « St-Jules se compose de 13 baraques dont 12 sont occupées, quoique le terrain paraisse bien choisi sous le rapport de la salubrité, 8 personnes y sont mortes de la fièvre. L'eau y manque... un seul puits très profond y existe... L'espace paraît trop restreint pour que ces maisons aient autour d'elles les cours et dépendances nécessaires. Enfin aucun moyen de défense n'est commencé, ni aucune voie de communication n'est tracée. Les habitants m'ont paru inquiets et peu disposés à travailler dans la crainte qu'une fois les terres cultivées, les propriétaires ne les leur reprissent. J'ai dû les rassurer en leur disant que l'Administration veillerait sur eux et qu'ils pouvaient recourir à elle, s'ils avaient des réclamations à faire ».

Guyot reprochait à de Vialar et à Caussidou de s'occuper de cultures avant de pourvoir au logement définitif de leurs concessionnaires. L'exposé de ces faits l'amenait à formuler des critiques un peu prématurées : « L'expérience était à faire et je me suis hâté d'accepter les offres de MM. de Vialar et Caussidou, non seulement parce que cela m'était prescrit d'urgence par Votre Excellence, mais encore parce qu'il était intéressant de mettre à l'œuvre la colonisation des propriétaires, de donner satisfaction à leurs instances et de constater sa valeur ou son impuissance. Il fallait pour que l'expérience fût complète qu'une certaine latitude leur fût laissée et ils l'ont obtenue ».

Ce dernier aveu découvrait Guyot : il avait abandonné à elle-même l'expérience en cours pour mieux prouver, par son échec, les vices du système dont elle procédait. Soult ne manqua pas de lui reprocher cette attitude : « Je dois faire remarquer à cette occasion, Monsieur le Directeur, que tous les modes de colonisation doivent être de votre part l'objet d'une constante sollicitude. Les villages établis par les particuliers méritent tout autant votre attention que ceux à la création desquels l'Administration préside directement... Je ne doute pas que la participation des grands propriétaires à l'œuvre de colonisation n'ait des résultats favorables si elle est bien dirigée. Les errements inséparables d'un premier essai ne sont pas de nature à me faire changer d'opinion sur les mérites de ce mode de colonisation et sur l'intérêt dont il est digne ».

(1) Rapport du 20 janvier 1844.

Piqué au vif, Guyot s'empressa de répliquer (1) : « J'ai toujours pensé que les villages construits par les particuliers exigeaient autant la surveillance de l'Administration que les siens propres... Quant au mérite de ce mode de colonisation en lui-même, il me paraît assez difficile de le discerner si c'est l'Administration qui fait tout et donne les fonds ».

Quelques jours après cette polémique, un différend éclatait entre Caussidou et ses concessionnaires. Ceux-ci adressèrent une pétition (2) au Ministre de la Guerre pour se plaindre du refus de Caussidou de leur distribuer des lots de terre et de sa prétention de les astreindre à une sorte de métayage. Caussidou, de son côté, affirmait que depuis longtemps déjà il avait été attribué à chaque famille 3 ha de terre. Le Commissaire civil de Douéra, Costallat, fut chargé d'établir la vérité. Il rapporta (3) les craintes que les colons avaient exprimées: « Ils prétendent que MM. de Vialar et Caussidou les pousseront au travail et leur donneront des encouragements tant que les travaux de bâtisse et de culture ne seront pas terminés, puis qu'alors ils obtiendront leur éviction en la fondant sur des motifs plus ou moins spécieux et se substituant à leurs lieu et place ». Une autre appréhension semblait plus grave : « Les plaignants prétendent encore que sur neuf parts formant la propriété de Hadj Yacoub, MM. de Vialar et Caussidou ne se sont rendus acquéreurs que de trois parts et ils craignent que les vrais propriétaires du sol sur lequel on les établit, les Arabes ou le Domaine, si les biens de ceux-là sont sous le séquestre, ne viennent un jour, au moment où ils auront mis leurs concessions en plein rapport, s'emparer de leurs terres ».

(1) 9 mars 1844.
(2) 18 mars 1844 : Commission des Transactions et Partages. H 12. 1. Haouch Hadj-Yacoub. A. D. A.
(3) 8 avril 1844. *Id.*

Cependant l'agitation se calma sur les promesses de l'Administration de rédiger un projet d'acte de concession attribuant à chaque colon, « un lot à bâtir de 3 ares, 10 ares de jardins et 4 ha de terres sans friches ».

Rassurés, les habitants de St-Jules se mirent à la tâche. Ils conduisirent simultanément la culture des terres et la construction des maisons.

Selon Caussidou, chaque famille reçut l'avance d'une paire de bœufs, d'une charrue et des semences fournies par l'Administration, plus 10 francs par semaine pour subvenir à ses besoins ; « les cultures furent si satisfaisantes comparées à celles des autres villages qu'à la fin du mois de mai 1844, le Directeur de l'Intérieur, le Directeur des finances, le Procureur général et l'Amiral furent invités à venir visiter le village. Dès les premiers jours de juin, les colons terminaient la récolte du foin. Ils commencèrent à bâtir en même temps qu'ils faisaient la récolte des céréales ».

Les maisons furent construites selon les plans adoptés par l'Administration dans ses villages ; les colons engagèrent des maçons à leurs frais et fournirent la main-d'œuvre. Les murs étaient en pierres liées par de la terre et recouvertes d'un enduit qui, faute de chaux, ne pouvait se lier à la maçonnerie.

Au début de 1845, les 10 maisons étaient achevées

L'entreprise semblait donc réussir, lorsque la violence des pluies vint tout compromettre : des maisons s'écroulèrent, d'autres furent gravement endommagées ; les tuiles, de mauvaise qualité fondirent.

Les colons s'adressèrent à l'Administration qui ouvrit une enquête ; le Directeur de l'Intérieur invita de Vialar « à prendre sans aucun retard les dispositions nécessaires pour assurer un abri aux familles ».

Deux maisons seulement furent réparées.

Mais une autre question se présentait, urgente à résoudre : les concessionnaires n'étaient pas entrés en possession des terres qu'on leur avait promises ; celles qui étaient alloties pour être distribuées avaient été occupées par les Arabes du douar voisin qui en revendiquaient la propriété ; un colon, Hubert



FIG. 21.



FIG. 22.



Fig. 34.

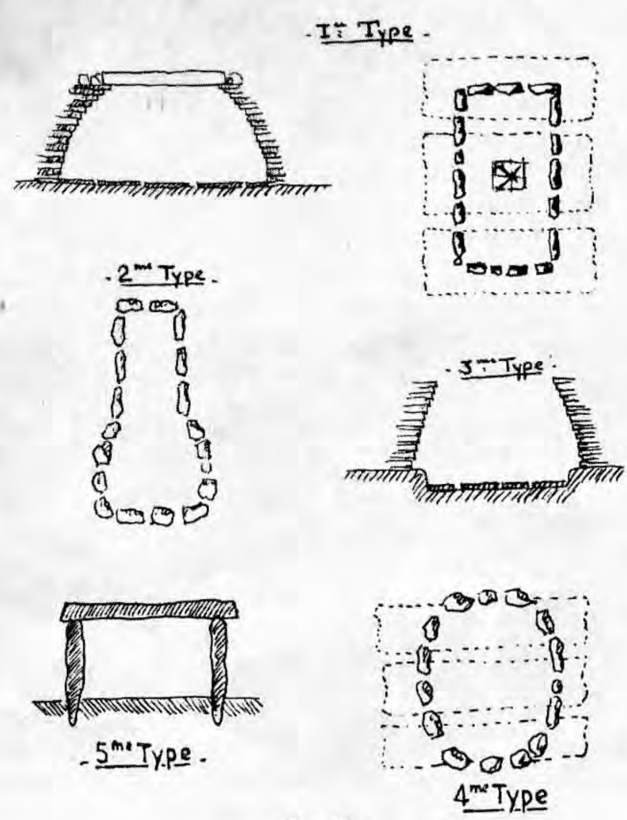


Fig. 35.

Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 7.

FIG. 8. — Façade Sud. — Corniche et édicule.



FIG. 10. — Intérieur de l'Arc de Caracalla.

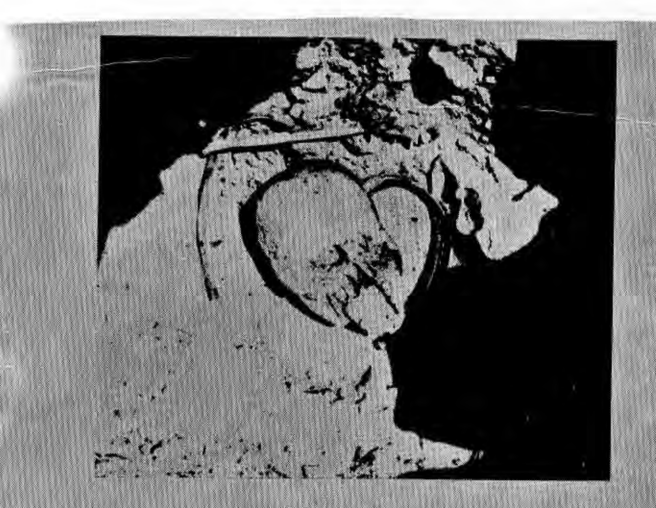


Fig. 23.

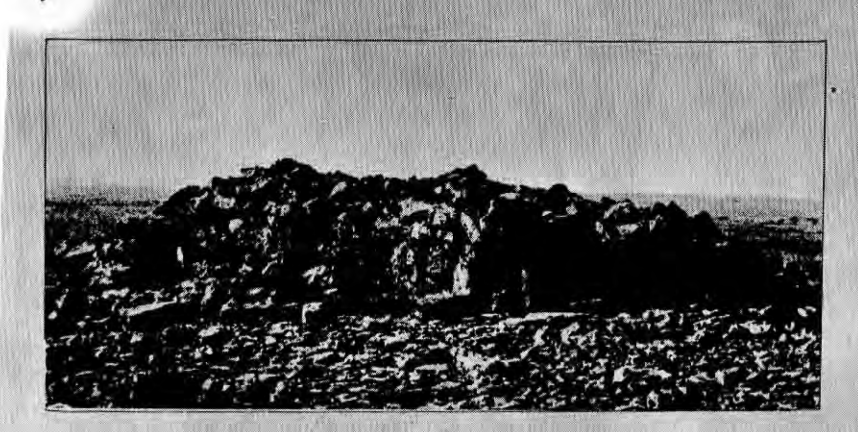


Fig. 24.

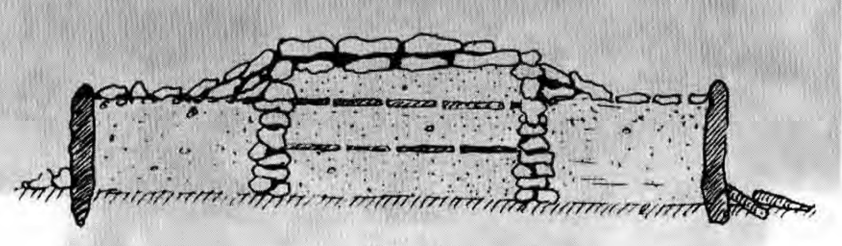


Fig. 25.

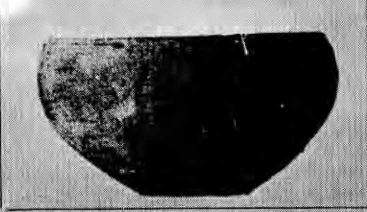




Fig. 41.



Fig. 40.

Fig. 42.





Fig. 43.

Fig. 7. — Détails de sculpture.

Fig. 2. — Arc de Caracalla. — Détails de la façade Sud.



FIG. 38.



FIG. 39.





FIG. 1.

E O

E O

FIG. 2.

FIG. 3.

E S

FIG. 4.

FIG. 5. — Superstructure de l'Arc. — Edicule.

N ←—→ S

Fig. 18.

Fig. 19.

Fig. 20.

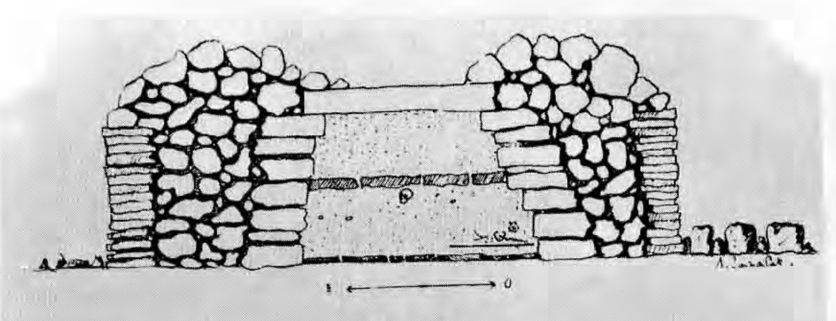


Fig. 29.



Fig. 30.

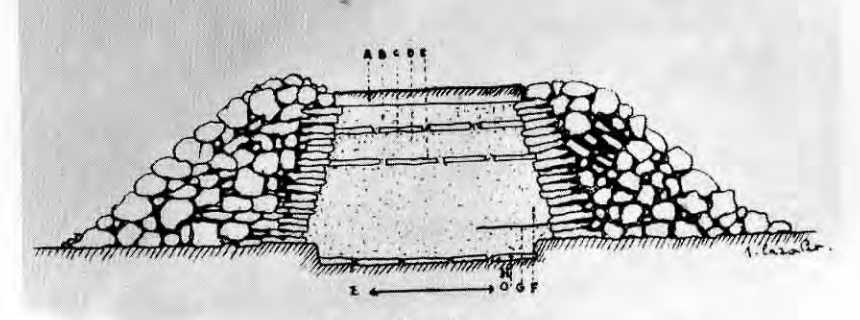


Fig. 31.

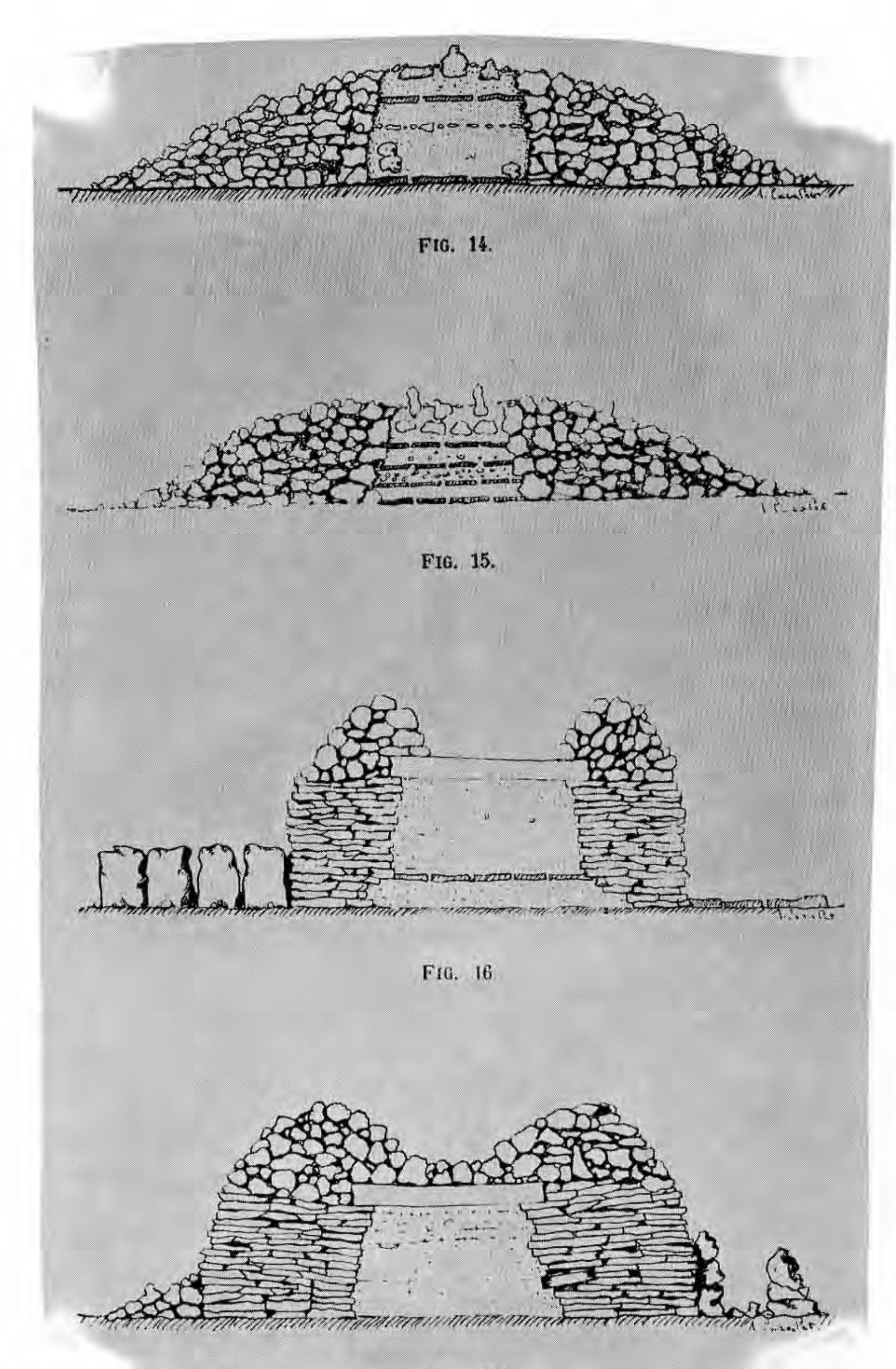


FIG. 14.

FIG. 15.

FIG. 16.

FIG. 17.

Photo Ofalac (Alger

FIG. 1. — Arc de Caracalla (Tébessa). — Face Est

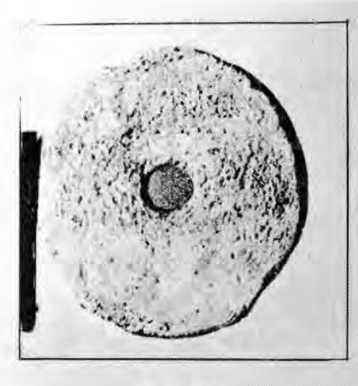


Fig. 44.

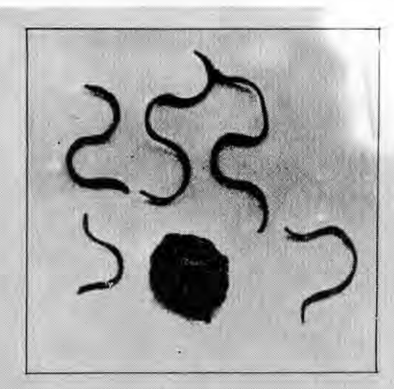


Fig. 46.





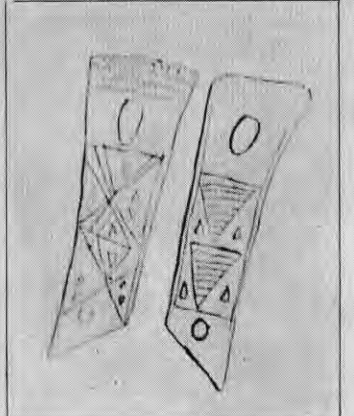


Fig. 45.

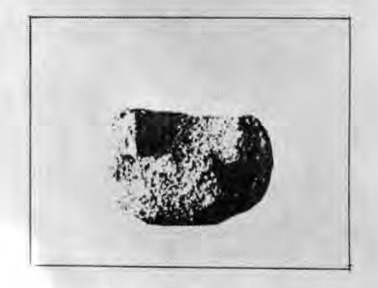


Fig. 47.



Fig. 48.

Fig. 8. — Arc de Caracalla. — Corniche.

Fig. 9. — Détails de l'intérieur de l'Arc.

Fig. 4. — Angle Nord-Est. — Colonnes et soffite.

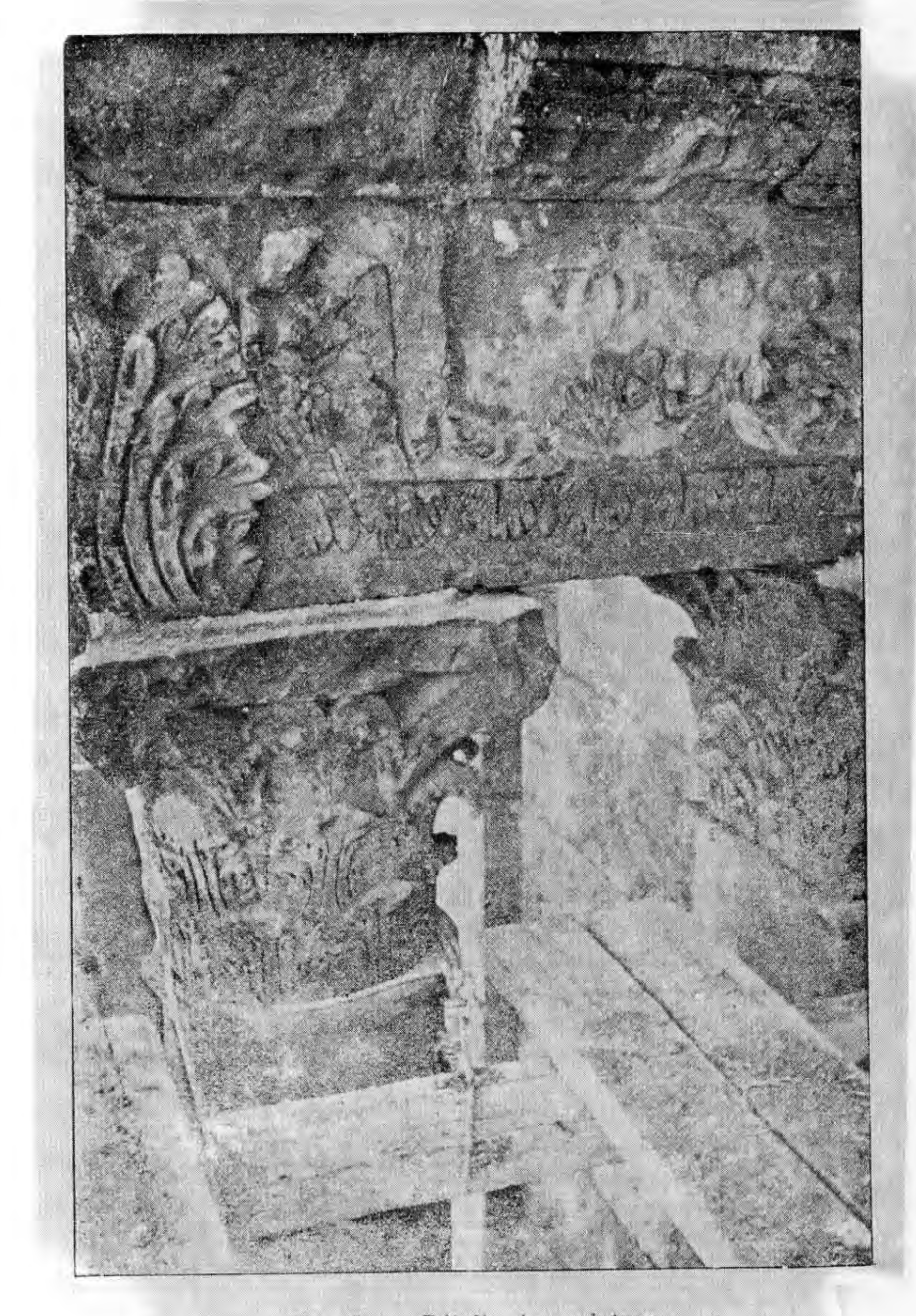


Fig. 6. — Détails de sculpture.

27 Janvier 1832.

Moniteur Algérien

Journal Officiel et Feuille d'annonces administratives, judiciaires et commerciales.

Ordonnances du Roi

Louis Philippe, Roi des Français,

A tous présens et avenir, Salut :

Sur le rapport de notre Président du Conseil, Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Considérant que, s'il a été nécessaire, dans les premiers tems qui ont suivi l'occupation du pays d'Alger, de laisser réunis, dans une seule main, les pouvoirs civils et militaires, il importe maintenant, au bien etre de l'Etablissement que ces pouvoirs soient séparés, afin que la Justice et l'administration civile et financière, puissent, dans ce pays, prendre une marche régulière.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er La direction et la surveillance de tous les services civils, en Alger; celles de tous les services financiers, tant en deniers qu'en matières, ainsique celle de l'administration de la Justice, sont confiées à un Intendant Civil, placé sous les ordres immédiats de notre Président du Conseil des Ministres, et respectivement, sous ceux de nos ministres des Affaires Etrangères, de la Guerre, de la Marine, des finances, de la Justice, du Commerce, et des Cultes.

Art. 2eme A partir de la publication en Alger de la présente ordonnance, les agens de ces divers services, et les Tribunx Civils, passeront immédiatement sous les ordres de l'Intendant.

Art. 3eme Il y aura auprès du Com-

لويز فليب راي الفرنسس

السلام على الحاضرين ومن يجوا بعدهم

على ما قال لنا قايد ديوان المشورة وزير وكاتب السلطنة في شغل الداخل

اذا في اول الزمان متى قبضنا جزاير كان لازم ان الوكالة المدينه والعسكر تبقى في يد اجل واحد اليوم يحتم ان نقسم الاحكام المذكورين لسعادة البلد من اجل ان الشغل المدينة وشغل الخزنة والقانون السياسة تكون كل وحد وحدها وبالترتيب دايما

لهذا حكمنا ونحكم

الشرط الاول

الاحكام والنظر شغول جزاير واهلها وخدمة الخزاين مالا كان او املاكة وامر الشرع هو متوكل بهم انتنداش سيفيل مدبر المدينه وهو تحت اذن قايد ديوان المشورة وتحت اذن الوزير اصحاب البر وزير المحاربة ووزير البحر ووزير الخزاين وزير الشرع ووزير المتجر ووزير الاديان

Premier numéro du « Moniteur Algérien ».

(Reproduction réduite aux 3/5 environ).

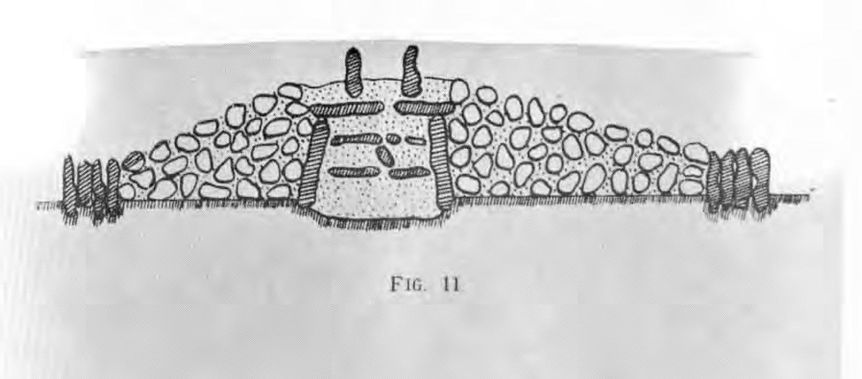


Fig. 11



Fig. 12.

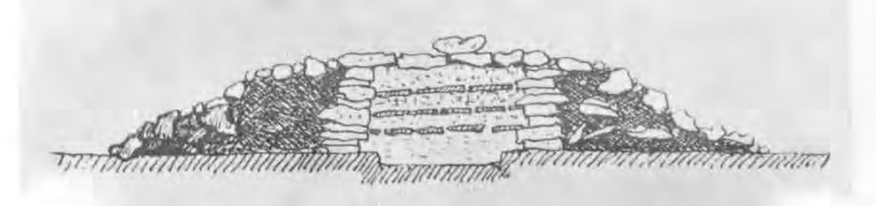


Fig. 13.

FIG. 36.

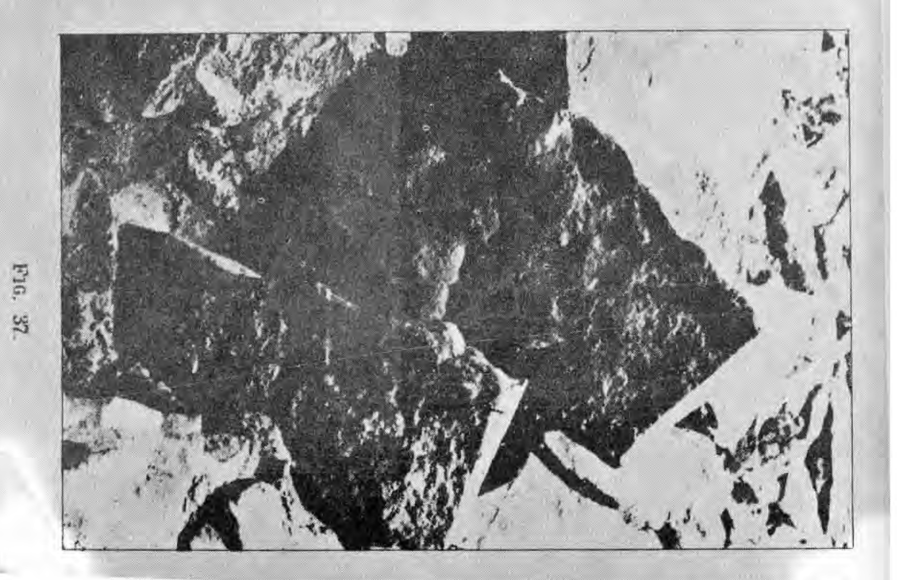


FIG. 37.



FIG. 26.

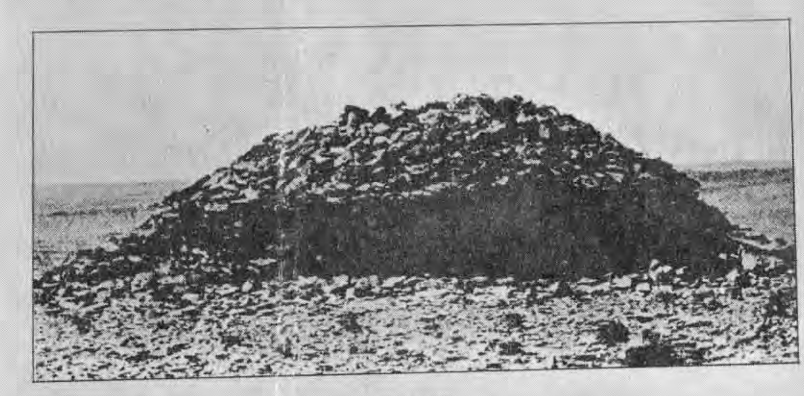


FIG. 27.

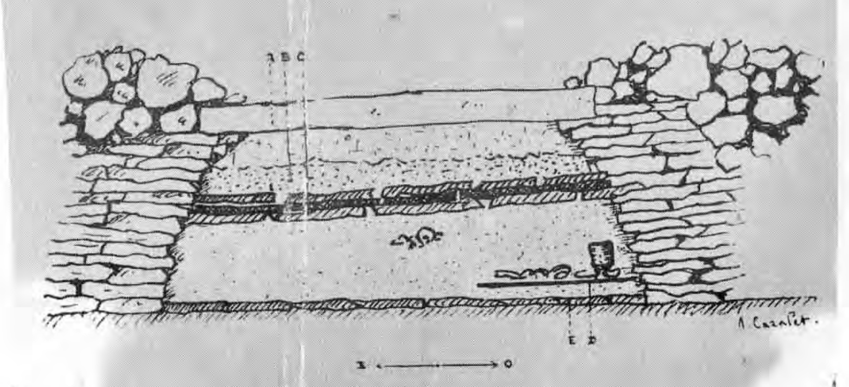


FIG. 28.

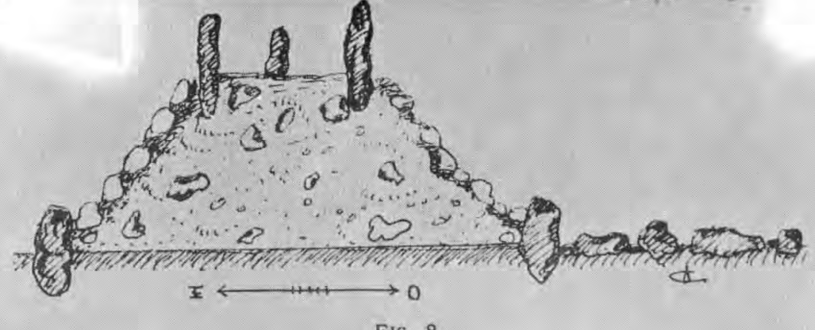


FIG. 8.

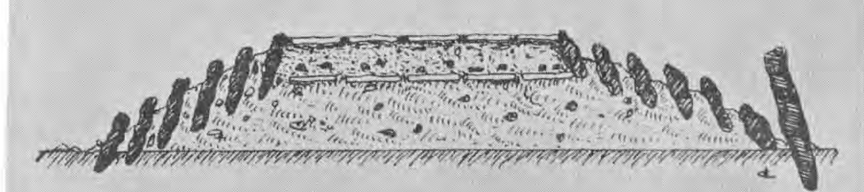


FIG. 9.

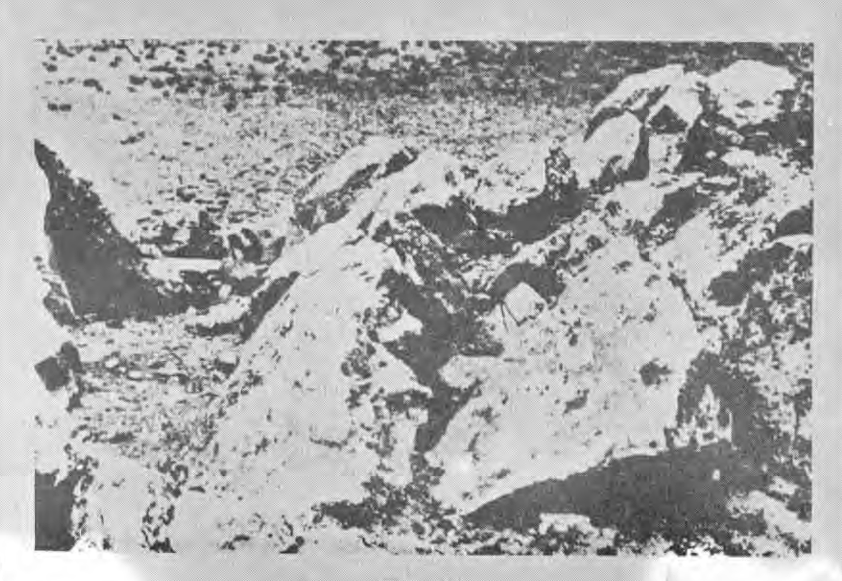


FIG. 10.

Herry écrira plus tard au préfet (1): « M. Caussidou me donna 4 ha de terres... J'ai défriché mes terres presque en entier et je les ai labourées, j'y ai dépensé à peu près 6.000 fr. que j'ai apportés avec moi. Je croyais jouir tranquillement du fruit de mes travaux, mais aujourd'hui, on me conteste mes terres, les Arabes des environs viennent les labourer malgré moi, s'emparent même de celle que j'ai défrichée et sur laquelle j'avais déposé des fumiers, prétendant qu'ils sont les vrais propriétaires ».

Depuis longtemps, l'Administration s'était émue de l'incertitude qui paraissait planer sur les droits de Caussidou et de Vialar à la propriété d'Hadj-Yacoub ; elle leur avait demandé dès avril 1844 la justification de leurs titres. Ces titres n'avaient pas été produits.

Pour vivre, les colons étaient donc obligés de recourir à des expédients : ils coupaient les oliviers et fabriquaient du charbon ; ils exploitaient une carrière et portaient la pierre à Blida ; à bout de ressources, ils vendirent même les bœufs qu'on leur avait prêtés.

L'Administration jugea opportun d'intervenir: Guyot prouva au Ministre de la Guerre (2) que de Vialar et Caussidou n'avaient pas tenu leurs engagements: « Le village n'est pas au complet, les colons sont troublés dans leur concession et les maisons sont loin de représenter une valeur de 1.000 fr. chacune... l'état des choses est déplorable ». Le seul remède était la résiliation du contrat et la restitution des avances faites. Le Ministre fut de cet avis, mais demanda une délibération du Conseil d'Administration.

L'affaire fut donc régulièrement instruite : le secrétaire du Commissaire civil de Douéra dressa un procès-verbal de vérification « à l'effet de constater l'exécution des conditions imposées aux sieurs de Vialar et Caussidou par l'arrêté du 22 septembre 1843 ». « Nous avons reconnu, dit-il, que 9 familles étaient installées dans 9 maisons dont la valeur peut être évaluée à 4.000 fr... qu'une dixième maison était depuis long-

---

(1) 22 novembre 1849. Hadj-Yacoub. A. D. A.
(2) 23 juillet 1845.

temps abandonnée sans avoir été achevée, que trois de ces maisons dont la solidité avait été compromise par les pluies de l'hiver dernier n'ont pas été réparées et menacent ruine ; que les terrains allotis pour être partagés aux concessionnaires de ce village avaient été envahis par les Arabes voisins, qui s'en prétendent propriétaires, et que les colons n'ont cultivé que 3 ha 40 ».

Guyot adressa un rapport au Conseil d'Administration ; il insistait sur deux points ; « La conséquence naturelle d'une résiliation serait la faculté d'exiger immédiatement de MM. de Vialar et Caussidou la restitution de l'avance de 5.000 fr.; mais ils ne manqueraient pas de la réclamer eux-mêmes des familles. Les exigences légitimes de l'Administration finiraient donc par retomber sur de pauvres colons dignes de son intérêt ». D'autre part, ajoutait-il, « il existe désormais à St-Jules, un hameau placé sous l'action de l'Administration et ayant droit à sa sollicitude. Celle-ci ne lui a pas manqué jusqu'ici, car une route a été ouverte et un puits a été creusé par l'Administration... Elle interviendra pour faire vider la question de propriété... rien n'empêchera de donner des subventions directes à ces colons et qu'ils puissent améliorer leurs habitations ».

Dans sa séance du 26 décembre 1845, le Conseil d'Administration, sans se prononcer sur la protection à accorder aux colons de St-Jules décida qu'il y avait lieu de « rapporter l'arrêté du 22 septembre 1843 et de mettre en demeure, contrairement aux propositions du Directeur de l'Intérieur, les sieurs de Vialar et Caussidou, d'avoir à restituer à l'Etat les 5.000 fr. qu'ils avaient reçus en avance pour l'exécution des conditions qui leur avaient été imposées et auxquelles ils s'étaient soustraits par leur négligence ».

Le Ministre de la Guerre se rangea de l'avis de Guyot et adopta le projet d'arrêté de résiliation qu'il avait élaboré. La résiliation fut prononcée le 9 février 1846.

Qu'allaient devenir les malheureux colons établis dans le hameau ? En ne statuant pas immédiatement sur leur sort, on les livra à l'arbitraire de Caussidou et de Vialar qui reprirent toutes leurs terres. En 1848, il y avait encore 7 familles à St-Jules

vivant toujours d'extraction de pierre et de coupe de bois ; par des pétitions (1), les colons tentèrent d'attirer sur eux l'attention de l'Administration.

Emu de leur misère que dénonçaient aussi les rapports des inspecteurs de colonisation (2), le Directeur général des Affaires civiles résolut de régler définitivement leur situation: « Mais il importait auparavant que l'Administration sût exactement ce qu'il revenait de terres aux deux propriétaires, sur le Haouch Hadj-Yacoub, afin de déterminer de quelle manière il lui serait possible de venir en aide aux concessionnaires de St-Jules ».

En exécution de l'ordonnance du 21 juillet 1846, les travaux de délimitation et de reconnaissance, opérés sur le Haouch Hadj-Yacoub attribuèrent à de Vialar et Caussidou la propriété de 44 moksems désignés sous le nom de Ben Micheri et de 87 autres dénommés Ben Allel ben Ameur et Djilali, soit en tout : 44 ha 18 a. 60 (3). Par l'acte administratif du 20 novembre 1864, les deux propriétaires acceptèrent l'échange avec l'Etat, de leurs parcelles, contre deux lots formant : 64 ha 73 a. 70.

A cette époque, il n'y avait plus que 4 colons à St-Jules. A la suite des travaux de la Commission des Transactions et Partages sur le haouch Edde kakna, ils furent installés en décembre 1855 sur 47 ha 35 a. 35 à raison de 11 ha 83 a. 83 par famille.

Quel avait été pour de Vialar et Caussidou le but de leur entreprise et quelles furent les causes de leur échec ?

Les colons recevaient gratuitement des lots à bâtir et à cultiver, mais ils devaient en retour assurer l'exploitation des terres que les deux propriétaires s'étaient réservées. Par cette combinaison qui s'apparentait au métayage, ceux-ci se procuraient à bon compte une main-d'œuvre abondante et stable. Se croyaient-ils réellement les maîtres de la majeure partie de Hadj-Yacoub ?

Quoi qu'il en soit, des doutes sur l'étendue de leurs droits ne tardèrent pas à s'élever dans leur esprit quand les Arabes

(1) Notamment celle du 10 mars 1850.
(2) Rapport de Villevaleix, 4 novembre 1848. Hadj-Yacoub. A. D. A.
(3) Arrêté du Conseil de Préfecture, 13 juin 1850.

firent valoir leurs prétentions sur les terres du haouch et justifièrent de leurs titres.

Dès lors, de Vialar se désintéressa d'une entreprise vouée à l'échec, il en laissa toute la responsabilité à Caussidou qui, en retenant une partie des avances faites aux colons par l'Etat, n'hésita pas, comme l'écrivait le Commissaire civil de Douéra, à tromper indignement la confiance de l'Administration.

La tentative de de Vialar et de Caussidou avait servi d'exemple à d'autres propriétaires : notamment à Thayer, liquidateur de la Compagnie Algérienne, qui entreprit de fonder un village au carrefour de la route d'Alger à Boufarik par Douéra et de la route de Coléa par la plaine, au lieu dit les Quatre-Chemins.

B) *Ouled-Mendil* (1) (Les Quatre-Chemins).

Dans son plan de colonisation du Sahel, Guyot avait prévu la construction d'un village sur la route de Douéra à Boufarik, sur une hauteur qui domine la plaine, immédiatement au-dessous de l'ancienne tribu des Ouled-Mendil.

En 1843, l'Administration avait poussé activement les premiers travaux du tracé de l'enceinte ; mais elle se trouvait arrêtée par la question de l'eau : les sondages avaient constamment rencontré de la glaise et les travaux, permettant d'amener au futur village 6.000 litres seulement par jour, étaient estimés à 40.000 francs par Guiauchain, architecte en chef des travaux coloniaux.

C'est à ce moment qu'intervint la Compagnie Algérienne, propriétaire depuis 1834 entre Ouled-Mendil et le pont de chevalets de quatre fermes contiguës, dont le haouch Smirly. Par l'intermédiaire de son représentant à Alger, Ménager, elle avait adressé le 26 octobre, au Directeur de l'Intérieur, une réclamation contre le projet de l'Administration de créer un village sur sa propriété ; elle déclarait « nourrir depuis long-

(1) Voir : 9 L. 21. A. g. g. A. Douéra. M. A. D. A. et Commission des Transactions et Partages. O. 17. 1. Ouled-Mendil. A. D. A.

temps l'idée de former elle-même un village au point d'intersection des routes de Douéra à Boufarik et de Birkadem à Coléa, qui partageaient son territoire en quatres parties égales ». Elle demandait donc « l'autorisation de procéder à cette construction, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 septembre qui autorisait Caussidou et de Vialar à fonder un centre sur leur propriété de Hadj-Yacoub ».

Le 19 novembre 1843, Thayer, membre du Conseil général de la Seine et frère du liquidateur de la Compagnie Algérienne, renouvela la requête précédente auprès du Ministre : « Déjà, annonçait-il, un village s'établit sur ses terrains au carrefour formé à la croisée des quatre routes, un puits y a été creusé et sous peu de temps les façades de ce carrefour seront entièrement construites » ; il proposait d'y établir 20 familles dont 10 devront être placées dans le délai de 3 mois et les 10 autres dans celui de 15 mois à partir du jour où l'autorisation sera accordée. En terminant, il priait le Ministre « de prendre en considération la demande d'une Compagnie qui s'est fondée dans un but de colonisation et non d'agiotage et qui, arrêtée si longtemps dans ses opérations par les circonstances de la guerre, voudrait aujourd'hui contribuer à l'œuvre de civilisation entreprise sous son ministère ».

Le Maréchal Soult, touché par ces dernières paroles, s'exalta: « Je suis disposé, écrivait-il à Guyot (1), à accueillir en principe la proposition qui m'a été faite au nom de la Compagnie Algérienne... Si un village s'élève au carrefour de la route d'Alger à Blida par Douéra et de la route de Coléa, il deviendra grâce à cette magnifique situation et à la fertilité de son territoire, un centre de population d'une haute importance. Ce n'est donc pas seulement un village de 20 familles qu'il faudrait y établir, mais bien 60 familles de cultivateurs et d'artisans ». Il convenait cependant d'imposer à la Compagnie Algérienne les obligations suivantes :

1. Se conformer au plan d'ensemble et de distribution qui sera dressé par le Directeur de l'Intérieur.

(1) 1er décembre 1843. 9 L. 21. A. g. g. A.

2. Remettre à l'Administration les terrains nécessaires à l'établissement de l'enceinte et aux édifices publics.

3. Placer dans les délais qui seront déterminés: 30 familles auxquelles seront concédés en toute propriété 4 ha de terres.

4. Tenir à la disposition de l'Administration 30 lots à bâtir et 30 lots à cultiver pour le placement successif de 30 nouvelles familles.

Guyot répondit simplement : « Il n'existe à Ouled-Mendil ni dans les environs aucune source apparente... il est donc préférable de laisser faire le village projeté par la Compagnie Thayer ».

On retrancha donc ce centre de la répartition du budget de colonisation. A l'abri désormais de toute menace d'expropriation, la Compagnie Algérienne parut vouloir se mettre en mesure de remplir ses promesses : en 1846, plus de 60 maisons étaient construites ou en voie de construction le long des routes d'Alger et de Blida et en façade sur une rue nouvelle qui aboutissait à ces deux routes. Chaque colon était propriétaire de sa maison et d'un petit enclos dans lequel il était tenu de creuser un puits et de planter des arbres.

Fière de ces premiers résultats, la Compagnie demanda à l'Administration de prendre à sa charge les travaux d'utilité publique : déblais, remblais, empierrement des deux rues principales du village, canaux d'écoulement et plantation d'arbres au bord des rues.

La situation était cependant moins florissante que ne l'affirmait la Compagnie. Aucune culture n'avait été entreprise ; Thayer prétendait (1) que « l'étendue réelle des terres arables se trouvait restreinte à celle de la zone intermédiaire comprise entre la partie supérieure tellement montueuse qu'elle ne peut être utilisée qu'au moyen de boisements, et de la partie inférieure entièrement composée de prairies naturelles » ; d'autre part, ajoutait-il, « une bande de maraudeurs arabes est venue sans aucune espèce de droit se fixer sur les terres de la Compagnie Algérienne. Ces indigènes ont ramassé de nombreux

troupeaux, avec lesquels ils dévastent tous les environs... Malgré nos réclamations, on n'a pu obtenir de l'autorité militaire qu'elle plaçât ces indigènes de manière à ce qu'ils ne fussent plus un obstacle à la colonisation ».

En réalité, la Compagnie Algérienne n'était pas très rassurée sur la validité de ses droits de propriété ; pour se conformer à l'ordonnance du 21 juillet 1846, elle s'était pourvue par devant le Conseil du contentieux pour faire reconnaitre la régularité de ses titres. Elle pressait l'Administration de lui délivrer un titre définitif de propriété car, « les retards inséparables de l'immense travail confié au Conseil de contentieux seraient funestes et au propriétaire et aux colons établis sur ses terres ». En même temps, Thayer demandait au Ministre d'ordonner la création définitive de la commune d'Ouled-Mendil, sous le nom de Thayerville.

Dans sa séance du 4 septembre 1847, le Conseil de Contentieux reconnut la Compagnie Algérienne propriétaire de « Haouch Smirly et de 58 Moksems disséminés soit dans le Sahel, soit dans la plaine au centre de laquelle se trouve le village dit des Quatre-Chemins et enclavés dans des propriétés étrangères à la Compagnie ».

Celle-ci, dont les prétentions se trouvaient considérablement réduites, ne se souciait pas d'attribuer des terres à ses colons. « Une aussi grande population ne pourrait subsister avouait Thayer, si l'heureuse disposition commerciale du village ne devait pas permettre à la plupart des habitants de joindre quelque autre industrie à leurs travaux agricoles... : c'est là que se créeront les entrepôts destinés à recevoir les marchandises amenées du dehors pour être distribuées dans la portion méridionale du Sahel et dans la plus grande partie de la Mitidja ».

En attendant ce brillant avenir, nombre d'habitants avaient ouvert des guinguettes et s'occupaient de charrois.

Quant à ceux qui voulaient des terres pour vivre de leur culture, une dizaine de colons environ, ils adressèrent à l'Administration une pétition (1) qui dénonçait les procédés de la Compagnie Algérienne.

---

(1) 16 novembre 1848. Transactions et Partages. O. 17. 1. Ouled-Mendil. A. D. A.

« La Compagnie Algérienne qui occupe une immense étendue de terrain au lieu dit des Quatre-Chemins, *en vendant* aux colons actuels de ce village plusieurs lots à bâtir, leur avait fait la promesse en outre et toujours à *titre de vente*, de leur céder des terres labourables, mais aujourd'hui que les maisons sont édifiées et que de grandes dépenses ont été faites par les dits colons soit en construction, soit en achat de terrain pour ces constructions, la dite Compagnie ne veut plus ni vendre, ni louer les terres à cultiver qu'elle avait promises lors de la vente des terrains à bâtir. Elle a préféré donner à location cette grande quantité de terrain à un seul homme qui se contente de spéculer sur les fourrages et ne fait aucune culture... Il ne reste donc aux habitants du village d'autre ressource pour vivre que celle de se faire débitants de boissons ».

Ils priaient l'Administration de leur accorder des concessions sur des terres rendues disponibles par les opérations de la Commission des Transactions et Partages. Quatre d'entre eux furent installés en 1854 sur des lots du haouch Edde-kakna.

La Compagnie Algérienne n'avait jamais eu l'intention de tenir ses promesses : si elle avait offert de se substituer à l'Administration pour la construction d'un village à Ouled-Mendil, elle n'avait pas eu d'autre but que d'éviter une expropriation menaçante et de donner à ses terres la plus-value que ne manquerait pas de provoquer l'établissement d'un petit village. Le danger d'expropriation écarté, elle abandonna les colons à leur propre sort, réservant ses terres à des spéculations plus lucratives.

Le village des Quatre-Chemins dut à sa position au carrefour de routes très fréquentées, de ne pas sombrer, comme St-Jules, dans un échec complet (1).

C) *Saint-Charles* (2)

Le hameau de St-Charles naquit en 1844 sans l'intervention de l'Administration. Un propriétaire européen, Lafon-Rilliet, entreprit la création sur ses terres d'un petit village qu'il plaça à cheval sur la route d'Alger à Coléa, par le pied des collines du Sahel, au marabout Sidi Abd el Kader.

(1) Population des Quatre-Chemins, en 1856 : 50 habitants.

(2) 9. L. 2. A. g. g. A.

Chaque colon recevait un lot à bâtir et des terres de cultures moyennant le paiement par hectare d'une rente de 3 fr. la première année, 6 fr. la deuxième, 9 fr. la troisième, 13 fr. la quatrième et 15 fr. ensuite à perpétuité et rachetable au denier dix; il s'engageait à élever une construction dans l'année et à planter un certain nombre d'arbres.

De son côté, le propriétaire promettait, au cas où le village serait officiellement reconnu, de faire obtenir à chaque colon l'avance de 1.000 fr. faite par l'Administration aux colons de Vialar et de Caussidou, le prêt de bœufs et de semences remboursables à la récolte.

Lafon-Rilliet s'adressa au Directeur de l'Intérieur pour obtenir que les alignements des maisons le long de la route fussent donnés, que le plan de St-Charles fût levé par un géomètre et que l'Administration construisît une fontaine. Guyot s'empressa de satisfaire à la première de ces demandes. Quant à la fontaine, elle n'était pas exécutable, car les eaux qui l'alimenteraient devaient être prises dans un marais.

En août 1844, le village comptait 27 familles formant une population de 87 individus qui logeaient dans des cabanes en jonc bien moins habitables que les gourbis des Indigènes; une seule maison en pierres avait été construite. Les colons n'avaient fait ni cultures, ni plantations; ils s'étaient contentés de récolter du foin qu'ils n'avaient pu vendre à cause de l'éloignement des marchés.

En 1845, le paludisme ravagea le petit centre qui ne comptait plus en mai que 6 familles : 3 pourvues de moyens suffisants pour achever leur établissement, les 3 autres, ainsi que celles qui avaient quitté le village, avaient perdu ce qu'elles possédaient dans le trafic des foins.

Lafon-Rilliet ayant échoué vendit son domaine ; les familles survivantes furent comprises en 1854 dans l'allotissement des terres du haouch Edde-Kakna attribuées à l'Etat par la Commission des Transactions et Partages.

Les trois tentatives que nous venons d'analyser appartiennent, malgré leurs différences apparentes, à un même système : des propriétaires européens proposaient de créer un village sur leurs terres ; ils concédaient des lots à bâtir et à cultiver à des colons, en échange de leurs services ou moyennant le paiement du prix de vente ou d'une rente ; l'Etat se chargeait des travaux d'utilité publique et faisait aux colons les avances qu'il accordait à ses propres concessionnaires : prêts en argent, en matériaux, en semences.

Une telle combinaison qui satisfaisait tous les intérêts en présence offrait donc des chances de succès ; mais sa mise en œuvre rencontra de sérieuses difficultés.

Certaines venaient des conditions naturelles : les bonnes terres étaient rares et les défrichements exigeaient des travaux préparatoires coûteux ; l'alimentation des familles en eau potable était un problème difficile à résoudre ; la proximité de marais insalubres provoqua des épidémies qui décimèrent les colons.

D'autre part, la propriété rurale n'était pas encore régulièrement constituée : les fondateurs de villages se croyaient possesseurs de grands espaces : ils distribuèrent des terres qui appartenaient en partie à des Indigènes ; ceux-ci firent valoir leurs droits et s'opposèrent aux travaux des colons.

Disons aussi qu'une telle entreprise exigeait beaucoup de persévérance et de désintéressement ; les grands propriétaires n'en firent pas toujours preuve.

Ils échouèrent donc dans leur tentative d'ouvrir à la colonisation, cette zone déshéritée du Sahel. Leur projet fut repris et réalisé par la Commission des Transactions et Partages qui, une fois la question de la propriété rurale réglée dans la région, put attribuer à l'Etat suffisamment de terres pour fournir des concessions non seulement à la plupart des colons que l'échec des essais précédents avait laissés dans la misère, mais encore à beaucoup d'autres.

II. — La bordure septentrionale du Sahel

Au Nord du Sahel, en bordure de la mer, la fondation de villages par les particuliers s'opéra dans de nouvelles conditions: ce sont, non plus de grands propriétaires qui projettent d'élever des centres de population sur leurs terres, mais des entrepreneurs qui reçoivent de l'Etat, des concessions et des subventions, à charge de procéder à l'installation d'un certain nombre de colons.

A) *Le Plateau de Baïnem* (1)

Deux propositions furent adressées à l'Administration en 1845, en vue d'établir un centre de colonisation sur le Baïnem.

Encadré par l'Oued Beni-Messous et la mer, le plateau de Baïnem prolonge vers l'Ouest le massif ancien de Bouzaréa : il est formé de schistes stériles. Entièrement couvert de broussailles, il était exploité, à cette époque, par des familles indigènes des Beni-Messous qui y faisaient paître leurs troupeaux et en tiraient les fagots utilisés dans les fours maures d'Alger.

Le premier projet émanait d'un certain Brémontier, installé dans la région depuis 1832. Il sollicitait de Bugeaud, dans sa lettre du 10 avril 1845, une concession de 2.400 ha sur le plateau de Baïnem pour y fonder un village départemental, un hameau de pêcheurs, 4 fermes et 4 usines.

Le village agricole, peuplé de colons de l'Orne, s'appellerait Alençon ; il se composerait d'une église, d'une école, de 40 maisons dont 20 construites aux frais de l'entrepreneur ; chaque concessionnaire recevrait une maison et 10 ha. Le hameau, peuplé de pêcheurs, comprendrait 10 familles à chacune desquelles seraient attribués, outre la maison, 1 ha de terres de jardins et 10 ha de labour ou de pâturage.

Le colon s'engageait à verser pour prix de sa concession, maisons et terres, 300 fr. par an pendant 20 ans.

Les 4 fermes de 100 ha chacune procureraient aux habitants du village un secours permanent. Les 4 usines, « deux moulins

(1) Voir : Saoula. M. A. D. A.

à blé, une filature de coton et une usine soit pour le tissage des laines, soit pour tout autre établissement utile au pays », auraient une contenance de 50 ha chacune.

Brémontier pensait qu'il serait utile aussi de planter des bois de haute futaie, il comptait réserver 25.000 fr. par an, pendant 10 ans, à la plantation d'une forêt modèle de 1.240 ha.

Les frais de l'entreprise s'élèveraient à 620.000 fr. L'Administration n'aurait aucun autre sacrifice à s'imposer que la concession des 2.400 ha et Brémontier ajoutait : « Puisse cela servir d'exemple aux autres départements ».

Le Directeur de l'Intérieur soumit cette proposition au Conseil d'Administration (1) : « Ce qui distingue cette demande des précédentes de même nature qui ont été faites jusqu'à ce jour par des particuliers dans un but de colonisation, dit-il dans son rapport, c'est que M. Brémontier non seulement ne demande aucune subvention, mais s'oblige à la construction des maisons, fermes, usines, de tous les travaux d'utilité publique... Il ne demande que la terre et l'embranchement de route qui devra relier son village principal à celui de Chéragas... Il paraît constant d'ailleurs que le projet est réalisable sans expropriation ».

Mais sceptique quelque peu sur la réussite de l'entreprise, Guyot ajoutait au rapport, de sa main : « Le réseau des villages et routes du Sahel est complet : la tentative qui va être faite a pour but de remplir l'un des intervalles laissés entre eux. Sa chute ou son insuccès n'auraient donc aucune influence essentielle sur l'ensemble de la colonisation ».

Le Conseil d'Administration donna son approbation et sa délibération fut transmise au Ministre de la Guerre.

La première opposition vint des Indigènes. Par l'intermédiaire du maire de Chéragas, Mercurin, ils revendiquèrent la propriété des terres visées; l'ex scheik de la tribu, Mahmoud ben Djaffar, renouvela la protestation des Maures, le 7 juin 1845 : « Les Coulouglis et les Maures de la tribu de Beni-Messous ont l'honneur de vous représenter qu'au mois de mai 1838, M. Blondel, directeur des finances, ayant frappé

(1) 18 avril 1845.

d'un impôt le dépôt de broussailles qu'ils apportent journellement à la Porte-Neuve, ils furent obligés, pour éviter cet impôt, de prouver que le terrain sur lequel ce dépôt est établi est leur propriété depuis plus d'un siècle. Le titre de propriété établit les droits de la tribu sur le terrain appelé Baïnem et sur le territoire de Beni-Messous ».

Ce titre aurait été égaré, depuis, par le service des finances.

C'est à ce moment que fut formulée la deuxième proposition de colonisation de Baïnem. Le 19 août 1845, le colonel, comte d'Esparbès de Lussan, maire de Bouzaréa, demande à Guyot une concession de 400 ha autour du marabout de Sidi-Youssef afin d'y créer un village: Lussanville. Guyot lui répondit que, si les terrains en question appartenaient au Domaine, la concession en serait faite aux conditions suivantes : construire conformément aux plans approuvés par l'Administration et moyennant une subvention de 600 fr. pour chacune, 20 maisons qui seraient concédées gratuitement aux familles, annexer à chaque maison 10 ha dont la propriété serait acquise aux colons moyennant l'accomplissement des obligations ordinaires de culture et le paiement d'une légère redevance au profit de l'Etat ; la part personnelle de l'entrepreneur serait de 200 ha sur lesquels seraient créées une ou plusieurs fermes selon les besoins de la culture.

D'Esparbès acceptait toutes les conditions posées, lorsque Guyot l'informa (1), qu'il était impossible de donner suite à ses projets car le terrain qu'il demandait, se trouvait compris, en grande partie, dans la concession sollicitée par Brémontier pour la formation de son village départemental.

La proposition de Brémontier, un moment arrêtée par les réclamations des Indigènes, avait été, en effet, reprise en considération. En octobre 1845, Brémontier était allé à Paris : le Ministre lui avait soumis un projet d'ordonnance ; à son retour à Alger, il en discuta certaines dispositions avec Guyot ; l'accord établi, le Directeur de l'Intérieur rapporta l'affaire devant le Conseil d'Administration qui adopta le projet de concession (28 février 1846).

(1) 4 décembre 1845.

La sanction ministérielle fut cependant ajournée par suite d'une nouvelle protestation, celle d'un Européen, Malboz, qui, par l'intermédiaire de son mandataire Bony, revendiqua la propriété du Baïnem, dépendance de sa ferme, haouch Khasnadji. Malboz déposa les expéditions de trois actes passés devant notaire en octobre 1836 et contenant la vente en sa faveur de 14 fermes au nombre desquelles étaient compris le haouch Khasnadji et le haouch Khodja Berri couvrant 1.400 ha, du quartier de Sidi-Khalef à la mer.

L'opposition faite aux prétentions du Domaine sur les terres du Baïnem contraignit Brémontier à abandonner son projet. Ici encore, l'incertitude qui régnait sur les droits de propriété était un obstacle à la colonisation.

C'est seulement en 1852 que, le Baïnem ayant été attribué définitivement au domaine de l'Etat, le préfet Lautour-Mézeray put procéder à sa mise en valeur : le plateau fut divisé en deux parties: l'Est, infertile et accidenté, fut affecté au service forestier ; l'Ouest, moins déshérité, fut l'objet d'un plan d'ensemble de lotissement.

B) *Les Villages de pêcheurs* (1).

Le Sahel est longé au Nord par une étroite plage littorale, sablonneuse, dont la côte, basse et rectiligne, bordée de dunes, ouverte aux bourrasques de noroît, n'offre qu'en de rares points des conditions favorables à des établissements maritimes.

Ces « bords de mer » ne présentaient donc pas de grandes ressources : le projet de colonisation élaboré par Guyot le 12 mars 1842, n'y prévoyait que la fondation d'un village à Sidi-Ferruch.

Cependant, dès 1843, tandis que les plateaux du Sahel se peuplaient de villages, on sentit la nécessité de s'occuper de cette région restée déserte. Le Maréchal Soult exposa ses projets à son collègue de la Marine (2) : « Mon attention s'est portée

(1) Voir 9 L. 4. 5. 7. A. g. g. A. et Colonisation maritime. M. A. D. A.
(2) Lettre du 30 janvier 1843, citée par Lacoste, *La Colonisation maritime en Algérie*, page 45.

sur la fondation, en Algérie, de villages maritimes peuplés de pêcheurs et de caboteurs.

Il importe, dans l'intérêt de la colonisation, qui, pour être solidement établie dans l'intérieur, a besoin de s'appuyer sur un littoral bien peuplé et par conséquent enrichi et fécondé, soit par la culture des terres, soit par l'exploitation de la pêche, que des centres composés plus particulièrement de familles de marins, y soient placés dès le début... Je m'occuperai de coloniser par ces moyens, divers points du littoral de la Province d'Alger, la presqu'île de Sidi-Ferruch, la crique de Fouka, les environs du Cap Aconater ou ceux de la Pointe Pescade ».

Les trois points désignés étaient, sur la côte du Sahel, les seuls qui offrissent quelque chance de succès à des établissements maritimes.

Chargé de l'étude de ces projets, le Directeur de l'Intérieur s'occupa d'abord de la création de Sidi-Ferruch, qu'il avait annoncée dans son plan ; il proposa (1) au Ministre l'installation de 25 à 30 familles de pêcheurs français. « J'ai eu lieu d'observer, indiquait-il, que les pêcheurs et les caboteurs indigènes ne craignaient pas, lorsque la mer n'était pas trop grosse, de mouiller dans la petite crique située à l'Ouest de cette presqu'île ».

On offrirait aux familles les avantages suivants :

— Sécurité complète par la réparation du retranchement.

— Concession de 2 ha par famille pour le jardinage dans l'enceinte et de quelques autres à l'extérieur.

— Ecoulement de la pêche sur Alger, Douéra, Coléa.

— Cabotage entre Alger, Fouka, Cherchell même.

Mais, le Ministre de la Guerre entendait conduire simultanément la création des centres de Sidi-Ferruch et du Cap Aconater (Ras Acrata).

La première question à résoudre, pensait-il, était celle des voies de communication : il pressa (2) Guyot d'étudier d'une part l'ouverture d'une route jusqu'à Sidi-Ferruch par la Pointe Pescade et les deux caps (Caxine et Aconater) ; d'autre part, la

(1) 4 janvier 1843. Colonisation maritime M. A. D. A.
(2) 28 janvier 1843.

continuation jusqu'à la presqu'île, de la route qui venait d'être achevée, du poteau des Indigènes, entre Alger et Dély-Ibrahim, au village de Chéragas.

« Ces routes, concluait Soult, assureront l'arrivée à bas prix des matériaux de construction, encourageront la mise en culture des terres, l'exploitation des ressources de la mer, en mettant les colons en position d'écouler leurs produits sur Alger, sur Douéra et même sur Blida ».

Guyot essaya de démontrer l'impossibilité de fonder un village au Ras Aconater : « Il n'existe, répondit-il au ministre (1), dans tout l'intervalle compris entre l'Oued Beni-Messous et la Pointe Pescade, ni source, ni cours d'eau... Entre les deux caps, il n'existe pour toute végétation que des broussailles qui s'inclinent chétivement sur le sol du côté du Sud, refoulées qu'elles sont constamment dans cette direction par les vents du Nord-Ouest... Je viens de vous dire les motifs qui me font considérer comme impraticable, l'établissement d'une route dans la direction projetée, je ne crois pas non plus que le sol qu'elle traverserait puisse convenir à la formation de quelques villages de pêcheurs sur toute l'étendue de ce parcours, il n'existe qu'un point assez facilement abordable au Cap Aconater, mais cette crique est des plus étroites... ».

Irrité par cette opposition à ses projets, Soult répondit : « Cette question ne me paraît pas avoir été de votre part l'objet d'un examen assez sérieux ».

Cependant, Guyot poussait les études relatives à Sidi-Ferruch : le village se composerait de 30 familles auxquelles on concéderait 30 ha de terres à l'intérieur du retranchement et une dizaines d'hectares de pâturages à l'extérieur ; l'Administration construirait elle-même les maisons selon un devis présenté en décembre 1843 par l'architecte, chef du service des travaux coloniaux; sur les suggestions du président de la Chambre de Commerce, on appellerait les pêcheurs d'Alger à former le noyau du nouveau village.

Mais la mise à exécution de ce plan fut arrêtée par les propositions de deux entrepreneurs : Gouin et Tardis.

(1) 4 juin 1843

Dans un long rapport (1), Gouin demandait l'autorisation d'établir, lui-même, le village maritime projeté par l'Administration dans la presqu'île de Sidi-Ferruch. C'était un ancien armateur de Lorient ; pendant longtemps, il avait expédié des bâtiments à la pêche à la morue sur les côtes de Terre-Neuve où il possédait une sécherie; à Alger, il tenait un dépôt de marchandises (salaisons, beurre, conserves, liqueurs) et était l'agent dépositaire de la Compagnie ardoisière d'Angers.

Ses projets étaient vastes : sous son impulsion, Sidi-Ferruch deviendrait « le port du Sahel », la base d'opérations de pêche aux Canaries.

Quant à Tardis, ancien capitaine de la marine marchande devenu directeur d'une entreprise de pêche dans le bassin d'Arcachon, il demandait le monopole général de la pêche sur les côtes algéroises.

Le Ministre de la Guerre chargea le Directeur de l'Intérieur d'examiner les propositions en présence. Sans prendre position, Guyot lui répondit, en novembre 1844, qu'il avait l'intention de soumettre au Conseil d'Administration, deux projets d'arrêtés : l'un accordant à Tardis le privilège pendant 6 ans de se livrer à la pêche maritime et à l'exploitation de ses produits sur toute l'étendue des côtes comprises entre l'Oued Isser et le mont Chenoua ; l'autre, concédant à Gouin, une partie de la presqu'île de Sidi-Ferruch pour y fonder un village exclusivement composé de pêcheurs français ou indigènes.

Ces deux projets étant exclusifs l'un de l'autre, le Conseil d'Administration aurait à se prononcer pour celui qui lui paraîtrait préférable. Guyot, cependant, se montrait peu favorable à la première solution qui recourait à un monopole de fait, alors que « la liberté de la pêche maritime est non seulement le droit commun, mais le droit universel ».

Dans ses séances du 13 novembre et du 2 décembre 1844, le Conseil d'Administration ramena le projet de Tardis à des proportions plus modestes : ce dernier devait se contenter d'une concession à Matifou pour y créer un village de pêcheurs ; Gouin était autorisé à établir le sien à Sidi-Ferruch.

(1) Sans date, ni signature. Sidi-Ferruch. Colonisation maritime. M. A. D. A.

Ces deux projets constituaient une expérience dirigée contre le monopole de fait que s'étaient arrogé depuis longtemps les pêcheurs italiens sur toute la côte algérienne ; on espérait, en imposant aux concessionnaires l'obligation de n'employer que des marins français et algériens, nationaliser une industrie, la pêche, exploitée jusqu'ici par les étrangers, et former par suite une pépinière de matelots dont s'enrichirait le personnel de l'Inscription maritime.

Par dépêche du 16 janvier 1845, le Ministre autorisa la création du village de Sidi-Ferruch ; l'arrêté portant concession de la presqu'île à Gouin fut pris par Bugeaud le 28 janvier 1845. Les terres de Matifou se trouvant revendiquées par un tiers, Tardis porta ses vues sur le territoire compris entre le Cap Caxine et le Ras Aconater. Le Ministre donna approbation au projet le 11 avril et le 19 le Gouverneur général signait l'arrêté de concession.

Les deux entreprises furent donc, comme l'avait voulu Soult, conduites simultanément.

1. *Sidi-Ferruch*. - L'arrêté du 28 janvier 1845 portait que Gouin se chargerait de construire, outre sa maison d'habitation, 20 maisons en bonne maçonnerie, couvertes en tuiles et comprenant chacune au moins deux pièces principales ; il lui était attribué une subvention de 2.400 fr. pour sa maison et une de 800 fr. pour chaque maison de pêcheur complètement achevée. Dix devaient être construites dans le courant de 1845 et les 10 autres au 1er janvier 1847. Un nombre égal de familles y serait placé dans les mêmes délais par Gouin qui devait transporter ces colons à destination moyennant une indemnité de 50 francs par famille.

Le centre, à la fois agricole et maritime, se composait, en deçà de la ligne de fortifications, de 30 ha qui devaient être mis en culture dans un délai de 2 ans et au delà de cette même ligne, de 150 ha dont l'exploitation devait avoir lieu par 1/5, d'année en année.

Gouin s'engageait à établir, moyennant une subvention de 6.000 fr. : un débarcadère provisoire en bois, des câbles pour tirer à terre les bateaux légers, des corps morts en état d'amarrer les bateaux de 20 à 30 tonneaux, un parc à huîtres, alimenté tant par la pêche du pays que par celle du Nord, des ateliers pour la préparation de la sardine et la sécherie de tous les poissons de grande pêche ; il était enfin alloué à Gouin, comme à tout autre pêcheur attaché à l'établissement, une prime de 100 fr. une fois payés, pour chaque bateau de 2 à 4 hommes et de 200 fr. pour toute embarcation supérieure.

La presqu'île de Sidi-Ferruch était propice à l'installation d'un centre de pêcheurs : elle forme deux anses sableuses protégées au Nord-Ouest par une ligne d'îlots en demi-cercle, du Grand Rocher à la Pointe du Marabout.

Cependant, Gouin était en France (1). De Nantes, il se plaignit à Guyot en janvier 1845 de ne pas recevoir de nouvelles de son affaire: « A la fin de l'hiver, chacun s'engage, les meilleurs pêcheurs s'en vont, les mauvais restent ». Dès qu'il a communication de l'arrêté de concession, il se met à la recherche de capitaux ; à Nantes, il échoue : « Dans notre ville de Nantes, écrit-il au Directeur de l'Intérieur le 24 mars 1845, les capitaux déjà timides de leur nature ne sont point familiarisés avec l'Algérie, aussi ne puis-je espérer de rien faire d'un peu grand avec de pareilles dispositions ».

Deux mois plus tard, même insuccès, il se plaint de ne pas trouver en France les concours financiers qu'il attendait. D'ailleurs la saison était trop avancée pour entamer la pêche ; devant les difficultés, Gouin semble reculer : « Dans tous les cas, écrit-il à Guyot, je me mets à votre disposition si vous jugiez que ce village dût être monté par l'Etat sous la direction d'un homme spécial... le manque de fonds m'arrête... je garde cependant l'espoir de trouver des aides à Alger, ne pouvant en trouver à Nantes ».

Las d'attendre, en juillet, le Directeur de l'Intérieur met l'entrepreneur en demeure d'exécuter ses engagements ; en cas de refus, il se propose de lui substituer Tardis. Mais Gouin trouve à Alger des bailleurs de fonds : Martin frères et Denoës qu'il s'associe par acte sous-seing privé, le 10 avril 1846. Son apport

(1) Pour tous ces préparatifs de Gouin : Colonisation maritime. Sidi-Ferruch. M. A. D. A.

comprenait les 30 ha de la presqu'île, les 150 ha de broussailles en dehors de l'enceinte, 20 maisons de pêcheurs, un débarcadère, un parc aux huîtres, le tout évalué 30.000 fr. ; l'apport des associés s'élevait à 30.000 fr. en argent

La Société se mit au travail. En juin, les maisons étaient construites. Gouin s'occupa alors de recruter le personnel de ses pêcheurs : il part à Cancale, arme le cutter « le Jeune Adolphe » de 12 tonneaux, qui se trouve monté par un équipage d'élite et muni de tous les instruments de pêche usités sur les côtes de France. L'entrepreneur arrive à Alger en septembre avec ses pêcheurs bretons, quelques-uns suivis de leur famille.

En novembre, le Directeur de l'Intérieur chargea l'inspecteur de colonisation Pétrus Borel d'une enquête sur Sidi-Ferruch. Le rapport que celui-ci remit le 19 novembre (1) à Guyot se divisait en trois parties.

Une partie de statistique : Sidi-Ferruch se composait de 20 maisons à une seule pièce : 10 sur la rive Est et 10 sur la rive Ouest, la maison de Gouin était au centre ; un hangar abritait la presse à sardines ; 5 puits avaient été creusés. L'armement comprenait 4 barques montées par 24 hommes et mousses dont 7 pour le sloop. La population du village, au total 48 personnes, se composait de 24 marins, 6 femmes, un cantinier et sa famille, un boulanger, 3 domestiques, la famille du concessionnaire et ses deux associés. Les premiers résultats étaient satisfaisants : Sidi-Ferruch fournissait à Alger et aux centres voisins des sardines salées et du poisson frais, il approvisionnait les marchés d'une quantité d'huîtres assez grande pour que le prix en eût baissé de 1 fr. 50 à 0 fr. 60 (2).

Une autre partie du rapport était consacrée à l'exposé du système pratiqué par l'entrepreneur : Gouin n'avait recruté que des marins français, « marins du ponant », dit Borel, c'étaient des pêcheurs à gages enrôlés pour un an ; ils s'étaient installés dans quelques-unes des maisons de la côte occidentale, laissant

(1) Colonisation maritime, A. D. A.

(2) Jusqu'alors les huîtres consommées à Alger arrivaient des ports de l'Océan et des Baléares. Les pêcheurs de Gouin avaient découvert un banc d'huîtres à Sidi-Ferruch.

inoccupées celles de la côte orientale. Sidi-Ferruch se trouvait être, non pas un village, mais une pêcherie et risquait de ne jamais devenir un centre de population si le système suivi par son fondateur n'était pas modifié.

Borel croyait, sans toutefois suspecter son honnêteté, deviner le calcul de Gouin : attendre une éviction partielle qui lui laisserait sa maison et une centaine d'hectares.

« Créer un centre de population au moyen de pêcheurs est une erreur dont il convient de sortir le plus tôt possible », l'inspecteur de colonisation proposait donc de décréter l'adjonction immédiate, à Sidi-Ferruch, d'une population agricole.

Ce rapport qui ne fut transmis au Ministre de la Guerre qu'en février 1847 resta sans effet.

Dans le but de régulariser la position de ses associés, Gouin demanda l'autorisation de les mettre en ses lieu et place pour la moitié indivise de la concession qui lui avait été faite par l'Administration. Soutenue par Guyot, cette demande fut favorablement accueillie par le Conseil Supérieur d'Administration et le 16 avril 1847, le Ministre sanctionna l'attribution par indivis aux associés de Gouin, de la moitié de la concession.

Au début de 1848, l'entrepreneur qui avait été nommé maire de Sidi-Ferruch, sollicita la délivrance de son titre définitif de propriété. L'instruction de la demande fut confiée à l'inspecteur de colonisation Villevaleix agissant sur délégation spéciale du Directeur des Affaires Civiles : il constata (1) que la population de Sidi-Ferruch, au total 51 individus, se décomposait ainsi :

Français	hommes	22	34
	femmes	6	
	enfants	6	
Indigènes			2
Espagnols	hommes	5	15
	femmes	4	
	enfants	6	
		Total	51

(1) Procès-verbal de vérification. 23 mars 1848. 9 L. 7. A. g. g. A.

Tous les pêcheurs, sauf 2, étaient Français et portés à l'Inscription maritime. Le concessionnaire avait mis en activité de service 8 barques dont une grande, il avait en outre équipé un sloop d'une valeur d'au moins 5.000 fr. qu'une tempête récente venait de fracasser, deux débarcadères de bois avaient aussi été emportés par la mer.

La presqu'île se trouvait dans un état satisfaisant de culture: tous les terrains susceptibles d'être mis en rapport, étaient défrichés et travaillés par des ouvriers espagnols que Gouin avait engagés. Les 150 ha concédés en dehors de la ligne de fortification, étaient laissés en broussailles car ils ne convenaient qu'au pâturage. Et Villevaleix concluait, contrairement à ce qu'avait pensé Borel : « Les pêcheurs sont les moins aptes à la culture de la terre, j'ajouterai qu'elle est même en contradiction formelle avec le considérant de l'acte de concession... C'est un village maritime et non un centre agricole qu'on a eu l'intention de fonder à Sidi-Ferruch ».

Ainsi Gouin avait rempli tous ses engagements. En transmettant au Gouverneur Général, le rapport de l'Inspecteur, le Directeur Général des Affaires civiles ajoutait : « C'est le premier de tous les entrepreneurs de villages qui, jusqu'à présent, ait réussi à mener son entreprise à terme ». Dans sa séance du 7 août 1848, le Conseil supérieur d'Administration émit l'avis qu'il y avait lieu d'accorder le titre définitif de concession ; mais tout en approuvant que ce titre fût délivré à Gouin pour les 30 ha formant la presqu'île de Sidi-Ferruch, le Ministre de la Guerre, dans sa dépêche du 5 septembre 1848, se réserva ultérieurement l'attribution des 150 ha.

En vertu de cette décision formelle, un titre de propriété pour les 30 ha de la presqu'île fut délivré le 27 décembre 1848 par indivis à Gouin, les deux frères Martin et Denoës.

Comme s'ils n'attendaient que la mise en possession définitive, les associés se séparèrent aussitôt : le règlement de comptes eut lieu le 4 janvier 1849 en l'étude de maître Leroy, notaire à Alger : Gouin, reconnu débiteur personnel envers Martin et Denoës d'une somme de 13.000 fr., leur transféra pour se libérer, tous ses droits à la concession de Sidi-Ferruch, c'est-à-dire leur abandonna la totalité de la propriété indivise

de cette presqu'île, se réservant seulement sa maison d'habitation, deux maisons de pêcheurs et la moitié d'un petit jardin.

Le village ne survécut pas à la dissolution de la société : les familles bretonnes regagnèrent aussitôt la France.

Sans se décourager, Gouin formula de nouvelles propositions: il consacrerait 200.000 fr. à la construction d'une madrague et à l'établissement de 60 familles de pêcheurs auxquelles l'Administration réserverait la jouissance collective des 150 ha de broussailles exclus de la concession définitive, par le Ministre. De leur côté, ses ex-associés, devenus propriétaires de la presqu'île, revendiquèrent ce territoire.

Leur rivalité dura deux ans et se termina par la ruine de Gouin : en 1850, il avait loué à la douane sa maison sur laquelle Martin et Denoës avaient encore une hypothèque de 3.400 fr. ; puis il avait abandonné le village, « allant avec sa famille (1) vivre du pain des Trappistes pour le compte desquels, il tenait l'hôtel afin de soustraire son mobilier par cette sainte protection aux justes poursuites de ses créanciers... Monsieur Gouin est un homme à projets, à imagination donquichotique, que la fatalité a poursuivi : en Amérique, en France et en Afrique, et qui frappe de stérilité tout ce qu'il entreprend ».

Pour leur part, Denoës et Martin obtinrent en 1851, une concession de 99 ha sur les 150 ha qu'ils convoitaient.

A cette époque, il n'y avait plus de village à Sidi-Ferruch. Les 20 maisonnettes étaient vides ; la population se composait de Martin et Denoës, de 7 domestiques dont 4 Indigènes, d'une brigade de douaniers et du garde champêtre de la commune. La presqu'île était devenue la propriété privée des anciens associés de Gouin et nul ne pouvait s'y installer sans leur consentement.

2. *Aïn-Benian - Guyotville* (2). — Sidi-Ferruch avait donc complètement échoué. Qu'était devenue, pendant ce temps, l'entreprise confiée à Tardis entre le Cap Caxine et le Ras Aconater ?

L'arrêté du 19 avril 1845 contenait les mêmes obligations que celles qui avaient été imposées à Gouin, trois mois auparavant.

(1) Martin et Desnoës au préfet, 15 février 1851. A. g. g. A.

(2) 9. L. 4. 7. A. g. g. A. et Colonisation maritime M. A. D. A.

Le site du nouveau village avait été reconnu par Guyot lui-même au cours d'une randonnée qu'il avait effectuée pendant l'été 1843 : « Il n'existe, écrivait-il au Ministre, dans tout l'intervalle compris entre l'Oued Beni-Messous et la Pointe-Pescade... qu'un seul puits aux environs du Ras Aconater ; il est placé au fond d'un ravin et à 50 mètres environ de la plage... Il n'existe qu'un point assez facilement abordable et c'est non loin du puits... mais cette crique est des plus étroites... ».

Guyot aurait pu ajouter que cette crique ouverte au Nord est mal protégée en hiver contre les bourrasques. C'est cependant autour de ce puits : l'Aïn-Benian et de cet abri imparfait que l'Administration concéda 200 ha à Tardis à charge d'y fonder un village de pêcheurs.

Contrairement à Gouin, Tardis se mit immédiatement à la tâche ; dès le 22 avril, il se préoccupait du nom à donner à son village : « Oserai-je, Monsieur le Directeur, écrivait-il à Guyot, vous demander de perpétuer à jamais le souvenir en Afrique de votre administration éclairée en voulant m'accorder la faveur de donner au premier village maritime qui va être créé en Algérie, le nom de Guyotville (1) ».

En août, l'Ingénieur en chef des travaux coloniaux procéda à une première évaluation des travaux à la mer exécutés : ils s'élevaient à 5.053 fr. mais ils n'étaient pas entièrement terminés et laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la solidité et de l'étendue. L'ingénieur proposait donc de n'accorder qu'un acompte de 4.000 fr. ; le reste de la subvention, soit 2.000 fr. serait payé à l'achèvement des travaux et au moment de l'installation des familles dans le village.

Les maisons construites, il n'y eut personne pour les habiter. L'entrepreneur, pour toucher ses primes, loua des habitants sur la place d'Alger ; ils n'y restèrent pas à l'expiration du bail.

En 1846, l'inspecteur de colonisation Darru fut chargé

(1) Voir Demontès, *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1903, page 147. Le ministre refusa de sanctionner le projet d'arrêté qui attribuait au nouveau village le nom de Guyotville. Officiellement, le centre s'appela donc Aïn-Benian, mais le nom de Guyotville fut couramment employé, dès cette époque.

d'une enquête spéciale sur Aïn-Benian. Le 31 juillet, accompagné de Mercurin, maire de Chéragas, il visita le hameau : celui-ci se composait de 20 petites maisons à une seule pièce, couvertes en tuiles ; mal construites, les enduits sans adhérence faute de chaux, se séparaient des murs. 15 étaient fermées, sans locataires, 5 autres étaient habitées par de malheureuses familles. La mortalité avait été assez grande chez les premiers colons mal nourris. Dans presque toutes les maisons, Darru trouva des individus alités qu'il fit transporter à l'hôpital de Dély-Ibrahim « La vie ne leur était plus qu'un avenir de misère, disaient-ils, et ils préféraient la mort. La nostalgie était parvenue chez eux au plus haut degré ».

Les 5 ou 6 familles qui y vivaient encore, avaient été engagées pour travailler à l'extraction de la pierre d'une carrière ouverte sur le territoire et louée par Tardis à un entrepreneur; chaque chef de famille gagnait 2 fr. à 2 fr. 50 par jour et souvent le travail était arrêté. Il n'existait aucun commencement de cultures. Pour remédier à ce triste état de choses, Darru proposait « de modifier la condition du hameau et de le faire pêcheur et agricole tout à la fois en obligeant le concessionnaire à donner à chaque famille au moins 5 à 6 ha de terre afin que le centre de population fût définitivement habité par des colons propriétaires sérieux et non par des ouvriers vivant au jour le jour ». Il était en outre urgent de sortir Aïn-Benian de son isolement, en achevant la route qui devait le relier à Chéragas.

Les travaux à la mer exécutés par Tardis furent visités, quelques jours après, par le Contre-Amiral Rigodit, commandant supérieur de la Marine en Algérie (1). Il reconnut qu'un débarcadère en bois était impossible en face du village ; l'entrepreneur lui assura avoir consacré plusieurs milliers de francs à l'aplanissement du terrain, dans le but de faciliter l'accès du littoral aux lourds fardeaux qui viendraient y débarquer ou s'y embarquer ; Tardis avait installé un grillage en bois devant servir de cale mobile pour le halage à terre des bateaux, deux bouées supportant les chaînes de corps morts destinés à

(1) Rapport au Directeur de l'Intérieur. 3 août 1846. 9 L. 4. A. g. g. A.

l'amarrage de bateaux de 20 à 30 tonneaux et un atelier de préparation de la sardine.

Rigodit semblait convaincu de sa bonne volonté.

Enfin, sur l'ordre de Guyot, l'inspecteur de colonisation Petrus Borel qui avait enquêté quelques jours auparavant sur Sidi-Ferruch, procéda à une vérification minutieuse de l'état de la concession. Tardis, convoqué par sommation préalable du 10 octobre 1846, assista aux opérations. Le rapport de Borel (1) reproduisait les divers articles de l'arrêté de concession, en regard desquels, l'Inspecteur formulait ses observations relatives à leur exécution et consignait les réponses de l'entrepreneur.

Les maisons d'Aïn-Benian étaient en réalité des cabanes en mauvaise maçonnerie, ne contenant qu'une seule pièce non carrelée, sans distribution ni dépendances ; Borel les estimait à 400 fr. au plus, d'où, pour le concessionnaire, un bénéfice de 8.000 fr. sur la totalité. Quant à l'habitation du maître, le château, elle avait dû coûter au moins le double de la somme assignée pour sa construction : « Tardis avait donc détourné une partie des fonds qui étaient destinés aux maisons des colons pour l'appliquer à son pavillon de plaisance ».

Il n'y avait pas de trace de familles installées à Guyotville: ni pêcheurs, ni cultivateurs, ni carriers, ni chaufourniers. « Tardis s'en venait au dépôt des ouvriers et là, il embauchait quelques familles, leur faisant force promesses. Arrivées sur les lieux, ces bonnes gens demandaient, que faut-il que nous défrichions ? Défrichez ce que vous voudrez, leur répondait monsieur l'entrepreneur du village... lassés d'être bernés, ces pauvres diables à la fin se retiraient. Et sur ce, M. Tardis retournait au dépôt chercher d'autres individus ».

Quant aux travaux à la mer ? Rien ! ni débarcadère, ni corps morts, ni bouées. Le parc à huîtres ? un trou naturel parmi les rochers inaccessibles. Ni atelier, ni pêcherie, ni sardine, ni poisson de grande ou de petite pêche. Tardis ayant touché 6.000 fr. pour exécuter ces ouvrages faisait un bénéfice

(1) 25 novembre 1846. 9. L. 7. A. g. g. A.

de 5.000 fr. qui, ajoutés au bénéfice de 8.000 fr. réalisé sur les constructions, formait une somme de 13.000 francs

Borel concluait donc à « l'éviction pleine et entière de Tardis, non partielle, mais absolue et totale. Et ce faisant, nous croyons encore user d'indulgence. C'est une mesure que commandent l'intérêt public et l'honneur de la Direction et à laquelle tous les honnêtes gens applaudiront ».

Une fois débarrassée de Tardis, l'Administration, conseillait-il, devrait placer à Aïn-Benian 10 colons auxquels on attribuerait 2 maisons et 15 ha.

Borel qui s'était montré modéré dans les critiques qu'il avait adressées à Gouin, venait de prononcer un réquisitoire sévère contre Tardis. Les accusations étaient-elles fondées ?

Les rapports de Darru et de Borel étaient concordants. Mais celui du contre-amiral Rigodit avait conclu à la bonne volonté du concessionnaire.

Tardis qui avait pris connaissance du procès-verbal dressé par Borel répondit en prétendant qu'il avait dépensé plus de 900 fr. pour chacune des maisons de pêcheurs et 5.607 fr. pour la sienne, que ses travaux à la mer avaient été emportés par la bourrasque et qu'il avait fait son possible pour attirer des pêcheurs français : « Ce n'est, disait-il, qu'en présence des obstacles que présente la conformation de la côte du Ras Aconater dont les abords sont aujourd'hui presque impraticables que ces pêcheurs se sont découragés et ont abandonné le village ».

Dans un rapport qu'il rédigea le 25 février 1847 pour le Conseil d'Administration, Guyot, sans prendre nettement le parti de Tardis, tenta cependant d'atténuer les accusations portées contre lui.

Il admit que Borel, n'étant pas spécialiste en matière de constructions, avait pu se tromper dans ses évaluations. D'ailleurs, après vérification opérée par un agent des bâtiments civils et de voirie, les maisons achevées avaient été acceptées et payées par l'Administration ; les travaux à la mer avaient été aussi reçus par un ingénieur des Ponts et Chaussées.

L'éviction totale lui paraissant trop rigoureuse, Guyot proposait donc de procéder à l'éviction de Tardis en ce qui concernait le village et 150 ha et de lui accorder à titre provisoire sa maison et les 50 ha qui l'entouraient à charge de les mettre en cultures dans un espace de deux ans.

Prétendre que Guyot se trouvait gêné par une prétendue reconnaissance envers Tardis (1), serait lui attribuer un sentiment quelque peu mesquin. En réalité, il n'osait pas, en présence de renseignements contradictoires, prendre la mesure de rigueur proposée par Borel.

Le Conseil d'Administration adopta, en partie, les propositions du Directeur de l'Intérieur ; dans sa séance du 27 mars 1847, 8 membres sur 10 se prononcèrent pour l'éviction de Tardis qui recevrait cependant la concession provisoire de la maison qu'il habitait et de 30 ha seulement. Le ministre approuva les conclusions du Conseil et un arrêté du Gouverneur Général, pris le 24 mai 1847, sanctionna l'éviction partielle de Tardis.

L'Administration se chargea du peuplement d'Aïn-Benian dont on renonçait à faire un centre maritime : les 20 maisonnettes furent distribuées dès la fin de l'année à 20 familles de cultivateurs qui reçurent, chacune, un lot de jardin de 12 ares et 6 ha de terres arables.

En 1852, sur les propositions du préfet Lautour-Mézeray, ces concessions furent agrandies et 10 nouveaux colons furent placés dans le village qui entra désormais dans une ère de développement et de prospérité.



Les projets, confiés en 1845 à deux particuliers, de fonder, à l'aide de pêcheurs français, les villages maritimes de Sidi-Ferruch et d'Aïn-Bénian, aboutirent donc à un échec complet. Quelles sont les causes de l'insuccès ?

A Sidi-Ferruch, le choix de l'emplacement était excellent et les fonds très poissonneux. Gouin, l'entrepreneur, semble

(1) Thèse soutenue par Demontès, p. 146.

avoir fait ce qu'il a pu ; s'il est vrai qu'il eut beaucoup d'illusions, il ne mérita pas cependant le jugement sévère qu'ont porté sur lui ses associés : il fut, de l'avis même de l'Inspecteur de colonisation Borel, un honnête homme ; son échec l'a ruiné.

Aïn-Benian se trouvait certainement moins avantagé : la crique, qui servait de port, était ouverte aux bourrasques qui, à plusieurs reprises, emportèrent les ouvrages sommairement construits par Tardis.

Mais une grosse part de responsabilité incombe à cet homme : son incapacité, son incurie, ses manquements aux engagements souscrits vouèrent son entreprise à l'échec.

D'autre part, le mode de peuplement pratiqué par les deux entrepreneurs était défectueux : tous deux enrôlaient des hommes qui, leur contrat terminé, s'empressèrent de retourner chez eux ; chaque année, leurs équipes se renouvelaient presque entièrement : des pêcheurs à gages ne pouvaient devenir des colons définitifs. Dès 1847, Bugeaud était convaincu que « si on pensait sérieusement que Gouin (ou Tardis) parviendrait à fixer immédiatement en Afrique 20 familles de marins, on se faisait illusion : longtemps encore, les marins français ne viendraient en Afrique que comme ils allaient à Terre-Neuve ». Il y avait, évidemment, quelque témérité à prétendre implanter sur la côte algérienne des familles de pêcheurs bretons ou basques.

Mais la cause profonde de l'échec de Sidi-Ferruch et d'Aïn-Bénian réside dans la concurrence que nos pêcheurs rencontrèrent de la part des pêcheurs d'Alger et surtout des pêcheurs étrangers : Italiens et Maltais, qui étaient depuis longtemps en possession de cette industrie sur toute la côte algérienne.

A plusieurs reprises, Gouin demanda une réglementation de la pêche, la fixation de cantons jusqu'à la hauteur d'un mille au large pour chaque lieu maritime de la côte, « car, il lui était bien dur de voir venir pêcher à côté de ses barques, sur des bancs qu'il avait lui-même découverts, des étrangers contre lesquels il avait entrepris une lutte très difficile et peut-être impossible à soutenir, avec la législation de l'époque ». Et il ajoutait : « le pêcheur italien pêche mal et

peu, mais il coûte peu à son maître parce qu'il sait vivre de rien... le pêcheur normand et breton boit et mange et quoiqu'il travaille beaucoup et par de meilleurs procédés, il pèse lourdement sur l'armateur et sur le prix de revient ».

En l'absence d'une législation protectrice (1), on se contenta de placer à Sidi-Ferruch une brigade de gendarmes chargée de s'opposer aux vols des pêcheurs maltais, italiens et autres qui venaient y relâcher et y faire de la contrebande.

3. *Notre-Dame de Fouka* (2). — Sidi-Ferruch et Aïn-Benian, entrepris essentiellement dans le but proclamé de combattre le monopole détenu par les pêcheurs étrangers, ayant échoué, l'Administration renonça à la lutte dès octobre 1845 quand elle envisagea la création du troisième village maritime de la côte algéroise : Notre-Dame de Fouka.

L'arrêté du 25 avril 1842 rendu pour la création du village militaire de Fouka portait, article 2, que « dans la partie du territoire qui touchait à la mer, il serait fondé un village principalement destiné à l'établissement d'entrepôts pour les besoins et les opérations du commerce ». Par suite de cette disposition, le territoire du village militaire et celui du village maritime avaient été constitués simultanément : les expropriations nécessaires avaient été prononcées et rien ne s'opposait à ce que cette dernière création reçût enfin son exécution.

Le 31 octobre 1845, le Directeur de l'Intérieur, présenta au Conseil d'Administration un rapport sur la nécessité de procéder sans retard à la fondation du village maritime de Fouka auquel il prêtait de grandes destinées.

Notre-Dame de Fouka, prétendait-il, sera avant tout un port régional qui, « ouvrant la voie de la mer à la petite ville de Coléa et aux villages voisins, contribuera à développer leur prospérité par l'influence qu'il exercera sur le prix du transport. Blida, distant de 25 km., Miliana peut-être et tout l'Ouest

(1) La loi du 1er mars 1888 a interdit aux étrangers la pêche dans les eaux françaises.

(2) 9 L. 5. A. g. g. A. et Colonisation maritime M. A. D. A.

de la plaine seront appelés à en profiter par l'ouverture des routes projetées ». A ces causes de succès, il fallait ajouter la pêche et la préparation du poisson salé.

La situation de Notre-Dame de Fouka, paraissant plus importante sous le rapport commercial et maritime que celle d'Aïn-Benian et de Sidi-Ferruch, Guyot crut devoir, « en faisant la part du présent, éviter de grever l'avenir » ; peut-être cette crique devrait-elle être convertie en un petit port ; peut-être l'Administration militaire aurait-elle besoin, dans l'intérêt des approvisionnements, d'y installer des magasins. Le projet, présenté par Guyot, avait été étudié dans ces prévisions.

L'exécution en serait confiée à Tardis qui, à cette époque, inspirait, encore, plus de confiance que Gouin. Les conditions de l'entreprise seraient identiques à celles qui avaient été fixées pour la création des premiers centres maritimes. A la demande de Tardis, Guyot, toutefois, proposait une importante modification : Sidi-Ferruch et Aïn-Benian, disait-il, tentés à titre d'essai, suffisaient pour l'expérience qui s'accomplissait ; leur développement était fortement contrarié par la concurrence des pêcheurs étrangers ; on laisserait donc Tardis libre dans le choix des familles qu'il placerait à Notre-Dame de Fouka.

Le Conseil supérieur d'Administration, dans sa séance du 28 novembre 1845, accepta cette dérogation formelle au principe qui avait présidé jusque-là à la fondation des villages maritimes, il proposa même, ce que Guyot n'avait pas osé faire, « d'étendre à tous les bateaux sans dictinction, la prime accordée pendant 5 ans aux bateaux montés par des marins français ou indigènes ». Les marins étrangers, admis dans le village, seraient seulement assujettis à l'engagement préalable de se conformer à toutes les lois, ordonnances et règlements qui pourraient être rendus sur l'Inscription et la pêche maritimes.

Le Conseil adopta ensuite le projet d'arrêté dont les attendus sont significatifs :

« Attendu que le concessionnaire ne pourrait que difficilement trouver de suite des familles de marins français exer-

cés et honnêtes ainsi que le prouve l'expérience faite aux village de Guyotville et de Sidi-Ferruch, lorsqu'au contraire son choix sera certainement meilleur et plus prompt dès l'instant même où il sera libre de prendre des familles partout où il le jugera convenable,

Attendu, au point de vue politique et social, que ce n'est pas lorsque la France suffit à peine à ses besoins maritimes par sa population, qu'on doit chercher à en distraire des fractions quelque minimes qu'elles soient pour les transporter sur les côtes de nos possessions d'Afrique,

Attendu au contraire que le but que l'on doit se proposer dans l'établissement des villages maritimes de nos possessions africaines est d'appeler des populations qui, prises en dehors des ressources actuelles, doivent dans l'avenir créer des contingents nouveaux venant les augmenter,

Le Conseil Supérieur émettait l'avis d'accorder les mêmes avantages aux marins étrangers qu'aux marins français, en échange des mêmes devoirs: « cette similitude de charges et de droits devait tendre à une fusion des divers membres composant la communauté du village, qui ne pouvait être que trop profitable à l'extension de la nationalité française et à la prospérité de la colonie ».

Renonçant à combattre les marins étrangers, l'Administration tenterait désormais de les assimiler (1).

Le ministre approuva le 19 décembre 1845 la délibération du Conseil supérieur.

L'ordonnance royale consacrant la fondation de Notre-Dame de Fouka fut prise le 7 janvier 1846 : Tardis recevait une concession de 66 ha, à charge de construire un village de 20 maisons et des travaux à la mer, aux mêmes conditions et moyennant les mêmes subventions que pour Aïn-Benian.

Les maisons furent établies autour d'une étroite crique, près d'une source abondante qui existait sur les bords de la mer.

(1) La loi du 1er mars 1888 qui interdit aux étrangers la pêche dans les eaux françaises eut pour effet d'augmenter considérablement le nombre des naturalisations, mais ne décida pas les pêcheurs de la Métropole à se fixer en Algérie.

Un rapport sur la situation de la colonisation dans les zones civiles et les territoires mixtes au 31 décembre 1846 (1) contenait cette petite note sur Notre-Dame de Fouka : « A peine achevé, ce hameau dont le peuplement est encore imparfait se distingue par sa vitalité, elle résulte des avantages que lui assurent une petit crique qui s'y trouve ainsi que le voisinage de Fouka, de Douaouda et de Coléa et surtout les relations qui tendent à se nouer avec Blida ».

A cette date, 21 maisons étaient bâties, y compris l'entrepôt occupé par Tardis, un bassin avait été creusé, le débarcadère construit ; après enquête. les travaux avaient été acceptés et payés par l'Administration.

Cependant, un mois plus tard, en février 1847, au cours d'une tournée qu'il avait effectuée dans l'arrondissement de Blida, l'inspecteur de colonisation Augouard avait trouvé dans le nouveau village : 29 personnes, mais la moitié des maisons étaient encore inhabitées, il ne restait plus de trace du débarcadère ni des autres ouvrages.

Aucune culture n'avait été entreprise. L'Inspecteur insistait pour que des mesures sévères fussent prises à l'effet de contraindre Tardis à remplir ses engagements.

Malgré l'incurie de son entrepreneur, Notre-Dame de Fouka connut un certain développement : les familles qui avaient été installées vécurent de pêche, de culture et, grâce à la présence de bosquets de chênes, d'élevage de porcs et de fabrication de charbon ; les produits de leur industrie trouvaient un écoulement facile sur les marchés de Coléa et de Blida.

Cette prospérité relative ne dura pas : en 1852, la majeure partie des maisonnettes menaçait ruines, le hameau n'existait plus que de nom; son territoire, laissé inculte par Tardis, avait été l'objet d'une expropriation forcée, et les 66 ha avaient été mis en vente.

Comme ses aînés : Sidi-Ferruch et Aïn-Benian, Notre-Dame de Fouka avait donc avorté.

(1) Instructions M. A. D. A.

La fondation de villages maritimes par des particuliers s'était, à trois reprises différentes, révélée impossible.

L'Administration s'était cependant imposé de lourds sacrifices, pour en assurer la réussite : elle avait attribué aux entrepreneurs d'importantes concessions territoriales, elle avait supporté les frais des constructions de toutes sortes en accordant des subventions dont le montant dépassa pour chaque centre 25.000 francs.

Mais il ne suffisait pas d'élever des maisons, il fallait encore assurer la liaison rapide des centres de pêche avec les marchés de l'intérieur : l'ouverture de routes était une opération urgente, cependant Aïn-Benian resta lontemps « une espèce de cul-de-sac fermé d'un côté par la mer, et n'ayant de l'autre pour tout débouché qu'un chemin qui n'était pas même praticable en toute saison » (1). Notre-Dame de Fouka n'était reliée que très indirectement à Blida et à Alger.

L'Administration avait encore montré beaucoup d'imprévoyance en adoptant le principe de laisser les entrepreneurs libres dans leurs transactions avec les locataires qu'ils plaçaient sur leur concession. Au lieu de recruter des colons que l'octroi d'une maison et d'un lot de terre aurait définitivement fixés dans les villages, ils racolèrent des hommes à gages qui, leur contrat terminé, s'empressèrent de quitter les lieux.

Borel avait nettement indiqué que « tout arrêté de création qui ne s'occupait point avant toute chose et d'une façon nette et formelle des obligations de l'entrepreneur d'un centre de population, envers les colons, était un acte défectueux qui ne pouvait mener qu'à une déroute, sauf le cas où l'Administration aurait affaire à un homme juste et détaché des biens de ce monde, ce qui ne saurait entrer en ligne de compte ».

L'Administration dut réparer ses erreurs : renonçant au projet de créer des villages maritimes, elle se chargea d'installer dans les maisons qui avaient été construites par les entrepreneurs, des familles agricoles qui reçurent des lots de terre.

(1) Rapport sur la situation des communes du Sahel du district d'Alger. Sans signature, date ou adresse. Saoula. M. A. D. A.

On pourrait croire qu'un système de colonisation qui s'était révélé impuissant, se trouvait définitivement condamné. Or, moins de 10 ans après ces échecs répétés, l'Administration décidait de confier à un entrepreneur le soin de procéder à la fondation de Tipaza.

***

III. Tipasa ou la « Ville manquée » (1)

Entre les deux môles anciens de Bouzaréa et du Chenoua, la côte dessine une large échancrure qui se creuse à l'Ouest, à l'abri du Chenoua ; la petite baie ainsi formée offre aux bateaux qui longent le rivage. un mouillage protégé contre les vents d'Ouest et de Nord-Ouest ; la vallée du Nador qui interrompt la continuité de la ride côtière, met en relation la partie occidentale de la plaine de la Mitidja avec la mer. C'est là, au fond d'une crique, que s'était installé le port romain de Tipaza dont les ruines attestent encore l'importance. Les Indigènes appelaient ce point Tefsed : deux fractions de la tribu kabyle des Chenoua y cultivaient une terre morcelée en une infinité de petites propriétés individuelles.

Les projets de colonisation avaient prévu pour 1847, la création d'un centre de population européenne à Tipaza-Tefsed, sur la route à ouvrir entre Coléa et Cherchel. Faute de crédits, cette création fut remise à plus tard.

Une occasion favorable parut se présenter en 1848 : la Commission de colonisation instituée, en septembre, dans la subdivision de Blida, à l'effet de déterminer les emplacements propres à l'établissement de colonies agricoles, proposa de créer sur les ruines de Tipaza un centre d'une trentaine de feux, moitié agricole, moitié pêcheur, dont le territoire s'étendrait sur 150 ha environ. La proposition ne fut pas

(1) Voir aux A. g. g. A. : 9 L. 169, 23 L. 192-193-194-195. — A. D.A. M. Tipaza. 3 liasses. L'orthographe Tipasa est récente, dans le texte nous écrirons : Tipaza.

retenue ; mais en 1849, le Gouverneur Général Charon (1) pria le Général commandant la division d'Alger d'ordonner les études nécessaires à la fondation d'un centre maritime ou agricole à Tipaza.

La Commission des centres de population du cercle de Cherchel se réunit le 15 mai et élabora le projet suivant : le village, composé de 32 maisons (16 cultivateurs et 16 pêcheurs), disposées sur deux rangées parallèles au rivage et séparées par une rue unique de 15 mètres de large, serait doté d'un territoire de 165 ha. Comme il serait entouré sur trois faces par la tribu des Chenoua, il était nécessaire de prévoir une enceinte défensive ; la dépense totale était évaluée à 100.000 francs. La création du centre fut encore ajournée.

En 1852, l'ouverture de la route de Miliana à Marengo remit la question de Tipaza à l'ordre du jour : « cette route qui met l'intérieur du pays en communication avec la mer, écrivait (2) le Gouverneur Général, serait un travail incomplet si, au débouché, nous ne fondions pas un petit établissement pour l'exportation des produits de la plaine du Chélif ». Randon ordonnait donc la construction d'urgence à Tipaza, sur une cinquantaine d'hectares, d'un petit hameau de 4 maisons simples avec hangar, destinées à des familles de transportés et d'une maison double qui devait servir de magasin et de logement pour un petit poste de douane.

C'est à ce moment, quand l'Administration se décidait enfin à commencer la fondation si longtemps différée de Tipaza, qu'un capitaliste : Demonchy, offrit de se charger de l'entreprise.

De semblables propositions avaient déjà été faites à deux reprises : en 1846, des colons de Blida, dont la baronne Regnault, avaient sollicité de St-Yon, ministre de la Guerre, l'octroi à Tefsed, à chacun d'eux, d'une concession de 20 ha et d'un lot à bâtir sur le bord de la mer pour y établir des familles de pêcheurs et de cultivateurs.

(1) 24 avril 1849. Tipaza. M. A. D. A.

(2) Lettre au général commandant la division. 22 août 1852. Tipaza. M. A. D. A.

Deux autres colons, Godeaux et Renou avaient demandé en 1851, une concession de 600 ha, sur le territoire de Tipaza, avec l'intention de créer deux villages de 10 familles chacun : l'un maritime, l'autre agricole, qu'ils s'engageaient à installer en 4 ans, à leurs frais, sans aucune subvention de l'Etat.

Ces offres avaient été repoussées pour la même raison qui avait tant de fois obligé l'Administration à ajourner la fondation du village : on craignait, en recourant à l'expropriation des Indigènes qui occupaient le sol, de jeter la perturbation dans l'existence d'un nombre considérable de familles et de provoquer une vive agitation dans toutes les tribus des Chenoua.

Les propositions faites en 1852, par Demonchy, au moment où l'Administration était décidée enfin à agir, furent mieux accueillies que les précédentes.

Depuis 1845, Demonchy était en pourparlers avec le Ministre de la Guerre pour obtenir une concession sur laquelle il offrait de créer un village. Fournissant une justification pécuniaire de 1.200.000 francs, il avait demandé 1.200 ha dans le Beni-Messous, promettant d'installer un centre de 50 feux ; le préfet consulté répondit au Ministre (1) que l'Etat ne possédait pas de telles étendues dans cette région et il ajoutait : « mais en outre, et c'est là surtout pour moi la question déterminante, l'insuccès de tous les villages comme Saint-Charles, Saint-Jules, entrepris par des particuliers, n'est pas de nature à encourager à renouveler la même entreprise ».

Demonchy porta donc ses vues ailleurs. Au début de 1852, il constitua avec un nommé Darbonnens, propriétaire à Paris, une société au capital dépassant 1 million, qui sollicita « la concession de l'emplacement de l'ancienne Tipaza en vue de fonder une ville nouvelle et de lui donner l'importance que comportaient les ressources de la situation ».

Demonchy était un capitaliste hardi ; selon les termes de son représentant à Alger, Richard, il avait débuté en sabots avec trois francs en poche ; il avait été un des cinq entrepreneurs de la ville des Batignolles dont il avait construit plus

(1) 5 juin 1849. Tipaza. 9 L. 169. A. g. g. A.

de 300 maisons ; il comptait parmi les cent propriétaires les plus imposés de Paris et n'hésiterait pas, pour la réussite de ses projets, à sacrifier un million. Constructeur de profession, il bâtirait à Tipaza une ville dont il se bornerait à vendre les maisons, avec des lots de terrain, à des familles appelées par lui d'Europe. C'est à ces familles que serait dévolue la mission de mettre le sol en valeur.

Saint-Arnaud, ministre de la guerre, s'empressa d'accueillir cette proposition, « convaincu que ce système de construction de centres de population par des particuliers, pouvait produire d'excellents résultats ». Il demanda à Randon un rapport sur la possibilité de confier à l'industrie privée, une entreprise de cette nature ; le 8 avril, le Gouverneur Général répondit qu'on pourrait disposer au moyen d'échanges de 3 à 400 ha à Tipaza.

Si, à Paris où s'élaborait à cette époque le projet de concession à la Compagnie Genevoise, on se montrait favorable à la grande colonisation capitaliste, Alger, instruit par l'expérience, se révéla d'emblée hostile à la proposition de Demonchy. Appelé à donner son opinion, le Général Camou, commandant la division d'Alger, répondit nettement (1) : « Je ne crois pas à l'improvisation d'une ville. Tout doit venir en son temps et ce n'est pas parce que des maisons auront été bâties qu'elles seront habitées. Il faut à un centre de population des moyens réels d'existence, soit par l'agriculture, soit par le commerce, soit par l'industrie. Il ne faut pas penser à faire de Tipaza un point véritablement agricole parce que le territoire colonisable n'est pas assez important. Ce sera peut-être plus tard une ville de commerce, mais il faut pour cela que les villes qu'elle sera appelée à approvisionner prennent plus d'importance et qu'elle possède un bon port... Le système de M. Demonchy n'est pas une innovation comme semble le croire M. le Ministre, et jusqu'à ce que je sois mieux éclairé sur la question, j'exprime l'avis qu'il n'y a pas de suite à donner à la demande de ce capitaliste ».

(1) A gouverneur général, 26 mars 1853. Tipaza 169. 9 L. A. g. g. A.

En transmettant cette lettre au Ministre de la Guerre, Randon ajoutait timidement : « le projet de M. Demonchy peut sembler prématuré ».

L'Administration algérienne, chargée d'instruire l'affaire, procéda avec lenteur; de son côté, Richard, le fondé de pouvoir de Demonchy, songeait surtout à ses intérêts : dès son arrivée à Alger, il avait acquis deux immeubles, l'un à Bouzaréa, l'autre à Béni-Méred ; il avait obtenu de Randon quelques ares à Tipaza pour y bâtir la première maison de commerce du futur village et l'autorisation d'ouvrir divers débits : « Soyez persuadé, écrivait-il au Gouverneur Général (1), que le désir d'être utile à mes semblables. l'emporte dans mon cœur à tout but d'intérêt ».

Par arrêté du 25 mars 1853 Randon procéda à la formation d'une commission, chargée de déterminer l'emplacement d'un centre de population à Tipaza, dont la présidence fut confiée à de Malglaive, directeur de la colonie agricole de Marengo. En mai, la Commission remit son rapport : elle reconnaissait que c'était l'emplacement même de l'ancienne ville qui convenait le mieux à l'établissement d'un centre maritime ; le sol appartenait aux Indigènes dont les titres, toutefois, n'avaient pas été vérifiés ; on pourrait leur offrir en échange de leurs terres, soit des compensations sur le haouch domanial voisin de Sidi-Rached, soit une indemnité en argent. Le centre serait doté de 1.000 ha dont 300 labourables. On résoudrait provisoirement la difficulté de se procurer de l'eau en restaurant les citernes et les puits romains. En concluant, la Commission se montrait hostile au projet de Demonchy, d'établir une ville : « de grandes constructions ou des constructions nombreuses sont prématurées... elles auraient en outre l'inconvénient de traîner l'Etat dans des dépenses considérables car ces Messieurs ne manqueront pas de solliciter pour le port des travaux en rapport avec leurs constructions »...

(1) Richard avait signé sa demande : « ancien agent forestier, frère de M. le Préfet de Quimper, beau-frère de M. Marion, colonel au 1er carabiniers, et neveu de M. le Colonel d'Esparbès ».

L'opposition de l'Administration algérienne et surtout des militaires au projet de Demonchy allait se manifester, souvent violente dans le ton.

Le rapport précédent fut soumis le 11 juin 1853 à l'approbation de la Commission Consultative de Miliana, présidée par le Commandant Supérieur : instruite par l'échec de la colonie Rossière, la Commission déclara que, tout en reconnaissant la nécessité de fonder un village à Tipaza, elle ne croyait pas nécessaire d'en confier l'exécution à l'industrie privée : « Longtemps encore Tipaza sera un centre essentiellement secondaire et à ce titre l'industrie privée ne saurait faire qu'une spéculation hasardeuse en le créant avec ses propres ressources ».

En transmettant le 2 juillet, cette délibération au Gouverneur Général, Camou ajoutait : « Je suis heureux que la Commission consultative de Miliana ait, en tous points, partagé mon avis qui est basé sur une longue expérience. J'insiste donc pour qu'il ne soit donné aucune suite à cette proposition... »

Pour faire pièce à Demonchy, de Malglaive se présenta comme candidat pour obtenir la concession qu'il désapprouvait.

Cependant, Demonchy faisait parvenir à Randon, le 21 juillet, un projet de contrat en 17 articles : la concession s'élèverait à 1.000 ha dont 400 expropriés sur les Indigènes seraient payés par l'entrepreneur. Celui-ci s'engageait à construire, dans un délai de 10 ans, 100 maisons en maçonnerie, couvertes de tuiles et comprenant chacune 3 pièces propres au logement d'un agriculteur et de sa famille ; 50 maisons devaient être achevées dans le courant des deux premières années. Les 1.000 ha concédés devaient également être mis en cultures dans un délai de 10 ans. A l'entrepreneur incombaient le percement et le nivellement des rues; à l'Etat, les frais du culte et de l'instruction publique, la construction de la route de Tipaza à Marengo, les travaux pour la sûreté du mouillage. Enfin, Demonchy jouirait de l'exonération de toute redevance envers l'Etat, à l'exception des impôts, et de la gratuité en première classe pendant 10 ans sur les bateaux à vapeur.

Ce projet, précis sur les avantages à accorder au concessionnaire, restait muet sur les conditions que celui-ci se proposait d'offrir à ses colons.

Consulté par le Gouverneur Général sur les propositions de Demonchy, Camou refusa de prendre connaissance du texte : « Je ne discute pas, écrivait-il, les conditions posées par M. Demonchy, parce que je combats sa demande elle-même... Il n'a certes pas l'intention de placer infructueusement ses capitaux dans cette entreprise. Ce n'est qu'un spéculateur qui, du moment qu'il ne trouvera pas à réaliser les bénéfices qu'il entrevoit, abandonnera son entreprise... En accueillant la demande de M. Demonchy, ce serait consacrer le principe des grands concessionnaires que je combats depuis longtemps parce que je le crois contraire au développement du pays ».

Quant à de Malglaive, il se permit d'écrire au Gouverneur Général : « Quoi donc ! l'Etat, c'est-à-dire la société, abdique et confie ses intérêts à la spéculation, c'est-à-dire à l'exploitation individuelle ! Nous sommes perdus et nous marchons en plein à la baronnie ou à la féodalité industrielle, c'est-à-dire à la ruine du pouvoir et des vues d'ensemble ».

En l'absence de Randon, Pélissier, Gouverneur Général par intérim, entreprit de réfuter l'argumentation de Camou (1) :

« Je n'aperçois aucune raison de repousser la spéculation intelligente et honnête lorsqu'elle nous offre son *concours* (souligné au crayon par Camou qui écrit en marge : Oui, mais quelles garanties ?). La Société genevoise de Sétif construit aussi des maisons pour les revendre aux colons avec un lot de terre. C'est précisément ce que veut faire M. Demonchy. Avec lui, l'Etat ne court pas plus de risques qu'avec la Société genevoise. Il sera nanti des mêmes garanties, il profitera des mêmes résultats (en marge, au crayon : Qu'est-ce qui dit que la Société genevoise réussira ? Qu'a-t-elle encore fait ? Qu'on attende donc avant de se prononcer en sa faveur !)... Quant au système des grandes concessions que vous craignez de voir consacrer, je ne l'admets, ni ne le repousse d'une manière absolue. Il faut faire la part des personnes et des circons-

(1) 27 août 1853. Tipaza. A. D. A.

tances... En Algérie, plus que partout ailleurs, le temps est fécond en découvertes, en progrès, en amélioration... Si l'Algérie devait rester fermée aux grands capitaux et aux efforts de l'industrie privée, si elle ne devait connaître que l'action de l'Etat, quelle perspective aurait-elle en fait de commerce et d'agriculture ? »

Pélissier, en terminant, demandait à Camou de soumettre les propositions de Demonchy à la Commission Consultative.

La Commission se réunit le 5 septembre ; avant toute discussion, elle s'empressa de déclarer « qu'elle ne saurait que persister dans les conclusions de son procès-verbal de la séance du 11 juin, dans lesquelles elle combattait, non précisément la concession à faire à M. Demonchy, mais le principe d'une création qui ne lui paraissait pas offrir des chances de réussite entre les mains de l'industrie privée » ; mais, jugeant qu'il était nécessaire de s'occuper de l'avenir des colons, la Commission élabora un nouveau projet qui fixait les obligations de l'entrepreneur envers ses sous-concessionnaires : il fut décidé que les maisons, construites selon un modèle accepté par l'Administration, seraient vendues aux familles à un prix qui ne dépasserait pas 2.500 francs ; 40 maisons seraient pourvues, chacune, d'un lot de 12 ha qui deviendrait la propriété du colon à la condition de planter 20 arbres par hectare et de mettre en cultures, dans un délai de trois ans, la totalité des terres concédées ; une réserve de 50 ha constituerait un communal. Les 470 ha restants seraient la propriété incommutable du concessionnaire, sans aucune condition particulière dès qu'il aurait achevé la construction des 100 maisons.

Le Général Camou, en envoyant au Gouverneur Général le procès-verbal de la Commission, maintenait son point de vue : « En ce qui me concerne, je persiste à être entièrement contraire au projet de M. Demonchy qui me paraît de nature à compromettre sérieusement l'avenir de la colonisation algérienne ».

Malgré ces oppositions, l'affaire fut soumise le 8 décembre 1853 au Conseil de Gouvernement dont le rapporteur, Béquet, avait, lui-même, établi un projet de contrat.

Ce projet comprenait 16 articles : la concession attribuée à Demonchy s'élevait à 2.672 ha 42 a. 95 c. ; l'entrepreneur s'engageait à verser 20.000 francs pour indemniser les Indigènes expropriés de 400 ha ; il construirait, dans le délai de 2 ans, 50 maisons en maçonnerie, composées de deux pièces dont une à feu et d'une cuisine, elles seraient vendues au prix de revient, aux colons qui pourraient payer tout ou partie du prix comptant ; le reste serait payé en 26 ans et demi par annuités de 10 %, intérêts 8 % et amortissement 2 %, compris.

Outre ces 50 maisons, Demonchy était libre d'en construire d'autres et de les vendre à sa guise.

De son côté, l'Etat se chargeait de l'exécution des travaux d'utilité publique ; il était fait réserve, à son profit, des terrains nécessaires pour l'enceinte, les boulevards, les rues, les places, etc... et sur le territoire agricole d'un lot de 200 ha qui pourrait être affecté à la dotation de la nouvelle commune.

La discussion s'ouvrit sur ces diverses propositions : Randon fit remarquer que le projet primitif de Demonchy, de fonder une ville maritime, avait été ramené à des proportions plus modestes car le port de Cherchel, pour l'amélioration duquel le Gouvernement faisait des dépenses considérables, risquait d'exercer une concurrence redoutable à Tipaza.

Puis on passa au vote des articles ; le débat s'engagea sur deux points : un membre du Conseil proposa de spécifier qu'un lot rural de 10 ha serait délivré à chaque colon; un autre membre objecta que le seul bénéfice de Demonchy consistait dans la vente des terrains ; si on l'obligeait à les donner, tout avantage disparaissait pour lui ; cependant le Gouverneur Général indiqua que la majeure partie des terrain était donnée gratuitement à l'entrepreneur : en fixant à 10 ha le lot rural, il restait à Demonchy plus de 2.000 ha dont il pourrait librement disposer une fois les 50 familles installées. L'amendement suivant fut donc adopté : chaque sous-concessionnaire recevrait gratuitement 10 ha dont 5 ha en terres labourables, situés dans la zone la plus rapprochée de la ville et 5 autres dans la zone la plus éloignée.

Sur l'intervention d'un membre, le Conseil de Gouverne-

ment adopta la réduction du taux d'intérêt de 8 à 5 %, chiffre admis pour la Société genevoise.

Ainsi amendé, le texte du rapporteur fut soumis à Demonchy qui par sa lettre du 12 décembre 1853, déclara l'accepter. Le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 15 décembre, adopta définitivement le projet de contrat.

Des modifications de détail furent apportées à Paris au cahier des charges de la concession tel qu'il avait été préparé par l'autorité locale algérienne : on imposa notamment des conditions de culture aux familles du village à fonder. Ces modifications eurent en général pour objet de rapprocher les obligations imposées à Demonchy, des conditions faites à la Compagnie genevoise.

Le décret de création de Tipaza, approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 27 juillet, fut pris à Biarritz par Napoléon III, le 12 août 1854.

La fondation d'une ville, comme le proposait Demonchy, étant subordonnée à une foule de circonstances échappant aux prévisions les mieux établies, il eût été impossible de fixer un cahier des charges obligatoires dans un délai déterminé, l'Administration se contenta donc d'obtenir, en échange d'une importante concession, la création d'un village agricole (1).

Demonchy recevait une concession de 2.672 ha 42 a. 95 c. moyennant le versement d'une somme de 20.000 francs à titre d'indemnité à attribuer aux Indigènes dépossédés ; il s'engageait à construire 50 maisons composées de 3 pièces au moins et à les livrer au prix de revient dûment constaté, à un égal nombre de familles de colons ; il annexait gratuitement à chaque habitation une étendue de 10 ha de bonnes terres. Le prix maximum de chaque maison était fixé à 2.500 francs payables en 26 ans 1/2 par annuité de 7 % intérêts et amortissement compris. Le lot de 10 ha était directement concédé par l'Etat dans la forme et aux conditions prescrites par le décret organique du 26 avril 1851 sur les concessions de terres

(1) Rapport du ministre de la guerre Vaillant à l'Empereur. Tipaza. 23 L. 192. A. g. g. A.

en Algérie. Enfin l'Etat se chargeait des travaux publics dont l'exécution lui incombait habituellement.

On se flattait que le concessionnaire ne pourrait trouver une compensation aux sacrifices qui lui étaient imposés pour la construction de ce village agricole que dans le double trafic des maisons qu'il pouvait bâtir et de la partie du territoire qui restait à sa disposition après l'installation des 50 familles.

Dans l'esprit de l'Administration, l'entreprise se décomposait ainsi en deux parties : d'abord la construction et le peuplement, suivant des conditions fixées par un cahier des charges, d'un centre agricole de 50 feux, opération plutôt onéreuse que profitable pour Demonchy, ensuite la construction libre d'une ville, véritable terrain de la spéculation, source unique des bénéfices qui pourraient être réalisés.

On n'avait pu constituer le territoire qui formait la concession, qu'en recourant à l'expropriation de 907 ha 61 a. 92 c. occupés par 96 familles des Chenoua.

L'Administration procéda à l'éviction des Indigènes et à leur installation provisoire sur les haouchs domaniaux de Bordj el Arba, Ksar Mimoun et Sidi Rached. Les tentatives faites pour les amener à accepter les 20.000 francs prévus au décret de concession, à titre d'indemnité, ayant échoué, on décida de leur attribuer des compensations territoriales. La Commission des Transactions et Partages fut chargée en 1856 de cette opération ; elle passa une transaction avec les 96 familles indigènes : en échange des 907 ha en grande partie cultivés qu'elles avaient dû abandonner pour la fondation de Tipaza, elles reçurent, sur les haouchs domaniaux, la propriété de 135 lots de terres labourables, soit 889 ha 78 a. 90 c. qui furent allotis entre les familles au prorata de leurs droits et suivant une généalogie soigneusement établie ; elles obtinrent en outre le droit de pacage sur 5 lots de communaux, soit 249 ha 41 a. 53 c. de terres accidentées et couvertes de broussailles (1).

(1) Commission des Transactions et Partages. T. 23. 15. Haouch-Chenoua. A. D. A.

Demonchy fut installé sur sa concession le 4 juin 1855 par l'inspecteur de colonisation de Franclieu ; il procéda d'abord à son propre établissement : dans la fertile vallée du Nador, près de l'embouchure, il construisit une vaste ferme de 120 mètres de long sur 7 mètres de large, composée d'une suite de pièces voûtées. La mort vint le surprendre en pleine activité le 7 novembre.

Sa famille (1) rentra en France ; son fils aîné, quoique mineur, informa le Gouverneur Général, le 14 novembre 1855, qu'avant son départ, il avait pris des dispositions pour que les travaux en cours à Tipaza ne fussent pas interrompus et que les engagements pris par son père fussent religieusement exécutés : un conducteur des Ponts et Chaussées et un géomètre avaient été chargés d'établir un plan du village et un plan d'allotissement.

Cependant, Demonchy rencontra des difficultés et la famille dut se résigner à la vente aux enchères publiques de la propriété concédée au père : cette vente fut prononcée le 6 août 1856 au profit de Paul Rousseau, moyennant le versement d'une somme de 120.000 francs.

Rousseau se trouvait donc substitué aux droits et aux obligations de Demonchy ; seule, nous l'avons vu, une grande ferme avait été construite, elle était occupée par 5 familles européennes ; les terres étaient louées à des Indigènes qui cultivaient 274 ha.

Rousseau établit un plan général (2) des travaux qu'il se proposait d'effectuer et le soumit à l'approbation de l'Administration. Prétextant que l'emplacement de l'ancienne ville romaine, recouvert de débris, ne convenait pas à l'installation d'agriculteurs, il répartissait les 50 familles de colons en deux groupes, l'un à l'Ouest, l'autre à l'Est de l'enceinte de l'ancienne ville.

Le groupe de l'Ouest comprenait 10 familles logées dans l'une des 4 ailes du corps de la ferme commencée par Demonchy, chaque famille recevait 3 pièces, un jardin de 6 ares et 10 ha. A partir du 31 décembre 1857, les colons paieraient pour leur maison un loyer annuel de 120 francs. Le groupe de l'Est, établi près du rempart de l'ancienne ville, se composait de 18 maisons en maçonnerie, placées de chaque côté de la route projetée de Tipaza à Castiglione ; chaque colon recevait 10 ha. Ces deux groupes étaient reliés par 12 fermes concédées de gré à gré, à des colons qui s'engageraient à construire eux-mêmes leurs maisons.

(1) Marie-Louise Pelletier, son épouse, Adolphe, Marie-Augustine, Louis-Gaston, ses trois enfants.

(2) Mémoire du 5 mai 1857. 23 L. n° 192. A. g. g. A.

Quant à la ville proprement dite, dont Rousseau maintenait le projet, elle occupait l'emplacement de l'ancienne Tipaza ; elle était destinée à recevoir des maisons de négociants et d'artisans. Elle serait partagée en deux quartiers par une rue : au Nord, au bord de la mer, la ligne des quais, la douane, une grande maison d'habitation pour Rousseau ; au Sud, se trouveraient l'église, la mairie, l'hôpital, le presbytère, l'école, le théâtre, la gendarmerie et 54 lots urbains.

Avant de recevoir la sanction de l'Administration, ce projet entra en exécution et bientôt Rousseau prétendit qu'il avait rempli ses engagements : Tipaza comprenait 116 habitants, 10 maisons occupées, d'autres en construction, une boulangerie, une briqueterie et 394 hectares en cultures

Cependant le commissaire civil du district de Coléa : Launey, chargé d'une enquête (1), montra comment le concessionnaire cherchait à éluder les obligations contenues dans le décret du 12 août 1854.

L'entrepreneur se bornait à installer 40 familles au lieu de 50 ; l'unique motif de la division du village en deux groupes résidait dans son désir d'utiliser un bâtiment sans emploi. Le groupe de l'Ouest était placé dans un endroit malsain ; les pièces attribuées aux familles, assises sur un sol sans fondation, voûtées, avaient l'aspect et l'humidité des caves ; l'alimentation en eau était assurée par un puits de 2 à 3 mètres de profondeur qui, n'ayant jamais été maçonné, contenait une eau boueuse. Sur les 100 ha distribués aux colons, 25 étaient en broussailles et 25 en rochers ; les 10 familles ins-

(1) 31 juillet 1857. 9 L. 169. A. g. g. A.

tallées, cultivaient non pas leur concession, mais des terres que Rousseau leur louait dans la plaine du Nador, à raison de 25 et 30 francs l'hectare.

Les colons du groupe Est étaient encore plus mal traités : ils devaient bâtir les maisons à leurs frais et recevaient en tout 180 ha dont 100 de terrains accidentés : crêtes escarpées, rochers complètement incultes. Les 12 fermes étaient constituées par des lots de 20 à 30 ha d'un seul tenant dont 10 délivrés gratuitement aux colons qui acceptaient de construire leurs maisons.

« En un mot, concluait Launay, la colonie de Tipaza était une œuvre morte dès sa naissance, car le propriétaire n'avait pas su ou n'avait pas pu lui imprimer l'élan qui lui était nécessaire ».

Le préfet transmit (1) le rapport au Gouverneur Général, en ajoutant en post-scriptum, cette réflexion : « Pour obtenir de grandes concessions, les demandeurs souscrivent à toutes les conditions qui leur sont imposées par l'Administration et aussitôt après les avoir obtenues, ils cherchent par tous les moyens possibles à se soutraire à leurs engagements et à réduire l'œuvre de la colonisation à une simple affaire de spéculation privée et toute personnelle ».

Randon décida, par arrêté du 14 octobre 1857, la création d'une commission qui serait spécialement chargée de remanier le projet de Rousseau, de façon à le mettre le plus possible en harmonie avec les dispositions principales du décret du 12 août 1854. La présidence en fut confiée au conseiller de gouvernement Tassin.

Cette commission n'eut pas à remplir la tâche pour laquelle elle avait été nommée : dès janvier 1858, la famille Demonchy, lasse d'attendre le paiement des 30.000 francs qui devaient lui garantir l'exécution des engagements pris par Rousseau, exerçait contre ce dernier une action en folle enchère.

Rousseau essaya de se défendre ; il entreprit de prouver à Randon (2) que l'Administration avait tout intérêt à se char-

(1) 30 septembre 1857. 23 L. 192. A. g. g. A.
(2) Lettre du 4 mars 1858. 23 L. 192. A. g. g. A.

ger elle-même de la fondation de Tipaza: « Nul doute, disait-il, que si ce magnifique domaine fût resté dans ses mains, elle n'en eût retiré un profit considérable... Quelle que soit la fortune et l'intelligence qu'un homme apporte à Tipaza, il ne pourra jamais arriver aux mêmes résultats que le Gouvernement ».

Il proposait donc de renoncer au bénéfice du décret du 12 août 1854 à condition, pour l'Administration, de prendre à sa charge le paiement des 120.000 francs dus à la famille Demonchy, de lui abandonner la maison qu'il avait construite dans l'enceinte de la ville et une trentaine d'hectares.

Randon laissa ces propositions sans réponse. La concession fut revendue sur folle enchère; aucun enchérisseur ne se présentant, la famille Demonchy en resta adjudicataire : « elle était désormais bien décidée à ne plus laisser à un étranger le soin et l'honneur d'achever l'œuvre importante à laquelle son auteur avait mis la première main (1) ».

Adolphe Demonchy reprit donc la direction de l'entreprise. Rejetant le projet présenté par Rousseau, il produisit le 3 mai 1858, un plan qui reçut, en ces termes, l'approbation du sous-préfet de Blida : « Le projet de M. Demonchy est non seulement conforme aux dispositions du décret, mais il est encore d'une loyauté qui fait le plus grand honneur à son jeune auteur ».

Le village agricole à construire n'était qu'un accessoire, une sorte de faubourg dont les maisons rangées sur une seule ligne formeraient comme une enceinte au Sud de la future ville. Cependant l'ingénieur des Ponts et Chaussées Dérotrie critiqua cette disposition qui dispersait les habitations. Tenant compte de cette remarque, Dumonchy présenta le 9 août un nouveau projet qui groupait, cette fois, les maisons. Le 31 décembre 1858, le Prince Napoléon approuva le plan d'alignement.

Le village de Tipaza commençait à sortir de terre lorsque Demonchy, rebuté par les lenteurs de l'Administration à entreprendre les travaux d'utilité publique qui lui incombaient,

(1) Adolphe Demonchy à Tassin, 22 février 1858. 23 L. 192. A. g. g. A.

abandonna la partie et laissa à sa mère le soin de continuer son œuvre.

Avec Mme Demonchy, l'entreprise perdit singulièrement de son importance : abandonnant toute idée de fonder une ville sur les ruines de l'ancienne Tipaza, elle entendit se contenter d'obtenir la consolidation de la concession faite à son mari en remplissant strictement les obligations que lui imposait le décret du 12 août. Ses efforts portèrent donc uniquement sur la création du village agricole.

Résolue à mener à bien cette tâche, elle s'efforça de vaincre les diverses difficultés qui avaient arrêté son fils. Dans une lettre au ministre (1), elle sollicita une prolongation de deux ans au délai imparti au concessionnaire pour remplir ses engagements, l'exécution rapide des travaux d'utilité publique, l'affectation au centre de population, à titre de communal, de la réserve de 200 ha, enfin la réduction à 35 du nombre des maisons à bâtir.

Pour justifier cette dernière demande, elle faisait remarquer que, à l'époque où la concession avait été accordée, les 500 ha réservés pour être distribués aux colons à raison de 10 ha par habitation, paraissait suffisants ; mais en 1859, l'Administration accordait généralement 15 ha à ses concessionnaires, Mme Demonchy se trouvait obligée, pour lutter contre cette concurrence, d'accorder de 15 à 17 ha ; il était donc équitable de ramener à 35 le nombre de maisons fixé primitivement à 50.

Avant de se prononcer, le ministre exigea une enquête qui fut conduite par l'inspecteur de colonisation Roy. Celui-ci dans son rapport (2), énuméra d'abord les travaux et les dépenses effectués par le concessionnaire.

Dans la vallée du Nador, se dressait la ferme construite par Demonchy père : c'était un long bâtiment divisé en 28 pièces à usage d'habitation derrière lequel s'étendait une vaste cour entourée de murs et de hangars. Cette ferme servait de dépôt

(1) 24 mars 1859. 23 L. 192. A. g. g. A.
(2) 17 avril 1859. 23 L. 192. A. g. g. A.

temporaire aux familles qui venaient s'établir à Tipaza, en attendant que les maisons du village fussent construites.

Sur l'emplacement de l'ancienne ville, s'élevaient la grande maison bâtie par Rousseau et des baraques de bois pour les ouvriers employés aux travaux de construction. Roy remarqua ensuite une briqueterie avec 2 fours, 4 fours à chaux et un abondant matériel. Il évaluait le tout à 98.300 francs.

Les Demonchy possédaient un important bétail : 32 bœufs, 4 chevaux, 120 porcs, ils cultivaient plus de 400 ha.

Le village naissait au milieu des ruines qui avaient fourni en abondance des moellons et des pierres de taille: 22 maisons étaient commencées, toutes solidement bâties, elles coûteraient, chacune de 2 à 4.000 francs ; 3 fermes entièrement construites s'élevaient en dehors du village.

Outre les 102 ouvriers : maçons, tailleurs de pierres, la population de Tipaza comprenait déjà 24 familles de colons, en tout 58 personnes, venues directement de France ou des fermes environnantes mais qui n'avaient jamais été concessionnaires directs ou indirects de l'Etat. Tous possédaient des ressources variant de 3.000 à 5.000 francs. Onze nouvelles familles s'apprêtaient à s'installer.

Chaque colon recevait une concession variant de 15 à 18 ha selon la qualité du terrain, un lot à bâtir de 10 ares dans le village, un lot défriché de 5 à 8 ha et un complément de terrains en broussailles. Les 24 concessions couvraient 382 ha : 19 à 15 ha, 1 à 19 ha, 1 à 18 ha et 3 fermes de 20 ha ; les 11 familles à établir prochainement recevraient 15 ha chacune. Ainsi, la réserve de 500 ha prévue par le décret pour l'attribution de lots aux colons se trouverait largement dépassée.

Passant à l'examen des propositions présentées par Mme Demonchy, Roy était d'avis, cependant, de fixer le nombre des sous-concessionnaires à 40 : 32 dans le village et 8 à l'extérieur dans des fermes ; une prorogation d'un an lui paraissait suffisante pour l'achèvement des travaux, il approuvait l'affectation au village d'un communal de 200 ha et reconnaissait que l'exécution des travaux à la charge de l'Etat s'im-

posait de toute urgence, notamment le nivellement des rues et la réparation du chemin de Marengo.

L'inspecteur de colonisation terminait son rapport sur un éloge de l'entrepreneur de Tipaza : « M. Demonchy qui dirige l'affaire est un jeune homme plein de sens et surtout de droiture dans ses relations envers les colons et toutes les personnes appelées à traiter avec lui ; il prend à cœur de conduire à bonne fin, l'entreprise commencée par son père... Si mes prévisions s'accomplissent, ce sera la plus grande entreprise de colonisation confiée à des particuliers qui aura obtenu une solution satisfaisante ».

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées confirma les impressions de Roy : il avait trouvé les maisons solides, élégantes et bien distribuées.

Le Préfet pria donc le ministre de recevoir les demandes de Mme Demonchy en les modifiant toutefois, suivant les conclusions de l'inspecteur de colonisation.

La décision impériale du 23 août 1859 accorda une prolongation d'un an au délai fixé pour l'accomplissement des travaux et la réduction du nombre des feux de 50 à 40.

A la mort de sa mère, survenue en novembre 1859, Adolphe Demonchy revint à Tipaza ; en décembre, il produisit un plan de lotissement des terres à attribuer aux colons et un projet définitif de nivellement et de distribution du village.

Le plan de lotissement soumis à l'examen d'une Commission nommée par le Préfet, fut reconnu comme étant « entièrement conçu dans l'intérêt des familles et conforme sur tous les points à l'esprit du décret de concession ». La Commission affirma que Demonchy avait rempli scrupuleusement les conditions qui lui avaient été imposées. Quant au plan d'alignement du village, il fut approuvé par l'arrêté ministériel du 1er mars 1860.

Au cours de l'année 1860, Demonchy acheva sa tâche, il sollicita donc l'affranchissement des clauses résolutoires. La Commission, nommée par le Préfet pour examiner cette demande, déclara que le concessionnaire ayant installé 37 colons dans l'enceinte et 5 en dehors, et distribué 611 ha,

elle émettait l'avis qu'on lui délivrât un titre définitif de propriété.

Mais l'Administration centrale exigea, au préalable, la production par le concessionnaire d'un plan de la ville future qu'elle ne renonçait pas à voir s'élever à côté du village agricole. Ce plan fut présenté le 20 août 1861 par Trémaux, gendre de Demonchy père, à qui la concession, vendue sur licitation, avait été adjugée pour 100.000 francs.

Le 29 décembre 1862, un arrêté préfectoral prononça l'affranchissement des clauses résolutoires.

Ainsi Tipaza, après bien des déboires, se trouvait enfin achevée.

Cependant là où devait être créée toute une ville, les concessionnaires successifs n'avaient fini par installer, à grand'peine, qu'un centre agricole de 40 feux.

Encore, n'avaient-ils rempli que la lettre et non l'esprit du décret du 12 août 1854 modifié par celui du 23 août 1859.

Un document officiel, le rapport du sous-préfet de Blida du 6 janvier 1860, rappela que c'étaient les familles installées à Tipaza qui avaient, elles-mêmes, construit leurs maisons. Quatre seulement avaient été édifiées par Demonchy ou ses ayants droit qui y avaient dépensé 9.400 francs. Ils avaient en outre prêté à 5 %, une somme de 3.000 francs à 6 familles pour les aider à terminer leur logement.

Il est vrai que les colons avaient généralement préféré construire eux-mêmes, afin de se soustraire à l'obligation, imposée par l'article 7 du décret de 1854, de verser, dès leur arrivée sur leur concession, entre les mains de l'entrepreneur, 1.000 francs à valoir sur le prix de la maison et un dépôt de 2.000 francs destiné à pourvoir à leurs premiers besoins.

Mais de l'aveu même de Trémaux (1) : « Mme Demonchy et son fils n'entendant rien à l'art de construire, s'effrayèrent d'une aussi grave responsabilité et se décidèrent à ne rechercher que des colons consentant à bâtir eux-mêmes ».

---

(1) Aux habitants de Tipaza, 6 avril 1870. 23 L. 192. A. g. g. A.

Quant au peuplement, alors qu'aux termes de l'article 5 du décret, le concessionnaire devait appeler des familles de France, « il trouva plus simple et moins coûteux de recruter les colons sur place, parmi les fruits secs de la colonisation administrative » (1). Sur les 40 colons primitifs, 23 avaient vendu ou étaient partis dès la première année, en abandonnant leurs concessions grevées d'hypothèques.

Qu'était donc Tipaza au moment où l'entrepreneur était proclamé définitivement propriétaire de sa concession ? Un village à peu près inhabité, une vaste étendue de terrains laissés incultes (2).

Il y avait disproportion entre l'importance des sacrifices consentis par l'Etat et la médiocrité des résultats obtenus par l'entrepreneur.

En concédant 2.672 ha à Demonchy, l'Administration avait cru que la spéculation n'aurait pas de raison d'être sans la construction d'une ville ultérieurement à la fondation d'un village agricole ; mais les successeurs du premier concessionnaire, incapables d'exécuter un projet remarquable par sa hardiesse, n'eurent plus qu'un but : faire strictement le nécessaire pour obtenir, par l'affranchissement des clauses résolutoires, la libre disposition de 2.000 ha de terres situées dans les régions les plus fertiles.

Ce résultat atteint, si l'Administration était en droit de manifester une déception justifiée, le concessionnaire aurait dû s'estimer pleinement satisfait. Il n'en fut rien.

Trémaux n'avait produit un plan d'alignement de la ville future que dans le but de hâter la délivrance de son titre définitif de propriété. Ce plan, approuvé le 1er septembre 1863, déterminait le réseau des quais, des rues, des boulevards et des places dont le décret de concession avait stipulé la réserve au profit de l'Etat.

Mais la ville ne s'éleva pas. Trémaux en rendit l'Administration responsable, il prétendit qu'en n'exécutant pas ses engagements en temps utile : construction des routes, du port, etc., elle avait rendu impossibles la naissance et le développement de la ville projetée, seule source de bénéfice que le concessionnaire était en droit d'attendre de son entreprise (1).

(1) Préfet au Gouverneur général, 1er avril 1868. 23 L. 192. A. g. g. A.

(2) Au recensement de 1860, Tipaza comptait en tout et pour tout, 93 Européens.

En conséquence, Trémaux introduisit en décembre 1868, une instance auprès du tribunal civil d'Alger, à l'effet d'obtenir de l'Administration, 300.000 francs de dommages-intérêts.

L'Administration se défendit ; pour justifier les retards qu'elle avait apportés dans l'exécution des travaux publics, elle déclara que, les concessionnaires se succédant à Tipaza sans qu'on pût obtenir d'eux, le respect de leurs obligations, il n'eût pas été prudent de sa part d'engager des dépenses plus considérables que celles qui avaient été faites. Quand les concessionnaires se décidèrent enfin à remplir leurs engagements, l'Administration n'hésita plus : les travaux se succédèrent sur un rythme rapide et nécessitèrent d'importants crédits : le nivellement et l'empierrement des rues du village furent opérés entre 1851 et 1861 ; le chemin de Tipaza à Marengo, commencé en 1861, ne fut terminé qu'en 1867 par suite de la faillite du premier entrepreneur, de la mort du deuxième et de la maladie du troisième ; la construction du débarcadère demanda 2 ans : 1859-1861 ; une cale inclinée fut installée en 1865 et en 1867, on procéda à un dérasement de roches ; enfin de 1859 à 1867, furent multipliés les curages, les approfondissements des anciens puits romains, les recherches d'eau.

Au total, l'Administration avait dépensé en 8 ans pour Tipaza : 222.548 fr. 38.

Le tribunal civil d'Alger se déclara incompétent pour connaître de l'action intentée par Trémaux contre l'Administration (2 avril 1869) ; l'affaire fut donc portée devant le Conseil de Préfecture. Bon citoyen, le concessionnaire avait déclaré,

(1) Le défrichement des 2.000 ha. aurait coûté, disait Trémaux, de 200 à 800 fr. l'hectare, alors que dans la région, l'hectare de terres labourables valait 100 francs.

« qu'en présence des charges accablantes de la France, il réduisait de moitié l'indemnité qu'il avait primitivement demandée et qu'il prenait l'engagement de laisser à titre de prêt au gouvernement l'autre moitié qui lui serait sans doute allouée, aux conditions admises pour l'emprunt national ».

Cependant, dans son arrêté du 3 avril 1873, le Conseil de Préfecture rejeta, comme n'étant pas fondée, la demande en dommages-intérêts de Trémaux. Celui-ci se pourvut devant le Conseil d'Etat qui rejeta sa requête (26 novembre 1875).

Il eût été piquant de voir l'Administration, qui avait déjà tant à se plaindre de son concessionnaire, condamnée à lui verser une forte indemnité.

Le projet de création d'une ville à Tipaza, source de toutes ces difficultés, subsistait cependant tel qu'il avait été approuvé en 1863.

Personne ne songeait plus qu'il y eût place, à côté d'Alger, pour un autre établissement maritime d'importance comparable. « Qui donc alimenterait le commerce de Tipaza, quand toutes les routes convergent vers Alger ; Tipaza n'est qu'un village souffreteux. Pourquoi l'industrie choisirait-elle un pareil théâtre ? » (1)

Cependant, c'est ce projet, reconnu inexécutable, qui allait entraver le développement normal du malheureux village agricole.

Ce village était situé au milieu du territoire de la ville future qui, sauf les réserves en faveur de l'Etat, appartenait au concessionnaire.

Si l'arrêté d'affranchissement des clauses résolutoires avait confié à l'Administration la direction du village, Trémaux restait en fait le maître de ses destinées.

Impuissant à s'agrandir sans le consentement de son fondateur, Tipaza restait voué à la médiocrité : sa population passa péniblement de 182 habitants en 1872 à 228 en 1896 ; de son côté, l'Administration hésitait à engager des dépenses en faveur d'un centre dont l'avenir semblait compromis :

(1) Rapport de Derotrie, 7 avril 1862. 23L. 195. A. g. g. A.

l'église, la mairie-école, ne furent construites qu'en 1876 et c'est seulement en 1885 qu'il fut érigé en Commune.

Les colons, victimes de cette situation, manifestèrent une hostilité croissante contre Trémaux. Dès 1869, ne trouvant plus à s'employer sur les chantiers ouverts par l'Administration pour l'exécution des travaux d'utilité publique, ils rédigèrent une pétition (1) pour demander l'agrandissement de leurs lots ruraux au moyen de 200 ha de terres de la plaine du Nador qu'on exproprierait sur le concessionnaire. Le Gouverneur Général rejeta cette proposition. Mais en 1879, dans le but de remplacer une partie des familles disparues, l'Administration racheta 125 ha qui furent divisés en 6 concessions agricoles.

En 1895, les réclamations prirent une forme plus violente: la municipalité adressa, en signe de protestation, sa démission au préfet : « Notre village est emprisonné dans un vaste territoire dont l'inertie des agents de l'Etat a fait une propriété particulière, mise en valeur pour une très faible partie seulement... La ville de Tipaza n'existe toujours qu'à l'état de projet et nous n'en connaissons que l'emplacement futur dont les terrains incultes et improductifs sont un obstacle au développement du village actuel... » (2)

La municipalité réélue, démissionna à nouveau le 10 mai 1896 pour obliger l'Administration à prendre les mesures qui s'imposaient : « Nous demandons, écrivait le maire Emile Baril, pour cause d'utilité publique et pour réaliser l'extension du centre de Tipaza, l'expropriation des ayants droit du concessionnaire primitif, en ce qui concerne l'emplacement de la ville romaine ». Le Gouverneur Général avouait (3) que « comme le Conseil municipal, il était convaincu qu'il ne serait possible de dénouer la situation qu'en ayant recours à l'expropriation : c'était, en effet, la seule façon qu'on avait, d'arriver à vaincre la résistance obstinée qu'opposait Trémaux à tout développement du village ».

(1) 8 mars 1869. 23 L. 193. A. g. g. A.
(2) Lettre au Préfet, 15 octobre 1895.
(3) Au Préfet, 1er juin 1896. 23.L. 194. A. g. g. A.

L'Administration aurait pu consacrer à l'agrandissement de Tipaza, les réserves que lui avait reconnues le décret de concession de 1854. Mais Trémaux lui en contestait la propriété. Un jugement rendu le 30 mai 1899 débouta complètement l'Administration de « ses prétentions à faire décider que les réserves urbaines eussent un effet immédiat ». Elle ne pouvait, en effet, disposer à son gré de terrains qui devaient être affectés au fur et à mesure des besoins, à la création de l'enceinte, des boulevards, des rues, des places de la future ville ; cette propriété était conditionnelle et subordonnée à la création de la ville.

L'Administration mécontente déféra l'arrêté à la Cour de Cassation. La Cour d'Aix, devant laquelle fut renvoyée l'affaire, confirma l'arrêté.

Seule, la conclusion d'un arrangement amiable était susceptible de mettre un terme à cette situation préjudiciable aux deux parties. Il fut réalisé le 9 avril 1906 entre l'Administration et les ayants droit de Trémaux mort le 9 avril 1898: Les réserves urbaines étaient supprimées, l'Etat recevait 8 ha 36 et abandonnait toute prétention à la propriété du surplus, soit 40 ha, au profit des héritiers Trémaux. Ceux-ci s'engageaient à céder à l'Etat, en vue de la constitution de lots de ferme, 600 ha dont le prix devait être fixé par expertise contradictoire, et à lui abandonner gratuitement, pour la formation de lots urbains, un terrain à bâtir situé à l'ouest du village.

Cet arrangement mettait officiellement fin au projet de création d'une ville, qui pesait si lourdement sur le développement du village agricole de Tipaza. En même temps se terminait le conflit qui ne cessait d'opposer depuis 1854 l'Administration et l'entrepreneur qu'elle avait chargé de coloniser ce point du Sahel.

Si l'expérience n'avait pas complètement échoué, elle revenait très cher : il en coûtait à l'Etat l'aliénation de 2.672 ha, la dépense de plus de 200.000 francs de travaux publics et de multiples procès. Le rôle de l'entrepreneur s'était borné à installer une quarantaine de familles qui, pour la plupart, bâtirent leurs maisons ; son bénéfice était une concession de près de 2.000 ha.

L'Administration s'était laissé leurrer par de belles promesses : l'entrepreneur avait demandé une importante concession dans le but de construire une ville ; l'Administration accorda l'importante concession, mais, reculant devant les difficultés d'établir un contrat pour la fondation d'une ville, elle se borna à exiger la création d'un petit village agricole, dans la pensée naïve que cette opération, plutôt onéreuse, imposerait à l'entrepreneur l'obligation de trouver son bénéfice, dans la réalisation de la ville projetée.

En fait, les 40 colons installés, l'Administration n'était pas en droit de refuser l'affranchissement des clauses résolutoires à l'entrepreneur qui, satisfait d'obtenir à bon compte un territoire de 2.000 ha, abandonna aussitôt le coûteux et inexécutable projet de fondation d'une ville à Tipaza.

Ces calculs qui ne furent vraisemblablement pas ceux du premier concessionnaire, s'imposèrent peu à peu à ses successeurs et notamment à Trémaux qui fut le véritable bénéficiaire d'une entreprise dont l'Etat avait fait tous les frais.

***

Sur trois points différents du Sahel d'Alger, trois expériences différentes de fondation de villages par des entrepreneurs.

Sur la bordure méridionale, au contact de la Mitidja, de grands propriétaires projettent d'établir des centres de population sur leurs terres, l'Etat se charge des travaux d'utilité publique et consent aux colons les avantages qu'il accorde à ses propres concessionnaires : fondés sur cette formule, Saint-Jules, les Quatre-Chemins, Saint-Charles échouent.

Au Nord, sur la côte, l'Etat confie à des entrepreneurs le soin de fonder des villages de pêcheurs français : il fournit la terre, l'argent nécessaire à la construction des maisons : Sidi-Ferruch, Guyotville, Notre-Dame de Fouka tentés selon cette conception échouent aussi.

A l'Ouest Tipaza est une grande expérience qui doit aboutir à la création d'une ville. Pour son succès, l'Etat ne ménage

pas ses sacrifices en terres et en argent : il est joué par les concessionnaires qui, ayant péniblement installé un petit village souffreteux, se retirent de l'entreprise avec un bénéfice considérable.

A quoi tiennent tous ces échecs ? A une même cause : « Dans un pays qui se fonde, rien ne supplée l'action administrative. Aussi, l'avortement de tous ces villages entrepris par un homme doit-il s'expliquer surtout, parce que nul ne peut se fixer là où l'intérêt d'un seul tend à se substituer à l'intérêt de tous (1) ».

La naissance d'un village de colonisation est une œuvre collective, spontanée ou dirigée ; elle échoue si elle est conduite dans un but de spéculation individuelle.

H. ISNARD.

———ᴍᴍ———

(1) Rapport sans nom d'auteur, ni adresse, ni date : Notice sur les villages du Sahel. Saoula. M. A. D. A.

Notes sur la Phonétique et la Morphologie du parler des 'Arbâɛ

Les 'Aṛbâɛ [1] (أربـاع), dits officiellement les « Larbaâ », sont une confédération de tribus formant la population nomade de l'annexe de Laghouat. Grands nomades à estivage dans le Tell et hivernage dans la steppe saharienne, leurs terrains de parcours s'étendent depuis le Mzâb jusqu'aux pentes Sud de l'Ouarsenis (région de Teniet-el-Had - Vialar). Ils sont éleveurs de moutons et de chameaux.

Leur parler s'apparente de façon trés étroite à celui de leurs voisins du Nord : les Ulâd Nâil. C'est le type du parler de nomades sahariens, nettement différent des dialectes de nomades telliens.

PHONÉTIQUE

A) CONSONANTISME.

1° Traitement de l'ancien ḡ (غ) : un des faits les plus importants est le passage constant de l'ancien ḡ, spirante vélaire *sonore*, à l'occlusive vélaire *sourde* q : on dit *sqīr* « petit », *qrâb*

(1) Le système de transcription employé est, pour le consonantisme, celui du « Journal Asiatique », à part les quelques points suivants : ǧ note ج affriqué (= *dj*), ž note ج spirant (= *j* français), ḫ note خ, ṛ note *r* emphatique ; ḍ (spirante interdentale emphatique) note ض et ظ confondus, ɛ note ع, ḡ note غ normal, *q* note ق et les غ particuliers au dialecte ; *g* note ڨ.

En ce qui concerne les voyelles : *i* note *i* français ; *e* est un *é* très fermé ; *ă* est intermédiaire entre *a* et *è* français : *a* est un *a* pur ; *o* est un *o* très fermé ; *u* est *ou* français. Un trait ou un accent circonflexe sur la lettre indique une voyelle longue accentuée ou inaccentuée : *ā*, *û* ; les voyelles ultra-brèves sont notées au-dessus de la ligne, en un corps plus petit : b^a.

« corbeau », *el-qér* « autrui », *qâba* « forêt », *qᵉläm* « moutons », etc. On avait supposé que ce *q* de substitution était d'une nature différente de celle du *q* représentant dans certains mots l'ancien ق classique (cf. W. Marçais, *Le dialecte des Ulâd Brâhîm*, p. 12, n. 1). Mais des expériences faites au Laboratoire de phonétique de la Faculté des Lettres d'Alger ont montré que les deux sons étaient identiques.

Voici quelques exemples où un غ est représenté par *q*, alors que ق est représenté par *g* : *qṛâb* « corbeau » (mais *gṛâb* « rapprochés »), *lᵉqa* « il a appelé » (mais *lᵉgä* « il a trouvé »), *maqlûg* « fermé », *qâmeg* « profond ». — Des faits analogues se retrouvent dans la plupart des parlers de nomades du Sahara algérien.

2° Le *ǧîm* affriqué des parlers telliens est inconnu dans le parler des 'Aṛbâɛ (comme dans la plupart des parlers de nomades du Sahara algérien) : il ne connaît que le *žîm*, spirante pure, analogue au *j* français.

Le *l* de l'article s'assimile au *ž*. qui est traité par conséquent comme une lettre solaire : *ẹž-žᵉmäl* « le chameau », *ẹž-žâmẹɛ* « la mosquée », etc.

Dans les cas de voisinage de *ž* avec d'autres chuintantes ou sifflantes on entend les métathèses ou dissimilations suivantes :

ž — z > z — ž : *zäžžâṛ* « boucher », *ɛᵉzûž* « vieille femme », *zẹžžä* « toison ».

ž — s > z — š : *zẹbš* « plâtre », *ḥezrîš* « gravier », *zẹnš* « espèce », *zämûš* « gros bœuf ».

ž — š > z — š : *zeⁱš* « bande armée », *zaḥš* « ânon ».

La plupart de ces faits, communs à beaucoup de parlers du Sahara algérien, ont été signalés chez les Ulâd Brâhîm de Saïda (W. Marçais, *ibid.*, pp. 17 et suiv.).

3° Traitement du ق : En face du *qâf* sourd de l'arabe classique et des parlers citadins, le parler des Aṛbâɛ, comme tous les parlers du Sahara algérois, a régulièrement un *gâf* sonore : par exemple ar. class. *qalb-* « cœur », ar. citadin *qalb*, mais

robɛi *gälb* ; ar. class. *laqiya* « trouver », ar. citadin *lqa*, robɛi *lᵉgä*.

Mais comme dans le parler des Ulâd Brâhîm de Saïda (W. Marçais, pp. 12-13) un certain nombre de mots (quoique en moindre proportion, semble-t-il) ont un *qâf* sourd ; quelquefois ces mots forment doublets avec des mots identiques ayant un *gâf*, soit que ces mots aient le même sens, soit qu'ils aient un sens différent.

Ces mots sont :

a) Des termes appartenant, de près ou de loin, à la langue religieuse : par exemple *Qûṛɛân* « Coran » ; *qẹblä* « direction de la Mecque » (mais *gẹblä* « Sud »), *qûdṛa* (Providence) ; *mᵉqâm* « lieu où a séjourné un saint et où l'on se rend en pèlerinage » (mais *mᵉgâm* « séjour, halte d'une tribu ») ; *räqbä* « âme, personne » (mais *ragbä* « cou ») ; *ḥaqq* « justice, droit ; Dieu » (mais *ḥagg* « salaire d'un berger ») ; etc.

b) Des termes appartenant à la langue juridique : par exemple *qâḍi* « cadi » (mais *gâḍi* « qui est à bout de forces ») ; *qärr* « avouer » (mais *gärr* « ne pas oublier un bienfait, être reconnaissant ») ; *qâm* « pourvoir aux besoins de » (mais *gâm* « camper, faire halte » ; *ṭalâq* « divorce » (et *ṭlâg* m. s.) ; *nefqa* « provision judiciaire ; pension alimentaire » (mais *nefgä* « portion de viande vendue en lots ») ; etc.

c) Des termes de la langue des « ṭolba » : *qṛa* « lire » ; *qûlm* « porte-plume » ; *qaṛn* « siècle » (mais *gaṛn* « corne ; bout ») ; *qbaṛ* « enterrer » (à côté de *gbaṛ* m. s.) ; *maɛqûl* « raisonnable » (mais *maɛgûl* « ligoté (genou de chameau) ») ; *ṣᵉdaq* « dire vrai ; avoir raison » ; *waṛqa* « feuille de papier » (mais *wargä* « feuille d'arbre ») ; etc.

d) Des termes commerciaux ou d'origine citadine : *qûrd* « double décalitre ; unité ; nombre impair » ; *qṛonfẹl* « clou de girofle » ; *qṭon* « coton » ; *qâleb* « moule ; pain de sucre » (mais *gâleb* « brique de terre sèche ») ; *qmᵂâš* « tissu » ; *qandîl* « lustre » ; *qbîlä* « tribu (avec un sens péjoratif) » ; *qadr* « mesure » (toujours à l'état construit) ; *qaḥbä* « prostituée » ;

qawwâd « proxénète » (mais *gawwâd* « qui conduit »); *qarεa* « bouteille » (mais *garεa* « sorte de courge en forme de bouteille » ; etc.

e) Des termes fort divers, peut-être aussi de provenance citadine : *qṣem* « partager » (et *gṣem* m. s.) ; *nqi* « propre » ; *qbel* « accepter » ; *qâid* « caïd » ; *waqt* « moment » ; *qöbḥ* « méchant » ; *qašš* « choses ; affaires ; bagages » (et aussi *gášš*) ; *qo^us* « arc, arcade » (mais *go^us* « canne servant à jouer à la pelote » ; *qo^um* « gens » (mais *go^um* « troupe de cavaliers ») ; *bqa* « rester, demeurer » (mais *bgä* « devenir maigre ») ; *šqīq* « frère de père et de mère » ; *šqa* « se fatiguer ; faire un travail en pure perte » ; *brīq* « théière ; aiguière » (et aussi *brīg* m. s.) ; *fâq* « se réveiller » ; *šneq* « pendre » (mais *šneg* « humer, respirer ») ; etc.

f) Certains noms propres d'hommes : *Bel-Qâsẹm* (et son doublet *Bel-Gâsẹm*) ; *εAbd el-Qâder* et ses dérivés *Qaddûr* et *Qwẹⁱdär* ; *es-Sâdeq* et *es-Söddīq* ; certains noms propres de femmes : *el-Qâimä*, *Rqʷaiyâ* (et son doublet *Rgʷeiyä*) ; etc.

On voit que ces noms ayant un *qâf* sourd sont assez fréquents et désignent des choses souvent importantes. Toutefois, d'un dénombrement minutieux, il résulte qu'il n'y a guère plus de 130 racines qui puissent avoir un *qâf* sourd, ce qui est peu de chose par rapport à l'ensemble du vocabulaire. Cela prouve que l'influence citadine a beaucoup moins pénétré dans ce parler que dans ceux des nomades telliens.

B) Vocalisme.

1° Traitement de l'ancien *-ā* long final : Tous les anciens *ā* longs en finale, qui n'étaient pas protégés par le voisinage consonantique, sont passés au timbre *ä* (imâla) ; il en est de même de la désinence du féminin *-a* (< *- at -*). Ce traitement des *-a* en finale est une particularité importante des dialectes du Sud algérois, dialectes des nomades aussi bien que dialectes des oasis. Voici quelques exemples :

beⁱtnä « notre tente », *nâgä* « chamelle », *zargä* « bleue », *mûsä* « Moussa, n. p. ».

Cependant le timbre *a* pur peut s'entendre en finale après les emphatiques (y compris le *ṛ* emphatique) : *bagṛa* « vache », *nuṭεa* « tache », *ḥabṭa* « coup », *beⁱḍa* « blanche », etc.

2° Traitement des anciennes diphtongues : les diphtongues sont très courantes dans le parler. Elles représentent pour la plupart les diphtongues *- ai -* et *- au -* du classique ; elles ont généralement un premier élément de longueur moyenne et un second élément bref ou ultra-bref :

Diphtongue *eⁱ* représentant *- ai -* classique : *εeⁱn* « œil », *mneⁱn* « d'où ? », *ṭneⁱn* « deux », *ṭfʷeⁱl* « petit enfant ».

Diphtongue *ọ^u* (et *ä^u*) représentant *- au -* classique : *mọ^uṭ* « mort », *nọ^um* « sommeil », *lọ^un* « couleur », *šọ^uf* « vue ».

Quand la diphtongue se trouve être en syllabe ouverte, son deuxième élément bref s'allonge et devient moyen : *εaini* « mon œil », *wleidi* « mon enfant », *mseikin* « pauvre petit », *mdawwar* « rond ».

Les anciennes diphtongues *- au -* du classique ne sont jamais à notre connaissance passées à *ū* comme dans les parlers telliens. Par contre nous avons relevé les exemples suivants de diphtongues classiques *- ai -* passées à *i* long ou moyen : *εainīn* « yeux », *ε·līk* « sur toi », *ε·lîhä* « sur elle », *ε·lînä* « sur nous », etc., et quelques adjectifs de forme classique *fayyil* devenue *fiyyel* : *miyyẹl* « mort », *liyyẹn* « souple, lisse », *hiyyẹn* « facile », *ṛiyyẹḍ* « calme, docile ».

Le parler des 'Aṛbâε ignore les diphtongues secondaires, c'est-à-dire celles qui, dans certains parlers telliens, apparaissent là où la langue classique avait une voyelle longue.

3° Conservation de certaines anciennes voyelles brèves, en syllabe ouverte, sous une forme ultra-brève :

a) Verbes : On relève, du point de vue vocalique, deux classes de verbes : 1° ceux de forme *fᵉεal* avec un inaccompli *yafεal* ou *yọfεọl*, 2° ceux de forme *fεẹl* avec un inaccompli *yẹfεẹl*. La voyelle ultra-brève qui s'entend dans *fᵉεal* paraît nettement être une survivance de la première voyelle *a* de l'arabe ancien.

Dans quelles catégories de verbes cette voyelle a-t-elle survécu et dans quelles autres a-t-elle disparu ? En l'état actuel de nos recherches, il est difficile de se prononcer à ce sujet. On peut dire cependant que le voisinage consonantique n'a pas d'influence sur cette conservation de voyelle ; on peut dire aussi qu'il n'existe pas de rapports réguliers entre le vocalisme classique et la vocalisation dialectale. Ainsi on trouve, avec toutes sortes de consonnes, *f^eεal - yafεal* en face de classiques *faεala - yafεalu, faεala - yafεulu, faεala - yafεilu, faεila - yafεalu* ; jamais cependant en face de classiques *faεula - yafεulu*.

La seule chose qu'on peut considérer comme base de discrimination — discrimination tout approximative — est la nature du verbe : transitif ou intransitif. Généralement les verbes transitifs sont de la forme à voyelle ultra-brève : *ḍ^oṛab - yoḍṛob* « frapper », *g^eṭaε - yagṭaε* « couper », *ε^egäl - yaεgal* « ligoter les genoux d'un chameau ». — Au contraire, les verbes intransitifs sont ordinairement de la forme *fεẹl - yẹfεẹl*. On y trouve notamment les représentants d'anciens verbes de type *faεula - yafεulu*, tels que *kbẹr - yẹkbẹr* « grandir » ; on y trouve aussi d'anciens *faεala - yafεulu* comme *brẹk - yẹbrẹk* « s'accroupir ».

b) *Noms* : On entend également cette voyelle ultra-brève entre la première et la seconde radicale dans certains substantifs dont : 1° d'anciens *faεl-* ou *faεal-*, jamais *fuεl-* ou *fiεl-* : *l^eḥam* « viande » (cl. *laḥm-* et *laḥam-*), *l^ebān* « petit lait » (cl. *laban-*), *g^emaṛ* « lune » (cl. *qamar-*), *ž^emäl* « chameau » (cl. *ǧamal-*), *b^erag* « éclair » (cl. *barq-*), *m^eṭaṛ* « pluie » (cl. *maṭar-*) ; 2° d'anciens *faεûl-, faεâlat-, fiεâlat-* : *ε^emud* « perche » (cl. *εamûd-*), *ḥ^erûf* « agneau » (cl *ḥarûf-*), *h^erâwä* « gourdin » (cl. *hirâwat-*), *n^eqâwä* « propreté » (cl. *naqâwat-*), etc.

Il serait intéressant de savoir si cette voyelle ultra-brève n'est pas la même que la curieuse voyelle *i* qu'on entend à Bou-Saâda dans : *lⁱḥam* « viande », *tⁱmaṛ* « dattes », *fⁱlâfel* « piments », etc.

MORPHOLOGIE

LE PRONOM

I. — Pronoms personnels isolés

	Singulier		Pluriel
1re	*ânä,*	*änâyä*	*ḥnä, ḥnâyä*
2e m.	*'ntä,*	*'ntâyä*	*'ntum, 'ntûmä*
2e f.	*'nti*	*'ntîyä*	
3e m.	*hu,*	*hûwä*	*hum hûmä*
3e f.	*hi,*	*hîyä*	

II. — Pronoms suffixes

	Singulier	Pluriel
1re com.	*-i, -yä, -ni*	*-nä*
2e com.	*-ẹk, -k* (fém. *-ki* rare)	*-kum*
3e masc.	*-u, -h, -ẹh*	*-hum*
3e fém.	*-hä*	

Exemples :

1. — Annexés à la particule verbale *ṛā-* :
ṛâni, ṛânä ; ṛâk, ṛâki, ṛâkum ;
ṛâh, ṛâhä (jamais *ṛâhi*), *ṛâhum.*

2. — Annexés à un verbe (*šâf* « voir ») :
šâfni, šâfnä ; šâfek (pas de pers. fém,) *šâfkum ;*
šâfu, šâfhä, šâfhum.

3. — Annexés à un substantif (*beⁱt* « tente ») :
beiti, beⁱtnä ; beitẹk, beⁱtkum ;
beitu, beⁱthä, beⁱthum.

On notera l'absence de forme féminine aux 2e et 3e personnes du pluriel.

A la 2e pers. sing., la forme *-ẹk* apparaît après consonne ; la forme *-k* après voyelle. Il n'y a pas de forme féminine, sauf dans certaines constructions formées du suffixe et de particules

diverses : *ṛâki* « tu es (f.) », *hâki* « tiens (f.) », *mâki* « tu (fém.) n'es pas.... ». La forme féminine n'existe pas pour les séries : *baṛkâk* « c'est assez pour toi », *wâsmẹk* « quel est ton nom ? », *iḍâk* « si tu es... », *lukânnẹk* « si tu es... ».

Le suffixe de la 3ᵉ pers. masc. sing. sonne : *u* après une consonne et *h* après une voyelle longue ou allongée secondairement. Exception : quand le mot se termine par une diphtongue à 2ᵉ élément *waw*, le suffixe sonne : *äh* (*ẹh*) : *nsâwẹh* « ils l'ont oublié ».

LE VERBE

I. — Le verbe régulier a la 1ʳᵉ forme

		Singulier	Pluriel
Accompli.	3ᵉ m.	*smẹε*	*sẹmεu*
	3ᵉ f.	*sẹmεẹt*	
	2ᵉ m.	*smẹεẹt*	*smẹεtu*
	2ᵉ f.	*smẹεti*	
	1ʳᵉ	*smẹεt*	*smẹεnä*
Inaccompli.	3ᵉ m.	*yẹsmẹε*	*yẹsᵉmεu*
	3ᵉ f.	*tẹsmẹε*	
	2ᵉ m.	*tẹsmẹε*	*tẹsᵉmεu*
	2ᵉ f.	*tẹsᵉmεi*	
	1ʳᵉ	*nẹsmẹε*	*nẹsᵉmεu*
Impératif.	m.	*ẹsmẹε*	*ẹsᵉmεu*
	f.	*ẹsᵉmεi*	
Participe actif		*sâmẹε*	*sämεîn*
Participe passif		*mẹsmûε*	*mẹsmûεîn*

a. — Il y a conservation de la forme féminine à la 2ᵉ pers. sing. aux deux temps. Cette forme a disparu aux personnes du pluriel. Il en est de même du participe quand il est employé avec sens verbal : *sämεîn* sert pour les 2 genres.

b. — Suivie d'un pronom suffixe à initiale vocalique, la 3ᵉ pers. fém. de l'accompli affecte une forme comportant : une 1ʳᵉ voyelle radicale accentuée, une 2ᵉ voyelle radicale brève ou ultra-brève et absence de 3ᵉ voyelle radicale : *sẹ́mẹεtu* (*sẹ́mᵉεtu*) « elle l'a entendu », *ḍárebtẹk* (*ḍárᵉbtẹk*) « elle t'a frappé ». (Dans ce cas, les parlers telliens ont *semεâtu*, etc.).

c. — A l'inaccompli, les personnes comportant un suffixe vocalique — que le suffixe soit désinentiel ou pronominal — sont affectées d'une voyelle pleine au préfixe et d'une brève à la 1ʳᵉ radicale : *náḫẹdmu* (*náḫᵉdmu*) « nous travaillons » ; *tẹ́sẹmεu* (*tẹ́sᵉmεu*) « elle l'entendra » ou « vous entendrez ».

La gémination de la 1ʳᵉ radicale (*naḫḫedmu*, etc.), si répandue dans les parlers telliens, est inconnue ici.

II. — Le verbe a 2ᵉ et 3ᵉ radicales identiques a la 1ʳᵉ forme

A l'accompli, le verbe *mäss* « il a touché » se conjugue ainsi : *mässẹt* « elle a touché » ; *mässu* « ils (elles) ont touché » ; *mässeⁱt* « j'ai touché » ; *mässeinä* « nous avons touché », etc.

Les 1ʳᵉˢ et 2ᵉˢ pers. sing. et plur. comportent une diphtongue *ei* (*eⁱ*) entre le radical et la désinence (comp. avec *Ulâd Brāhîm*, 80, etc.).

Suivie d'un pronom suffixe vocalique, la 3ᵉ pers. fém. de l'accompli ne connaît pas l'allongement de la seconde voyelle radicale connue des dialectes telliens : au contraire, cette voyelle disparaît ; ainsi : *mässtu* « elle l'a touché » ; *bälltẹk* « elle t'a mouillé » (et non *massâtu*, etc.).

A l'inaccompli, la conjugaison ne présente rien de particulier.

Partic. actif : *mâss*, plur. *mässîn*. Pas de dédoublement. Par analogie : *sâtt* « sixième ».

Partic. passif : *mämsûs*, plur. *mämsûsîn*.

III. — Le verbe a 1ʳᵉ radicale faible

Le verbe à 1ʳᵉ radicale *w*, type *ugẹf* « il s'est mis debout », présente à l'accompli la même conjugaison que le verbe fort ; à l'inaccompli et à l'impératif, il comporte une 1ʳᵉ voyelle

radicale longue *ū* : *nûgef* « je me mettrai debout », *nûgfu* « nous nous mettrons debout » ; impératif masc. sing. : *ûgef*, fém. *ûgfi*, plur. *ûgfu*. Part. actif : *wâgef*. Le part. passif — quand il est usité — a une diphtongue *ei* : *meizûn* « pesé » ; *meižûd* « qui existe » ; *meilûd* « prénom d'homme » (Mūlūd des parlers telliens). Les part. passifs à diphtongue *au* doivent être considérés comme disparus dans le parler ; cependant on entend, mais rarement : *mäužûd* « qui existe » (d'origine classique ?).

A noter ici les participes analogiques : *meikûl* « mangé » et *meiḫûd* « ruiné » (jamais avec le sens de « pris ») des verbes bien connus *klä* « manger » et *ḫdä* « prendre » (voir *infra*, verbes aberrants).

Le verbe à 1re radicale *y* type *ibeṣ* « il s'est desséché » se se conjugue à l'accompli de la façon suivante :

		Singulier	Pluriel
3e	m.	*ibeṣ*	*yebsu*
3e	f.	*yebset*	
2e	m.	*ibeṣt*	*ibeṣtu*
2e	f.	*ibeṣti*	
1re		*ibeṣt*	*ibeṣnä*

La 1re radicale *y* n'apparaît qu'aux 3e pers. fém. et pluriel. Partout ailleurs, elle se réduit à la voyelle brève *i*.

A l'inaccompli, le verbe comporte une voyelle longue *ī* à la 1re syllabe : *yībeṣ* « il se dessèchera », *yībsu* « ils (elles) se dessécheront ».

Le dialecte saïdien connaît une diphtongue *ei* à l'inaccompli (cf. *Ulâd Brāhîm*, 83).

Le part. actif de *ibeṣ* est : au masc. *yâbeṣ*, au fém. *yâbsä*, au plur. *yäbsîn*. Le part. pass. est inusité à la 1re forme. On le remplace par celui de 2e forme : *myäbbäs*.

La classe des verbes à 1re rad. *hamza* a les représentants suivants (passés à la 3e forme) : *a*) *âmen*, *yâmen* « avoir confiance en » ; *âmer*, *yâmer* « ordonner » ; *b*) *âtä*, *yâti* « survenir » (en parlant d'un événement, d'une nouvelle) ; *âden*, *yâden* « autoriser » : dans l'emploi de ces deux verbes, l'influence littéraire paraît certaine ; *c*) *âzä*, *yâzi* « s'écarter », « aller un un peu plus loin » (cf. Beaussier, *Dictionnaire*, p. 9) ; *d*) *âbä* (class. أبى) : ne s'emploie qu'à l'accompli et toujours précédé de l'une des négations *mâ* et *lâ* : *mâ bâ iži* « il n'a pas voulu venir » ; *lâ be't nûgeûd* « je n'ai pas voulu m'asseoir ».

IV. — Le verbe a 2e radicale faible.

La conjugaison de cette classe de verbes — qu'ils soient à inaccompli *-ī-*, *-ū-* ou *-ā-*, est la même qu'en saïdien (cf. *Ul. Brāh.*, 84). Le part. actif est normal. Le part. passif, quand il est usité, est de la forme *mäfyûl* : *mäbyûε* « vendu ». Le verbe hamzé class. *sa'ala* est ramené dans le dialecte à *sâl*, *isâl* « interroger » ou « avoir une créance sur ». Les verbes à inaccompli *-ā-* sont rares : on notera : *ḫâf*, *iḫâf* « craindre » ; *bât*, *ibât* « passer la nuit » ; *bân*, *ibân* « apparaître » ; *εâf*, *iεâf* (à côté de *iεīf*) « avoir du dégoût » ; *hâb*, *ihâb* « être craintif » ; *nâl*, *inâl* « obtenir », et *sâl*, *isâl* « questionner » (voir ci-dessus).

V. — Le verbe a 3e radicale faible.

A l'accompli, pas de distinction entre les anciens class. *faεala* et *faεila*. Ainsi : *šrä* « il a acheté », *šrâu* « ils (elles) ont acheté » et *rḍa* « il a été satisfait », *rḍâu* « ils ont été satisfaits ».

A l'inaccompli on a, pour *nsä yensä* « oublier » et *šrä yešri* « acheter », le paradigme suivant :

	Singulier		Pluriel	
3e m.	*yensä*	*yešri*	*yensâu* (ou *yensu*),	*yešru*
3e f.	*tensä*	*tešri*		
2e m.	*tensä*	*tešri*	*tensâu* (ou *tensu*),	*nešru*
2 f.	*tensâi* (ou *tensi*)	*tešri*		
1re	*nensä*	*nešri*	*nensâu* (ou *nensu*),	*nešru*
Part. act.	*nâsi*	*šâri*	*näsyin*	*šäryin*
Part. pass.	*mensi*	*mešri*	*mensiyîn*	*mešriyîn*

On notera qu'au pluriel et à la 2e sing. fém. les formes à diphtongue *tensâi yensâu*, etc. sont les plus usitées.

Les anciens verbes class. à futur *-u-* ont à peu près disparu du parler. On entend rarement *yaḫbu* à côté de *yaḫbi* « marcher à quatre pattes (enfant) ».

Les verbes à 3e rad. hamza ont été ramenés, comme un peu partout, à des verbes à 3e faible à futur *-a-* : *bdä yẹbdä* « commencer », *qṛa yaqṛa* « lire ». La plupart d'entre eux n'ont pas de participe passif usité.

VI. — Les verbes « aberrants ».

1. — *klä* et *ḫdä* (*ḫḍa*) qui correspondent à class. *'akala* et *'aḫaḏa* se conjuguent à l'accompli comme des verbes défectueux ; à l'inaccompli, ils ont conservé la conjugaison classique, le hamza ayant été remplacé par un *ā* long : *kleit* « j'ai mangé », *nâkul* « je mangerai ».

A l'impératif, ils se comportent comme des verbes à 2e radicale faible (accentuation très marquée de la voyelle) : *kûl* « mange ». Jusqu'ici, c'est le traitement que subissent ces deux verbes sur une grande partie du territoire algérien et même tunisien et tripolitain (cf. *Ul. Bṛāh.*, 87). Mais le point caractéristique de leur traitement dans le dialecte des Aṛbâε, comme dans la plupart des parlers sahariens, c'est leur participe actif : *mâkẹl* « ayant mangé » et *mâḫẹd* ou *mâḫẹḏ* « ayant pris (une direction, une épouse) ». Le mîm initial s'explique à notre sens par la tendance à rétablir la forme participe normale *fâεẹl*. Les participes passifs de ces deux verbes ont déjà été signalés : *meikûl* « mangé » et *meiḫûḏ* « ruiné » (jamais avec le sens de : « pris »).

2. — *žä* « venir » a ici, comme un peu partout, perdu son hamza. A l'accompli : *žât* « elle est venue », *žâu* « ils (elles) sont venus » ; à l'inaccompli : *nži* « je viendrai », *iži* « il viendra », *ižu* « ils (elles) viendront (jamais : *ižtu*) ». L'impératif inusité est remplacé par *aṛwâḥ* ou *eiya* « viens ». La forme fém. de *eiyä* est *eiyâi*. Le part. actif est *žây* (jamais *mâži*), plur. *žāiyîn*. Le part. passif est inusité.

3. — Les class. *waqada* « allumer » et *ḍā'a* « éclairer », sont ici, comme ailleurs, ramenés à *gdä* et *ḍwä*.

VII. — Verbes passifs et intransitifs de 1re forme

1. — Une particularité du dialecte des Aṛbâε au point de vue verbal est de connaître, à côté de schèmes de 1re forme à sens transitif, toute une série de verbes de même radical à sens passif ; ainsi :

ḫdaε « trahir » à côté de *ḫdûε* « être trahi ».
εṭab « faire du mal » à côté de *εṭûb* « être atteint d'un mal ».
ḫṭaf « saisir par surprise » à côté de *ḫṭuf* « être saisi (par les mauvais esprits) ».

S'il est difficile d'avancer de façon certaine que ces verbes sont des représentants d'anciens passifs *fuεila - yufεalu*, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'ils les rappellent de façon frappante, notamment dans la conjugaison de l'inaccompli.

Ainsi, le verbe-type *ḫdûε* « être trahi » se conjugue comme suit :

			Singulier	Pluriel
Accompli.	3e	m.	*ḫdûε*	*ḫûdεu*
	3e	f.	*ḫûdεẹt*	
	2e	m.	*ḫdûεt*	*ḫdûεtu*
	2e	f.	*ḫdûεti*	
	1re		*ḫdûεt*	*ḫdûεnä*
Inaccomp.	3e	m.	*yûḫdẹε*	*yöḫûdεu* (*yûḫdεu*)
	3e	f.	*tûḫdẹε*	
	2e	m.	*tûḫdẹε*	*töḫûdεu* (*tûḫdεu*)
	2e	f.	*tûḫdεi*	
	1re		*nûḫdẹε*	*nöḫûdεu* (*nûḫdεu*)

Le rapprochement à faire entre ce passif dialectal et le passif classique *fuεila - yufεalu* s'impose d'une façon évidente : la voyelle *-û-* qui apparaît à toutes les personnes de la conjugaison à des places déterminées par le système syllabique du verbe, n'est-elle pas une survivance de la voyelle *-u-* de

fuεila yufεalu ? Ou bien y a-t-il là simplement une construction analogique, apparue on ne sait quand ? De toute façon, on ne peut y suspecter une influence littéraire, car la forme est d'un emploi très généralisé et apparaît comme proprement bédouine. Elle est également répandue chez les Ulâd Nâil de Djelfa et parmi des tribus du *žäbl-ęlεmûr* (Djebel Amour).

2. — A signaler également les curieux passifs *ekkęl* « être mangé » et *eẖẖęd* « être ruiné », dérivés de *klā* et *ẖdä*. Leur conjugaison est la suivante : accompli : *ekklęt, ekklu* ; inaccompli : *yękkęl, yękklu*, etc. Très curieux aussi : *ḥręṭ - yęḥręṭ* « être labouré », à côté de : *ḥraṭ-yaḥraṭ* « labourer ».

3. — Les verbes intransitifs de 1re forme, qu'il y a lieu de ne pas confondre avec les passifs précédents, sont employés souvent là où la langue classique a un verbe de forme *faεula*. Ainsi :

kbęr « grandir », *sqęr* (pr *sġęr*) « devenir petit », *sεûb*, « devenir difficile », *bεęd* « devenir éloigné », *ẖrûf* « tomber en enfance », etc. A l'inaccompli, ces verbes font respectivement : *yękbęr, yęsqęr, yösεûb, yębεęd, yöẖrûf*. De cette classe de verbes, dérivent toute une série d'adjectifs épithètes de forme *fεîl* : *kbîr* « grand », *sqîr* « petit », *bεîd* « éloigné », etc.

VIII. — Les verbes dérivés

1. — Le Verbe à la 2e forme : *ẖarräž* « faire sortir »

			Singulier	Pluriel
Accompli	3e	m.	*ẖarräž*	*ẖarržu*
	3e	f.	*ẖarržęt*	
	2e	m.	*ẖarräžt*	*ẖarräžtu*
	2e	f.	*ẖarräžti*	
	1re		*ẖarräžt*	*ẖarräžnä*
Inaccomp.	3e	m.	*iẖarraž*	*iẖarržu*
	3e	f.	*tẖarräž*	
	2e	m.	*tẖarräž*	*tẖarržu*
	2e	f.	*tẖarržī*	
	1re		*nẖarräž*	*nẖarržu*

Impératif : *ẖarräž*, etc.

Participe unique : *mẖarräž*, etc.

Nom d'action : *tęẖrâž*. La forme *tęfεâl* est beaucoup plus courante que la forme *tęfεîl*. A noter à la 3e pers. fém. de l'accompli, le changement de la voyelle *ę* en *â* long devant les suffixes vocaliques : *ẖarržâtu* « elle l'a fait sortir ».

Le verbe à 3e rad. faible à la 2e forme est toujours en -*i* à l'inaccompli : *ẖallä iẖalli* « laisser », *nässä inässi* « faire oublier ». Son participe unique est de forme *mfaεεi*. Le nom d'action est habituellement : *tęfεyä* (en face de class. *tafεiyat*).

A signaler le verbe *eddä yęddi* « emporter, prendre » qui se conjugue comme suit : *eddât, eddâu, eddeit*... à l'accompli, et : *nęddi, nęddu*, etc. à l'inaccompli.

Part. unique (actif) : *eddâi* et *mâddi*, plur. *eddäiyîn* et *mäddyîn*.

Le verbe *dawwar* (دَوَّر) concurremment avec ses sens de « faire tourner, clôturer, etc. », connaît une signification différente : « chercher » (avec *εla*). (Signalé dans : Beaussier, *Dictionnaire*, 212).

2. — Le Verbe à la 5e forme.

C'est, comme en classique, réfléchi habituel de la 2e forme. Sa conjugaison n'offre rien de particulier. Son participe unique est de forme *mętfaεεal*.

Parmi les schèmes de 5e forme n'ayant pas de 2e forme usitée, on relève : *tbässam*, « sourire », *tžarraε* (*ežžarraε*) « avoir des renvois », *tlammäs* « sonder de la main (ou du pied) », *ṭṭarraf* (*eṭṭarraf*) « se mettre à l'écart », *thäddäd* « menacer », *tẖattäl* « aller à pas de loup », *twažžaε* « ressentir les douleurs de l'enfantement (femme) », *tḥaṣṣar* : ne s'emploie que sous une forme imprécative *yętḥaṣṣar* « Puisse-t-il être accablé de douleur ! ».

3. — Le Verbe à la 3e forme

a) Verbe fort : *ḍâręb* « combattre ».

Accompli : 3e pers. *ḍârbęt*, 3e pers. plur. *ḍârbu*.

Inaccompli : 3ᵉ pers. masc. *iḏâṛeb*, 3ᵉ pers. plur. *iḏâṛbu*.
Part. unique : *mḏâṛeb*.
Nom d'action habituel : *mḏâṛba*.

b) Verbe à 2ᵉ et 3ᵉ rad. identiques (Voir : 6ᵉ forme).

c) Verbe à 3ᵉ rad. faible : *sâmä* « se mettre à côté de » ; accompli : 1ʳᵉ pers. *sāmeit*, 3ᵉ pers. fém. *sāmât*, 3ᵉ pers. plur. *sāmâu*. Inaccompli : 3ᵉ pers. masc. *isâmi*, 3ᵉ pers. plur. *isâmu*. Impératif : *sâmi, sâmi, sâmu*. Part. unique : *msâmi*, etc. Nom d'action habituel : *msâmya*.

4. — Le Verbe à la 6ᵉ forme.

Cette forme exprime généralement la réciprocité dans l'action, le sens de réciprocité étant déjà esquissé dans la 3ᵉ forme. La conjugaison du verbe est identique aux deux formes. Le verbe à 2ᵉ et 3ᵉ rad. identiques, peu usité à la 3ᵉ forme, est d'un emploi plus généralisé à la 6ᵉ. Il ne connaît pas le dédoublement de ses deux dernières radicales ; *tεâss* « se surveiller (les uns les autres) » donne à l'accompli : *tεâssu, tεāsseitu, tεāsseinä*, etc. ; à l'inaccompli : *yeṭεâss, yeṭεâssu*, etc. Le participe unique est : *meṭεâss*, fém. *meṭεâssä*, plur. *meṭεâssîn*. Le nom d'action est, généralement, celui de la 3ᵉ forme.

Régulièrement, le *t* formatif s'assimile à la 1ʳᵉ radicale quand celle-ci est une dentale (*ḏ, ḍ, ṯ, ṭ*), une sifflante (*s, ṣ*) ou une chuintante (*š, ž*) : *yeššâddu* « ils se tiennent ».

5. — Le Verbe à la 4ᵉ forme.

De même que dans tout le Maghrib, on peut considérer cette forme comme disparue. Les anciens verbes de 4ᵉ forme (causatifs, factitifs, etc.) sont ramenés dans notre dialecte à des schèmes de 1ʳᵉ forme : *nkar* « il a nié » (class. *'ankara*) ; *rsel* « il a envoyé » (class. *'arsala*) ; *fṭar* « déjeuner » (class. *'afṭara*); *εṭa* « il a donné » (class. *'aεṭa*). Quelques participes, de racines à 2ᵉ rad. faible notamment, ont conservé (à part la chute des voyelles brèves) la forme ancienne : *mgîm* « qui séjourne », *mεîn* « qui aide », etc.

6. — Le Verbe réfléchi ou pronominal à *t-* préfixé.

La forme passive à *n-* préfixé, si vivante dans les parlers telliens, est, de même que la forme pronominale à *-t-* infixé, totalement inconnue dans le dialecte.

Par contre, ce dernier emploie une forme à *t-* préfixé affectant des sens réfléchis ou pronominaux. Cette forme est d'ailleurs usitée dans beaucoup de parlers modernes (Egypte, Tunisie, Oranie, Maroc, etc. cf. *Ulâd Bṛāh*. 99 ; Orient : cf. Brockelmann, *Grundriss*, I, p. 529 ; J. Cantineau, *Dialecte de Palmyre*, p. 153).

En ce qui concerne l'origine de ce schème verbal, M. W. Marçais, y voit « un équivalent de *iftaεala* class. avec préfixation et non infixation du *t* formatif » (cf. *Ulâd Bṛāh*., 99, note 4). Dans le dialecte des Aṛbâε, il paraît être à la fois un équivalent de *iftaεala* et de *infaεala* class., car on le voit s'appliquer aussi bien à d'anciens verbes *iftaεala* comme dans :

treḟaε « être élevé » (*irtafaεa*)
treεed « trembler » (*irtaεada*)

qu'à d'anciens *infaεala* comme dans :

tgeṣem « être divisé » (*inqasama*)
tkeṣar « être brisé » (*inkasara*)

Remarques. — *a)* Chaque fois que le verbe comporte une dentale, une sifflante, une chuintante ou une emphatique comme 1ʳᵉ rad., il y a assimilation du *t-* formatif à cette dernière : *eššeṛek* « s'associer » < *tšeṛek* ; *eššekä* « se plaindre » < *tšekä*. *ežžemaε* « se rassembler » < *tžemaε* ; *eṣṣeḥab* « se lier d'amitié » < *ṣteḥab*.

b) A l'inaccompli, les verbes à 3ᵉ rad. faible sont affectés d'une 2ᵉ voyelle rad. *-ă-* ; ainsi : *tleẉä yeṭleẉä* « se tordre », *eṭṭeẉä* *yeṭṭeẉä* « se plier », *esseẉä yesseẉä* « devenir droit » ; exception : *eššekä* « se plaindre » est à l'inaccompli tantôt *yeššekä* tantôt *yeššeki* avec des pluriels *yeššekâu* et *yeššeku*.

c) Le participe est de forme *meṭfεal*, mais le masdar est variable.

7. — Le Verbe dérivé en *ss-* (= *st-*)

Cette forme est très vivante dans le parler et marque, comme en classique, des idées de demande, d'effort vers un but ; fréquemment, elle implique le sens de « devenir » ; parfois, elle est estimative ; elle peut être simplement réfléchie ou à sens moyen :

ᵉssäḫbaṛ (= *staḫbaṛ*) « se renseigner ».
ᵉssaqfaṛ (= *staǧfar*) « invoquer le pardon (divin) ».
ᵉssäfḥal (= *stafḥal*) « faire le mâle », rac. *fḥal* « mâle ».
ᵉssäsbaɛ (= *stasbaɛ*) « faire le lion », rac. *sbaɛ* « lion ».
ᵉssäkbar (= *stakbar* « trouver trop grand ».
ᵉssᵉḥa (= *stᵉḥa*) « avoir honte », etc.

Il semble y avoir eu régulièrement assimilation *ss* du préfixe formatif *st*. Cependant on dit : *stännä* « attendre ».

Les verbes à 3ᵉ rad. faible connaissent à l'inaccompli, de même que les réfléchis à *t-*, une 2ᵉ voyelle radicale *-a-* : *yᵉssᵉḥa*, *yᵉssᵉḥâu* (et *yᵉssᵉḥu*) ; *yᵉssälṭa*, *yᵉssälṭâu* « supporter (une légère douleur physique, par exemple : pansement d'une blessure).

Le part. actif des verbes à 3ᵉ rad. faible est en *i* : *meṣsᵉḥi*, *meṣseḥyä*, *meṣseḥyîn*. Le nom d'action, quand il est usité, est de forme *ᵉssäfɛîl* : ex. : *ᵉssaḫbîr*, *ᵉssaqfîr*.

8. — Autres formes dérivées.

a) Une forme à sens intransitif, caractérisée par un *-â-* entre les 2ᵉ et 3ᵉ radicales et signifiant « prendre telle couleur » ou « tel état », rappelle la 9ᵉ forme classique, disparue dans le parler. Exemples :

aḥmâṛ yaḥmâṛ « tourner au rouge », *aṣfâṛ yaṣfâṛ* « tourner au jaune, pâlir », *aṭwâl*, *yaṭwâl* « s'allonger », *äwsâɛ*, *yäwsâɛ* « s'élargir ». (Comp. *Ulâd Bṛāh.*, le Verbe à la 11ᵉ forme, 105)

Les schèmes intransitifs de 1ʳᵉ forme n'ont généralement pas de concurrent de même racine dans cette série. Ainsi *kbeṛ* « devenir grand » et *mṛöḍ* « tomber malade » n'ont pas de parallèles *akbâr* et *amrâḍ*.

b) Une forme *tfeᶜɛal* traduisant l'idée péjorative de « faire le.... » a de nombreux représentants : *tɛeᶜräf* « faire celui qui connaît », *tmeᶜläs* « faire le doucereux », *eššeᶜṭar* (= *tšeᶜṭar*) « faire le malin », *tneᶜfaḫ* « faire le petit vaniteux », etc.

c) *tfaɛlā* est dénominatif d'adjectifs ethniques en *i* : *tɛaṛba* « adopter les usages des Arabes (nomades) », *tgaṣra* « adopter les usages des Ksouriens ». — *tfaɛlan* vient plutôt d'ethniques en *-āni* : *tnäswän* « devenir efféminé » (de *neṣwâni* « propre aux femmes ») ; *tnaṣran* « tourner au chrétien » (de *naṣrâni*) ; *tḥaiwän* « tomber au rang de la bête » (de *ḥayawān*).

LE NOM

A) Les schèmes nominaux.

Voici quelques remarques sur des schèmes nominaux particulièrement importants fournissant notamment des adjectifs :

1. — Forme *fɛîl*. C'est comme dans la plupart des dialectes, la forme la plus fréquente des adjectifs. Elle a un féminin en *-a* et un pluriel *fɛâl* ; le diminutif, quand il est usité, est *fɛeiyal*. Ainsi : *kbîr* « grand » ; *kbîrä* « grande » ; *kbʷâr* « grands » ; *kbʷeiyär* « grandelet », avec un féminin *kbʷeirä* et un pluriel masc. *kbʷeirîn* et un pluriel fém. *kbʷeirât*. Deux adjectifs : *ždîd* « nouveau, neuf » et *gdîm* « ancien, vieux », connaissent un pluriel différent : *žděḍ* et *gdẹm*, et n'ont pas de diminutif ni de forme féminine au pluriel.

2. — Forme *fâɛẹl* (c'est le schème du participe actif de 1ʳᵉ forme). Ici aussi, les pluriels sont variés : *mâlẹḥ* « salé », plur. *mälḥîn* ; *ḫâmẹž* « pourri », plur. *ḫämžîn* et *ḫẹmmẹž* ; *ɛâyẹb* « estropié », plur. *ɛiyâb* ; *ḫâwi* « affamé », plur. *ḫwâyä*.

3. — L'intensif *faɛɛâl* est très répandu ; il désigne surtout des défauts moraux : *käḏḏâb* « menteur », plur. *käḏḏâba* ; *wäkkâl* « gros mangeur », plur. *wäkkälîn* et *wäkkâlä*. Le pluriel habituel est en *-ä*. — D'autre part, cette forme fournit comme partout des noms de métier.

4. — La forme *fẹεεīl* a, ici, peu de représentants : *gẹllīl* « pauvre », plur. *glālīl* ; *gẹddīd* « viande séchée » est plutôt un substantif.

5. — L'adjectif *faεεûl* est également peu répandu ; on a relevé : *εaggûn* « bègue », plur. *εgâgnä*, *εgāgīn* et *εgäggān* ; *bẹkkûš* « muet », plur. *bkākīš* ; *mässûs* « fade », pas de féminin ni de pluriel.

6. — La forme *faεlâl* est intensive et s'applique à des adjectifs de quatre consonnes : *žaεžâε* « qui crie quand on le charge (chameau) » ; *ḥamḥâm* « qui mange n'importe quoi » ; *tẹmtâm* « qui parle continuellement entre les dents » ; *näšnâš* « fureteur (chien) ».

7. — Forme *faεlân*. Assez fréquente avec des pluriels variés : *naεsân* « qui a sommeil » et *šaεṭân* « qui ne s'est pas peigné depuis longtemps » ont un pluriel en *-īn* : *naεsünīn* et *šaεṭünīn* ; *εẹryân* « nu » et *ḥafyân* « nu-pieds » font au plur. *εrâyā* et *ḥfâyä* de préférence à la forme en *-īn* ; *šäbεân* « rassasié » a un pluriel *šbâε* qui reporte probablement au plur. class. *fiεāl*.

8. — Adjectifs de relation en *-i*, *-āni*, *-ya* :

a) Adjectifs de relation tirés de substantifs masc. *rẹbεi* « né du printemps » (mais *rubεi* « un homme des Larbaa »), *ḥärfi* « né de l'automne », *zeiti* « vert olive ».

b) Adjectifs de relation provenant de pluriels internes : *ḥwânti* « boutiquier », *εžâžbi* « prestigiditateur », *mḥâzni* « cavalier de la commune ».

c) Adjectifs de relation de forme *fεâili* (indiquent généralement des défauts moraux) : *ḥdâiεi* « qui a l'habitude de trahir », *fsâidi* « gaspilleur », *ḥrâimi* « rusé », « peu recommandable ».

d)- Adjectifs de relation tirés de noms de tribus :

maḥlûfi (de la tribu des *mḥālīf*).
εabbâdi (— *εᵉbâbdä*).
ḥarzli (— *ḥᵉrāzlīyä*).
mεammri (— *mᵉεāmra*).

Nous avons relevé un seul ethnique tiré d'un pluriel : *ḥᵉžžâži*, de la tribu des *ḥᵉžžâž*.

e) Adjectifs de relation de forme *faεεûli* ; ils impliquent une idée de : « avoir l'air » et s'emploient avec la préposition *b* : *bẹssāmmûti* et *bẹssäkkûti* « en silence », « en douce » ; *bẹḍdaḥḥûki* « en ayant l'air de rire » ; *bẹllaεεûbi* « en ayant l'air de s'amuser ».

f) Nombreux sont les adjectifs de relation de forme *fäεεâliyä* avec une 2ᵉ voyelle *-a-* de longueur moyenne et accentuée : *färrâšiyä* « couverture de laine » ; *εaṛrâgiyä* « calotte en toile » ; *ṣabbâεiyä* « gant », *bannâṛiyä* « bésicle », *taṛrâbiyä* « mesure de grains », *šällâfiyä* « couverture de laine grossière ».

9. — Forme *afεal* des adjectifs de couleurs, d'infirmités physiques et du comparatif. Cette forme *afεal* est bien conservée, alors qu'elle passe à *fεal* dans les parlers telliens.

Adjectifs de couleurs :

Singulier		Féminin	Pluriel	
abyaḍ	« blanc »,	*baiḍa*	*bīḍ*	(jamais *byuḍ* ou *buyḍ*).
äswäd	« noir »,	*säwdä*	*sûd*	(en parlant des chèvres).
ädhäm	« noir »,	*dähmä*	*döhm*	(— chevaux).
äbgaε	« tacheté »,	*bägεa*	*bugᵉε*	

Les adjectifs de couleurs désignant le pelage des animaux sont très variés, notamment pour le cheval et le chameau.

Adjectifs d'infirmités physiques :

Singulier		Féminin	Pluriel
aεmä	« aveugle »,	*εamyä*,	*εömy* (avec accent sur 1ʳᵉ voy.)
aḥwal	« louche »,	*ḥawlä*,	*ḥûl*
aṭräš	« sourd »,	*ṭaršä*,	*ṭorš*

Le comparatif de forme *afεal* est très vivant dans le parler et s'emploie naturellement avec *mẹn* :

aṭwal mẹn « plus long que », *äbnän mẹn* « plus doux que ». A signaler le comparatif *aεtä mẹn* « plus grand que », « plus âgé que » qui reporte sans doute au class. عتا. Un verbe d'admi-

ration tiré de cette racine est très employé : *mäεtâh* « qu'il est grand ! », *maεtâhä* « qu'elle est grande ! ». (Cf. Beaussier, *Diction.* 418).

Le comparatif des racines à 2e et 3e rad. identiques est caractérisé par le dédoublement des 2 dernières radicales : *ahfef men* « plus léger que ».

Le comparatif, suivi de la préposition *men*, est naturellement invariable : *byûtnä äwsäε men byûtkum* « nos tentes sont plus spacieuses que les vôtres ».

10. — Forme *mafeεlä* : les noms de cette forme ne connaissent point le redoublement de leur première radicale, à l'état absolu, comme dans les parlers telliens : *mäṭehnä* « moulin à bras », *mukehlä* « fusil » et non *maṭṭahna, mukköhla* comme dans le Tell. L'accent est également sur la 1re syllabe du mot, à l'état absolu.

11. — Forme *mefεàl* ; les quelques adjectifs de cette forme sont généralement invariables : *mehlâb* « bonne laitière » ; *mežnâf* « qui se tient loin du troupeau (cham.) » ; *meṭyâr* « enfant de malheur » (de *ṭîra*) ; *möšṛâṛ* « pauvre » ; *mešḥâḥ* « avare » ; les deux derniers ont un pluriel en *-în*.

12. — Signalons, enfin, les adjectifs au moyen desquels on désigne dans notre dialecte, l'état de gestation pour chaque catégorie d'animaux : pour la chamelle, c'est *εošṛa* et *šâilä* ; la jument et l'ânesse : *râdef* ; la vache : *mräggäd* ; la brebis et la chèvre : *dâfeε* ; pour la chienne et la chatte : *ummhodân*.

13. — Le diminutif. - Très employé dans le dialecte, surtout, naturellement, chez les femmes. Cependant celles-ci n'en font pas un emploi abusif dans un but de « préciosité » comme il nous a été donné de le constater à Miliana, par exemple :

a) Le représentant dialectal du classique *fuεail* est : *fεeil*, avec parfois, une voyelle ultra-brève de couleur variable, résidu probable du *-u-* ancien. Exemples : racines fortes, *kuleib* « petit chien », *ṭfweil* « petit garçon », *žmeil* « mauvais chameau » ; racines à 2e et 3e rad. identiques, *guṭeiṭ* « petit chat », *sfeifä* « petit poignée de (farine, couscous, etc.) » ; racines à 3e faible, *ždei* « petit chevreau », *ḥseiwä* « petite gorgée » ; racines à 2e faible : *ṭweigä* « petit trou », *kweif* « petite montagne » ; racines à 1re faible, *wεeil* « petit oiseau », *wdeinä* « petite oreille ».

b) Il existe un diminutif des noms de couleurs et d'infirmités, de forme *feiεal* qui n'est usité, semble-t-il, que comme sobriquet : *keiḥal* de *akḥal*, « noir » ; *ṭairaš* de *aṭraš*, « sourd ».

c) Les quadrilitères à dernière syllabe longue ont un diminutif de forme *fεeiεîl* : *breinîs* (de *barnûs*), *ḥleilîb* (de *ḥallâb*).

B) Annexion au nom des suffixes pronominaux.

Il suffira de noter, qu'à la différence des parlers telliens, les substantifs féminins de schème *faεlat-* ou *faεalat-*, suivis d'un suffixe à initiale vocalique ignorent la gémination de la 2e radicale : *bàgerti* « ma vache », *ḥàšebtu.* « sa poutre », au lieu de tellien : *bàggarti, ḥàššabtu.* L'accent frappe toujours la première syllabe.

C) Expression du nombre.

a) *Le duel.* — L'adjectif numéral *zäwž* étant en principe inusité dans le dialecte, d'une part et, d'autre part, l'adjectif *ṭnein* ne s'employant qu'à l'état absolu, il en est résulté que le duel est la seule construction pour désigner deux êtres ou deux choses semblables. Ce fait prouve à quel point notre dialecte est resté bédouin, beaucoup plus, assurément, que ne l'est, par exemple, le parler des *Ulâd Brâhim* (cf. W. Marçais, *Ulâd Brâh.* 123). Le duel semble, également, bien vivant dans des dialectes orientaux (cf. J. Cantineau, *Dial. de Palm.* I, 198).

Il convient de noter que le duel n'est usité ici à l'état construit que quand il s'agit des parties doubles du corps où il est habituellement employé : *εainiyä* « mes yeux », *ideinä* « nos mains ». Dans tous les autres cas, il est remplacé par un pluriel

et précisé au besoin par l'adjectif *ṯneⁱn* : *byûtnā fi ṯneⁱn* « nos deux tentes ».

Le duel est restreint aux substantifs, à l'exclusion des adjectifs et participes.

D) Le pluriel

Pluriels externes

a) Pluriel en *-în* ; il s'applique :

1° Aux participes actifs et passifs de 1re forme à sens verbal : *ṛāḥlîn* « transhumants », *ḥāṭṭîn* « campant », *maṭlūgîn* « libérés », *māšdūdîn* « retenus ». Cependant, certains participes passifs de 1re forme se voient appliquer de préférence un pluriel en *ä* avec redoublement de la 2e radicale, comme s'ils étaient des participes de 2e forme : *mṭallgä* « libérés » [et « répudiée (femme) »] ; *mεagglä* « entravés (chameaux) ». Les participes des formes dérivées ont un pluriel en *în* concurremment avec celui en *ä* : *nâs mžämmεä* et *nâs mžämmεîn* « gens rassemblés ». A noter que les semi-participes *wâgef* « debout », *gâεẹd* « assis » et *râgẹd* « couché » connaissent habituellement le pluriel *fεûl* : *ugûf*, *gεûd*, *rgûd*.

2° Aux diminutifs *fεciyä!* d'adjectifs : *kbʷeirîn* « grandelets », *gᵘleilîn* « menus », « peu nombreux ».

3° Aux noms d'artisans et d'intensité *faεεâl* auxquels cependant est appliqué de préférence le pluriel en *a*.

4° Aux adjectifs *faεlân* qui connaissent également le pluriel *fεālā* : *εaṭšānîn* et *εṭâšä* « assoiffés ».

5° A toute une série d'adjectifs dérivés de racines à 2e ou 3e rad. faible, ou à 2e et 3e rad. identiques : *liyyen* « souple » *liynîn* ; *ṭiyyẹε* « docile » *ṭiyεîn* ; *nqi* « propre » *nqiyîn* ; *ḥay* « vivant », *ḥaiyîn* ; *mûrr* « amer » *mûrrîn* ; *ḥûṛṛ* « d'origine pure » *ḥûṛṛîn* (à côté de *aḥṛâṛ*).

b) Pluriels en *-a* :

1° Il s'applique de préférence aux noms d'artisans et aux intensifs *faεεâl* : *raḥḥâlä* « nomades », *wakkâlä* « gros mangeurs », *maššâyä* « bons marcheurs ». Comme le remarque M. W. Marçais, *Ulâd Brāh.* 125, pour un même mot, le pluriel est en *ä* lorsqu'il a le sens de substantif et en *în* quand il a le sens d'adjectif : *ḫaddâmä* « travailleurs » et *ḫaddāmîn* « laborieux ».

2° Les adjectifs de relation, y compris ceux dérivés de noms de tribus, ont leur pluriel en *a* : *šẹṭwiyä* « nés de l'hiver » ; *ṣaifiyä* « venus en été » ; tribus des : *mᵉεamṛa*, *zẹkârkä*, *εᵉbâbdä*. Cependant, tribus des : *mᵉḫälîf*, *ḥẹžžâž*.

c) Pluriels en *ât* :

1° Il s'applique aux participes actifs et passifs féminins, aux adjectifs de relation féminins, notamment ceux provenant de noms de tribus, aux adjectifs *faεlânä* et *faεεâlä*. Cependant le pluriel en *în* est également employé pour les participes et les adjectifs *faεlânä*. Comp. *Ulâd Bṛah.*, p. 125.

2° Il s'applique à tous les diminutifs de substantifs, même ceux désignant des objets ou des êtres masculins. Ces diminutifs connaissent parfois le pluriel en *a* : *ḏrẹⁱryä* « petits enfants », *ržẹⁱžlä* « petits bonshommes ».

3° Il s'applique à la plupart des substantifs féminins terminés par un *-a* quand il s'agit d'un petit nombre d'objets ou d'êtres : *naεžât* « des brebis », *εawdât* « des juments », *naḫlât* « des palmiers ». Quand il n'existe pas de pluriel brisé de grand nombre, c'est le pluriel en *ât* qui en tient lieu.

4° Il s'applique aux noms étrangers : *ḫūžäwât* « secrétaires », *fẹsyānât* « lieutenants (!) », *žẹnninārât* « généraux (!) ». Mais on dit : *qabᵉṭnä* « capitaines », *nwâmẹr* « numéros », *dwâṛa* « douros », *bbᵘädîn* « bidons », *blâṭû* « paletots », etc.

5° Il s'applique à des noms masculins de forme *fεal*. V. *Ulâd Bṛāḥ*, 126. Toutefois, dans notre dialecte, au lieu de *ḡôdya* « déjeuners » et *εôšya* « dîners », on dit : *qdäwât* et *εšäwât*.

Pluriels internes ou brisés.

a) Pluriels *mfâɛel* et *mfāɛîl.*

Ce sont essentiellement des pluriels de noms quadrilitères. Si la dernière syllabe du nom comporte une voyelle brève, le pluriel est de forme *mfâɛel*, si elle comporte une voyelle longue, il est de forme *mfāɛîl* (à la différence des parlers d'anciens sédentaires qui emploient *mfâɛel* dans les deux cas). On les classera comme suit :

1° Quadrilitères proprement dits :

a) à dernière voyelle brève, sans *-a* final : *mälzäm* « pieu » *mlâzẹm*, *maḏṛab* « endroit » *mḏâṛeb*. Les quadrilitères pourvus d'un *-a* final perdent ce *-a* au pluriel : *maṭeḥna* « moulin à bras » *mṭâḥẹn*.

b) à dernière voyelle longue : *ṣandûg* « caisse » *ṣenādîg* ; *meftâḥ* « clé » *mefāfîḥ*. Ce pluriel est appliqué à bon nombre de participes passifs ayant valeur d'adjectifs ou de substantifs : *mažṛûḥ* « un blessé », *mežāṛîḥ* ; *masɛûd* « heureux » *mesāɛîd* ; *mažṛûda* « troupeau de chamelles déchargées de travail », *mežārîd* ; *maṛḥûl* « tribu en voyage », *meṛāḥîl.*

2° Mots comportant une 2e radicale géminée : au pluriel, il y a dédoublement de la lettre géminée : *sekkîn* « sabre » *sekākîn* ; *faṛṛûž* « coq » ; *feṛārîž*, *ɛallûš* « agneau », *ɛelālîš*.

3° Quand le singulier comporte un *-ā-* après la 1re radicale, au pluriel, la consonne *w* tient lieu de 2e radicale : *kābûs* « pistolet », *kewābîs* ; *ḥānût* « boutique », *ḥewānît.*

b) Pluriels *fɛel*, *fɛöl*, etc :

Ils s'appliquent à divers singuliers :

gṛẹb de *gẹrba*, « outre »
mdẹn de *mdîna* « ville »
ṭrûg de *ṭrîg* « route »
ždẹd de *ždîd* « neuf »
gdẹm de *gdîm* « ancien »
ɛmẹd de *ɛmûd* « perche »
qlöl de *qullä* « cruche »
kröš de *kẹršä* « panse »

c) Pluriels *afɛâl* :

Ils sont très répandus :

awlâd de *weld* « enfant de »
aḥwâl de *ḥâl* « oncle mat. »
aɛmâm de *ɛamm* « oncle pat. »
aṣḥâb de *ṣâḥeb* « ami »
aɛyâd de *ɛîd* « fête »
äyyâm de *yûm* « journée »
aɛṛâš de *ɛarš* « tribu »
aṣbâɛ de *ṣböɛ* « doigt ».

d) Pluriels *fɛâl* :

Ils sont peu nombreux pour les substantifs et indiquent habituellement un petit nombre :

slâg de *slûgi* « lévrier »
kbâš de *käbš* « bélier »
nɛâž de *naɛžä* « brebis »
žmâl de *žmäl* « chameau »
nyâg de *nâga* « chamelle »
klâb de *kälb* « chien ».

Ce pluriel est appliqué à la plupart des adjectifs épithètes de forme *fɛîl* (cf. infra : adjectifs).

e) Pluriels *fɛûl* (très répandus) :

byût de *beit* « tente »
nyûf de *neif* « nez »
ktûb de *ktâb* « livre »
ždûd de *žẹdd* « aïeul »
sdûd de *sẹdd* « barrage »
mṭûr de *mṭaṛ* « pluie »
gfûl de *gâflä* « caravane »
znûš de *zẹnš* « nation, espèce, etc. ».

f) Pluriels *fɛîl* (rares) :

ḥmîr de *ḥmwâṛ* « âne »
nḥîl de *nḥal* « palmiers » (pluriel de pluriel)
mɛîz de *mẹɛza* « chèvre »
ɛbîd de *ɛabd* « nègre »

A signaler ici les pluriels *fɛi* provenant de racines défectueuses et mentionnés dans : *Ulâd Bṛāh*, 129 : *ɛoṣi* « bâtons », *lḥi* « barbes », *kosi* « vêtement de femme », — ainsi que : *zwi* « zaouias » et *ḏi* (et non *ḏyi*) « bas-fond herbeux, daïa » ; *hwîr* « chevaux » est un collectif.

g) Pluriel *fɛûla* :

Il s'applique surtout à des noms d'animaux :

sbûɛa de *sbaɛ* « lion »
gṭûṭa de *gaṭṭ* « chat »

nmûra de *nmer* « tigre »	*fḥûlä* de *fḥal* « étalon »
ḏbûεa de *ḏbaε* « hyène »	*ḥnûšä* de *ḥnäš* « serpent »
žrûda de *žerd* « rat »	*frûḥa* de *färḫ* « petit d'oiseau ».

Mais on ne dit pas comme à Saïda, *Ulâd Brāh.* 129 : *ṭbòga, zgûfa, mdûka.* Ces termes ont un pluriel *afεâl* pour les deux premiers et *fεâl*[l] pour le dernier.

h) Pluriel *fεâla* :

Il s'applique :

1° à des singuliers de racines défectueuses : *hdâyä* « cadeaux » ; *ṭnâyä* « défilés entre deux montagnes » ; *ḫwâyi* « affamés » ; *ḏbâyä* « sachets en peau de chevreau ».

2° Aux adjectifs *faεlân* (cf. infra : adjectifs).

3° Aux ethniques *faεli, fεεli*, etc., ainsi qu'à certains substantifs de ce groupement : *qrâbä* « occidentaux », *šrâgä* « orientaux », *grâbä* « gourbis », *krâsä* « chaises », *žrâbä* « couverture de laine à dessins », *zṛâbä* « tapis » (jamais *zṛâbi*), *bb*^{w}*âdä* « gros burnous de laine ».

i) Pluriels *fεâli* :

Ils sont peu nombreux : *škâwi* « barattes en peau de mouton » ; *qhâwi* « cafés » ; *qlâwi* (à côté de *q*^{u}*l*...) « testicules » ; *ṭwâwi* « casseroles » ; *lyâli* « nuits » ; *ṭwâgi* « trous », *swâgi* « rigoles ».

j) Pluriels *fεa* (*f*^{u}$_{ε}$*a*) :

On en compte peu : *ḏrä* de *ḏerwä* « bosse », *dlä* de *dälu* « seau en peau de bouc », *εrä* de *εerwä* « anse », *q*^{u}*lä* « testicules », *k*^{u}*lä* de *kelwä* « rein », *žṛa* de *žaṛu* « petit (d'animaux à griffes) », *nsä* « femmes ».

k) Pluriels *fuεεöl, fεεεel, fεεεi* :

gurröh de *gâreh* « adulte (cheval, chameau) » ; *nöḥḥöl* de *nâḥel* « maigre », *sebbeg* de *sâbeg* « bon coureur », *deffeε* de *dâfeε* « pleine (brebis, chèvre) » ; pour des singuliers de racines défectueuses : *beggi* de *bâgī* « amaigri », *heddi* de *hâdī* « à bout de forces, très amaigri ».

l) Pluriels *fuεεâl, fiyyâl* :

Ils s'appliquent à des singuliers *fâεel, fâyel* : *ḥukkâm* de *ḥâkem* « chef », *kuffâṛ* de *kâfeṛ* « mécréant », *ṣuṛṛâḥ* de *sâreḥ* « gardant un troupeau » ; *qiyyâd* de *qâyed* « caïd », *ḫiyyân* de *ḫâyen* « voleur ».

m) Pluriels *fεεla, fuεla, foεla* :

1° De racines fortes : *εemdä* « perches », *felžä* « pièces d'étoffe de tente », *ženḥa* « ailes », *εoṭfa* « arceaux de palanquin », *šelfä* « grands sacs à laine », *šorfa* « descendants du Prophète », etc.

2° De racines sourdes : *žellä* « couvertures de cheval », *beddä* « feutres de selle », *ḥeddä* « fers à cheval » et « tous instruments en fer », *ṭöbba* « médecins » ;

3° De racines défectueuses : *qûḏyä* « cadis » (à côté de *quḏḏāt*) ; *welyä* « saints », *qûnyä* « riches »,

n) Pluriels *fεεlân, fuεlân* :

Sont très répandus :

žedyân « chevreaux », *ḫerfân* « agneaux », *ḥīrân* « chamelons », *widân* « oueds », *quzlân* « gazelles », *fersân* « cavaliers », *ḥesyân* « puits », *gūmân* « troupes de cavaliers », *bībân* « portes », *žīrân* « voisins » (à Miliana *žwārīn*) ; *kīfân* « montagnes », *nībân* « canines », etc.

o) Pluriel *fεâεla* :

Il s'applique à des singuliers de quatre consonnes :

mqârbä de *meq*^{e}*rbi* « marocain » ;
ḥwâwṭa de *ḥewweiṭi* « habitant d'El-Haouita [ksar] »
εbâbdä (gens de la tribu des)
mlâikä de *mläk* « ange »
ṣwârdä de *ṣûrdi* « sou »

Les pluriels *ḫâsfä* « scarabées », *eržâžlä* « hommes de cœur », *flâlḥä* « cultivateurs », signalés dans le parler des *Ulâd Brāh.*, p. 140, sont inusités dans notre dialecte.

p) Pluriel *mfaεεla* :

Il s'applique à des participes passifs de 1re forme et de 2e forme, rarement à des participes actifs :

mbeiyεa de *mäbyûε* « vendu »
mεagglä de *maεgûl* « entravé (chameau) »
·mmaddä de *mämdûd* « étendu »
mräggdä de *râged*, « couché »
mṛawwyä de *mṛawwi* « allant faire la provision d'eau ».

q) Pluriels *mafεal*, impliquant une nuance péjorative :

de *εzûiž* : *mäεzäž* « un tas de vieilles femmes » ;
de *nsä* : *mänsäw* « des quantités de femmes » ;
de *išâšra* : *mäwšär* « des quantités de gosses » ;
de *ihûd* : *meihäd* et *meihdä* « des tas de juifs » ;
de *färḫ* : *mäfräḫ* « des espèces de bâtards ».

Pluriels de collectifs. — Pluriels de pluriels.

Les pluriels composés du type *kubärîn elkrûš* « larges de ventre », *ṭwälîn elqâmä* « hauts de taille », signalés aux *Ulâd Braḥ.* p. 142, 143, sont inconnus ici où les adjectifs *fεîl* ne connaissent que le pluriel *fεâl* [exception faite pour *ždîd* « nouveau » et *qdîm* (cf. infra, adjectifs)]. La construction usitée habituellement chez les Aṛbâε est : *kubâṛ elkrûš* « larges de ventre », *ṭwâl elqâmä* « hauts de taille », *zeinîn ẹllọun* « beaux de visage », etc.

Les pluriels de collectifs sont fréquents et affectent diverses formes :

1° forme *fεâεîl* : de *ibẹl*, *yäbîl* « des quantités de chameaux » ; de *mašmâš*, *mšämtš* « des quantités d'abricots » ; de *qeläm*, *qälîm* « des troupeaux de moutons » ; de *ḥallâbä*, *ḥläîîb* « des troupeaux de brebis laitières » ; de *ḥarrâg*, *ḥrârig* « des troupeaux de chèvres ».

2° forme *föεlân* : de *εṛab*, *εöṛḅân* « des masses d'Arabes nomades » ; de *žṛâd*, *žördân* « des masses de sauterelles » ; de *bgaṛ*, *bögrân* « des masses de bœufs ».

3° forme *fεûlât* : de *tmaṛ*, *tmûṛât* « des quantités de dattes », de *zṛaε*, *zrûεât* « des quantités de grains » ; on entend également : *myûhât* « des masses d'eau ».

4° *baṭṭâm* « des masses de pistachiers » est un collectif du collectif *bṭûm* ; *ḥlâfi* « des espaces d'alfa » est un pluriel du collectif *ḥalfä*.

5° formes diverses : de *qâši*, *quâši* « des quantités de gens, de tribus » ; de *byût*, *bîtä* « des quantités de tentes » ; de *ḥmîr*, *maḥmaṛ* « des quantités d'ânes » ; de *εaṛš*, *εrûš* « des tribus ».

Pluriels de grand nombre.

On ne discerne pas toujours avec précision s'il s'agit là de pluriels de pluriels ou simplement de pluriels de grand nombre formés à côté du pluriel habituel :

1° *ržâžîl* « des quantités d'hommes » et *nsâwîn* « des quantités de femmes » semblent tirés des pluriels *ražžâlä* et *nsä* ;

2° Le pluriel *fεâlât*, tiré des pluriels *afεâl* ou *fεâl*, est habituellement appliqué à des êtres féminins : *kbwâṛât* « grandes », de *kbwâṛ* ; *sqâṛât* « petites », de *sqâṛ* ; *ṣḥâbât* « amies », de *ṣḥâb* ; *ḫwâlât* « sœurs » de *ḫwât* (ou *aḫwât*).

3° Le pluriel *fεεläwât* n'a pas beaucoup de représentants ici. On a relevé : *bẹrgâwât* « des théières », des « aiguières » ; *ḥẹlfâwât* « des adjoints », *fẹsyânât* « des lieutenants ».

4° Deux pluriels *·mmwälîyât* « maîtresses de » et *lâllîyât* de *lâllä* « madame », signalés aux *Ulâd Bṛäh.*, p. 143, sont également connus ici.

5° *älf* « mille » a un pluriel : *ülûf* et un plur. de plur. *ülüfât*.

ADJECTIFS-PRONOMS NON PERSONNELS

Adjectifs démonstratifs

Les adjectifs démonstratifs sont les mêmes que dans le dialecte des *Ulâd Bṛâhîm* (ouv. cité, p. 149).

Pronoms interrogatifs et relatifs

« Qui est-ce ? » se dit : *weindh* et, plus rarement, *men* et *menhu* ; — *äškûn* est inusité dans le dialecte.

men est courant : 1° avec la série des pronoms personnels indépendants : *ānâ u men* ? « moi et qui ? », *ntā u men* ? « toi et qui ? », etc. ; — 2° avec les prépositions : *ɛadd men* ? (pour *ɛand men*) « chez qui ? », *ɛmâ men* ? (à côté de *mɛâ men*) « avec qui ? », *lemmen* ? « à qui », *ntâɛ men* « de qui ? » — 3° dans des locutions interrogatives : *kâneš men žä* ? « est-il venu quelqu'un ? », *men gâl nabra* ? « qui eût dit que je pouvais guérir ? », etc.

« Qu'est-ce ? quoi ? » sont : *wâš*, *wâšen*, *wâšenhi*, *wâšenhu*. Remarquable est : *wâšennek* « comment vas-tu ? ».

mâ « que, quoi ? » s'emploie dans diverses locutions : *kâneš mâ žâb* ? « a-t-il apporté quelque chose ? » ; *mâ ɛandu mâ žâb* « il n'a pas apporté grand'chose » ; *ᵘmmâlek*, *ᵘmmâlu*, *ᵘmmâlhä*, etc. « qu'as-tu, qu'a-t-il, qu'a-t-elle ? ». Très fréquemment, on entend : *mârrāš* « il n'y a rien de bon » qui reporte très probablement au class. *mā arā šai'an*. En bref, l'emploi de *mâ* pronom semble beaucop plus généralisé que dans le dialecte de Saïda, par exemple (cf. *Ulâd Brāh.*, 155).

Le *ši* (souvent *š*) et les formations où il entre sont d'un emploi assez fréquent, notamment *wâš* « quoi ? » ; mais on ne dit jamais *wäštä* « quoi ? » qui est fréquent à Miliana, à Saïda, dans le Sud oranais. Le *š* est remplacé de préférence par *h* dans : *kīfâh* « comment ? » *geddâh* « combien ? », *bâh* « au moyen de quoi ; pour que », *wâh* « pourquoi ? ». Les constructions *mnâh* et *lâh*, connues ailleurs, à Bordj-Bou-Arréridj par par exemple, sont inusitées ici.

elli « qui, que, celui qui, ce que, ce qui, lequel, etc. » est de même qu'ailleurs, le relatif le plus employé. Se reporter, au sujet de son emploi, à W. Marçais, *Ulâd Brāh.*, p. 158, sous réserve des remarques suivantes : 1° chez les Arbâɛ, *elli* n'est jamais suivi de *âš* : ainsi au lieu de la construction *ᵉttrīg elli ɛmâš žeit* « le chemin par lequel je suis venu », les Arbâɛ disent : *ᵉttrīg elli žeit ɛmâhâ* ; — 2° le pronom de rappel, lorsque *elli* est complément direct, est d'un emploi quasi-obligatoire dans le dialecte : *.žžᵉmäl elli šreinâh* « le chameau que nous avons acheté » ; *elklâm elli gulnâh* « les paroles que nous avons dites », mais très rarement : *elklâm elli gulnā*.

Pronoms indéfinis et réfléchis.

« Quelqu'un » est *wâhed* ; *hadd* n'est employé que dans des phrases interrogatives et négatives (cf. *Ulâd Brāh.*, 159).

« Quelque chose » se traduit par *kâneš ma* quand il est interrogatif : *kâneš mâ yekseb* « possède-t-il quelque chose ? » ; l'adjectif « quelque » se rend au moyen de : *nᵉṣīb* « partie », *šweiyä* « un peu », mais jamais par *ši*, usité ailleurs (Oranie, Maroc).

« L'un l'autre » est rendu par *baɛd... baɛd*, par *rᵉfâgä* « de compagnie », par *fī mâ bein* « entre... ».

« Autre » est *âhûr*, fém. *ohra*, plur. *ohrein*. On les emploie aussi couramment comme adjectifs indéfinis : *râžel âhûr* « un autre homme » ; la construction *wahd âhor* « un autre » n'est jamais précédée d'un substantif, fait que l'on constate à Miliana, par exemple, où l'on dit régulièrement : *dâr wahda ohra* « une autre maison ».

« Autrui » se dit *elgeⁱr*.

« Chaque » est *kull* suivi d'un singulier indéterminé. « Tout » est de préférence *gâɛ* (*gâɛ*, *gⁱâɛ* en cas d'emphase) : *gāɛ ennâs* « tous les gens ». *kull* et *žmîɛ*, d'un emploi moins fréquent, s'entendent cependant, parfois même simultanément avec *gaɛ*.

Le pronom réfléchi « même » se traduit habituellement par les substantifs *rûh*, *rweihät*, *nefs*, *nfeisät* : *žrä ɛlä rweihtu* « il s'est débrouillé pour sa petite personne » ; *dabbar râsu* signifie : « il s'est débrouillé lui-même ».

« Rien » est *hattä hayyä*, *wâlū* ; pour renforcer davantage le sens de « rien », on emploie *wallah* suivi de divers substantifs : *wallah zaqbā* « Par Dieu, pas un cheveu », *wallah baɛra* « Par Dieu, pas un crottin ».

« N'importe qui » et « n'importe quoi » est : *ẹlli žä, ẹlli wâlä, mäwâlä*, avec formes féminines et pluriel.

Le relatif « que », signifiant : « le jour que..., le moment que... » se traduit au moyen d'une particule *ẹn* dont la nature ne paraît pas claire : *nhâr ẹn žeinä*, « le jour que nous sommes venus », *sâεt ẹn wẹṣlu* « à l'heure où ils sont arrivés ». Des constructions parallèles avec, au lieu de *ẹn* seul, *ẹmmä*, sont également possibles : *nhâṛ ẹmmä žeinä, sâεt ẹmmä wẹṣlu.*

flân « un tel », fém. *flânä*. Chez les *Ulâd Nâil* de Djelfa, *flân* prend l'article et, dans ce cas, a le sens de : « chose, machin » : *hât li ᵉlflân* « donne-moi le « chose » ».

mâšẹll et *mäšaḷḷâl*, avec la série des affixes personnels et la prépos. *b* comme régime, signifient : « n'avoir pas besoin de » : *mäšaḷḷâli bik* « je n'ai que faire de toi ». *mäšẹllu bẹdṛâhẹmkum* « il n'a que faire de votre argent ».

Cette construction que M. W. Marçais signale aux Ulâd Bṛâhîm et à Ammi-Moussa et dont il ramène l'origine au classique ما شاء الله, semble plutôt être une déformation de .... لا شيء ل, le *lām alif* ayant permuté avec *ma*. (cf. *Ulâd Bṛāh.*, 200).

PRÉPOSITIONS

Le dialecte des Aṛbâε est très près de celui des Ulâd Bṛâhîm de Saïda, en ce qui concerne l'emploi des prépositions. Aussi, renvoyons-nous d'une façon générale à l'ouvrage cité, pp. 166 et sv. Toutefois, quelques observations s'imposent :

1° *εan*, inconnu dans bon nombre de parlers nord-africains, est bien vivant ici, où son emploi se confond d'ailleurs avec celui de *εlâ* ; *εan* ne s'emploie que devant les suffixes personnels et sonne avec un *n* géminé devant les voyelles initiales : *i, ẹ, u, â*. On dit indifféremment : *baεεad εanni* et *baεεad εlīyä* « éloigne-toi de moi » ; *ḫᵉräžnä εannu* et *ḫᵉräžnä εlīh* « nous sommes sortis en le laissant ».

2° *mẹn* « de, depuis » ne perd pas son *n*, même devant les voyelles. Toutefois, il y a habituellement assimilation du *n* avec *r, l* : *mẹrrabi* « cela vient de Dieu », *mẹllauṛa* « par derrière ». Les locutions *mẹn qibâl* « relativement à » et *mẹnžâl* « à cause de » sont inusitées ici. L'expression habituelle pour « à cause de » est : *εlä žâl*.

3° *εmä* est très courant à côté de *mεa* « en compagnie de ».

4° La réduction de *εlä* « sur » à un simple ε est très possible : devant la voyelle de l'article : *žâ εẹlεawd* « il est venu sur le cheval » ; *ṭâḥ εẹṛṛâṣ* « il est tombé sur la tête ».

5° *ḥattä* peut signifier : « jusqu'à », « même » ou « aucun ».

6° *εand* « chez » se réduit très fréquemment à *εadd*, aussi bien devant les consonnes que devant les voyelles.

7° *šâu* signifie « au début de », « à l'avant de », jamais « avant » ni « devant » comme aux Ulâd Bṛâhîm, *o. c.* p. 173.

8° *šẹgg* « au delà de » est généralement remplacé par *ḥḏä, wṛa*.

9° *dûn* signifie : 1° « en deçà de » ; 2° « plus petit que » ; 3° avec les suffixes possessifs : « attention ! le, les voilà ! ». Du premier sens, on a fait l'adjectif ethnique : *dûni* « celui de ce côté-ci » ; le deuxième sens qui n'est pas signalé à Saïda est très courant chez les Aṛbâε : *ḫûyä εli dûn mẹnni* « mon frère Ali est plus jeune que moi ».

10° Une locution *mẹn žẹthä* signifiant « quant à » dans une énumération, semble être une déformation de *mẹn žīhä* qui a le même sens. Ainsi, on dit : *ᵉntä ogεod u mẹn žẹthä ändyä ᵉrrûḥ* « toi, reste, quant à moi je m'en irai ».

11° *mẹṯl* « comme » est d'un emploi rare.

12° *ki* « comme » se construit avec les noms ou les pronoms personnels indépendants. *kif* est inconnu au dialecte. Quand *ki* s'emploie avec les pronoms suffixes, auquel cas il sonne *kin*, son sens est « comme si » ou « du fait que » : *kinnu mᵉrīḍ mä žâš* « du fait qu'il est malade, il n'est pas venu » ; *kânn*, employé devant les noms ou les pronoms, signifie « si » dans le présent ou dans le futur, jamais dans le passé : *kânnkum*

rāiḥīn ęεęlmūnā « si vous devez partir, avisez-nous ! ». Naturellement, il n'y a aucun rapport entre ce *kânn* et le verbe « être » *kân, ikûn*. Il paraît plutôt ramener au class. *ka anna* « comme si » : influence des ṭolbas ou conservation d'une forme ancienne ?

13° *zei* « à la façon de » est totalement inconnu au dialecte.

14° *ntâε* reçoit le même traitement (*ntâε, ntâεet, ntâwęε*) que chez les Ulâd Bṛāhîm.

15° *žęhd* « à la taille de ; à la mesure de » est employé de préférence à *gędd*. A signaler : *žęhd ęnnīš* « à grand'peine ».

16° *lāḫlā* « hormis » représente sans doute le class. ما خلا.

L'ADVERBE

1. — Adverbes de lieu

wein « où ? » est toujours interrogatif. Pour dire « là où... » on se sert du nom de lieu suivi de « *ęlli... fī* » : *'lmaḍrab ęlli kunnä fīh* l'endroit où nous étions ».

hnä, hnâyä « ici ». A noter : *mâ hnâš* « il n'y a rien de bon ».

lhôn « par ici, vers ici » ; *lheih* « là-bas ; *męn heih* « de l'autre côté ». *hâk u hâk* « de chaque côté », « entre les deux ».

ṯämm, ṯämmä « là ». Rarement *ṯāmmâiti*.

īmīnä u īṣâṛa ; *εla leimnä u εla leiṣṛa* « à droite et à gauche ».

lfôg « au-dessus » ; *men fôg* « de dessus » ; *ltaḥt* « en bas, au-dessous » ; *męn taḥt* « de dessous ».

lguddâm « devant » ; *ellawra, errawlä* « derrière ».

ldâḫel « dedans » ; *lbaṛṛ* « dehors ».

gbwâlä, εlä hwâk « tout droit ».

Les augments *k, kī, kīn, tī, tīk* sont inconnus au dialecte, en principe.

2. — Adverbes de temps

« Quand ? » *weintä, weiktä, weiwāk*.

« A quand ? » *elleimtä* ; « à quel moment ? » *wâš męn qeis, wâš męn zemân*.

« Maintenant » *ḏaṛk, ḏarwęk, ḏarkä*. (Chez certaines tribus du Djebel Amour, on entend : *ḏalwęk, ḏalkä, ḏalkwä*).

« Juste maintenant » *hâḏä wein*.

« Il n'y a qu'un instant » *fī tāw, ęssâε, mä ḏâlu bęεd, gbweil*.

« Tout de suite » *ṭęmm ṭęmm, bīh fīh*.

« Dans un instant » *baεd sâεa, šweiyä hâk*.

« Ensuite, à ce moment-là » *ḏâk ęttāw, ḏīk essâεa*.

« Après » *baεd, wṛa, εlä εgâb* ; « déjà » *baεd*.

« Bientôt » *grīb, šweiyä hâk*.

lbukṛa « de bonne heure » (en Orient : « demain » ; ouv. cité, 228) ; *zemân, bękri* « autrefois » ; *âmęs, yâmęs* « hier, la journée » ; *lbâręḥ* « hier, la nuit » ; *qûdwä, męnqadd, węllīleih* « demain, après-demain et après après-demain » ; *ęlleil ęṛṛâiḥa* « la nuit prochaine ».

« Autrefois » *zemân, bękri, fâit* ; « dorénavant » *męnnä u hâk, męnnä u žâi, męnnä u qādi, mnęlyûm*.

3. — Adverbes de manière, de quantité, etc.

kī « comme », *kīfâh* « comment ? ».

εlâh, lwâš « pourquoi ».

kämm, gęddâh « combien ? » *gīmtęš, säwmâš, säwmtęš* « à quel prix ? ».

hākḏâk, hâk « ainsi » : *hâgḏä εelīk* « c'est ainsi que tu agis ? ».

yâsęr « beaucoup ; c'est assez » ; *nęzhä* « extrêmement » ; *häddä* « une grande quantité » ; *ṛâk bḫeir nęzhä* ? « vas-tu très bien ? » (*bezzâf* est inusité).

häddä « une grande quantité », « un tas de ».

akṯaṛ męn « plus que » ; *dûn męn* « moins que » ; *kīf kīf, bęsswyä*, « également ; équivalents ».

qeir, qei « seulement, rien que » ; *lāḫlä, sīwä* « hormis ».

māzâl, lęssâε « pas encore » ; *bęlęεqal, bęrryâḏa, waḥda-waḥda* « doucement » ; *fīsaε, ęššelāg iṭīr* « vite, à toute vitesse ».

bęlεâni, gbudlä, ḏâhęr « exprès, ouvertement » ; *ltaḥt ltaḥt, bęttędrâg* « secrètement ».

εlä qaflä, εlä qeirrâdä « à l'improviste ».

Interjections, Exclamations

ṭâṭi ṭâṭi ! « attends ! attends ! », employé de préférence à *ᵉstännä* ; *yâ lɛâg* « hé là-bas ! » (pour origine, cf. *U. Brāh.* 199). *qṭlni* « laisse-moi tranquille » ; *ɛâf ɛlîk ᵉlkälb* ! « dédaigne donc cette espèce de chien ! ».

Exclamations féminines : *yâ weili* ! *yâ ndâbi* ! *yâ kutsi* ! *yâ käbbi* ! « ô mon malheur, ô mon deuil, ô mon affliction, ô ma chute ! » ; *yâ maḍnûni* « ô mon chéri (une mère à son enfant) ».

Exclamations masculines : *yâ šäwmân* « hé, malheureux » ; *yâ waḥdi* « ô ma ruine » ; *yâ meikûɛ* « hé, mon pauvre ».

A quelqu'un auquel on demande un service, on dit : *izẹiyẹn ḥâlẹk* « Dieu améliore ton état » ou *yäftäḥ lẹk lbâb* « Dieu t'ouvre la porte (du Paradis) ».

Particularités de Vocabulaire.

Voici quelques mots caractéristiques du parler des Arbâɛ, et d'une façon générale, des parlers sud-algérois.

a) *ḍahṛa* « Nord », d'où est tiré le nom d'action *ḍhâṛa* « transhumance vers le Tell, en été ». Le verbe de 2ᵉ forme *ḍahhaṛ* signifie : « retirer le grain d'un silo, d'un entrepôt ».

b) *sẹnnein* « dents » et devant un affixe : *sẹnneik* « tes dents », le *n* tombe comme pour les duels. Diminutif : *sneinât*.

c) *kᵘlä* « reins » et *qᵘlä* « testicules » à côté de *qlâwi*.

d) *gunnä* et *gufdä* « nuque » ; *gäffâd* « donner un coup sur la nuque ; *taṛgyä* « clavicules », plur. *tᵉṛâgi* ; *täkᵉmšä* « poing » ; *ḥâbyä* « cavité de la clavicule » ; *ḥarṭûm* « nez fin » ; *ɛanẹfgä* « cou énorme ».

e) *qᵉläm* « troupeau de moutons » mais *qulm* « porte-plume ».

f) *ẹd-džâžä* « la poule » ; *ẹl-faṛṛûž* « le coq » (*sẹrdûk* inusité).

g) *ᵒḥṣân* « beau cheval de selle », plus. *ᵒḥsön* ; *käidâṛ* « mauvais cheval », plur. *makdaṛ* (à côté de *ɛaud* « cheval », *ɛaudä* « jument », *fras* est inusité).

h) *maṭᵉḥnä* « moulin à bras » (et non *ṛḥa*) ; *sḍâḍ* « manche du moulin ».

i) *šẹɛb* « charrue » (*möḥṛâṭ* est, disent certains, une faute de langage). Au contraire, au žẹbl-l-ɛmûr, on dit : *möḥṛâṭ*.

j) *gamgûm*, plur. *gmägtm* « bec » ; *ḍnâba* « queue d'oiseau » ; *ṭâbẹɛ* « queue de chameau ou de cheval » ; *kᵘɛâlä* « queue (en général) ».

k) Noms de parenté.- A l'état absolu : *ᵘbbʷei* « père » (parfois *sîd*), *umm* « mère », *bẹn* « fils de », *bẹnt* « fille de », *ḥu* « frère », *uḥt* « sœur », *ɛamᵐ* « oncle patern. », *ɛammä* « tante patern. », *ḥâl* « oncle matern. », *ḥâlä* « tante matern. », *žẹdᵈ* « grand-père », *ḥannä* « grand'mère » (jamais *žẹddä* à l'état absolu) ; *nstb* « parent par alliance » ; *säïf* « frère du mari » ; *ṭöflä* « bru » ; *rbtb* « beau-fils ».

Suivie des affixes personnels, cette série donne : *ᵘbbʷei* « mon père », *ᵘmmä* « ma mère », *bni* « mon fils » (jamais *wuldi*)..... *ḥannä* et *žeddâyä* « ma grand'mère » ; *ᵘbbʷeyyẹk* « ton père », *ᵘmmọk* « ta mère », *bnẹk* « ton fils », *žeddâk* « ta grand'-mère »…. etc.

Au diminutif : *ᵘbbʷei*, *ᵘmmʷeimä*, *uleⁱd* (à l'état construit), *bneiyet* (à l'état construit seulement), *ᵘḥei*, *ᵘḥeiyä*, *ɛmʷeⁱm*, *ḥweⁱl*, *ždeⁱd*, *ḥneinä*.

Formules de salutations

ɛessᵉlâmä, « salut ! »

wâšennek « comment vas-tu ! »

bḥeⁱr nẹzhä ? « cela va-t-il très bien ? »

lä sṛâl qeⁱ ɛᵉlîkum « il ne nous manque que d'avoir de vos nouvelles ».

Expressions de politesse au cours de la conversation

En parlant de choses agréables dont on souhaite faire bénéficier l'interlocuteur, on dit :

qeⁱ ᵘmmä tšûf ! « puissent-tu (le) voir ! »

qeⁱ ᵘmmā tkûn ! « puisses-tu en être de même ! »

ṛâžel ki ḥâl lmuṣannät, « un homme tout pareil à celui qui m'écoute ».

On fait l'éloge d'un absent en disant :

ṛâžẹl sîdhä « un homme qui est le maître [de sa mère] » ; c'est apparemment une abréviation de l'expression : *sîd ummu.*

ṛâžẹl ɛlîh lḥadᵈ urradᵈ, « un homme de grande valeur », m. à m. « un homme à qui incombent la défense et l'attaque ».

iqṭḍek fṛâgu, « sa séparation t'afflige ».

iheddhä u iseddhä, m. à m. « il la démolit et la ferme ». Le verbe *sädd* reporte peut-être au class. *sadda ṯaǧran* « défendre un poste-frontière » ; d'où on croit pouvoir déduire le sens de cette expression : il est capable de démolir la demeure des ennemis et de défendre sa tribu contre ces derniers.

kälemtu ntîžtu, « sa parole est aussi (imposante) que lui ».

Exclamations pour éloigner le mal

En parlant d'une chose désagréable ou d'un malheur que l'on souhaite épargner à son interlocuteur, on lui dit :

lā išäuʷfek « (Dieu) ne te fasse point voir ! »

iṣallṭu ɛlä läɛdä « (Dieu) en accable les ennemis ».

huwwa ᵉlbɛîd « il s'agit de lui qui est loin ».

ḥäšâk u ḥâšä lmlāikä « sauf votre respect et celui des anges ».

Expressions elliptiques a sens divers

dûnẹk ! « A toi ! Attrape ! »

ɛlîk u ɛlä... « Je vous recommande... »

weiyydk men... « Prenez garde de... »

leⁱk lhéh « Au large ! »

lāš lâš « Sans aucune ressource »

lā ähl dûnū lā ähl ḥḍâh « Sans aucun parent ; seul au monde ! »

ᵉttâffret fîh « Perdu sans rémission ».

dârhä fi rûḥu « Il s'est fait du tort à lui-même ».

hâkḏä ɛᵉlîk « Ah ! c'est comme cela que tu agis ! »

rûḥ mẹn ɛᵉlîk « Prends garde pour la prochaine fois ! »

hā hi fîk « Prends garde pour la prochaine fois ! »

tehleb li « Tu ne peux rien me faire ! »

Miliana, juin 1937.

A. DHINA.

INSCRIPTIONS

de la Région de Zraïa et de Tarlist

(Constantine)

Une bourse de fouilles accordée par le Gouvernement Général de l'Algérie (1) m'a permis d'explorer l'an dernier les ruines romaines de Zraïa (*Zarai*) et de Tarlist, situées dans le département de Constantine, au sud du Chott-el-Beïda, sur les anciens confins de la Numidie et de la Maurétanie Césarienne (2).

Ma mission a eu pour principal objet de dégager la grande basilique de Tarlist que Gsell avait déjà reconnue et signalée en 1893 (3), mais qui n'avait jamais été fouillée (4). En cours de recherches, j'ai également pu relever quelques nouveaux textes d'inscriptions que je crois devoir donner ici, malgré leur intérêt limité (5).

(1) Je tiens à remercier tout particulièrement M. Leschi, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, directeur des Antiquités de l'Algérie, qui a bien voulu me désigner pour cette bourse, et n'a cessé de seconder mes recherches par ses précieux conseils.

(2) Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, f. 26 (Bou Taleb), n°s 69, 71. — Les deux localités se trouvent sur le douar Beïda-Bordj qui dépend de la commune mixte des Eulma. — Les ruines de Tarlist sont désignées sur la carte au 1/200.000e, la seule parue pour cette région, du nom du marabout de Sidi-Krelif (en réalité Sidi-Khallef).

(3) Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*. Paris, 1893, p. 161, 168 ; cf. *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 293.

(4) Le résultat des fouilles de la basilique et l'inscription du reliquaire qui y a été retrouvé paraîtront dans le tome LV (1938) des *Mélanges d'Archéologie et d'histoire* de l'Ecole de Rome.

(5) Inscriptions déjà connues de Zraïa : *CIL* VIII 4508-4574, 10765 ; Gsell, *Recherches...*, pp. 144-154 ; *Bull. arch. du Comité*, 1904, pp. 154-158 — de Tarlist : *CIL* VIII 4498-4503, 18639-18641 ; Gsell, *op. cit.*, p. 162-168.

I. — Bornes Milliaires

Mes recherches ont d'abord porté sur la voie romaine, indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin* (6), qui de *Zarai* menait par Tarlist et le col de Tifélouine à *Diana Veteranorum* (Zana) et à *Lamasba* (Corneille) (7). Encore visible, il y a cinquante ans, sur différents points de son parcours (8), cette route n'est plus aujourd'hui reconnaissable qu'à mi-chemin entre Zraïa et Tarlist, aux abords du premier mille. Elle devait ensuite passer à la limite sud de l'agglomération de Tarlist près de la grande basilique, et longer, 1.100 mètres plus à l'Est, un petit édifice presque carré de 6 m. 10 sur 6 m. 40, bâti sur une élévation près de la mechta Ramaran. Cet édifice dont il ne subsiste aujourd'hui que les fondations, faites de blocs de 0 m. 50 d'épaisseur, était peut-être un poste vigie analogue à ceux qui surveillaient la plaine et les couloirs du Djebel Dzaïz aux environs de Pascal (9).

Des dix bornes du premier mille retrouvées par Gsell à 1.500 mètres de Zraïa (10), toutes, sauf une qui porte le nom martelé d'Elagabal (11), ont aujourd'hui disparu, et les milliaires du cinquième mille, jadis lus par Payen (12), sont pareillement introuvables.

Il m'a cependant été donné de pouvoir déchiffrer deux nouvelles bornes, retrouvées l'une à Tarlist, l'autre à Zraïa.

N° 1. — Tarlist. Pierre retaillée, retrouvée à 10 m. au nord de l'abside de la basilique. Hauteur : 0 m. 90. Largeur : 0 m. 36 à la base, 0 m. 25 au sommet. Epaisseur : 0 m. 19.

(6) *Itiner. Anton.*, p. 15 (édit. Parthey-Pinder).

(7) Sur cette route. Gsell, *Recherches...*, pp. 157 et suiv. ; *CIL* VIII 22473-22493.

(8) Gsell, *op. cit.*, p. 169.

(9) Cf. Gsell, *Atl. arch.*, f. 26, p. 4, n°s 28-29.

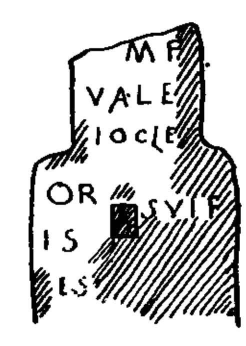
(10) Gsell, *Recherches...*, n°s 142-151 = *CIL* VIII 22473-22482.

(11) *CIL* VIII 22482. (Gsell, *Recherches...*, n° 151).

(12) Payen, *Rec. de Constantine*, 1870, p. 306 = *CIL* VIII 22483-22485

Inscription fruste et très mutilée, gravée en lettres mal faites de o m. o4.

Les seules lettres sûres sont : l. 1, M ; l. 2, VALE ; l. 3, IOCL ; l. 4, OR.... SVI ; l. 5. I S.



La partie supérieure à tout le moins paraissant avoir été arrondie, il peut s'agir là d'un fragment de milliaire, en dépit de la gravure défectueuse et irrégulière du texte.

Il faudrait alors restituer : *[I]mp(erator) [Caes(ar) C(aius)] Vale[rius D]iocle[tianus..... milliaria] or[b]is sui res[tit(uit)]*.

Une borne identique existait au premier mille de la route (13). Si la pierre de Tarlist est vraiment un milliaire, elle devait en marquer le second mille : Tarlist est en effet à 3 km. de Zraïa.

N° 2. — Zraïa. Bords du canal, près l'angle nord-ouest de la forteresse byzantine. Fragment de milliaire de o m. 38 de diamètre. Lettres de o m. o45.



(13) *CIL* VIII 22475 (Gsell, *Recherches...*, n° 144).

Im[p(eratori) C]aes(ari) | C(aio) Valer[io] | Diocle[ti]ano p(io) f(elici) au[g(usto)]. | Mil(liaria) o[rbis sui | restit(uit)].

Borne de Dioclétien qui peut avoir appartenu à l'une quelconque des routes partant de Zraïa (14), mais qu'il convient sans doute de rapporter à celle de *Diana* et de *Lamasba* : la formule *milliaria orbis sui restituit* est en effet habituelle aux milliaires de cette route (15), et nous savons par ailleurs qu'elle fut refaite sous Dioclétien (16) Ce serait en ce cas la borne initiale de la route.

L'emploi du datif à la place du nominatif est étrange, mais se retrouve précisément sur un milliaire de la même voie au nom de Maximien ou de Galère (17).

II. — Inscriptions trouvées a Zraïa

A Zraïa, j'ai pu revoir trois inscriptions déjà relevées et récemment publiées par M. Massiéra (18).

La première qui est une dédicace consacrant à Neptune la source de *Zarai* (19), et la seconde qui recouvrait la tombe d'un cavalier de l'*Ala Flavia* (20) n'offrent pas de difficultés ; mais la troisième, retrouvée près de la source en même temps que la première, est d'une lecture et d'une interprétation moins sûres. Aussi me paraît-il utile de la reproduire à nouveau.

(14) Sur ces routes, cf. Gsell, *Atl. arch.*, f. 26, p. 6-7.

(15) *CIL* VIII 22473, 22474, 22475, 22486, 22493 (Gsell, *Recherches...*, n°s 142, 143, 144, 151, 177, 183).

(16) *CIL* VIII 22475.

(17) *CIL* VIII 22477. (Gsell, *Recherches...*, p. 159, n° 146).

(18) P. Massiéra, *Bull. arch. du Comité*, mars 1937, p. XI-XII, n°s 6-8.

(19) N° 7 : *Neptuno | aug(usto) sacr(um)*.

(20) N° 8 : *D(is) M(anibus) s(acrum) | Gargili|us Silva|nus eq(ues) | al(ae) Fl(aviae) vix(it) | ann(is) xlv | Aelia Damulna | coniugi merenti*. — Le cognomen *Damula* ou *Damulina* qui ne parait pas s'être rencontré jusqu'ici serait sans doute à rapprocher de *dammula*, la petite biche (cf. *Thes. ling. lat.*, V, 8). Les formes les plus voisines que l'on observe dans l'onomastique africaine sont *Dama* (*CIL* VIII 3567) et *Damalis* (*Inscr. lat. Alg.*, 3723).

N° 3. — A la source d'Aïn-Zraïa. Pierre de 0 m. 70 au carré, épaisse de 0 m. 25. Champ épigraphique limité par une moulure de 0 m. 26 sur 0 m. 56. Lettres de 0 m. 045

NEPTV S
LVOLCACIVS
EQ ALAE FLAVIAE

Neptu(no) s(acrum) | *L(ucius) Volcacius* | *eq(ues) alae Flaviae.*

A la ligne 1, l'abréviation *Neptu* pour *Neptuno* est évidemment insolite, mais le lieu de la trouvaille et la comparaison avec la première inscription justifient la lecture *Neptu(no) s(acrum)* (21).

A la ligne 2, la troisième lettre n'est pas un C, mais un O dont la boucle est légèrement effacée en bas et à droite, et aucun point séparatif n'existe entre les mots ; aussi à l'interprétation de M. Massiéra *Lu(cius) Cl(audius) Cacius*, la lecture *L(ucius) Volcacius* paraît-elle préférable ; le cognomen du personnage manque évidemment, mais le gentilice *Volcacius* se retrouve plusieurs fois en Afrique (22).

Ces nouveaux textes portent à trois le nombre des inscriptions qui attestent la présence à *Zarai* de l'*Ala Flavia* (23). Constituée au temps des Flaviens, peut-être établie tout d'abord à Aïn-Zoui (*Vazaivi*) entre Tébessa et Timgad (24), cette aile prit part à la répression du soulèvement maure de 174 dans l'Atlas saharien de la province d'Oran (25). Son

(21) L'hypothèse d'un *signum* est à écarter, car *Neptus* manque dans la liste des *signa* connus, et enlèverait d'ailleurs toute signification à l'inscription.

(22) *CIL* VIII 2569[12], 2403[2], 8619.

(23) Sur ce corps de l'armée de Numidie. R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, pp. 194-195, et Chichorius, in *PW*[2], I, c. 1.242.

(24) *CIL* VIII 17633.

(25) *CIL* VIII 21567.

établissement à *Zarai* date du règne de Septime Sévère : elle y remplaça une cohorte partie vers 202 (26), et y tenait encore garnison sous le règne de Caracalla entre 211 et 213 (27).

Autres inscriptions inédites de Zraïa :

N° 4. — Zraïa. Caisson engagé dans le mur d'un gourbi attenant au moulin. Hauteur : 0 m. 60. Largeur 0 m. 34. Lettres de 0 m. 03 à 0 m. 035.

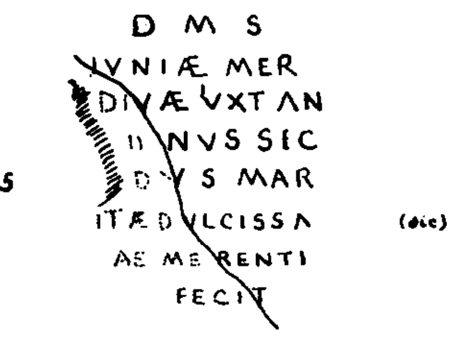
D M S
SERVILIA S
ATVRNINA
VIX ANN
S C ... C AREL FOR
... NAT ... NVV (sic)
FILIVS M
TRI RARISSI
MAE FECIT

D(is) M(anibus) s(acrum) | *Servilia S*|*aturnina* | *vix(it) ann(is)* | *c(irciter) [x]c ? A[u]rel(ius) For*|*[tu]natianu[s]* | *filius m[a]*|*tri rarissi*|*mae fecit.*

(26) Cf. le préambule du tarif douanier de *Zarai* (*CIL* VIII 4508) ; *Imp(eratoribus) Caes(aribus) L(ucio) Septimio Severo (tertium) et M(arco) Aurelio Antonino aug(ustis) piis co(n)s(ulibus), lex portus post discessum coh(ortis) instituta...*

(27) *CIL* VIII 4510 (Zraïa) : *I(ovi) O(ptimo) M(aximo)* | *pro sal(ute) Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli(i) Antonini* | *Pii Severi Felicis Aug(usti)* | *Brit(annici) max(imi), G(aius) Asinius* | *Felix, cur(ator) eq(uitum) al(ae) Fl(aviae)* | *v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).* Ce texte, où figurent les titres de *Felix* et de *Britannicus maximus* et où manque le surnom de *Germanicus*, peut être daté entre 210, ou même 211, et 213. — Les deux dédicaces élevées à Lambèse par le décurion C. Iulius Rogatianus en l'honneur de M. Aurelius Comminius Cassianus (*Bull. arch. du Comité*, 1918, p. CLXXXVII) qui fut légat de Numidie en 210-211 (cf. R. Cagnat, *Bull. Soc. antiq. de France*, 1915, p. 196-200), ne prouvent pas nécessairement que l'aile ait à ce moment-là abandonné *Zarai*. L'inscription ci-dessus semble bien leur être postérieure, et C. Iulius Rogatianus a parfaitement pu vouloir témoigner sa reconnaissance à son protecteur au lieu de sa résidence, ou encore avoir été détaché de *Zarai* au quartier général de l'armée de Numidie.

N° 5. — A 1.500 m. à l'est de Zraïa, au sud du chemin menant à Tarlist. Caisson servant de pilier d'angle à une ferme indigène ruinée. Hauteur : o m. 60. Largeur : o m. 37. Lettres de o m. 045. Partie gauche presque complètement effacée.



D(is) M(anibus) s(acrum) | Iuniae Mer|[idia]nae ? vix(i)t an(nis) | .....[Iu]nius ? Sec|[un]dus mar|itae dulcissim|ae merenti | fecit.

A la ligne 6, le lapicide a laissé tomber le second jambage du M de *dulcissimae.*

La restitution du cognomem *Meridiana,* que l'on trouve sur une épitaphe de Tipasa de Proconsulaire (28), est hypothétique.

III. — Inscriptions trouvées a Tarlist

N° 6. — Caisson utilisé comme pilier de mur près du gourbi Fabre. Hauteur : o m. 58. Longueur : o m. 90. Largeur : o m. 41. Lettres de o m. 035.

D M S
AEMILIA RV
FINA VIXIX *sic.*
ANNIS LXIII ME
RENTE FLOBVS *sic*
FORTVNATVS EC *sic*
DONATVS FIL FEC

(28) *CIL* VIII 4864.

D(is) M(anibus) s(acrum) | Aemilia Ru|fina vixi[t] | annis lxiii, me|rent[i] Flo[r]us Fortunatus e[t] | Donatus fil(ii) fec(erunt).

Noter les graphies *vixix* pour *vixit, Flobus* pour *Florus, ec* pour *et.*

N° 7. — Tarlist. Berge sud de l'oued, à 200 m. E. du gourbi Fabre, près de l'épitaphe de Modius Namp[h]amo (Gsell, *Recherches...,* n° 153). Caisson utilisé comme pilier de mur, presque entièrement enterré. Hauteur : o m. 60. Largeur : o m. 41. Lettres de o m. 04 aux lignes 1-3, de o m. 05 aux suivantes.

D M S
ANTONIAE
VICTORIAE
VXIT AN XXXV
VALERIANVS
P F

D(is) M(anibus) s(acrum) | Antoniae | Victoriae | vixit an(nis) xxxv. | Valerianus | p(ie) f(ecit).

N° 8. — Tarlist. A 150 m. E. de la chapelle nord. Caisson aux trois quarts enterré, légèrement brisé aux bords. Hauteur : o m. 55. Largeur : o m. 43. Lettres un peu frustes de o m. 05.

D M S
CATAELANIA
ANVARIA VIXI
NNIS LV · VOL
AR MAT · MERE
ET DEDICAVIT

D(is) M(anibus) s(acrum) | Cataelania ? | [I]anuaria vix[it a]nnis lv. Vol(ussius) | [Ianu]ar(ius) ? mat(ri) meren[ti] | f(ecit) et dedicavit.

La gentilice Cat<a>elanius qui ne paraît pas s'être rencontré jusqu'ici dérive peut-être du gentilice Catelius, attesté à Henchir-el-Guiz (29).

N° 9. — Tarlist. Caisson utilisé comme soubassement dans les fondations de la grande basilique, près l'angle S.-O. Hauteur : 0 m. 52. Largeur : 0 m. 38. Longueur : 0 m. 96. Lettres grossières de 0 m. 03.

D M S
C(LO DIVS
FORTVNA
TVS
5 VIXIT A⊠ XLV
MAIOR ICA MARI
TO

D(is) (Manibus) s(acrum). | Clodius | Fortuna|tus | vixit a[n(nis)] xlv. | Maiorica mari|to.

A la ligne 6, le C a un peu la forme d'un X.

N° 10. — Tarlist. Même provenance que le n° 9. Caisson. Hauteur : 0 m. 56. Largeur : 0 m. 39. Longeur : 0 m. 98. Lettres de 0 m. 06 aux lignes 1-4, de 0 m. 07 à la ligne 5.

M
FABIA IV
LIA VIX
ANNIS LXX
5 CVM FRATRIB

M(emoriae). | Fabia Iu|lia vix(it) | annis lxx. | Cum fratrib(us).

(29) *Inscr. lat. Alg.*, 3772-3773.

N° 11. — Tarlist. Berge sud de l'oued, à 100 m. E. du gourbi Fabre. Caisson. Hauteur : 0 m. 62. Largeur : 0 m. 50. Longueur : 1 m. 05. Lettres de 0 m. 04.

D M S
FVRIA FOR
TVNATA VI
XIT ANNIS
5 LXXXXIII FILI
EIVS MATRI
RARISSIME
FECERVNT

D(is) M(anibus) s(acrum) | Furia For|tunata vi|xit annis | lxxxxiii. Fili(i) | eius matri | rarissim[a]e | fecerunt.

Gsell (*Recherches...*, p. 163, n° 156) avait déjà vu l'inscription, mais ne l'avait pas fait dégager et n'avait pu lire que les quatre premières lignes.

N° 12. — Tarlist. Même provenance que les n°s 9 et 10. Caisson. Hauteur : 0 m. 47. Largeur : 0 m. 38. Longueur : 0 m. 99. Lettres de 0 m. 06 aux lignes 1-3, de 0 m. 04 aux suivantes.

D
HEREN
NIA VICTO
RINA VIXO *sic*
5 AN XXX
////// DE SVO

D(is) [M(anibus)] | Heren|nia Victo|rina vix(it) | an(nis) xxx | ... De suo.

Le M de *D(is) M(anibus)* manque à la première ligne.

Cette jeune femme est sans doute une fille ou une descendante du C. Herennius Victor dont l'épitaphe nous était déjà connue (30).

N° 13. — Tarlist. A 150 m. S.-S -E. de la chapelle nord, près des épitaphes de Cittius Rogatus et de Cittius Ianuarius (Gsell, *Recherches...*, p. 166, n[os] 167 et 169). Caisson utilisé comme pilier de mur. Longueur : 0 m. 91. A l'une des extrémités, champ épigraphique rectangulaire de 0 m. 52 sur 0 m. 41. Lettres de 0 m. 045.

D M S
LVALERIVS
CRESCENS
VIXT ANNIS
XCV FILI
DEDICAVERVNT

D(is) M(anibus) s(acrum) | L(ucius) Valerius | Crescens | vix[i]t annis | xcv. Fili(i) dedicaverunt.

N° 14. — Tarlist. Même provenance que les n[os] 9, 10 et 12. Caisson. Hauteur : 0 m. 55. Largeur : 0 m. 35. Longueur : 1 m. 05. Lettres de 0 m. 04.

D M S
VOLC
REVIVS VI
AN LXXX VO
LVSI FRATR

D(is) M(anibus) s(acrum) | Vol(ussius) C|ire[n]ius ? vi(xit) | an(nis) lxxx. Vo|lusi(i) fratr(i).

La ligne 2 est complète; à la ligne 3, le lapicide a sans doute gravé par erreur un V à la place d'un N. Un surnom tel que *Crevius* ou *Cirevius* serait en effet insolite, tandis que *Cirenius*

(30) *CIL* VIII 4500.

a été fréquemment utilisé, soit comme gentilice, soit comme cognomen par les Africains (31). La restitution en demeure cependant hypothétique.

N° 15. — Tarlist. Près du n° 7. Cippe aux trois quarts enterré utilisé comme pilier du mur. Hauteur : 0 m. 80 environ. Largeur et épaisseur : 0 m. 48. Champ épigraphique limité par des moulures de 0 m. 52 sur 0 m. 32. Lettres de 0 m. 04.

D M
C VOLVSSEN
IVS ROGATV
S VIX ANNIS
XLV IVLIA VX
OR FECIT

D(is) M(anibus) | C(aius) Volussen|ius Rogatu|s vix(it) annis | xlv. Iulia ux|or facit.

N° 16. — Tarlist. Près du n° 8. Caisson presque entièrement enterré. Hauteur : 0 m. 50. Largeur : 0 m. 40. Lettres de 0 m. 05 (0 m. 03 à la dernière ligne). Brisé en bas à gauche.

D M S
LVOLVSSIVS
FORTIS VIXIT
ANIS LXXXXV
ECII VOLVS B
PAM [illegible] DIDIC

D(is) M(anibus) s(acrum). | L(ucius) Volussius | Fortis vixit | [a]nnis lxxxvi | [F]ecit ? Volus(sius) <B> | [Na]pam[o] ? fi(lius) ? et dedic(avit).

(31) Cf. *CIL* VIII 4929, 8822, 17543, 20970 ; *Inscr. lat. Alg.*, 486, 1811, 1813, 2947.

Texte déjà relevé par Payen (Renier, n° 4110=*CIL* VIII, 4508) et par Ungerer (*Bull. arch. du Comité*, 1904, p. 158, n° 28); mais la copie de Payen n'était bonne qu'aux trois premières lignes, et celle d'Ungerer, plus exacte, était néanmoins fautive à la ligne 2, et n'indiquait pas l'*episemon bau*. — Les deux dernières lignes sont d'ailleurs incertaines, et les restitutions ci-dessus ne sont données qu'à titre d'hypothèse.

N° 17. — Tarlist. Même provenance que les nos 9, 10, 12, 14. Fragment de cippe brisé en haut et à droite. Hauteur (dans l'état actuel) : 1 m. 20. Largeur : o m. 48. Epaisseur : o m. 22. Champ épigraphique limité par des moulures de o m. 47 sur o m. 40. Lettres de o m. o5. Assez fruste



[*D*(*is*) *M*(*anibus*) *s*(*acrum*)] | *Fla*[*vius*] | *Mar*[*tialis*] ou *Mar*[*inus*] | *vix*(*it*) *a*(*nnis*) *lv*...

Mar[*inus*] plus court conviendrait peut-être mieux à la seconde ligne.

N° 18. — Tarlist. Grande basilique. Caisson retaillé pour former le socle d'une des colonnes de la colonnade accessoire du collatéral gauche (la seconde, en partant du mur de



façade) (32). Cercle de o m. 38 de diamètre. Lettres de o m. o6. Mutilé à droite.

[*D*(*is*) *M*(*anibus*) *s*(*acrum*)] | *M*(*arcus*) *Asiniu*[*s*] |... *lueta* ou *Luetua* ?? | *vixit an*|*nis lx*...

Le gentilice *Asinius* paraît être un nom local, que l'on rencontre sur deux autres inscriptions de Zraïa (33). Le cognomen par contre échappe totalement.

N° 19. — Tarlist. Gourbi Fabre. Fragment utilisé comme dalle de pavage dans la pièce d'entrée. Lettres de o m. o7. Complet à gauche. Très fruste.



La première lettre peut être un M ou un N ; la quatrième paraît plutôt un N.

Rome, 3 février 1938.

MICHEL LABROUSSE.

(32) Exemples analogues de bases retaillées aux dépens d'inscriptions païennes dans la basilique d'Aïn-Zoui (*Vezaivi*) : Bosredon, *Rec. de Constantine*, 1878, p. 34 = *CIL* VIII 17630, 17632, 17635.

(33) *CIL* VIII 4510 (cité ci-dessus, note 27), 4514.

UNIVERSITÉ D'ALGER

FACULTÉ DES LETTRES

BULLETIN de l'Institut d'Etudes Orientales

Séance du 8 Décembre 1934

I. — M. G. Marçais fait un exposé sur *Les figures d'hommes et de bêtes dans les bois sculptés d'époque fâtimite conservés au Musée arabe du Caire*. Ce Musée possède des éléments de frises du Xe-XIe siècle où sont représentés des hommes et des animaux. Ces scènes peuvent nous fournir des renseignements intéressants sur la vie de cour chez les Musulmans, sur les accessoires des beuveries, sur les instruments de musique, sur la danse, sur les voyages, sur la chasse au gros gibier et sur la fauconnerie. De telles images sont, pour les textes historiques et poétiques, des illustrations qu'on ne peut négliger, car elles nous les rendent vivants. Et, sans doute, beaucoup sont empruntées à l'art persan, créateur de figures. Mais on présume qu'elles représentaient pour toutes les cours musulmanes des réalités familières. L'Islâm avait installé dans tout son domaine, au moins chez les princes et dans leur entourage, une vie orientale. Ces tableaux à personnages et à animaux donnent souvent l'impression de choses vues, et l'on peut leur attribuer une réelle valeur documentaire (1).

(1) Cette étude a paru, *in extenso*, dans les *Mélanges Maspero*, vol. III (*Mémoires de l'Institut Français* du Caire, t. LXVIII), Le Caire, 1935, pp. 241-257.

II. — M. E. F. Gautier discute la date probable des inscriptions libyques. Il les croit relativement récentes ; pour lui, la date d'introduction du libyque ne serait pas beaucoup antérieure au début de notre ère.

Séances du 12 Janvier et du 9 Février 1935

M. H. Pérès fait une communication sur *La musique, le chant et la danse dans l'Espagne musulmane du XIe siècle d'après les textes poétiques*. Pour cette étude, nous ne disposons pas de documents iconographiques nombreux. Tout au plus peut-on signaler un médaillon sculpté sur une *pila* de Jativa, un coffret d'ivoire conservé à la Cathédrale de Pampelune et un autre coffret de même matière conservé au Victoria and Albert Museum de Londres. Force nous est donc de nous adresser aux documents écrits. De la lecture attentive de la poésie, nous pouvons tirer des renseignements intéressants.

Nous constatons que les Musulmans d'Espagne sont, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, de fervents amateurs de musique et de danse. Les anathèmes prononcés contre eux, surtout contre les roitelets qui se partagèrent l'Espagne à la suite de l'effondrement du califat omeyyade, par les Almoravides, les jugements sévères portés par les princes chrétiens, qui n'étaient pas eux-mêmes à l'abri de semblables reproches, suffiraient à le prouver.

Les instruments de musique le plus communément employés sont :

a) à corde : comme le luth (*al-ʿûd*), la pandore (*ṭunbûr*), la lyre ou harpe (*miʿzaf*), la rote (*rûṭa*), la viole (*rabâb*), le psalterion (*ḳânûn*), la cithare (*kannîra*) et la guitare (*qîtâr*) ;

b) à vent : comme la flûte (*mizmâr*), le hautbois (*zullâmî*), la flûte grave (*šuqra*), la flûte légère (*nûra*) et l'albogue (*bûq*).

Les instruments à percussion comme le tambour de basque (*daff*) semblent exclus des plaisirs citadins.

Le genre de musique ou de chant est celui qui tire son origine du Higâz et que l'on appelle *al-ginâ' al-higâzî* ou *al-ginâ' al-madanî*. Le fameux Ziryâb († vers 845 J.-C.) ne semble pas avoir implanté longtemps le genre bagdâdien.

Musiciens et musiciennes, chanteurs et chanteuses, d'abord originaires de Médine ou de Bagdâd, sont formés, à partir du XI[e] siècle, en Espagne même. Les chanteuses berbères constituent une exception. La majorité des chanteuses ou danseuses comprend des captives chrétiennes, catalanes, navarraises ou galiciennes.

Cordoue possède un certain nombre d'académies-conservatoires, où l'instruction la plus éclectique et les connaissances artistiques les plus variées sont données aux esclaves musiciennes et danseuses. Ibn al-Kattânî, médecin quelque peu charlatan, s'est fait un renom au XI[e] siècle par les élèves remarquables qu'il forma et qu'il vendit à des prix exorbitants (l'une d'elles : 3.000 dînârs, soit 60.000 francs-or).

Les chanteuses appartenant au même personnage étaient groupées en chœurs ou orchestre appelé *sitâra* (du nom du rideau qui les cachait aux regards). On notera que les *sitâra*-s étaient aussi répandues en Espagne musulmane qu'en Espagne chrétienne.

Les noms de quelques musiciens célèbres nous sont parvenus. Une corporation de joueurs de pandore existait à Cordoue ; ils portaient tous l'ethnique d'*at-Tunbûrî*.

La danse fut, avec la musique, un des divertissements des Andalous. La ville d'Ubeda, près de Jaen, avait acquis une grande célébrité par ses ballerines. Les danseurs aussi étaient en vogue ; mais il ne semble pas que les uns et les autres aient apporté une grande diversité dans leurs mouvements.

Sur le costume des chanteuses et des danseuses, on est réduit à des conjectures : le *qabâ'* devait être une sorte de cotillon s'ouvrant entièrement par le devant. La couleur préférée est, sans aucun doute, le rouge.

A côté des chanteurs et danseurs de l'un et l'autre sexe, il convient de signaler les illusionnistes (*hayâlî*) et les jongleurs (*lâ'ib*) dont les poètes nous ont décrit les tours de

passe-passe ; peut-être pourrait-on voir en eux des prototypes des jongleurs du Moyen âge.

M. Pérès termine sa communication en soulignant l'isolement presque complet de l'Espagne musulmane, par rapport à l'Orient, pendant le XI[e] siècle. La musique espagnole, d'abord d'importation médinoise et bagdâdienne, évolue en vase clos et se constitue peu à peu des caractères propres. C'est au XI[e] siècle qu'elle devient proprement *andalouse* et c'est elle qui, à son tour, rayonnera et se perpétuera jusqu'à nos jours dans l'Afrique du Nord (1).

Séance du 9 Mars 1935

M. G. Marçais donne lecture d'un projet d'enquête sur « *Les survivances magico-religieuses dans l'Afrique du Nord* », proposé par M. A. Bel. Ce projet est adopté et l'on prendra les mesures nécessaires pour lui donner une publicité suffisante.

M. J. Cantineau fait ensuite une communication sur huit parlers de petits nomades syriens : Ḥadîdin, 'Omûr, Bani Ḫâled, Sirḥân, Ṣlût, N'êm, Faḍ°l, Manâḍre. Cette communication paraîtra, sous une forme développée, dans les *Annales* de l'Institut (2).

---

(1) V. H. Pérès, *La Poésie andalouse, en arabe classique, au XI[e] siècle* (*Publications de l'I. E. O. d'Alger*, t. V), Paris, Adrien-Maisonneuve, 1937, pp. 377-393.

(2) V. *Annales de l'I. E. O. d'Alger*, tome II (1936), pp. 1-118.

Séance du 13 Avril 1935

On entend une communication de M. M. Canard sur *Les relations entre les Arabes et les Bulgares des Balkans au début du X[e] siècle.*

Au début du X[e] siècle, les Bulgares visent à conquérir Constantinople et recherchent pour ce but l'alliance des Arabes. Ils négocient d'abord avec les Fâtimides d'Ifrîqiya (ambassade à Mahdia). Un incident ayant fait échouer ces tractations, ils se retournent vers les Arabes orientaux et engagent des négociations avec l'émir de Tarse au cours d'une expédition navale de ce dernier en 311=923 (*Prairies d'or,* II, 16-18, où la date de 312 est sans doute fausse). L'entrevue eut lieu en Grèce, à Chalcis (Ḫarqîdiya, correction du نديـة du texte, faussement interprété par Venise). Des envoyés bulgares accompagnèrent l'émir jusqu'à Tarse, mais cette ambassade semble être restée sans résultats.

La présence des Bulgares à Chalcis à cette époque n'a rien d'invraisemblable. Dans le texte de Mas'ûdî, à cet endroit, il ne s'agit donc ni des Hongrois, comme le veut Markwart, ni des Bulgares de la Volga, comme le pense Runciman.

Séance du 17 Mai 1935

On entend diverses communications :

I. — M. R. Brunschvig fait d'abord un exposé sur *Un toponyme tunisien du moyen âge : Nūba/Nūbiya.* Une certaine indécision règne dans les ouvrages modernes sur l'emplacement de la cité tunisienne médiévale de Nūba (ou Nūbiya) sur la côte du Cap Bon. M. Brunschvig montre que cette localité n'est autre que l'antique *Misua* et l'actuel *Sidi Daoud.* Nūba a été vers le IX[e] siècle un port de quelque importance et la ville principale du Cap Bon ; puis, elle est tombée en décadence. C'est sans doute au XV[e] siècle qu'elle a pris le nom d'un santon local : Sidi Daoud (1).

II. — M. A. Basset fait ensuite un compte rendu de sa mission linguistique dans la région du Niger. Il montre un certain nombre de cartes faisant apparaître des divisions dialectales à l'intérieur des parlers berbères de ces régions.

III. — M. Maurice Reygasse fait part d'observations personnelles encore inédites sur *L'âge relatif et la signification de la spirale dans l'art préhistorique du Sahara Central.*

Ces spirales, relevées pour la première fois au Hoggar en 1931 par M. M. Reygasse, se retrouvent nombreuses dans les gravures du Tassili des Ajjers. Ce signe, associé à la faune la plus archaïque des gravures rupestres du Sahara central, est sans aucun doute antérieur au décor mycénien. La présence de ce symbole associé à des reproductions d'hippopotames permet aussi d'établir son antériorité sur les sphéroïdes relevés dans le Sud-Oranais.

La valeur magique de la spirale et sa relation avec le culte des animaux ne font aucun doute. Aucun document archéologique ne permet d'établir de rapports entre les spirales mycéniennes et les spirales du Sahara Central.

Une étude comparée des gravures associées à ce décor dans le Sahara Central montre son antériorité sur toutes les gravures préhistoriques de ce type signalées jusqu'à ce jour, non seulement en Afrique du Nord, mais encore en Europe et dans le bassin méditerranéen occidental.

Ces notes, qui seront sous peu longuement développées, sont présentées à titre de simple prise de date au moment où M. Reygasse va exposer au Trocadéro les nombreux documents qui permettront d'instituer une large discussion sur ces théories nouvelles.

M. Reygasse fait connaître les conditions de la découverte du premier char relevé dans le Tassili des Ajjers. Après avoir exposé, d'après Salomon Reinach, quelques idées sur la

(1) Cette étude a paru, *in extenso,* in *Revue Tunisienne,* nouvelle série, n° 22, 2[e] trimestre 1935, pp. 149-155.

reproduction du galop dans l'antiquité, M. Reygasse insiste sur la technique du galop volant qui se retrouve sur plusieurs gravures ou peintures du Tassili des Ajjers. Cet élément permet d'établir le caractère mycénien de ces œuvres.

M. Reygasse, qui a toujours été persuadé de la grande antériorité des gravures réalistes les plus archaïques du Tassili sur les reproductions de chars et sur l'indépendance de ces deux groupes, a fait, au cours de sa dernière mission, une constatation matérielle qui lui permet d'établir ce fait d'une manière très nette. Dans la région de l'Oued Djerad, M. Reygasse vient en effet de découvrir une gravure préhistorique du premier groupe recoupée par une gravure de char ; l'étude comparée des patines et de la technique ne peut laisser aucun doute sur ce point. Les résultats de ces observations nouvelles permettront d'apporter plus de précision dans la classification des œuvres d'art primitives du Sahara Central (1).

IV. — M. J. Cantineau rend compte de sa dernière mission linguistique au Ḥaurân et des résultats obtenus jusqu'à présent. L'exploration linguistique générale de la région peut être considérée comme achevée, les enquêtes sommaires ayant porté sur 60 villages. M. Cantineau montre un certain nombre de cartes qui paraissent prouver l'existence, à l'intérieur du Ḥauranais, de trois dialectes principaux : *a*) parlers du Ğedur ; *b*) parlers de la Nugra ; *c*) parlers de Zâwîya et de Transjordanie du Nord. M. Cantineau se propose, à l'automne, de faire une étude un peu prolongée de chacun de ces trois dialectes, puis, en 1936, de parcourir de nouveau toute la région avec un nouveau questionnaire basé sur ces recherches plus approfondies.

(1) V. Maurice Reygasse, *La préhistoire du Sahara Central (Hoggar et Tassili des Ajjers)*, dans *Congrès préhistorique de France. XI*e *session*, 1934, Le Mans, 1935, et *Gravures et peintures rupestres du Tassili des Ajjers*, dans *L'Anthropologie*, t. XLV, nos 5-6, 1935, Paris, 1935, pp. 533-571.

Addition au *Bulletin de l'Institut d'Etudes orientales*, 1934 :

La deuxième communication de M. M. Canard, prévue pour la séance du 12 mai 1934 (Voir *Bulletin de* 1934, p. 10) n'a pu avoir lieu faute de temps. Elle a fait l'objet d'un travail paru dans Vasiliev, *Byzance et les Arabes*, t. I : *La dynastie d'Amorium*, éd. française, Bruxelles, 1935, pp. 397-408.

Séance du 23 Novembre 1935

I. — M. G. Marçais se réjouit de la présence de M. Henri Grégoire, lui souhaite la bienvenue et le charge de porter le salut de l'Institut d'Etudes orientales d'Alger à l'Institut d'Histoire et de Philologie orientales de Bruxelles.

II. — M. André Basset présente les cartes de son *Atlas linguistique du berbère* qui viennent d'être imprimées (1).

III. — On entend ensuite une communication de M. E. Lévi-Provençal sur une relation nouvelle, qu'il a récemment découverte dans une chronique arabe fragmentaire du IXe siècle espagnol, de l'ambassade envoyée par l'empereur byzantin Théophile à l'émir umaiyade de Cordoue 'Abd ar-Raḥmân II, en 225 (839-840) et de celle qu'en retour 'Abd ar-Raḥmân II fit partir la même année pour Constantinople. Deux passages des *Analectes* d'al-Makkarî avaient déjà révélé l'existence de cet échange d'ambassadeurs : ce compilateur semble d'ailleurs avoir puisé sa documentation aux mêmes sources que celles qu'a retrouvées M. Lévi-Provençal, mais il n'en a fait état que sous une forme très résumée.

La chronique utilisée par M. Lévi-Provençal provient d'une partie, actuellement en cours d'inventaire, du fonds de la bibliothèque de la Grande mosquée d'al-Karawiyîn à Fès. Elle constitue, suivant un procédé courant dans l'historiographie

(1) V. André Basset, *Atlas linguistique des parlers berbères. Algérie (Territoires du Nord). Cartes au 800.000e. Noms d'animaux domestiques. 1er fasc. : cheval, âne, mulet (Publications de l'I. E. O. d'Alger, t. II)*, Alger, 1936.

arabe, une suite de chroniques plus anciennes. Le récit des ambassades de 225 qui s'y trouve est ainsi emprunté à deux historiens espagnols de la fin du X[e] siècle, al-Ḥasan b. Muḥammad Ibn Mufarriğ et 'Isâ b. Aḥmad ar-Râzî. Les informations fournies par ces deux auteurs se confirment ou se complètent les unes les autres. On peut les résumer brièvement de la façon suivante :

En 839-840 arrive à Cordoue un messager de l'empereur Théophile, porteur de présents et d'une lettre demandant à 'Abd ar-Raḥmân II la signature d'un traité d'amitié et engageant ce souverain à revendiquer en Orient la souveraineté dont les Umaiyades, ses ancêtres directs, ont été spoliés en Orient par les 'Abbâssides. Cette démarche de l'empereur peut s'expliquer si l'on se rappelle qu'en septembre 838, Amorium ('Ammûrîya) est tombé au pouvoir du calife al-Mu'taṣim. L'ambassadeur est bien accueilli à Cordoue et, au bout de quelque temps, est renvoyé dans son pays en compagnie de deux « astrologues » de la cour du prince umaiyade, dont l'un est le célèbre poète al-Ġazâl de son vrai nom Yaḥyâ b. Ḥakam al-Ğaiyânî. Ce dernier est porteur d'une lettre dont le texte, rapporté sous une forme qui paraît authentique dans la relation d'ar-Râzî, méritera une étude approfondie, de même que l'ensemble des épisodes, plus ou moins vraisemblables, qui marquent les étapes du voyage des ambassadeurs musulmans, leur séjour à Constantinople et les entrevues qu'al-Ġazâl a, à plusieurs reprises, avec l'empereur Théophile et l'impératrice Théodora.

M. Lévi-Provençal s'attache à montrer que le récit de l'ambassade du même al-Ġazâl auprès du roi des Normands (Mağûs), tel que nous le représente un auteur arabe du XIII[e] siècle, Ibn Diḥya, et que Dozy a publié dans ses *Recherches*, pourrait fort bien être apocryphe et avoir, pour l'essentiel de ses épisodes, été inspiré des relations de l'ambassade d'al-Ġazâl à Constantinople (1).

---

(1) V. E. Lévi-Provençal, *Un échange d'ambassades entre Cordoue et Byzance au IX[e] siècle*, in *Byzantion*, t. XII (1937), pp. 1-24.

Séance du 14 Décembre 1938

I. — M. G. Marçais informe l'assemblée qu'il a envoyé, au nom de l'Institut, un télégramme de félicitations à M. Gaudefroy-Demombynes pour son élection comme membre libre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

II. — M. J. Cantineau fait entendre des disques d'arabe oriental et maghrébin enregistrés par le nouveau laboratoire de Phonétique de la Faculté des Lettres.

III. — M. G. Marçais fait une communication sur les *médersas* funéraires en Berbérie à propos de la Tâchfînîya de Tlemcen. En Orient, la *madrasa* (collège) a fréquemment comme annexe le tombeau du fondateur. Au Maroc, où cette institution tient une si grande place, il n'y a pas de *médersa* funéraire ; il y a des *zâwiyas* funéraires, présentant avec les *médersas* de curieuses analogies, mais qui répondent mieux à la conception musulmane des Maghrébins. Les autres parties de la Berbérie ont-elles connu le tombeau annexé au collège ? Tunis en posséda un : celui d'Ibn Tafrâğîn, bâti par un ministre hafsite qui avait séjourné au Caire et qui put en rapporter l'idée de sa fondation. A Tlemcen, le sultan Abû Ḥammû II joignit au tombeau de son père et de ses oncles une *zâwiya* et une *médersa*. On peut supposer que la médersa Tâchfînîya, construite par Abû Tâchfîn, non loin du tombeau de son père, qu'il avait probablement fait assassiner, était une médersa funéraire.

M. Marçais étudie la médersa Tâchfînîya d'après des relevés exécutés avant la démolition de ce somptueux édifice (1).

---

(1) V. Georges Marçais, *Remarques sur les Médersas funéraires en Berbérie, à propos de la Tâchfînîya de Tlemcen*, in *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Le Caire, 1937, pp. 259-278.

Séance du 8 Février 1936

I. — M. J. Cantineau présente à l'Assemblée son livre : *Grammaire du palmyrénien épigraphique* qui constitue le quatrième volume des *Publications* de l'Institut.

II. — On entend ensuite une communication de M. L. Milliot sur *La lettre de change chez les Musulmans*. La lettre de change, telle qu'elle est conçue par les Européens, est contraire aux principes de la loi musulmane qui interdit formellement les échanges à terme ; mais la pratique en est devenue générale et certains juristes musulmans ont essayé de la justifier. C'est ce que fait le marocain al-Wazzânî, dans un chapitre d'*al-Mi'yar al-djadîd* (éd. lithographiée de Fès, 1328 H., t. XI, p. 395 in fine à 398 *in cap.*). M. Milliot, qui a traduit intégralement le passage, analyse les arguments d'al-Wazzâni et montre comment ce juriste, qui ne fait pas de distinction bien nette entre la lettre de change, la lettre de crédit et le billet à ordre, arrive à trouver une solution acceptable par une interprétation hardie des textes juridiques.

III. — A l'aide principalement de textes juridiques, parmi lesquels un passage inédit d'al-Burzulî, M. Brunschvig reconstitue *le système des mesures de capacité de la Tunisie médiévale*, en montrant les divergences qui existaient à ce sujet entre Tunis et Kairouan. Il établit l'équivalence de ces mesures en litres, et dégage sur cette matière, les éléments d'une évolution historique qui n'est pas à négliger (1)

---

(1) Cette communication a paru dans la *Revue Africaine*, 3e-4e trimestres 1935, pp. 86-96.

Séance du 2 Avril 1936

I. — Sous le titre de : *L'épigraphie berbère ; aperçu d'ensemble,* M. G. Marcy donne un aperçu de la teneur usuelle des inscriptions berbères, telle qu'elle résulte des essais de déchiffrement récents qu'il en a tentés (1).

1° L'épigraphie funéraire est, quant à présent, inconnue au Sahara, il semble s'agir en Afrique du Nord, dans le cas des stèles libyques, d'un genre non-berbère à l'origine, qui s'est développé sous l'influence de civilisations étrangères : punique, puis latine. Les textes *tifinâgh* du Sahara touareg peuvent être répartis en deux catégories :

a) Les textes anciens, surtout nombreux dans l'Aïr ; ils accompagnent souvent des dessins dont ils sont le commentaire, — ou, si l'on veut, la légende, — et qui, dans la plupart des exemples étudiés, relèvent de la magie sympathique : ces dessins ont, en effet, pour but de figurer la réalisation d'un souhait qui se trouve formulé par le texte, conférant ainsi à ce souhait, — dans la croyance de son auteur, qui a eu recours à ce naïf stratagème, — un maximum d'efficience mystique, puisqu'il est à la fois écrit et dessiné.

b) Les textes sahariens récents se classent dans un genre nettement différent quant à sa teneur : noms propres, courtes notes de voyage, injures, propos galants surtout, c'est là tout le fond de ces textes *tifinâgh* modernes, qui ne font pas ainsi exception aux lois d'insignifiance habituelle des *graffiti*.

2° Les stèles libyques nord africaines — toutes d'époque préislamique — comprennent également plusieurs genres :

a) Dans une catégorie voisine de celle des gravures magiques à légende doivent être classés un certain nombre de

---

(1) Parus, depuis lors, respectivement, dans la *Revue Africaine* (1er trim. 1937, pp. 27-62), en ce qui concerne les textes rupestres du Sahara touareg, et dans la collection des *Cahiers de la Société asiatique* (cahier n° 5), en ce qui concerne les stèles libyques bilingues de l'Afrique du Nord.

ces textes qui paraissent être des inscriptions votives dédiées à d'anciennes divinités indigènes.

b) La catégorie des inscriptions funéraires est de beaucoup la mieux représentée. Certaines de ces épitaphes portent simplement le nom du défunt, parfois précédé de la formule : « stèle consacrée à », empruntée à l'épigraphie punique similaire. Quelques-unes mentionnent, en outre, le nom du dédicant. Beaucoup de ces stèles sont celles d'anciens soldats indigènes ayant servi comme auxiliaires dans l'armée romaine et qui ont bénéficié en cette qualité de distinctions honorifiques (colliers ou bracelets d'honneur) ; mention de ces récompenses est souvent faite après le nom du défunt. L'âge n'est jamais indiqué. L'épitaphe se termine la plupart du temps par la formule propitiatoire : « chéri (ou « bien-aimé ») de la Divinité », accompagnée ou non de la mention complémentaire: « (parti) vers la Divinité », qui équivaut au français « ci-gît », latin *hic situs est*.

c) Les dédicaces de grands édifices trouvées à Dougga au nombre de huit, dont deux bilingues punico-libyques, sont des imitations locales pures et simples de l'épigraphie punique monumentale.

II. — M. Barbès fait entendre des disques de musique arabe et berbère dont il a bien voulu faire don à l'Institut. Il donne des explications sur la façon dont cette musique est enregistrée, sur les diverses mélodies en usage dans l'Afrique du Nord et sur leur évolution contemporaine.

Séance du 27 Avril 1936

I. — On entend une communication de M. le Docteur Renaud sur *La curieuse histoire du Figuier de Barbarie.* Avec l'aloès (en réalité *agave*), le « figuier de Barbarie » fait aujourd'hui partie du paysage méditerranéen, et on oublie qu'il s'agit de plantes importées d'Amérique au XVI[e] siècle

en Europe et naturalisées assez tardivement dans l'Afrique du Nord. Léon l'Africain n'a pas connu la « figue des Chrétiens » (*karmûs en-nṣârâ*), nom donné au fruit du cactus par les Arabes, alors que l'arbre fut nommé *al-hindî* (l'« indien » : des Indes occidentales). Les botanistes du XVI[e] siècle ont indiqué son nom vernaculaire en Amérique : « *tûna* », mot de la langue caraïbe, qui trompa le consul Chénier (*Recherches historiques sur les Maures*) en lui faisant croire à une origine tunisienne du cactus. Les désignations scientifiques de *cactus opuntia* et de *ficus indica* ne furent pas heureuses, car elles présumaient une relation avec des espèces connues des anciens et qui sont fort différentes. Le κάκτος de Théophraste était une carduacée. Mais un autre nom grec de plante épineuse : κύναρα (racine : κύων), latin *cynara* semble bien être l'origine du mot *qannâriya* déjà attesté chez les auteurs arabes du XII[e] siècle comme vocable roman hispanique, et qui désigne encore aujourd'hui au Maroc le « cardon » (*cynara carduncutus*). Il y a plus : *qannâriya* se retrouve sous la forme *taknärit* qui désigne le cactus dans la « tachelhit » du Sous, en dépit de sa ressemblance avec le nom des Canaries. *Taknärit* est déjà cité par le voyageur Jakson à la fin du XVIII[e] siècle.

Si les naturalistes ont conservé avec raison le latin comme langue des nomenclatures scientifiques internationales, encore faut-il que les noms qu'ils donnent à des espèces nouvelles ne soient pas une cause de confusion avec ceux qu'on rencontre chez leurs devanciers, les naturalistes de l'Antiquité.

II. — M. E. Lévi-Provençal fait ensuite une communication sur un poème populaire écrit par un Morisque du Levant de l'Espagne au moment de l'expédition de Jaime II d'Araron contre Alméria. La publication de ce poème, sa traduction et son commentaire feront l'objet d'une publication ultérieure.

Séance du 28 Novembre 1936

I. — M. André Basset rend compte du IV[e] Congrès international de linguistique qui s'est tenu à Copenhague en 1936. Il y a présenté les premières cartes qu'il a établies sur les parlers berbères du Sahara (nomades et sédentaires). Il a entendu une communication de M. Zylharz, de Hambourg, sur la comparaison possible du berbère et de l'égyptien ; M. Kuentz a fait quelques réserves. Il semble bien, au demeurant, que ce problème soulève de grosses difficultés. Une mention particulière doit être faite de la présentation d'un film aux rayons X, de M. Menzerath, de Bonn ; cette présentation, extrêmement instructive, a été un des éléments centraux du Congrès.

II. — M. Basset présente ensuite quelques-unes des cartes des parlers berbères du Sahara et du Soudan dont il a été question dans une séance précédente. Il souligne, à propos du *coq*, du *poussin* et de l'*œuf*, la distinction très nette entre nomades touaregs au Sud-Est et sédentaires ksouriens au Nord-Ouest. Il attire également l'attention sur les principales limites linguistiques à l'intérieur des parlers touaregs.

III. — M. M. Canard prend à son tour la parole pour rendre compte de sa participation au V[e] Congrès des Etudes byzantines qui s'est tenu à Rome, du 20 au 27 septembre 1936 et où il a représenté l'Université d'Alger et le Gouvernement Général de l'Algérie. Il y a lu une communication intitulée : *Deux documents arabes sur Bardas Skléros*, traitant des rapports entre Byzance et les sultans buyides de Bagdad à la fin du X[e] siècle.

IV. — M. Canard fait ensuite une communication sur une lettre adressée par le sultan mamlouk al-Malik al-Nâṣir Nâṣir al-Dîn Ḥasan, en 1349, à l'empereur byzantin Jean VI Cantacuzène, en réponse à une ambassade que ce dernier avait envoyée au sultan. L'empereur demandait au sultan, entre autres choses, de remettre sur le trône patriarcal de Jérusalem le patriarche Lazare, de relever de ses ruines une église du Caire et de veiller à ce que les Chrétiens résidant ou venant en pèlerinage à Jérusalem fussent bien traités. Le sultan accède à ces demandes.

De cette lettre, dont M. Canard donne la traduction, nous n'avons plus, semble-t-il, qu'une version en grec vulgaire conservée dans les *Mémoires de Jean Cantacuzène*, au tome III, pp. 94-99, de l'édition de Bonn. Le document est certainement authentique. Il reproduit mot à mot, notamment, le formulaire d'adresse usité dans les relations épistolaires entre les empereurs Paléologue et les sultans Mamlouks, que nous connaissons par Qalqachandî.

M. Canard espère découvrir un jour l'original arabe dans un manuscrit.

Séance du 19 Décembre 1936

I. — MM. Pérès et Canard exposent le *projet de programme d'auteurs arabes du Baccalauréat* que le Doyen de la Faculté des Lettres, par l'entremise du Directeur de l'Institut, leur a demandé d'établir.

Ce programme comprend un nombre suffisant d'auteurs et de recueils de morceaux choisis pour que les professeurs des classes de première, de philosophie et de mathématiques puissent faire un choix adapté à la force de leurs élèves. Une place a été faite aux auteurs modernes. Cependant, il reste entendu que ce programme n'est établi qu'à titre provisoire, en attendant la publication d'ouvrages conformes aux conclusions du rapport de M. W. Marçais sur l'enseignement de l'arabe en Afrique du Nord. Il serait même désirable que ce programme fût revisé tous les deux ou trois ans.

II. — M. Jacques Berque, contrôleur civil suppléant au Maroc, fait ensuite une communication sur *Les pactes pastoraux chez les Beni Meskine du Maroc.*

Le contrat est purement pastoral ; il comprend une partie *orale*, très formaliste, et une partie *écrite*. Les contractants ne sont jamais chargés de compter les bêtes. Le contrat est scellé par un repas, par une remise d'insignes (robe, manteau) et par le versement d'avances. Ce sont ces avances, irrécouvrables, qui font l'objet du contrat écrit ; elles sont une rétribution.

En fait, le berger, lié par le contrat de gardiennage, est un véritable serf ; l'institution tend au conservatisme social. Le berger reçoit aussi, comme rémunération : 1° des cadeaux (par exemple, la toison appelée *zeǧǧat et-tor'a* : « toison du seuil ») ; 2° le quart ou *rubu'* du croît (en Algérie, la proportionnalité est établie, non sur l'agnelage, mais sur l'ensemble du troupeau).

Ce genre de contrat est pratiqué sur une grande étendue, mais il évolue vers le salariat et l'association. Il convient d'observer que, socialement, les parties contractantes sont liées par la *çâḥba* (tous les contractants sont des *çâḥâbs*) aussi solidement que par la parenté. Ibn Khaldoûn le faisait déjà remarquer (1).

Séance du 6 Février 1937

I. — M. André Basset, au nom des membres de l'Institut, adresse à M. Georges Marçais, président, des félicitations pour sa nomination au grade de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

II. — M. Basset présente le premier fascicule d'un Cours de berbère, publié en collaboration avec M. J. Crouzet : *Cours de berbère (Parlers de la Kabylie). Fasc. I : Exposé grammatical*. Dans ce fascicule, les auteurs ont songé plus à la théorie grammaticale qu'aux exemples proprement dits.

(1) L'étude *in extenso* de M. Jacques Berque a été publiée sous le titre : *Contribution à l'étude des Contrats nord-africains (Les pactes pastoraux Beni Meskine)*, Alger, 1936, 95 pages.

III. — M. G.-H. Bousquet fait ensuite une communication sur *Quelques aspects de l'Islâm dans les Indes néerlandaises*. Sa documentation est tirée d'un ouvrage de M. G. F. Pijper intitulé : *Fragmenta islamica*, publié en hollandais en 1934.

M. Bousquet analyse succinctement quelques chapitres relatifs à la fête du *mi'râj*, à la confrérie des *Tijânîya* et à la vente des peaux de serpents, pour s'étendre ensuite longuement sur l'introduction des tendances réformistes dans la région de Benkoulen (à Sumatra). Dans cette région, comme dans bien d'autres, l'Islâm était mêlé de pratiques anciennes ; mais un *hâjjî*, installé depuis 1915, crée, en 1927, une association appelée *Jam'îyat muḥibbî al-iḥsân* (Association des Amis du bien). L'enseignement est réformé : il est donné, désormais, non plus dans la mosquée, mais dans une *madrasa* ou collège, selon les méthodes modernes appliquées en Hollande. Le calcul, la lecture, la géographie, l'histoire, les dialectes, etc., s'ajoutent à l'enseignement purement religieux ; il est fait usage de tableaux noirs, mais les livres arabes : scientifiques, littéraires ou religieux, proviennent tous d'Egypte.

Une association concurrente surgit ; c'est la *Jam'îyat al-Ḫair* (Association du Bien). Elle est dirigée par des *muballiǧ* ou missionnaires chargés du *tabliǧ* ou « annonciation ». L'action est menée surtout dans le milieu féminin. Femmes et jeunes filles fréquentent les nouvelles écoles. La langue arabe est de plus en plus étudiée, même par les adultes. Des usages, non conformes à l'esprit de l'Islâm primitif, sont réformés (cadeaux et fêtes à l'occasion du mariage ; *talqîn* à la mort du croyant, etc.)

La part prise par les femmes à ce mouvement réformiste est exposée ensuite avec quelques détails. A Djodjokarta, une mosquée est réservée aux femmes ; les cinq prières sont faites sous la direction d'une femme-*imâm*. Les prières nocturnes du vendredi au samedi sont particulièrement fréquentées. Des sociétés pour l'éducation de la jeune fille sont créées : *Société 'Aïsa, Société Fâṭima*.

M. Bousquet termine son exposé en parlant des pratiques suivies aux Indes néerlandaises, dans les milieux musulmans, pour rompre les liens du mariage : le *fiqh* dit que si l'un des époux apostasie, il y a dissolution du mariage. C'est une disposition dont les femmes tirent fréquemment parti. On remarquera que cette pratique est observée aussi au Pendjab.

Séance du 13 Mars 1937

M. J. Cantineau rend compte de sa dernière mission linguistique en Syrie (octobre-novembre 1936). Il a terminé ses recherches sur les parlers ḥaurânais en enquêtant dans 92 villages. Il a complété les informations déjà recueillies sur les parlers nomades nord arabiques, portant à dix-neuf le nombre des enquêtes sur ces parlers. On peut maintenant les classer en trois groupes bien distincts : parlers de nomades A (ou parlers de type 'Anäze) ; parlers de nomades B (ou parlers de type Šammar) ; parlers de nomades C (ou parlers de petits nomades syro-mésopotamiens) (1).

Séance du 30 Avril 1937

I. — On entend une communication de M. H. Pérès sur *Une lettre inédite de Silvestre de Sacy*. Cette lettre appartient à la collection de M. Fayolle, qui a bien voulu, avec son obligeance habituelle, la communiquer à l'Institut et parfaire son geste en autorisant la reproduction du médaillon du célèbre orientaliste.

S. de Sacy avait reçu, dans le courant de 1836, un *Petit dictionnaire arabe-français et français-arabe* (*Idiome d'Alger*).

(1) Voir *Annales de l'I. E. O. d'Alger*, t. III (1937), pp. 119-[illegible]

L'auteur, T. Roland de Bussy, à Alger depuis plusieurs années, dirigeait l'Imprimerie du Gouvernement, fondée dès le début de la conquête. C'était la première fois qu'on tentait de dresser une liste des mots d'arabe dialectal en usage à Alger. Chaque page du lexique, divisée en 3 colonnes, donnait, de droite à gauche, le mot en caractères arabes, la signification en français et la prononciation en caractères latins. S. de Sacy fait part de ses observations à l'auteur dans une lettre datée du 23 septembre 1836. C'est cette lettre qui fait l'objet de la présente communication. Lecture en est faite.

La question importante, pour S. de Sacy, c'est la fidélité de la transcription, ou, plus exactement, la conformité de la transcription, non pas avec une orthographe soi-disant classique, mais avec les phonèmes réellement entendus. Les diverses consonnes خ — ص — ظ (ḏ ou ḍ et non ẓ) — غ et les diverses voyelles font l'objet de remarques que nous approuverions sans peine de nos jours. Dans l'ensemble, les critiques sont faites avec un grand à-propos et, en tout cas, gardent toujours un ton mesuré et une courtoisie pleine de charme (1).

II. — M. E. Lévi-Provençal fait ensuite une communication sur *Un poids-étalon de verre du VIIIe siècle*. Les trois fragments de matière vitreuse présentés par M. Lévi-Provençal furent trouvés au cours de travaux de terrassement dans la région minière de Bou-Kadra, aux confins orientaux du département de Constantine. L'examen microscopique et l'analyse chimique, faits par M. Royer, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, ont montré que la composition est à peu près celle d'un verre de bouteille actuel. Ces trois fragments de verre appartenaient à la même masse, celle d'un disque d'environ 65 mm. de rayon et de 40 mm. d'épaisseur, et percé d'un trou. Le disque semble avoir été coulé dans un moule. Alors que la matière était encore molle, une estampille rectangulaire a été imprimée en deux endroits de la face supérieure. On y distingue cinq lignes d'écriture coufique où

(1) Voir *Annales de l'I. E. O d'Alger*, t. III (1937), pp. 1-5.

l'on a pu déchiffrer une inscription qui précise la nature de l'objet et nous apporte plusieurs renseignements historiques utilisables.

Il s'agit d'un poids de verre, d'une valeur pondérable de 20 *ûḳîya*, garantie par une estampille officielle datée de 127 [= 745]. C'est un nouvel exemplaire à ajouter à la série des poids à peser archaïques trouvés jusqu'ici dans le monde musulman, et le premier, sans doute, qu'on ait découvert au Maghreb. Des poids de ce genre s'appellent en arabe *sanğa* ou *ṣanğa*. La valeur pondérale et monétaire de l'*ûḳîya* (once) a toujours été très variable dans le monde musulman. Le texte de l'estampille permet de présumer que ce poids, comme ceux qui furent sans doute également coulés dans le même moule, appartenait à une série, établie par les soins du préfet local (*wâlî*), peut-être d'après des modèles-types envoyés par le gouverneur (*amîr*), en tout cas, suivant des indications précises émanées de lui. Cet exemplaire de la série des poids de 20 *ûḳîya*, établie et estampillée, ainsi que l'atteste l'inscription, sur l'ordre du gouverneur de l'Ifrîqiya, 'Abd ar-Raḥmân ibn Ḥabîb, en résidence à Kairouan, par son subordonné Maṣal ibn Ḥammâd, au chef-lieu de Mîla, fut sans doute envoyé de cette dernière ville dans un centre commerçant voisin de l'actuelle Bou-Kadra, pour y permettre le contrôle des transactions.

Le lieu de la trouvaille peut laisser supposer que les confins algéro-tunisiens, jusqu'aux abords de Tébessa, dépendaient du *wâlî* de Mîla et on présume que la région de Bou-Kadra présentait au VIIIe siècle de notre ère une grande activité économique due à l'exploitation des mines de fer, d'argent et de plomb ; de nombreuses scories trouvées sur place l'attestent (1).

———∿∿∿———

(1) Voir *Annales de l'I. E. O. d'Alger*, t. III (1937), pp. 6-18.

Comptes rendus

P. de CENIVAL et Th. MONOD. — *Description de la côte d'Afrique, de Ceuta au Sénégal*, par Valentin FERNANDES (1506-1507). — Un vol. in-8°. Paris, Larose, 1938.

Valentin Fernandes, qui fut, nous dit M. Th. Monod, imprimeur, éditeur, traducteur, auteur, agent commercial, courtisan à Lisbonne à la fin du quinzième et au début du seizième siècle, avait formé un recueil de routiers et rapports d'explorations qui intéressaient la nation portugaise. Ce recueil figure à la *Bayerische Staats Bibliothek*. MM. de Cenival et Monod en ont détaché, pour la traduire et la publier, la *Description de la côte d'Afrique*. Les chapitres les plus curieux de ce traité peu connu, sont consacrés à Arguin et à la Mauritanie ; ils furent rédigés d'après les récits oraux d'un certain João Rodriguès, marin ou soldat, vieux pratique de la côte; c'est là un document d'une incontestable autorité, bien que le texte ne soit pas le premier que les Portugais aient composé sur l'Afrique. Les erreurs y sont rares ; le plus grand nombre des renseignements qu'il fournit ont été corroborés par les enquêtes et recherches modernes au Sahara occidental.

La *Description* nous informe, entre autres choses, qu'au quinzième siècle les nomades sahariens parlaient encore le berbère zenaga sur la côte de Mauritanie ; les Portugais semblent avoir, en ce temps-là, fait à l'île d'Arguin, où ils avaient construit un fort, un grand échange de marchandises avec les Maures; ils troquaient étoffes et épices contre de l'or, des esclaves, de la gomme, du bétail, des peaux d'oryx, etc. Tombouctou était alors une sorte de métropole du désert « entourée de murs de torchis pour la protéger contre les nègres lippus qui lui font parfois la guerre ». Djenné était la capitale du royaume de Mali ; les Berabich paraissent avoir été la tribu maure la plus importante du Sahara méridional, en ce temps-là. Depuis cette époque s'est accusée la décadence des parlers berbères chez les Maures, en même temps que l'extension croissante de la langue et des mœurs arabes. Les guerres étaient incessantes entre tribus ; dans les ksour on cultivait du blé et du henné, cultures qui y sont encore en honneur aujourd'hui. Le commerce des barres de sel saharien était florissant. La représentation du sol, des habitants et de leurs coutumes, faite par João Rodrigues, est d'une exactitude méticuleuse. L'aventurier portugais a vu et bien vu.

La disparition précoce du regretté P. de Cenival, spécialiste du portugais médiéval, a laissé M. Théodore Monod seul en présence d'une tâche considérable à accomplir. Il s'en est acquitté avec un soin scrupuleux et a multiplié les notes les plus érudites, qui éclairent à merveille les petites difficultés présentées par l'orthographe des noms propres et la transcription des vocables maures, telles qu'elles se présentent dans l'œuvre de Valentin Fernandes. Le délicieux auteur de *Méharées* a montré une fois de plus l'étendue de la science qu'il possède des choses sahariennes.

ROBERT RANDAU.

René MARAN. — *Livingstone et l'exploration de l'Afrique.* — Un vol. in-8° soleil, 18 illust. et 3 cartes. Edit. de la N. R. F., Paris, 1938.

Pendant trente ans David Livingstone parcourut la colonie du Cap, le haut Zambèze, l'Angola, le Congo et le Tanganika ; ce missionnaire découvrit avec passion des fleuves, des lacs, de somptueux paysages et bien plus de sujets de tristesse que d'édification; né en Ecosse en 1813, il mourut à la peine en 1873, dans un petit village d'Afrique. Il fut enterré à l'abbaye de Westminster, où reposent les corps de ceux qui ont bien mérité de l'Angleterre. Il fut audacieux, savant et brave homme, acquit la sympathie des noirs, leur prêcha l'Evangile et s'éleva avec efficacité contre la traite des esclaves qui déshonorait beaucoup moins les Arabes chasseurs de nègres que les blancs qui trafiquaient de chair humaine.

Familier des dialectes indigènes, il s'entretient directement avec ses compagnons noirs et s'intéresse de près aux particularités de leur vie sociale et de leurs croyances. Les missions catholiques ont bien connu de tout temps l'importance considérable de cette initiation et prescrivent à leurs clercs d'apprendre les langues locales avant d'entreprendre de convertir les gens. Car, ainsi que l'écrit René Maran : « Savoir comprendre et se faire comprendre, c'est déjà aimer. On n'arrive à se faire comprendre de l'indigène qu'en se créant une âme indigène. Dès ses premiers pas en Afrique, Livingstone, n'écoutant que les illuminations de son cœur, appelle au service de ses desseins la formule de pénétration morale et spirituelle que le pape Pie XI a depuis transformée en une sorte d'impératif catégorique. Il aurait voulu que l'Angleterre n'envoyât aux colonies que des âmes. C'est l'expression dont s'est servi, il y a un ou deux lustres, le grand poète hindou Rabindranath Tagore, dans un essai qui mériterait d'être plus connu qu'il ne l'est, et que les coloniaux de profession ne méditeront jamais trop. »

Tour à tour René Maran nous fait assister aux découvertes de Livingstone en Afrique australe ; nous le suivons dans sa marche de Linianti à Saint-Paul-de-Loanda et à l'Océan indien, dans son exploration de Chiré et de la Rovouma, dans sa marche aux lacs Tanganika, Moéro et Mafoué, puis sur la route d'Oudjidji au Loualaba, et de Loualaba à Oudjidji. Il vit dangereusement, échappe par miracle aux embuscades. Pendant des années on perd toute trace du grand missionnaire. Henry Stanley, reporter du *New-York Herald*, part à sa recherche et le rencontre à Oudjidji le 28 octobre 1871.

L'admirable est que ces deux hommes, mis soudain en présence l'un de l'autre, ne trouvent rien à se dire, sinon :

« M. Livingstone, je suppose ?

— Yes.

— Je remercie Dieu de vous avoir retrouvé. »

Les grandes émotions sont muettes. Et pourtant Stanley est, selon le missionnaire, *a jolly good fellow*. Livingstone est bouleversé de joie, mais « je ne suis pas démonstratif, confie-t-il à son journal, je suis même aussi froid que nous autres, insulaires, nous avons la réputation de l'être. » Et ce n'est que peu à peu qu'il se dépouille de sa raideur. Il n'a pas terminé ses découvertes ; il refuse de s'en retourner avec Stanley qui a écrit des pages bien émouvantes sur leur séparation. Il tombera bientôt, tué par la maladie et la fatigue, mais il mourra en africain. « L'Afrique, dit René Maran, colle à la peau de ceux qu'elle tient. » Et c'est l'occasion pour le maître écrivain de dénoncer les prestiges et les voluptés farouches de cette terre formidable et secrète.

Livingstone, élevé tout jeune dans la haine de Napoléon, n'aimait ni la France ni les Français ; il fut des plus injustes envers eux dans les notes de son *Dernier journal*. Cette erreur, conclut Maran, « n'entache en rien sa mémoire. Livingstone, comme de Brazza, est en effet, du très petit nombre de ces colonisateurs dont les mains sont pures de sang humain. »

ROBERT RANDAU.

Abraham sur le grand aqueduc, par le baron d'ERLANGER. — Paris. *Cahiers d'art et d'amitié*, 1938.

Essai de mise au point de nos connaissances actuelles sur les migrations d'Abraham, deux mille ans avant notre ère, du Naharina à la Sumérie et vice versa. Sur le patriarche nous ne possédons d'autres renseignements que ceux fournis par les chapitres 11 à 24 de la Genèse, des allusions apocryphes à un Térah qui serait son père, quelques pages du Coran et de rares passages du Zohar.

M. d'Erlanger admet avec la plupart des sémitisants qu'Abraham naquit à Ur Kasdim, dans le Naharina, près de la ville de Haran. De là il se rendit dans la vallée centrale du Tigre et de l'Euphrate, gagna le royaume d'Akkad où il guerroya dans la milice de Sin Mullabit, père de Khummarabi et s'établit à Ur en Sumérie. A la fin de sa vie il s'en retourna au pays de sa naissance, descendit à Hébron et voyagea en Egypte.

J'ai résumé en quelques lignes une conférence donnée l'an dernier à la Sorbonne par M. Emile d'Erlanger sous les auspices de l'Institut britannique et de l'Association France-Grande Bretagne.

ROBERT RANDAU.

LESPÈS (René). — *Pour comprendre l'Algérie*, 1 vol. in-8°, 219 p., Alger, 1937.

Voici un livre qui peut rendre les plus grands services, aussi bien à l'Algérien qui veut avoir une idée claire et précise de la vie économique actuelle de son pays et, en quelque sorte, faire le point, qu'au nouvel arrivé désireux de comprendre ce qu'est l'œuvre française dans la plus ancienne de nos colonies nord-africaines.

Je ne chicanerai à l'auteur que le titre de son ouvrage, qui promet plus qu'il ne donne : on n'a *compris*, quand on l'a lu, que l'Algérie française, l'Algérie économique surtout; on n'a pas compris l'Algérie indigène si complexe et si différente de l'autre. M. Lespès se borne — et il a raison — à un aspect, à un visage de l'Algérie et il nous le présente avec talent : il ne faudrait pas qu'on puisse lui reprocher, d'après le titre, d'avoir négligé l'autre.

Voilà, en effet, un excellent tableau de la vie économique algérienne d'aujourd'hui, brossé avec autant de maîtrise que de clarté, par quelqu'un qui allie, à une grande connaissance du pays, les meilleurs dons de l'universitaire. Aussi lit-on ce livre fort sérieux sans la moindre fatigue ; l'esprit paresseux est d'ailleurs réveillé au début de chaque paragraphe par une courte phrase ou une formule qui résume, parfois de façon frappante, le contenu du développement. Voici par exemple la vigne: lisons les têtes de chapitres: Le vignoble algérien a fait sa fortune. — Riches en alcool, les vins algériens sont d'excellents vins de coupage. — Enorme croissance du vignoble algérien ; sa répartition. — L'Algérie produit en outre des « vins de crus » comparables aux « grands vins » ; etc... Ces quelques lignes ne forment-elles pas, à elles seules, un bon résumé de la question viticole ?

Les débuts du livre, « La nature » et « L'homme », ne sont qu'une manière d'introduction qui permet au lecteur de mieux comprendre l'essentiel de l'ouvrage : trois grands chapitres économiques sur « La production », « La circulation et les transports » et « Le commerce extérieur ». On est heureux de trouver un résumé aussi commode et aussi nourri sur des questions que l'on ne peut bien connaître qu'à travers des articles très variés, de lourdes statistiques et de nombreuses enquêtes : les développements consacrés aux ports algériens témoignent en particulier d'une connaissance personnelle de problèmes qui sont résumés en quelques lignes. Enfin le livre se termine par une étude de « L'œuvre sociale », où l'on trouve rassemblés des renseignements généralement très épars sur l'Assistance, la Coopération et la Mutualité, et par un court tableau de « La vie politique et administrative de l'Algérie ».

Ce livre, de lecture aussi instructive que facile, est fort bien présenté, bien imprimé et agrémenté de jolies et assez nombreuses photographies. Il a été publié sous les auspices du Gouvernement général : c'est de l'excellente propagande.

J. DESPOIS.

A. BERQUE. — *L'Algérie terre d'art et d'histoire*. — Alger, 1937, 369 pp. in-16.

Le beau livre, bien présenté, de M. A. Berque n'est pas particulièrement destiné, je pense, aux érudits. Il se propose d'expliquer au grand public le passé et l'art de cette Afrique du Nord médiane que nous appelons Algérie, faute d'un autre mot moins récent et aussi commode. Au grand public et surtout à la masse des visiteurs que l'hiver et le printemps amènent chaque année dans les pays africains.

Ce livre érudit, intelligent, atteint son but : il sait rendre vivante, sans sécheresse, cette histoire rapidement esquissée de ce qui est devenu la France algérienne. Par ailleurs, les nombreuses pages — les meilleures peut-être — consacrées à l'art, aux civilisations du Maghreb central, à ses paysages urbains, constitueront pour beaucoup une véritable initiation, en tout cas un excellent guide qui a l'avantage de rassembler et de résumer des notions très éparses et assez complexes. Je trouve excellent, entre autres, le croquis d'Alger au temps des Turcs et de ses « corsaires commerciaux »... On regrettera seulement un peu que cette « Algérie d'art et d'histoire » ne fasse pas une place plus importante à la terre algérienne elle-même, au paysage qui a encadré ces villes, ces hommes et ces civilisations de jadis.

F. BRAUDEL.

Augustin BERNARD, professeur à l'Université de Paris. — *Géographie universelle:* tome XI, Afrique Septentrionale et Occidentale. — Première partie : Généralités, Afrique du Nord. — Paris, 1937, A. Colin, édit.

Dans la distribution des volumes qui composent la collection de la *Géographie Universelle*, l'Afrique du Nord a reçu une part en rapport avec la place qu'elle occupe dans l'Empire français. Un volume entier lui a été consacré, autant qu'aux Iles Britanniques ou qu'à l'U.R.S.S. Dans ce cadre à la fois ample et commode, M. Augustin Bernard présente l'Algérie, la Tunisie et le Maroc avec une richesse d'illustrations, une variété de points de vue, un souci d'exactitude et de nuances qu'aucun ouvrage d'ensemble n'avait offert jusqu'à présent au même degré. Une lacune est comblée, dont souffraient tout ceux qui cherchent à connaître de façon désintéressée le pays dans lequel leurs parents ou eux-mêmes se sont fixés, et auquel il se sont attachés comme à une seconde patrie. Dans ce livre, l'Afrique du Nord française trouvera mieux qu'un manuel ou qu'un guide, un instrument pour sa propre culture.

⁂

Le premier chapitre expose les traits généraux du continent africain : relief, climat, végétation et peuplement. TAche ingrate que d'exposer en 27 pages des caractères qui, à force d'être abstraits, risquent de perdre tout leur sens géographique. Certes, les fait saillants ne manquent pas. Qu'on pense seulement à la disposition du relief que Livingstone comparait à un chapeau de feutre fendu par le milieu ; presque tous les caractères essentiels de l'Afrique dérivent de là : l'étroitesse des plaines littorales, la grande extension des plaines intérieures et des bassins fermés, le verrou tiré sur les grands fleuves, le séculaire isolement des peuples noirs. Mais précisément notre auteur se méfie des synthèses trop rapides et des idées-clés. A plus forte raison a-t-il banni de ses généralités tout ce qui ressemble à une construction subjective. Dans quelques pages très suggestives, qui servent d'introduction à son dernier livre sur l'Afrique Occidentale, E. F. Gautier a opposé l'Afrique au S. de la Bénoué, où le socle continental arasé est recouvert par les sédiments permo-triasiques, et la partie septentrionale du continent, où le placage est formé de grès cambriens et siluriens, deux Afriques qui ont reçu leur modelé successivement, celle-là commençant son évolution quand l'autre entrait dans l'immobilité de la pénéplaine. Ce sont des vues de ce genre qu'on eût aimé trouver dans ce chapitre d'introduction, parce qu'elles dessinent les masses et éclairent les contrastes les plus généraux de l'Afrique.

Pour la même raison on voudrait s'arrêter un instant à la dyssymétrie climatique de l'Afrique. Gonflé à bloc à la latitude du Tropique Nord, le continent s'amincit au S. du golfe de Guinée, empêchant qu'une symétrie parfaite soit réalisée de part et d'autre de l'Equateur : le Kalahari est tout autre chose qu'un petit Sahara. D'autre part la zone des pluies équatoriales ne s'étend pas en une bande continue d'un océan à l'autre ; toute la région située à l'E. des Grands Lacs, abstraction faite des hauts sommets, reçoit moins d'un mètre d'eau, ce qui réduit l'extension de la forêt dense à la cuvette congolaise, qu'elle n'occupe même pas toute entière. Que la savane de type soudanais ne soit pas interrompue à l'Equateur, mais jette un pont entre les plateaux de Kenia et ceux de la Rhodésie, il me semble qu'il y a là un fait considérable, ne serait-ce que parce que les marchands d'esclaves, les explorateurs et plus tard les constructeurs de chemins de fer en ont largement profité. Les conséquences de ce fait vont même plus loin encore. On sait qu'on a découvert dans ces dernières années en divers points du Sahara, notamment au Tassili des Ajjers et au Fezzan, des peintures à l'ocre qui, par le sujet autant que par le style, offrent beaucoup d'analogies avec celles des Boshiman qui habitent actuellement le Kalahari. Ne peut-on supposer qu'antérieurement à la différenciation des Nègres proprement dits, le Sahara et l'Afrique du Nord ont été habités par des populations négroïdes qui ensuite auraient été refoulées dans cette espèce de cul-de-sac que représente l'Afrique Australe ? Si les choses se sont bien passées ainsi, ce serait une raison de plus pour faire un sort aux savanes de l'Afrique Orientale qui ont dû conduire les chasseurs négroïdes du Paléolithique d'un habitat à l'autre.

Hypothèses, dira-t-on, et qui seraient déplacées dans un livre dont le principal rôle doit être de diffuser des connaissances définitivement acquises. Je serais enclin, pour ma part, à exercer sur les idées une censure moins sévère. Toute science repose sur des conventions et sur des évidences qui ne s'imposent pas également à tous les esprits. Notre principal souci doit être de confronter des résultats douteux qui, de leur accord ou de leur désaccord, acquièrent une plus ou moins grande vraisemblance. A n'admettre dans un livre de géographie que des relations universellement admises, on mure des fenêtres, on bouche des perspectives et cela sans bénéfice réel pour la solidité de l'édifice.

⁂

Soulagé de ce préambule, M. A. Bernard peut aborder l'étude de l'Afrique du Nord française, ou, pour lui rendre le nom que l'auteur a préféré — nom qui appelle d'ailleurs des réserves — de la Berbérie. Ici l'ancien professeur de l'Université d'Alger, le collaborateur écouté de tant de gouverneurs, se trouvait sur un terrain

familier. Non seulement il a parcouru tout le Moghreb, mais, par un long travail de dépouillement, il s'est incorporé la substance des monographies dont les trois pays de l'Afrique du Nord ont été l'objet. Son information, précise et sûre, n'accable pas le lecteur. On s'avance à sa suite, au milieu de faits clairement ordonnés, comme sur ces vieilles routes de France, aux courbes harmonieuses et aux pentes modérées. L'illustration est abondante et pittoresque à souhait. On a fait largement appel à la photographie aérienne, au moins pour les sites des villes ou d'établissements agricoles. Malheureusement, les légendes sont parfois peu explicites : ainsi une vue du Chélif (Pl. VI A) pourra être placée, au gré du lecteur, dans la plaine du Djendel ou aux environs d'Orléansville ; de même la « Moisson indigène » au Maroc (Pl. XIX B) appelle un supplément d'information. Privées d'explications, telle scène pastorale du Moyen Atlas (Pl. XXXI) ou tel paysage de l'Aurès (Pl. X A) relèvent de l'imagerie touristique plutôt que de la documentation géographique. Taches légères au surplus dans un volume qui, autant par la qualité du texte que par le soin apporté à sa présentation, confirme l'excellent renom de cette collection.

L'étude de la Berbérie se partage à peu près également entre la description régionale (p. 116-247) et les généralités consacrées à la structure, au climat, à la végétation, aux populations (p. 29-115) et à la vie économique (p. 248-276). L'une et l'autre parties sont d'un grand intérêt, mais prêtent inégalement à l'analyse et à la discussion.

La description régionale pose avant tout un problème de limites et de divisions géographiques. M. A. Bernard a limité son sujet de la façon la plus libérale et, somme toute, la plus rationnelle. Il exclut de l'Algérie-Tunisie tout ce qui s'étend au S. de l'Atlas Présaharien, mais rattache au Maroc les régions situées au S. du Haut-Atlas, jusqu'au Bani. La raison invoquée, à savoir que l'existence de hautes montagnes dans le Sud Marocain et la proximité de l'Atlantique y introduisent des conditions de vie qui n'ont plus rien de désertique, paraît assez fondée ; sans compter que, du point de vue humain, on ne pouvait éliminer le Tafilalet, où Sidjilmessa fit un moment figure de capitale spirituelle du Moghreb, et qui est demeuré en relations actives avec la région de Fez. Toutefois, quand il aborde l'Atlas Présaharien, l'auteur, infidèle à son principe, a débordé légèrement sur le Sahara et il a cru devoir rattacher à l'Algérie, pour des raisons qu'on devine aisément, des oasis de piedmont comme Laghouat et Biskra. Même heureuse inconséquence plus à l'Est, où la région des grands chotts algéro-tunisiens, le Djerid, et même le Nefzaoua sont englobés dans la Tunisie. Rien ne montre mieux que la pénétration intime du Sahara et de son avant-pays atlasique se retrouve, quoique à un moindre degré qu'au Maroc, dans tout le Moghreb.

La division régionale soulève plus de difficultés parce qu'on doit, suivant les cas, partir du relief, du climat, de l'hydrographie et du peuplement : il n'y a pas de règle en pareille matière, et seul le paysage indique où il faut placer la césure. On ne trouve donc rien d'étonnant si M. A. Bernard a adopté un principe différent pour le Maroc et pour l'Algérie-Tunisie. Pour le premier, il s'est fondé apparemment sur le relief lorsqu'il distingue le couloir de Taza, la Meseta, les plaines littorales, tout en indiquant lui-même une autre division qui aurait été peut-être plus féconde (1), et on ne le chicanera pas sur les limites qu'il assigne à ces unités, même là où la raison de son choix, comme c'est le cas pour la coupure entre le Moyen Atlas et le Haut Atlas, nous a échappé. En Algérie l'auteur se fonde d'abord sur les différences de climat pour opposer l'Algérie Occidentale à l'Algérie Orientale ; puis, à l'intérieur de chacune d'elles, il revient à la division classique en zones parallèles qu'il avait lui-même indiquée dans un article sur les régions naturelles de l'Algérie, paru il y a trente-six ans.

Or, si le fait majeur est bien le contraste entre l'Algérie de l'Est et celle de l'Ouest, encore faut-il préciser que la limite n'est pas dirigée du Nord au Sud « à peu près suivant le méridien d'Alger », mais du Nord-Ouest au Sud-Est. Il y a là, au contact des montagnes humides et des hautes plaines steppiques, entre le domaine des sédentaires et celui des nomades, une ligne de suture très apparente que Gautier a popularisée sous le nom de ligne du Limes, et qu'on sera surpris de ne pas retrouver ici. Quant à la division longitudinale, elle nous apparaît aujourd'hui singulièrement factice puisqu'elle n'est justifiée, dans l'Algérie Occidentale, ni par une continuité parfaite des plaines sublittorales, ni par une dégradation régulière du climat (la plaine du Chélif a été justement appelée un petit Sahara isolé dans le Tell), ni par une ancienneté plus grande des relations d'Ouest en Est, la primauté de la circulation dans ce sens datant seulement de la construction du chemin de fer. A plus forte raison cette division est-elle inapplicable à l'Algérie orientale où le Tell s'avance, sinon jusqu'à Biskra, du moins jusqu'à l'Aurès. Les groupements régionaux que l'on aperçoit semblent déterminés par les anciennes relations pastorales, lesquelles unissaient, non les plaines entre elles, mais les plaines aux montagnes. De là la possibilité de coupures transversales qui se sont imposées à M. A. Bernard lui-même, par exemple lorsqu'il réunit le Dahra, le Chélif et l'Ouarsenis. Rien ne montre mieux combien les notions de Tell et de steppe, par elles-mêmes très claires, sont d'une utilisation malaisée lorsqu'on veut appuyer sur elles la division régionale de l'Algérie.

---

(1) « La géographie enseigne qu'il y a en réalité trois Maroc : celui des plaines arabisées, celui des montagnes, celui du Sahara. »

Si l'on fait abstraction de quelques limites incertaines et de cadres parfois un peu factices, on ne trouve guère qu'à louer dans ces analyses sobres, précises, exactement accordées au carton qui les accompagne. Il faut avoir peiné sur des atlas en vue de découvrir un nom ou fouillé un tas de cartes topographiques afin de dénicher une cote d'altitude, pour apprécier à sa valeur la netteté et la clarté d'une description. Cependant l'ensemble laisse une impression morose. Par un phénomène curieux de mimétisme, l'auteur a emprunté à la steppe les couleurs dans lesquelles il a trempé sa plume. Mais toute la Berbérie n'est point steppe et c'est trahir la nature que d'en bannir les aspects délicats ou émouvants. Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas d'introduire dans une œuvre scientifique les développements dont le roman orientaliste et un journalisme pseudo-littéraire nous ont saturés, mais de traduire, par une touche vibrante, le caractère propre d'un pays et, le cas échéant, d'exprimer l'harmonie difficile à définir, mais sensible entre un cadre gonflé d'histoire et l'âme, inquiète ou heureuse, de ses habitants. Un exemple fera sentir les inconvénients de cette froideur, qui, pour être voulue, n'en est pas moins décevante. S'il existe dans toute l'Algérie un site humanisé, c'est bien celui de Tlemcen, avec sa double frise de pins et d'oliviers, l'ombre des chemins creux qui montent au vieux sanctuaire de Sidi bou Médine et l'exubérance des treilles folâtrant autour des patios. Par une rencontre qui n'est sans doute pas fortuite, le présent ici se soude au passé plus aisément qu'ailleurs. Tlemcen, tête de ligne des anciennes caravanes vers le Touat et le Soudan, est restée un centre commercial actif ; la bourgeoisie indigène envoie ses fils aux médersas, les ouvriers marocains affluent vers ce marché du travail et les idées, y compris les plus subversives, circulent plus vite parmi des esprits plus déliés. Or, pour présenter cette Tlemcen, produit exceptionnel d'une nature plus humide et d'une histoire moins instable, M. A. Bernard n'a pas d'autre mot que pour une quelconque sous-préfecture, sans monuments et sans vieux arbres. Les villes marocaines recèlent bien d'autres trésors, dont l'influence sur les passions des citadins n'a pas cessé de s'exercer : elles n'en sont pas plus chaleureusement décrites. Un même trait net et sec cerne tous les paysages du bled, l'auteur s'en remettant à l'illustration du soin de nous révéler la puissance du vignoble oranais, la grâce italienne du Sahel d'Alger et l'accablante uniformité des plateaux. Dans une collection placée sous le patronage de Vidal de La Blache, il sera permis de le regretter.

***

Chassées des descriptions régionales par un excès de scrupule, la chaleur et la vie se retrouvent aux chapitres généraux sur la Berbérie, autant du moins que le sujet le permettait. Relief et climat ne sont pas de ceux-là, moins peut-être par leur objet propre que par la façon dont l'étude a été conduite.

L'étude physique se trouve appuyée, comme il est de règle, par une analyse du relief et de la structure. Mais entre les deux la balance n'est pas égale. Nous apprenons que quatre séries de plissements ont contribué à édifier le sol de la Berbérie, qu'il s'est produit ensuite des effondrements, des éruptions volcaniques, des oscillations du niveau marin ; mais du relief lui-même, des altitudes, de la disposition des vallées, des formes de sommets et de versants, il n'est pas question de tout cela. J'entends bien que nous le retrouverons dans les chapitres de géographie régionale. Mais peut-on vraiment comprendre les formes du Djebel Amour ou des monts des Ouled Naïl sans idée préalable sur le style jurassien assez spécial de l'Atlas présaharien ?

Il y a bien, au chapitre climat, un paragraphe consacré au modelé ; l'intention était excellente et ce développement suggère, dans sa brièveté, une étude systématique du modelé des régions arides. Mais comment ne pas voir qu'on ne peut séparer le modelé du relief, qui sans lui ne serait qu'une géométrie assez monotone, et si pour cela il paraît nécessaire de donner une entorse à l'ordre traditionnel des chapitres, on se résoudra, sans regret, à poser dès l'abord la souveraineté du climat. Etant donné que la structure n'est qu'un des facteurs du relief et que des érosions multiples, diversifiées par les changements de climat, se sont exercées sur les roches au point d'en rendre les traits primitifs méconnaissables, la première tâche du géographe doit être de considérer les formes et d'en expliquer l'ordonnance ; alors, mais alors seulement, il pourra dérouler à nos yeux étonnés plutôt que convaincus la fresque des mouvements orogéniques et épeirogéniques, évoquer, s'il a l'art d'un Termier, les soubresauts des Tyrrhénides, sans dissimuler d'ailleurs la disproportion entre l'énormité des mouvements mis en œuvre et le mince bénéfice que nous en retirons pour la connaissance de nos montagnes africaines. A renverser l'ordre des termes, nous risquerions de manquer notre but — rendre compte de l'aspect présent de la terre — et de provoquer les sourires ironiques d'une discipline voisine, mieux armée que la géographie pour débrouiller l'orogénèse.

Ce déplacement des points de vue est encore souligné dans le livre de M. A. Bernard par l'insuffisance de l'illustration morphologique. On a dit plus haut tout le bien qu'on pensait de l'illustration en général. Ce n'est pas affaiblir cet éloge que de constater qu'elle a été choisie de façon un peu partiale. Le Massif Kabyle n'est représenté que par une seule photographie (Pl. XLI) ; du Moyen Atlas, de l'Atlas tellien, des Hautes Plaines de la Tunisie centrale, on nous montre la végétation, le peuplement, jamais les formes.

Il est surprenant que, dans les collections de photographies aériennes qui ont fourni de si beaux exemples de paysages urbains, on n'ait pas trouvé davantage de montagnes en archipels, de cluses et de bassins, et surtout de ces contacts entre plaine et montagne dont la vue révèle au premier coup d'œil la structure.

Quant aux cartes morphologiques, elles font totalement défaut, car on ne saurait prétendre que les cartes structurales à l'ancienne mode en tiennent lieu. Que la publication de véritables cartes morphologiques, telle qu'elle a été réalisée dans d'autres volumes de la collection, soit actuellement impossible pour l'Afrique du Nord, la chose n'est que trop certaine ; tout au moins pourrait-on substituer aux indications d'étages des renseignements sur la nature des roches et reporter sur le croquis structural les failles qui intéressent la topographie.

***

La partialité que l'on a cru pouvoir relever aux dépens de la morphologie ne va pas, il est vrai, sans contre-partie : c'est le soin particulier apporté à la géographie humaine. Jamais sans doute on n'était parvenu à une synthèse si heureuse de connaissances étendues à l'ensemble du Moghreb ; les deux chapitres qui traitent des populations indigènes et des populations coloniales marquent vraiment le sommet de tout l'ouvrage.

Le premier problème consiste à définir les éléments ethniques qui entrent dans la composition des populations indigènes du Moghreb. M. A. Bernard s'y est employé avec sa netteté ordinaire et, s'il n'apporte pas de résultats positifs, c'est qu'en l'état actuel de nos connaissances il est impossible de donner une réponse précise. « Il faut considérer les Berbères, nous dit-il (p. 71), comme le résultat fixé depuis longtemps de croisements entre peuples venus d'Europe et d'Asie, à des époques différentes, le fond primitif devant être attribué à des migrations préhistoriques », conclusion qui rejoint la constatation blasée de Gautier : « Cette race berbère est un pot pourri au moins aussi extraordinaire que n'importe quelle autre » (2). Ainsi s'évanouit le mirage de la race éponyme, comme s'était évanoui celui du héros fondateur de la cité, ou du guerrier ancêtre de la tribu.

D'où vient alors cette apparence d'unité qui fait que nous opposons toujours en bloc les Berbères aux Arabes ? On sait bien qu'elle ne réside ni dans le type physique, ni dans le genre de vie, et l'on croit communément qu'elle doit être cherchée dans la langue. Mais les berbérisants eux-mêmes insistent surtout sur les profondes différences qui existent entre les parlers berbères et ne

(2) E. F. Gautier : *Le passé de l'Afrique du Nord*, p. 19.

se croient pas autorisés à reconnaître une langue berbère. D'ailleurs, nous n'hésitons pas à ranger parmi les Berbères des tribus qui ont abandonné le berbère parfois à une époque très reculée, admettant ainsi implicitement un autre critère. Peut-être aurait-on plus de succès en essayant de définir le fond commun de civilisation dont la langue n'est qu'un des éléments. Quoi qu'il en soit, il est curieux qu'on ait justement emprunté, pour désigner l'Afrique du Nord, le nom d'une population dont on ne sait pas exactement ce qu'elle représente, alors que ce sont les habitants qui tirent leur nom et, jusqu'à plus ample informé, leur unique lien, de l'île moghrebine où les envahisseurs les ont rencontrés. L'unité ethnique, si elle existe, ne peut être que le pâle reflet de l'unité géographique.

Au contraire, les genres de vie ont leur autonomie, comme il résulte du fait qu'ils ne se superposent exactement ni aux divisions de races (il y a des Arabes sédentaires et des Berbères nomades) ni même aux divisions climatiques, les circonstances historiques pouvant modifier l'occupation agricole et pastorale à l'intérieur d'un domaine climato-botanique déterminé. Les pages que M. A. Bernard leur a consacrées sont à mon sens les plus vigoureuses et les plus personnelles du livre.

Tout d'abord, voici l'opposition fondamentale entre nomades et sédentaires, atténuée par l'existence d'un grand nombre de demi-nomades. L'homme, nous dit M. A. Bernard, est fixé non par la maison, ni même par les cultures, — nomades et demi-nomades ensemencent plus ou moins régulièrement, — mais par les arbres qui demandent des soins continus (3). Inversement, il éprouve le besoin de nomadiser dès qu'il possède un troupeau assez nombreux et uniquement dans ce cas. Ainsi l'extrême pauvreté doit engendrer la vie sédentaire, exactement comme la grande richesse : conclusion confirmée par l'évolution actuelle qui transforme une foule de petits nomades privés de pâtis en sédentaires prolétaires.

L'occupation principale des sédentaires est la culture des céréales, mais ce n'est pas la seule. M. A Bernard a bien fait une place aux arboriculteurs, mais dans un titre seulement (p. 83) : pourtant l'olivier dont la taille et la cueillette rythment la vie de nombreux fellahs, et son compagnon modeste, le figuier, méritaient mieux qu'une fausse fenêtre. La culture indigène elle-même ne se présente pas toujours sous la forme schématique indiquée par l'auteur. Des assolements rudimentaires font souvent alterner avec l'orge ou le blé dur une céréale de printemps comme le bechna, que son bas prix met à la portée de toutes les bourses, et la culture des fèves.

(3) Il faudrait ajouter l'irrigation qui ne se confond pas toujours avec l'arboriculture. Il est exceptionnel que les Kabyles arrosent leurs oliviers ; inversement, à l'E. de la chaîne du Hodna, les indigènes irriguent les céréales autant que les arbres.

destinées à assurer la soudure entre deux récoltes de grains, est d'une pratique générale dans tous les cantons assez arrosés. Des cultures destinées à la vente modifient peu à peu l'économie purement domestique ; à cet égard il faudrait souligner le rôle du tabac qui, dans de nombreuses régions d'Algérie, est cultivé à moitié par les indigènes : aucune autre plante ne contribue davantage au progrès social du khammès, par les rentrées massives d'argent frais qu'elle lui procure.

On lira avec une attention particulière tout ce qui, dans ces chapitres, a trait à l'évolution des indigènes et à l'avenir de la colonisation. Il faut en peser les termes, comme l'a fait l'auteur lui-même, si l'on veut se faire une opinion raisonnée sur certains problèmes qui agitent actuellement l'opinion.

Deux populations sont en présence, dont aucune n'a cherché à asservir ou à exterminer l'autre. Les Français notamment ont toujours affirmé leur volonté de laisser aux indigènes leur religion, leurs mœurs, leur civilisation ; s'ils ont péché en pareille matière, nous penserions, quant à nous, que c'est plutôt par abstention. D'autre part, il n'y a pas eu depuis longtemps d'expropriations massives ; il semble donc que la situation soit définitivement stabilisée.

En réalité, l'équilibre est menacé avant tout par le mouvement démographique. Les Européens ne représentent que 8,5 % de la population totale de l'Afrique du Nord française ; ils augmentent par excédent des naissances, mais beaucoup moins vite que les indigènes. En Algérie, le seul des trois pays où l'on dispose de recensements assez anciens, l'accroissement des indigènes est environ 10 fois plus rapide que celui des Européens, non pas comme le dit M. A. Bernard (p. 102) parce que les indigènes sont mieux adaptés au climat et aux conditions de vie, mais parce qu'ils sont dans l'ensemble moins civilisés. En pareille matière, l'extrapolation n'est pas permise et on se gardera de prophétiser au bout de combien de temps les Européens ne seront plus que 1 contre 15, ou 1 contre 20. Ce qui importe, c'est de savoir si, le rapport des propriétés ne se modifiant évidemment pas comme le rapport des effectifs, les indigènes trouveront toujours des ressources suffisantes sur le sol de l'Afrique du Nord. M. A. Bernard nous a donné sur ce point des indications rassurantes, mais qui ne sont peut-être pas entièrement convaincantes. Il affirme par exemple (p. 96) que l'étendue des terres cultivées par les indigènes a augmenté, mais sans donner de proportions. Reste à savoir d'ailleurs si cet accroissement, qui a porté sur des terres médiocres, n'a pas été compensé par une diminution des terrains de parcours et du cheptel. Tout compte fait, il semble bien que la courbe des ressources n'ait pas suivi la même marche ascendante que celle de la population indigène.

Un autre facteur intervient pour menacer l'équilibre savamment réalisé par la colonisation : c'est l'ébranlement de la société indigène sur le maintien de laquelle nous avions plus ou moins systématiquement fondé notre domination. M. A. Bernard a parfaitement noté les signes de décadence de l'organisation tribale et d'affaiblissement de l'autorité patriarcale : il reste à en tirer la conclusion. Qu'on me permette d'insister sur ce point qui est essentiel. On ne conserve pas un milieu humain sous vitrine, comme une pièce de musée anthropologique. Comme ces momies égyptiennes qui tombent en poussière dès que l'archéologue les a retirées du tombeau, les sociétés indigènes se décomposent, dès que nous y avons mis la main : on ne fait pas de la colonisation en vase clos. Si adroites que soient les paroles d'un Lyautey aux notables du Maroc accourus pour saluer le sultan (4), elles nous semblent — qu'on nous pardonne le sacrilège — une géniale comédie, mais une comédie tout de même. Les Français prendraient le burnous, feraient l'aumône et la prière, qu'ils seraient quand même des destructeurs. Ils sont là, et cela suffit, leurs réactions intimes sont épiées et commentées ; le journal, le livre et l'école viennent par surcroît diffuser notre idéal que chaque peuple interprète à sa façon, mais auquel nul ne reste insensible. Or, à la place de cette société décrépite, que mettons-nous ? Nous nous refusons à y greffer la nôtre, d'abord parce que nous craignons d'être pris aux conséquences de nos propres principes, peut-être aussi — explication plus charitable — parce que nous ne sommes plus assez convaincus de son excellence pour en prêcher aux autres l'adoption ; mais nous nous refusons de même à y laisser implanter une société nouvelle, assez voisine de l'Islam par son esprit communautaire, radicalement différente par son athéisme, son culte des techniques, son idéal de progrès matériel ; et finalement nous ne mettons rien, nous laissons la boussole osciller entre ces deux pôles, sans chercher à fixer l'aiguille affolée.

Ces remarques nous sont personnelles, il était d'une élémentaire correction d'en avertir le lecteur, mais elles découlent des observations que l'auteur a faites et qu'il résume en son livre, avec une parfaite objectivité. Il ne lui appartenait pas d'en tirer la conclusion ; du moins a-t-il indiqué discrètement les solutions qu'il entrevoit aux problèmes agraires et sociaux qui sont posés. M. A. Bernard croit possible un développement parallèle et progressif de la propriété rurale européenne et de la propriété indigène. Il faut, d'une part maintenir et étendre la colonisation rurale et européenne, clé de voûte de la souveraineté française en Afrique, d'autre part augmenter l'étendue des propriétés indigènes en récupérant les terres incultes et accroître le rendement en faisant l'éducation rurale des fellahs. Quelques objections se présentent, il est vrai, à

(4) Citées par W. d'ORMESSON : *Adieux*, pp. 39-40.

cette partie du programme. L'étendue des terres disponibles paraît extrêmement réduite, en Algérie du moins ; les terrains actuellement en broussailles ou en forêts ne donneront jamais que de pauvres récoltes ; par contre leur défrichement entraînera une nouvelle réduction des terrains de parcours et une dégradation des sols qui sont actuellement retenus par le palmier nain ou par le lentisque. On peut espérer davantage de l'application de l'irrigation, sous des formes variées, aux terres cultivées par les indigènes ; mais elle posera le redoutable problème de la propriété et si nos municipalités françaises ont le plus souvent reculé devant les projets de remembrement les plus séduisants, on peut bien penser que les douars feront la sourde oreille si l'Administration ne les exécute pas d'office comme cela s'est fait en Pologne et en U. R. S. S.

L'émigration est une ressource aléatoire qui risque d'aller contre son but en raréfiant la main-d'œuvre dans les campagnes africaines et qui offre, du point de vue métropolitain, de sérieux inconvénients. Bref on ne voit pas de débouché possible à cette population prolifique sans une industrialisation progressive. Le Maroc, favorisé par ses fleuves, ses combustibles et surtout par son statut douanier, est déjà en passe de s'émanciper ; l'Algérie elle-même ne restera pas indéfiniment mineure.

Il est vrai que le développement industriel précipitera la disparition de la vieille société indigène, augmentant ainsi les difficultés que soulève sa décadence actuelle. M. A. Bernard ne manifeste pas trop d'inquiétudes devant les symptômes de désagrégation qu'il a lui-même relevés ; fermement convaincu de l'efficacité de la collaboration franco-arabe dans le domaine économique, il croit que les Français pourraient rapprocher d'eux les indigènes directement, comme ils ont déjà assimilé les autres éléments européens : « Ce nouveau peuple, s'il demeure assez fort au point de vue numérique et au point de vue économique, non seulement dans les villes, mais encore et surtout dans les campagnes, exercera sur le bloc indigène une action grandissante et le rapprochera de lui peu à peu » (p. 115).

Certes l'optimisme est une vertu cardinale, surtout en matière de colonisation. Toutefois il nous semble que les faits qui se déroulent sous nos yeux ne confirment pas entièrement l'évolution annoncée. Il est parfaitement exact qu'il existe chez les indigènes, une curiosité effrénée de notre civilisation. Avidement ils empruntent notre outillage, notre technique, notre armature économique ; mais en même temps ils rejettent tout le système d'idées qui nous inspire et jusqu'à notre conception du monde, germe et fruit de notre progrès matériel. Certes on ne saurait, en pareille matière, parler de la Berbérie comme d'un tout. Les vicissitudes de l'histoire, autant que la diversité des conditions physiques, expliquent que l'évolution des esprits soit inégalement avancée dans les trois pays nord-africains. Mais nulle part ne s'annonce le rapprochement direct

prédit par notre auteur. En Algérie, par exemple, où la colonisation est plus ancienne, plus puissante en nombre et en autorité sociale, elle n'exerce sur les indigènes qu'une attraction très limitée. L'indigène qui rachète une terre européenne ne change pas toujours pour cela son genre de vie. Ceux qui demandent aujourd'hui des droits politiques se réclament explicitement non de l'Algérie française, mais de la France tout court, avec ce que ce mot représente de gloire passée et de forces spirituelles encore vivantes, mais aussi d'écharpes pour les vanités et de pensions pour les loisirs. Toutes les femmes ne sont pas épousées pour leur beauté, toutes les nations ne sont pas aimées pour leur vertu. C'est dans le cadre de la France, ou plus probablement de l'Empire français, et non dans le cadre colonial où les intérêts s'affrontent brutalement, que se prépare le rapprochement souhaitable. Pour le hâter, ne comptons pas trop sur le temps, car le temps aigrit les rapports de voisinage plus vite qu'il ne crée les liens d'amitié. Si l'on veut éviter que les indigènes, conscients de la supériorité écrasante de leur nombre et de cette arme redoutable que constitue leur niveau de vie, se rejettent dans un isolement hostile, il faudra bien les intégrer, d'une façon ou d'une autre, dans la communauté française.

***

Un pareil livre sera accueilli avec reconnaissance et respect : avec reconnaissnce parce qu'il comble une lacune dans notre littérature nord-africaine, avec respect parce qu'il résume le travail de toute une vie. Qu'on se soit attardé à en rendre compte si longuement, c'est la preuve qu'on y a trouvé le suc et le poids d'un fruit lentement mûri.

R. CAPOT-REY.

Geneviève Tabouis. — *Jules Cambon par un des siens.* — Payot, éd. Paris, in-8°, 395 pages, 10 gr. h. t.

Si tout homme est, au moins à ses propres yeux, un héros de roman, un personnage éminent, qu'il ait été guerrier, politicien, écrivain, preneur ou meneur de foules, savant ou diplomate, est aux yeux du public, sinon de ses amis, le héros d'une légende. Les petitesses disparaissent ou s'atténuent et, au lendemain de sa mort, le grand homme se dégage. Biographes et historiens le tirent de la gangue, du milieu social auquel il appartenait et le transforment en une entité symbolique et la clé de voûte d'une époque. La postérité ne juge plus le personnage, et ceci est un principe de justice immanente, que d'après les services rendus par lui, soit à l'humanité, soit à la nation. Sans doute, elle témoignera la plus haute

estime aux frères Paul et Jules Cambon, et accordera, avec Geneviève Tabouis, qu'ils doivent être rangés au nombre des plus grands commis qu'eut jamais la France.

Jules Cambon qui représenta si dignement son pays en Allemagne, lorsque celle-ci se résolut à la guerre, en 1914, est demeuré dans le souvenir des Algériens un des meilleurs gouverneurs qui aient été appelés à présider à ses destinées.

Il naquit à Paris, le 4 avril 1845, dans une famille originaire d'Avallon ; son père, qui dirigeait un commerce de peaux, mourut subitement en 1849. Les enfants furent élevés par leur mère, personne de très grand mérite qui fréquentait une société *d'honnêtes gens* attachés aux idées libérales et parmi lesquels se trouvait l'abbé Lavigerie, le futur primat d'Afrique. En 1874, Jules, qui souffrait d'une affection de poitrine, fut contraint par les médecins d'aller séjourner dans un climat tiède. Il arriva à Alger en novembre 1874, affectueusement recommandé par Casimir Périer au Général Chanzy, alors gouverneur de l'Algérie, qui l'attacha à son cabinet. Il se mêla de près à la vie mondaine de notre cité, bénéficia d'avancements rapides qui correspondaient aux services qu'il rendait, obtint la confiance absolue de son chef et parvint à le réconcilier avec Gambetta jusqu'alors prévenu contre l'autorité militaire quelle qu'elle fût.

Le 13 juin 1878, Jules Cambon fut nommé préfet de Constantine. Au départ du Général Chanzy, que remplaçait à Alger Albert Grévy, notre haut administrateur algérien était investi des fonctions de secrétaire général de la préfecture de police à Paris. Dans cette place il entra, en vertu de sa situation, en rapports avec les notabilités politiques françaises et étrangères qui avaient Paris pour champ commun de leur activité. L'affabilité réservée de ses relations personnelles avec cette aristocratie ne l'abandonna jamais au cours de sa carrière où son caractère, que n'affectaient point les honneurs accordés aux charges qu'il exerçait, ne se démentit en aucune circonstance. Il possédait dans son intégralité, avec un rare empire sur soi-même, la qualité maîtresse du Français, le *bon sens*, et ne se passionnait point.

Il occupa successivement, à la satisfaction de ses administrés, les postes de préfet de Lille et de Lyon et y donna la mesure de ses talents. En 1891, on le désigna aux fonctions de gouverneur général de l'Algérie où il succéda à M. Tirman ; la colonie souffrait au possible, en ce temps-là, du système des rattachements inauguré en 1881, et de l'application intempestive des dispositions du décret du 24 octobre 1870. Le gouverneur n'était qu'un pantin entre les mains des chefs de bureau de Paris et de plusieurs flibustiers d'affaires en Algérie.

Mme Geneviève Tabouis, qui est la nièce de M. Jules Cambon, trace le tableau élégant, sagace et fort vivant des péripéties de

la chronique mondaine en ce temps-là à Alger ; l'élément étranger y était alors nombreux. On vit fréquenter au palais d'été l'amiral russe Avellan, Pierre Loti, de Brazza, Monteil, Foureau, l'impératrice d'Autriche, l'archiduc François-Ferdinand, le grand-duc Georges, l'ex-empereur d'Annam Nam Ghi, l'ex-reine Ranavalo, sir Lambert Playfair, consul général d'Angleterre, Saint-Saëns, M. de Galland, « violoniste de premier ordre », le cardinal Lavigerie, Jules Ferry et tant d'autres hommes éminents.

Il devait s'appliquer d'abord à rendre au gouverneur général l'autorité qui s'attache à ses fonctions; ce ne fut que peu à peu et par fragments, qu'il obtint d'abord qu'on lui restituât les prérogatives essentielles à l'exercice du pouvoir, et qui comportent une *responsabilité*.

Dès 1896, M. Cambon signalait au Ministre de l'Intérieur le développement croissant des troubles antijuifs. Le 22 mai 1897 la synagogue d'Alger était saccagée et pillée. Le gouverneur gagnait la confiance de la population indigène et parvenait à la tenir à l'écart du mouvement. M. Lépine, son successeur, voulut employer des méthodes personnelles pour mettre fin aux désordres et s'en trouva mal.

Peu après son arrivée à Alger, le gouverneur Cambon entreprenait le premier de ses nombreux voyages dans le Sud ; il exposait dès 1892 l'intérêt que présentait pour la France l'occupation du Territoire des oasis. Ses propositions ne furent pas prises en considération. La timidité de nos dirigeants ajourna au 28 décembre 1899 l'occupation d'In-Salah, à l'an 1900 celle du Tidikelt, du Gourara et du Touat, à 1903 celle de Colomb-Béchar. M. Cambon avait alors quitté Alger mais il avait eu l'initiative de préparer l'occupation en ordonnant la construction des postes avancés de Fort-Miribel et Fort-Mac-Mahon.

En 1896 il obtint enfin du ministère l'abrogation du régime odieux des rattachements. Les attributions du gouverneur général sont de nos jours encore, réglées par le décret organique du 31 décembre 1896. Le 29 octobre 1897, il était nommé ambassadeur aux Etats-Unis. Au cours de ses dernières années de séjour en Algérie, il avait essuyé, non sans s'en indigner, les bordées d'injures qui sont la rançon des fructueuses initiatives du progrès humain : elles étaient fulminées par les défenseurs et les complices des pirates qui, en ce temps-là, écumaient sous prétexte de politique la colonie et s'enrichissaient aux dépens des pauvres d'Allah.

Désormais l'action créatrice de l'ancien gouverneur général se consacrera entière aux problèmes de la diplomatie où il ne tardera pas à passer maître. On sait le rôle qu'il joua en qualité de médiateur dans les négociations hispano-américaines, après la guerre de Cuba où l'Espagne perdit ses dernières colonies antillaises. En 1902, il occupa l'ambassade de Madrid où il lutta avec succès

contre l'influence allemande et organisa le voyage d'Alphonse XIII à Paris ; en 1905 et 1906, il découvrit et dénonça la duplicité de l'Allemagne à la conférence d'Algésiras où la diplomatie allemande cherchait à nous séparer de l'Angleterre.

En 1907, le Quai d'Orsay désigna Jules Cambon au poste d'ambassadeur à Berlin. Il eut l'art d'y nouer et d'y séduire des amitiés agissantes ; il estimait que le diplomate devait être un homme du monde accompli : « Souvent, écrivit-il par la suite, des conversations « d'apparence frivole lui en apprendront beaucoup plus que des « discussions d'affaire. La sympathie des femmes distinguées qu'il « rencontre dans le monde lui sera précieuse ».

Inutile d'insister ici sur les difficultés que devait rencontrer M. Cambon dans sa mission : affaire des déserteurs de Casablanca, visées germaniques sur le Congo Français, coup d'Agadir, cession d'importants territoires congolais, intrigues austro-hongroises dans les Balkans, incidents à la frontière d'Alsace, énervement de Guillaume II, ultimatum insultant à la Serbie. La guerre était devenue fatale en raison de la politique volontairement agressive des empires centraux. Les événements qui s'ensuivirent n'ont que faire d'être commentés ici.

Pendant la guerre Jules Cambon fut le très utile conseiller du gouvernement français par l'expérience consommée qu'il avait des hommes et des choses d'Allemagne. En 1915, il fut nommé secrétaire général au ministère des Affaires Etrangères. Son rôle fut des plus actifs lorsque s'ouvrirent les négociations de la paix. Il fut de l'Académie Française. Ce ne fut guère qu'en 1932, qu'il songea à prendre quelque repos. Il mourut plein d'œuvres et d'honneurs, le 19 septembre 1935, ayant toute sa vie bien mérité de son pays.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui se formule en deux mots : *il servit*.

L'ouvrage de Mme Tabouis, solidement charpenté et écrit dans une belle langue classique, avec bien de l'esprit, est capital pour l'étude d'une période spécialement troublée de notre histoire contemporaine. Il est d'une riche et neuve documentation empruntée pour la plus grande part à des lettres et à des dépêches inédites et à des souvenirs personnels. Il est à souhaiter que la correspondance du grand diplomate soit assemblée le plus tôt possible et publiée en édition critique.

ROBERT RANDAU.

Jean BABELON. — *Le connétable de Lune.* — In-12°. Ed. Sorlot, Paris.

Quelques pages ardentes de la vieille histoire d'Espagne, au temps que le royaume de Grenade appartenait encore aux Mores. M. Jean Babelon, conservateur à Paris du Cabinet des médailles et fort bien informé des affaires de la Péninsule (on lui doit une excellente traduction de *Don Quijote*), consacre un petit livre à la vie d'Alvaro de Luna, bâtard d'un riche homme d'Aragon, neveu de l'archevêque de Tolède et, dès l'année 1412, *privado* ou favori du roi Juan de Castille, charge qui n'était pas une sinécure, qui fit de lui un connétable. Le favori semble avoir été un homme de cœur et de coups de main, d'une fidélité à toute épreuve à son maître, qu'il servit jusqu'à la mort.

Le roi éprouvait mille difficultés à se faire obéir et errait d'ordinaire de château en château, vivant pauvrement aux dépens de pauvres sujets et se battait plus souvent contre des infants ou des cousins rebelles que contre les musulmans qui se cramponnaient encore au sol ibérique. La victoire des Figuières, aux portes de Grenade, en 1430, demeura ainsi sans lendemain. Il fallut que le roi gagnât son royaume canton par canton. Le connétable de Lune fut son grand général et fut élu en 1445 le Maître de l'ordre des Chevaliers de Saint-Jacques, la plus haute dignité de l'Espagne. En 1448, il donna en son domaine d'Escalona, des fêtes magnifiques au roi et à la cour. Au faîte de la faveur, le connétable manqua un tantinet de tact et de mesure auprès d'une femme qu'aimait son maître. Et celui-ci chercha dès lors à l'écarter, voire par des moyens violents. Il fit front et se défendit de son mieux. Le 2 juin 1453, il mourut en brave sur l'échafaud. Il s'était dévoué sans compter à Juan II de Castille et à son pays.

ROBERT RANDAU.

Blanche TRAPIER. — *Les Voyageurs arabes au Moyen-Age.* — Libr. Gallimard, Paris (18 reproductions).

Les Arabes ont été, dès le huitième siècle de notre ère, d'infatigables voyageurs ; ils nous ont laissé nombre de relations de leurs voyages, documents précieux d'histoire et de sociologie sur des pays dont l'Europe chrétienne ne soupçonnait même pas l'existence ou l'entourait de légendes surprenantes. Ils explorèrent non seulement l'Afrique berbère et l'Afrique noire, mais aussi les Indes et l'Extrême-Orient et tentèrent, sous le khalife Mamoun, la mesure d'un arc de méridien. Mme Trapier énumère et juge en quelques lignes les géographes Yacoubi, Ibn Khordabdek, qui

florissaient au dixième siècle de notre ère et mentionne avec éloge Edrisi, Obeid Alla Yakout, Ibn Madjid, Albirouni, Abou Zeid Hassan, Ibn Fozlan. Une page un peu trop brève est attribuée à Maçoudi, l'auteur des *Prairies d'Or ;* le pèlerinage de l'Espagnol Ibn Djobeir vers les lieux saints nous est décrit moins compendieusement. Et le reste de l'ouvrage est consacré au voyageur par excellence, Ibn Batoutah et à ses récits. En conclusion, Mme Trapier rappelle que les grands livres de l'humanité commémorent des aventures de voyage auxquelles sont entremêlés des fantaisies et des contes : *L'Odyssée*, les *Lusiades*, les *Mille et une Nuits*, et commente avec perspicacité le livre de *Sindbad le Marin*, dont l'itinéraire pourrait être reconstitué sans insurmontables difficultés. Je crois que nous pourrions de même évoquer à cette occasion le récit des navigations de Pantagruel aussi bien que les innombrables exploits des chevaliers errants de nos chansons de gestes. Sous toutes les latitudes l'homme a besoin, pour se consoler d'être, de s'émerveiller.

ROBERT RANDAU.

Raymond BURGARD. — *L'expédition d'Alexandre et la conquête de l'Asie.* — Un vol. pet. in-8°. Librairie Gallimard, Paris. (19 reproductions et 5 cartes).

Cet ouvrage est une sérieuse et complète mise au point des plus récentes investigations sur l'expédition d'Alexandre en Asie, qui fut la légitime revanche de l'Occident sur l'Orient. Les Perses n'avaient pas réussi à détruire la puissance grecque en Méditerranée. Un capitaine génial devait en peu d'années, grâce à son audace et à la discipline d'une armée solide et enthousiaste, culbuter des empires vermoulus et faire germer un ordre et une culture dans des sociétés où la monarchie absolue était « tempérée par l'assassinat », où les sujets étaient réduits à l'esclavage le plus abject.

Alexandre ignorait les préjugés de race et souhaitait l'assimilation des vainqueurs et des vaincus. La civilisation qu'il fonda avait pour base la multiplication des échanges matériels et spirituels. On assista à une résurrection. Des villes se bâtirent. L'or au lieu de s'entasser se monnaya. Les dialectes grecs se fondirent en une langue commune qui permit la diffusion des œuvres littéraires ; l'art hellénistique se répandit jusqu'aux confins du monde civilisé et exerça son influence aux Indes, voire en Chine et au Japon. Des dieux nouveaux, Isis et Mithra, s'introduisirent en Grèce et eurent des fidèles à Rome. La conquête d'Alexandre marque le début d'une ère nouvelle pour l'humanité méditerranéenne autant que pour les pays d'Asie.

« Les Séleucides, suivant l'exemple d'Alexandre, furent de grands bâtisseurs. On leur doit des Séleucies, Antioche, des Apamées, etc... Pour remplacer Babylone, ils créèrent Séleucie du Tigre, en ce pays de Mesopotamie qui a connu jusqu'à la Bagdad moderne, de florissantes cités ; au nord de la Syrie, sur les bords de l'Oronte, ils édifièrent Antioche, qu'ils relièrent au port méditerranéen de Seleucie de Piérie. Les villes seleucides recevaient, en particulier, les soies de Chine ; elles importaient vers l'Inde des tissus de Syrie. Quant aux Ptolémées, ils poussèrent leurs relations commerciales vers le Haut-Nil, pour y aller quérir les produits du centre africain : l'ébène, l'ivoire, les peaux ; ils fondèrent, sur les bords de la mer Rouge, des comptoirs où ils recueillaient l'encens, la myrthe, les épices. Avec l'Inde ils établirent des relations par l'Arabie méridionale et la côte iranienne. Ce mouvement s'étendit jusque vers la Méditerranée occidentale et, au nord, par la mer Noire, jusqu'à la Russie. Toutes les marchandises importées d'Afrique, d'Arabie, des Indes, manufacturées à Alexandrie, à Smyrne, à Ephèse, partaient vers l'Italie méridionale, Syracuse, Marseille et Carthage. Les Rhodiens dont l'île était favorablement située à proche distance des grands centres du trafic, se spécialisèrent dans le commerce maritime et remplacèrent sur les routes mouvantes de la Méditerranée les Tyriens déchus de leur antique prospérité ».

Des relations que nous a laissées l'antiquité de l'expédition d'Alexandre, il apparait que le Macédonien fut moins avide, moins sanguinaire et aussi bon stratège que Jules César parti à la conquête de la Gaule. Sa politique fut d'un bon Européen, si ses fautes furent d'un jeune homme.

M. Burgard a exposé avec maitrise et beaucoup d'agrément les desseins du grand général et l'exécution de ses plans et nous a montré un homme et non un fantoche. Il y aurait avantage, je pense, à faire figurer cette étude sur la liste des volumes dorés sur tranches qui sont retenus par je ne sais quelle commission supérieure pour les distributions de prix dans les écoles.

ROBERT RANDAU.

Georges BARBARIN. — *Les Terres mystérieuses.*

D'après les récits du *Timée* et du *Critias*, sociologues, géographes, géologues et occultistes ont accoutumé de traiter de l'existence, à une époque préhistorique, sinon fabuleuse, de l'Atlantide, île de Poseidon, le dieu des Grandes-Eaux. Cette île, où florissait, rapportent les légendes, une haute civilisation, fut, en quelques heures, engloutie par la mer ; se trouvait-elle à l'ouest de l'Afri-

que ou entre la Lybie et la Tyrrhénie et le golfe du Lion, on ne sait ; son peuple aurait été, au dire du prêtre égyptien de la déesse Neith, en guerre avec les Athéniens qui l'auraient vaincu. Ces questions sont de nos jours des nids de controverse. Georges Barbarin, qui a publié des livres charmants comme *De la rose à l'artichaut*, forts comme *Jesusa de Guipuzcoa*, ou curieux comme *Le secret de la Grande Pyramide*, expose (1) avec méthode et impartialité l'état de nos connaissances sur l'énigme que constitue encore pour nous l'aventure des continents disparus : l'Atlantide et la Lémurie ; il discute les hypothèses qu'ont formulées à ce sujet les savants classiques et les illuminés qui cherchent dans le passé l'annonciation du futur. Sa tâche est lourde mais il la mène à bonne fin avec agrément pour le profane qu'il promène d'un océan à l'autre entre des horizons qu'embrasent des volcans empanachés de nuées ardentes, non loin de côtes qu'ébranlent et déchiquettent les tremblements de terre. Si l'on ne peut éviter leurs ravages, du moins les appelle-t-on séismes ou sismes, noms honorables mais consolation maigre pour le mal qu'ils font. Il est admis par l'unanimité des savants que l'aspect de notre globe, depuis que la vie apparut dans ses eaux, a été maintes fois disloqué, ressoudé, transformé ; il n'est pas un traité de géologie qui ne produise des cartes du sol à divers âges de la planète. Celle-ci a souvent changé de place ses continents et l'on ne sait au juste à quelle ère remonte, dans ses paysages, l'intrusion de l'homme, la plus méchante bête qui fût jamais. Innombrables furent les migrations de ses tribus, innombrables les métissages. Et les quatre éléments dans leurs tumultes, témoignèrent trop fréquemment qu'ils tenaient l'homme pour indiscret.

Si on a des doutes sur l'existence de l'Atlantide platonicienne on n'en a plus guère sur celle de la Lémurie, continent submergé de l'Océan Indien ; les observations scientifiques concordent à justifier sa présence à une époque antérieure à l'histoire. Or, M. Barbarin estime, et j'approuve son sentiment, qu'il est prudent de n'accueillir qu'avec un scepticisme souriant les nouvelles que le colonel anglais Churchward nous donne d'un continent du Pacifique qu'il appelle le *pays de Mu*, où il place, faute de mieux, le Paradis terrestre ; les documents sur lesquels s'appuie ce voyageur pour établir ses raisons et nous les faire partager, sont des plus vagues et, pour mieux dire, d'une souveraine fantaisie.

M. Barbarin accorde du crédit à la narration qui nous a été transmise du Péricle d'Hannon. Qu'il me permette de lui signaler l'exposé fait de ce voyage par M. le Professeur Gautier dans la dernière édition de son ouvrage sur l'*Afrique Occidentale*. Il y trouvera de l'intérêt. Les navigations d'Hannon se terminèrent, selon l'érudit

(1) Georges Barbarin. *La danse sur les volcans*. (Ed. Adyas, Paris).

géographe, au volcan du mont Caméroun. D'un autre côté, on ne peut, à ce jour, se rendre compte des moyens dont usèrent les anciens insulaires des Iles fortunées, les Guanches, restés au stade de la pierre, pour se transporter dans ces îles. Ils ignoraient complètement, en effet, l'usage des bateaux aussi bien que celui des métaux ; il n'est point douteux toutefois, qu'ils n'appartinssent à la race berbère dont leur langue était un dialecte. Faut-il admettre, si l'on ne peut envisager leur arrivée aux Iles, par voie de mer, qu'ils se trouvaient déjà aux Canaries lorsque celles-ci furent brusquement ou lentement séparées du littoral ? Et cependant ils n'avaient point gardé la mémoire d'un cataclysme. Il est utile de lire sur ce sujet les ouvrages de Berthollet et du Dr Verneau. Je rappellerai aussi que, chez les Zénaga du nord du Sénégal, la Mauritanie Occidentale porte le nom de Ganar, qui est aussi celui des îles détachées du continent.

Sans doute les théosophes possèdent-ils des lumières obtenues par la voie de l'intuition, sur les antiques races et leur habitat ; aucune hypothèse, même la plus hardie ne doit être rejetée *de plano* lorsqu'il s'agit tant du passé que de l'avenir de notre planète. Sans doute celle-ci est-elle appelée à se métamorphoser et aura-t-elle, quand la vie disparaîtra de sa surface, un tout autre aspect que de nos jours. Et pourquoi ne cèderions-nous pas la place aux Ferromagnétaux prévus par J. H. Rosny ? Mais nous entrons ici dans le domaine de la fiction. Après tout notre quotidien est tellement sordide que nous avons de l'allégresse à pénétrer et à nous égarer au *Pays des Merveilles*.

M. Barbarin est un écrivain de talent et pour qui le Djinnistan n'a plus de secrets ; il a mieux que l'art de nous plaire, il sait nous passionner aux recherches qui le passionnent lui-même.

Robert RANDAU.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-DEUXIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1938)

Le Gérant : Jules Carbonel.

Imprimeries « La Typo-Litho » et Jules Carbonel réunies — Alger